



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

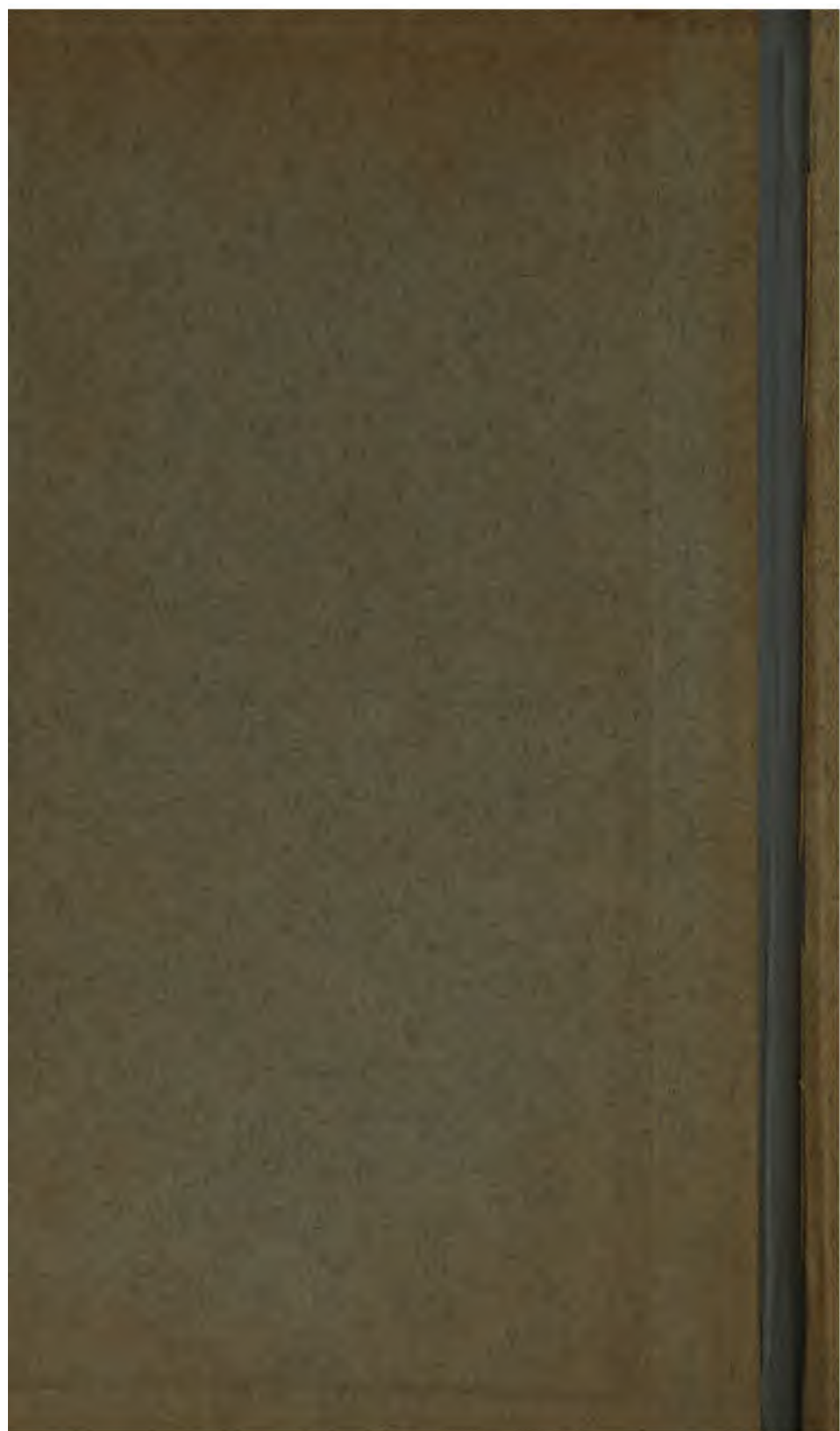
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES

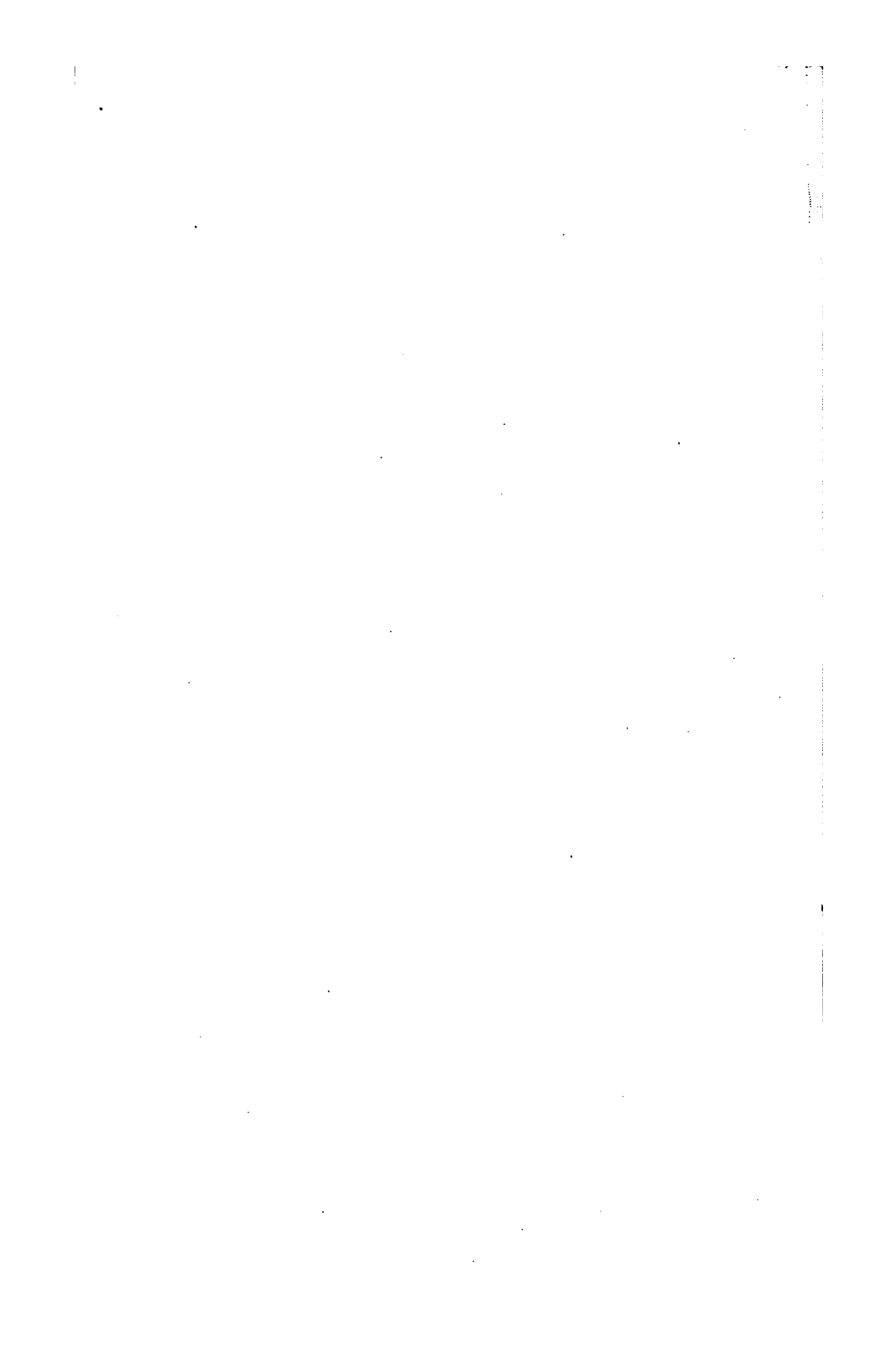


3 3433 06914399 2

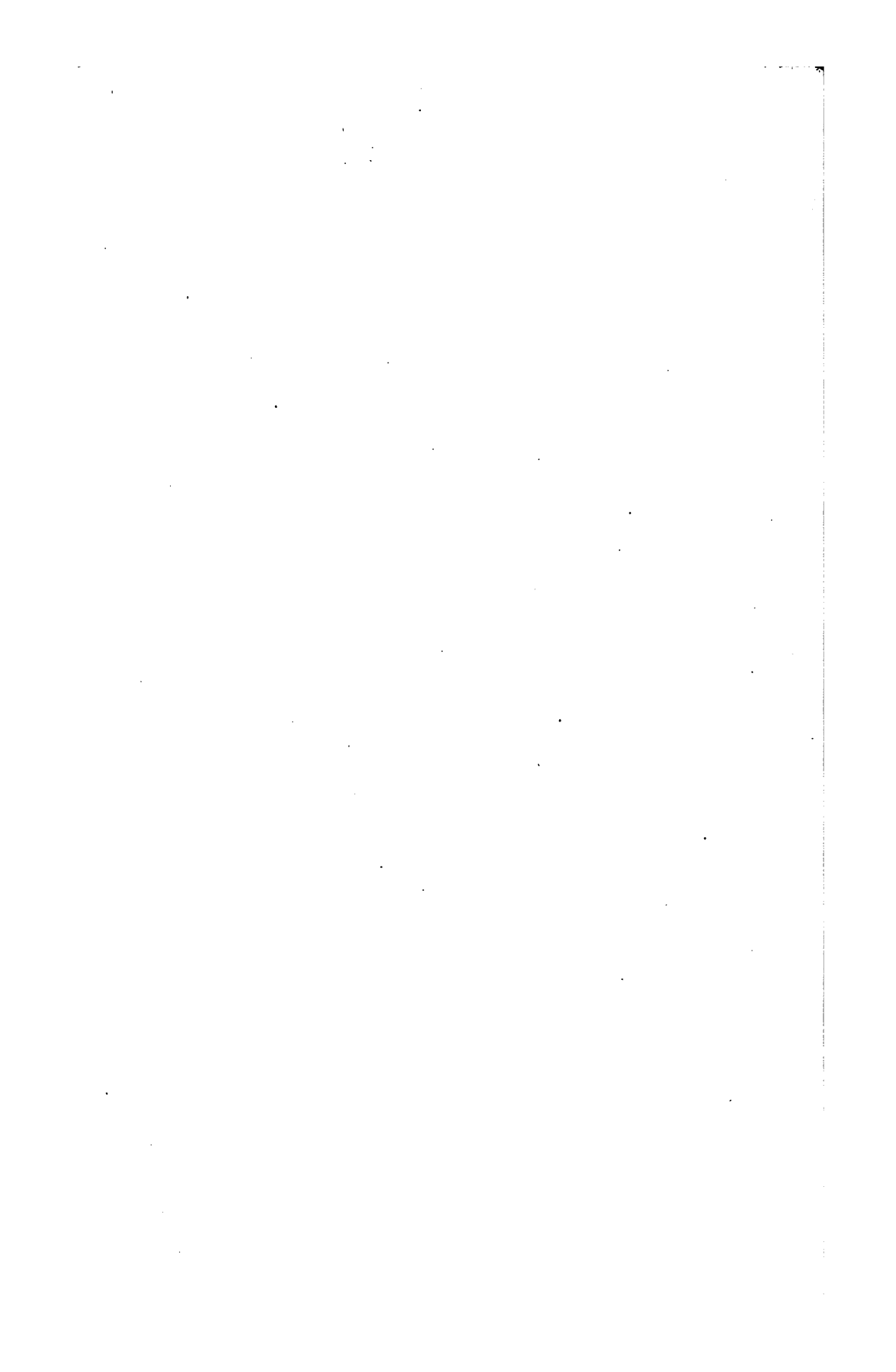


1870

EX







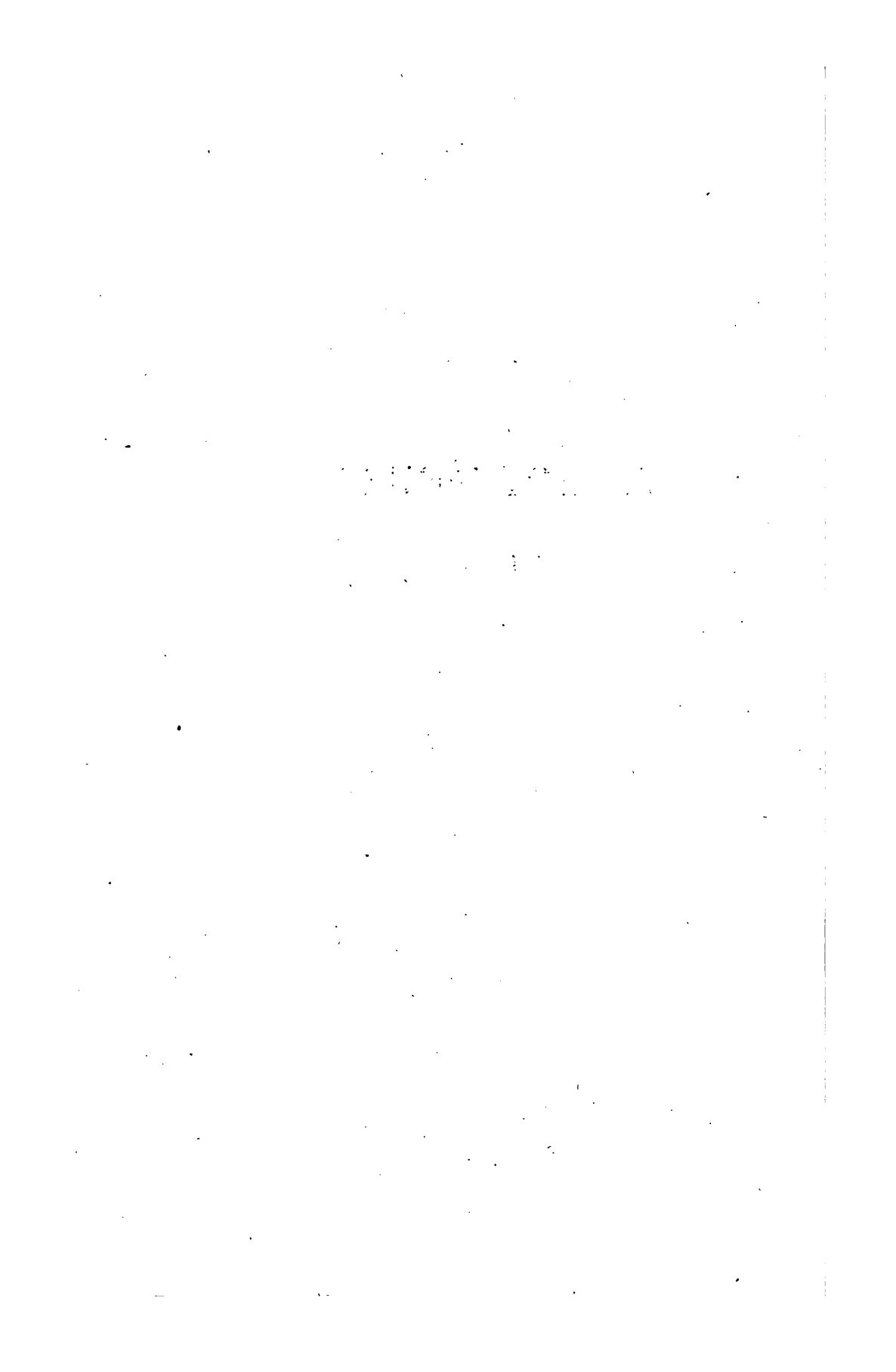
BIBLIOTHÈQUE

PUBLIQUE

DE LA

VILLE DE DOUAI.

103



CATALOGUE
DESCRIPTIF ET RAISONNÉ
DES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI,

Par H. R. DUTHILLEUL,
BIBLIOTHÉCAIRE.

SUIVI

D'UNE NOTICE SUR LES MANUSCRITS DE CETTE BIBLIOTHÈQUE,
RELATIFS A LA LÉGISLATION ET A LA JURISPRUDENCE,

Par M. le conseiller TAILLIAR.

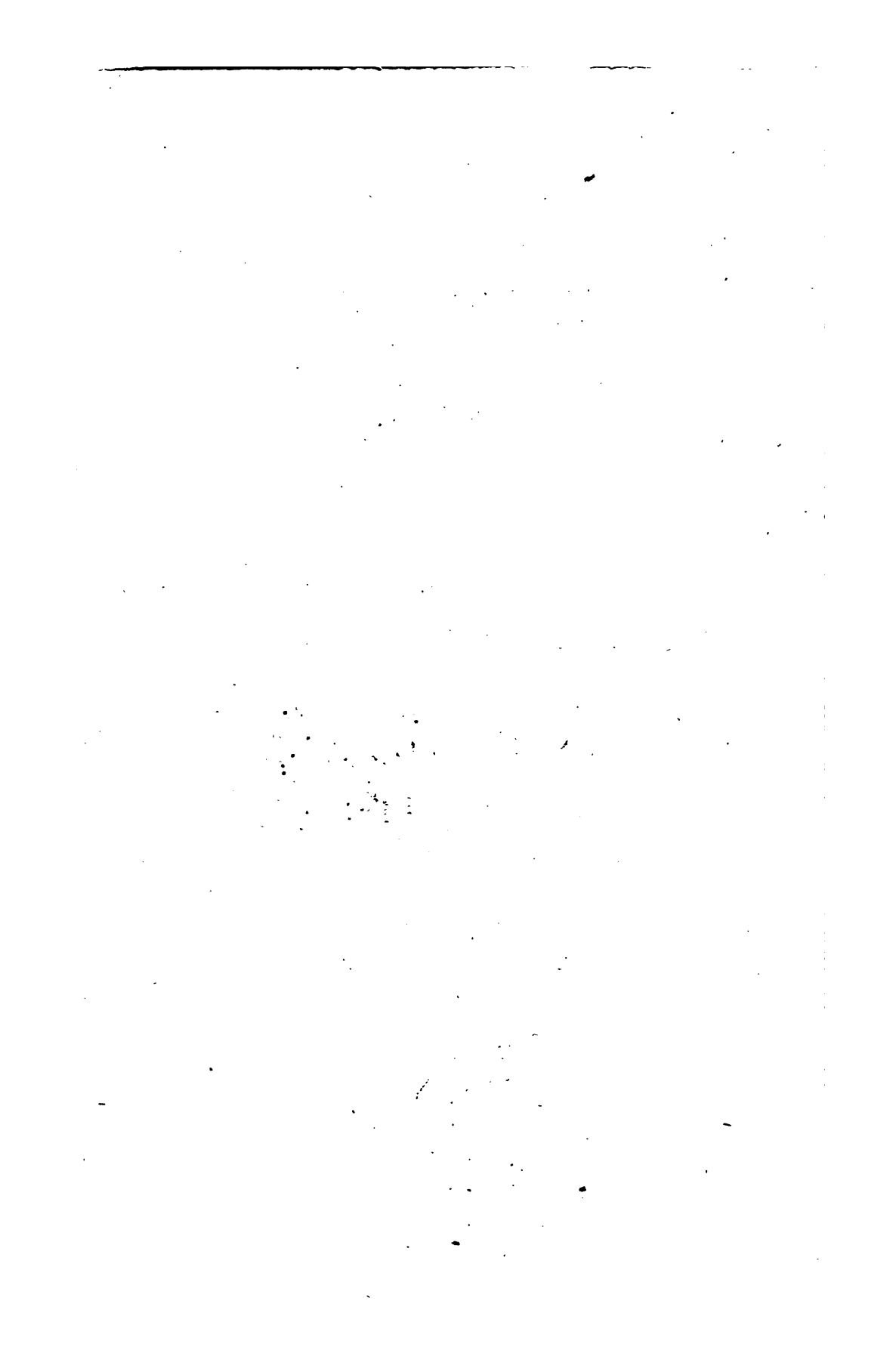


DOUAI,

CERET-CARPENTIER. IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

—
1846.





Donnage

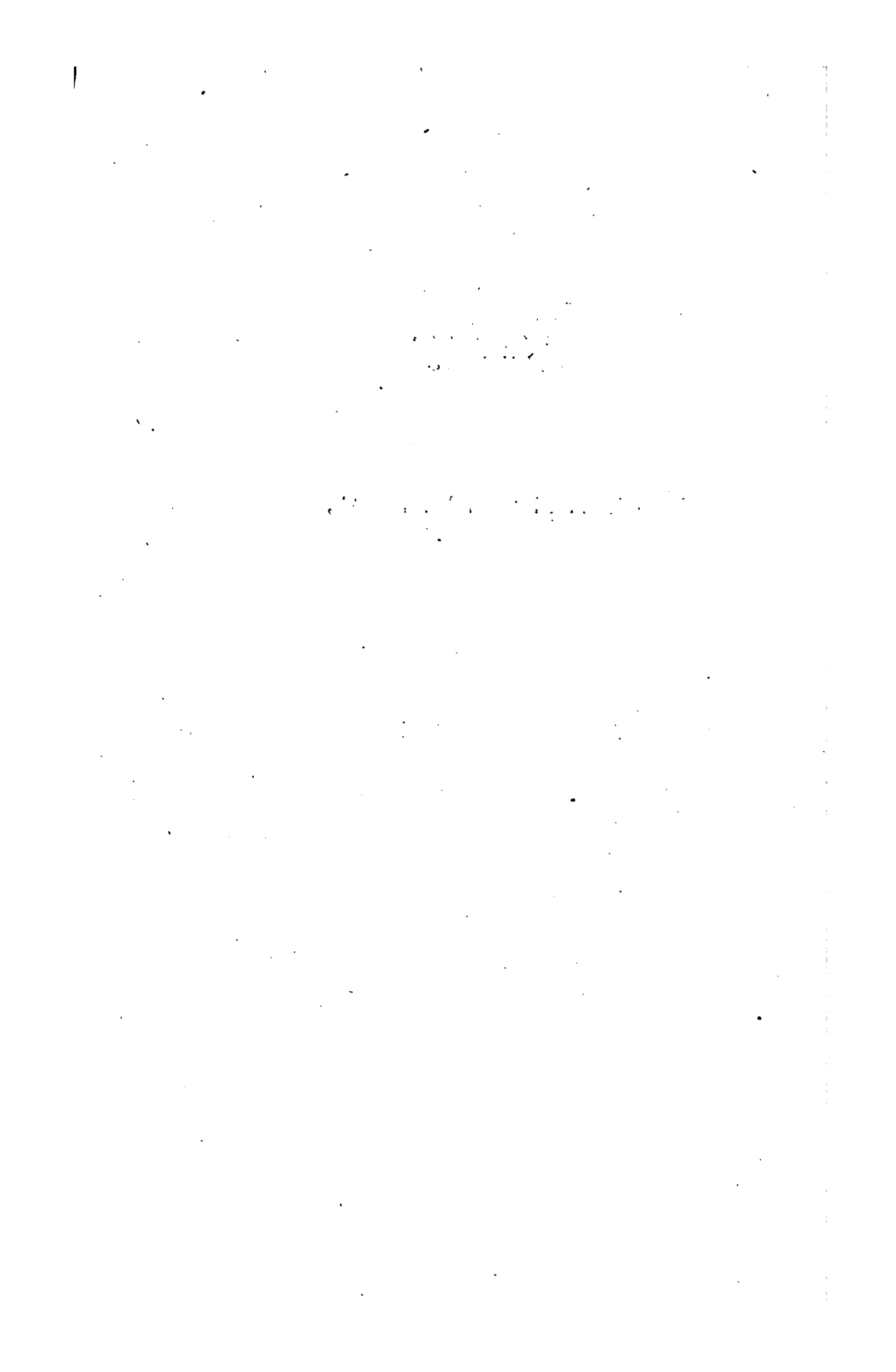
AU

CONSEIL MUNICIPAL DE DOUAI,

QUI

A VOTÉ

L'impression de ce catalogue.



ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Par lettres patentes du 1^{er} mai 1767, Louis XV ordonna que les bibliothèques de chacune des facultés de l'Université de Douai fussent transférées et réunies *dans celle du collège d'Anchin pour n'en former qu'une seule avec celle-ci et la rendre publique*. Jusqu'alors les étudiants devaient avoir recours aux collections spéciales des facultés, à celles des communautés religieuses ou aux bibliothèques particulières. L'ordonnance royale imposait à ces étudiants le paiement d'une légère rétribution, dont le produit devait être employé à l'entretien de la Bibliothèque; mais ceux-ci ayant refusé de

se soumettre à cet impôt, la mise à exécution des lettres patentes éprouva quelque retard. Cependant la Bibliothèque fut ouverte le 3 août 1770, en présence des divers corps de l'Université. M. Denis, docteur en médecine, nommé bibliothécaire, prononça un discours à cette occasion. Les séances publiques furent fixées aux dimanches, mardis et jeudis de chaque semaine, hors le temps des deux vacances (1). Le bibliothécaire était à la nomination du chancelier de l'Université, lequel avait à choisir entre trois candidats présentés par l'avocat-général et le procureur-général du Parlement (2).

Lors de l'ouverture, le nombre de volumes s'élevait à 20,000 environ. De 1770 à 1790, la ville ni l'Université ne firent de sacrifices pour l'achat de livres nouveaux, toutefois la Bibliothèque s'accrut chaque année, au moyen de la rétribution que payaient les élèves des divers collèges, et dont le produit annuel pouvait être de 1,200 à 1,300 florins de Flandre (1,600 fr. environ). Le seul secours, accordé, dont on retrouve la trace, est une allocation faite en 1778, par le ministre comte de St.-Germain, sur l'ordre du Roi, d'une somme de 10,000 livres pour être employée en achat d'ouvrages destinés à augmenter le fonds de cette Bibliothèque. La somme fut remise à M. d'Abancourt, procureur-général, et au P. Lossy, ancien bibliothécaire de la compagnie de Jésus, qui en rendirent compte.

(1) Les séances ont lieu maintenant les mardis, jeudis et samedis.

(2) D'après des lettres patentes, le bibliothécaire devait être logé dans les bâtiments du collège, et son traitement était fixé à 1,000 livres. (Art. 26 et 27).

Dès 1768, une commission avait été instituée pour surveiller la Bibliothèque, donner son avis sur l'achat des livres et arrêter les comptes annuels de l'avocat fiscal, receveur de la dot de l'Université. Cette commission, à sa création, fut composée de MM. de La Verdure d'Allennes, échevin, du docteur Simon, professeur royal, de l'avocat Savary et de M. Callens, bourgeois notable. M. Deffose était l'avocat fiscal de l'Université.

En 1788, mourut M. Denis; il eût pour successeur M. de Mannoury, qui était, depuis plusieurs années, bibliothécaire en survivance. Le 19 juillet 1791, M. de Monteville, ancien avocat au Parlement de Flandre, prit la place de M. de Mannoury.

A cette époque, la Bibliothèque possédait environ 25,000 volumes.

L'assemblée nationale, dans sa séance du 2 novembre 1789, avait déclaré que tous les biens ecclésiastiques étaient mis à la disposition de la nation. Le 7 du même mois, effrayé des dilapidations, des vols, des détournements qui pouvaient avoir lieu, jusqu'à ce que des inventaires réguliers fussent faits, M. l'évêque d'Autun (Talleyrand de Périgord), avait proposé d'apposer les scellés sur les Chartriers et de faire l'inventaire du mobilier, dans lequel les bibliothèques des maisons religieuses se trouvaient comprises : cette proposition fut rejetée. Plus tard la loi sur la vente du mobilier des émigrés, ordonna que leurs bibliothèques seraient transportées au chef-lieu du département; une autre loi prescrivit de transporter aussi celles des maisons religieuses, afin d'y former de toutes, une bibliothèque départementale. Ces

mestures furent mises à exécution. Douai, alors chef-lieu du département du Nord, avait reçu un énorme amas de livres que l'on avait divisé en vingt-trois dépôts ; ensemble ces dépôts comprenaient environ 100,000 volumes. Ainsi que dans la plupart des dépôts semblables formés sur les divers points de la France, le plus grand désordre régnait dans celui de Douai ; le larcin des livres ou manuscrits y était comme toléré (1). Le décret adopté le 9 pluviôse an II, 28 janvier 1794, sur la proposition de Couppe de l'Oise, relativement aux bibliothèques et dépôts, vint arrêter en partie le mal, mais il ne put en réparer les ravages.

Le mal était déjà en grande partie consommé. Contrairement au décret du 10 octobre 1792, qui avait ordonné de suspendre toutes ventes de livres, on en avait vendu pour le poids du papier des quantités considérables. C'était peu, l'administration départementale venait encore en aide à cette puissance destructive, car le 4 novembre 1792, elle écrivait au bibliothécaire de l'Université la lettre qui suit, et ses ordres étaient mis largement à exécution.

Douai, le 4 novembre 1792, l'an I^{er} de la
République française.

« Vous savez, citoyen, que la loi a prescrit impérieusement le
» brûlement des titres de noblesse existant dans les dépôts publics :
» il est d'une conséquence nécessaire, de soustraire aussi aux yeux
» du public les nobiliaires et autres ouvrages destinés à retracer ces

(1) L'abbé Grégoire, dans l'exposé de son rapport sur les bibliothèques des départements, du 21 germinal an II (10 avril 1794), disait en parlant de ces vols, *qu'encore les fripons ne manquaient pas de choisir* ! . . .

» restes de l'ancien despotisme , et à perpétuer ainsi le souvenir des
 » malheurs du peuple. Nous écrivons au ministre de l'intérieur pour
 » qu'il sollicite auprès de l'assemblée nationale un décret qui ordonne
 » le brûlement des nobillaires. »

Le rapport de l'abbé Grégoire, que nous venons de citer, ne mettait même pas obstacle au fléau destructeur, car on y lisait relativement aux manuscrits : « Votre commission a pris des
 » mesures qui seront concordantes avec celles que vous présentera votre commission des archives, concernant les chartiers. Il en résultera un triage général, qui renverra à la
 » refonte tous les papiers inutiles (inutiles sans doute pour le temps et selon l'esprit de la Convention)... . qui placera
 » sous la main exclusive du gouvernement ce qui ne doit être connu que de lui seul. »

Pendant nous devons à la Convention la justice de dire que les premiers mouvements de barbarie et de vandalisme qui avaient eu lieu sous ses yeux, ou qui lui avaient été signalés des départements, avaient vivement éveillé sa sollicitude. Ainsi les comités des arts et de l'instruction publique, dès la fin de 1793, avaient rédigé une instruction fort remarquable pour le temps, sur la manière d'inventorier et de conserver dans l'étendue de la République, tous les objets qui pouvaient servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement. Dans ce guide on rappelait que, par décret, la Convention avait fait défense « d'enlever, de détruire, de mutiler et d'altérer en aucune manière, sous prétexte de faire disparaître les signes de féodalité et de royauté, dans les Bibliothèques, dans les collections, cabinets, musées ou chez les artistes, les livres, dessins et gravures; les tableaux, les statues, les bas-

reliefs, les médailles, les vases, les antiquités, les modèles et autres objets qui intéressaient les arts, l'histoire ou l'enseignement. » Cette loi voulait encore que « les monuments publics transportables et qui portaient quelques-uns des signes proscrits, qu'on ne pourrait enlever sans leur faire un dommage réel, fussent déposés dans le Musée le plus voisin pour y servir à l'instruction nationale (1). L'article X de ce décret invitait les sociétés populaires et tous les bons citoyens à surveiller avec le plus grand zèle l'exécution de ces mesures. » C'était en vain que déjà la Convention avait décrété le 13 avril 1793 que « ceux qui seraient convaincus d'avoir mutilé ou cassé les chefs-d'œuvres de sculpture dans le jardin des Tuileries et autres lieux appartenant à la République seraient punis de deux ans de détention. » (2).

Les décrets et instructions n'étaient sans doute pas encore connus à Douai, car le 21 janvier 1794, jour anniversaire de la mort du roi Louis XVI, une décoration en toile peinte, figurant un temple grec ou romain, fut dressée à l'extrémité de la place d'Armes, vers le pont des Récollets, la façade tournée vers le Beffroi. On y montait par vingt-cinq marches à droite et on en descendait par un égal nombre à gauche. Sur le palier au haut des deux escaliers, on avait figuré un trône où étaient posés les attributs de la royauté, la couronne, le manteau, le sceptre, la main de justice. Audessous du monument était amoncelé du foin mouillé et

(1) Décret du 3 brumaire an II (24 octobre 1793).

(2) Ajoutons encore que dès 1794, le comité d'instruction publique avait envoyé dans les dépôts des instructions pour procéder à la confection des catalogues.

une grande quantité de volumes, de planches armoriées, de dessins religieux, de nobiliaires, de livres d'église. (*Capucinades*, comme les nommait certain conservateur.)

A un signal donné, le feu fut mis au monument improvisé, aux acclamations de la foule et au milieu des chants patriotiques de l'époque; les dessins, gravures, *Sommes* et autres livres furent consumés avec le temple, exceptés quelques-uns que *sauvèrent* d'honnêtes épiciers républicains...

Tous ces désordres étaient la conséquence des faits de vandalisme qui depuis deux ans passés répandaient la terreur. Lors de la formation du dépôt provenant des collèges, séminaires, abbayes, couvents ou des maisons d'émigrés, on avait vu charger pendant un long temps des masses de livres et de manuscrits que l'on transportait, dans des caissons à l'ancien couvent des Chartreux, devenu un établissement dépendant de l'artillerie, et dans lequel se confectionnaient les cartouches et les gargonnes. Le papier servait pour les premières, le vélin et le parchemin pour les secondes. Le nombre de manuscrits et de livres ainsi détruits fut immense. De jeunes filles, au nombre de 160 que l'on employait alors dans la maison des Chartreux, vendaient quotidiennement à deux sols l'un, les vignettes et dessins qu'elles découpaient des feuilles manuscrites; il s'en vendit en si grand nombre que chaque maison du quartier St-Albin en possédait plusieurs cloués à la cheminée, ou sur les murs des chambres.

A cette cause si puissante de destruction, ajoutons que la ville de Douai ayant été mise en état de siège, on avait fait du Musée, où se trouvait la Bibliothèque et presque tous les

dépôts de livres et d'objets d'arts, une grange à blé, et qu'à cette même époque on avait fait envoyer aussi à l'arsenal une immense quantité de livres. (1)

Un temps meilleur sembla cependant vouloir luire, ce fut lorsque des commissions furent instituées pour cataloguer ce qui restait du dépôt général. Ce travail fut fait et envoyé à Paris, au comité, mais la plaie continua à s'agrandir.

Chaque jour des livres sortaient encore en masse du dépôt. Les uns étaient destinés à former une bibliothèque pour la municipalité; heureusement ceux-ci sont restés dans la ville, et déjà une grande partie est rentrée dans la Bibliothèque publique. D'autres, au nombre de 3,000 environ, composaient une Bibliothèque pour la préfecture; collection qui fut transportée à Lille, lorsque cette ville devint le siège de la préfecture du département du Nord, et que l'on dit avoir été vendue à la mort de M. le préfet Dieudonné, comme sa propriété particulière.

Bientôt après fut formée une Bibliothèque pour la sous-préfecture (vers 1805) composée de 1,500 volumes; il n'en reste pas aujourd'hui un cinquième.

Bien avant, en l'an III de la République, les administrateurs du district de Douai avaient obtenu une concession de livres du dépôt pour former une Bibliothèque du tribunal du district. (2)

Quoiqu'il n'entre pas dans notre sujet de parler des objets

(1) Voir le rapport du bibliothécaire du 8 mai 1799 (9 floréal an VII.)

(2) Voir lettre du 2^e jour du mois de germinal, 3^e année républicaine (22 mars 1795.)

d'arts et du vandalisme qui les a aussi poursuivis, nous dirons que les caisses, dans lesquelles se faisaient les envois de livres, étaient presque toujours confectionnées avec les ais de tableaux que l'on séparait violemment. On mettait la peinture en dedans et on recouvrait ces planches de la toile de tableaux pour remplacer les toiles goudronnées. On pourra apprécier la perte immense que les arts ont dû éprouver par le fait que nous allons citer, heureux pour notre Musée. Les deux meilleurs et incontestablement les deux tableaux les plus précieux du Musée de Douai aujourd'hui, ont été trouvés, il y a quelque 25 ans, en planches disjointes dans un vaste grenier; ces planches servaient de passage pour aller d'une poutre à une autre!...

Ainsi ont disparus des modelures et des bas-reliefs curieux, que l'on a livrés comme simples matériaux, aux menuisiers, aux charpentiers et aux maçons, lorsque l'on manquait de *bois propre à l'élevation de l'autel de la patrie pour la fête du premier vendémiaire, jour de la fondation de la République*, ou autres. (1)

Mais revenons à nos pauvres livres. C'était peu encore des vols, des autodafés, des envois aux fabriques de cartouches, des formations de Bibliothèques administratives et judiciaires et sans nul doute particulières; il fallut former celle du Lycée lors de sa création à Douai. Le ministre accordait 1,500 volumes à cet établissement; on en obtint 3,000, avec autorisation de les vendre ou d'en faire des échanges. De là les plus dé-

(1) Voir lettres du 29 fructidor an VI (15 septembre 1798); *administration municipale de Douai*. -- 9 germinal an X (*préfet du Nord*).

plorables abus : on prenait des ouvrages de grande valeur que l'on échangeait contre des livres d'un prix minime ; ou bien on vendait à vil prix des livres rares et curieux que l'on avait obtenus, pour en acheter de plus communs et de plus ordinaires (1). Puis venaient les distributions de prix, et tout de suite, sans autres formalités, on avait recours au dépôt pour le lycée, pour les écoles gratuites. Rien n'arrêtait l'esprit de destruction ; il était tel que celui qui envoyait si libéralement, sur une simple demande, ne savait même pas ce qu'il envoyait (2).

Hélas ! ce n'était point encore assez, vinrent les ventes, autorisées. Le génie du mal était encore debout pour y présider. On vendait, par la simple annonce d'une affiche fort laconique (3), cinq à six mille volumes à la fois, et cela s'est souvent répété. Quel était le juge éclairé qui présidait à ces proscriptions ? un conservateur qui, dans un rapport, s'exprimait ainsi : « *Il reste à inventorier environ trente mille volumes, dont les deux tiers n'en valent pas la peine, n'étant que capucinaades et rapsodies de théologie mille et une fois répétées*... »

Nous ne rechercherons pas ce que sont devenus les de-

(1) Voir lettre du préfet du 21 pluviose an XII. — Lettres signées Perceat, préfet, des 10 et 15 messidor an XII. — Les états de remise.

(2) V. les lettres du 23 fructidor an XI et 29 vendémiaire an XIII.

(3) Ces annonces étaient ainsi conçues :

« VILLE DE DOUAL. — Vente considérable de livres. — Le lundi 15 septembre 1806, deux heures de l'après-midi et jours suivants, il sera procédé à la vente d'une grande quantité de livres provenant du dépôt littéraire de Douai. » — Point de catalogue, d'inventaire ; les livres étaient jetés sur la table de vente et adjugés, quel que fût le taux de l'offre !

niers provenant de ces ventes honteuses ; qu'importe la destination qu'ont pu recevoir les quelques écus, produit déshonorant de la mise à l'encan de semblables trésors.

Fait consolant, un homme de cœur et de savoir voulût mettre un terme à ces ventes déplorables ; ce fut le général de division, préfet, baron de Pommereul qui, depuis, fut directeur-général de l'imprimerie et de la librairie, sous l'empire. Il fallait arrêter ce désordre impie. Sur une demande qui lui était faite d'autoriser une nouvelle vente de livres, M. le préfet écrivit la lettre ci-après. On y retrouvera les formes brusques et tranchantes du régime impérial ; mais on y verra percer la noble indignation qu'un esprit élevé et qu'un cœur bien placé devaient éprouver à l'idée de ces odieuses profanations.

Après avoir rappelé la demande qui lui avait été faite par le maire de Douai, le préfet continue :

« Il ne suffit pas, Monsieur, que des ouvrages intéressants pour
 » l'histoire ou les sciences se trouvent en double ou dépareillés dans
 » le dépôt de Douai, pour que j'en autorise la vente : d'autres Biblio-
 » thèques existent dans ce département, elles ont aussi des livres
 » doubles ou dépareillés. Ce serait se rendre coupable d'imprévoyance
 » que de ne pas, avant tout, chercher à compléter ce qui peut l'être,
 » pour pouvoir ensuite faire des échanges utiles aux Bibliothèques
 » entre elles, et même avec celles des départements voisins, au moyen
 » des ouvrages qui nous seraient superflus. C'est, d'après ce principe,
 » que j'ai cru devoir excepter de la vente dont on me demande l'au-
 » torisation, tous les livres qui intéressent l'histoire et celle du pays
 » en particulier, la chronologie ainsi que les livres qui sont relatifs
 » aux sciences, aux arts, à la bibliographie. Je les ai tous soulignés
 » sur le catalogue (*manuscrit*). Il eut été à désirer que l'on ne se bor-
 » nât pas à indiquer le format et le titre du livre, mais aussi l'année
 » et le lieu de l'impression ; le nom de l'imprimeur, parce que le

» livre qui par la matière qu'il traite n'est d'aucun prix, en reçoit ce-
 » pendant quelquefois beaucoup des circonstances, du tems, du lieu,
 » du nom de l'imprimeur.

» Il est un grand nombre d'articles dans l'inventaire que l'on a
 » composé de dix volumes de différents ouvrages, en se contentant
 » d'indiquer le titre d'un de ces ouvrages. Cette manière de procéder
 » à une vente de livres ne me convient pas, et je ne puis autoriser
 » que celle des ouvrages dont le titre et le peu de mérite me sont
 » connus, on ne peut donc dans ce moment procéder à la vente des
 » livres qui sont inventoriés si superficiellement. »

On croirait que cette leçon sévère dut profiter et qu'en-
 fin on ne verrait plus ces scandaleuses ventes se renouveler.
 Loin de là, elles reprirent leurs cours après le départ de
 M. de Pommereul et elles se continuèrent longtems encore,
 car nous avons retrouvé l'inventaire sommaire d'une vente
 de 4260 volumes (1) faite en septembre 1813. Ces mesures
 déplorables étaient prises, à cette époque, malgré la résis-
 tance du respectable M. Guilmot, et à l'instigation de certaines
 personnes qui devaient trouver probablement un avantage
 quelconque dans cette suite d'actes de barbarie (2).

(1) Dont 1905 in-fol.; 1215 in-4°; 1140 in-8°.

(2) Parmi les livres qui composaient cette vente et qui ont été li-
 vrés pour le poids du papier se trouvaient les ouvrages suivants :
Acta sanctorum (Bollandus) complet, estimé aujourd'hui 4500 à
 2000 fr. — *Sacro sancta concilia*, 400 fr. — Deux *St.-J. Chrisosto-*
mi opera 600 fr. l'un. — *Biblia maxima* Nic de Lyra, 400 fr. — Deux
Histories de la maison
de France du père Lelong, 100 à 150 fr. l'un. — *Annales Baronii*, trois
 exemplaires, 200 à 250 fr. l'un. — *Opera St. Augustini*, 300 fr. — Trois
 exemplaires des *Concilia generalia* de Labbey, 17 vol. — Deux *Acta*
canciliorum Harduini. — *Armorial général de France*. — Trois
 exemplaires de l'*Histoire ecclésiastique de Fleury*. — Bibliothèque

Citons un seul fait qui fera apprécier, mieux qu'une foule d'autres, la perte énorme en monuments historiques ou bibliographiques causée par ces ventes, tristes effets de la cupidité et de la plus crasse ignorance. Dans l'une d'elles fut livré aux enchères le précieux livre d'heures de l'infortunée reine Marie Stuart, pour quelques sols peut-être ! C'était un petit in-8°, imprimé à Paris en 1574 par Jac. Ker-
 ver, il était relié en maroquin rouge, doré sur tranche et portait sur le plat divers ornemens ; il avait pour titre : *Officium B. Mariæ Virginis, nuper reformatum et Pii V. Pont. Max. jussu editum Parisiis*. Sur l'une des marges de ce titre, on remarquait trois lignes, dont les mots suivans étaient les seuls lisibles : *Maria gloriosus martyr and Queen of Scotland. Pray for me*. Au bas du titre, on lisait encore : *This Was....* (un mot illisible.) *Maria of Scotland....* (deux mots illisibles.) *Was martyred in England for ye catholick faith*. Au verso du titre la même main avait tracé ces paroles du psalmiste : *Nolite considerare in principibus, in filiis hominum in quibus non est salus.* — *Spes mea in domino qui fecit celum et terram.* — *In te domine, speravi; non confundar in eternum*. Ce dernier verset a été prononcée par Marie Stuart au moment où elle allait poser la tête sur le fatal billot. A la fin du livre, en regard de la table, on lisait : *Heures de l'incomparable reyne d'Ecosse Marie Stuart, veuve de François II, roy de France. A. Roberson. (1)*

des prédicateurs, etc. . etc. Enfin presque tous les ouvrages relatifs à l'histoire de la Flandre, de l'Artois et du Haynaut, depuis Froissart jusqu'aux écrivains de la fin du xviii^e siècle, et de plus une grande quantité de curiosités bibliographiques. Cet inventaire existe dans nos archives.

(1) Nous empruntons la description de ce livre à M. le docteur

Elisabeth, Carle, une des dames d'honneur de Marie, l'avait apporté à Douai et il avait été déposé dans le collège des Ecossais, dit-on, où il se trouva au moment de la révolution (1). Vers 1801, on le jeta sur la table de l'encan, inconnu et confondu avec tant d'autres. Un sieur Chardeau l'acheta et le céda à un sieur Tronville, alors maître de musique à Douai, qui quelques années plus tard fut s'établir à Cambrai. Celui-ci l'offrit à M. l'abbé Dorémus, qui le conserva jusqu'à sa mort; à cette époque le sieur Tronville rentra dans sa propriété. M. Dubray, musicien attaché à la cathédrale, en devint ensuite possesseur et il en fit don à M. de Belmas, évêque de Cambrai. Enfin le 5 septembre 1827, pendant le séjour de Charles X à Cambrai, M. de Belmas l'offrit au Roi qui l'accepta. Depuis ce temps le sort de cette précieuse relique est inconnu. Est-elle restée en France, est-elle retournée à Holy-Rood, a-t-elle ensuite été transportée à Tréplitz?

Cependant des échanges avaient été faits d'une manière plus rationnelle, quoique toujours avec le même laisser-aller. Ainsi le respectable père Lambiez, ancien récollet, depuis curé de Bayai, avait demandé d'échanger contre des livres du dépôt de Douai, divers objets ou monuments d'antiqui-

Le Glay qui, lorsqu'il habitait Cambrai, avait eu l'avantage de l'avoir souvent entre les mains. (*Mémoires sur les bibliothèques*, p. 143-44.)

(1) Nous ajoutons; dit-on, parce que nous n'avons pu acquérir la preuve de la véracité de cette assertion. M. Ch. Durosoir (*Relation du voyage de Charles X dans le Nord*), et après lui M. Le Glay (*Mémoires*), l'ont tous deux produite; mais nous avons en vain recherché la mention de ce psautier, dans l'inventaire fait à la révolution, des livres provenant de la maison et du séminaire des Ecossais.

tés découverts dans les fouilles de Bavai, l'antique *Bagacum*; entre autres le beau trépied de Bacchus, décrit par Visconti, et que notre Musée possède aujourd'hui. Cette offre fut acceptée, le père Lambiez estima seul, son précieux trépied, et nulle estimation ne fut faite des ouvrages rares et curieux par lui demandés; regardés comme *inutiles* par les administrateurs, ils ont été remis sans évaluation (1).

Pour achever ce déplorable tableau de destruction, ajoutons que la salle de la Bibliothèque et celle du dépôt étaient ouvertes presque à tous venants, les jours où le public n'y était pas admis; et l'on pourra juger de ce qui s'y passait lorsque l'on saura que le maire de Douai fut obligé, le 28 brumaire an XIII, d'interdire l'entrée de l'établissement, hors les jours d'ouverture, à tous autres qu'*aux employés à la confection du catalogue*.

Le dépôt, selon ce qu'on lit dans le rapport du Bibliothécaire du 19 floréal an VII, avait reçu *cent mille volumes*, manuscrits et imprimés; si on ajoute à ce nombre les ouvrages qui formaient en 1790, la Bibliothèque publique de Douai, c'est-à-dire 25,000 imprimés et 100 manuscrits, nous aurons un total de 125,000 volumes environ. Il ne restait plus, lors de l'inventaire imprimé en 1820, que 26,812 volumes et 900 manuscrits, ainsi la Bibliothèque ne s'est enrichie que des 800 manuscrits. Quant aux livres, puisqu'elle possédait en 1789, 25,000 volumes, la différence entre ce chiffre et celui de 1820 n'est provenue, que de dons ou d'achats faits de 1800 à

(1) V. lettre du 14 frimaire an V.

1820 ou à peu près. Que sont devenus ces 100,000 volumes ? Au moyen de ce dépôt, s'il se fut trouvé confié à la garde de surveillans plus éclairés, en faisant même la part des actes de vandalisme de l'époque, Douai posséderait aujourd'hui la plus riche bibliothèque du nord de la France ; bibliothèque qui serait digne de cette ville, que peut-être louangeusement on a nommé l'*Athènes du Nord*, mais qui, par l'amour éclairé et constant qu'elle a depuis cinq siècles montré pour les sciences, les arts et les lettres, n'en est pas moins une des plus distinguées et des plus remarquables entre nos cités du Nord.

Maintenant, retournant un peu en arrière, disons un mot du personnel de la Bibliothèque et du dépôt. Le 19 juillet 1791, comme nous l'avons écrit plus haut, M. de Monteville, avocat, avait été nommé aux fonctions de Bibliothécaire ; bientôt après on lui donna comme commissaire surveillant, M. Michel, professeur. L'accumulation des livres, l'obligation imposée de les inventorier et même de composer des catalogues firent adjoindre à ces deux fonctionnaires, M. Dubreuil, avocat, d'abord, comme sous-bibliothécaire, ensuite MM. Vilain, de Guisey et Brautin, anciens ecclésiastiques. Les traitemens qui étaient pour le bibliothécaire de 1,500 livres et de 1,200 pour le sous-bibliothécaire, furent portés par la loi du 4 plurième an III, celui du premier à 2,700 livres et celui du second à 2,160. Les autres employés recevaient, ainsi que ceux qui avaient été occupés à la confection des catalogues dans les maisons religieuses et chez les émigrés, 5 livres par jour chacun (1).

(1) En 1805 le traitement du bibliothécaire fut réduit à 4000 fr. ; en 1821 il fut porté à 1500 fr. ; depuis cette époque il est resté le

Dans les premiers temps, la Bibliothèque et le dépôt avaient eu deux commissaires-surveillants, MM. Michel et Saladin, mais ils en étaient privés depuis plusieurs années. Le conseil municipal alarmé de ce qui se passait fit, le 15 ventôse an XI, choix d'une commission composée de cinq membres chargés de la surveillance de la Bibliothèque et du Musée; ces cinq commissaires furent MM. Tabanget, Thomassin, Delassus, Cahuc et Guilmot. Bientôt un état de mieux se manifesta. Le 21 brumaire an XIII, M. Deforest, alors maire de Douai, mort pair de France et premier-président de la cour royale ayant arrêté qu'il serait fait un *catalogue* de la Bibliothèque publique, charges de ce travail MM. Guilmot et Tarbes. On se mit à l'œuvre, ces commissaires eurent pour employés, sous leurs ordres, MM. Poitiez (1), l'abbé Gaudault, Durut, avocat, et Frossin. On fit un inventaire et non un catalogue.

Une ère nouvelle arriva, heureusement pour la Bibliothèque, le 5 juillet 1806, M. Guilmot fut nommé bibliothécaire et tout fut bientôt amélioré. M. Guilmot ne put d'abord arrêter tout le mal, empêcher que quelques gens intéressés à la chose ne pussent encore à vendre des livres pour telle ou telle cause, qu'on ne fit des dons avec une extrême légèreté, mais il résista et dès 1807 tout désordre avait disparu. Loïn de diminuer la Bibliothèque s'accrut depuis ce temps par

même. De 1807 à 1810 M. le docteur Delannoy exerça les fonctions de bibliothécaire-adjoint sans traitement. Le 10 avril 1822, M. Pilate-Prevoist fut nommé bibliothécaire-adjoint au traitement de 400 fr. ; il se démit de ses fonctions en 1829.

(1) Mort commissaire de police.

des dons, par des achats; il fallut même agrandir le local en 1817. La Bibliothèque des Jésuites, qui en 1767 avait formé celle de la ville était renfermée dans la partie nord de la salle actuelle. Sous la patience et sage direction de M. Guilmot, les belles collections se complétèrent, de bonnes acquisitions furent faites en livres d'histoire, de philologie et de sciences naturelles. En 1820, l'administration pressa le digne bibliothécaire de faire imprimer l'inventaire; ce fut avec peine qu'il y consentit. Son travail avait besoin d'être sévèrement revu, et souvent il a exprimé de vifs regrets de la condescendance qu'il avait eue de le laisser publier dans l'état où il se trouvait. En 1833, M. de Guerne, alors maire de Douai, ayant reconnu l'utilité grande que présenterait un catalogue raisonné et descriptif des manuscrits de la Bibliothèque, décida que ce travail serait commencé; le vénérable M. Guilmot, à cause de son grand âge, ne pouvait pas l'entreprendre seul, et continuer son service de bibliothécaire; il demanda que l'auteur de cette notice lui fut adjoint et M. le maire de Douai me donna le 10 mai 1834, la mission gratuite de conduire cet important travail.

Nos manuscrits étaient alors exposés dans un lieu ouvert à tous vents où la pluie tombait à plaisir. Pendant que l'on cherchait un local pour les abriter, la mort vint atteindre M. Guilmot, qui mourut d'apoplexie le 22 juin 1834, âgé de 81 ans.

Le 4 juillet 1834, je fus nommé bibliothécaire de la ville de Douai. Pendant les deux premières années de mon entrée en exercice, je dus donner tout mon temps au service de la Bibliothèque, étudier le classement imparfait et explorer en

détail l'ensemble de ses richesses. Le travail du catalogue des manuscrits fut commencé en 1838 et terminé en 1844. Il m'a fallu ce temps parce que j'étais seul pour le service quotidien, et parce qu'en 1841, par un arrêté, M. Honoré, maire de Douai, avait prescrit la formation d'un catalogue général de la Bibliothèque. Ce catalogue général fut immédiatement commencé et il se poursuit avec toute l'activité possible : plus des deux tiers des cartes, 16,000 environ, sont écrites. Le même arrêté a créé une commission spéciale de surveillance pour la Bibliothèque (1); jusque-là il n'y avait qu'une seule commission pour la Bibliothèque et pour le Musée. En 1843, M. Guillet fut nommé bibliothécaire-adjoint, sans traitement.

Depuis 1834, la Bibliothèque tant par la munificence du gouvernement que par les achats qui ont été faits, s'est enrichie de près de 4,000 volumes; elle a pourvu à la restauration d'un grand nombre et, dans l'étendue restreinte de ses ressources, à celle de ses plus précieux manuscrits.

Le travail du catalogue général sera terminé dans peu de temps et l'impression pourra suivre celle du catalogue des manuscrits qui formera le premier volume du catalogue général.

Le plus grand nombre des manuscrits appartenant à la Bibliothèque publique de Douai, proviennent principalement des deux célèbres abbayes d'Anchin et de Marchien-

(1) Elle fut d'abord composée de MM. Gratet-Duplessis, Leroy de Béthune, Tailliar, Minart, Preux, Duhem et Pilate. Ses membres sont maintenant MM. Bigant, Duhem, Leroy de Béthune, Minart, Pilate, Rossignol et Tailliar. Le bibliothécaire en fait partie avec voix délibérative.

nes. Nous croyons donc convenable de parler au moins brièvement de ces établissements. (1)

L'abbaye de Marchiennes jouissait d'une certaine célébrité, qui jeta quelque lustre sur le bourgeois petite ville qui se construisit à l'abri de ses murs; elle avait été fondée vers l'an 643, par Adalbold, frère d'Erchenrald, maire du Palais de Neustrie et elle fut fondée en double, c'est-à-dire qu'elle eût une communauté de religieux et une de religieuses. Elle était située sur la Scarpe, à trois lieues de Douai et dépendait du diocèse d'Arras. Son église fut dédiée en 646 et placée sous l'invocation de St.-Pierre et de St.-Paul, par Saint-Aubert et Saint-Amand. L'abbaye de St.-Amand, n'était éloignée que de deux lieues et demie de celle de Marchiennes, elle lui donna son premier abbé qui fut St.-Jonat. On observa d'abord dans ce monastère la règle de St.-Colomban. A la mort de St.-Jonat, arrivée en 691, Sté.-Rictrude, dame de Marchiennes, et veuve de Adalbold, fondateur de cette maison, en fut élue abbessé. Alors les filles gouvernèrent les deux communautés, ainsi qu'on l'avait fait à Fontrevault, pendant plus de trois siècles, jusqu'environ l'an 1024. La conduite des religieuses était devenue telle, à cette époque, qu'on dut les expulser. Leduin, abbé de St.-Waast d'Arras, fut choisi, pour être le second abbé de Marchiennes, par le comte Bauduin-le-Barbu. L'abbaye continua à être administrée selon la règle de St.-Benoît, par des abbés élus, jusqu'en 1703; alors elle fut donnée au cardinal de Médicis

(1) Dans le cours de l'ouvrage nous donnons des notices sur l'ancienne abbaye d'Hasnon et sur le collège de St.-Vaast, d'où nous viennent quelques bons manuscrits.

et successivement aux cardinaux de Janson et Ottoboni; elle rentra dans la règle vers 1715, et n'en sortit plus jusqu'à sa suppression en 1790. Cette maison eut une suite de soixante abbés, parmi lesquels elle compte quelques hommes remarquables.

En 1566, le monastère de Marchiennes avait fait construire à Douai, vis-à-vis le collège d'Anchin, sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les casernes, un beau collège que l'on nomma collège de Marchiennes; on y enseignait spécialement la philosophie. Cet établissement fut érigé sous l'habile administration de l'abbé Arnould Gantois, dit de la Cambe; plus tard il fut transformé en casernes lors que Louis XIV fit la conquête de la Flandre.

Cette abbaye ne possédait en 1790 qu'un revenu de 70,000 livres; mais son trésor et surtout sa bibliothèque étaient des plus riches. Ses bâtiments étaient d'une grande magnificence. Voici ce qu'en écrivaient, dans leur voyage littéraire, les deux savants bénédictins dom Martène et dom Durand, qui la visitèrent en 1748:

« M. le prieur donna ordre qu'on nous ouvrit la Bibliothèque. Nous y trouvâmes un assez bon nombre de très beaux manuscrits. Car sans parler des ouvrages des pères de l'église, et particulièrement de St-Augustin, de St-Grégoire, de Sidoine Apollinaire, d'Alcin, de St-Anselme, de St-Bernard, parmi lesquels on trouve la lettre aux Chartreux du Mont-de-Dieu, sous le nom de ce saint, sans parler d'une très belle collection de conciles et de lettres des papes en deux gros volumes; nous y vîmes un très beau Joseph écrit avec grand soin, aussi bien qu'un pa-

» pias, et quelques historiens des guerres de la Terre
 » Sainte..... etc., etc.

« Disons maintenant un petit mot de l'église de Marchiennes.

» Elle passe avec justice pour une très belle église, mais le
 » chœur surtout et le sanctuaire se font admirer par leur
 » travail et leurs ornemens. Toute la voûte est dorée. L'au-
 » tel est tout simple, mais cette simplicité le rend plus véné-
 » rable. D'un côté quatre colonnes de cuivre soutiennent
 » la châsse de St.-Jonat, premier abbé du monastère, et
 » quatre de l'autre côté, une autre châsse pleine de plusieurs
 » reliques. Le Saint-Sacrement est suspendu au milieu et
 » soutenu par une colonne de cuivre. L'aigle où l'on chante
 » l'évangile dans le sanctuaire, est aussi de cuivre, il est un
 » peu élevé, et on monte par trois degrés dans une espèce
 » de petite tribune, lorsqu'on y chante l'évangile. Le cande-
 » labre de cuivre qui est à l'entrée du sanctuaire, soit pour
 » sa grandeur, soit pour son travail, ne cède guères au beau
 » candelabre de St.-Remi de Rheims, contre lequel St.-Ber-
 » nard a autrefois déclamé. Le tombeau de Ste.-Rictrude en
 » dehors du chœur, est orné d'une très belle cuivrierie.....

» Les reliques de la sainte sont conservés dans le trésor
 » aussi bien que celles de Ste.-Eusébie. Elles sont renfermées
 » dans deux riches châsses d'argent, ornées d'agathes et de
 » plusieurs autres pierres précieuses, ouvrage incomparable
 » de Jacques Coëne, abbé régulier de Marchiennes, qui assista
 » au Concile de Trente, et qu'on regarde avec justice comme
 » le restaurateur du monastère, puisque tout ce qu'il y a
 » de grand et de beau vient de lui, église, ornemens, argen-
 » terie, cuivrierie, cloître, édifices, tout est de lui.....

» Le cloître répond à la magnificence de l'église. Il est
 » voûtée et vitré. La voûte est dorée et les vitres sont peintes.
 » Ces peintures nous représentent la vie de notre Seigneur....
 » Je ne dois pas oublier ici qu'entre les raretés qui sont
 » dans le trésor, on y conserve une très belle croix donnée
 » par St.-Thomas de Cantorbrie (Cantorbéry), où il y a plu-
 » sieurs pierres précieuses, entr'autres une agathe d'une
 » grosseur prodigieuse, la chasuble du saint, et un ostensorir
 » en cristal en forme de croix pour exposer le Saint-Sacre-
 » ment..... »

Nous avons donné quelque étendue à ces citations, parce qu'elle font bien connaître l'état du monastère détruit, et parce que le *Voyage littéraire* des deux érudits bénédictins est un livre que déjà on ne rencontre plus communément.

Près de quatre siècles après la fondation de l'abbaye de Marchiennes en 1079, deux personnages d'une grande piété et fort riches, fondèrent celle d'Anchin, à une lieue et demie de Douai, vers l'est. L'un fut Walter ou Wauthier, seigneur de Montigny, Peequencourt et Auberchicourt : l'autre Sicher, seigneur de Los et Courcelles. La règle de St-Benoît y fut adoptée. L'église fut consacrée sous le titre de St-Sauveur en 1086, par Gérard, évêque d'Arras et Cambrai ; lequel établit pour premier abbé d'Anchin, Adelard, moine de l'abbaye d'Hasnon. Anchin fut ainsi nommé parce qu'il était entouré d'eau. (*Monasterium Aquicinctum.*)

D'après un acte publié par Le-Carpentier (1) ; un célèbre tournoi aurait eu lieu en 1096 sur le territoire d'Anchin, trois cents chevaliers s'y seraient réunis et après la lutte auraient

(1) *Hist. du Cambrésis*, t. II, *Preuves.*

fait de grands dons au couvent et se seraient engagés à se rendre dans la terre sainte pour la défense de la Croix. Le président et juge du tournoi aurait été Bauduin II, comte du Haynaut qui, plus tard, s'étant croisé fut nommé *Bauduin de Jérusalem*. Nous avions longtemps regardé cette pièce comme sérieuse et authentique, et avec une telle confiance que nous en avions publié une traduction en français dans nos *Petites histoires des pays de Flandre et d'Artois*, seule traduction qui en ait paru; mais à notre grande confusion, nous devons la considérer maintenant comme apocryphe; voici les motifs qui déterminent notre conviction et nos regrets.

Le Carpentier est le premier écrivain qui ait produit l'acte d'Anchin, (*Festivum certamen*); il annonce par une note que cet acte provient de l'abbaye d'Anchin (*ex abbatiâ acquicincina*); que c'est aux archives de l'abbaye qu'il l'a emprunté. Miræus le reproduit en entier; sans observation ni indication autre que cette note marginale : *Ex Carpentier hist. Camerac.* D'Oultreman n'en parle que d'après Le Carpentier; et le Père Ménestriér, dans son *Traité des Tournois*, ne semble s'appuyer, lorsqu'il parle du tournoi d'Anchia, que sur Le Carpentier et Miræus.

Le Carpentier serait donc le seul qui ait eu connaissance de l'original de cette charte, qui reposait selon lui dans les archives de l'abbaye d'Anchin; les écrivains qui, après lui, en ont parlé ne l'auraient fait que sur son autorité; nulle créance ou authenticité ne pourraient reposer que sur lui! Le Carpentier a plusieurs fois été surpris en fraude et invention de semblables actes : ce serait peu. Mais ce qui viendrait

confirmer nos doutes à cet égard, c'est que, un fait aussi curieux, aussi important aurait pu être omis par le savant prieur d'Anchin, François de Bar, qui vivait et écrivait dans l'abbaye à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e; par lui, qui puisait aux sources, aux archives de l'abbaye, qui n'a négligé aucun détail de ce qui concerne cette maison, qui nous a raconté minutieusement et avec un scrupule si religieux tout ce qui s'y rattachait. Comment ce savant moine aurait-il laissé en oubli un semblable événement ? comment n'aurait-il pas fait une mention quelconque ou du tournoi ou du titre qui le rappelait ? lui qui avait eu le soin de signaler de nombreux dons antérieurs à ce prétendu tournoi, et entr'autres celui fait à l'abbaye par Bauduin et Nicolas de Chièvres de tout ce qu'ils possédaient au village d'Inchy; lui qui a rappelé la charte de 1079 par laquelle Gérard, évêque de Cambrai et d'Arras, acceptait divers dons faits à l'abbaye par Anselme de Ribeaumont et autres seigneurs et chevaliers de l'époque (1).

Enfin comment les deux savants bénédictins qui se sont complus à parler d'une manière si élogieuse d'Anchin, auraient-ils omis de rappeler un fait aussi important, surtout pour eux, qu'un tournoi à la suite duquel trois cents chevaliers se seraient croisés ? (2)

(1) Anselme de Ribeaumont faisait partie de la première croisade, il périt au siège d'Archas. Sa mort a donné au Tasse l'idée d'une de ses plus belles fictions. Il a tenu un rang distingué parmi les illustres compagnons de Godefroi.

(2) L'*Histoire de l'abbaye d'Anchin*, si vivement attendue, que nous donnera prochainement M. Escallier, lèvera tous les doutes à cet égard.

L'abbaye d'Anchin était très riche, elle valait à l'abbé, dans le siècle dernier, plus de soixante-dix mille livres de rente ; sa taxe en cour de Rome était de 4,000 florins. Son premier abbé commandataire fut le cardinal d'Estrées (en 1681).

Le célèbre cardinal Melchior de Polignac le fut en 1715. On a dit, mais à tort, que c'était à Anchin qu'il avait composé son *Anti-Lucrèce* (1) ; il eut un co-adjuteur régulier, qui fut dom François de Saluces de Bernemicourt. En 1751, le Roi y nomma abbé, le cardinal d'Yorck, deuxième fils de Jacques II et frère d'Edouard, nommé le Prétendant ; il fut le dernier (2). Ce monastère a eu 47 abbés, dont 5 commandataires.

Anchin avait aussi une belle bibliothèque et un riche trésor. Laissons, pour les bien faire connaître, parler nos bénédictins dom Martène et dom Durand :

« Quoique l'abbaye d'Anchin ne soit pas fort ancienne et » que ses commencements ayent été très simples, elle ne » laisse pas d'être une des plus fortes, des plus riches et des » plus illustres des Pays-Bas.

» Lorsqu'on entre à Anchin, on est d'abord frappé » de la grandeur de la maison. La première chose que nous » y vîmes, fut l'église, qui nous parut très belle. Elle a trois

(1) Le cardinal vint peu à Anchin, et M. de Bougainville, dans la préface de la traduction de l'*Anti-Lucrèce* adressée à M^{me} la duchesse du Maine, dit qu'il sait que ce poème a été fait sous ses yeux, et certes la duchesse n'a point habité Anchin.

(2) Le cardinal Stuart, appelé d'abord duc d'Yorck, mourut en 1807, en Italie, à l'âge de 82 ans. Il fut à la fois abbé commandataire de Marchiennes et de St.-Amand. La première abbaye lui donnait 70,000 livres de revenu, et la seconde 60,000.

» cent cinquante-cinq pieds de longueur, quatre-vingt-trois
 » de largeur et autant de hauteur. Les décorations répon-
 » dent à sa grandeur. La nef est ornée de plusieurs grands
 » tableaux, qui sont à chaque pilier. Le chœur est majes-
 » tueux, et l'autel est très riche; le retable, où nos princi-
 » paux mystères sont représentés, est de vermeil doré et
 » orné de pierres précieuses. La croix, qui est au moins de
 » six pieds de hauteur, est d'argent, le tabernacle qui, selon
 » la coutume des Pays-bas, est à côté de l'autel, est de
 » marbre. Il est fait en forme de pyramide, qui s'élève
 » presque jusqu'à la voûte, d'un très grand travail. . . . On
 » y montre une chasuble de St.-Thomas de Cantorbye et
 » une autre qui a été donnée par St.-Louis. Le trésor répon-
 » dait autrefois à la grandeur (1). . . . Le cloître est le plus
 » beau que nous ayons vu, soit pour sa longueur, soit pour
 » la largeur, soit pour les décorations. Il est vitré selon la
 » coutume des Pays-Bas, et les vitres sont peintes du côté de
 » l'église, mais avec des couleurs très vives. . . .

» La Bibliothèque est excellente et une des meilleures qui
 » soit dans les Pays-Bas. Les grands hommes qui ont fleuri
 » à Anchin, n'ont pas peu contribué à la rendre bonne. Dans
 » le siècle passé (le xvii^e), François de Bar et Jean Despierrez,
 » tous deux grands prieurs du monastère, se sont rendus
 » recommandables par leurs ouvrages. Le dernier surtout
 » passait pour le plus habile mathématicien de son temps.
 » Mais les grandes richesses de cette bibliothèque consistent

(1) Ce trésor fut pillé par Balagny et transporté à Cambrai.

» principalement dans les manuscrits ; en quoi il y a très
 » peu de Bibliothèque en province qui lui soient compara-
 » blés. « — Les savants Bénédictins indiquent ensuite les
 principaux manuscrits qu'ils ont trouvés à Anchin, et héu-
 reusement la plupart font maintenant partie de la Bibliothè-
 que de Douai (1).

Le magnifique buffet d'orgues qui décore l'église paroissiale de St.-Pierre, à Douai, provient de l'abbaye d'Anchin, d'où il a été transporté au commencement de la révolution française.

Le local, dans lequel la Bibliothèque, se trouve placée est l'ancienne maison conventuelle des Jésuites ; ces pères avaient été admis à Douai en 1668. l'édifice fut construit en 1624 aux frais de l'abbaye d'Anchin ; en 1761, les Jésuites y ont fait élever l'observatoire qui le surmonte. Lors de la suppression de la compagnie de Jésus en France, en 1764, ces bâtiments furent affectés au service des divers cours publics des facultés de l'Université ; son tribunal et ses archives y furent transférés. En 1793, l'Université étant virtuellement supprimée, les bâtiments reçurent, ainsi que nous l'avons dit, les livres, manuscrits et objets d'arts que l'on avait saisis dans les maisons religieuses et chez les émigrés. Quelques années après, un arrêté municipal affecta tout le local à la formation d'un Musée. La Bibliothèque conserva la

(1) Sanderus, qui, dans sa *Bibliotheca manuscripta*, donne d'une manière fort incomplète la nomenclature des manuscrits de Marchiennes, puisqu'il n'en compte que 137, ne dit mot de ceux d'Anchin qui étaient en nombre plus considérable que ceux de Marchiennes.

partie qu'elle occupait, et cette partie, à deux reprises, fut même agrandie.

La salle actuelle de la Bibliothèque est d'une belle apparence et d'une grande étendue, quoiqu'elle ne suffise plus aujourd'hui pour le déploiement de toutes les richesses que nous possédons. Elle est éclairée par vingt croisées de 4 mètres de hauteur et de 1 mètre 57 centimètres de largeur. En œuvre, sa longueur est de 51 mètres 60 centimètres; sa largeur de 8 mètres 80 centimètres. Sa hauteur est de 5 mètres 80 centimètres, sa superficie de 454 mètres 8 centimètres. Elle est partagée en soixante divisions ou travées, qui, chacune ont une moyenne de quatorze rayons ou tablettes. A l'une des extrémités se trouvent des sphères, des mappemondes de grande proportion; un beau système planétaire à rouages en cuivre, le tout provenant des jésuites. Sur une ligne qui forme l'axe de la salle, sont placés des tables et des bancs de chêne pour les lecteurs; un meuble contenant les cartes du catalogue en travail; d'autres meubles renfermant les ouvrages curieux et d'un grand format, tels que la description de l'Égypte, les voyages de MM. de Choiseul, Chardin, Flandin, etc. Dans des vitrines fermées, sont exposés quelques manuscrits ou incunables curieux. Depuis trois ans seulement, cette immense pièce est chauffée l'hiver par un calorifère qui ne peut servir qu'à un petit nombre de lecteurs, attendu que son rayonnement ne s'étend pas au-delà de 2 mètres. Les livres sont exposés à l'indiscrétion des visiteurs; rien ne les en défend. Il serait bien à désirer qu'ils fussent renfermés jusqu'à une hauteur de 2 mètres et demi au moins par des grillages en fer; leur bonne conservation

exigerait aussi que le parquet de la salle fut ciré pour les préserver d'une poussière destructive.

A côté de cette belle salle se trouve une petite pièce oblongue, que l'on a disposée enfin, sous l'administration de M. le comte de Guerne, pour préserver ces précieux manuscrits d'une ruine qui était imminente. Cette pièce n'est point ouverte au public. Un arrêté municipal a fixé le mode de communication des manuscrits aux travailleurs ou aux curieux (1).

C'est sous la sage et paternelle administration de M. Évain ancien colonel d'artillerie, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, maire actuel de la ville de Douai, qu'a été proposé et voté de l'impression du catalogue des manuscrits de cette ville.

Tout incomplet que pourra paraître cet essai, il est fidèle dans l'exposition des faits; ce n'est toutefois qu'avec beaucoup de peines et après de longues recherches, que nous sommes parvenu à découvrir et à rassembler les documents qui nous ont mis à même de le tracer.

H. R. D.

(1) Nous ne possédons que 953 corps de manuscrits, mais si on sépare les ouvrages, différents d'auteurs, d'écritures ou de sujets, ainsi qu'on l'a fait dans plusieurs bibliothèques, le nombre s'élèverait de 13 à 1,400.

Lorsque, en mai 1834, M. de Guerne, maire de Douai, nous confia le soin de faire le catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque publique de la ville de Douai, nous ne pûmes nous dissimuler notre insuffisance. Encouragé cependant par notre vénérable prédécesseur et par l'honorable et savant bibliographe M. Gratet-Duplessis, alors recteur de l'académie de Douai, nous acceptâmes cette tâche longue et difficile. Notre précieuse collection de manuscrits était alors reléguée dans un lieu obscur, reculé et ouvert à tous les vents; elle se trouvait dans le plus grand désordre, faute d'un local convenable pour la placer. Après les premiers soins donnés à sa conservation, il fallut en faire une sorte de recolement, selon l'ordre de l'inventaire, qu'en avait fait M. Guilmot, en 1820. Plusieurs ne se retrouvaient plus, mais d'autres étaient venus de divers côtés combler les vides. L'ordre que nous avons

suivi dans le classement est celui qui avait été adopté pour l'inventaire ; il était aussi rationnel que possible, nous l'avons modifié dans ce qu'il avait de défectueux. Nous avons fait suivre le catalogue d'un supplément comprenant, tous les manuscrits qui avaient été reçus depuis l'inventaire, ou qui sont parvenus pendant la rédaction de ce catalogue. Après ce supplément nous publions la notice remarquable de M. le conseiller Taillar, dont nous avons souvent parlé dans le cours de l'ouvrage, sur ceux des manuscrits de cette bibliothèque relatifs à la législation et à la jurisprudence, elle sera le complément indispensable de ce livre.

Quelque soin que nous ayons apporté à ce travail, nous sommes convaincu qu'il présentera encore des erreurs. Un bibliographe célèbre de nos jours (M. Beuchot), et nous ne sommes pas le seul qui lui ayons emprunté ces paroles, tellement elles sont vraies, disait :

» Il est impossible de faire un ouvrage de cette nature qui
 » soit sans faute, malgré la plus sévère attention, il en échappe
 » toujours. On ne connaît pas assez les difficultés que présentent
 » l'histoire littéraire et la bibliographie à ceux qui la cultivent.
 » Les travaux de ce genre sont pénibles, minutieux, sans éclat,
 » sans gloire, sans profit aujourd'hui. Ils sont cependant utiles,
 » et l'on doit tenir compte à leurs auteurs des veilles nombreuses
 » et des recherches minutieuses que leur coûtent souvent ces
 » ouvrages. «

Nous ne pouvons à cet égard que réclamer l'impartiale indulgence de ceux qui reconnaitront nos fautes ; nous osons compter, avant tout, sur celles des personnes qui se sont

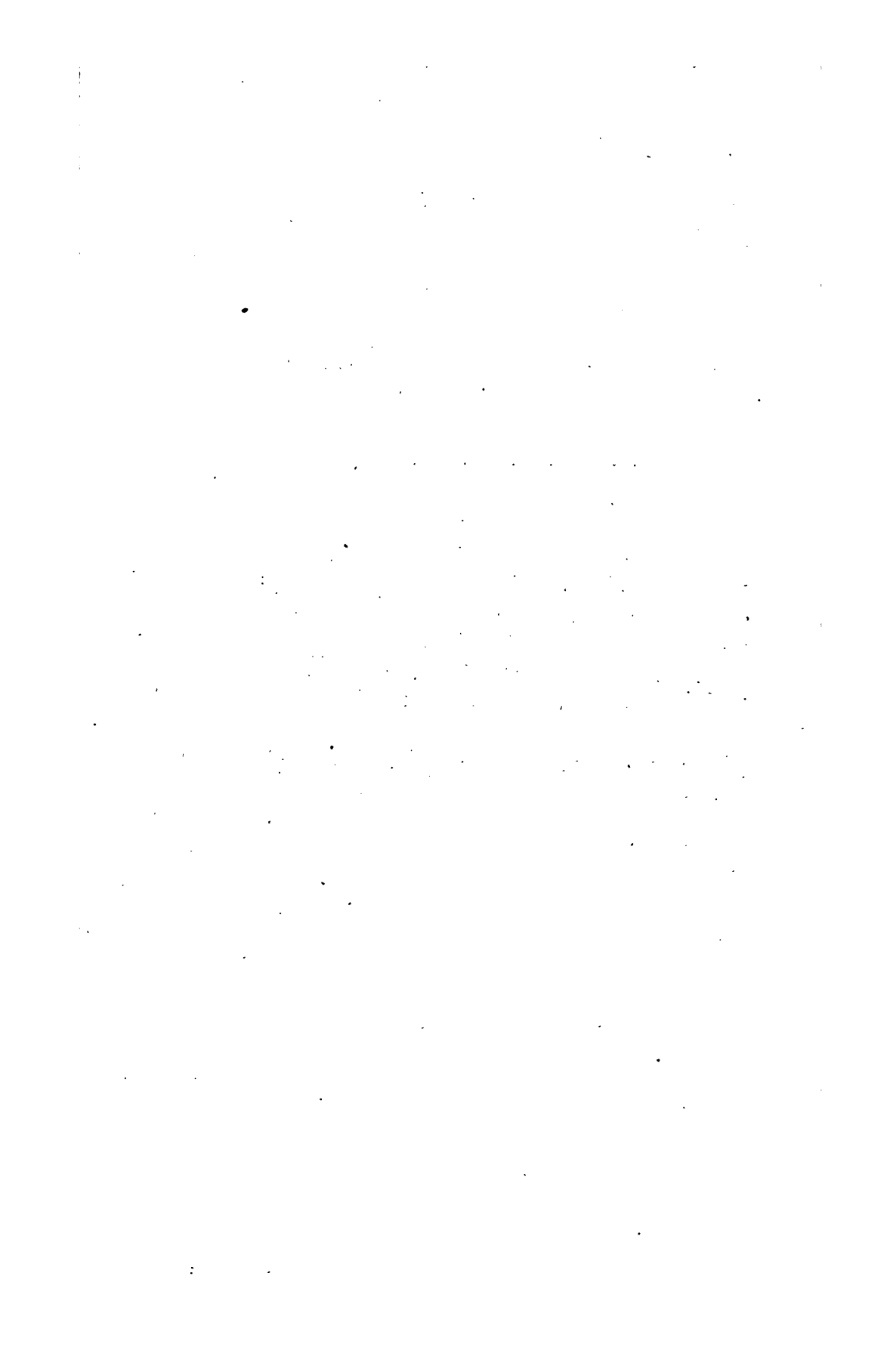
livrées à de semblables travaux, elles savent les nombreuses difficultés qu'ils présentent, ce qu'ils ont de pénible, d'ingrat et parfois de décourageant.

Les erreurs et les omissions que nous avons reconnues pendant le cours de l'impression ont été relevées à la fin de l'ouvrage, dans une sorte d'appendice.

Enfin, nous nous sommes attaché à rendre les tables aussi complètes que possible, nous rappelant que, » dans les ouvrages » de ce genre, la bonne disposition des tables répond à toutes » les exigences des lecteurs, curieux de confronter tout ce qui » se rapporte à l'un des sujets qui les intéresse. « (1)

Nous terminons en payant notre tribut de profonde gratitude à M. Gratet-Duplessis pour l'aide et le concours qu'il nous a prêtés et pour les conseils qu'il a bien voulu nous donner. Nous ne pouvons ne pas exprimer aussi notre reconnaissance à notre collègue, M. Guillet, bibliothécaire-adjoint, pour l'aide qu'il nous a donné, dans ce travail, depuis quatre ans.

(1) Manuscrits de la Bibliothèque du Roi. — Paulin Paris. — Préface, tome II, page 18.



MANUSCRITS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

THÉOLOGIE.

ÉCRITURE SAINTE.

N^o 1. — BIBLIA SACRA.

2 volumes in-folio maximo; vélin; deux colonnes; xiii^e siècle; majuscules en couleur; lettres tourneures; relié en bois couvert de vélin blanc.

Ce manuscrit contient la Bible entière. L'initiale du commencement de la Genèse comprend toute la hauteur du feuillet; elle est en forme de vignette avec des ornemens coloriés représentant la création de l'homme et de la femme, le premier péché, la sortie du paradis terrestre et le meurtre d'Abel.

Les premiers feuillets manquent à chaque volume. Ces deux volumes ont souffert du temps et de l'humidité et ils ont éprouvé quelques mutilations.

A la fin du premier volume, sur la seconde colonne, au verso du dernier feuillet, on trouve la copie d'une charte de Philippe-Auguste, datée de 1203, de *Libertate ecclesie attrebatensis*, qu'a publiée Aubert Le Mire (1).

(1) *Opera diplomatica*, t. 51, p. 1207.

Ce beau manuscrit provient de l'abbaye d'Anchin.

N° 2. — BIBLIA SACRA.

2 volumes in-folio maximo; vélin; deux colonnes; majuscules or et couleur, xi^e siècle; relié en bois et vélin.

Beau manuscrit contenant depuis la Genèse jusqu'aux Actes des apôtres. Un peu endommagé par l'usage et par le temps. Les premiers et les derniers feuillets manquent. — Provenant de l'abbaye d'Anchin.

N° 3. — BIBLIA SACRA.

Volume in-folio, vélin; deux colonnes; belle écriture; initiales coloriées; xiv^e siècle; reliure moderne en veau doré sur tranche.

Ce volume contient l'ancien et le nouveau Testament; à la fin se trouve, sur quatre colonnes, une table alphabétique très-considérable, pour l'interprétation des noms hébreux qui se rencontrent dans l'ouvrage. Cette table se retrouve dans plusieurs éditions anciennes et modernes de l'Écriture Sainte.

Les initiales des noms de la table sont en couleur bleue et rouge. — Provenance inconnue.

N° 4. — BIBLIA SACRA.

Volume in-folio parvo sur beau vélin très-fin; deux colonnes; xiii^e siècle, relié en veau.

Ce manuscrit est exécuté avec beaucoup de soin et de correction; mais l'exiguité du caractère et les nombreuses abréviations employées par l'écrivain en rendent la lecture très pénible. Il ne con-

tient qu'un très-petit nombre de lettres ornées en or et en couleur, et aucun de ces rares ornements n'offre rien de remarquable.

Le volume renferme l'ancien et le nouveau Testament, en entier, de la version et avec les préfaces de St.-Jérôme. Il commence par un calendrier en latin et se termine par une table consacrée à l'interprétation des noms hébreux, semblable à celle dont il vient d'être parlé. — Provenance inconnue.

N^o 5. — BIBLIA SACRA, CUM POSTILLIS NICOLAI DE LYRA.

6 volumes in-folio magno ; beau vélin ; sur deux colonnes ; grandes initiales en forme de vignettes coloriées au commencement des volumes ; fin du xiv^e et commencement du xv^e siècles ; relié en veau et bois.

Ces six volumes semblent avoir été écrits de la même main, et avoir été exécutés par suite de dons faits à cette fin à l'abbaye d'Anchin, car on lit sur les 1^{er}, 2^e, 3^e et 5^e volumes : *de dono dni Salubriensis* (1), et sur le 6^e : *de dono dni Collubriensis illustrissimi Ducis Burgundi confessoris*.

Nicolas de Lyre, dit de Lyra ou Lyranus, était de l'ordre de St.-François, et vivait au xiv^e siècle. Il était né de parens juifs. Par son mérite, il s'éleva aux premières charges de son ordre. On voit dans le codicile du testament de la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long,

(1) Ou *Saltsbriensis*, de Salisbury.

qu'il fut nommé par cette princesse l'un de ses exécuteurs testamentaires. Nicolas mourut le 23 octobre 1340. Ses postilles ou commentaires ont été plusieurs fois imprimés. La meilleure édition est celle de Lyon 1590 ; la première est sortie des presses de Rome en 1472. L'épithaphe en latin de Nicolas de Lyre, se trouve dans le 4^e volume des lettres choisies de Richard Simon, p. 253, Amsterdam 1710. La ville de Lyre le revendique comme une de ses illustrations. — Provenant d'Anchin.

N^o 6. — BIBLIA SACRA INTEGRÀ CUM ANNOTATIONIBUS
MULTIS, MAXIMÈ SUPER LIBRUM JOB, SUPER PSAL-
MORUM, ETC.

Volume in-folio parvo ; vélin ; sur deux colonnes : xv^e siècle ; relié en bois et parchemin.

Écrit par diverses mains en petite minuscule très serrée. Le texte est exactement le même que celui de la Vulgate.

Ce manuscrit provient de l'abbaye de Marchiennes à qui il avait été donné, le 11 septembre 1567, par un sieur Berchout.

N^o 7. — BIBLIA SACRA VERSIFICATA.

Volume in-folio oblong, sur vélin ; majuscules or et couleur ; titres en rouge, xv^e siècle ; relié en bois et parchemin.

Ce manuscrit renferme un grand nombre de notes marginales et intercalaires. C'est l'œuvre de Pierre de Riga, connue sous le nom de *Aurora*. Les manuscrits de cette bible ne sont point rares ; la bibliothèque du Roi seule en possède

quinze exemplaires, et deux reposent à la bibliothèque de Cambrai. — Provenance inconnue.

N° 8. — BIBLIA SACRA VERSIFICATA.

Exactement le même que le précédent pour la forme ; mais il s'y trouve de nombreuses variantes et des annotations autres que celles du précédent. D'ailleurs moins précieux, sous le rapport de l'exécution. — Provenance inconnue.

N° 9. — BIBLIA SACRA VERSIFICATA.

Volume in-quarto ; vélin ; sur deux colonnes ; xv^e siècle ; relié en bois et vélin.

Ce manuscrit provient de l'abbaye de Marchiennes : il paraît avoir appartenu au cardinal Alain, qui l'aurait rapporté de Rheims et donné à cette abbaye.

Alain (Guillaume) (1), naquit à Lancaster, en Angleterre, vers 1532 ; il termina ses études à Douai. Reçu docteur en théologie, il gagna la protection de Grégoire XIII et celle de Philippe II, roi d'Espagne, ce qui le mit à même de fonder à Douai le collège des Bénédictins anglais. Le 15 août 1587, il obtint le chapeau de cardinal et bientôt après il fut nommé archevêque de Malines. Il mourut à Rome, en 1594, le 27 octobre.

N° 10. — BIBLIE SACRÆ PARS.

Volume in-folio magno ; vélin ; sur deux colonnes ; écriture en caractères romains ; x^e siècle ; couvert en bois.

Ce manuscrit provenant de l'abbaye de Mar-

(1) Alen.

chiennes, contient dans l'ordre suivant : *Prophetia Aggæi, Zachariæ, Malachiæ, Job, Liber Psalmorum, Proverbia Salomonis, Ecclesiastes, Canticum canticorum, Prophetæ Danielis, Paralipomenon (deux libri), Esdras (quatuor l.), Hester, Liber sapientiæ.*

Il a beaucoup souffert de l'humidité.

N° 11. — GENESIS CUM GLOSSA.

Volume in-folio; vélin; belle écriture du XIII^e siècle; texte encadré dans la glose; titre en or et couleur; relié en bois et vélin.

Incipit. — « *Quod esset bona et divisit lucem a tenebris. Appellavitque lucem diem et tenebras noctem.* » — Desinit. — « *Mortuus est (Josephus) expletis centum decem vite sue annis et conditus aromatibus repositus est in loculo in Ægypto.* »

Il manque cinq feuillets à la fin. — Provenance inconnue.

N° 12. — VETUS TESTAMENTUM CUM GLOSSA.

9 volumes dont 8 in-folio magno, et le 9^e in-folio parvo; vélin; XIII^e siècle; reliés en bois et vélin gaufré; ayant eu autrefois des seruoirs; glose encadrant le texte; capitales historiées; majuscules or et couleur ornées; initiales en couleur.

Belle et uniforme écriture avec annotations marginales: manquent quelques feuillets dans trois volumes. — Provenant d'Anchin.

N° 13. — PROLOGUS, JOSUE, JUDICES, RUTH, ESDRAS, TOBIAS, JUDITH, HESTER, MACHABEI, CUM GLOSSA.

Volume in-folio; vélin; sur deux colonnes; XIV^e siècle; relié en bois et peau; initiales et majuscules or et couleurs.

En très mauvais état. — Provenant d'Anchin.

N^o 14. — PSALTERIUM.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; reliure moderne en veau. La tranche est peinte plus anciennement : on y remarque trois personnages avec des armoiries de France et d'Angleterre.

Ce volume peut être considéré comme un monument très remarquable du soin, nous devrions dire du luxe avec lequel étaient exécutés les livres de prières ou d'office au moyen-âge. La quantité de beaux livres liturgiques qui se trouvent encore aujourd'hui dans les bibliothèques publiques et chez quelques particuliers, est prodigieuse, et c'est un des traits caractéristiques de l'histoire de nos ayeux, qu'il paraît à propos de faire ressortir en passant, à l'occasion de ce précieux volume.

Il contient le Psautier complet, les litanies des saints, les vêpres des morts et quelques prières particulières à la fin. Il se compose de 221 feuillets numérotés par une main du xvi^e siècle, qui y a joint également une table. Ce manuscrit ne contient donc, à l'exception de quelques notes que nous indiquerons plus bas, rien de particulier ; mais ce qui le distingue éminemment parmi les manuscrits de cet ordre, c'est la netteté de son exécution calligraphique, c'est le luxe et la profusion des vignettes grandes et petites, c'est l'abondance des ornemens de tout genre dont il est décoré. Malheureusement ces ornemens ne sont pas d'une époque où l'art se faisait remarquer par une grande correction de

dessin ; mais , à défaut de ce mérite , ils ont au moins celui du costume , et ils supposent une grande fécondité d'imagination de la part de ceux qui les ont conçus et exécutés. Quelques-uns de ces ornemens se font même remarquer par une bizarrerie , une extravagance qui n'étonnera que médiocrement les personnes habituées à feuilleter les anciens missels , mais qui surprendrait fort le commun des lecteurs. Nous nous contenterons d'indiquer , dans ce genre , la vignette du feuillet 105 qui représente un renard ou un loup coiffé d'une mitre et tenant une crosse épiscopale , occupé à prêcher devant une assemblée de canards et de poules ; et celle du feuillet 186 , qui représente plusieurs lièvres faisant la chasse à un chien. Nous ne pouvons donner ici la nomenclature des vignettes sérieuses ou grotesques qui décorent ce Psautier ; nous nous contenterons d'affirmer qu'elles offriront un véritable intérêt à tous ceux qui prendraient la peine de l'examiner en détail.

Sur le premier feuillet du volume se lit l'inscription suivante qui fait connaître son origine :

« *Psalterium dompni Johannis Abbatis ex dono*
» *dn̄i Thom̄e vicarii de Gorleston.* »

Sur les autres feuillets préliminaires qui sont au nombre de 14 , se trouvent :

1° Une prière latine à réciter avant la lecture du *Psautier*.

2° Une table chronologique portant le titre suivant : *In tertia revolutione de regib. anglie*, qui commence ainsi : *Obiit Edwardus confessor rex anglie nonas januarii cum regnasset xxiiii^{os} annos*, et qui se termine, au verso du même feuillet, de la manière suivante : *Coronatus est Edwardus filius Edwardi regis die sancti Mathie apostoli apud Westmonasterium sed prius Isabellam filiam regis francie duxit in uxorem*.

3° Une autre table chronologique qui occupe deux pages et demie, et du même genre que la précédente.

4° Une table pascalle qui commence en l'an 1064 et s'étend jusqu'à l'an 1577.

5° Enfin le calendrier en latin.

Vient ensuite le *Psautier* qui, ainsi que nous l'avons dit, occupe à-peu-près tout le volume.

Ce manuscrit est dans un très-bel état de conservation. On ne sait pas au juste comment il est parvenu à la bibliothèque, mais tout fait supposer qu'il a appartenu à l'une des maisons religieuses de la Grande-Bretagne, qui existaient à Douai avant 1790.

N° 15. — HIC CODEX CONTINET CENTUM ET QUINQUAGENTA PSALMOS, DEINDE DIVERSA CANTICA ET HIMNOS.
IN FINE DUAS CHRONOLOGICAS TABULAS VETUSTISSIMAS ET ACCURATISSIMAS PRIMUM VETERIS, DEINDE NOVI TESTAMENTI.

Volume in-folio sur deux colonnes; 1^o siècle; relié en bois couvert de velin; lettres tourneures, grandes initiales en couleur. Les lignes sont

réglées au stylet. On y remarque quelques notes marginales devenues illisibles.

Curieux manuscrit par son antiquité : jauni et beaucoup altéré par le temps et l'usage.

Provenant probablement de Marchiennes.

N° 16. — PSALMI CUM GLOSSA.

Volume in-folio; vélin; sur deux colonnes; xiv^e siècle; relié en bois et vélin gaufré; initiales et majuscules en couleur; glose encadrant le texte.

Provenance inconnue.

N° 17. — HOMILIE PATRUM.

Second volume, le premier manquant. In-folio: vélin; sur deux colonnes; xii^e siècle; relié en bois et cuir gaufré; majuscules et initiales en couleur; vignettes coloriées.

Ce manuscrit provient de l'abbaye de Marchiennes; il est très-endommagé.

N° 18. — ECCLESIASTES CUM GLOSSA.

Volume in-folio parvo; vélin; lignes longues et à deux colonnes; de différentes écritures; xix^e et xv^e siècles; majuscules et initiales en couleur; couvert en bois et veau gaufré, avec ces mots en relief répétés dans les ornemens: *Finis coronat*.

Cette devise étant une de celles de l'abbaye de Marchiennes, nous porte à penser que ce manuscrit doit en provenir.

N° 19. — PROPHETE OMNES.

Volume in-folio magno; vélin; deux colonnes; majuscules ornées et en couleur; lettres tourneures or et couleur; xiii^e siècle environ; relié en bois et vélin avec ornemens en cuivre.

Ce beau manuscrit est parfaitement conservé; il y manque cependant le dernier feuillet. Sur une garde à la fin du volume se trouve écrit, par une

main plus moderne, ce que devait contenir ce feuillet: c'est la fin de Malachias.

Provient d'Anchin.

N° 20. — LIBRI MACHABEORUM; PROPHETÆ MAJORES ET MINORES; DUO PARALIPOMENON; ESDRAS.

Volume in-folio; vélin; à lignes longues et à deux colonnes; xi^e siècle; de diverses écritures; restauré en 1839. Ce volume a souffert par l'usage. Deux feuillets fort altérés, mais du x^e siècle environ, se trouvent à la fin et ont servi comme gardes. Ce sont, autant qu'on peut l'apprécier, des interprétations de certains passages de l'Écriture Sainte.

Incipit: — « *Liber Machabeorum et factum est*
» *Post quam percussit Alexander Philippi Macedo*
» *qui primus regnavit.* »

Desinit: — « *Memento mei ds meus in bonum.* »

Sur le premier feuillet de garde, au haut, on distingue, à la 4^e ligne: OMELIA LECTIONIS....

Au-dessous:

« *Dns. IHC xpe œdificator et consecrator suæ*
» *ecclesie.* »

La fin est illisible. — Provient d'Anchin.

N° 21. — NOVUM TESTAMENTUM.

Volume in-douze; velin; deux colonnes; xvi^e siècle; incomplet et en mauvais état; sans reliure.

Provenance inconnue.

N° 22. — EVANGELISTÆ QUATUOR.

Volume in-folio; velin; lignes longues; xiii^e siècle; belles lettres tourneures; initiales et majuscules or et couleur; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 23. — LIBER QUATUOR EVANGELISTARUM.

Volume in-quarto; velin; ix^e siècle; manuscrit remarquable par son antiquité et sa parfaite conservation; relié avec couverture en parchemin

en 1840. Il renferme une traduction latine des quatre évangélistes ; elle est précédée d'un calendrier.

Selon une note peu lisible placée sur le dernier feuillet, ce manuscrit aurait été écrit par deux moines nommés *Linesgnethen* et *Liescar*.

Provenance inconnue.

N° 24. — EVANGELISTÆ QUATUOR.

Volume in-quarto parvo ; velin ; xii^e siècle ; couvert en bois seulement.

Ce manuscrit est lisiblement écrit et orné de quatre figures des évangélistes, grossièrement peintes. — Provient de Marchiennes.

N° 25. — EVANGELIA CUM GLOSSA.

Volume in-folio magno ; velin ; texte encadré dans la glose ; xiv^e siècle ; initiales et majuscules en couleur ; deux vignettes or et couleur ; relié en bois et papier gaufré ; manque la fin.

Provenance inconnue.

N° 26. — EVANGELIA CUM GLOSSA.

Exactement le même, mais complet. — Provenance inconnue.

N° 27. — CALENDARIVM ANTIQVISSIVM CANONES DECIM DE CONCORDIA EVANGELISTARVM SECVNDVM MATHHEVM ET SECVNDVM MARCVM.

Volume in-folio parvo ; velin ; à deux colonnes ; du ix^e ou x^e siècles ; écriture romaine ou lombarde ; titres, majuscules et initiales en couleur. Les quatre derniers chapitres de l'évangile de St.-Marc manquent. Relié en veau depuis moins d'un siècle. Quelques pages sont effacées par l'usage.

On lit sur le premier feuillet, d'une écriture moderne : *Hic manuscriptus codex anno 1736 e pulvere suscitatus est*. A la suite de cette note s'en

trouve une autre assez étendue dont nous donnons une traduction presque littérale.

1° Il ne fait mention (1) d'aucune fête de St.-Benoît, mort vers le milieu du vi^e siècle, de St.-Grégoire, qui fut, peu de temps après, pontife de Rome; de St.-Damase, de St.-Martin, enfin d'aucun confesseur, à l'exception du seul St.-Sylvestre qui, au commencement du iv^e siècle, gouvernait l'église, ni d'aucun des saints que canonisa le pape Boniface IV.

2° De toutes les fêtes de la Vierge-mère, il n'en mentionne que deux, savoir : la fête de Ste.-Marie (*le 15 août*), solennité à laquelle il ne donne pas le nom d'Assomption; et la fête de la Nativité de la même vierge, fête qui, au vii^e siècle, avant l'occupation du siège de St.-Pierre par le pape Sergius, se célébrait déjà à Rome; il ne parle pas de la fête de l'Annonciation, qui est cependant bien ancienne, ni de celle de la Conception qui, au temps d'Ildephonse, archevêque de Tolède, était célébrée du moins en Espagne; il fixe bien au 2 février la fête de la purification de Marie; mais c'est là bien plutôt une fête relative à Dieu qu'à la Vierge (2). Il relate aussi la dédicace de l'église de Ste.-Marie-aux-Martyrs, mais cette dédicace est attribuée au pape Boniface IV, qui

(1) Ce manuscrit.

(2) Cette fête se célébrait bien avant en Palestine et en Phénicie. Bollandus feb., t. 1.

vécut au commencement du *vii^e* siècle, et qui éleva cette église sur l'emplacement qu'occupaient des idoles.

3° Il n'indique aucune fête pour toute la durée de la Quadragesime, temps dans lequel, comme le dit le dixième concile de Tolède, tenu l'an 656, *il ne convient de rien célébrer de relatif aux fêtes des saints, comme l'a sagement établi l'ancienne règle.* Et en cela notre calendrier est d'accord avec celui qu'à donné le R. P. Martène, dans son *Trésor des Anecdotes*, où mention n'est faite d'aucune fête pendant la durée de la Quadragesime. (1)

4° Depuis le temps de l'Avent jusqu'à la Nativité de J.-C., excepté les fêtes de St.-Thomas, apôtre, de Ste.-Lucie, vierge et martyre, il n'en relate aucune. Dès l'origine en effet, pendant tout ce temps, comme durant celui de la Quadragesime, on observait le jeûne.

5° Il commence l'année à la Nativité de Notre-Seigneur, suivant l'usage des anciens saxons et danois, usage observé également dans tous les anciens rituels. Mais comme cet usage de commencer ainsi l'année existait encore en France au temps des Carlovingiens, qui, du milieu du *viii^e* siècle à la fin du *x^e*, en occupèrent le trône, et qu'il demeure *suivi de nos jours par les notaires romains*, il n'offre pas par cela même un indice infaillible d'ancienneté, et surtout parce que le

(1) *Theaurus novus anecdotorum Dni Martene et Durand.*

martyrologe d'Adon, composé au ix^e siècle, fait aussi commencer l'année à la Nativité du Christ. Et c'est une question assez obscure pour ceux qui s'occupent de l'antiquité des choses, de savoir où et quand les auteurs ont cessé de faire ainsi dater l'année de la Nativité de N.-S. C'est pourquoi nous passons à une sixième preuve qui est d'un plus grand poids.

6° Ledit calendrier est si sec, si aride, que, pour toute la durée de l'année, y compris encore les vigiles et les octaves, il compte à peine 90 fêtes, ce qui lui fait trouver une forte odeur d'ancienneté; et ce à quoi il faut encore ajouter qu'on n'y rencontre au plus, et encore avec peine, qu'un ou deux saints pour le même jour.

7° Le titre de pape n'y est donné à aucun des pontifes romains, car dans le courant du vi^e siècle, ce titre était encore commun à tous les évêques.

8° Enfin, il est d'accord avec beaucoup d'autres anciens calendriers : avec celui que mit au jour Bucherius, de la Société de Jésus; avec celui d'Afrique, que le père Mabillon a publié; avec celui que publia le père Martène, dont nous avons parlé plus haut; avec un autre que publia Fronton, chanoine régulier de la congrégation française de Ste.-Geneviève, chancelier de l'Université de Paris; à Paris, année 1652 (1), et enfin avec d'autres ca-

(1) L'auteur de la note veut parler, sans doute, de Fronton du Due, dit *Ducaus*, le jésuite, auteur de la *Bibliotheca veterum patrum*, etc.

**lendriers et martyrologes extrêmement anciens. —
Provient de Marchiennes.**

**N° 28. — CONCORDIA EVANGELISTARUM ZACHARÆ
CRISOPOLITANI.**

Volume in-folio ; beau vélin ; à deux colonnes ; majuscules or et couleurs ; belle écriture ; XIII^e siècle ; lettres tournantes et vignettes colorées ; bois et vélin.

Zacharie était évêque de Chrysopolis ; il vivait dans le XII^e siècle. Sa concorde évangélique est divisée en quatre livres. — Provient d'Anchin.

**N° 29. — CONCORDIÆ EVANGELISTARUM AB D. MGI.
ADRIENO BESENERIO.**

Volume in-quarto ; papier ; portant la date du 15 juin 1573. N'offre rien de remarquable.

Ce manuscrit a appartenu à François de Bar , grand prieur d'Anchin. Adrien Besnier , son auteur , né à Douai , était docteur et professeur de théologie au monastère d'Anchin. Nous parlerons plus bas d'un autre manuscrit de maître Besnier.

**N° 30. — ACTA APOSTOLORUM , APOCALIPSIS , LIB. JOB ,
TOBIÆ , JUDITH , ESTHER ET MACHABEORUM.**

Volume in-quarto ; vélin ; lignes longues et à deux colonnes ; XI^e siècle ; écriture très-lisible ; altéré par le temps et l'usage ; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 31. — ACTA APOSTOLORUM ET APOCALYPSIS CUM
GLOSSA.**

Volume in-folio ; beau vélin ; XIII^e siècle ; texte encadré par la glose ; initiales et majuscules or et couleur ; le premier feuillet a été mutilé ; relié en bois et vélin.

Provenance inconnue.

N° 32. — COMMENTARIUM SUPER EPISTOLAS STI. PAULI.

Volume in-folio ; vélin ; belle écriture ; xiii^e ou xiv^e siècle. Le texte des épîtres est encadré par les commentaires ; faite en bois et vélin ; lettres tourneures ; initiales , majuscules or et couleur.

Provenance inconnue.

N° 33. — COMMENTARIUM SUPER EPISTOLAS STI. PAULI.

Volume in-folio ; vélin ; deux colonnes ; xiii^e ou xiv^e siècle ; le texte est aussi encadré par les commentaires ; initiales et majuscules or et couleur ; les trois premiers feuillets ont été coupés ; relié en bois et vélin.

Provenance inconnue.

N° 34. — GLOSSA IN TOTA SCRIPTURAS SACRAS.

Douze volumes in-folio ; beau vélin ; xiii^e siècle ; belle écriture avec lettres ~~en~~ initiales et couleur ; reliés partie en vélin ; partie en bois et parchemin ; primitivement avec sermoirs dont une partie n'existe plus. Quelques feuillets manquent.

Ces douze volumes semblent être de la même écriture.

Proviennent d'Anchin.

N° 35. — INTERPRETATIO SANCTARUM SCRIPTURARUM TAM NOVI QUAM VETERIS TESTAMENTI A FRATRE JOANNE FIEFVE, RELIGIOSO MONASTERII MARCHIANENSIS, 1671.

Volume in-folio ; papier ; bonne écriture ; broché.

Incipit : — « *Nihil apud eos qui Christiano nomine censentur.* »

Ce traité ne s'étend que jusqu'au 25^e chapitre de St.-Matthieu.

Desinit : — « *Frater Joannes Fiefvé qui scripsit in æternum vivere possit.* »

Provient de Marchiennes.

N° 36. — COMMENTARIUS IN SCRIPTURAM SACRAM.

Volume in-douze ; vélin ; xvi^e siècle ; en mauvais état et incomplet.

Provient de Marchiennes.

N° 37. — PATERIUS IN SCRIPTURAM SACRAM.

Volume in-folio ; vélin ; à deux colonnes ; xiii^e siècle ; belle écriture ; titres , majuscules et initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Il ne contient que les livres de Job , et provient d'Anchin.

Ce Paterius , disciple de St.-Grégoire et notaire de l'église de Rome , vivait vers la fin du vi^e ou au commencement du vii^e siècle.

N° 38. — PATERIUS IN SCRIPTURAM SACRAM.

Volume in-folio ; vélin ; deux colonnes ; xiii^e siècle ; majuscules ornées et en couleur ; initiales en couleur ; belle écriture ; relié en bois et veau.

Les cinq derniers feuillets renferment le texte de la prétendue donation de la ville de Rome , faite par l'empereur Constantin , au pape Sylvestre I^{er}. Cet acte a été souvent reproduit en grec et plus souvent encore en latin ; mais toujours avec des variantes et jamais complètement (1). On sait que depuis long-temps cet acte est considéré comme apocryphe , non-seulement par les adversaires de la puissance pontificale , mais encore par les plus éclairés entre les écrivains attachés à la cause du Saint-Siège (2).

(1) V. *Nomocanon* de Photius , commenté par Théodore Balsamon. — *Coll. Decret.* d'Isidor Mercator. — *Decretum* de Gratien. — *Sacrosancta concilia* du Père Labbe.

(2) V. Baronius.

Voici le commencement de cet acte, d'après notre manuscrit :

« *In nomine sancte et individue Trinitatis patris scilicet et filii et spiritus sancti. Imperator Cesar Flavius Constantinus in xpo Ihesu uno ex eadem Trinitate Salvatore domino dominorum fidelis mansuetus beneficus alamanicus, goticus, sarmaticus, germanicus, britannicus unicus, Pius, felix Victor et triumphator semper Augustus. Sanctissimo patri patrum Silvestro urbis romane episcopo et pape, etc.* »

La fin diffère de ce qui a été publié jusqu'ici :

« *Datum Rome sub die tertio Kalendarum Aprilis. Domino nostro Flavio Constantino Augusto quater et gallicano viris clarissimis consulibus.* »

Provient d'Anchin.

N° 39. — EXPLICATIONES SUPER GENESIM, LEVITICUM, DEUTEURONUM, JOSUE, JUDICES ET RUTH.

Volume in-folio parvo ; vélin ; deux colonnes ; xiv^e siècle ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 40. — TRACTATUS MAGISTRI NICOLAI TORNACENSIS SUPER GENESIM.

Volume in-quarto vélin ; lignes longues et à deux colonnes ; xvi^e siècle ; écriture peu lisible avec de nombreuses abréviations ; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 41. — EXPOSITIO DNI. BRUNONIS EPISCOPI IN PENTATEUCHUM.

Volume in-folio ; vélin ; deux colonnes ; majuscules et initiales en couleur ; relié en vélin ; xiv^e siècle.

Il est probable que cette exposition est l'œuvre de St.-Bruno, évêque et apôtre de la Prusse.

On lit sur le premier feuillet :

« H. *Librus datus Mag. Joh. Vorenacker.* »

Provenance inconnue.

N^o 42. — POSTILLA HUGONIS CARDINALIS IN PENTATEUCHUM ET COETEROS LIBROS VETERIS TESTAMENTI,

2 volumes in-quarto ; vélin ; à deux colonnes ; xvi^e siècle ; reliés en bois recouvert, pour l'un des volumes, en parchemin, et pour l'autre, en veau.

Provenance inconnue.

N^o 44. — EXPLANATIO ANGELOMI MONACHI SUPER QUATUOR LIBROS REGUM.

Volume in-folio ; deux colonnes ; xiv^e siècle ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Angelome, moine de l'abbaye de Luxeuil, vivait au ix^e siècle. Ses commentaires ont été plusieurs fois imprimés.

On lit sur le premier feuillet, en écriture du xv^e siècle : — « *Claruit sub Eudovico et Lothario ejus filio, anno 830. Hec Frithemius in libro de scripturis Ecclesiasticis.* » — Provient d'Anchin.

N^o 44. — LIBER RABANI MAURI, SUPER EXODUM.

Volume in-folio ; vélin ; deux colonnes ; xiii^e siècle ; grandes et belles initiales ; vignettes or et couleur ; bois et veau.

C'est l'ouvrage de Rabanus Maurus dit *Magnentinus*, archevêque de Mayence au xv^e siècle. Ce prélat a écrit plusieurs autres livres. Pamelius a donné une édition des œuvres complètes de Rabanus, Anvers 1626, 5 vol. George Colvenère, chancelier de l'Université de Douai, a publié tout ce qu'il a pu rencontrer des œuvres de Rabanus,

Cologne 1627, six volumes in-folio parvo. Les manuscrits des écrits de Rabanus ne sont pas communs. On a signalé ceux de la bibliothèque impériale de Vienne et ceux d'Oxford. La bibliothèque de Douai possède deux autres manuscrits de Rabanus, qui seront décrits à leur rang. — Provient d'Anchin.

N° 45. — POSTILLA SUPER PSALMOS AUCT. AUGUSTINO,
CASSIODORO, GREGORIO.

Volume in-folio; vélin; deux colonnes; xiii^e siècle: belles vignettes et majuscules or et couleur; initiales en couleur; xiii^e siècle; le texte est encadré dans le commentaire; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 46. — TRACTATUS MAGNI AURELII CASSIODORI SENATORIS DE PSALMO CENTESIMO USQUE AD PSALMUM CUM. LUM.

Volume in-folio; deux colonnes; majuscules ornées et initiales en couleur; xiii^e siècle; relié en bois et vélin.

Incipit: — « *Quamvis aliqui presentem Psalmum* » dno Salvatori. » — Desinit: « *Qui de offensione* » nostra semper *Exultat. Amen.* » — Provient d'Anchin.

N° 47. — COMMENTARIUM SUPER PSALMOS.

3 volumes in-folio; vélin; deux colonnes; xiii^e siècle; initiales et majuscules or et couleur; relié en bois et vélin.

L'auteur de cet ouvrage n'est point connu; le texte du commentaire se rapproche beaucoup de celui de St.-Augustin.

Provient de Marchiennes.

N° 48. — COMMENTARII SUPER PSALMOS.

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; le commentaire encadre le texte ; majuscules et initiales or et couleur ; relié en bois et veau.

Incipit : — « *Beatus vir qui non abiit.* » — Desinit : — « *Explicite Psalterium David.* » — Provient d'Anchin.

N° 49. — LIBER HYMNORUM SIVE SOLILOQUIORUM PROPHETE DE CHRISTO.

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; initiales et majuscules en couleur ; lettres tourneures au titre avec belles vignettes ; notes marginales et intercalaires ; relié en bois et vélin ; ornemens en cuivre.

Incipit : — « *Liber hymnorum sive soliloquorum* » prophete *D. xpo.* » — Desinit : — « *Terre populi sui.* » — Provient de l'abbaye d'Anchin.

N° 50. — LIBER HYMNORUM SIVE SOLILOQUIORUM PROPHETE DE CHRISTO.

Volume in-folio ; vélin ; xii^e siècle ; deux colonnes ; lettres vignettes or et couleur ; initiales en couleur ; relié en vélin gaufré ; restauré en 1843 ; une table à la fin.

On lit sur le premier feuillet : *Petrus Lombardus*, quelques mots illisibles se trouvent après ceux-ci :

Pierre Lombard, né au xii^e siècle en Lombardie, fut, dit-on, le premier lettré reçu docteur à l'Université de Paris ; il devint évêque de cette ville en 1159, et il y mourut en 1160. On l'a surnommé le *Maître des Sentences*.

Incipit : — « *Beatus vir.* » — Desinit : « *Explicit*
» *Liber hymnorum vel soliloquiorum de xpo.* » —
Provient d'Anchin.

N° 51. — PETRUS DE PALUDE SUPER PSALTERIUM.

9 volumes in-folio parvo, vélin, xiv^e siècle, de la même écriture sans
ornemens, relié en bois, veau et vélin.

Pierre de la Palu, patriarche de Jérusalem dans
le xiv^e siècle, docteur en théologie de la Faculté de
Paris, fut chargé de diverses fonctions diplomati-
ques et mourut à Paris le 31 janvier 1342. Il fut
postulé pour être évêque de Cambrai. Ses commen-
taires sur les psaumes n'ont point été imprimés à
notre connaissance. Nous n'avons pas trouvé de
traces d'une autre copie de ce manuscrit. Cepen-
dant, selon Moréri, les Jacobins de Paris avaient
encore à la fin du xvi^e siècle des *Commentaires* ou
postilis de Pierre de la Palu sur la Bible. Sont-ce les
mêmes que les nôtres et que sont-ils devenus ? —
Provient d'Anchin.

N° 52. — COMMENTARIA SUPER PSALMOS.

Volume in-folio, vélin; deux colonnes; xv^e siècle; majuscules et
initiales historiées et en couleur; relié en bois et peau.

Incipit : — « *Beatus vir.* » — Desinit : — « *Et*
» *postea reedificarunt.* » — Provient de Marchien-
nes.

N° 53. — COMMENTARIUS IN PSALTERIUM DAVIDICUM
HEBRAICÈ, GRÆCÈ ET LATINÈ QUO SENSUS LITERALIS
TEXTUS HEBRAICI, EDITIONIS VULGATÆ, BREVITER
EXPONITUR.

2 volumes in-folio; papier; xvii^e siècle; broché.

Jean d'Espieres, docteur en théologie, grand-prieur d'Anchin est l'auteur de ce manuscrit.

Il a publié plusieurs ouvrages imprimés à Douai et dont nous avons parlé dans la *Bibliographie douaisienne* n^o 444, 452 et 636.

N^o 54. — STEPHANUS CANTUARIENSIS ARCHIEPISCOPUS
IN DUODECIM PROPHETAS. — EPISTOLA JACOBI CUM
COMMENTARIO.

Volume in-4^o ; vélin ; de différentes écritures et de diverses époques ;
xv^e, xv^e et xv^e siècles.

Ce manuscrit a appartenu à Raphaël de Beauchamps, religieux de Marchiennes, 1630.

N^o 55. — GLOSSA IN DUAS PARABOLAS ECCLESIASTEN.

Volume in-4^o ; vélin ; xiv^e siècle ; de diverses écritures, partie en lignes
longues, partie à doubles colonnes, avec corollaires et notes marginales ;
relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N^o 56. — PARABOLÆ SALOMONIS CUM COMMENTARIO.

Volume in-folio ; vélin ; xii^e siècle ; deux colonnes, avec encadrement
du commentaire ; relié en bois et veau.

Ce manuscrit provient originellement de l'abbaye d'Hasnon (1). En 1774 il était arrivé, on ne

(1) Ce village était très recommandable à cause d'une abbaye de Bénédictins, fondée, à ce que l'on croit, par Jean, seigneur du lieu, et Eulalie, sa sœur, vers la fin du vii^e siècle. Cette abbaye fut d'abord occupée par des religieux et religieuses qui eurent leurs fondateurs pour abbé et abbesse ; Ermentrude, fille de Charles-le-Chauve, succéda, par la suite, à Eulalie. C'est à sa considération que cet Empereur, par un diplôme du 11 juillet 877, donna, entre autres biens, aux religieuses d'Hasnon, deux manoirs et deux brasseries proche du monastère ; un bois et une partie de bois prise dans celle appartenant à l'abbé, suffisante pour y engraisser 60 porcs. Deux ans après, les Normands arrivèrent, pillèrent et détruisirent ce monastère ; il demeura nombre d'années en cet état, et au temps de Baléric, il était si

sait comment, à la bibliothèque du collège des An-

pauvre qu'à peine il pouvait entretenir quelques clercs. Mais en 1065, Bauduin, dit de Mons, depuis comte de Flandre, racheta ou fit rendre les biens de cette maison, et la rétablit par des moines de l'ordre de St.-Benoit. Il leur rendit, entre autres, toute la terre d'Hasnon, avec les bois et les eaux dans l'étendue de la paroisse, les déchargea de toute aronerie, ainsi que les habitants du lieu, qui ne furent chargés, envers cette abbaye, que d'un cens par tête. Ce prince était enterré à Hasnon, sous une tombe relevée, avec cette épithape :

*Baldwinus comes qui nos ista clarificasti
Adsit cum domino vita salusque tibi.*

La même année 1065, Philippe I, roi de France, donna un diplôme, daté de Corbie, en faveur de cette maison, Philippe-Auguste, au mois d'août 1209, et Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, au mois de juin 1273, confirmèrent celui de Bauduin *.

L'église d'Hasnon fut consacrée, le 3 juin 1070, avec une pompe et une solennité dont il y a peu d'exemples, par les évêques de Cambrai, de Noyon et d'Orléans, en présence de quinze abbés et de deux abbesses. Les corps des saints du pays y avaient été apportés de toutes les villes et abbayes des provinces voisines. Tomelle, secrétaire de Bauduin-de-Mons et religieux d'Hasnon, nous a laissé, dans l'histoire de son monastère, un détail circonstancié de cette dédicace.

Arnulphe, comte de Flandre, après Bauduin son père, rendit la liberté à quatre de ses serfs, trois hommes et une femme, en les chargeant, envers l'église d'Hasnon, d'un écu capital et annuel de deux deniers, de quatre à leur mariage, et d'autant à leur mort. Cette charte est de l'an 1071. L'église d'Hasnon fut consacrée une troisième fois, en 1149, sans que l'on en connaisse le motif, par Sampson, archevêque de Reims, en présence des évêques de Soissons, Cambrai, Thérouanne et Tournai, de vingt abbés et de beaucoup d'autres ecclésiastiques et de seigneurs.

L'abbaye d'Hasnon avait essuyé de grands dommages de la part de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. Ce prince transigea avec elle et lui accorda mille livres (15,150 livres de notre argent) d'indemnité; Philippe-le-Bel en donna acte aux parties par des lettres du vendredi après le dimanche *Remémiscere*. (27 février 1292).**

Cette maison ne fut pas aussi heureuse en 1340 : Les Français la pillèrent et y mirent le feu pour se venger du comte de Hainaut qui avait brûlé Seclin. Les hérétiques du Pays-Bas la pillèrent encore en 1566.***

*. *Miron.*

** *Miron.*

*** *Meyer, Froissart, Cousin.*

glais à Douai (1). Trois feuillets ont été coupés à la fin.

N° 57. — GLOSSA SUPER ECCLESIASTEN.

Volume in-quarto ; vélin ; restauré en 1839 ; relié en vélin.

Ce manuscrit contient un texte et un commentaire ; il est enrichi de notes marginales postérieures à son époque qui paraît être du xiv^e siècle ; avec lettres en couleur rehaussées d'or. — Provenance inconnue.

N° 58. — GLOSSA SUPER ECCLESIASTEN.

Volume in-octavo ; vélin grossier ; xv^e siècle ; lignes longues ; restauré en 1840 ; écriture lisible, mais sans élégance ; relié en vélin.

Provenance inconnue.

**N° 59. — EXPOSITIO EPISTOLARUM B. PAULI EX LIBRIS
SANCTI AUGUSTINI.**

Deux volumes in-folio magno ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; initiales

(1) Collège des Anglais ou collège du Pape. Guillaume Alain, docteur et professeur en théologie, depuis cardinal, fonda ce collège en 1568. Le souverain-pontife Grégoire XIII et le roi d'Espagne Philippe II, contribuèrent à sa dotation. Le fondateur présida lui-même à son ouvrage, qui avait pour objet le rétablissement de la foi catholique en Angleterre.

Les persécutions qu'éprouvaient, dans leur ministère, les missionnaires sortis de cette maison, ne faisaient que redoubler leur zèle, au point que dans l'espace de 50 ans, cent neuf de ses élèves versèrent leur sang pour la foi de Jésus-Christ. On enseignait dans ce collège, dont le pensionnat était très-suivi, la théologie, la philosophie et les humanités ; mais l'enseignement n'était que pour les habitans de la maison. Louis XV a confirmé cet établissement, par ses lettres patentes du mois de février 1775 ; il l'avait été par Philippe II, roi d'Espagne, en 1568. Cette maison a été remise à ses propriétaires, en vertu de la lettre du ministre des finances, du 17 septembre 1801. Un hôpital militaire y avait été établi en 1794. Elle est maintenant, et depuis le 5 mai 1805, à l'usage d'une filature de coton, mue à l'aide de machines à feu.

et majuscules or et couleurs; belles lettres tourneures, relié en bois et peau de truie.

Provient d'Anchin.

N° 60. — IN HOC CODICE CONTINETUR EXPOSITIO EPISTOLARUM PAULI APOSTOLI. SUPER ILLAM AD ROMANOS ET PRIMAM AD CORINTHIOS. COLLECTA A FLORO. VEL SICUT QUIBUSDAM VIDETUR A BEDA. EX LIBRIS BEATI AUGUSTINI DOCTORIS EXIMII.

Volume in-folio magno, XIII^e siècle; deux colonnes; majuscules or et couleurs; lettres tourneures; relié en bois et peau.

Ce manuscrit est parfaitement conservé.

On lit à la fin en grands caractères : *Liber sancte Rictrudis Marchianensis cenoby....*

Anno dni M° C° LIII domini Hugonis abbis. Scriptus est liber ab Andrea, m°. (Monacho) istius ecclesie (1). — Provient de Marchiennes.

N° 61. — TRACTATUS MAGISTRI PETRI DE PALUDE SUPER
EPISTOLAS PAULI.

Volume in-folio; XI^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules; vignettes or et couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 62. — EPISTOLÆ B. PAULI ET ACTA APOSTOLORUM.

Volume in-folio; XIII^e siècle; deux colonnes; belles majuscules or et couleur; altéré; restauré en 1838; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 63. — CONTINET HIC CODEX COMMENTARIA IN EPISTOLAS STI. PAULI AD CORINTHIOS ET AD ROMANOS.

Volume in-quarto magno; vélin grossier; XI^e siècle; deux colonnes; majuscules et lettres tourneures en couleur; relié en bois et veau.

(1) Hugo, quinzième abbé de Marchiennes, dirigea ce monastère pendant longtemps; il mourut en 1185.

Ce manuscrit est d'une bonne écriture; le vélin en a beaucoup jauni; il a été écrit par un moine de l'abbaye de Marchiennes nommé Amand.

Incipit : — « *Argumentum in epist. ad. corinthos.*
» — *Precepto dni salvatoris admonitus.* » — Desinit :
— « *Finis epist. Beati Pauli apostoli ad romanos.* »
Provient de Marchiennes.

N° 64. — COMMENTARIUS IN EPISTOLAM AD EPHESIOS,
IN RUTH, PSALMOS.

Volume in-quarto in-8vo; vélin; XIV^e siècle; le texte est entouré de gloses et de commentaires, et de plus de notes marginales. La place de grandes majuscules initiales est restée en blanc.

On lit au recto du premier feuillet en écriture du XVI^e siècle :

« Ce p-tit livre en parchemin appartient a frere
» Pierre Lebom, prêtre religieux en l'église Saint-
» Sauveur en Anchin def ordre Saint Benoit au
» dioceze d'Arras par le tesmoingnage de Jehan
» Lebom son pere qui apres la fait recouvrir de
» nouvel. » — Provient d'Anchin.

N° 65. — COMMENTUM STI. PAULI EPISCOPI CONSTAN-
TINOPOLITANI IN EPISTOLA AD HEBREOS.

Volume in-folio; vélin; XII^e siècle; deux colonnes; belle écriture; lettres majuscules peintes en couleur; les derniers feuillets ont été plâqués des vers; relié en bois et veau.

Incipit : — « *Sermo primo. Multifarie et multis*
» *modis olim.* » — Desinit : — « *Explicit commen-*
» *tum Johis episcopi Constantinopoli in epist Pauli*
» *ad hebreos ex notis editum post ejus obitu a Cons-*
» *tantino.* » — Provient d'Anchin.

N° 66. — **EVANGELIA SECUNDUM MATTHEUM ET LUCAM
CUM ADNOTATIONIBUS.**

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; majuscules or et couleur ; relié en bois et vélin.

Beau manuscrit, mais malheureusement incomplet, restauré en 1839.

Incipit historia : — « *Judas habuit tres filios.* »
— Desinit. — « *Recordamini qualiter loquutus est
» nobis.* »

N° 67. — **RECUEIL.**

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; majuscules ornées ; initiales et titres en couleur ; relié en bois et vélin ; garnitures en cuivre.

1° *Paschasii Radberti super B. Mathæi evangelio.*
Incipit. — « *Prologus Paschasii Ratberti Cor-*
» *beiensis abbatis sup. Beati Mathei evangelio. Scrip-*
» *tus ad Guntlandum monachum monasterii sancti*
» *Richari confessoris episti (sic).* »

2° Incipit : — « *Passio Beati Vincentii archidia-*
» *coni.* »

3° Incipit : — « *Passio sancti Sebastiani et alio-*
» *rum quorundam.* »

Paschase Ratbert était abbé de Corbie dans le ix^e siècle ; il a vécu sous Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve. Le P. Sirmond a publié la vie de cet écrivain.

Provient d'Anchin : quelques feuillets sont endommagés ; les premiers de la préface manquent et le dernier du manuscrit est coupé.

N° 68. — SCRIPTA IN MATTHEUM.

Volume in-quarto; papier; xvii^e siècle; lignes longues; mauvaise écriture; cartonné.

Provenance inconnue.

N° 69. — COMMENTARIUM IN MATTHEUM ET JOANNEM CUM GLOSSA.

Volume in-folio; beau vélin; xiii^e siècle; texte encadré du commentaire avec nombreuses notes; de dates et d'écritures différentes; initiales et majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 70. — EVANGELIA MARCI ET LUCÆ CUM GLOSSA.

Volume in-quarto; vélin; xiii^e siècle; majuscules en couleur; il existe de la main de l'écrivain des intercalations de mots assez nombreuses. Un peu altéré par le temps et l'usage; reliure en bois délabrée.

Provenance inconnue.

N° 71. — TRACTATUS MAGISTRI NICOLAI TORNACENSIS SUPER LUCAM.

Volume in-quarto; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes et lignes longues; reliure en bois dont les ais sont brisés. On y voit, de la main des différents écrivains qui paraissent avoir travaillé à cet ouvrage, des corrections et intercalations de mots, ainsi que des notes marginales. Il s'y trouve aussi des notes de ce genre qui sont de mains étrangères. Enfin il y a des notes de différentes écritures à la fin du verso de la 124^e et dernière page et sur le vélin servant de garde.

Provient de Marchiennes.

N° 72. — GLOSSA SUPER MARCUM ET JOANNEM EVANGELISTAS : CUM INTERPRETATIONIBUS ET ANNOTATIONIBUS.

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; lettres majuscules rehaussées d'or; relié en bois et veau. Quelque peu altéré.

Provient de Marchiennes.

**N° 73. — 1° COMMENTARIUS SUPER EVANGELIUM JOANNIS ;
2° HISTORIA EVANGELICA DE COMMENDATIONE JOANNIS
AB HIRCANO.**

Volume in-quarto magno ; vélin ; xii^e siècle ; lignes longues et doubles colonnes avec annotations marginales ; de diverses écritures, toutes lisibles ; il y manque quelques feuillets ; relié en bois et vélin gaufré.

Provient de Marchiennes.

**N° 74. — COMPLICATIO SIVE CONTRACTIO QUATUOR
EVANGELISTARUM IN UNUM EVANGELIUM A. ZACHARIA
CHRYSOPOLITANO.**

Volume in-folio maximo ; vélin ; xii^e siècle ; deux colonnes ; belle écriture ; lettres tourneures ; majuscules et initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

**N° 75. — SUMMA MAGISTRI JOHANNIS DE ABBATISVILLA
SUPER EPISTOLAS ET EVANGELIA DOMINICA TOTIUS
ANNI.**

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; initiales et majuscules en couleur ; relié en veau et bois.

Provient de Marchiennes.

N° 76. — COMMENTARIUS IN APOCALIPSIM.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; majuscules ornées ; titres et initiales en couleur ; relié en bois et vélin avec garnitures en cuivre.

Provient d'Anchin.

N° 77. — GLOSSA SUPER APOCALIPSIN.

Volume in-folio parvo ; papier ; xv^e siècle ; relié en veau.

Ce manuscrit est en assez mauvais état, mais complet.

Provient du collège des Bénédictins anglais de

Douai. à qui il avait été donné par Dom Answorth.

N^o 78. — EXPOSITIONES HAYMONIS SUPER LIBRUM
APOCALIPSIS STI. JOHANNIS APOSTOLI.

Volume in-quarto ; vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues avec notes marginales ; doubles colonnes ; titres et initiales coloriées ; relié en bois.

Provenance inconnue.

N^o 79. — UNDECIM LIBRI DE ACTIBUS APOSTOLORUM
A SANCTO CLEMENTE PAPA SUCCESSIONES PONTIFICUM
ROMANORUM.

Volume in-quarto magn^o ; vélin ; x^e siècle ; lignes longues ; bien conservé et d'une écriture très-lisible ; manquent trois feuillets. Au commencement se trouve, d'écritures plus modernes, une nomenclature à deux colonnes des Papes, depuis St.-Pierre jusqu'à Innocent IV (Sinibaldus) ; terminée en 1630 ; relié en bois et vélin.

Ce précieux manuscrit provient de l'abbaye de Marchiennes. Les onze livres dont il est question sont les *Constitutions apostoliques* et les *reconnitions* que l'on trouve dans le tome I^{er}. SS. *patrum qui temporibus apostolicis floruerunt*, etc. de J. B. Cotelier, et qui ont été plusieurs fois imprimées depuis, ensemble ou séparément.

N^o 80. — CONCORDANTIE.

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; trois colonnes ; écrit de 1424 à 1428 ; relié en bois et peau de truie.

Cette concordance est par ordre alphabétique ; elle a été écrite par un frère mineur du couvent de Douai, et sur l'ordre de Jean de Bateria, abbé d'Anchin.

Provient d'Anchin,

N° 81. — CONCORDANTIE.

Volume in-quarto parvo ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; écriture lisible , mais pleine d'abréviations ; relié en bois et vélin ; restauré en 1838.

Provenance inconnue.

N° 82. — CODEX CONTINENS DIFFICILIORES VOCES QUAS BIBLIA GESTAT , PER ORDINEM ALPHABETICUM. EÆDEM VOCES METRICÈ REDDITÆ. EÆDAM VOCES LATINÆ , IDIOMATE GALLICO CONVERSÆ.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; majuscules et initiales en couleur ; couvert en papier gaufré.

Provient de Marchiennes.

N° 83. — EXPLICATIO QUORUMDAM VERBORUM AD INTEL- LIGENTIAM SACRÆ SCRIPTURÆ ORDINE ALPHABETICO.

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; médiocre écriture ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 84. — EPISTOLÆ CATHOLICÆ , CUM GLOSSA.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xiv^e siècle ; texte entouré de la glose ; initiales en couleur ; reliure en bois et veau.

Ce manuscrit a souffert de l'humidité.

Provient d'Anchin.

N° 85. — 1° THE PSALTER OF THE EVER BLESSED AND MOST GLORIOUSE VIRGIN MARY. 2° THE LIFE OF THE MOST HOLIE FATHER S. FRANCIS.

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; belle écriture ; relié en veau avec armoiries portant cette devise : *Suivés raison.*

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N° 86. — PETRI COMESTORIS TRECENSIS HISTORIA ECCLE-
SIASTICA.

Volume in-folio magno, xiv^e siècle ; deux colonnes avec glose ; initiales et majuscules or et couleurs ; relié en bois et veau.

A la fin se trouvent quelques tableaux généalogiques, chronologiques, historiques, etc. Le premier a pour titre : *Linea patrum usq. ad Christum* ; le second, *Linea Christi* ; le troisième, *Pontices* (sic) et *Judices*. Viennent ensuite les *Prophètes* et les *Rois*. A la suite se trouve un tableau des vertus qui a pour principe *Deus*, et un tableau des vices qui a pour principe *Diabolus*. Le dernier présente l'ensemble des livres de la Bible ayant pour origine *Divina sapientia*. — Provient d'Anchin.

N° 87. — HISTORIA SCHOLASTICA PETRI COMESTORIS
TRECENSIS.

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; belle écriture ; ornée de majuscules en couleur et de traits en ornemens ; relié en bois recouvert en veau.

Deux feuillets préliminaires sont entièrement endommagés. On lit sur le second l'épithaphe de Pierre-le-Mangeur (1), qui fut posée sur sa tombe dans l'église abbatiale de St.-Victor de Paris, où il fut enterré :

*Petrus eram, quem petra tegit, dictusque comestor
Nunc comedor... Vivus docui, nec cesso docere
Mortuus; ut dicat qui me videt incineratum :
« Quod sumus iste fuit, erimus quandoque quod iste. »*

(1) Pierre fut surnommé *le Mangeur*, non à cause de sa voracité, mais parce qu'il dévorait les livres. (*Hist. litt. de France*, t. XIV, p. 12. Sa vie.)

La première édition de ce manuscrit est celle imprimée à Utrecht, en 1473, in-folio parvo, par Nicolas Ketelaer et Gérard Lempt. Elle a l'avantage, dit Brunet (*Manuel*), d'être le premier imprimé connu avec date certaine.

Provient d'Anchin.

N° 88. — HISTORIA SCHOLASTICA PETRI COMESTONIS.

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes avec de nombreuses notes marginales ; majuscules en couleur ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 89. — HISTORIA SCHOLASTICA PETRI COMESTORIS
TRECENSIS.**

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes avec lettres majuscules en couleur ; moins curieux que les précédents ; notes marginales ; relié en bois et parchemin.

On lit sur un feuillet liminaire : « *Ce livre chi donna maistre Gilles Boutriaux à l'église de la ville M,CCCC et VIII.*

De quelle ville ? Douai comptait alors cinq églises paroissiales. — Provenance inconnue.

LITURGIES.

**N° 90. — D. ROBERTI ABBATIS DE DIVINIS OFFICIIS PER
CIRCULUM ANNI.**

Volume in-folio, vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; majuscules et initiales ornées et colorées ; relié en veau et bois.

Provient de Marchiennes.

N° 91. — IDEM.

On lit en lettres rouges à la fin : *Albi 1465.*

N° 92. — SUMMA MAGISTRI WILLELMI ALTISSIODORENSIS
DE DIVINIS OFFICIIS.

Volume in-quarto magno ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en veau et bois.

Provient d'Anchin ; il a été donné à ce monastère en 1309.

N° 93. — DE DIVINIS OFFICIIS MGI. WILL. ALTISSIODORENSIS.

Volume in-quarto ; vélin ; XIV^e et XV^e siècles ; deux colonnes ; de diverses écritures ; relié en veau et bois.

On trouve aux derniers feuillets une lettre de l'évêque d'Arras, Radulphe, sur une bulle du pape Honoré, et un petit récit fait par un pèlerin revenant de la Terre-Sainte.

Provient d'Anchin.

N° 94. — PONTIFICALE.

Volume in-quarto magno ; vélin ; XII^e siècle ; lignes longues ; belle écriture ; initiales colorées ; couvert en bois et en papier gaufré.

On lit sur un feuillet coupé, placé en regard du titre, cette note de la main d'un des bibliothécaires de Marchiennes au XVIII^e siècle :

- » Pontificale hoc ad usum ecclesiarum anglicarum accepisse nos
- » S. Thoma Cantuariensi traditione constanti habemus. In eo reperi
- » in ordinatione diaconorum solitam fuisse manuum unctionem cum oleo
- » sancto et sacro chrismate sub hac forma : Consecrentur manus istæ, etc.
- » — In ordinatione autem presbiterorum unctionem capitis sub hac forma :
- » Ungatur et consecretur caput tuum , etc. In benedictionibus habetur et

» *benedictio magna aqua a septem presbiteris, aut tribus presbiteris cum
» quatuor diaconis, ubi aberant presbiteri.* »

A la fin du volume on trouve quelques chants notés.

Il est parlé de ce manuscrit dans le voyage littéraire de dom Martenne et Durand.

Provient de Marchiennes.

N° 95. — RITUALE.

Volume in-quarto ; vélin ; xiv^e siècle ; en mauvais état et incomplet ; couverture en bois et vélin fort endommagée.

Provient de Marchiennes.

N° 96. — RITUALE AD USUM ECCLESIE MARCHIANENSIS.

Volume in-quarto magno ; vélin ; xv^e siècle ; majuscules et initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 97. — IBIDEM.

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; majuscules et initiales or couleur ; relié en bois et veau gaufré.

Le premier feuillet est orné d'un encadrement peint avec autant de goût que de délicatesse. Dans une vignette fort jolie est représenté l'Abbé en prière, ainsi que l'église abbatiale vue de derrière, avec les armes de l'abbaye et celles de l'abbé.

Provient de Marchiennes.

N° 98. — IBIDEM.

Volume in-quarto ; vélin ; les ornemens sont les mêmes, excepté que dans la vignette on voit le devant de l'abbaye, comme elle était alors.

N° 99. — RITUS BENEDICTINUS.

Volume in-quarto ; vélin ; xiv^e siècle ; titres et majuscules historiés et en couleurs ; lignes longues ; relié en bois et veau ; fermoirs brisés.

Provenance inconnue.

N° 100. — RITUS BENEDICTINUS.

Volume in-quarto ; vélin ; xiii^e siècle ; en mauvais état et incomplet. A la fin se trouvent deux feuillets de garde qui peuvent appartenir au x^e siècle ; couvert en peau et toile.

Provient de Marchiennes.

**N° 101. — CEREMONIE NIGRORUM MONACHORUM ORDINIS
SANCTI BENEDICTI DE OBSERVANTIA BRUNSFELDENSIS.**

Volume in-quarto parvo ; papier ; xvi^e siècle ; majuscules en couleur ; relié en bois et veau, avec fermoirs.

Provenance inconnue.

**N° 102. --RECUEIL.--1° LIBER CEREMONIARUM NIGRORUM
MONACHORUM ORDINIS S. BENEDICTI DE OBSERVANTIA
BRUNSFELDENSIS ; 2° ANTIQUA INSTITUTA MONASTERY
AQUISCINCTENSIS.**

Volume in-quarto parvo : papier ; xv^e siècle ; lignes longues ; écrit , en partie, de la main de François de Bar , grand prieur d'Anchin ; broché en papier.

Provient d'Anchin.

**N° 103. — CEREMONIE MONACHORUM BENEDICTINORUM
CONGREGATIONIS ANGLICANÆ.**

Volume in-quarto parvo ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; cartonné en parchemin.

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

**N° 104. — CEREMONIE A MONACHIS BENEDICTINIS ANGLIS
OBSERVANDÆ.**

Volume in-quarto parvo ; papier ; xvii^e siècle ; lignes longues ; cartonné.

Exactement le même que le précédent.

Provenance inconnue.

N° 105. — ORDINARIUM CLUNIACENSE.

Volume in-folio parvo ; papier ; xvi^e siècle ; les deux premiers et le trois derniers feuillets manquent ; cartonné en parchemin.

On lit sur la couverture à l'intérieur : « *F. François de Bar, 1569.* » — Provient d'Anchin.

N° 106. — ORDINARIUM AQUICINCTENSE CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto ; vélin ; xi^e et xv^e siècles ; lignes longues ; diverses mains ; écrit à la demande de l'abbé Hugo ; en mauvais état ; relié en bois et veau ; garnitures en cuivre.

On lit sur une garde : « *Anno 1608, sic compactum.* » — Provient d'Anchin.

N° 107. — PROPRIUM FESTORUM MONASTERII AQUISCINTINI AD FORMAM OFFICII NOVI REDACTUM.

Volume in-quarto ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; broché en vélin.

Provient d'Anchin.

N° 108. — OFFICIA PROPRIA ECCLESIE MARCHIANENSIS AD USUM D. ANTONII COURIERE RELIGIOSI , 1740.

Volume in-quarto parvo ; papier ; lignes longues ; relié en veau.

Provient de Marchiennes.

N° 109. — CALENDARIUM FESTORUM PROPRIORUM ABBATIE MARCHIANENSIS.

Volume in-douze ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Provient de Marchiennes.

N° 110. — INSTITUTIONES OMNIUM ABBATIAARUM STI. NICOLAI DE ARIDA GAMANTIA, ORDINIS AROUSLE CANONICORUM REGULARIUM S. AUGUSTINI.

Volume in-quarto ; vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues ; relié en bois et veau.

L'abbaye d'Arrouaise était située dans l'Artois ; elle avait été fondée au x^e siècle. On la trouve aussi nommée, dans les écrivains du temps : *Abbatia sanctæ Trinitatis , sancti Nicolai , in arida gamania , in Arrouisia , et de Trunco Berengarii.*

Provient d'Arrouaise.

N° 111. — SENSUIT LA FORME ET MANIÈRE DE CONSACRER LES RELIGIEUSES DE L'ORDRE DES CHARTREUX.

Volume in-dix-huit ; vélin ; xv^e siècle ; titres en rouge ; relié en veau.

Commencement : — Au commencement de la messe, toutes choses prestes et appareilles, lhuis du chœur des nonains se doit ouvrir.—*Fin* : Escript L'an N° Seigneur Iesuchrist 1448 pour dame Franchoise de la Haye espoeuse de J. C.

Provient du collège des Jésuites de Douai.

N° 112. — TRACTATUS DE EXORCIZATIONIBUS.

Volume in-douze ; papier ; xvii^e siècle ; peu remarquable ; broché ; 37 feuillets.

Provenance inconnue.

N° 113. — TRACTUS DE EXORCIZATIONIBUS.

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; initiales en or et couleur ; couvert en bois.

Ce manuscrit a appartenu à Antoine-Michel-Théodore d'Esclaibes , religieux de Marchiennes , 1722.

Les trois premiers feuillets manquent.

**N° 114. — EXORCISMUS AD EXPELLENDAS OMNES FAC-
TURAS , MALEFICIA , PRESTIGIA , LICATURAS ET OMNE
OPUS NEFARIUM DIABOLI DE OPPRESSIS CORPORIBUS
HUMANIS.**

Volume in-douze ; papier ; xvi^e siècle ; belle écriture ; broché ; 106
feuilletts.

Provenance inconnue.

N° 115. — PREPARATIO AD MISSAM.

Volume in-douze ; papier ; xvi^e siècle ; relié en veau, avec fermoirs.

Provenance inconnue.

N° 116. — MISSALE.

Volume in-folio ; vélin ; xvr^e siècle ; deux colonnes ; initiales en cou-
leur ; reliure en carton et veau , et en mauvais état ; une vingtaine de
feuilletts sont endommagés.

Provenance inconnue.

N° 117. — MISSALE CUM CALENDARIO.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; initiales en cou-
leur ; relié en bois et veau ; incomplet ; plusieurs feuilletts ont souffert.
Une main plus moderne a écrit quelques exorcismes sur les feuilletts de
vélin qui étaient restés en blanc.

Provient de Marchiennes.

N° 118. — MISSALE CUM CALENDARIO.

Volume in-folio ; vélin ; xii^e siècle ; lignes longues ; initiales en cou-
leur ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 119. — MISSALE CUM CALENDARIO.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; initiales or et
couleur avec vignettes ; relié en bois et veau gaufré.

Ce manuscrit a appartenu à D. Arnould Gan-

thois, abbé de Marchiennes, qui l'avait reçu en don de Jean Nimer, chanoine de Louvain, en 1576.

N° 120. — MISSALE CUM CALENDARIO.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; orné de figures et de majuscules or et couleur ; relié en bois et veau.

Manuscrit d'une belle écriture et assez bien conservé ; provient de l'abbaye de Marchiennes pour laquelle il a été exécuté.

N° 121. — MISSALE CUM CALENDARIO.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provenant de l'abbaye d'Anchin.

N° 122. — MISSALE CUM CALENDARIO.

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e et xiv^e siècles ; lignes longues ; initiales en couleur ; incomplet et en mauvais état ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 123. — MISSALE CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; lettres rondes ; bien écrit avec figures or et couleur ; plain chant sur trois et quatre cordes ; incomplet ; orné de majuscules en or ; quelque peu altéré vers la fin. Avec fers en relief représentant Noé endormi sous la vigne et entouré de ses filles nues et debout ; ces fers portent la date de 1499. Relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 124. — MISSALE CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto ; vélin ; lignes longues ; relié en veau.

Le même que le précédent, et garni des mêmes fers ; mais complet. — Provenance inconnue.

N° 125. — MISSALE CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto parvo ; beau vélin ; xvi^e siècle ; vignettes , majuscules et initiales or et couleur ; relié en bois et veau ; remarquable par le goût exquis et la fraîcheur de ses ornemens.

Sur le verso du premier feuillet qui suit le calendrier , se trouvent les armes de l'abbaye et celles de l'abbé d'Anchin. Ce manuscrit provient de ce monastère , et il a été exécuté pour elle , par Pierre Sysiphe Guchennar , habile enlumineur de Gand , dans le xvi^e siècle.

N° 126. — MISSALE.

2 volumes in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; de diverses écritures ordinaires ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 127. — MISSALE CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto parvo ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; majuscules en couleur ; relié en vélin.

Manuscrit mutilé ; il manque plusieurs feuillets au commencement et à la fin.

On lit sur la couverture : *Sancta Rictrudis ora pro nobis* ; ce qui fait présumer que ce manuscrit vient de l'abbaye de Marchiennes dont Sainte Rictrude était la fondatrice.

N° 128. — MISSALE.

Volume in-quarto parvo ; papier ; xvi^e siècle ; de diverses écritures ; n'offrant rien de remarquable ; relié en bois et vélin.

Provenance inconnue.

N° 129. — MISSALE.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xiii^e siècle ; lignes longues rouges et

noires, avec quelques majuscules en or; incomplet; relié en bois et parchemin.

Provenance inconnue.

**N° 130. — BREVIARIUM SECUNDUM USUM ECCLESIAE
ROMANÆ.**

Volume in-quarto; vélin; xv^e siècle; deux colonnes; initiales or et couleur; relié en bois et vélin.

Provenance inconnue.

N° 131. — BREVIARIUM.

Volume in-quarto; vélin; xv^e siècle; lignes longues; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

N° 132. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto oblong; vélin; xiv^e siècle; lignes longues; relié en bois et veau, avec fermoirs.

Sur le plat on lit en lettres d'or presque effacées:
D. Florentius le Perse, 1569.

Provenance inconnue.

N° 133. — BREVIARIUM.

Volume in-quarto parvo; papier; xv^e siècle; lignes longues; relié en bois et veau, avec fermoirs.

Provient d'Anchin.

N° 134. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto parvo; vélin; xiv^e siècle; orné de majuscules en couleur; d'une belle écriture; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 135. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto parvo; vélin; lettres rondes; majuscules en couleur; relié en bois.

Le calendrier est incomplet et l'ouvrage est fort altéré, plus par le manque de soin que par l'usage et le temps. Ce manuscrit est de diverses écritures de différentes époques. La plus ancienne écriture est environ du xiv^e siècle. — Provenance inconnue.

N^o 136. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; lettres rondes ; altéré par le temps, l'usage et les insectes destructeurs ; relié en bois et veau.

On lit sur une des gardes : « *Hoc si. perdiderit :*
» *Benedicto redde volumen, qui tibi pro merito vina*
» *falerna dabit.* » — Provenance inconnue.

N^o 137. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto ; vélin ; commencement du xv^e siècle ; deux colonnes ; lettres rondes ; majuscules or et couleur ; relié en bois et veau.

Longtemps ce manuscrit a appartenu à la famille de Lois de Meere : en 1576, il était encore en la possession d'un gentilhomme de cette maison nommé Robert. — Provenance inconnue.

N^o 138. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; lettres rondes ; relié en bois et veau.

Ce beau manuscrit a été atrocement mutilé ; toutes les têtes de chapitres qui, d'après ce qui reste des encadremens, paraissent avoir dû se composer de figures de très bon goût, ont été coupées par quelque barbare.

Ce précieux livre avait été donné par Jeanne du Jardin au séminaire du Roi de Douai.

N° 139. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto parvo ; vélin ; fin du xv^e siècle ; deux colonnes ; majuscules ornées et peintes en couleur ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 140. — BREVIARIUM.

Volume in-quarto : vélin ; xiv^e siècle ; incomplet ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 141. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xiv^e siècle ; avec quelques annotations et supplémens postérieurs ; relié en veau.

Ce manuscrit a appartenu aux familles de Vanoost et de Longueval. Il a souffert par l'usage et il est outragé par des annotations puérides.

Provient de la bibliothèque du séminaire du roi, à Douai.

N° 142. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xvii^e siècle ; lignes longues ; relié en veau.

N° 143. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; relié en veau.

Provient du séminaire d'Anchin.

N° 144. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xvi^e siècle ; lignes longues ; initiales or et couleur ; vignettes coloriées ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 145. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xiv^e siècle ; beau et curieux manuscrit richement orné d'encadrements en or et en couleurs très-délicatement exécutés ; grandes initiales aussi or et couleur ; couvert en bois et peau.

Provient d'une des maisons religieuses de la Grande-Bretagne, qui existaient à Douai avant 1790.

N° 146. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xvii^e siècle ; écriture commune ; recouvert en veau, avec fermoirs.

On lit sur le plat de la couverture : « *D. F. Februrier, anno LXXXVIII.* » Cette date annonce sans doute l'âge de son propriétaire d'alors. Ce manuscrit a appartenu ensuite à l'abbaye de Marchiennes.

Provient de cette abbaye.

N° 147. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-douze ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 148. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-douze ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; relié en veau.

Ce livre a appartenu successivement à Noé et à François Flament. — Provenance inconnue.

N° 149. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; initiales colorées ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 50. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xv^e siècle ; incomplet et ayant souffert par l'usage ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 151. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xiv^e siècle ; en mauvais état ; relié en veau.

Sur quelques cahiers de papier que l'on a ajoutés se trouvent des oraisons funèbres.

Provenance inconnue.

N° 152. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; initiales en rouge ; relié en veau, avec fermoirs. On y a réuni des feuillets imprimés.

Provenance inconnue.

N° 153. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Exactement le même que le précédent.

Provenance inconnue.

N° 154. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; papier ; xvi^e siècle ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 155. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; relié en veau, avec fermoirs.

Provenance inconnue.

N° 156. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Exactement le même que le précédent.

Provenance inconnue.

N° 157. — BREVIARIUM.

Volume in-folio minimo ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; relié en veau.

Provient de Marchiennes.

N° 158. — PARS ÆSTIVALIS DE TEMPORE.

Volume in-quarto ; papier ; XVI^e siècles : lignes longues ; broché en vélin.

Copie de 1594, à l'usage du monastère d'Anchin.

**N° 159. — BREVIARIUM AD USUM ECCLESIE MARCHI-
NENSIS.**

Volume in-folio magno ; vélin ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en veau et bois.

**N° 160. — BREVIARIUM AD USUM ECCLESIE MARCHI-
NENSIS CUM CALENDARIO.**

Volume in-folio ; vélin ; XII^e siècle ; deux colonnes ; fort endommagé ; quelques feuillets manquent ; sans couverture.

N° 161. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-folio ; papier ; XV^e et XVI^e siècles ; deux colonnes ; de diverses écritures ; relié en bois et veau.

Ce manuscrit porte, en plusieurs endroits, la signature *Cornelius Steelriste*.

Provenance inconnue.

N° 162. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-folio parvo ; vélin ; XIII^e siècle ; lignes longues ; initiales en rouge ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 163. — BREVIARIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto magno ; vélin ; xv^e et xvi^e siècles ; lignes longues ; de diverses écritures ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

**N° 164. — BREVIARIUM CUM TABULIS ECCLESIASTICIS
ET ASTRONOMICIS.**

Volume in-quarto ; vélin ; xiii^e siècle ; lignes longues ; majuscules et initiales coloriées ; en mauvais état ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 165. — BREVIARIUM CLUNIACENSE.

Volume in-douze ; papier ; xvi^e siècle ; partie imprimée à Paris chez la veuve Tielman Kerver , en 1528 ; autre partie manuscrite en écriture du xvi^e siècle. Les marges des feuilles imprimées sont couvertes d'annotations, et souvent ces feuilles se trouvent intercalées de feuilles manuscrites ; relié en veau avec fermoirs.

Provenance inconnue.

N° 166. — EVANGELIA TOTIUS ANNI.

Volume in-folio , vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; relié en carton et velours rouge.

La place où l'enlumineur devait mettre les initiales ou majuscules , a été laissée vide.

Provenance inconnue.

**N° 167. — EVANGELIA TOTIUS ANNI AD USUM ECCLESIE
MARCHIANENSIS.**

Volume in-folio ; vélin ; xvii^e siècle ; portant la date de 1673 ; deux colonnes ; majuscules en couleur ; relié en bois et peau.

**N° 168. — EVANGELIA DOMINICARUM ET FERIALIUM
DIERUM.**

Volume in-folio parvo ; vélin ; XIII^e siècle ; lignes longues ; belle initiale-majuscule, or et couleur en tête ; initiales en couleur ; incomplet ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

**N° 169. — EVANGELIA DOMINICARUM ET FERIALIUM
DIERUM.**

Volume in-quarto oblong ; vélin ; XIII^e siècle ; lignes longues ; initiales en couleur ; incomplet ; relié en bois et vélin.

Provenance inconnue.

N° 170. — EPISTOLÆ ET EVANGELIA.

Volume in-quarto parvo ; vélin ; XII^e siècle ; lignes longues ; belle initiale-vignette or et couleur ; incomplet ; restauré en 1830 ; relié en veau avec fermoirs.

Provenance inconnue.

N° 171. — EPISTOLÆ ET EVANGELIA.

Volume in-quarto parvo ; vélin ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; incomplet ; en mauvais état et sans couverture.

Provenance inconnue,

N° 172. — EPISTOLÆ IN MISSA DICENDÆ.

Volume in-folio ; vélin ; XV^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau.

La première page est ornée d'un encadrement d'assez bon goût ; au bas se trouvent les armes de l'abbaye de Marchiennes.

N° 173. — EPISTOLÆ IN MISSA DICENDÆ.

Volume in-folio ; vélin ; XVI^e siècle ; vignettes ; ornemens et majuscules

or et couleur. Sur le verso du 155^e et dernier feuillet se trouve une vignette remplissant la moitié de ce feuillet. Elle représente un ange ayant les ailes déployées et tenant une couronne de la main droite. D'un côté de cette couronne on lit *finis* ; de l'autre on a mis un *r* (*finis coronat*) : de la main gauche l'ange tient une crosse abbatiale et un blazon aux armes de l'abbé de Marchiennes : peau et veau.

Ce manuscrit provient du monastère de Marchiennes ; on lit au-dessus de l'ange dont il vient d'être parlé :

« *Hunc librum legavit monasterio sancte Rictrudis venerabilis pater
» dus-dus Jacobus de Coene, abbas ejusdem monasterii natus Brugis in
» flandria completum anno millesimo quingentesimo xii^o die xx^o mensis
» february more gallicano. »*

Jacques de Coene fut abbé de Marchiennes de 1501 à 1542.

N^o 194. — EPISTOLÆ IN MISSA DICENDÆ.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en bois et veau ; autrefois recouvert en velour cramoisi avec tabis en soie rouge brochée.

Le premier feuillet est enrichi d'une vignette et d'un bel encadrement d'un goût exquis ; au bas de la page sont les armes de l'abbaye d'Anchin, d'où provient ce manuscrit. Cette origine nous est confirmée par la note ci-après qu'on lit sur le recto du dernier feuillet :

« *Presens liber scriptus est Cameraci in domo bonarum puerorum
» alius-fratres. Anno dñi 1522. Mense decembri, per manum fratris
» Guillelmi Torrentini presbyterorum minimi : expensis reverandi in
» Christo patris dñi Caroli de S. Kaagon abbatis aquicinctensis. »*

N^o 175. — EPISTOLÆ DICENDÆ IN DUPLICIBUS FESTIS.

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; majuscules et titres des épîtres en lettres rouges ; non relié.

Provenance inconnue.

N° 176. — CAPITULA PER CIRCULUM ANNI.

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; lignes longues ; grandes lettres vignettes ou tourneures ; initiales or et couleur ; grande initiale en couleur ; incomplet ; relié en bois.

Provient de Marchiennes.

N° 177. — LECTIONES PER CIRCULUM ANNI.

Volume in-quarto ; vélin ; xiii^e siècle ; lignes longues ; majuscules en couleur ; altéré et incomplet ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 178. — LECTIONES ÆSTIVALES SECUNDUM RITUM
BREVIARII BENEDICTINI.

Volume in-folio maximo ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; belles majuscules ornées et en couleur ; huit feuillets à la fin sont d'une écriture plus récente ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 179. — GRADUALE ROMANUM CUM CANTU ET CA-
LENDARIO.

2 volumes in-folio maximo ; xvi^e siècle ; grandes et belles vignettes avec encadrements très-riches or et couleurs ; majuscules et initiales ornées aussi or et couleur. Le premier volume contient dix vignettes ; le second , sept ; relié en bois et veau.

Les vignettes du 2^e volume ont été mutilées avec une véritable barbarie , pendant la première révolution.

Ce manuscrit , que ses riches ornemens rendent curieux , a été exécuté par Hubert Cailleau , de

Valenciennes (1), aux frais de l'abbaye de Marchiennes auquel il appartenait. Sur le recto du 1^{er} feuillet, après le calendrier, se trouve ce qui suit :

« *En liber hic conscriptus jussu Jacobi hujus Cœnobii præsulis eximii (2) non huic imerito data sunt cognomina magni, enlogio factis conveniente suis; eloquio magnus doctrina magnus (3)..... magni nomen Habens, Nil nisi magna facit.* »

Jacques de Groot (4) qui fut abbé de Marchiennes de 1542 à 1548, était un homme fort distingué, dont Buzelin fait un bel éloge dans son *Galla Flandria*. Il avait pris cette devise : *Festina lente*.

N^o 180. — GRADUALE ROMANUM CUM CANTU ET CALENDARIO.

Volume in-folio; vélin; xvi^e siècle; vignettes avec encadremens or et couleur; belles et nombreuses majuscules et initiales or et couleurs; relié en bois et peau.

Bel encadrement sur le 1^{er} feuillet, dans lequel se trouve la figure de St.-Nicolas et celle du P. Occuli en prière, avec les armes de Marchiennes. On lit à la fin, avant le calendrier : « *Hic liber relictus est monasterio et ecclesie sancte Rictrudis de Marchenis in sui memoriam a religioso viro Dno Joanne Occuli dicti monasterii religioso et priore de Nieppe. Orate pro eo, Anno 1568.* »

(1) On lit en tête du feuillet où se trouve la 2^e vignette du second volume : « Ce livre fut illuminé en la ville de Vallenciennes par moi Hubert Cailleau au penultième an de mon adolescence 1544. »

(2) Mot presque effacé.

(3) Mot illisible.

(4) Groot en flamand signifie Grand.

N° 181. — GRADUALE ROMANUM CUM CALENDARIO.

Volume in-folio magno ; vélin ; xvr^e siècle ; belles vignettes ; initiales or et couleur ; avec encadrements pleins de goût ; grandes majuscules en couleur. Les vignettes sont au nombre de dix ; relié en bois et peau.

Ce manuscrit se ressent du passage des temps révolutionnaires. Sur un feuillet riche d'ornements on lit :

« Ce livre que fit faire dom Jacques Le Grandt »
abbé de *Mânes* (1) fut illuminé à Valenciennes »
par moi Hubert Cailleau au dernier an de mon »
adol..... (ici plusieurs lettres effacées) 1546. »

N° 182. — GRADUALE ROMANUM CUM CANTU.

Volume in-folio ; vélin ; xvi^e siècle ; grandes majuscules ; initiales en couleur ; relié en bois et veau ; fort altéré.

Provient de Flines.

N° 183. — TEMPORALE MISSARUM CUM NOTIS.

Volume in-quarto magno ; papier ; xviii^e siècle ; relié en bois et veau , avec fermoirs en cuivre.

Provenance inconnue.

N° 184. — GRADUALE ROMANUM.

Volume in-octavo ; vélin ; xi^e siècle ; vignettes et majuscules or et couleur ; incomplet ; sans couverture.

Ce manuscrit a été donné à un moine nommé Jean Hoste, par un autre moine du nom d'Egidius de St.-Omer. — Provient de l'abbaye d'Hénnin-Liétard.

(1) Abrév. de Marchiennes.

N° 185. — PASSIO D. N. J. C. CUM CANTU.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xv^e siècle. Le titre manque ; relié en veau.

On lit à la fin : « *Lamoize 1616 ; et Gouvernons-nous sagement , Quantin Delorme.* »

Provenance inconnue.

N° 186. — PROPRIUM SANCTORUM CUM CANTU.

2 volumes in-folio magno ; vélin ; xiv^e siècle ; relié en bois et veau ; en mauvais état.

Provenance inconnue.

N° 187. — PROPRIUM SANCTORUM CUM CANTU.

Volume in-folio ; vélin ; xvi^e siècle ; initiales en couleur ; relié en bois et veau. Il a été ajouté à ce manuscrit des feuilles en vélin et en papier.

On lit sur le dernier feuillet du manuscrit primitif : « *Hic liber cura R. in christo patris domini Arnoldi de la Cambe dit Ganthois abbatis Marchianensis conscriptus est anno a Christo passo millesimo quingentesimo septuagesimo primo.* »

N° 188. — PROPRIUM SANCTORUM CUM CALENDARIO ET CANTU.

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; encadrements en couleur, avec belle vignette sur le premier feuillet qui suit le calendrier, représentant Saint Nicolas. On lit à côté de cette vignette : *Hubertus depingebat*. Au bas sont les armes de Marchiennes, et, dans l'angle gauche de l'encadrement, l'abbé agenouillé revêtu d'habits pontificaux et en prières, avec cette devise : *Nil temere*.

Un second encadrement se trouve au 59^e feuillet, et la vignette représente l'abbé en costume de bénédictin.

Un troisième a pour vignette Sainte Rictrude en habit de bénédictine et décorée de la croix d'abbesse, avec ses armes. On lit au haut du feuillet qui porte le n° 59 : *Hubertus Cailleau*.

Un quatrième décore le feuillet 228. Sa vignette représente la Sainte Trinité, à laquelle un chœur composé de saints personnages adresse des louanges.

Le cinquième, qui orne le 268^e feuillet, a pour vignette l'échelle de Jacob.

Le sixième a pour vignette la résurrection du Lazare. Au bas du feuillet se trouve l'image de la mort avec cette inscription : *Vivans*.

Quatre autres vignettes moins importantes ornent ce beau manuscrit. Les initiales et majuscules sont en couleur ; il comprend 331 feuillets. Relié en bois et peau.

N^o 189. — PROPRIUM SANCTORUM CUM CALENDARIO.

Volume in-folio ; vélin ; xvi^e siècle, avec vingt encadrements et vignettes or et couleur ; les titres et les majuscules en rouge et les initiales richement enluminées ; relié en bois et peau ; 327 feuillets, non compris le calendrier : le dernier feuillet de ce calendrier manque.

On lit en tête du 1^{er} feuillet dans l'encadrement : « *Ecclesie Duacensis* ; et au bas du 318^e : *Dom Arnould Ganthois abbé de Marchiennes fist escrire ce livre par Matthieu de Hurpy, et fut enluminé par Hubert Cailleau, 1570.* » Sur l'intérieur de la couverture : « *Lestocquart atrebas 1598, 11 mai : Donatus de Vagnies Orchiacensis 1613, 9 aprilis.* » Quelques feuillets ont été lacérés dans l'intérieur.—Provient de St.-Pierre, de Douai.

N^o 190. — PROPRIUM SANCTORUM.

Volume in-folio ; vélin ; xvi^e siècle ; orné de quinze vignettes et encadrements or et couleur ; relié en bois et peau ; couverture en mauvais état ; semblable au précédent pour les lettres et ornemens ; de la même époque et paraissant aussi avoir été écrit et enluminé par Hurpy et Cailleau.

Provenance inconnue.

N° 191. — PROPRIUM SANCTORUM CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto ; vélin (le calendrier est sur papier) ; xiv^e siècle ; majuscules en couleur ; relié en bois et peau ; en mauvais état.

Provenance inconnue.

N° 192. — PROPRIUM SANCTORUM CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto ; papier ; xvi^e siècle ; relié en veau , avec fermoirs. Les liminaires sont d'une écriture plus moderne.

Provenance inconnue.

N° 193. — PROPRIUM SANCTORUM.

Volume in-octavo ; papier ; xv^e siècle ; relié en veau , avec fermoirs en cuivre.

Provenance inconnue.

N° 194. — ANTIPHONALE MARCHIANENSE CUM CANTU.

Volume in-folio ; vélin ; xvi^e siècle ; encadrement-vignette colorié ; initiales et majuscules historiées et en couleur ; relié en bois et peau.

Ce manuscrit fut donné au monastère de Marchiennes , par l'abbé Jacques de Coene.

Sur le 1^{er} feuillet se voient les armes de l'abbé et celles de l'abbaye.

N° 195. — ANTIPHONALE FLINENSE CUM CANTU.

2 volumes in-folio maximo ; vélin ; xvi^e siècle ; lignes longues avec belles majuscules et initiales en couleur ; relié en bois et peau gaufrée. Il était garni de riches fermoirs qu'on a enlevés.

On lit sur le 1^{er} feuillet du tome 1^{er} :

« Cheste Antiphonier appartient à l'eglise de
» lhonneur noustre dame les Flines et fut escript et
» lyet lan de l'incarnation Jhs. Crist mille v^o. xvi

» du temps madame dame Jehanne Robaix que fut
» abesse de temps de reformation et fut escript et
» lyet par frère Jehan de Mollem *alias* Dathe reli-
» gieux profes à l'abbaye de notre dame de Nizelle
» en brabant. *Deo Gratias. Jhs. Maria. Johannes.* »

Cette note, de la même écriture, se trouve écrite de nouveau au recto du 1^{er} feuillet et sur la couverture à l'intérieur du tome II, au commencement et à la fin.

N° 196. — ANTIPHONALE AD USUM CANONICORUM REGULARIUM BEAUREPAIENSIS CUM CANTU.

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Ce n'est point un manuscrit puisqu'il est fait avec des lettres à jour dont l'empreinte est imprimée au pinceau. Les notes seules du plain-chant sont exécutées à la main.

Ce livre est l'œuvre du père Thomas Thiébaux, carme, et il a été exécuté à Valenciennes en 1469.

Beaurepaire était une prévôté de l'abbaye de Marchiennes, située sur le territoire de Somain, arrondissement de Douai.

Provient de cette prévôté.

N° 197. — ANTIPHONALE CUM CANTU.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xv^e siècle ; encadrements en couleur et or, avec belles vignettes et dont voici les sujets :

Au premier feuillet, la vignette représente Jésus devant Hérode.

Celle du feuillet 40 (au verso), Jésus prêchant contre l'abandon aux passionnés.

Au feuillet 48 se trouve la 3^e, représentant Dieu le père tenant Jésus

entre ses bras. Au haut se lit cette inscription : *Memento homo quia cinis es.*

Le 54^e feuillet offre une belle vignette qui comprend presque toute la page et qui représente un ange s'appuyant d'une main sur l'écu de l'abbaye de Marchiennes et de l'autre sur celui de l'abbé, avec cette légende : *Marchiennes nil temere.*

Nous trouvons ensuite l'office de saint Nicolas, avec un encadrement semblable à celui dont nous avons parlé au n^o 188. Ici commence un nouvel ordre de numéros pour la pagination. Au feuillet 114 (verso), la vignette représente l'ange disant au Pontife : « *Inter natos mulierum non surrexit major Jone Baptista.* »

Dans le cours du volume se trouvent encore huit grandes vignettes.

Les initiales et majuscules sont en couleur ; malheureusement ce manuscrit est incomplet. Relié en bois et peau.

N^o 198. — ANTIPHONALE CUM CANTU.

Volume in-folio parvo ; xv^e siècle ; en mauvais état ; relié en bois et vélin.

Provenance inconnue.

N^o 199. — ANTIPHONALE.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xv^e siècle ou environ ; majuscules en couleur ; fort altéré, mutilé et incomplet ; relié en bois et veau avec fermoirs.

On lit sur le recto du dernier feuillet :

« Chest livre a fait faire escrire et noter reve-
» rend pere en Dieu Pierre abbe de Marchiennes
» de la plume de (ici le feuillet est déchiré) parfait
» et escript V mois de decembre lan de » (le reste
manque).

Il est sans doute ici question de Pierre Baran, qui fut abbé de Marchiennes de 1411 à 1426. Ce manuscrit serait donc du xv^e siècle.

Provient de Marchiennes.

**N° 200. — PROSE TAM DE TEMPORE QUAM DE SANCTIS
TOTIUS ANNI CUM CANTU.**

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; cinq vignettes initiales avec encadrements ; le 8^e feuillet, qui a été coupé, était probablement orné d'une autre ; majuscules en couleur. Au bas de la première page sont les armes d'Anchin, ce qui fait présumer que ce manuscrit provient de cette abbaye. Il se composait de 100 feuillets ; relié en bois et peau, avec ornements en cuivre.

**N° 201. — PROSE TAM DE TEMPORE QUAM DE SANCTIS
TOTIUS ANNI CUM CANTU.**

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; majuscules en couleur ; relié en bois et peau.

Ce volume a été horriblement mutilé ; on en a coupé le 61 premiers feuillets, et on a également coupé toutes les vignettes et les encadrements qui se trouvaient dans le livre.

Provenance inconnue.

N° 202. — PSALTERIUM.

Volume in-quarto ; vélin ; xiii^e siècle ou environ ; relié en bois et veau, avec restes de fermoirs. Sur le premier feuillet se trouve une belle vignette initiale représentant David jouant de la harpe, avec les mots en or : *Beatus vir.....*

Ce manuscrit a beaucoup souffert de l'usage et du peu de soin ; grand nombre de ses feuillets sont illisibles. — Provient d'Anchin.

N° 203. — PSALTERIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xvi^e siècle ; majuscules, initiales et ornements or et couleur ; bien conservé ; relié en bois et veau ; la tranche est dorée et couverte de fleurs de lys ; la couverture a beaucoup souffert.

Provenance inconnue.

N° 204. — PSALTERIUM.

Volume in-quarto; vélin; xv^e siècle; lettres rondes; majuscules en or et en couleur; incomplet; relié en bois et veau.

La première lettre B. de *Beatus vir* est enrichie d'une représentation de David, pinçant de la harpe, chaussé à la poulaine et vêtu comme les comtes et barons du moyen-âge. Ce manuscrit est altéré par le temps, l'usage, et par une rognure qui atteste du mauvais goût de l'époque à laquelle sa première restauration a eu lieu. — Provenance inconnue.

N° 205. — PSALTERIUM CUM CALENDARIO.

Volume petit in-douze; vélin; xv^e siècle; belle vignette; majuscules, initiales et ornemens or et couleur; relié en bois et veau gaufré avec fermoirs; la tranche peinte en losanges renfermant des fleurs de lys.

Provenance inconnue.

N° 206. — PSALTERIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-douze; vélin; xv^e siècle; belles majuscules; initiales avec ornemens or et couleur; incomplet et mutilé; relié en veau avec tranche dorée.

Provenance inconnue.

N° 207. — PSALTERIUM CUM CALENDARIO.

Volume in-dix-huit; vélin; xv^e siècle; avec riches ornemens à chaque page, or et couleur; ayant beaucoup souffert par l'usage; relié en bois et veau avec fermoirs.

On lit sur un des liminaires, en écriture plus moderne:

« Cest livre appartient a Blassel demeurant au-
pres du marché *Poison*. »

Provenance inconnue.

N° 208. — HORÆ VARIE CUM CALENDARIO LATINO.

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; restauré en 1837 ; relié en veau ; manuscrit orné d'initiales en or et couleur et de quelques encadremens. Le calendrier ne comprend que les dix premiers mois, et encore ceux de janvier et février ont-ils été mutilés à la suite de la révolution de 1790. Les feuillets 98 et 125 sont aussi mutilés.

Provenance inconnue.

N° 209. — HORÆ VARIE CUM CALENDARIO GALLICO.

Volume in-quarto parvo ; vélin ; xv^e siècle ; broché et recouvert en veau gaufré ; orné de miniatures en couleur avec initiales aussi en couleur. Il ne reste que six mois du calendrier ; les autres ont été enlevés pendant le cours de la révolution. Les mois de janvier, février, juillet, août, novembre et décembre, s'y trouvent avec leurs vignettes peintes : il est en outre orné de huit grandes miniatures grossières.

On lit sur le 1^{er} feuillet laissé blanc : « *Je suis à Charles de Buillemont, 1589.* »

Provenance inconnue.

N° 210. — PRECES PIÆ CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto parvo ; beau vélin ; xv^e siècle ; très-bien conservé ; reliure ancienne en veau.

Ce manuscrit est décoré d'encadremens légers et de très-bon goût, de lettres initiales peintes en or et en couleurs, et enrichi de treize miniatures. Ces miniatures laissent sans doute beaucoup à désirer sous le rapport de la correction du dessin, et ne supposent dans leur auteur aucune connaissance des lois de la perspective, mais on y remarque une finesse et une naïveté d'expression quelquefois très-heureuses. Cet éloge s'applique principalement à la

physionomie pudique et saintement recueillie de la Vierge, dans celle de ces miniatures qui représente l'Annonciation. Nous indiquerons encore comme très-curieuses les deux miniatures qui représentent un certain nombre de saints-martyrs et de Saintes-Vierges, les uns et les autres avec les instrumens de leur supplice.

Ce volume est un recueil de prières et d'offices particuliers à l'usage des fidèles. La plupart de ces prières et de ces offices sont précédées d'un avertissement, écrit en encre rouge, qui annonce que tel ou tel pape accorde un certain nombre d'indulgences ou de pardons aux personnes qui les réciteront. Ces avertissemens sont en français; voici celui qui précède l'oraison à la Vierge : *Sub tuum præsidium*, etc.

« Frere pierre du mur hermite qui puis fut pape
» Celestin fist lorison qui sensuit et ottroia a toutes
» personnes qui le dient deuotement ung an et xl
» iours de pardon. »

Le calendrier qui se trouve en tête du volume est en latin. Quelques prières particulières ont été écrites d'une main plus récente, sur les feuillets blancs du commencement et de la fin.

Ce livre paraît avoir été la propriété d'une famille dans laquelle, suivant un usage pieux de cette époque, on avait soin d'inscrire sur le livre d'heures la date de la naissance de chaque enfant. Nous transcrivons ici l'une de ces inscriptions :

« L'an mil cinc cens et deux le xiiii^e jour d'april
» fu nee Jenne des pres fille de Jan et de Maria
» Rigant et fu son parin piere proniez et ses ma-
» rianne demigelle Jenne de bothencourt et demai-
» gelle colle corbet. »

On voit, par cette note, qu'il était quelque fois
d'usage de donner deux marraines à un enfant.

Provenances inconnue.

N° 211. — HORÆ VARIE CUM CALENDARIO GALLICO.

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; initiales or et couleur ; encadre-
mens ornés au commencement de chaque chapitre ; de plus, cinq grandes
miniatures représentant des sujets tirés de l'Écriture-Sainte. Ces minia-
tures ont quelque peu souffert. Relié en bois.

On lit sur le recto du premier feuillet :

« Cestes heures chy appartiennent a Jehenne
» Duval feme de Jan Du bos sergant de Filiennes
» (Flines) ; etc. » — Provenance inconnue.

N° 212. — PRECES PIE CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto parvo ; vélin ; fin du xiv^e siècle ; reliure moderne en
basane ; doré sur tranche. Le ciseau du relieur a atteint quelques-uns des
encadrements.

Ce manuscrit contient un grand nombre de lettres
initiales, ornées avec assez de goût, douze grandes
miniatures et une petite. Ces miniatures, exécutées
avec quelque soin, n'ont rien de très-remarquable
sous le rapport du dessin ou de la composition.
Elle représentent, outre un crucifement, une image
de la Sainte-Trinité et un tableau du jugement
dernier, les portraits de quelques saints et de quel-

quelques saintes, avec les attributs qui les distinguent. Le dessin qui figure *le jugement dernier*, a cela de particulier que les morts qui sortent de leurs tombeaux sont peints dans un état de nudité complet; mais que quelques-uns portent une coiffure indiquant le rang qu'ils avaient occupé dans le monde; ainsi l'un la tiare pontificale, un autre la couronne de roi, un troisième le chapeau de cardinal.

Ce volume contient quelques prières en l'honneur d'un assez grand nombre de saints, les sept psaumes de la pénitence, avec les litanies et l'office des morts. Le calendrier est en français.

Provenance inconnue.

N° 213. — INCIPIUNT HORE BEATE MARIE VIRGIS (VIRGINIS) SEDM (SECUNDUM) CONSUETUDINEM ROMANE ECCE (ECCLESIE).

Volume in-quarto parvo; vélin; fin du xiv^e siècle; reliure moderne en basane.

Ce manuscrit est décoré de lettres ornées en or et en couleur, et de trois miniatures; on voit des encadremens à quelques pages. Les miniatures sont d'une exécution très-fine, mais peu correcte sous le rapport du dessin. La première, qui représente l'Annonciation, est fort remarquable par ses fonds et par l'expression de physionomie des deux personnages, la Vierge et l'ange Gabriel.

Outre *l'office de la Vierge*, ce volume contient

encore *les heures du Saint-Esprit* et quelques prières particulières. Il n'est pas précédé d'un calendrier.

Provenance inconnue.

N° 214. — HORÆ VARÆ CUM CALENDARIO GALLICO.

Volume in-octavo ; vélin ; xv^e siècle ; dix vignettes ; six encadremens ; majuscules et initiales or et couleur ; relié en veau.

L'observation faite pour les numéros précédents, s'applique à celui-ci, sous le rapport des figures.

Provenance inconnue.

N° 215. — HORÆ VARÆ CUM CALENDARIO GALLICO.

Volume in-octavo ; vélin ; xv^e siècle ; quinze vignettes encadrées ; cinq encadremens sans vignettes ; majuscules et initiales or et couleur ; relié en bois et veau gaufré.

Provenance inconnue.

N° 216. — HORÆ VARÆ CUM CALENDARIO GALLICO.

Volume in-octavo ; vélin ; xiii^e siècle ; quatre grandes vignettes or et couleur ; majuscules et initiales aussi or et couleur ; fort altéré par le défaut de soin ; cartonné.

Provenance inconnue.

N° 217. — HORÆ VARÆ CUM CALENDARIO LATINO.

Volume in-douze ; vélin ; xv^e siècle ; encadremens ; majuscules et initiales en couleur ; reliure moderne en veau ; rogné avec grand dommage.

Provenance inconnue.

N° 218. — HORÆ VARÆ CUM CALENDARIO GALLICO.

Volume in-douze ; vélin ; xv^e siècle ; encadremens ; majuscules et initiales en couleur ; relié en bois et veau, avec fermoirs.

On lit sur le second feuillet de garde :

« *A la femme de Jacques Bonnenuict.* »

La famille Bonnenuict appartenait à la haute bourgeoisie douaisienne. — Provenance inconnue.

N° 219. — HORÆ VARIE.

Volume in-douze ; vélin ; xv^e siècle ; initiales or et couleur ; relié en veau, avec fermoirs.

Provenance inconnue.

N° 220. — HORÆ VARIE CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xv^e siècle ; initiales or et couleur ; manque trois feuillets ; relié en bois et veau, avec fermoirs.

Sur le plat de la couverture sont empreints ces mots :

« *Robiers plourir (voleurs pleurez.)* »

Provenance inconnue.

N° 221. — HORÆ VARIE CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xv^e siècle ; fiches enluminées or et couleur abîmées par l'usage et le temps ; couvert en bois.

Provenance inconnue.

N° 222. — HORÆ VARIE CUM CALENDARIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xvi^e siècle ; initiales or et couleur ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 223. — HORÆ VARIE CUM CALENDARIO GALLICO.

Volume in-quarto parvo ; vélin ; xv^e siècle ; lettres rondes ; initiales peintes en or et couleur, avec des encadrements colorés bien dessinés au premier feuillet de chaque heure ; couvert en bois.

Sur les feuillets qui se trouvent au commence-

ment et à la fin et qui ne font pas partie du livre , on lit, comme sur beaucoup d'autres manuscrits, les dates de naissances, mariages et décès de la famille des propriétaires, et sur la garde en tête cette singulière annotation :

« Cestes heures appartiennent à Louyse Baillet
» fille de feu Henry Baillet, ourbyer dict hardy
» marchant demourante au marchié de poisson
» a Lille chez Henry Horlyspied, poissonniez. Si un
» les troeuve lun es rende : un luy donera volun-
» tiers pour le vin vi patars ou que seroit aultre-
» ment de raison. »

Provenance inconnue.

N° 224. — HORE VARIE.

Volume in-octavo parvo ; vélin ; xii^e siècle ; restauré en 1843 ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 225. — HORE DIURNÆ.

Volume in-octavo parvo ; vélin ; xvii^e siècle ; restauré en 1843 ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 226. — HORE.

Volume in-douze ; papier ; xvii^e siècle ; relié en veau.

Ce manuscrit est de George Malapert, de Valenciennes ; il a été écrit, en 1626, pour l'abbaye de Marchiennes.

Sur le premier feuillet on lit :

« *Jacobus Sueur.* »
(« *Anagramma*)
» *Verus Job Casu.* »

Provient de Marchiennes.

N° 227. — HORÆ.

Volume in-douze ; papier ; xviii^e siècle ; broché en parchemin.

Provenance inconnue.

N° 228. — DIURNUM SECUNDUM USUM ECCLESIE AQUICINCTINÆ.

Volume in-douze ; papier ; xvii^e siècle ; cartonnage en mauvais état.

Provenance inconnue.

N° 229. — HORÆ AD USUM ECCLESIE MARCHIANENSIS.

Volume petit in-douze : papier ; xvii^e siècle ; broché en parchemin ; renfermant quelques renseignemens sur l'ancienne abbaye de Marchiennes.

On lit sur la couverture :

« *Usibus D. Adriani Potiez, religiosi S. Rictrudis
de Marchennis attrebatensis, 1627.* »

« *Jesus Maria.* »

(« *Anag.*)

« *Maris est via.* »

Provient de Marchiennes.

N° 230. — HEURES EN HOLLANDOIS.

Volume in-douze ; vélin ; xvi^e siècle ; initiales en couleur ; relié en veau ; doré sur trauche.

Provenance inconnue.

N° 231. — LIBER PRECUM.

Volume in-dix-huit ; papier ; xvii^e siècle ; écriture ordinaire ; relié en veau.

Provenance inconnue.

**N° 232. — LIVRE DE PRIÈRES EN FLAMAND AVEC
CALENDRIER LATIN.**

Volume in-quarto parvo ; papier ; xvii^e siècle ; orné de gravures ; relié en veau avec fermoirs.

Provenance inconnue.

**N° 233. — PRECES ET ORATIONES DIVERSE CUM CA-
LENDARIO LATINO.**

Volume petit in-douze ; papier ; xvii^e siècle ; avec figures gravées ; relié en veau et garni d'ornemens en cuivre.

Provenance inconnue.

**N° 234. — PRIÈRES, ORAISONS ET INSTRUCTIONS PAR
SŒUR BONNE DE LAMIREZ, RELIGIEUSE AU COUVENT
DES ANNONCIADES EN LA VILLE DE DOUAY ce 3^{me} de
may 1661.**

Volume in-douze ; papier ; xvii^e siècle ; lignes longues ; belle écriture et fort lisible ; relié en veau, avec fermoirs.

On lit sur le verso de la couverture :

« Ce livre est concédé à sœur Marie Louyse de
» Ransart par notre reverende mere sœur Marie Le
» Franceq. » — Provenance inconnue.

**N° 235. — SENSUIVENT LES CONDISIONS QUE NOUS
DEBUONS AVOIR POUR ETRE MARIE ET RESSAMBLER
A LA BONNE VIERGE MARIE EN AIANT SES DIX**

MARIA AVECQ NOUS QUI NEST QUELLE MESME ET
SES VERTUS PRESCHIEES PAR NOSTRE BON PERE
VENERABLE GABRIEL MARIA.

Volume in-octavo ; papier ; xvii^e siècle ; relié en parchemin.

Provient du couvent des sœurs de la Vierge
Marie, de Douai.

N^o 236. — EXERCICE DE LA JOURNÉE.

Volume in-douze ; papier ; xvii^e siècle ; belle écriture ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N^o 237. — CONSEILS POUR APPRENDRE A BIEN MOURIR.

Volume in-douze ; vélin ; xiii^e et xiv^e siècles ; deux exemplaires du même
traité de siècles différents ; reliés en vélin et restaurés en 1840.

On lit à la fin du second exemplaire :

- « Ce livre apostilla et fist J. Fretel de l'ordre des
- » Prescheurs à la requeste dou Roi de Franche
- » Philippe en lan de l'incarnation n^{re} Seigneur
- » Mil.lxxij ou mois de mars. »

Provenance inconnue.

N^o 238. — DE ULTIMO FINE HOMINIS.

Volume in-quarto ; papier ; xvii^e siècle ; lignes longues ; cartonné en
vélin.

Provenance inconnue.

N^o 239. — PRIÈRES ET CONSOLATIONS POUR LES MA-
LADES ET LES AGONISANS.

Volume in-douze ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Provenance inconnue.

CONCILES.

N° 240. — NOMINA PROVINCIARUM ROMANI IMPERII ET QUARUNDAM CIVITATUM. NOMINA ROMANORUM IMPERATORUM, DEINDE PONTIFICUM QUO TEMPORE CONCILIA CELEBRARI CŒPERUNT..... CONCILIA GRAECORUM, CARTAGINENSIVM, CALLIARVM, HISPANORVM.

Volume in-folio magno; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; belle écriture; majuscules et initiales en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 241. — TRACTATUS DOMINI JOHANNIS PATRIARCHE ANTIQVANI DE AUCTORITATE ET POTESTATE ECCLESIAE, FACTUS BASILAE 1433. — TRACTATUS DE POTESTATE ECCLESIAE PER DOCTORES STUDI CRACOVIENSIS. — DECRETA BASILIENSIS CONSILII.

Volume in-folio parvo; papier; XV^e siècle; lignes longues; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 242. — DICTA SEU ALLEGATIONES MAGISTRI JOHANNIS DE SEGOVIA IN CONCILIO BASILIENSI PRO IMMACULA CONCEPTIONE; ANNO 1436.

Volume in-folio; vélin; XV^e siècle; lignes longues; mauvaise écriture; altéré; relié en bois; presque découvert.

Provenance inconnue.

N° 243. — CONSILII BASILIENSIS PRO MAGNA PARTE,

**VIDELICET LITTERÆ ET PROPOSITIONES PROUT SE-
QUUNTUR , SECUNDUM RECOLLECTIONEM SCRIPTORIS.**

Volume in-folio parvo ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; mauvaise écriture ; altéré par l'humidité ; relié en bois et veau.

Ce manuscrit provient d'Anchin, il y avait été remarqué par D. Martene et D. Durand , qui en ont parlé dans leur voyage littéraire. Il traite du concile général tenu à Bâle en 1431.

N^o 244. — STATUTA SYNODALIA SEDIS AMBIANENCIS.

Volume in-di.-huit ; papier ; xvii^e siècle ; broché en parchemin.

Provenance inconnue.

**N^o 245. — CONSTITUTIONES SYNODI NOVIOMENSIS. —
LIBER COLLATIONUM BENEFICIORUM EJUSDEM DIOE-
CESIS. — STATUTA SYNODALIA.**

Volume in-quarto ; vélin ; xiv^e siècle ; broché en peau.

Ce manuscrit doit provenir d'Anchin , car il appartient à François de Bar , grand prieur de cette maison.

SAINTS PÈRES.

**N^o 246. — S. DIONISII AREOPAGITAE PRIMUS LIBER
QUI INSCRIBITUR DE CÆLESTI HIERARCHIA.**

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; titres et initiales en couleur ; relié en veau.

Provient du Collège anglais de Douai, à qui il avait été donné en 1630, par Guillaume Hyde, professeur de philosophie de ce collège.

**N° 247. — EXPLANATIO ORIGINIS SUPER GENESIM,
EXODUM ET LEVITICUM.**

Volume in-folio; vélin; xii^e siècle; deux colonnes; lettres initiales ornées; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

**N° 248. — EXPLANATIO ORIGINIS SUPER EPISTOLAM AD
ROMANOS.**

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; initiales ornées; relié en bois et vélin avec ornemens en cuivre.

Provient d'Anchin.

N° 249. — ADAMANTI ORIGINIS OMELLE.

Volume in-folio magno; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; grandes initiales ornées; majuscules en couleur; relié en bois et vélin avec garnitures en cuivre.

Provient d'Anchin.

**N° 250. — ORIGENES DE SINGULARITATE CLERICORUM.
— PROSPERUS DE VITA CONTEMPLATIVA. — SERMONES
SANCTI COESARII AD MONACHOS.**

Volume in-quarto oblong; vélin; xiii^e siècle; belle écriture; relié en bois et vélin.

Provenance inconnue.

N° 251. — EUSEBIUS DE EVANGELICA PREPARATIONE.

Volume in-folio parvo; xvi^e siècle; écriture très soignée sur beau vélin; véritable modèle de calligraphie. Le premier feuillet est orné de dessins enluminés du meilleur goût et d'une admirable initiale en vignette.

Toutes les initiales des livres sont des lettres colorées et enluminées aussi ; relié en veau ; doré sur tranche.

Cette traduction, du grec en latin, d'un des ouvrages d'Eusèbe Pamphile, a été faite par Georges Trapezun qui l'a dédiée au pape Nicolas V. Elle ne comprend que les quatorze premiers livres de la préparation évangélique. Une table se trouve à la fin.

Provient d'un des établissements religieux de la Grande-Bretagne, qui existaient à Douai avant 1790, sans qu'on puisse préciser lequel.

N° 252. — DIVINA QUÆDAM S. EPHROEM OPERA.

Volume in-quarto parvo ; papier ; xvi^e siècles : broché.

Ce manuscrit a appartenu à Arnould Ganthois, abbé de Marchiennes, qui fit bâtir à Douai le collège de ce nom. — Provenance inconnue.

N° 253. — EXAMERON SANCTI BASILII. — GREGORII NISENI DE CONDITIOE PRIMI HOMINIS. — APOLOGETICUS GREGORII NAZIANZENI EPYPHANSI sive DE NATALI DOMINI.

Volume in-folio ; vélin ; xii^e siècle : deux colonnes ; lettres initiales-chapitales en couleur ; relié en bois et vélin.

Ce manuscrit a appartenu à Raphaël de Beauchamps, moine de Marchiennes.

Provient de Marchiennes.

N° 254. — EXAMERON SANCTI BASILII ARCHIEPISCOPI. — OMELIE EJUSDEM LIX. — APOLOGETICUS LIBER GREGORII NAZIANZENI.

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; initiales ornées; fort altéré; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N^o 255. — OMELIE SANCTI JOH. CHRISOSTOMI EPISCOPI
CONSTANTINOPOLENSIS QUI EST OS AUREUM.

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; grandes initiales tourneures; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N^o 256. — LIBRI DIALOGORUM BASILII CÆSARIENSIS
EPISCOPI ET JOHANNIS CHRISOSTOMI DE DIGNITATE
SACERDOTII.

Volume in-quarto; vélin; xiii^e siècle; lignes longues; relié en bois et veau avec fermoirs.

On trouve à la fin, d'une écriture plus moderne et sur deux colonnes: « *Brevis expositio incerti auctoris in pentateucum et lib. Josue.* »

Une feuille de vélin collée sur la couverture est d'une écriture du ix^e siècle et bien lisible.

Provenance inconnue.

N^o 257. — LACTANTII FIRMIANI DIVINARUM INSTITUTE-
TIONUM LIBRI SEPTEM.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; majuscules or et couleur avec de riches vignettes; couvert en bois.

Beau manuscrit, mais qui a beaucoup souffert de l'humidité; ses derniers feuillets sont entièrement détériorés.

On trouve, au commencement du livre, des pas-

sages de deux écrivains inconnus qui ont fait l'éloge de Lactance ; se lisent quelques vers sybillins à la fin. — Provient d'Anchin.

**N° 258. — LIBRI DUODECIM STI. HILARI PICTAVENSIS
EPISCOPI DE TRINITATE CONTRA OMNES HERESSES, ET
ALIA OPUSCULA.**

Volume in-folio ; vélin ; XIII^e siècle : deux colonnes ; belles lettres majuscules et initiales or et couleur ; relié en bois et vélin.

St.-Hilaire naquit à Poitiers dans le VI^e siècle, et y fut évêque. Marié lorsqu'il se convertit au christianisme ; sa femme et sa fille embrassèrent, comme lui, la religion catholique. Il était doué d'une haute éloquence.

Les opuscules qui font suite à ses douze livres sur la Trinité, sont ses deux Requêtes, son livre à l'empereur Constance, l'écrit contre Auxence, évêque arien de Milan, et ses commentaires sur les Psaumes.

Les œuvres de St.-Hilaire ont été souvent imprimées. George Cribellus prit le soin de la première édition. La meilleure est celle publiée en 1693, in-folio, à Paris, par les bénédictins, et imprimée chez Pierre Coustaut.

Provient d'Anchin.

**N° 259. — ITINERARIUM PETRI APOSTOLI A B. CLEMENTE
ROMANO PAPA. — DIALOGUS PETRI COGNOMENTO ALDE-
FUNSI ET MOYSIS JUDEI, ETC.**

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; belles initiales ornées ; majuscules en couleur ; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

N° 260. — EPISTOLÆ SANCTI CIPRIANI.

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et peau.

Provient d'Anchin.

**N° 261. — EXPOSITIO DE PSALMO CENTESIMO OCTAVO
DECIMO, SANCTI AMBROSII EPISCOPI.**

volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; grandes initiales ornées ; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 262. — TRACTATUS SANCTI AMBROSII SUPER EVAN-
GELIUM LUCAE.**

Volume in-folio ; vélin ; xii^e siècle ; deux colonnes ; grandes initiales ornées ; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

**N° 263. — BEATUS AMBROSIVS DE SANCTA TRINITATE. —
DE SPIRITU SANCTO. — DE INCARNATIONE DOMINI. —
GESTA CONCILII AQUILIENSIS. — DE FIDE CONTRA ARI-
NOS.**

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; grandes initiales en couleur et ornées ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin. :

**N° 264. — LIBER SANCTI AMBROSII DE PARADISO ADAM
ET EVA, DE ARCHA NOE, DE ABRAHAM, DE ISAAC,**

DE ANIMA (*vel gratia*), DE BONO MORTIS, DE ESAU
ET FUGA SÆCULI ET DE JACOB ET VITA BEATA.

Volume in-quarto ; vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues ; de diverses écritures ; relié en bois et veau.

Sur une des couvertures se trouve collé un feuillet de vélin avec écriture du ix^e siècle.

Provient d'Anchin.

N^o 265. — SEPTEM LIBRI SANCTI AMBROSI DE MISERIIS.

Volume in-quarto oblong ; vélin ; xii^e et xiii^e siècles ; lignes longues ; de diverses écritures ; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

N^o 266. — B. AMBROSI DE OFFICIIS. — ISIDORI SPALENSIS EPISCOPI DE GENERE MINISTRORUM ECCLESIASTICORUM.

Volume in-quarto ; vélin ; xii^e siècle ; initiales ornées et en couleur ; relié en bois et vélin. Le *De Officiis* est incomplet.

Isidore le Jeune, nommé de Séville parce qu'il avait été archevêque de cette ville, vivait au vii^e siècle. Cet ouvrage est le même que celui renfermé sous le titre : *De Officiis Ecclesiasticis*, dans la belle édition des œuvres d'Isidore de Séville ; Martini in-folio 1778 ; Barth. Villosa.

Provient d'Anchin.

N^o 267. — TRACTATUS S. AMBROSI DE SANCTO JOSEPHO ET ALIIS.

Volume in-quarto ; vélin ; xiii^e siècle ; lignes longues ; majuscules ornées ; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

**N° 268. — LIBRI SANCTI AMBROSI DE VIRGINITATE
ET VIDUIS.**

Volume in-folio magna; vélin; xii^e siècle; lignes longues; relié en bois et vélin.

Provenance inconnue.

N° 269. — S. AMBROSII EXAMERON.

Volume in-quarto; vélin; xiii^e siècle; lignes longues; majuscules et initiales ornées; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 270. — PANIS SANCTI GEORGII MARTYRIS. — EXA-
MERON STI. AMBROSII.**

Volume in-quarto oblong; vélin; xiii^e siècle; lignes longues; fort endommagé; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

**N° 271. — S. AMBROSII DE EXCESSU FRATRIS SUI
SATIRI. — OMELIÆ ORIGENIS IN LUCAM.**

Volume in-quarto; vélin; xiii^e siècle; initiales ornées; relié en bois et veau, avec restes de fermoirs.

Provient d'Anchin.

**N° 272. — DIDIMUS DE SPIRITU SANCTO. — PASCHASII
DIACONI DE SPIRITU SANCTO. — RABANUS DE DEFINITIONIBUS
RECTÆ FIDEI.**

Volume in-octavo; vélin; xiv^e siècle; lignes longues; initiales en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 273. — COMMENTARIUS STI. HIERONIMI IN LIBRO
PSALMORUM.**

Volume in-folio ; vélin ; XIII^e siècle ; majuscules et initiales or et couleur ; altéré, relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 274. — HIERONIMUS IN PSALMOS CENTUM ET QUIN-
QUAGINTA. — PARVA HYDROGRAPHICA.**

Volume in-folio ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; belles initiales et majuscules or et couleur ; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

**N° 275. — EXPLANATIONES B. HIERONIMI IN ECCLE-
SIASTEN.**

Volume in-quarto ; vélin ; XII^e siècle ; lignes longues ; majuscules et initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 276. — LIBRI EXPLANATIONUM STI. HIERONIMI, IN
HIEREMIAM PROPHETAM.**

Volume in-folio ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; initiales et majuscules en couleur ; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

N° 277. — B. HIERONIMUS IN EZECHIELEM PROPHETAM.

Volume in-folio ; vélin ; XII^e siècle ; deux colonnes ; majuscules et initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 278. — B. HIERONIMI EXPLANATIONES IN ISAÏM
PROPHETAM.**

2 volumes in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; majuscules et initiales en couleur; reliés en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N^o 279. — B. HIERONIMI EXPLANATIO IN ISAÏM PROPHETAM.

Volume in-folio magno; vélin; xiii^e siècle, deux colonnes; ayant souffert de l'humidité; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

N^o 280. — B. HIERONIMI EXPLANATIONES IN PROPHETAS MINORES.

2 volumes in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N^o 281. — B. HIERONIMI COMMENTARIUS IN EVANGELIIS MATTHOEI ET MARCI.

Volume in-quarto magno; vélin; xiii^e siècle; lignes longues; majuscules et initiales en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N^o 282. — S. HIERONIMUS IN EPISTOLA PAULI AD EPHESIOS.

Volume in-quarto; vélin; xiii^e siècle; lignes longues; majuscules et initiales en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N^o 283. — S. HIERONIMUS IN EPISTOLA PAULI AD GALATAS.

Volume in-quarto; vélin; xiii^e siècle; lignes longues; majuscules et initiales en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 284. — B. HIERONIMI EPISTOLÆ ET EXPLANATIO
IN DANIELE.**

2 volumes in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; majuscules et initiales en couleur; le tome 1^{er} relié en bois et vélin avec garnitures en cuivre; le 2^e relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 285. — HIERONIMI EPISTOLÆ SEXAGINTA.

Volume in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 286. — B. HIERONIMI QUESTIONES HEBRAICÆ.

Volume in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

**N° 287. — LIBER B. HIERONIMI DE VIRIS ILLUSTRIBUS,
ET ALTERA OPERA.**

Volume in-folio; vélin; XII^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

**N° 288. — DUODÉCIMI LIBRI B. AURELII AUGUSTINI DE
GENESI AD LITTERAM.**

Volume in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales, titres et majuscules ornés et en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 289. — COMMENTARIJ AUGUSTINI SUPER PSALMOS
DAVIDIS.**

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; vignette-lettre, or et couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 290. — D. AUGUSTINI EXPOSITIO IN LIBRO PSAL-
MORUM.**

3 volumes in-folio; xiiii^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 291. — TRACTATUS STI. AUGUSTINI SUPER PSALMOS.

3 volumes in-folio magno; vélin; xii^e et xiii^e siècles; deux colonnes; figures, vignettes, majuscules et initiales or et couleurs; reliés en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 292. — RETRACTATIO STI. AUGUSTINI IN LIBRIS DE
CONSENSU QUATUOR EVANGELISTARUM.**

Volume in-folio; vélin; xiiii^e siècle; deux colonnes; lettres majuscules ornées et en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 293. — TRACTATUS STI. AUGUSTINI SUPER EVAN-
GELIUM JOHANNIS.**

Volume in-folio; vélin; xi^e siècle; deux colonnes; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 294. — TRACTATUS STI. AUGUSTINI SUPER EVANGELIUM JOHANNIS.

Volume in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin,

N° 295. — RETRACTATIO STI. AUGUSTINI SUPER EPISTOLAS PAULI.

Volume in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Au verso du dernier feuillet on lit une lettre du pape Alexandre III, adressée à l'archevêque de Rheims Guillaume, relative à son église et datée de Venise, *in rivo alto*, VI^e kalendes d'août, sans indication d'année.

A l'intérieur de la couverture se trouve un feuillet collé sur lequel on lit de la main de l'archiviste Godin de l'abbaye de Marchiennes, 1734.

« *Antiqua nota de jure piscationis sup. Scarpum
> fluvium. >*

Et au-dessous en très petite écriture et fort peu lisible du XIII^e siècle :

« *Anno domini M^o CC^o octog. octavo terminata fuit contentio quæ inter
> duacenos et March. diu ante orta fuerat videlicet de justiciâ sua sive
> piscatione sustenenda in Scarpio. Et fuit locus assignatus judicibus ubi
> nota ponetur VI. Junii et fuit eadem posita XIII. K. Junii videlicet lapis
> immensis habens in longitudinem sex decim pedes, in latitudinem novem
> pedes, quadrata tres habens pedes in utraque parte. Actum anno domini
> millesimo ducesimo octogesimo-octavo.
> Compromissores vero sive judices hic fuerunt ex utraque parte.....
> præpositus Bethunæ et constabularius Flandriæ, »*

Que l'on peut ainsi traduire :

« L'an du Seigneur 1288, se termina la contestation qui existait depuis longtemps entre les gens de Douai et ceux de Marchiennes au sujet du droit de pêche sur la Scarpe. Un lieu fut assigné par des arbitres pour y poser une borne et ladite borne fut en effet posée le 6 juin. C'est une grande pierre de 16 pieds de long (de haut), de 9 de large, taillée carrément et ayant 3 pieds d'épaisseur. Ce fait eut lieu en 1288, et les arbitres ou juges dans cette affaire furent de part et d'autre le prévôt de Béthune et le connétable de Flandre. »

Provient de Marchiennes.

N° 296. — D. AUGUSTINI DE CIVITATE DEI.

2 volumes in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 297. — D. AUGUSTINI DE CIVITATE DEI.

2 volumes in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; majuscules et initiales en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 298. — RETRACTATIO STI. AUGUSTINI IN LIBRIS DE
SANCTA TRINITATE.

Volume in-folio; vélin; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; le premier feuillet est orné d'une belle peinture allégorique; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 299. — RETRACTATIO STI. AUGUSTINI IN LIBRIS DE
SANCTA TRINITATE.**

Volume in-folio parvo; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 300. — D. AUGUSTINUS DE DOCTRINA CHRISTIANA
ET OPUSCULA.**

Volume in-folio parvo; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 301. — D. AUGUSTINUS DE DOCTRINA CHRISTIANA-
OPUSCULA.**

Volume in-folio parvo; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 302. — LIBRI STI. AUGUSTINI DE LIBERO ARBITRIO
ET OPUSCULA.**

Volume in-folio parvo; vélin; XIII^e siècle; lignes longues; majuscules en couleur; relié en bois et peau.

Provient d'Anchin.

**N° 303. — LIBRI STI. AUGUSTINI DE LIBERO ARBITRIO
ET OPUSCULA.**

Volume in-folio parvo; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; majuscules et initiales en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 304. — LIBER STI. AUGUSTINI DE GRATIA ET LIBERO
ARBITRIO ET OPUSCULA.**

Volume in-quarto; vélin; xiv^e siècle; lignes longues; initiales en couleur; incomplet; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 305. — DISPUTATIO STI. AUGUSTINI CONTRA FAUSTUM
MANICHEUM. — CONTRA ADIMANTUM. — CONTRA
EPISTOLAM MANCHEÏ.**

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; belle lettre vignette majuscules or et couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 306. — LIBER CONFSSIONUM STI. AUGUSTINI ET
OPUSCULA.**

Volume in-folio; vélin; xii^e siècle; deux colonnes; vignettes d'un dessin grossier; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 307. — STI. AUGUSTINI DE DIVINATIONE DEMONUM.
— QUESTIONES LIBRI GENESEOS, ETC.**

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; majuscules et initiales en couleur; relié en bois et vélin gaufré.

Provient de Marchiennes.

N° 308. — STI. AUGUSTINI LIBER DE ACHAEMICIS.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 309. — STI. AUGUSTINI EXCEPTIONES.

Volume in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 310. — STI. AUGUSTINI ENCHIRIDION.

Volume in-folio; vélin; fin du XI^e ou commencement du XII^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 311. — SERMONES STI. AUGUSTINI DE VERBIS
DOMINI.**

Volume in-folio; vélin; XII^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 312. — SERMONES STI. AUGUSTINI DE VERBIS
DOMINI.**

Volume in-folio; vélin; XII^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; relié en bois et veau.

On lit sur le premier feuillet, en écriture du XVI^e siècle :

« *Qui bien faire bien dit, il a tout sen laurier lit.* »

Provient d'Anchin.

**N° 313. — SERMONES STI. AUGUSTINI DE VERBIS
DOMINI ET ALTERI.**

Volume in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; majuscules et initiales en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 314.—SERMONES STI. AUGUSTINI DE COENA DOMINI,
etc. — EXPOSITIO DOM. JOSSELINE EPISCOPI SUES-
SIONNENSIS IN SYMBOLO.

Volume in-folio ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; majuscules et initiales or et couleur ; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 315. — EPISTOLÆ C.LXXXI D. AUGUSTINI.

Volume in-folio magno ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; initiales-vignettes or et couleur ; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

N° 316. — EPISTOLÆ C.LXXXI. D. AUGUSTINI.

Volume in-folio magno ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; initiales-vignettes or et couleur ; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 317. — EPISTOLÆ XLIX. D. AUGUSTINI.

Volume in-folio ; vélin ; XIII^e siècle, deux colonnes ; initiales-vignettes or et couleur ; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

N° 318.—LIBER S. AUGUSTINI DE BONO CONJUGIO, *etc.*

Volume in-quarto oblong ; vélin ; XIII^e siècle ; lignes longues ; initiales et majuscules en couleur ; incomplet ; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 319. — OPUSCULA S. AUGUSTINI.

Volume in-quarto oblong ; vélin ; XII^e siècle ; lignes longues ; majuscules en couleur ; relié en bois et veau avec restes de fermoirs en cuivre.

Provient d'Anchin.

N° 320. — VARIA OPUSCULA S. AUGUSTINI.

Volume in-douze; (*tomus primus*); xvii^e siècle; bonne écriture; cartonné.

Provenance inconnue.

N° 321. — L'ENCHIRIDION ET AUTRES ŒUVRES DE ST.-AUGUSTIN, TRADUITES EN FRANÇAIS.

Volume in-quarto; papier; xvi^e siècle; lignes longues; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 322. — TRACTATUS SANCTI AUGUSTINI DE VOLUNTATE DEI.

Volume in-quarto oblong; vélin; xiii^e siècle; lignes longues; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 323. — GESTA A BEATO AUGUSTINO QUI SIBI SUCCESSOREM ELEGIT. — EJUSDEM DE PRESSURIS BEL-LORUM, ETC.

Volume in-quarto oblong; vélin; fin du xi^e siècle; lignes longues; relié en bois et vélin.

On trouve dans ce manuscrit, mais d'une écriture du xiv^e siècle, une note sur la construction du monastère de Marchiennes et l'épithaphe de Sainte-Rictrude, fondatrice de cette maison.

Provient de Marchiennes.

N° 324. — B. FULGENTII ECCLESIE RUSPENSI EPISCOPI AD MONIMUM, ETC.

Volume in-folio parvo; vélin; xii^e siècle; deux colonnes; relié en bois et veau.

Saint-Fulgens, évêque de Ruspes en Afrique, né à Lepté, en l'an 463 ou 467, mourut en 533. On le surnomma l'Augustin du siècle. Aucun des ouvrages renfermés dans ce volume n'est inédit; on les trouve dans l'édition de Paris 1684 in-4^e, donnée par L. Vrb. Mangeaut, réimprimée à Venise 1696, in-8^e, et aussi dans l'édition, la plus complète de toutes, imprimée à Venise par Savioli, 1742, in-f^e. La première édition des œuvres de ce saint évêque est d'Haguenau, 1520, in-f^e.

Provient d'Anchin.

N^o 325. — CASSIANUS DE COLLATIONIBUS PATRUM.

Volume in-quarto magno; vélin; xi^e siècle; lignes longues; grandes initiales, vignettes en couleur; relié en bois et vélin.

Jean Cassien, scythe de naissance, vivait dans le v^e siècle. La première édition de ses œuvres, selon M. Brunet, est celle qui est signalée par Santander, Bruxelles 1475, mais il la dit *moins complète que celle de Paris, in-f^o 1641*. Le savant bibliographe ne parle pas de l'édition publiée à Arras sous le titre : *Opera omnia, cum commentariis D. Alardi Gazæi, 1628*, in-f^o, à deux colonnes, portant ces mots *nova editio*, ce qui ferait croire que ce livre avait eu déjà une édition précédente. Si M. Brunet en avait eu connaissance, il n'aurait pas fait faute de dire, après examen, que l'édition de Paris, 1641, et celle de

Francfort 1722, ont été réimprimées d'après celle d'Arras, sortie des presses de Jean-Baptiste et Guillaume Rivière à l'enseigne du *Bon Pasteur*; lesquels avaient obtenu un privilège de Philippe, roi d'Espagne, daté de Bruxelles le 15 septembre 1627, pour imprimer cet ouvrage.

Provient de Marchiennes.

N° 326. — CASSIANUS DE COLLATIONIBUS PATRUM.

Volume in-quarto magno; vélin; xii^e siècle; lignes longues; initiales vignettes en couleur; relié en bois et vélin. Quelques feuillets manquent à la fin.

Provient de Marchiennes.

N° 327. — CASSIANI SEPTEM COLLATIONES POSTREME.

Volume in-quarto magno; vélin; xii^e siècle; lignes longues; initiales vignettes en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 328. — CASSIANUS IN DECEM COLLATIONIBUS.

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; majuscules et initiales en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 329. — CASSIANUS DE INSTITUTIONE PATRUM.

Volume in-quarto oblong; vélin; xiii^e siècle; lignes longues; initiales en couleur; relié en veau et bois.

Provient d'Anchin.

N° 330. — CASSIODORUS SENATOR IN LIBRO DE ORIGINE ANIMÆ. — VITA STI. THEODOSII ABBIS. — PASSIO

**STI. OLANI GLORIOSI REGIS ET MARTYRIS. — VITA
B. SULPICII , ETC.**

Volume in-quarto; vélin; XIII^e et XIV^e siècles; lignes longues; d'écritures diverses; majuscules en or; relié en bois et vélin; altéré.

Les ouvrages de Cassiodore ont été imprimés. Les éditions les plus anciennes sont celles de 1491 et 1588; mais la plus exacte est celle de Rouen 1679; 2 volumes in-folio.— Provient d'Anchin.

N° 331. — CASSIODORUS IN PSALMOS.

2 volumes in-folio; vélin; XIV^e siècle; deux colonnes; majuscules et initiales en couleur; relié en bois et vélin, avec ornemens en cuivre.

Provient de Marchiennes.

**N° 332. — CASSIODORI HISTORIÆ TRIPARTITÆ PER
EPIPHANUM SCHOLASTICUM DE GRÆCO IN LATINUM
TRANSLATÆ.**

Volume in-folio; vélin; XIV^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; relié en bois et veau.

L'histoire Tripartite, comme on le sait, a été composée, d'après les conseils de Cassiodore, par Epiphane le scholastique; ce n'est qu'une compilation des trois histoires ecclésiastiques de Socrate, de Sozomène et de Théodoret.— Provient d'Anchin.

**N° 333. — SYDONII CLAROMONTENSIS EPISTOLARUM
LIBRI VIII. (1)**

Volume in-folio parvo; vélin; XIII^e siècle; lignes longues; initiales en couleur; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

(1) Ce manuscrit devait être renvoyé aux épistolaires si nous avions eu une suite de ces écrivains.

N° 334. — GREGORII MAGNI MORALIA IN JOB.

2 volumes in-folio magno; vélin; xii^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; relié en bois et vélin.

Les derniers feuillets du tome 1 sont mutilés. On a aussi commis quelques mutilations dans le tome II.
Provient de Marchiennes.

N° 335. — GREGORII MAGNI MORALIA IN JOB.

4 volumes dont 2 in-folio et 2 in-quarto; vélin; les tomes II et IV sont du xi^e siècle; les deux autres doivent appartenir au xii^e; deux colonnes; grandes vignettes et initiales en couleur; les vignettes du tome 1^{er} sont remarquables par leur originalité; relié en bois et vélin.

Les 2^e et 4^e volumes ont été écrits par trois moines de Marchiennes qui vivaient au xi^e siècle.

On lit sur une garde en tête du tome II :

« *Gregorii pape moralium in job volumen hoc 2^{dm}*
» *continet libros duodecim scriptos à tribus hujus*
» *Marchianensis monasterii monachis quorum nomina*
» *in fine habes intra quatuor carmina.* »

Voici les quatre vers dont il est question :

« *Nos monachi tres hunc librum descripim̄ job,*
» *Primu Teobaldus, medius Fulbertus, Amandus*
» *Poscimus inde dī jugiter sentire juxamen*
» *Auxilio petri, pauli precibusque beati.* »

Provient de Marchiennes.

N° 336. — GREGORII MAGNI MORALIA IN JOB.

Volume in-folio; vélin; xii^e siècle; deux colonnes; belle écriture; initiales en couleur; relié en carton et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 337. — GREGORII MAGNI MORALIA IN JOB.

2 volumes in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 338. — OMELLE B. GREGORII PAPAË IN IEZECHIELE
PROPHETA.**

Volume in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; titres et initiales en couleur.

Provient d'Anchin.

N° 339. — GREGORII MAGNI SERMONES ET VARIORUM.

Volume in-folio; vélin; XI^e siècle; avec quatre gardes du X^e ou du commencement du XI^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; relié en bois et veau.

Ce manuscrit a été écrit par Amand, moine de Marchiennes.

Provient de Marchiennes.

N° 340. — B. GREGORII HOMELIÆ PRO TOTO ANNO.

Volume in-folio; vélin; X^e siècle; lignes longues; initiales noires et rouges; relié en bois et vélin; altéré.

Provient de Marchiennes.

N° 341. — B. GREGORII HOMELIÆ PRO TOTO ANNO.

Volume in-quarto; vélin; XI^e siècle, avec gardes du X^e; lignes longues; initiales en rouge; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 342. — GREGORII MAGNI EPISTOLÆ.

Volume in-folio magno; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

N° 343. — EXCEPTIONES EX OPUSCULIS B. GREGORII P.

2 volumes in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; reliés en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 344. — DIALOGI GREGORII PAPÆ.

Volume in-folio; vélin; XII^e siècle; lignes longues; majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 345. — DIALOGI B. GREGORII.

Volume in-quarto magno; vélin; XI^e siècle; lignes longues; mauvaise écriture; relié en bois et veau; fort altéré.

Provenance inconnue.

N° 346. — DIALOGI B. GREGORII.

Volume in-octavo; vélin; XIII^e siècle; lignes longues; initiales en couleur; relié en bois.

Provenance inconnue.

N° 347. — DIALOGI B. GREGORII. — LITTERA SCRIPTA DE JOPPE (HODIE JAFFA) CIVITATE TERRÆ SANCTÆ GERARDO ABBATI DE CLARAVALLE PER RICHARDUM REGEM ANGLORUM.

Volume in-folio; vélin; XII^e siècle; lignes longues; majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

La lettre de Richard que renferme notre manuscrit, est celle qu'il a écrite de Joppé en 1191, à Gérard, abbé de Clairvaux. On la trouve imprimée dans le xvii^e tome du recueil des *Historiens de France*, parmi les extraits des *Vie et gestes d'Henri II, roi d'Angleterre, par Benoit, abbé de Peterborough*. Nous la donnons toute entière parce qu'elle présente quelques versions autres que celles publiées par les savants bénédictins.

Copie de cette lettre aura probablement été adressée par l'abbé Gérard, à Guillaume, archevêque de Rheims, lequel en aura envoyé aussi des copies aux diverses abbayes pour rendre plus efficaces les instantes prières de Richard. Celle adressée à l'abbé de Marchiennes, aura été aussitôt transcrite sur les feuillets blancs d'un des manuscrits de ce monastère.

- » *Reverendo domino et patri W. dei gratiâ remensi archiepiscopo frater*
- » *G. dictus abbas Clarevallis salutem et devotas orationes in domino.*
- » *Litteras domini regis anglorum à partibus hierosolimitanis suscepimus*
- » *in hunc modum.*
- » *Richardus dei gratiâ rex anglorum, dux Normannie et Aquitanie,*
- » *comes Andegavensis, viro venerabili et amico in Christo curissimo, abbati*
- » *de Clarevalle, et conventui ejusdem loci salutem et continue felicitatis*
- » *successum.*
- » *Post lacrymabilem et nobis in commune plorandam civitatis sancte*
- » *Hierosolymæ destructionem civitatis dei viventis, super quâ invocatum*
- » *est nomen ejus, commota est et contremuit terra, quia rex coeli perdidit*
- » *terram suam, terram ubi steterunt pedes ejus. Sed, à sede apostolica*
- » *diffusâ dei benedictione per universam terram, amici crucis Christi*
- » *ad suscipiendum signum salutis in frontibus et in humeris eorum; et*
- » *ad ulciscendas sancte crucis injurias, sicut vestram non latet sanctitati-*
- » *tem, certatim evolabant. Inter quos et nos ad serviendum deo viventi*
- » *signo crucis accepto, ad defendenda loca mortis ejus precioso sanguine*

» *dedicata, quæ inimici crucis christi hactenus ignominiosè prophanabant,*
» *tanti et tam sancti laboris in nos onus suscepimus et infra breve tem-*
» *poris spatium post adventum domini regis Francie, ad Aconam; ibidem,*
» *domino ducente, prosperè applicuimus. Ubi non multo temporis tractu*
» *elapso, reddita est domino regi Francie et nobis civitas Acona, salvâ*
» *vitâ Sarracenorum qui ad eam custodiendam et defendendam intronissi*
» *fuerant. Pactione etiam ex parte Salahadini plenius firmatâ quâ nobis*
» *sanctam crucem et mille et ducentos captivos christianos resignaret,*
» *diemque ad hæc omnia persolvenda constituit. Sed eodem termino exspi-*
» *rato, et pactione quam pepigerat, penitus infrmata, de Sarracenis quos*
» *in custodia habuimus circa nos mille et sexcentos gladio, sicut decuit,*
» *fecimus expirare, paucis tamen de nobilioribus retentis pro quibus sanc-*
» *tam crucem et quosdam captivos christianos sperabamus recuperandos.*
» *Domino autem rege francie ad patriam remeato, et ruinis et scissu-*
» *ris murorum civitatis Acone reparatis, ipsaque civitate fossatis et muro*
» *plenius firmata, ad promovendum christianitatis negocium et perse-*
» *quendum nostri voti propositum, apud Jopen iter arripuimus. Nobiscum*
» *dux Burgundie cum Francigenis suis subditis, comes Henricus cum suis*
» *et alii multi comites et barones et populus innumerus. Cumque inter*
» *Aconam et Jopen plurimum esset spatium et tractus viarum periculosior,*
» *apud Cesaream tandem cum multo sudore gravique jactura virorum*
» *descendimus. Et ipse Salahadinus in eodem itinere de suis quampluri-*
» *mos amisit. Cùmque populus dei ibidem aliquantulum respirasset, apud*
» *Jopen propositum iter sumus persecuti; et nostra anteriori custodia*
» *precedente et castra apud Assur jam metante, Salahadinus cum vehe-*
» *menti Sarracenorum incursu super ultimam nostrorum custodiam im-*
» *petum faciens, divine miserationis favente gratia, a quatuor solummodo*
» *turmis que ei in fronte opposite fuerant, compulsus in fugam; ipsumque*
» *fugientem per unam leugam vel circa predictæ turme christianorum*
» *plenè sunt persecute tantamque stragem de nobilioribus Sarracenis*
» *quos Salahadinus habuerat die illa sabbati, videlicet vigilia natalis*
» *beate Marie virginis propè Assur fecerunt quantam Saldâ, XL. annis*
» *transactis antea non sustinuit una die. Nos autem de nostri, gratia Dei,*
» *nullum amisimus die illa nisi virum optimum et suis meritis universo*
» *exercitui carum Jacobum de Avesnis, qui in exercitu christiano per*
» *plures annos ad serviendum Deo viventi quasi columpna exercitus in*
» *omni sanctitate et sinceritate fidei promptus extitit et devotus. Deinde*
» *Jopen, Domino ducente, pervenimus eandemque villam fossatis et mura*
» *firmavimus, in proposito hærentes ubique Christianitatis negotium pro-*
» *posse nostro efficaciter promoveri. Post diem autem confusionis Salaha-*

» dini non est ausus Salahadinus cominus congregari ; sed ad trucidandos
» amicos crucis sicut oves occisionis insidiatur eminus, quasi leo in spelunca
» sua. Audito vera quod apud Ascalonam maturo gradu tenderemus ,
» Ascalonam evertit et ad terram prostravit totamque terram Sirie ,
» quasi totius consilii et auxilii beneficio destitutus, jam deserit et contem-
» pnit. Unde bone spei sumimus argumentum quod in brevi domino dante,
» plenius recuperabitur hereditas domini. Et quum eadem hereditas jam
» in parte recuperata est et ad eam recuperandam omne diei pondus sus-
» tinuimus et estus, totamque pecuniam et non solum pecuniam, sed et vires
» et corpus jam exhausimus , serenitati vestre notificamus quod ultra
» solemnitatem paschalem in partibus Sirie nequaquam poterimus com-
» morari. Duxque Burgundie cum Francigenis suis subditis et comes Hen-
» ricus cum suis et ceteri Barones et milites qui in servitio dei jam sua
» expenderunt pro deo, ad patriam similiter remeabunt ni per vestre pre-
» dicationis solertiam eis in populo unde terra populari possit, et in pecunia
» quam in servitio Dei uberius expendunt, circumspecte provideatur. Unde
» vestre sanctilitatis genibus provoluti perfusus lacrimis preces affectuosas
» porrigimus, rogantes attentius quatenus sicut officio vestro gravitati et
» honori principes et viros nobiles per universum christianismum cons-
» titutos aliumque populum Dei ad serviendum Deo viventi inducere, et ad
» hoc provocare satagatis, ut per predictam solemnitatem pasche here-
» ditatem Domini quam nos domino propitio ad idem pascha plenius
» obtinebimus, tueantur et defendant tantumque faciat in hac parte vestre
» sedulitatis vigilantia ne ex vestro neglectu deperat quod utilitas totius
» christianitatis expectat. Nos autem vestre sinceritati super negotio
» christianitatis litteras nostras tam mature dirigimus ne forte torporis
» arguamur et negligentie , si tantum et tam sanctum virum super ins-
» tantibus christianitatis negotiis alioquin prætermiserimus premunire.
» Vos igitur, sicut nos et alium populum Dei adserviendum Deo, ad resti-
» tuendam hereditatem suam sibi ac muneris nostri arreptionem primiter
» animastis, ita et nunc quum plurimum instat necessitatis articulus popu-
» lum dei. Ad hoc idem faciendum fortius excitetis et laboribus presentium
» super his que vobis dixerint fidem habeatis. Datum hoc apud Jopen
» primo die octobris MC.... Verum hoc vobis scripsimus ut transmarino-
» rum vobis necessitas innotescat et cum nobis non liceat opus istud
» prædicatione..... »

Provient de Marcliennes.

N° 348. — HOMILIE ET SERMONES SANCTORUM PATRUM.

2 volume in-folio maximo; vélin; XIII^e siècle; majuscules en couleur; re-
liés en bois et vélin.

Cet ouvrage, selon les anciens inventaires, se composait de trois volumes. Il est endommagé.

Provenance inconnue.

N° 349. — HOMILIE AD ADVENTU PENTACOSTEN.

Volume in-folio maximo; vélin; XIII^e siècle; majuscules en couleur; relié en bois et vélin; incomplet.

Provient de Marchiennes.

N° 350. — EXPOSITIO VENERABILIS BEDÆ SUPER CANTICA CANTICORUM.

Volume in-quarto magno oblong; vélin; XIII^e siècle; lignes longues; lettres vignettes en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 351. — VENERABILIS BEDA IN SAMUELEM.

Volume in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

N° 352. — VENERABILIS BEDA SUPER ACTA APOSTOLORUM.

Volume in-quarto; vélin; XIII^e siècle; lignes longues; majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

N° 353. — V. BEDA SUPER EPISTOLAS JACOBI, PETRI ET JOHANNIS.

Volume in-quarto magno oblong; vélin; XIV^e siècle; majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 354. — V. BEDA SUPER EPISTOLAS.

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; relié en veau fort altéré.

On lit sur la garde en tête :

« *Ex dono dni. D. Gulielmi Hydei in colleg.
» angl. Phil. profess. anno dom. 1630. »*

Provient d'Anchin.

N° 355. — V. BEDA SUPER MARCUM.

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnés ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 356. — EXPOSITIO V. BEDÆ SUPER LUCAM.

Volume in-folio parvo ; papier ; xvi^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau avec restes de fermoirs.

Provient des Bénédictins Anglais de Douai.

N° 357. — EXPOSITIO V. BEDÆ DE TABERNACULO.

Volume in-octavo magno oblong ; vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 358. — EXPOSITIO V. BEDÆ DE TABERNACULO.

Volume in-octavo magno oblong ; xi^e siècle ; lignes longues ; gardes pamprestes ; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 359. — V. BEDA DE TEMPLO SALOMONIS.

Volume in-octavo oblong ; vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 360. — V. BEDA DE TEMPLO SALOMONIS.

Volume in-octavo oblong; vélin; xiv^e siècle; lignes longues.

Provient d'Anchin.

N° 361. — V. BEDA SUPER PARABOLAS SALOMONIS.

Volume in-octavo oblong; vélin; xiii^e siècle; lignes longues; relié en bois et vélin; avec restes de fermoirs.

Provient d'Anchin.

N° 362. — HOMELIÆ BEDÆ PRESBITERI.

Volume in-folio; vélin; xi^e siècle; deux colonnes; vignettes, initiales en couleur; feuillet liminaire avec table. Écrit, selon une note du premier feuillet, par Amand, moine de Marchiennes qui vivait au xi^e siècle.

Provient de Marchiennes.

**N° 363. — TRACTATUS ODONIS CAMERACENSIS EPISCOPI
DE CANONE MISSÆ. — CONSTITUTIONES CONCILII GE-
NERALIS CELEBRATI TEMPORE D. INNOCENTII PP. III.
IN BASILICA SALVATORIS LATERANENSIS. — TABULA
DE NOVA COMPILATIONE DECRETALIUM ET CONSTITU-
TIONUM.**

Volume in-quarto magno; vélin; du xiv^e au xvi^e siècle; deux colonnes; de diverses écritures, lettres rouges et noires; relié en bois et veau.

Odon fut le 35^e évêque de Cambrai, (1105) : il est mort en 1113, à l'abbaye d'Anchin, où il s'était retiré. Son *Tractatus* a été souvent imprimé sous le titre de *Sacri canonis missæ expositio*. La première édition est de 1490, Paris, Gui Mercator, in-12.

Sur la couverture, en regard du dernier feuillet, on lit :

« L'an milccclxviii fu Charles Roi de France en
» la ville de Douay a haute honneur insi que l'en
» apptenoit (appartenoit) le samedi apres la nati-
» vite Notre Dame. »

Ce Charles est Charles V, dit *le Sage*; le samedi
après la Nativité était le 9 septembre.

Provient d'Anchin.

N° 364. — OPERA ANSELMI ARCHIEPISCOPI. — VITA
ANSELMI.

Volume in-folio; vélin; XI^e siècle; deux colonnes; belle écriture; ma-
juscules en couleur; relié en bois et veau.

St.-Anselme, évêque du Bec, en Normandie, et archevêque de Cantorbery, né dans la ville d'Aoste, voisine du Piémont, en 1033, mourut en l'an 1119. C'est un des docteurs les plus profonds qu'ait eus l'église antérieurement au XI^e siècle.

Ce manuscrit a été publié par Gabriel Gerberon, Paris, in-folio, 1721, avec la vie de St.-Anselme, écrite par un moine de Cantorbery, nommé Eadmer. Les œuvres de St.-Anselme avaient été publiées, d'une manière incomplète, à Nuremberg, par Gaspar Hochfeder, in-folio gothique, en 1491.

Provient d'Anchin.

N° 365. — OPERA B. ANSELMI.

Volume in-folio; vélin; XI^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; relié en bois recouvert en papier, avec dossier en veau.

Provient du collège des Jésuites de Douai.

N° 366. — LIBRI S. ANSELMI CUR DEUS HOMO; MONOLOGIUM; DE TRINITATE; DE DOCTRINA CHRISTIANA.

Volume in-quarto ; vélin ; xiii^e siècle ; lignes longues ; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N^o 367. — SANCTI BERNARDI OPERA.

2 volumes in-folio magno ; vélin ; xii^e siècle ; deux colonnes ; majuscules or et couleur ; le 1^{er} volume relié en bois et veau et le 2^e en bois et vélin.

Vers la fin du premier volume , à la suite d'une lettre de St.-Bernard à Hugues de St.-Victor , on trouve le commencement des statuts de l'ordre célèbre du Temple , jusqu'au 2^e chapitre de *Militia seculari* ; les autres feuillets ont été coupés.

Le second volume renferme les épîtres de St.-Bernard , à la suite desquelles sont deux livres de la vie de ce saint , le premier par Guillaume , abbé de St.-Théodoric , et le second par Ernald , abbé de Bonneval.

A la fin de ce volume sont transcrites une lettre d'Innocent III à Philippe-Auguste , à propos de son divorce avec Ingelburge , et la circulaire que Bauduin de Constantinople , publia après son élévation à l'Empire. Une partie du feuillet qui renferme cette dernière lettre a été coupée , mais ce qui resté dans ce manuscrit présente une version autre que celle publiée par Étienne Baluze , dans ses épîtres d'Innocent III. Voici le commencement de la lettre , selon le manuscrit de Douai :

• *Balduinus dei gratia fidelissimus in christo imperator Constantinopoli-
titanus romanorum moderator et semper Augustus ; flandriae hannonie
comes, universis etc. Audite qui longe estis et qui prope admiramini et
laudate dominum qui magna fecit.* •

Enfin une lettre d'Henri, empereur de Constantinople, frère de Bauduin, écrite de son armée devant Andrinople, l'an 1206, au mois de septembre, à Godefroy, prévôt de St.-Amé à Douai, peu de jours après son élection, par laquelle il annonce au prévôt cet événement et lui donne quelques détails sur l'état des choses en Orient (1).

Cette lettre est ainsi conçue :

« *Henricus Dei gratiâ fidelissimus in Christo imperator, à Deo coronatus Romanorum moderator et semper Augustus, charissimo fratri suo Godefrido sancti Amati in Duaco præposito salutem et fraternæ dilectionis affectum. Quantum honorem quantumque gloriam terra Flandriæ et hannoniæ tota que progenies nostra in æternum in captione Constantinopolitani imperii sit adeptæ, non solum in terram nostram verèmetiam per quatuor mundi climata divinâ potentiâ credimus esse delatum. Et hoc à Domino factum est et est mirabile in oculis nostris cum unus persecutus est, mille et duodena millia fugarent et transmo- verent. Nullis etiam prædecessoribus nostris tantum contulit gloriam et honorem quantum domino et fratri nostro et imperatori et nobis tradidit et donavit. De quo tanto ipse Domino à quo omnis virtus et victoria venit, immensas tenemur grates referre quanto nullis nostris meritis præcedentibus de tam magno et excellentissimo imperio nobis ex imperato victoriam dedit et quia : Non minor est virtus quam quære- re parta tueri, licet Deus miraculosè nobis tradiderit imperium romanum, non tamen illud possumus absque consilio et auxilio amicorum nostrorum, præsertim cum eis præ omnibus aliis totius Christianitatis incumbat manu tenere et defendere præfectum imperium ad honorem Dei et nostræ propaginis exaltationem et gloriam, aduiscendum sanguinem domini et fratris nostri imperatoris et aliorum consanguineorum nostrorum ac principum crudeliter effusam. Ad hæc, fraternitati vestræ credimus non latere qualiter, peccatis nostris exigentibus, dominus imperator Constantinopolitanus Balduinus frater et prædecessor*

(1) « Lors corenerent a empereor Henri le frere de l'empereor Baudouins, le dimanche apres la feste madame Sainte Murie en aost, a grant joie et a grant honor, a l'eglise Sainte Sopyhe. Et ce fu en l'an de l'Incarnation nostre Seigneur Jesu Christ mil et deuz cens ans et six. » (Geoffroy de Villeharduin *de la Conqueste de Constantinople*; (1206.)

» noster, occisâ et captâ magnâ parte suorum, quod sine cordis amaritu-
» dine et dolore maximo dicere non possumus, à Commannis in bello ante
» Adrianopolim captus fuerit et detentus et à Johannicio sanctos crucis
» inimico crudeliter incarcerationatus. Post modum cum principes et barones
» et milites nos in imperii baculum elegissent, egressi ab urbe regia cum
» exercitu nostro, civitates et castella plurima quæ nobis rebellia fuerant,
» imperio nostro subjugavimus et, munitis marchis nostris, circa festum
» sancti Remigii Constantinopolim rerersi fuimus; in munitione vero
» cujusdam civitatis quæ Rossa (1) dicitur, G. H. de Tenremonde, virum
» utique strenuum et discretum cum multis militibus et seriantis reliqui-
» mus. Et, dum morarentur ibidem circa purificationem Beatæ Mariæ,
» nuntiatum est eis Blacos prope Rossam castrum quoddam occupasse.
» Qui de Rossâ nocte recedenter armati, Blacos quos illic invenerunt,
» occiderunt et, castro dejecto cum prædâ et equitaturis Blacorum versus
» civitatem suam rediere. Quibus redeuntibus ex insidiis prope Rossam
» occurrit multitudo Blacorum et Commannorum et, congressu facto ex
» utraque parte, pro dolor, ultione divinâ nostri ferè omnes occisi sunt
» vel capti. Illi vero quibus custodia civitatis deputata fuerat, circiter
» quadraginta milites cum Seriantis suis recedentes ad nos sani rediere.
» Sic Dominus flagello flagellum adjiciens, meritis nostris perversis idip-
» sum exigentibus, vultum indignationis suæ nobis offendit. Inter hæc
» autem et alia infortunia nostra, cum Philippopolis civitas maxima et
» munitissima, terræ Johannicii vicina, ad mandatum B. (Balduini) fra-
» tris et prædecessoris nostri Rainerum de Thrit, virum famosissimum,
» in dominum recepisset, eruditis infortuniis nostris, contra eum dolose
» insurrexit; et tandem, à civibus civitatis extra eam ejectus, in quod-
» dam castrum jam dictæ civitati vicinum quod antè callide præmunierat,
» labore non modico mediante, cum suis, paucis tamen, se recepit. Post-
» modum dicti cives pacem cum Johannicio juraverunt. Dein, malitiam ejus
» præsentientes, ab ejus dominio se subtrahentes, unum ex se ipsis impo-
» ratorem creaverunt. Quod factum cum ad Johannicum pervenisset,
» Johannicius cum infinitâ Blacorum et Commannorum multitudine ad
» prællibatam civitatem veniens, eam obsedit. Cives vero ejus viribus mi-
» nime resistere potentes tam civitatem quam se ipsos, interposito tam ab
» eo quam ab ejus patriarchâ juramento super hoc quod nullam eis vel
» civitati inferret molestiam, voluntati ejus exposuerunt. Qui, dum pote-
» tatem super eos habet, civitatem ingressus, religionem juramenti, sicut
» de consuetudine, habet contemnendo. Quoscumque in civitate invenit à

(1) Rossa ou Rossia, ancienne ville de Caunus dans la Carie.

majori usque ad minimum diuersis tormentorum generibus affect ; nobiles universos, quosdam suspendio, quosdam aquâ bullienti, quosdam aliis tormentorum panis quæ vix ab homine excogitari possent, subiciens, nequiter interfecit. Dein omnes plebeios tam masculos quàm feminas, in terram suam mittens, civitatem funditâ subvertit. Et paulo post, cum centum millibus hominum et eo amplius ut puta Blacorum et Commanorum qui, eam omni lege careant, Sarracenis deteriores sunt, universam Romaniam discurrens, tam castra quàm civitates quarum inhabitatoribus tam super securitate quàm et fidelitate iuramentum præstiterat, prosternens, tandem Didimoticum obsedit ; et, nobilibus omnibus, quos vi vel fraude opprimere potuit, interfecit, universos plebeios cum universâ prædâ suâ et omnibus eorum nobilibus in Blakiam (1) transmisit. Cives vero de Adrianopoli et de Didimotico, qui primum iuraverant, ejus nequitiam et infidelitatem considerantes, nuntios suos ad nos quàm cilius destinaverunt, nobis ex parte suâ pacem, subjectionem et perseverantem concordiam offerentes. Nos vero nisi eos ad amorem nostrum reciperemus, imo in brevi succenseremus, casum terræ imminentem procul dubio præsentientes, quidquid in nos deliquerant, eis benigne remisimus. Ad hæc, consilio cum consiliarüs et baronibus nostris miro super exitu nostro deliberavimus ; et, de communi consilio nostro regiam civitatem exeuntes, minimo tamen comitatu fulti, proditionem semper Græcorum dubitantes, inimicum nostrum, innumerâ multitudine gentium munitum, versüs Didimoticum quem jam fere expugnaverat, festinanter fuimus insecuti.

Qui, adventum nostrum præsentiens, castrum quod obsederat relinquens, in fugam cum universo exercitu suo se convertit. Nos sic divino fulti præsidio Adrianopolim et maximam partem Bulgaria transeuntes, usque ad castrum in quo Rainerus de Thrit quasi incarceratus commorabatur in manu potenti, viriliter fuimus insecuti ; et ibidem, tam per nominatum Rainerum quàm per certos nuntios et famam publicam quod nefandè en nequiter dominum et fratrem nostrum imperatorem et universos quos de nostris captivos tenebat, quod sine cordis amaritudine dicere non possumus, Johannicus crucis inimicus interfecerat, veraciter didicimus. Deinde dicto Rainero et sano et incotume viriliter recuperato, de communi baronum nostrorum consilio, apud Constantinopolim, quibusdam de nostris, paucis tamen in Adrianopoli terræ adjacentis ob

(1) On a écrit Blakiam, Blacos, Blacorum par corruption. Henri par Blakia entendait parler de Bulgar, alors capitale de la Bulgarie ou de la Valachie et par Blaci il désignait les Bulgares.

munitionem relictis, cum maximo triumpho per dei gratiam sumus re-
versi. Verum, cum principes et barones et totus populus Franciæ in
Constantinopolitano imperio commorantes, de obitu imperatoris essent
certificati et fugiter videretur Johanniæ cum multitudine Blacorum et
Commannorum universam discurrere Romaniam et castella civitates que
destruere circumquaque, petebant instanter cap.... habere at que rec-
torem. Qui, de consilio Domini B. venerandi cardinalis, apostolicæ
sedis legati, ad patriarcham accedentes, postulaverunt ab eo ut nobis
daret coronam, presertim cum nullus esset in imperio romano cujus de
jure competeret nisi nobis. Patriarcha vero, und eum populo veneto-
rum, licet iam principio contra nos disputaret, tamen ad persuasionem
domini B, venerandi cardinalis, apostolicæ sedis legati, cujus patroci-
nium et favorem semper invenimus, gratia sui nobis ac toti imperio non
modicum esse paratum et ad nostram et baronum nostrorum instantiam,
dominicâ post assumptionem beatæ Mariæ nos in imperatorem benignè
et coronavit et inunxit. Sanc die tertiâ post coronationem nostram ve-
raciter audivimus Johanniæ terram nostram iterato introisse et cum
innumerâ populi multitudine Adrianopolim obsidisse. His auditis, cum
exercitu nostro, modico tamen, regiam exivimus civitatem et, cum præ-
dictæ civitati appropinquassemus, prænominatus crucis et sacrosianctæ
romanæ ecclesiæ inimicus, dictam civitatem, fugiens, quam citius dereliquit.
Nos vero in compositione præsentium ad huc eum per Bulgariam
insequebamur, de ejus dejectione et exaltatione nostrâ, divinâ mediante
gratiâ et amicorum nostrorum subsidio confidentes. Ergo ut ipsum im-
perium possimus ad honorem et obedientiam sanctæ romanæ ecclesiæ et
ad salutem totius christianitatis regere, fraternitati vestræ mandamus,
monemus et, sicut possumus, exoramus, quatenus non solum in nostrum
sed et terræ sanctæ totius christianitatis succursum, nec non ad ulci-
endum sanguinem domini et fratris nostri nequiter effusum, et aliorum
qui in Romaniam ad exaltationem sanctæ romanæ ecclesiæ militabant,
quorum corpora bestiis terræ et volutilibus cæli in escam posita sunt, et
ad dedecus nostrum vindicandum et tunicam domini inconsutilem scissam
unicendam, consilium et auxilium vestrum modis quibus cumque potestis
diligenter adhibeatis; maxime fratrem nostrum Philippum, Marchio-
nem hannoniæ, et omnes quoscumque poteritis, ad hoc inducentes;
scituri pro certo quod cum sexcentis militibus et decem millibus Serian-
torum per universum romanum imperium, divino mediante subsidio,
negotium dei procul dubio plenariè promoveremus et sanguinem domini
et fratris nostri pariter et dedecus nostrum vindicare possemus.
Datum ante Adrianopolim, in exercitu nostro, anno domini M. CC.
IV, mense septembri.

Provient d'Anchin.

**N° 368. — TRACTATUS STI. BERNARDI SUPER CANTICA
CANTICORUM ET ALII TRACTATUS EJUSDEM.**

Volume in-quarto parvo ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; belle écriture ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

**N° 369. — EXCEPTIONES DE TRACTATU STI. BERNARDI
SUPER CANTICA CANTICORUM. — VITA HUGONIS MAR-
CHIANNIS ABBATIS.**

Volume in-octavo ; vélin ; xiii^e siècle ; lignes longues ; relié en bois et vélin.

Hugo, ou Hugues, 15^e abbé de Marchiennes, fut élu en 1148, et gouverna cette abbaye avec distinction jusqu'en 1158.

Cette vie d'Hugues est écrite avec une élégante simplicité ; elle a été imprimée dans le tome III du *Thesaurus anecdotarum* de D. Martenne et Durand.

Provient de Marchiennes.

**N° 370. — EXCEPTIONES DE TRACTATU S. BERNARDI
SUPER CANTICA CANTICORUM.**

Volume petit in-douze ; vélin ; xv^e siècle ; initiales en couleur ; sans couverture.

**Provient de la bibliothèque du séminaire du roi
des Bons Pasteurs de Douai.**

**N° 371. — GISLEBERTUS SUPER CANTICA CANTICORUM
POST BERNARDUM. — ITEM BERNARDUS DE GRATIA, ETC.**

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; belle écriture ; initiales en couleur ; relié en bois et peau.

Ce manuscrit a appartenu à Raphael de Beaucamp, qui a publié *l'Historia Franco-Merovingica*, de Silvius.

Provient de Marchiennes.

N° 372. — EPISTOLÆ STI. BERNARDI. — QUIDAM SERMONES. — TRACTATUS DE PROFESSIONE MONACHORUM, ETC.

Volume in-quarto magno ; vélin ; xiv^e et xv^e siècles ; lignes longues et doubles colonnes ; de diverses écritures ; relié en bois et peau.

Ce manuscrit contient cent-cinquante-sept lettres, divers traités, et plusieurs sermons.

Provient de Marchiennes.

N° 373. — EPISTOLÆ D. AC VENERABILIS PETRI ABBATIS CLUNIACENSIS. — TRACTATUS CONTRA JUDEOS, HERETICOS ET SARRACENOS.

Volume in-folio maximo ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; bonne écriture ; belles initiales, nettes or et couleur ; relié en bois et peau.

Pierre de Cluni, surnommé *le Vénérable*, vivait dans le xii^e siècle. Son traité contre les Sarrazins se composait de quatre livres : notre manuscrit n'en renferme que deux. En tête de ce volume on trouve quelques pièces de vers latins de Pierre-le-Vénérable et d'autres, à sa louange, de Pierre de Poitiers, chancelier de l'église de Paris au xii^e siècle, et un des premiers scholastiques après Robert Pullus. — Provient d'Anchin.

N° 374. — PETRI LOMBARDI SENTENTIÆ.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; initiales et lettres rouges et noires ; nombreuses notes marginales ; relié en bois et veau.

Pierre Lombard, ainsi nommé parce qu'il est né à Novarre en Lombardie, et surnommé *le Maître des sentences*, vivait dans le xii^e siècle, et fut évêque de Paris.

Les sentences de Pierre Lombard ont été souvent imprimées, avec ou sans commentaires; la plus ancienne édition n'a point de date, mais elle est sans doute antérieure à celle de Venise, 1477; la dernière a été imprimée à Montrouge, chez Migne, en 1841; 2 vol. in-8°.

Provient d'Anchin.

N° 375. — PETRI LOMBARDI SENTENTIÆ.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; titres et initiales en rouge; relié en bois et peau.

Provient d'Anchin.

N° 376. — PETRI LOMBARDI SENTENTIÆ.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; initiales or et couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 377. — PETRI LOMBARDI SENTENTIÆ.

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 378. — PETRI LOMBARDI SENTENTIÆ.

Volume in-folio; vélin; xv^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 379. — PETRI LOMBARDI SENTENTIAE.

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 380. — LIBER HUGONIS SUPER ECCLESIASTEN.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xii^e siècle ; lignes longues ; majuscules en couleur ; manquent les douze premiers feuillets ; couvert en bois.

Hugues (de St.-Victor) était d'Ypres, en Flandres, il vivait dans le xii^e siècle ; ses œuvres ont été plusieurs fois imprimées.

Provient d'Anchin.

N° 381. — MAGISTER HUGO DE SACRAMENTIS ; DE ARCHA NOE ; DE VIRGINITATE ; DE ANIMA CHRISTI, ETC.

Volume in-folio maximo ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; grandes majuscules or et couleur ; beau manuscrit bien conservé ; relié en bois et peau, avec ornements en cuivre.

Provient de Marchiennes.

N° 382. — MAGISTER HUGO DE ARCHA NOE, ETC.

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; majuscules or et couleur ; relié en bois et peau.

A la fin du volume se trouve transcrite une lettre des deux cardinaux légats envoyés par le pape Alexandre III, en 1172, vers le roi d'Angleterre, et adressée à toute la chrétienté, pour justifier Henri II du meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Cette lettre est rapportée au tome xvi^e des *Historiens français*, p. 488.

Provient de Marchiennes.

N° 383. — MAGISTER HUGO DE ARCHA NOE , ETC.

2 volumes in-folio ; vélin ; XII^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Sur le verso du dernier feuillet du tome I^{er}, se trouve un traité ou un acte de concorde et de conciliation fait, dans le mois de février 1260, entre les abbé et moines de Marchiennes, d'une part, et l'abbesse et les religieuses de Flines, de l'autre, à propos des eaux qui descendaient des terres de ce dernier monastère sur celles de Marchiennes.

A la fin du tome II, on lit une pièce de vers latins sur les miracles de St.-Vincent, et deux bulles d'Innocent aux moines de Marchiennes, sans date.

Provient de Marchiennes.

**N° 384. — LIBER MAGISTRI HUGONIS DE SACRAMENTIS
ET MINOR. OP. (DIDASCALION).**

Volume in-folio ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; belle écriture ; capitales enluminées ; couvert en bois.

Sur le second feuillet on trouve diverses épitaphes d'abbés d'Anchin, à la suite desquelles on lit :

« Anno ab incarnatione domini M.CXLI obiit Dominus Hugo, canonicus
sancti Victoris tertio idus februarü qui Yprensi territorio ortus, a
puero exulavit. »

Ce qui confirme la pensée du P. Mabillon, qu'Hugues était né en Flandres (opinion partagée d'ailleurs par l'auteur de la notice sur Hugues insérée dans l'histoire littéraire de France) (1), et non

(1) Tome XII, page 1.

en Saxe , comme l'avait avancé Robert Dumont, qui écrivait environ 50 ans après sa mort.

A la suite de la note que nous venons de citer, nous lisons l'épithaphe suivante qui n'est ni celle écrite par son confrère Simon Chèvre-d'Or, placée à l'entrée du cloître, ni celle que l'on avait posée dans la chapelle de St.-Denis, à St.-Victor :

EPITAPHIUM MAGISTRI HUGONIS THEOLOGI.

- *Dormit in hoc tumulo doctor celeberrimus Hugo ;*
- *Quam brevis eximium continet urna virum !*
- *Doctor preclarus nullique secundus in orbe :*
- *Claruit ingenio , moribus , ore , stilo . »*

D. Martène et Durand ont parlé de ce manuscrit dans leur voyage littéraire.

Provient d'Anchin.

N° 386. — MAGISTER HUGO DE SACRAMENTIS. — SEQUNTUR TABULÆ ÆTATUM MUNDI.

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes et lignes longues ; relié en bois et peau.

A la fin de ce volume se trouve l'espèce de proclamation qu'adressa au monde Bauduin de Constantinople , lorsque le 9 mai 1204 , il fut proclamé empereur.

Provient de Marchiennes.

N° 387. — HUGO DE VANITATE MUNDI ET ALII TRACTATUS.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; initiales et majuscules en couleur ; couvert en bois.

Provient d'Anchin.

**N° 388.—TRACTATUS PLURES SACRI ET PROFANI OMNIBUS
MAXIMÈ VERO PHILOSOPHIS UTILISSIMI , QUORUM HIC
EST TENOR.**

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; de diverses écritures ; initiales en couleur ; la fin manque ; relié en bois et peau de truie.

Provient de Marchiennes.

**N° 389. — MAGISTER HUGO PRIOR STI. LAURENTINI DE
CLAUSTRO ANIMÆ CUM COLUMBA ARGENTEA.**

Volume in-quarto magno ; xii^e siècle ; deux colonnes ; majuscules en couleur ; couvert en bois.

Cet auteur est connu sous le nom de *Hugues de Fouilloi*, du lieu de sa naissance, bourg près Corbie. Il fut prieur du monastère de St.-Laurent de Heilli, situé aussi aux environs de Corbie. Mabillon fait un grand éloge de ce livre. On trouve une notice sur sa vie et ses ouvrages, *Hist. litt.* , t. xiii, p. 492.

Provient d'Anchin.

N° 390. — HAYMONIS EXPOSITIO IN ISAÏM.

Volume in-quarto ; vélin ; xi^e siècle ; lignes longues et doubles colonnes ; initiales en couleur. Au commencement se trouvent deux gardes d'une écriture plus ancienne ; relié en bois et peau.

Selon le titre cet ouvrage imprimé en 1531 , à Paris , par P. Goudoul , Haymon aurait été évêque d'Halberstadt (1). Selon Moréri, il aurait été anglais de naissance, serait devenu religieux de St.-Denis , et ensuite archidiacre de Cantorbery , et il serait

(1) Halberstadt est situé dans la Basse-Saxe.

mort le 9 octobre l'an 1054. (Voir *Hist. litt. de France*, t. xv, p. 303).

Provient de Marchiennes.

N° 381. — HAYMO SUPER EPISTOLAM AD HEBRÆOS.
— HIERONIMI TRACTATUS SUPER DANIELEM PROPHE-
TAM. — SERMO SANCTI AUGUSTINI DE CONVERSIONE
STI. PAULI.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xi^e siècle ; deux colonnes ; initiales et majuscules en couleur ; relié en bois et peau.

On lit au bas du premier feuillet : « *Hujus libri
› scriptor est Amandus hujus monasterii religiosus
› qui vivebat sæculo un decimo. Qui dubitaverit com-
› paret libram hunc cum alio ab eodem scripto cui
› titulus Quartus Tomus Gregorii in Job, dubium-
› que, ut arditror, amovebit.*—Notabat Car. Godin,
› 1735. » (Voir le tome II du n° 336 du présent
catalogue.)

Provient de Marchiennes.

N° 392. — HAYMO SUPER OMNES PAULI EPISTOLAS.

Volume in-quarto magno ; vélin ; xi^e siècle ; deux colonnes ; initiales grossières en couleur ; relié en bois et vélin

Écrit comme le précédent , par Amand , moine de cette abbaye.

Provient de Marchiennes.

N° 393. — HAYMO SUPER APOCALYPSIM.

Volume in-folio ; vélin ; xi^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et peau.

Écrit , comme les deux précédents , par le frère
Amand.

Provient de Marchiennes.

N° 394. — DIVI THOMÆ SUMMA THEOLOGICA.

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 395. — DIVI THOMÆ PRIMA ET SECUNDA PARTES
SUMMÆ THEOLOGICÆ.

2 volumes in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 396. — DIVI THOMÆ SUMMA THEOLOGICA INTEGRÆ.

Volume in-folio ; papier ; xv^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 397. — DIVI THOMÆ SUMMA THEOLOGICA.

Volume in-folio ; partie vélin, partie papier ; xv^e siècle ; deux colonnes, avec une belle vignette représentant la tenue d'un chapitre ; relié en bois et veau avec fermoirs en cuivre.

Ce manuscrit a été transcrit par Jean Solsegny.

Provient d'Hasnon.

N° 398. — DIVI THOMÆ SUMMA THEOLOGICÆ PARS
TERTIA.

Volume in-folio ; papier ; xv^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 399. — DIVI THOMÆ SUMMÆ THEOLOGICÆ PARS TERTIA.

Volume in-folio ; partie vélin, partie papier ; xv^e siècle ; deux colonnes ; initiales or et couleur ; relié en bois et veau avec clous en cuir.

Provenance inconnue.

**N° 400. — DIVI THOMÆ SUMMÆ THEOLOGICÆ PRIMA
ET SECUNDA PARTES.**

Volume in-folio ; partie vélin, partie papier ; xv^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

**N° 401. — CONCLUSIONES DIVI THOMÆ SUPER SECUNDAM
PARTEM SUMMÆ.**

Volume in-douze ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 402. — THOMAS DE SACRAMENTIS.

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 403. — THOMAS. — LIBER TERTIUS DE SACRAMENTIS.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 404. — THOMAS. — LIBER QUINTUS DE SACRAMENTIS.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 405. — THOMAS. — LIBER QUARTUS DE SENTENTIIS.

Volume in-folio; vélin; xv^e siècle; deux colonnes; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

**N° 406. — THOMAS. — DE TRINITATE; DE ANIMA; DE
BEATITUDINE, PECCATIS ET GRACIA; DE FIDE ET
SACRAMENTO.**

Volume in-folio; vélin; xv^e siècle; deux colonnes; relié en bois et peau.

Provient d'Anchin.

**N° 407. — THOMAS. — LIBER DE ANIMA SECUNDUM NOVAM
TRANSLATIONEM.**

Volume in-folio parvo; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; belle écriture;
initiales en couleur; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 408. — THOMAS. — DE SPIRITUALITATE ANIMÆ.

Volume in-folio; xv^e siècle; deux colonnes; relié en bois et peau.

Provenance inconnue.

N° 409. — THOMAS. — IN LIBROS ETHICORUM.

Volume in-quarto; vélin; xv^e siècle; deux colonnes; mauvaise écriture;
relié en bois et peau.

Provenance inconnue.

N° 410. — THOMAS. — COMPENDIUM THEOLOGIÆ.

Volume in-quarto; papier; xv^e siècle; lignes longues; cartonné en papier.

Provenance inconnue.

N° 411. — SUMMA MAGISTRI WILLELMI ALTISSIDIO-
RENSIS SUPER SENTENTIAS.

Volume in-folio magno; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Guillaume d'Auxerre, moine, vivait dans le xiii^e siècle; il mourut à Rome.

Provient d'Anchin.

N° 412. — MORALIA MAGISTRI NICHOLAI TORNACENSIS,
IN GENESIM.

Volume in-quarto; vélin; xiv^e siècle; lignes longues; relié en bois et vélin.

Provenance inconnue.

N° 413. — EPISTOLÆ GUIBERTI MONACHI GERNIMADENSIS
AD ARNULPHUM. — MEDITATIONES GUIGONIS CARTUSIANI.

Volume in-quarto magno; papier; xv^e siècle; lignes longues; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 414. — THOMÆ CANTIPRATANI BONUM UNIVERSALE
DE APIBUS, CUM TABULA.

Volume in-folio parvo; vélin; xv^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; relié en bois et veau; relire en mauvais état.

A la fin de ce volume, avant la table, on lit :

« *Iste liber completus et ligatus per me fratrem
Johannem Burgensis conventus duacensis. Anno
domini 1489^o mensis novembris, etc.* »

Thomas de Cantimpré, ainsi nommé parce qu'il

prit l'habit dans le monastère de ce nom, près de Cambrai, florissait au xiii^e siècle et était né, selon quelques écrivains, près de Bruxelles; il a été suffragant de Nicolas de Fontaines, évêque de Cambrai: on croit qu'il est mort en 1263.

Son livre, *Bonum universale de apibus*, a été imprimé à Douai, par les soins de Georges Colvénière, chez Balthazar Bellère, en 1597, 1605 et 1627; in-octavo.

Nous avons publié, sur ce livre, un article assez étendu dans *la Bibliographie Douaisienne*, 2^e édition, p. 75 à 78.

THÉOLOGIENS.

N° 415. — SUMMA THEOLOGICA.

Volume in-folio; vélin; xv^e siècle; deux colonnes; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 416. — RAYMONDI SUMMA.

Volume in-quarto parvo; vélin; xv^e siècle; deux colonnes; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 417. — SUMMA BARTHOLOMÆ DE PISIS.

Volume in-folio parvo; papier; xvi^e siècle; deux colonnes; relié en bois et veau, avec restes de fermoirs.

Provenance inconnue.

**N° 418. — EXCEPTA EX SCRIPTORIBUS TUM SACRIS,
TUM PROFANIS.**

Volume in-folio magno ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; titres des chapitres et majuscules en couleur ; relié en bois et veau.

On trouve au verso du premier feuillet, une note sur ce volume, de Raphael de Beauchamp, moine de Marchiennes : ce manuscrit a été acquis, pour cette abbaye, par l'abbé Jonquoy.

Ce volume contient :

Des extraits des divers livres du vieux et du nouveau Testament, de traités de St-Augustin et de St-Ambroise ; d'autres extraits d'auteurs profanes. Les distiques de Caton (*Val.*) — Des sentences de St-Prosper. — *Les fleurs des auteurs* ; la Consolation de Boèce ; des passages de Salluste, de Térence, de Cicéron. — Des sentences de divers philosophes, tels que Bias, Pytacus, Cléobule, Périandre, Solon, Sénèque, etc. — Des sentences, des proverbes en vers sur diverses matières. — Des vers d'Hildebert du Mans, sur le sacrifice de la messe, sur la vie de Sainte-Marie l'Egyptienne ; des vers sur son exil et sur plusieurs autres sujets par le même. Ce volume est terminé par diverses épîtres ; il est incomplet. Au bas du verso du dernier feuillet qui nous reste, est le commencement d'une épître sur les biens du ciel et sur les tourmens de la prison terrestre.

En dedans de la couverture, on lit cette devise qui était celle de l'abbé de Jonquoy, *Sustine et Abstine* ; elle est répétée en grec ; au-dessous en écriture du XVII^e siècle, *Nihil diuturnū in vita*, par

allusion aux feuillets qui ont été coupés à la fin de ce volume.

Provient de Marchiennes.

N° 419. — BASILIGERONTICON (ID EST LUDUS SENIORIS REGIS A P. BLESENSI). — LIBER PHILOSOPHIÆ DE MONESTO ET UTILI. — DE PERICULIS NOVORUM TEMPORUM ECCLESIE A GUILLELMO DE ST-AMOUR.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; initiales or et couleur; encadrements ornés et colorés au commencement de quelques chapitres; relié en bois et veau.

Ainsi que les titres l'annoncent, il contient divers traités. Le plus remarquable est celui de Guillaume de St.-Amour, fameux docteur de la Sorbonne et chanoine de Beauvais, contre les dominicains et les franciscains auxquels l'Université disputait le droit d'ouvrir des chaires publiques de théologie et de philosophie. Cet ouvrage a été publié sous le titre : *Du Péril des derniers temps*. Il a été imprimé à Paris en 1632 (1 vol. in-4°), avec les autres œuvres de Guillaume de St.-Amour (Voir *Bib. Eccl. de Dupin*, xiii^e siècle.)

Provient de l'abbé Chrétien, religieux de St.-Martin, à Tournai, et ensuite abbé de Marchiennes.

N° 420. — VARLE SENTENTIE.

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Provenance inconnue.

N° 421. — TRACTATUS DIVERSI DE FIDE , DE PROVIDENTIA , DE SACRAMENTIS BAPTISMI ET POENITENTIAE , ET DE PECCATIS.

Volume in-folio; vélin; xv^e siècle; deux colonnes ; mauvaise écriture illisible; relié en bols et veau.

Ce manuscrit a été apporté à cette abbaye par Guillaume Chrétien, religieux de St.-Martin, de Tournai, et ensuite abbé de Marchiennes. L'auteur est un frère Robert Aleohot, anglais.

Chrétien, 35^e abbé de Marchiennes, fut élu en 1589. — Provient de Marchiennes.

N° 422. — JOANNES DE BURGH. — PUPILLA OCULI.

Volume in-folio; papier; xvi^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; relié en bois et veau.

Jean de Burgh était anglais et docteur en théologie. — Provient d'Anchin.

N° 423. — LIBER MAGISTRI PETRI CANTORIS PARISIENSIS QUI DICITUR *verbum abbreviatum*.

Volume in-quarto; vélin; xiii^e siècle; lignes longues; majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Pierre dit *le Chantre* (ainsi surnommé parce qu'il fut grand chantre de l'église cathédrale de Paris, au xii^e siècle), était de Rheims, selon Marlot; d'autres pensent qu'il est né à Paris ou à Beauvais. Son livre a été imprimé à Mons, en 1639, in-4°, par les soins de D. Galopin, religieux et bibliothécaire de St.-Guislain. (*V. Hist. litt. de France*, t. xv. p. 283).

Provient de Marchiennes.

N° 424. — LIBER ABBREVIATUS.

Volume in-folio parvo ; papier ; xvr^e siècle ; lignes longues ; relié en veau et bois.

Provenance inconnue.

**N° 425. — MANIPULUS FLORUM COMPILATUS A MAGISTRO
THOMA DE HYBERNIA.**

Volume in-folio parvo ; papier ; xv^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 426. — DIVERSI TRACTATUS THEOLOGICI.

Volume in-folio parvo ; papier ; xv^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau.

Ce livre appartenait, en 1484, à l'église d'Hasnon, et en 1774, au collège des Anglais, de Douai.

Provient dudit collège des Anglais, de Douai.

**N° 427. — GRADUS HUMILITATIS SUPERBLÆQUE COM-
MENTARIUS SUPER CANTICA CANTICORUM.**

Volume in-quarto magno ; vélin ; xii^e, xiii^e et xvi^e siècle ; lignes longues ; de diverses écritures ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

**N° 428. — EPISTOLÆ CLEMENTIS PAPÆ AD JACOBUM
APOSTOLUM. — EUSEBII COESARIENSIS OMELIÆ. —
EPISCOPI CAMERACENSIS OPERA.**

Volume in-octavo magno ; vélin ; xiii^e siècle ; lignes longues ; de diverses écritures ; relié en bois et veau.

Ce manuscrit renferme d'Odon les ouvrages suivants : *De originali Peccato*. — *De Blasphemâ in spiritum sanctum*. Ces ouvrages ont été imprimés.

Odon, d'Orléans, florissait dans le xi^e siècle; il fut élu, en 1105, évêque de Cambrai, au milieu des troubles causés par la déposition de Gaucher. Il ne jouit pas paisiblement des droits de l'épiscopat, et se retira à l'abbaye d'Anchin où il mourut en odeur de sainteté, le 19 juin 1113. Une partie de ses ouvrages fut écrite à Anchin.

Provient d'Anchin.

N° 129. — LIBER SAPIENTIÆ. — EXCERPTA JHERONIMI DE PSALTERIO. — EPISTOLA JHERONIMI AD MARCEL-LAM.

Volume in-octavo parvo; vélin; xii^e et xiii^e siècles; lignes longues; de diverses écritures; relié en bois et vélin.

Ce manuscrit avait primitivement appartenu à l'abbaye de Marchiennes.

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N° 430. — TRACTATUS DE MISERIA HOMINIS EDITUS A LOTARIO DIAcono CARDINALI QUI FUIT INNOCENTIUS III. — LIBELLUS DE TRIPLICI VIA, QUI VOCATUR TERNARIUM. — COMPENDIUM BREVE BIBLIÆ, CUM TABULA CONTINENTE RUBRICAS. — POÈME INTITULÉ JESUCIDA. — LIBELLUS DE DOCTRINA CORDIS, CONTINENS SEPTEM TRACTATUS : DE PRÆPARATIONE CORDIS ; DE CUSTODIA CORDIS ; DE APTIONE (1)

(1) Aperiitione.

CORDIS ; DE STABILITATE CORDIS ; DE DATIONE (1)
CORDIS ; DE ELEVATIONE CORDIS ; DE PASSIONE
CORDIS.

Volume in-quarto parvo ; papier ; xv^e siècle ; relié avec un livre imprimé, et en bois et veau.

L'auteur du *Compendium breve bibliae* est le moine Menardus, qui adresse ce traité à Jacob de Ysenato, lequel le lui avait demandé.

Le poème *Jesucida* est de Hieronymus de Vallibus, qui le dédie *ad Dominum Petrum Donatie regiae urbis, Paduae praesulem*.

On lit à la fin du traité *Libellus de doctrina cordis* :

« *Scriptum per Nicolaum Hannonis*

« *Religiosum anno domini 1480.* »

Le livre imprimé qui se trouve réuni à ce manuscrit, a pour titre : *Summula Raymundi*. Il a été imprimé à Delf en 1497, sans nom d'imprimeur ; mais il provient probablement des presses d'Henri Eckert de Hombarch. — Provient d'Hasnon.

N^o 431. — COMMENTARIUS IN QUATUOR LIBROS SENTENTIARUM A MAGISTRO ADRIANO BESNIERO, DOCTORE DUACENSI : 1567.

Volume in-folio ; papier ; xvi^e siècle ; broché en parchemin.

Ce manuscrit d'Adrien Besnier, dont il a déjà été parlé au n^o 29, a aussi appartenu à François de Bar, grand prieur de cette maison.

(1) Donatione.

On trouve sur le premier feuillet un grossier dessin de l'ancienne église d'Anchin, avec ses quatre clochers ; et, au-dessous, *Franciscus de Bar*, 1567. Au verso du dernier feuillet, il est écrit *Franciscus de Bar me utitur*, et au-dessous, *plus a souffert de Bar et non confundebat*. — Provient d'Anchin.

N° 432. — ALLEGORIE SUPER VETUS AC NOVUM TESTAMENTUM.

Volume in-octavo magno ; vélin ; xvi^e siècle ; lignes longues ; initiales en couleur ; relié en bois et peau.

Provient d'Anchin.

N° 433. — DE PROCESSIONE CREATURARUM A DEO.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; relié en veau.

On lit sur une garde : *Donata a P. Denis*, et sur le premier feuillet *P. Garnier* : celui-ci est-il l'auteur et le premier donateur ?

Provient de Marchiennes.

N° 434. — TRACTATUS DE INCARNATIONE ET SACRAMENTIS.

Volume in-quarto magno ; vélin ; xvi^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en bois et peau.

Provient de Marchiennes.

N° 435. — TRACTATUS DE SACRAMENTIS.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; broché.

On lit sur la couverture :

« *Ex libris D. Michaelis des Wazières Rel. March.* »
Provient de Marchiennes.

N° 436. — TRACTATUS DE SACRAMENTIS.

Volume in-douze ; papier ; xvii^e siècle ; relié en veau.

On lit sur le premier feuillet :

*Ad usum Q. Humberti
à Sta. Eleonora 1629.*

Provenance inconnue.

N° 437. — TRACTATUS DE SACRAMENTIS.

Volume in-octavo ; papier ; xvii^e siècle ; belle écriture ; cartonné.

Sous la même reliure se trouve : *Joannis Marti-
nez de Ripolda e S. J. Wulpes capta per Theologos
sacræ facultatis academix Lovaniensis.*—*Lovanii* ,
imp. de Georges Lipse , an 1649.

Provenance inconnue.

N° 438. — GUILLELMUS ESTIUS IN PRIMUM , SECUNDUM
ET TERTIUM MAGISTRI SENTENTIARUM.

Volume in-folio ; papier ; xvii^e siècle ; lignes longues ; broché en vélin.

Le premier feuillet porte ces mots :

*Sum Petri de Guise
Spes mea Christus.*

Guillaume Estius , de l'ancienne famille d'Esth ,
était de Gorcum , en Hollande ; il enseigna la théo-
logie à l'Université de Douai , fut prévôt de l'église
de St.-Pierre et chancelier de cette Université. Il
mourut à Douai , le 20 septembre 1613.

Provient des capucins d'Orchies.

N° 439. — COMMENTARII IN IV LIB. SENTENTIARUM
(PARS PRIMA).

Volume in-folio ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; relié en bois et veau.

On lit sur l'intérieur de la couverture :

« Gerardus Noppemus me possidet et post ejus
mortem seminarium regium meus herus esto. »

Le séminaire du Roi de Douai avait été fondé en 1582 ; il était situé rue des Ecoles.

A la fin de ce volume on trouve une note qui rappelle que le 11 août 1595, un incendie consuma l'église et une partie du couvent des Dominicains de Douai. — Provenance inconnue.

N° 440. — COMMENTARII IN IV. LIBROS SENTENTIARUM
(PARS PRIMA.)

Volume in-folio parvo ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; broché en vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 441. — COMMENTARIUS IN QUARTUM SENTENTIARUM
MARTINI RITHOVY.

Volume in-quarto magno ; papier ; xvi^e siècle ; initiales ornées ; relié en veau.

Ce manuscrit est de Bauduin Rithovius (Martin), premier évêque d'Ypres.

Provenance inconnue.

N^o 442. — CONTROVERSIE DE SACRAMENTIS.

Volume in-folio ; papier ; xvii^e siècle ; couvert en parchemin.

Ce manuscrit est aussi de Bauduin Rithovius et il nous apprend que ce savant théologien avait été professeur à l'Université de Douai , car on lit sur le premier feuillet :

« *Ex D. M. N. Balduini Rythovy Controversiarum*
» *in academia Duacena professoris, etc.* »

Cet ouvrage n'a point été mentionné par les écrivains qui ont parlé de lui (1).

On trouve à la suite le livre second des Commentaires d'Estius sur les Sentences.

Provenance inconnue.

N^o 443. — COMMENTARIA IN SANCTUM THOMAM A
THEODORO VAN COUVERDEN.

Volume in-folio ; papier ; xvii^e siècle (1646) ; couvert en parchemin.

Van Couverden , né dans le duché de Clèves , docteur en théologie , fut professeur à l'Université de Douai ; il mourut en cette ville en 1657. Il a écrit divers ouvrages de communauté , avec d'autres docteurs du collège de Douai contre les opinions de Cornelius Jansenius , évêque d'Ypres. (Voir *Bib. belgica*, Foppens , II , 1129 ; *Biog. Douaisienne*, Plouvain , 194 et 195). — Provenance inconnue.

(1) Sanderus, *Flandria illustrata*, I. 363 ; Van der haer, *De init. tum. B.* lib. I. cap. XI ; Foppens , *Bib. Belg.* 848 ; Valerius Andr. *Bib. Belg.* ; Raissius ; Gazet ; sainte Marthe ; Swers ; Beyerling ; Le Mire , et Moreri.

**N° 444. — JOANNES CARRIUS IN SECUNDUM ET TERTIUM
SENTENTIARUM.**

Volume in-folio ; papier ; xvii^e siècle ; lignes longues ; cartonné.

Provenance inconnue.

N° 445. — DE DOCTRINA SACRA GENERATIM.

Volume in-octavo ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

Provenance inconnue.

N 446. — DIFFICULTATES EVANGELICÆ A J. B. VINCENTIO.

Volume in-douze ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Provenance inconnue.

**N° 147. — RECUEIL DES LETTRES ET DES ÉCRITS
DE LA SŒUR ANNE CÉCILE DU HAMEL , RELIGIEUSE
DE LA VISITATION.**

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; relié en veau.

**Provient du collège Anglais de Douai et avait
été donné à ce collège par R. Albani Butler.**

**N° 448. — SUMMA DE CASIBUS CONSCIENTIÆ FRATRIS
BARTHOLOMÆI DE PISIS.**

Volume in-folio ; vélin et papier ; xvi^e siècle ; deux colonnes ; relié en
bois et peau.

**Barthélemi de Pise dit Bartholomœus Pisanus ,
de l'ordre de St.-Dominique , vivait dans le xiv^e
siècle. — Provenance inconnue.**

**N° 449. — SUMMA DE CASIBUS CONSCIENTIÆ FRATRIS
BARTHOLOMÆI DE PISIS.**

Volume in-folio ; papier ; xvi^e siècle ; deux colonnes ; couvert en bois
brisé.

Provient d'Anchin.

**N° 450. — TRACTATUS DE SEPTEM PECCATIS CAPI-
TALIBUS.**

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ;
relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 451. — TRACTATUS VARIÏ DE PECCATIS.

Volume in-quarto parvo ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; relié en
bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 452. — SUMMA DE VITIIS.

Volume in-quarto ; vélin ; xvi^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et
veau ; délabré et incomplet.

Provient de l'abbaye de Blendecque , près St.-
Omer.

**N° 453. — SUMMA CONFESSORUM RAYMUNDI DE PEN-
NAFORTI.**

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; majuscules en cou-
leur ; relié en bois et vélin.

Saint-Raymond vivait dans le XIII^e siècle.

Provient de Marchiennes.

N° 454. — SUMMA DE CASIBUS RAYMUNDI.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xvi^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et peau.

Provenance inconnue.

N° 455. — TRACTATUS DE SEPTEM HOMICIDIIS INTERFICIENTIBUS ANIMOS HOMINUM.

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; lettres rouges et noires ; relié en bois et peau.

Provient de Marchiennes.

N° 456. — CONFSSIONALE R. P. ANTONII DE FLORENTIA.

Volume in-quarto parvo ; papier ; xvi^e siècle ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 457. — SPECULUM CONSCIENTIÆ.

Volume in-dix-huit ; papier ; xvi^e siècle ; en mauvais état ; broché en vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 458. — DE REMEDIIS UTRISQUE FORTUNÆ FRANCISCI PETRARCHÆ. — LIBER VALERII AD RUFINUM NE DUCAT UXOREM.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et vélin.

Cet ouvrage a été imprimé , pour la première fois , à Crémone , en 1492 , par Bernard de Misintis , in-folio.

On lit sur le second feuillet :

« *Istum totalem librum scribi et illuminari de sua
parsimonia fecit Dompnus Guillelmus Christianus
abbas ecclesie beate Rictrudis Marchianensis in
Ostrebano qui completus totaliter fuit anno domini
MCCC nonagesimo nono Vigesima quarta die sep-
tembris. Orate pro eo.* »

Guillaume Chrétien fut le 35^e abbé de Marchiennes;
il gouverna ce monastère de 1366 à 1412. (Voir le
n° 419.) — Provient de Marchiennes.

N° 459. — L'ESPRIT DE ST.-FRANÇOIS. XAVIER, TIRÉ
DE SES LETTRES, AVEC DES RÉFLEXIONS. — LA PRE-
MIÈRE LETTRE ÉCRITE DE GOA, LE 18 SEPTEMBRE
1542.

Volume in-folio parvo ; papier ; écriture commune du xviii^e siècle ;
cartonné.

Provenance inconnue.

N° 460. — CHI COMENCHE LY LIVRE DE LA DOCTRINE
DU CUER.

Volume in-folio parvo ; papier ; xv^e siècle ; lignes longues ; initiales
historiées et en couleur ; relié en bois et veau ; quelques feuillets manquent
à la fin.

Ouvrage mystique et de morale religieuse.

Provenance inconnue.

N° 461. — EXCERPTA SACRIS ET PROFANIS. — DE
CREATIONE. — EXCEPTIONES EX LIBRIS MAGISTRI
HUGONIS. — SENECA DE QUATUOR VIRTUTIBUS. —
VITALIS GALLICI BLESENSIS AULULARIA. — MORALI-

TATES. — ORIGENES, IN EPISTOLAM STI. PAULI AD ROMANOS.

Volume in-douze; vélin; xv^e et xvi^e siècles; lignes longues; initiales en couleur; couvert en bois brisé; incomplet et fort délabré.

On lit sur une garde à la fin : *D. T. Blanpain na.* ✂. — Provenance inconnue.

N° 462. — MISCELLANEA SACRA ET PROFANA.

Volume in-quarto; papier; xiii^e siècle; cartonné.

Provenance inconnue.

N° 463. — CATECHISMUS EXPLICATUS A R. P. MAXIMILIANO A CAPELLA.

Volume in-folio parvo; papier; xvi^e siècle; cartonné.

Provient d'Hasnon.

N° 464. — SUMMA DECEM MANDATORUM OPERA ROBERTI GROSSTHEAD LINCOLNIENSIS EPISCOPI.

Volume in-quarto; xv^e siècle; lignes longues; relié en veau.

On lit sur le premier feuillet :

« *Ex dono DD. Guil Hydæi,*
» *In-collegio Anglicano Phil. Prof.* »
« *An. D. 1630.* »

Provenance inconnue.

N° 465. — DIALOGUS CÆSARII MONACHI AD NOVICIUM DE MODERNIS MIRACULIS.

Volume in-folio; papier; deux colonnes; relié en bois et veau.

Écrit, en 1473, par le frère Nicholas Haron, diacre. — Provient d'Hasnon.

N° 466. — CATECHISMUS IN FAVOREM PROMO VENDORUM
AD ORDINES.

Volume in-douze ; papier ; xvii^e siècle ; cartonné.

On lit sur la première garde : « *Ex libris Petri*
» *Flaiolle de Vandricourt anno millesimo octoge-*
» *simo.* » — Provenance inconnue.

N° 467. — BRIGAM'S INSTRUCTION TO HIS ELDEST SON.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

Provenance inconnue.

N° 468. — SERMONS DE ST. AUGUSTIN.

Volume in-folio parvo ; papier ; xvii^e siècle ; initiales en couleur ; relié en veau.

On lit sur le premier feuillet : « Par Hubert ,
» prieur du Bois-Seigneur. »
Provient de Marchiennes.

N° 469. — SERMONES STI. BERNARDI SUPER CANTICA
CANTICORUM.

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; le premier feuillet a été enluminé, mais il est fort altéré ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 470. — SERMONES GILBERTI SUPER CANTICA.

Volume in-quarto magno ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; initiales et majuscules en couleur ; relié en bois et veau ; altéré,

Provient d'Anchin.

N° 471. — INNOCENTII SERMONES.

Volume in-quarto magno ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; relié en peau et veau ; incomplet et altéré.

Provenance inconnue.

N° 472. — GUIDONIS DOMINICANI SERMONES.

Volume in-quarto magno ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; relié en peau et veau ; incomplet et altéré.

Provenance inconnue.

N° 473. — SERMONES CLEMENTIS SEPTIMI.

Volume in-quarto magno ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues et à deux colonnes avec annotations marginales peu importantes ; relié en bois et veau.

Pierre Rogier, successeur de Benoît XII, né dans le Limousin, à la fin du xiii^e siècle, fut successivement évêque de Fécamp et d'Arras, archevêque de Rouen et de Sens, cardinal et souverain pontife sous le nom de Clément VI. Il mourut à Avignon, le 6 décembre 1352.

Provient de Marchiennes.

N° 474. — SUMMA SERMONUM JOHANNIS DE ABBATIS-VILLA.

Volume in-quarto magno ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; bonne écriture ; relié en bois et veau.

Jean Alegrin, né à Abbeville, vivait dans le xiii^e siècle ; il fut archevêque de Besançon, car-

dinal-évêque de Sabine, en 1227, et mourut la même année. — Provenance inconnue.

N° 475. — ODonIS CANTUARIENSIS SERMONES.

Volume in-octavo magno; vélin; XIII^e siècle; lignes longues; majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Un de ces sermons portant ce titre: *Sermo Domini Odonis monachi ecclesie christi cantuariensis de Muliere Cananea*, a été attribué, sans fondement, à Odon, évêque de Cambrai. Ce sermon se trouve aussi dans un cahier à la bibliothèque du Vatican. D. Rivet et Paquot en ont parlé, mais au lieu de *monachi*, on lirait au titre: *Episcopi*.

Provient d'Anchin.

N° 476. — SERMONES FRATRIS GUIDONIS.

Volume in-octavo; XIV^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; relié en veau et bois.

Provient d'Anchin.

N° 477. — PETRI COMESTORIS SERMONES.

Volume in-quarto; vélin; XV^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; broché en vélin.

Sur le dernier feuillet se trouve l'építaphe de Pierre-le-Mangeur, que nous avons rapportée plus haut; au dos se trouve écrit: « *Iste liber magistri » Hellin de Duyaco archidiaconi Brabantiae.* »

Ce manuscrit renferme trente des sermons publiés par le père Busée, en 1600, sous le nom de

Pierre de Blois, et qui ont été justement revendiqués comme étant de Pierre-le-Mangeur (*V. hist. litt.*, t. xiv, p. 15.) A la fin du 30^e et dernier, on trouve la formule ou conclusion finale de Pierre-le-Mangeur. — Provenance inconnue.

N^o 478. — OPUSCULES DE JEAN GERSON.

Volume in-quarto parvo ; papier ; xv^e siècle ; relié en veau brun.

Ce volume contient les opuscules suivants :

1^o. Chi suit ung traittie fait par maistre Jehan Gerson pour congnoistre par considerations generales quest pechie mortel et veniel.

Ce traité occupe 26 feuillets.

2^o. Le sermon de la passion n^{re} sr preschie a paris a saint bernard par maist. Jeh. de gerson le jour du grant venredy m.iiii^e. xx.

Ce sermon qui est , à proprement parler , un traité complet sur la passion du Sauveur , occupe 51 feuillets, et paraît avoir été prononcé en plusieurs séances.

3^o. Sensieut ung petit traittie sur les pechies des blasphemes ; 5 feuillets.

4^o. Sensieut le livre des diverses tentations de l'ennemi aus creatures tres profitable aux simples gens ; 11 feuillets et demi.

5^o. Apres sensieut le proesme du traittie de consolation sur la mort de ses amis lequel proesme contient quatre doctrines en une consideration et

ledit traittie contenra ix considérations sans ledit proesme ; 12 feuillets.

6°. Sermon des mors fait a Paris à Saint-Seuerin par ledit Jeh. de Gerson lan mil iii et vii ; 7 feuillets.

7°. Pour esmouir les vifs a prier pour les mors qui sont en purgatoire est composee ceste complainte en la personne ses mors contre parlans aus vifz ; 2 feuillets et demi.

8°. Cy apres commence le liure de la montaigne de contemplation et premier la cause describe en franchois de ce a gens simples ; 28 feuillets et demi.

L'auteur dit qu'il a voulu mettre la science du salut à la portée des simples gens quin'entendaient pas le latin et qu'il a particulièrement écrit pour ses sœurs.

Les sœurs de Gerson étaient au nombre de cinq ; elles s'étaient vouées au célibat et à la vie contemplative.

9°. Sensieut une lettre enuoyee par maistre Jehan de Gerson a sez sœurs ; 2 feuillets et demi.

Suivent dans le manuscrit sept feuillets en blanc.

10°. Un traité sans titre sous la forme d'un dialogue entre Gerson et ses sœurs sur les moyens de résister aux tentations.

Ce traité, qui occupe 22 feuillets, n'est pas complètement terminé, parce que plusieurs feuillets ont été enlevés à la fin du manuscrit.

Les opuscles contenus dans ce volume sont

tous écrits de la même main, à l'exception du premier qui est d'une écriture à peu près du même temps, mais beaucoup moins régulière.

On sait que Jean Charlier, plus connu sous le nom de Gerson, fut une des lumières de l'église de France, dans le xv^e siècle. Il était né à Gerson, village des environs de Rhétel, le 14 décembre 1363 ; il mourut à Lyon, le 12 juillet 1429.

Provenance inconnue.

N^o 479. — LE PRÉDICATEUR FAMILIER PAR LE P.
ETIENNE DE LILLE.

Volume in-quarto parvo ; papier ; xvii^e siècle ; lignes longues ; relié en veau avec fermoirs.

Provenance inconnue.

N^o 480. — ISIDORI SERMONES.

Volume in-douze ; vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues ; couvert en bois ; altéré et incomplet.

Provenance inconnue.

N^o 481. — EGIDII DE CAMPIS SERMONES.

Volume in-folio ; papier ; xv^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau.

Descamps, moine d'Hasnon, vivait dans le xv^e siècle ; il eut la réputation d'habile prédicateur.

On lit sur les premiers feuillets : « Chy livre est
» du monastère d'Hasnon. »

« *Liber bib. Theol. coll. angl. Duaceni 1774,*
» *emptus à monast. hanoniensi.* »

N° 482. — SERMONES PLURES A DIVERSIS SCRIPTI.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 483. — SERMONES PLURES A DIVERSIS SCRIPTI.

Volume in-folio ; papier ; xv^e siècle ; lignes longues ; sans couverture et en mauvais état.

Provenance inconnue.

N° 484. — SERMONES IN VITAS SANCTORUM.

Volume in-folio parvo ; papier ; xv^e siècle ; deux colonnes ; mauvaise écriture et peu lisible ; fort endommagé ; relié en carton et peau.

Provenance inconnue.

N° 485. — SERMONES ANONYMI.

Volume in-folio ; vélin ; xiii et xiv^e siècles ; deux colonnes ; de diverses écritures ; initiales en couleur ; endommagé et incomplet ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 486. — SERMONES VARIJ DE FESTIS.

Volume in-quarto magno ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; belle écriture ; initiales coloriées ; nombreuses notes marginales d'une écriture plus moderne ; relié en parchemin.

Ce manuscrit avait été donné à l'abbaye de Marchiennes par Jean de Cours, de l'église de St.-Pierre de Douai. Cette église était l'*Obligée* de l'abbaye.

Provient de Marchiennes.

N° 487. — SERMONES VARI.

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; bonne écriture ; broché.

Provenance inconnue.

N° 488. — SERMONES VARI.

Volume in-octavo ; beau vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues ; belle écriture ; initiales en couleur ; a beaucoup souffert ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 489 et 490. — SERMONES VARI.

2 volumes in-quarto parvo ; vélin ; xiv^e siècle ; de diverses écritures ; relié en bois et peau.

Provient d'Anchin.

N° 491. — SERMONES VARI.

Volume in-quarto parvo ; vélin ; xiv^e siècle ; incomplet ; il y manque des feuillets au commencement et dans le milieu ; relié en bois et peau.

Provenance inconnue.

N° 492. — SERMONES VARI.

Volume in-quarto parvo ; vélin ; xvi^e siècle ; mauvaise écriture ; broché en parchemin.

Provient de Marchiennes.

N° 493. — SERMONES VARI.

Volume in-quarto parvo ; vélin ; xvi^e siècle ; mauvaise écriture ; broché en parchemin.

Provient de Marchiennes.

N° 494. — SERMONES VARI.

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et parchemin.

Provenance inconnue.

N° 495. — SERMONES VARI.

Volume in-douze ; vélin ; xvi^e siècle ; lignes longues ; bonne écriture ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

**N° 496. — SERMONS POUR TOUS LES DIMANCHES DE
L'ANNÉE.**

Volume in-octavo ; papier ; xvii^e siècle ; mauvaise écriture ; relié en veau gaufré.

Cet ouvrage se composait de trois volumes ; le 1^{er} et le 2^e manquent. — Provenance inconnue.

N° 497. — SERMONS ET PRIÈRES.

Volume in-douze ; papier ; xvii^e siècle ; relié en veau.

Provenance inconnue.

**N° 498. — EXHORTATIONES SEU AMMONITIONES GOIF-
FREDI BABIONIS ANDEGAVENSIS.**

Volume in-quarto parvo ; vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues ; relié en bois et veau.

Geoffroy d'Angers fut abbé de la Trinité de Vendôme et cardinal. Il est mort en 1130.

Provient d'Anchin.

N° 499. — DE CONTEMPLATIONE DOMINI MEDITATIONES.

Volume in-quarto parvo ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; de diverses écritures ; relié en veau ; endommagé.

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N° 500. — MEDITATIONES SANCTI BERNARDI.

Volume in-octavo ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes et lignes longues ; de diverses écritures ; relié en bois et veau ; endommagé.

Provient d'Anchin.

N° 501. — MEDITATIONES BLOSI.

Volume in-quarto ; papier ; xvi^e siècle ; relié en veau.

Ces méditations ont été imprimées dans les œuvres complètes de Blossius : *Antverpiæ*, in-folio, *ex officina Plantiniana* 1622.

Provenance inconnue.

**N° 502. — DE THEOLOGIA ET SCHOLASTICA TRACTATUS
VARI.**

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau.

Ce manuscrit comprend plusieurs traités ou chapitres dont nous indiquons quelques titres. Les 8^e, 9^e et 10^e sont d'un maître Guiard. Serait-ce le fanatique dont parle le P. Montfaucon dans ses *Monuments de la monarchie française*, t. II ? Les 11^e, 12^e et 13^e sont de Willermus, et le 14^e, de Cancellus. Voici la liste des divers titres :

1. De causis mali.
2. De libero arbitrio.
3. De mediis quibus.....
4. De motu angelorum, an localiter moveantur.
5. De essentia caritatis.
6. De intellectu.
7. De locutione angelorum.

8. De dotibus animæ secundum Gulardum.
9. Magistri Guiardi de oculis animæ.
10. De timore secundum eundem.
11. De primis montibus secundum magistrum Willermum.
12. De fine theologiæ secundum eundem.
13. De cibariis et gulâ.
14. De hypostasi seu divina trinitate secundum Cancellum.
15. De luxuria.
16. De consequentiis luxuriæ.
17. De amore sui.
18. De superfluis.
19. Contra hereticos in genere, et præsertim contra Cataros de carne christi et futurâ carnis resurrectione et contra Pelasgianos.
20. Contra hereticorum doctrinas in generali et specialiter de observatione sabbati de circumcissione, de ciborum discretione et de aliis quibusdam.
21. De juramento.
22. De fide.
23. De avaritia.
24. De cont..... donorum.
25. De corpore.
26. De Triaitate.
27. De.....
28. De peccato.
29. De rebus et signis.
30. De scientiæ dono.
31. De quatuor legibus.
32. De occasionibus.
33. De contritione.
34. De bono.
35. De justificatione peccatoris.
36. De fide.
37. Ysidorus de amatoribus.....
38. In Ascensionem.
39. Magistri G. de D. de unitate ecclesiæ.
40. De materia et forma angelorum secundum magistrum G.....

Provient d'Anchin.

**N° 503. — EXPOSITIO SUPER ORATIONEM DOMINICAM. —
MEDITATIONES SOLILOQUIÆ.**

Volume in-octavo; vélin; xvi^e siècle; initiales en couleur; relié en bois et veau.

Provient du collège Anglais de Douai.

**N° 504. — MANIÈRE DE PRIER NOTRE SAINT-PÈRE
IGNACE.**

Volume in-douze; papier; xviii^e siècle; de diverses écritures; cartonné en vélin.

Provient des Jésuites de Douai.

N° 505. — AFFECTUS AD DEUM.

Volume in-douze; vélin; xv^e siècle; incomplet et en mauvais état; sans reliure et entièrement dénudé.

Provenance inconnue.

**N° 506. — CONTEMPLATIONES DE REMUNERATIONE
SANCTORUM.**

Volume in-douze; papier; xvi^e siècle; relié en bois et veau.

**Provient de la bibliothèque des frères prêcheurs
de Douai.**

N° 507. — MODUS MEDITANDI ROSARIUM.

Volume in-douze; papier; xv^e siècle; en mauvais état; broché.

Provenance inconnue.

N° 508. — OPERA THEOLOGICA FRANCISCI VERMELII.

Volume in-douze; oblong; papier; xviii^e siècle; jolie écriture; recouvert en parchemin.

François Vermeil, né à Douai en 1597, dominicain, docteur en théologie, est l'auteur de ce manuscrit dont le texte, à notre connaissance, n'a point été imprimé. Cet écrivain a fait imprimer à Douai, en 1650, chez Balthazar Bellère, *Clavis Regia*, v. in-4°. Vermeil est mort à Douai, en 1657. Il fut l'un des plus ardents défenseurs du système des Thomistes. Il s'était aussi livré à l'étude de la médecine, ainsi qu'on le verra par l'article consacré à un manuscrit qui suivra.

Provient du collège du Roi de Douai.

N° 509. — SENTIMENS DE SAINTE-THERÈSE.

Volume in-octavo; papier; xviii^e siècle; mauvaise écriture; relié en veau.

Provient des Carmélites de Douai.

N° 510. — SELECTÆ SENTENTIÆ A CORNELIO RECTANO.

Volume in-octavo; papier; xviii^e siècle; titre en rouge; relié en veau.

Provient du couvent des Capucins de Douai.

N° 511. — LA FORTERESSE DE LA FOY.

2 volumes in-folio; papier; xv^e siècle; deux colonnes; bonne écriture; titres et majuscules en couleur.

On lit sur le premier feuillet du tome 1^{er}.

« Ce livre at este compose l'an mil quatre cens cinquante huict. »

Il y a quelques feuillets sur vélin.

Provient d'Anchin.

N° 512.—DE LA VRAIE ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

Volume in-douze; papier; xvii^e siècle; cartonné.

Provenance inconnue.

N° 513. — CONTROVERSIAE NOSTRI TEMPORIS IN EPITOMEN REDACTÆ.

Volume in-folio parvo; papier; xvii^e siècle; lignes longues; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 514.—THE GRAN CONTROVERSY OF THE EUCHARIST.

Volume in-quarto; papier; xvii^e siècle; belle écriture; broché en papier.

Provenance inconnue.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE.

TEXTES.

**N° 515. — DIGESTORUM JUSTINIANI VIGINTI-QUATUOR
PRIMI LIBRI.**

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; titres et initiales en couleur; texte encadré de commentaires; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 516. — DIGESTORUM JUSTINIANI VIGINTI-QUATUOR
PRIMI LIBRI.**

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; vignettes et initiales en couleur; lettres ornées. Les marges sont couvertes de nombreuses annotations; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 517. — DIGESTORUM UNDECIM ULTIMI LIBRI.

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; majuscules en couleur. Les marges sont couvertes d'annotations nombreuses ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 518. — CODEX JUSTINIANI IMPERATORIS.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; de diverses écritures ; incomplet ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 519. — CODEX JUSTINIANI IMPERATORIS.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; majuscules et initiales en couleur. Les marges sont couvertes d'annotations de diverses écritures et de différentes époques ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 520. — INSTITUTIONES JUSTINIANI IMPERATORIS.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; titres et initiales en couleur, texte encadré de commentaires ; relié en bois et veau.

A la suite de cet exemplaire manuscrit des *Institutes de Justinien*, se trouve une copie également manuscrite du livre des Fiefs (*Consuetudines Feudorum*). Dans cette copie tous les titres du livre des Fiefs sont dépourvus de rubriques. Comme en d'autres manuscrits, ils se suivent sans indication de numéros et sans que la division en plusieurs livres soit observée. (1)

(1) Voir la notice que M. le Conseiller Tailliar, a publiée en 1845, sur divers manuscrits de la bibliothèque publique de Douai, concernant la législation du moyen-âge, (in-8° de 135 pages, Douai, Adam d'Aubers), n° 13, p. 77.

Provient d'Anchin.

N° 521. — CANONES ET REGULÆ ECCLESIASTICÆ A
SANCTIS PATRIBUS CONSTITUTÆ ET AB ISIDORO IN
UNIUS CODICIS CORPUS COLLECTÆ, CUM TABULIS
NOMINUM PROVINCIARUM ROMANARUM, ROMANORUM
PRINCIPUM ET ROMANORUM PONTIFICUM, USQUE AD
CONRADUM II ET INNOCENTIUM II.

Volume in-folio magno ; vélin ; XII^e siècle ; deux colonnes ; belle écriture ; initiales et majuscules or et couleur ; lettres tourneures ; les derniers feuillets sont fort altérés et quelques-uns même ont été coupés ; relié en bois et veau. (1)

Provient d'Anchin.

N° 522. — EXCEPTIONES ET DECRETA STI. SILVESTRI
PAPE ET ALIORUM USQUE AD LIBERIUM.

Volume in-folio magno ; vélin ; XII^e siècle ; deux colonnes ; belle écriture ; majuscules or et couleur ; relié en bois et vélin. (2)

C'est sous autre titre le même ouvrage que le précédent.

Provient de Marchiennes.

N° 523. — CONCORDANTIA DISCORDANTIUM CANONUM
A GRATIANO.

Volume in-folio ; vélin ; XIV^e siècle ; deux colonnes entourées de gloses et commentaires ; relié en bois et vélin. (3)

Gratien, moine de l'ordre de St.-Benoît, était de Chiusi, en Toscane. Son recueil, qui date de 1151, porte pour titre tantôt *Concordantia discordantium canonum*, et le plus souvent *Decretum Gratiani*.

(1) V. la notice de M. Tailliar, n° 3, p. 10-19.

(2) V. la même notice *ibid.*

(3) V. la même notice, n° 4, p. 20-22.

La ville de Cambrai possède deux exemplaires de ce manuscrit beaucoup plus riches en ornements que celui-ci. — Provient d'Anchin.

N° 524. — CONCORDANTIA DISCORDANTIUM CANONUM
▲ GRATIANO.

Volume in-folio ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes entourées de gloses et commentaires ; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

N° 525. — DECRETUM GRATIANI.

Volume in-folio ; vélin ; XV^e siècle ; deux colonnes encadrées de gloses et commentaires ; majuscules en couleur ; relié en bois et veau.

Cet ouvrage est le même , sous un autre titre , que la *Concordantia* du numéro précédent.

Provient d'Anchin.

N° 526. — DECRETUM GRATIANI.

Volume in-folio ; vélin ; XV^e siècle ; deux colonnes encadrées de gloses et commentaires ; majuscules en couleur ; relié en bois et veau.

Cet ouvrage est aussi le même , sous un autre titre , que la *Concordantia*.

Provient d'Anchin.

N° 527. — DECRETUM GRATIANI.

Volume in-folio ; vélin ; XV^e siècle ; deux colonnes encadrées de gloses et commentaires ; majuscules en couleur ; relié en bois et veau.

Une note écrite sur une des gardes de ce manuscrit , fait connaître que l'abbaye de Marchiennes possédait deux autres manuscrits semblables. Ce

sont probablement ceux qui sont repris sous les n^o 529 et 530.

Provient de Marchiennes.

N^o 528. — DECRETUM GRATIANI.

Volume in-folio magno ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; belles et riches vignettes ; majuscules or et couleur ; relié en bois et vélin.

Ce^m manuscrit était à fermoirs et avec ornements en cuivre aux armes d'Anchin ; ils sont en partie enlevés.

On lit sur le 3^e feuillet : « *Restituitur hoc volumen » Bibliothecæ Aquicinctensi anno 1574, unde sublatum erat.* »

Provient d'Anchin.

N^o 529. — DECRETUM GRATIANI, CUM NOTIS.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; majuscules en couleur ; relié en bois et vélin.

Les notes sont de Bartholomée de Brescia.

Provient de Marchiennes.

N^o 530. — DECRETUM GRATIANI, CUM NOTIS.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; majuscules en couleur ; relié en bois et vélin.

On y lit que les annotations sont aussi, en partie, de Bartholomée de Brescia.

Provient de Marchiennes.

N^o 531. — INNOCENTII TERTII DECRETALES.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; majuscules or et

couleur; les marges sont couvertes de notes écrites deux siècles plus tard; relié en vélin; restauré en 1845.

Cette collection est celle qu'a rédigée Pierre de Bénévent, notaire du Pape Innocent III. Elle est divisée en cinq livres et le compilateur a suivi la marche que lui avait tracée Bernard de Pavie. Elle a été annotée par Vincent d'Espagne qui y a ajouté de petites gloses (*Glossulas apposuit*). Cet ouvrage a été imprimé dans l'*Antiquæ collectiones Decretalium*, Paris, 1621, in-folio, p. 226. (1)

Provient de Marchiennes.

N° 532. — INNOCENTII III DECRETALIS.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes, encadrées de gloses en quelques parties; belle écriture; majuscules en couleur; relié en vélin; restauré en 1845.

Le même que le précédent.

Provient d'Anchin.

N° 533. — EXCEPTIONES DECRETALIUM TRIUM
COMPILATIONUM.

Volume in-quarto; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; majuscules et titres en couleur; restaurée en 1845; relié en vélin.

Cette collection anonyme que nous croyons entièrement inédite, a été composée à l'aide des trois compilations de Bernard de Pavie, de Jean de Galles, et de Pierre de Bénévent. (2)

Provient d'Anchin.

(1) V. la notice de M. le Conseiller Tailliar, p. 27.

(2) Voir la même notice, p. 31.

N° 534. — DÉCRETALES GREGORII IX.

Volume in-folio ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes avec marges sur lesquelles on ne trouve de notes que vers la fin du livre II ; initiales en couleur ; relié en bois et veau. (1)

Provient de Marchiennes.

N° 535. — DECRETALIS GREGORII IX CUM GLOSSA.

Volume in-folio ; vélin ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; texte encadré , en partie , par les gloses ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 536. — DECRETALIS GREGORII IX.

Volume in-folio ; vélin ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; sans gloses ni commentaire ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 537. — DECRETALIS GREGORII IX CUM GLOSSA.

Volume in-folio magno ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; les gloses couvrant les marges ; vignette coloriée représentant le Pape Grégoire ; initiales et majuscules or et couleur ; relié en bois et veau.

La bibliothèque de Douai possède un bel exemplaire sur vélin de ces Décrétales , imprimées à Mayence , par Schoeffer , en 1473.

Provient de Marchiennes.

N° 538. — DECRETALIS GREGORII IX CUM APPARATU.

Volume in-folio ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; les gloses couvrant les marges ; vignette coloriée représentant le Pape Grégoire ; initiales et majuscules or et couleur ; fort dégradé ; relié en bois et veau avec ornements en cuivre.

Provient d'Anchin.

(1) V. la notice de M. Tailliar , p. 35. »

N° 539. — DECRETALES GREGORII IX CUM GLOSSA.

Volume in-folio magno; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; les gloses encadrant le texte; au commencement sont deux belles vignettes or et couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 540. — DECRETALES GREGORII IX CUM GLOSSA.

Volume in-folio; vélin; XIV^e siècle; deux colonnes; texte entouré des gloses; fort endommagé; relié en bois et peau.

Provient d'Anchin.

N° 541. — DECRETALES GREGORII IX CUM GLOSSA.

Volume in-folio; vélin; XIV^e siècle; deux colonnes; texte entouré des gloses; initiales en couleur; fort endommagé; relié en bois et peau avec ornements en cuivre.

Provient de Marchiennes.

N° 542. — DECRETALES GREGORII IX CUM GLOSSA.

Volume in-folio; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; texte encadré par les gloses; initiales en couleur; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 543. — DECRETALES GREGORII IX CUM GLOSSA.

Volume in-folio; vélin; XVII^e siècle; deux colonnes; texte encadré, en partie, par les gloses; initiales en couleur; relié en bois et veau.

On lit à la fin : « *A Damp. pierre Toullet est
» chu livres chy pries pour lame de celle qui luy
» dona che fu le mere Damp Pierre Bustin.* »

Provient d'Anchin.

N° 544. — DECRETALES GREGORII IX CUM GLOSSA.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; texte encadré, en partie, par les gloses; initiales en couleur; en mauvais état et sans reliure.

Provient de Marchiennes.

N° 545. — DECRETALES GREGORII IX CUM GLOSSA.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 546. — DECRETALES GREGORII IX.

Volume in-folio parvo; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 547. — BONIFACII VIII PAPÆ DECRETALES SIVE
LIBER SEXTUS JURIS PONTIFICII.**

Volume in-folio magno; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes encadrées de gloses et de commentaires; relié en bois et vélin. (1)

La bibliothèque de Douai possède un exemplaire sur vélin, des Décrétales de Boniface, imprimées par Schoeffer, à Mayence, en 1476.

Provient de Marchiennes.

**N° 548. — BONIFACII VIII PAPÆ DECRETALES SIVE
LIBER SEXTUS JURIS PONTIFICII.**

Volume in-folio magno; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes encadrées de gloses et de commentaires; majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

(1) V. la notice de M. Tailliar, p. 36.

**N° 549. — BONIFACII VIII PAPÆ DECRETALES SIVE
LIBER SEXTUS JURIS PONTIFICII.**

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes encadrées de gloses et de commentaires; majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

**N° 550. — BONIFACII VIII PAPÆ DECRETALES SIVE
LIBER SEXTUS JURIS PONTIFICII.**

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes encadrées de gloses et de commentaires; majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

**N° 551. — BONIFACII VIII PAPÆ DECRETALES SIVE
LIBER SEXTUS JURIS PONTIFICII.**

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes encadrées de gloses et de commentaires; majuscules en couleur; endommagé; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

**N° 552. — BONIFACII VIII PAPÆ DECRETALES SIVE
LIBER SEXTUS JURIS PONTIFICII.**

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes encadrées de gloses et de commentaires; majuscules en couleur; incomplet; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 553. — BONIFACII VIII PAPÆ DECRETALES SIVE
LIBER SEXTUS JURIS PONTIFICII.**

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; vignettes et majuscules or et couleur; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

**N° 554. — JOHANNIS PAPÆ CLEMENTINÆ IN LIBRIS
QUINQUE DISTRIBUTÆ.**

Volume in-folio; vélin; xii^e siècle; deux colonnes; vignettes et majuscules or et couleur; relié en bois et veau. (1)

Provient de Marchiennes.

**N° 555. — JOHANNIS PAPÆ CLEMENTINÆ IN LIBRIS
QUINQUE DISTRIBUTÆ.**

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; texte encadré de l'*Apparatus* de Jean André; vignettes et majuscules or et couleur; relié en bois et veau.

A la fin se trouvent des bulles des papes Benoît IX, Innocent IV et Urbain II, de différentes écritures; et de peu d'intérêt. Elles sont relatives aux canoniques et prébendes des églises collégiales, etc.

Provient d'Anchin.

**N° 556. — JOHANNIS PAPÆ CLEMENTINÆ IN LIBRIS
QUINQUE DISTRIBUTÆ.**

Volume in-folio parvo; vélin; xiv^e siècle; le texte est aussi encadré par l'*Apparatus* de Jean André; dégradé; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 557. — JOHANNIS PAPÆ CLEMENTINÆ IN LIBRIS
QUINQUE DISTRIBUTÆ.]**

Volume in-octavo; vélin; xiv^e siècle; dégradé et incomplet; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

(1) V. la notice précitée, p. 36.

N° 558. — PANORMIA IVONIS CARNOTENSIS. (1)

Volume in-quarto; vélin; xv^e siècle; lignes longues; initiales or et couleur; revêtu de nombreuses annotations marginales et endommagé par l'humidité; relié en bois et veau.

Ives, évêque de Chartres, vivait dans le xi^e siècle. (V. sur sa vie et ses travaux, l'*Histoire littéraire*, t. x). — Provient d'Anchin.

**N° 559. — FLORES ET EXCEPTIONES DECRETORUM,
DIGESTI ET CODICIS.**

Volume in-quarto; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; initiales et chiffres en couleur; indications marginales; relié en vélin; restauré en 1845.

Ce sont des fleurs et extraits du décret de Gratien, du Digeste et du Code.

Provient d'Anchin.

COMMENTAIRES ET TRAITÉS DIVERS.

N° 560. — BARTOLUS IN INFORTIATUM.

Volume in-folio magno; xiv^e siècle; deux colonnes; belle écriture; initiales et majuscules en couleur; ornements or et couleur de fort bon goût; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

N° 561. — CINI LECTURA IN CODICEM.

Volume in-folio magno; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; écriture fort difficile à lire; initiales en couleur; relié en bois et vélin.

(1) Par corruption: il faudrait lire *Pannomia*; c'était le titre qu'Ives de Chartres avait donné à son recueil de Canons. V. la notice de M. Tailleur, p. 20.

Issu d'une famille noble, Cinus naquit à Pistoia, en 1270. Il était, en 1307, assesseur du tribunal de cette ville, lorsque le triomphe de la faction des noirs l'obligea à prendre la fuite. Louis de Savoie ayant occupé Rome en 1310, Cinus fut son assesseur. Plus d'un passage de ses œuvres atteste son dévouement au parti Gibelin. Ce fut en 1312 qu'il commença sa *Lecture* sur le code; il l'acheva en 1314. Jusqu'à sa mort, en 1336, il professa successivement à Trévise, à Sienne, à Pérouse et à Florence. (V. *l'Histoire du Droit Romain au moyen-âge*, par M. de Savigny, t. 1.)

Provient de Marchiennes.

N° 562. — CASUS DECRETORUM BARTHOLOMÆI BRIXIENSIS.

Volume in-folio parvo; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules en couleur; relié en vélin; restauré en 1845.

Ces questions sur les décrets, primitivement rédigées par Roffroy de Bénévent, ont été revues par Bartholomée de Brescia (1).

Provient d'Anchin.

N° 563. — INNOCENTI IV. APPARATUS SUPER QUINQUE LIBROS DECRETALIU.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; grande initiale or et couleur; quelques annotations existent sur les marges; relié en bois et veau.

Cet ouvrage a été imprimé, pour la première fois, à Strasbourg, en 1478, in-folio. Une autre

(1) V. la notice de M. le conseiller Tailliar, p. 56.

édition plus complète a paru à Lyon, en 1525 ; in-folio gothique.

Avant d'être élevé à la Papauté, en 1243, sous le nom d'Innocent IV, ce pontife était renommé dans le monde savant : il s'appelait Sinnibald Fliscus ; il était né à Gênes, de l'illustre famille de Fiesque. Son savoir en jurisprudence l'avait fait surnommer le Père de la Vérité. Il mourut à Naples, en 1254. Indépendamment de son commentaire sur les cinq livres des décrétales de Grégoire IX, on a de lui des décrétales intervenues sous son pontificat et insérées dans le corps de droit canonique. — Provient d'Anchin.

N° 564. — INNOCENTI IV CONSTITUTIONES.

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes :

N° 565. — BERNARDI PARMENSIS CASUS DECRETALIUM.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; initiales et majuscules en couleur ; relié en bois et veau.

Bernard de Parme, jurisconsulte, vivait dans le xiii^e siècle ; il mourut en 1266. Son livre a été imprimé, à Paris, en 1473, et à Louvain, en 1484.

Provient d'Anchin. (1)

N° 566. — SUMMA JURIS CANONICI A MAGISTRO GAUFRIDO.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; majuscules en couleur ; relié en bois et veau.

(1) V. la notice de M. Tailliar, p. 59.

Provient d'Anchin. (1)

N° 567. — SUMMA JURIS CANONICI A MAGISTRO GAUFRIDO.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; fort endommagé ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 568. — SUMMA JURIS CANONICI A MAGISTRO GAUFRIDO.

Volume in-folio ; vélin, xiv^e siècle. majuscules en couleur, relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 569. — SUMMA JURIS CANONICI COMPILATA A MAG.
GAUFRIDO.**

Volume in-quarto magno ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; majuscules en couleur ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

**N° 570. — SUMMA JURIS CANONICI COMPILATA A
MAGISTRO GODDEFREDI DE TRANO. — ORDO JUDICIA-
RIUS EDITUS PER D. EGIDIUM DOCTOREM DECRETORUM
SECUNDUM CONSUEUDINIS BONAS IN FORO ECCLESIAS-
TICO. — LIBELLUS, GOFFREDI, DE ACCUSATIONIBUS
ET INQUISITIONIBUS ET EXCEPTIONIBUS.**

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; vignettes or et couleur ; relié en vélin ; restauré en 1845.

Le traité du droit canonique de Geoffroi est

(1) Les ouvrages repris sous les n^{os} 566, 567, 568, 569 et 570 et attribués à *Gaufredus*, à *Gaufridus*, à *Goddefredus*, sont bien réellement du même auteur. Des variations de cette nature se retrouvent fréquemment dans l'orthographe des noms des auteurs du moyen-âge.

divisé en cinq livres, selon l'ordre des cinq livres des décrétales de Grégoire IX. Geoffroi de Trano était sous-diacre et chapelain du Pape. On connaît peu les circonstances de sa vie; on sait seulement qu'il fut élève d'Azon, et qu'il mourut en 1245.

Cette *Somme* a été imprimée à Venise, en 1502 et 1570; à Lyon, en 1519, et à Padoue en 1667.

L'*Ordo* de Gilles de Fuscarari est divisé aussi en cinq parties. Cet ouvrage ne paraît pas avoir été imprimé. Gilles de Fuscarari fut à Bologne un personnage considérable au XIII^e siècle. (1)

Provient de Marchiennes et d'Anchin.

N^o 571. — LIBELLUS SUPER JURE CANONICO ROFFREDI BENEVENTANI. — QUESTIONES SABBATINÆ EJUSDEM.

Volume in-quarto; vélin; XIV^e siècle; deux colonnes; titres et initiales en couleur; relié en bois et vélin.

Roffroy vivait dans le XIII^e siècle, après avoir enseigné le droit à Bologne et Arezzo, il se fixa à Bénévent, (2)

Provient de Marchiennes.

N^o 572. — ANONYMI DECRETUM ABBREVIATUM.

Volume in-folio parvo; vélin XIV^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; relié en vélin; restauré en 1845.

C'est un sommaire ou un *Epitome* du décret de Gratien, dont l'auteur n'est pas indiqué. (3)

(1) V. la notice de M. le Conseiller Tailliar.

M. Tailliar a également parlé de l'ouvrage de Roffroy de Bénévent, dans cette notice, p. 54.

(2) V. la même notice, p. 53.

(3) V. la même, p. 5.

Provient d'Anchin.

N° 573. — LIBER QUINTUS HOSTIENSIS PER D. SANSONEM.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; incomplet; relié en bois et en veau.

Provient de Marchiennes.

N° 574. — BAIUSII APPARATUS SUPER SEXTO DECRETALIUM.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; relié en bois et vélin.

Guido de Baiso vivait dans le xiii^e siècle; il était archidiacre de Bologne; il a dédié sa compilation des décrétales à Gérard Blanchus, cardinal-évêque de Sabine.

Provient d'Anchin.

N° 575. — DUE GLOSSÆ SUPER SEXTO DECRETALIUM

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; relié en bois et veau.

De ces deux ouvrages, l'un est de Jean d'André, l'autre est de Baisius; il est intitulé: « *Apparatus sexti libri decretalium editus a domino L. Baiisio, archidiacono Bononiensi.* » Il a été imprimé à Venise, en 1506, *apud Juntas.*

Provient de Marchiennes.

N° 576. — NOVELLÆ JOHANNIS ANDREÆ SUPER TITULUM DE REGULIS JURIS.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; le premier feuillet est orné d'un eucadrement or et couleur. Au bas

de cet ornement on voit un professeur en chaire devant un certain nombre d'auditeurs placés derrière un pupitre d'école ; très endommagé ; relié en bois et veau.

Jean d'André naquit à Bologne, dans le XIII^e siècle, et se distingua dans l'étude du droit canonique. Il est auteur de plusieurs *Novelles*, *Commentaires* et *Mercuriales*. Il jouit, de son temps, d'une grande réputation. (1) — Provient d'Anchin.

**N° 577. — NOVELLÆ JOHANNIS ANDREÆ SUPER TITULUM
DE REGULIS JURIS.**

Volume in-folio-parvo ; papier vélin ; XV^e siècle ; deux colonnes ; en fort mauvais état ; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 578. — APPARATUS JESSELINI SUPER CONSTITUTIONIBUS
JOANNIS PAPÆ.**

Volume in-folio ; vélin ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; texte encadré de commentaires ; initiales en couleur ; altéré ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes. (2)

N° 579. — DE CONSTITUTIONIBUS LIBRI QUINQUE.

Volume in-folio ; vélin ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; mutilé ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

**N° 580. — MAGISTRI RICHARDI ORDO JUDICIARIUS. —
EJUSDEM AUCTORIS SUPER DECRETO DISTINCTIONES.**

Volume in-folio ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et veau.

(1) Voir la notice déjà citée, p. 66-69.

(2) Même notice, p. 66.

M. Tailliar, a fait, dans sa notice, une description de ce manuscrit dont l'étendue ne peut entrer dans le cadre de ce catalogue. Nous en empruntons les passages suivants qui feront plus complètement connaître la valeur de ce manuscrit.

Le traité de Ricard est divisé en trente-neuf titres.

« Parmi ces traités célèbres au moyen-âge (dit » M. Tailliar), et aujourd'hui presque inconnus, » figure en première ligne l'*Ordo judiciarum* de » Ricard. Cet ouvrage, digne de fixer l'attention » des savants, est un traité tout entier de procédure » extrait, en grande partie, du Digeste et du Code » de Justinien, dont souvent il reproduit textuelle- » ment les dispositions.

» Le texte est, presque sur tous les points, enca- » dré d'une glose qui cite ou rappelle les lois ro- » maines dont l'auteur a tiré la substance, et où il » a puisé les principes ou les doctrines qu'il pose » dans le corps de l'ouvrage. Toutefois les deux » derniers feuillets qui renferment le titre *De Officio » Judicis*, manquent entièrement de gloses. » (1)

On ignore si ce manuscrit a été imprimé, et on n'en connaît aucun autre exemplaire que celui de la bibliothèque de Douai.

M. Tailliar a également décrit, dans sa notice, le *Super Decreto distinctiones*, avec beaucoup de soin (2).

(1) Voir la notice de M. Tailliar, p. 95.

(2) Voir la notice de M. Tailliar, p. 42.

Tancrede, dans son *Ordo judicarius*, nous apprend que Ricard était anglais, et Terrasson, dans son *Hist. de la Jurispr. romaine*, prétend qu'il était professeur de droit à Oxford.

Provient d'Anchin.

N° 581. — DE JURE ECCLESIASTICO.

Volume in-quarto; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 582. — ORDO JUDICIARIUS ANONYMI. — MAGISTRI RICARDI DISTINCTIONES ABBREVIATÆ. — EXCERPTA VARIA DE JURE CIVILI ET CANONICO. — TRACTATUS SEU APPARATUS DE GRATIANI DECRETO. — SELECTA JURIS CIVILIS ET CANONICI.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; relié en bois et peau.

M. le conseiller Tailliar a parlé de *l'Ordo* dans sa notice, page 120, et des autres traités, page 132.

Provient de Marchiennes.

N° 583. — DAMASI SUMMA DE ORDINE JUDICIARIO.

Volume in-quarto; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; belle écriture; initiales en couleur; relié en vélin.

Ce manuscrit du jurisconsulte Damase, a été imprimé à Gœttingue, in-8°, en 1841. (1)

Provient d'Anchin.

(1) Voir même notice, p. 122.

N° 584. — SUMMA SUPER QUESTIONIBUS DECRETALIBUS.

Volume in-quarto; vélin; xii^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; relié en vélin; restauré en 1845.

Ce traité est divisé en trois parties ou distinctions. La première contient les questions concernant l'ordre des jugements; la seconde, les décrétales qui regardent les ministres des autels et leur ministère, et la troisième les décrétales relatives au mariage. (1) A la fin du manuscrit on lit : *M. Hon.* Serait-ce l'indication du nom de l'auteur? Provient d'Anchin.

N° 585. — TRACTATUS ALPHABETICUS DE JURE ECCLESIASTICO ET CIVILI. (2)

Volume in-folio parvo; vélin; xv^e siècle; deux colonnes; majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 586. — LIBELLUS MAGISTRI GULLIELMI DE MANDAGOTO SUPER ELECTIONIBUS FACIENDIS.

Volume in-quarto; vélin; xiv^e siècle : deux colonnes avec commentaire formant encadrement; broché en parchemin.

Guillaume de Mandagot, né à Lodève, archevêque d'Embrun, cardinal et évêque de Palestine, vivait dans le xiv^e siècle. Son traité de l'élection des prélats a été pour la première fois imprimé à Cologne, en 1573; il a eu, depuis lors, diverses éditions. — Provenance inconnue.

(1) Voir la notice de M. Tailliar, p. 48.

(2) Voir même notice, p. 104.

**N° 587. — LIBELLUS MAGISTRI GUILLIELMI DE MANDAGOTO
SUPER ELECTIONIBUS FACIENDIS.**

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes encadrées, comme dans le précédent, par le conuenaire ; initiales en couleur ; relié en bois et vélin.

On lit sur une des gardes, à la fin ce distique :

« *Ille lavat laterem qui castigat mulierem*

» *Et plus castigati plus in amore ligat.* »

Lavare laterem s'employait dans le xv^e siècle, comme *lavare Ethiopem*. (1) On pourrait donc traduire ce singulier et peu galant distique, par ces mots :

« *Celui-là nettoie une brique (c'est-à-dire perd sa peine) qui châtie sa femme. Mais plus il la châtie plus elle l'aime* (2).

Provient de Marchiennes.

**N° 588. — JACOBI COLOMBI (DE REGNO) SUMMA FEUDORUM
AUT SUPER FEUDIS SUMMA. — ORDO JUDICIARIUS
PER DOMINUM EGIDIUM FUSCARARI.**

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en vélin ; restauré en 1845.

Le premier traité qui contient une somme inédite du célèbre glossateur Columbi, comprend trois pages en six colonnes ; (3) le reste du volume est consacré à l'*Ordo* de Fuscarari. (4) Ce livre est

(1) Terence se sert des mots *lavare crudum laterem*, dans le sens de perdre sa peine.

(2) Dans la signification de ce proverbe, les coups sont considérés comme une preuve d'amour. V. *Montesquieu*, 51^e lettre persane, ou connaît aussi le dicton *qui aime bien châtie bien*.

(3) V. la notice de M. Tailliar, p. 80.

(4) V. même notice, p. 104.

divisé en cinq parties , et il ne paraît pas avoir été imprimé. Les formules d'exordes qu'il renferme sont remarquables.

Gilles de Fuscarari fut, à Florence, un personnage important au XIII^e siècle.

Provient d'Anchin.

**N° 589. — JURIS ROMANI TRACTATUS VARIJ A MAGISTRO
PETRO DE BELLA-PERTICA.**

Volume in-folio ; vélin ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; mauvaise écriture ; relié en bois et veau.

Belle-Perche (Pierre de), évêque d'Auxerre, chancelier de France, né dans le Nivernois, au XII^e siècle, est mort à Paris, le 17 janvier 1307.

Provient de Marchiennes.

CONSTITUTIONS MONASTIQUES.

**N° 590. — GREGORI PAPE REGULA PASTORALIS.—LIBER
SANTI AUGUSTINI DE OPERE MONACHORUM.**

Volume in-quarto ; vélin ; XI^e siècle ; lignes longues ; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 591. — REGULA STI. BASILII IN INSTITUTIONE
MONACHORUM.**

Volume in-folio ; vélin ; XII^e siècle ; deux colonnes ; lettres ornées ; initiales et majuscules en couleur ; relié en bois et veau.

Ce manuscrit contient en outre :

Vita Sti. Basilii.

Libri V. Sti. Ephrem diaconi.

Item monita ejusdem ad monachos.

Epistola D. Petri Cluniacensis de questionibus.

Libellus ejusdem de miraculis.

— De revelationibus defunctorum.

— Pars quedam de miraculis beate dei genitricis,

Vita D. Hugonis Cluniacensis abbatis.

Provient d'Anchin.

N° 592. — REGULA SANCTI AUGUSTINI. — LIBER REGULE PASTORALIS GREGORII PAPAË. — MEDITATIONES SANCTI BERNARDI.

Volume in-quarto; vélin; xiv^e siècle; lignes longues; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 593. — REGULA SANCTI AUGUSTINI.

Volume in-quarto parvo; vélin; xiii^e siècle; lignes longues; titres et majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 594. — REGULA SANCTI AUGUSTINI.

Volume in-douze; papier xvii^e siècle; lignes longues; cartonné en parchemin.

Provenance inconnue.

N° 595. — RABANUS DE SANCTA CRUCE. — EXPOSITIO REGULÆ SANCTI BENEDICTI.

Volume in-folio magno; vélin; xii^e, xiii^e et xiv^e siècles; de diverses écritures; relié en bois et veau.

L'ouvrage de Raban, sur la Sainte-Croix, est incomplet. Les quatorze premiers chapitres manquent; il en reste quatorze qui se composent d'autant de dessins bizarres chargés de vers et soumis à un singulier arrangement. Raban-Maur est prosterné au bas de la vingt-huitième figure, vêtu de son froc; les lettres comprises dans la forme de

son vêtement, son rouges ; il a la tête découverte et non entièrement rasée ; il porte un capuchon pointu. Ces figures sont remarquables par l'application et la patience qu'elles ont nécessitées.

Vis-à-vis des tableaux on en trouve en prose, le texte et l'explication. Cette partie du manuscrit est à lignes longues ; les titres et les initiales sont en couleur.

A la suite on rencontre huit feuillets de la même main, écrits, comme les précédens, au XII^e siècle.

L'exposition de la règle de St.-Benoît est précédée d'une pièce de vers hexamètres en forme de préface, encadrée d'une enluminure or et couleur, avec grandes vignettes et majuscules. L'initiale du mot *Quisquis*, qui commence le premier vers, représente les clefs de St.-Pierre couronnées de la thiare. La seconde initiale de cette page, qui est aussi la consonne Q, représente probablement St.-Benoît, en habits sacerdotaux, portant la crosse d'une main et son bréviaire de l'autre. Cette partie est à deux colonnes, avec lettres ou initiales en couleur, d'une écriture du XIII^e ou XIV^e siècle.

On lit à la fin :

« *Ex dono Fra Jacobi Anderson*
» *Novembris 20^o anno 1640.* »

Provient de la bibliothèque des Bénédictins anglais de Douai, dont la maison était dite de St.-Grégoire.

N° 596. — BREVIS REGULÆ D. BENEDICTI EXPLICATIO.

Volume in-douze ; papier ; xvii^e siècle ; broché en vélin.

Provenance inconnue.

**N° 597. — REGULA SANCTI BENEDICTI, CUM NECROLOGIO
MONIALIUM—FLINENSIS ABBATIE JUXTA DUACUM A TEM-
PORE FUNDATIONIS EJUS.**

Volume in-folio parvo ; vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues ; titres et majuscules en couleur ; incomplet ; broché en parchemin.

Provient de Flines.

N° 598. — REGULA SANCTI BENEDICTI.

Volume in-octavo magno ; vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 599. — REGULA SANCTI BENEDICTI.

Volume in-octavo ; vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues ; belle écriture ; titres et initiales en rouge ; intercalé de feuilles de papier pour annotations ; broché et couvert en vélin.

Provient d'Anchin.

N° 600. — REGULA STI. BENEDICTI.

Volume in-octavo ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; jolie écriture ; titre et initiales en rouge ; relié en bois et veau.

Diverses annotations se trouvent sur les gardes de ce manuscrit. L'une d'elles nous a semblé mériter d'être signalée. Elle est d'une écriture du xv^e siècle. On se rappèlera que presque tous les biographes qui ont parlé de Bède , se sont occupés de rechercher l'origine du titre de *Vénérable* que l'on a constamment attaché à son nom. Trois explica-

cations ont été données ; mais jamais elles n'ont entièrement satisfait. Nous en trouvons, dans notre manuscrit, une nouvelle que nous consignons ici, sans espoir qu'elle soit mieux accueillie que ses aînées.

« *Porta erat Roma ferrea in qua he littere summam scripte fuerunt ;*
» *P. P. P. S. S. S. R. R. R. F. F. F. quas cum nemo legere posset vel*
» *intelligere, Beda Veniens Romam hoc modo quod in eis latebat operuit :*
» *Pater Patriæ Perditus est. Salus Secum Sublata est. Ruet Regnum*
» *Romæ, Ferro Flamma Fame. Quod audiens Senatus et omnis populus*
» *romanus dignum judicaverunt honore et eum Venerabilem consuerunt*
» *appellari. Ex quo hic mos inolevit..... ut venerabilis Beda appelletur ,*
» *et ex auctoritate populi in scriptis suis hanc prerogativam meruit. »*

Nous devons ajouter que cette explication, curieuse et ingénieuse à la fois, est démentie par les biographes de Bède. Dom Cellier dit que jamais il ne fut à Rome ; qu'une fois ordonné prêtre et entré au monastère de St.-Paul de Jarrow, en Angleterre, il y passa le reste de sa vie ; qu'il refusa d'aller à Rome, quoique le pape Sergius l'eût fait inviter à y aller. M. Suard, dans l'article *Bède* de la *Biographie Universelle*, est du même avis.

Provient de Marchiennes.

N^o 601. — EXPLANATIO SMARAGDI ABBATIS SUPER
REGULAM SANCTI BENEDICTI.

Volume in-folio parvo; papier; xv^e siècle ; deux colonnes ; majuscule,
en couleur; relié en bois et veau.

Smaragde, abbé du monastère de St.-Michel en Lorraine, dans le ix^e siècle, fut en relation avec Charlemagne et Louis-le-Débonnaire.

La pièce de vers dont nous avons parlé au n° 595, comme précédant l'exposition de la règle, est ici reproduite. — Provient d'Anchin.

N° 602. — EXPLANATIO SMARAGDI ABBATIS SUPER REGULAM SANCTI BENEDICTI. — THOMÆ CANTIPRATANI LIBER DE PROPRIETATIBUS APUM.

Volume in-folio parvo; papier; xiv^e siècle; lignes longues; titres et initiales en couleur; cartonné.

Ce manuscrit a été écrit, au xv^e siècle, par un moine de l'abbaye d'Hasnon, nommé Eg. Des-camps. — Provient d'Hasnon.

N° 603. — CONSTITUTIONES MARCHIANENSES AD NORMAM REGULÆ DIVI BENEDICTI.

Volume in-folio parvo; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; relié en h oi et vélin avec fermoirs.

Ce manuscrit, précieux quoiqu'altéré par l'usage, contient (indépendamment des Constitutions), des nomenclatures curieuses des abbés et prêtres de l'abbaye de Marchiennes, antérieures au manuscrit. On lit ensuite en écriture plus moderne et sur des feuilles détachées, les noms de tous les moines de Marchiennes, jusqu'à la suppression de l'abbaye.

Provient de Marchiennes.

N° 604. — CONSTITUTIONES ORDINIS CISTERCIENSIS.

Volume in-quarto; vélin; xiv^e siècle; lignes longues; titres et initiales en couleur; relié en bois et veau.

Ce manuscrit provient originairement, sans au-

cun doute, de l'abbaye de Flines, d'où il est passé ensuite à l'abbaye d'Anchin. D. Martène et Durand en font mention dans leur *Voyage littéraire*. Ils disent « qu'il y a apparence que ce manuscrit vient » de l'abbaye de Flines. » Il n'y aurait point eu de doute pour les savants bénédictins à cet égard, s'ils eussent parcouru l'avant-dernier feuillet des statuts, car on y lit, en écriture du xvii^e siècle : *Ce livre appartient à la librairie de l'abbaye de Flines*. On ne trouve pas, à la fin de ce manuscrit, ce que les bénédictins disent y avoir lu, relativement aux tombes de Marguerite, de Guillaume de Dampierre, et des comtesses Mahaut et Blanche; mais, sur la couverture intérieure du premier feuillet, nous retrouvons, d'une écriture du xvi^e siècle, les passages suivans qu'ils ont cités :

« *Ad dexteram magni altaris.* »

» *JOHANNES DE FLANDRIA episcopus Leodiensis filius Guidonis comitis Flandriæ hujus ecclesiæ fundatoris.* »

» *Ad sinistram.* »

» *GUILLELMUS DE FLANDRIÆ episcopus Cameracensis domini episcopi Leodiensis consanguineus.* »

Provient d'Anchin.

N^o 605. — CONSTITUTIONES CONGREGATIONIS ANGLICANÆ
MONACHORUM NIGRORUM ORDINIS SANCTI BENEDICTI.

Volume in-folio; papier; xiii^e siècle; lignes longues; relié en bois et veau.

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N^o 606. — STATUTA MONACHORUM ORDINIS SANCTI
BENEDICTI ET CONGREGATIONIS ANGLICANÆ.

Volume in-quarto; papier; xviii^e siècle; lignes longues; relié en parchemin.

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N^o 607. — STATUTA MONACHORUM ORDINIS SANCTI
BENEDICTI ET CONGREGATIONIS ANGLICANÆ.

Volume in-folio; papier; xviii^e siècle; relié en veau.

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N^o 608. — STATUTA MONACHORUM ORDINIS SANCTI
BENEDICTI ET CONGREGATIONIS ANGLICANÆ.

Volume in-octavo; papier; xviii^e siècle; sans couverture.

Provenance inconnue.

N^o 609. — LIBER REGISTRORUM CONGREGATIONIS ANGLI-
CANÆ MONACHORUM NIGRORUM ORDINIS STI. BENEDICTI.

Volume in-folio; papier; xvii^e siècle; relié en veau.

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N^o 610. — CONCILIA BENEDICTINA.

Volume in-quarto parvo; papier; xviii^e siècle; lignes longues; cartonné.

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N^o 611. — LA RÈGLE DE L'OBSERVANCE DES FRÈRES
DU MONT-CARMEL.

Volume in-vingt-quatre; papier; xvii^e siècle; en mauvais état; sans couvertures.

Provient du couvent des Carmélites, de Douai.

**N° 612. — INDEX ORDINATIONUM ET DEFINITORIORUM ET
CAPITULORUM ORDINIS CARMELITARUM.**

Volume in-quarto parvo; papier; xviii^e siècle; relié en veau.

Provient des Carmélites de Douai.

**N° 613. — LA RÈGLE ÉVANGÉLIQUE RÉVÉLÉE A
SAINT-FRANÇOIS.**

Volume in-dix-huit; papier; xviii^e siècle; cartonné en vélin.

Provenance inconnue.

**N° 614. — LA RÈGLE DU VÉNÉRABLE DOCTEUR ET
PÈRE DE L'ÉGLISE SAINT - AUGUSTIN , EVESQUE
D'HIPPONE.**

Volume in-douze; papier; xvii^e siècle; relié en veau; doré sur tranche
avec fermoir.

Ce manuscrit est relié avec les constitutions ou
règles de Sainte-Brigitte, imprimées à Douai, en
1635, chez la veuve Marc Wyon.

Provient du couvent des Jésuites de Douai.

**N° 615. — TRACTATUS INSTITUTIONUM SOCIETATIS
JESU.**

Volume in-quarto; papier; xvii^e siècle; cartonné en vélin.

Provenance inconnue.

**N° 616. — RÉGLEMENS DE LA CONGRÉGATION DE L'ORA-
TOIRE DE JÉSUS, ÉTABLIS PAR LE TRÈS HONORÉ
MGR. LE CARDINAL DE BERRULLE; INSTITUTEUR DE
LA MÊME CONGRÉGATION.**

Volume in-douze ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Provenance inconnue.

OUVRAGES ET TRAITÉS DIVERS,

DEPUIS LE XVI^e SIÈCLE.

N^o 617. — COMMENTARIUS IN CANONEM GELASII PRIMI.
(*Par François Saudo, chanoine à Ypres.*)

Volume in-folio; parvo; xvi^e siècle; lignes longues; bro hé.

On lit en tête de ce commentaire :

• *Commentarius in canonem Gelasii I, anno circiter 490 ab eo et septuaginta episcopis in concilio romano editum qui legitur apud gratianum in C sanctæ romanæ ecclesie, distiuct. 25, Auctore Francisco Saudo canonico iprensi.* »

Provenance inconnue.

N^o 618. — TRACTATUS DE JURE ET JUSTITIA.

Volume in-folio parvo; papier; xvii^e siècle; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N^o 619. — TRACTATUS DE JURE ET JUSTITIA; ET DE RELIGIONE TRADITI A R. D. AMBROSIO RICHE RÉCEPTI A FRATRE PLACIDO DUVIVIER, ANGLO-RENED. ANNO 1764.

Volume in-quarto; papier; xviii^e siècle; écriture cursive; cartonné.

Ce manuscrit n'offre plus actuellement aucun intérêt.—Provenance inconnue.

N° 620. — TRACTATUS DE LEGIBUS.

Volume in-quarto parvo; papier; xviii^e siècle; cartonné.

Provenance inconnue.

N° 621. — TRACTATUS DE LEGIBUS.

Volume in-quarto parvo; papier; xvii^e siècle; cartonné en parchemin.

Provenance inconnue.

N° 622. — TRACTATUS DE FEUDIS.

Volume in-quarto parvo; papier; xvii^e siècle; lignes longues; cartonné en parchemin.

Ce manuscrit a appartenu à P. de la Hamayde,
et à l'avocat Lecouvreur.

Provenance inconnue.

N° 623. — DICTIONNAIRE DU DROIT.

Portefeuille in-folio; papier; xvii^e siècle; contenant des cahiers et de
simples feuillets rassemblés pour former une sorte de dictionnaire de
droit.

Provient de M. Malotau de Villerode.

N° 624. — INSTITUTION AU DROIT FRANÇOIS.

Volume in-quarto; papier; xviii^e siècle; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 625. — INSTITUTION AU DROIT FRANÇOIS.

Volume in-quarto parvo; papier; xviii^e siècle; broché en parchemin.

Provenance inconnue.

**N° 626. — REGISTRE CONTENANT PLUSIEURS PLACARDS
DES PRINCES ET SEIGNEURS DES PAYS-BAS , ET
DIVERSES ORDONNANCES DE MM. LES CONSULS DE
LA VILLE DE TOURNAY , CONTENANT LA PRATIQUE
ET USANCE JUDICIAIRE , PAR M. DU FIEF.**

Deux volumes in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 627. — ARRESTA NOTABILLA SUPREMI TAM , MECULI-
NIENSIS CONSILII QUAM PRIVATI COLLECTA A NOBILI
VIRO D. DU FIEF SENATORE CELEBERRIMO.**

Volume in-folio parvo ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 628. — RECUEIL D'ARRÊTS DE M. DE BARALLE.

Volume in-folio ; papier ; xvii^e siècle ; relié en veau.

M. de Baralle a été conseiller et procureur-général au Parlement de Tournay.

Provenance inconnue.

**N° 629. — ABREGÉ DU TRAITÉ DES MATIÈRES ECCLÉ-
SIASTIQUES , SUIVANT LES USAGES DE FLANDRES ,
PAR M. DE BARALLE.**

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

Provient de M. Malotau de Villerode.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 639.—NOTES SUR LA GOUTUME DE VALENCIENNES.

Volume in-folio ; papier ; avec feuilles détachées ; xviii^e siècle ; cartonné.

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 640. — COMMENTAIRE SUR LA COUTUME DE LA
VILLE DE TOURNAY.**

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; (1708) ; relié en veau.

On y trouve écrit , de la main de M. Malotau de
Villerode : *Empt. 48 florins.* »

Provient dudit M. Malotau de Villerode.

**N° 641.—COMMENTAIRE SUR LA COUTUME DU BAILLAGE
DE TOURNAY.**

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

On lit , au verso du premier feuillet :

» *Si Tournay m'a donné la vie*
» *« Je la tui rend par cet écrit.*
» *C'est le travail de mon esprit,*
» *Qui vaincra le tems et l'envie.* »
» *« Malotau de Villerode. »*

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 642. — RECOEUIL DES COUSTUMES DES BAILLAGES
DE TOURNAY ET TOURNESIS, MORTAIGNE, ST.-AMAND
ET DES APPARTENANCES.**

Volume in-folio ; papier ; xvii^e siècle ; cartonné.

Provient de M. Malotau de Villerode.

N° 643. — NOTES DE PIERRE PRUDHOMME , CHANOINE DE CAMBRAY ET DE NICOLAS LE THELIER SON NEVEU , CONSEILLER PENSIONNAIRE DE LA VILLE SUR LA COUTUME DU CAMBRESIS.

Volume in-folio ; papier ; xvii^e siècle , cartonné.

Dans l'ouvrage on trouve, divisés et intercallés, les feuillets des *Coutumes générales de la cité et duché de Cambray*, imprimées à Douay, en 1574, chez Loys de Winde, in-4°.

Ce manuscrit a appartenu au savant chanoine de Cambrai, Henri-Denis Mutte.

Provient de M. Malotau de Villerode.

N° 644. — QUESTIONS DE DROIT ET DE COUTUME DU RESSORT DU PARLEMENT ET DE LA GOUVERNANCE DE DOUAI.

4 volumes in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Provient de M. de Castele , procureur-général au Parlement de Flandre.

N° 645. — QUESTIONS PROPOSÉES PAR M. LE CHANCELIER D'AGUESSEAU A TOUTES LES COURS SOUVERAINES DU ROYAUME , AVEC LES RÉPONSES QUI Y ONT ÉTÉ FAITES PAR LE PARLEMENT DE FLANDRE.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

Provient de M. de Castele.

**N° 646. — CORRESPONDANCE DE M. LE PROCUREUR-
GÉNÉRAL DU PARLEMENT DE FLANDRES . DEPUIS LE
8 NOVEMBRE 1777 , JUSQU'À LA FIN DE 1780.**

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

Provient de M. de Castele.

**N° 647. — APPAISSEMENTS ET RÉOLUTIONS TOUCHANT
DIVERSES AFFAIRES TANT CIVILES QUE CRIMINELLES.**

Volume in-folio parvo ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

Provenance inconnue.

**N° 648. — TABLE DES ORDONNANCES , ÉDITS , ETC. ,
ENREGISTRÉS AU PARLEMENT DE TOURNAI , CAMBRAY
ET DOUAI.**

Volume in-folio parvo ; papier ; xviii^e siècle ; broché.

Cette table a servi de base à l'ouvrage ayant pour
titre : *Recueil des Ordonnances , Edits , etc.* , publié
par Six et Plouvain , en onze volumes in-4^o. (1)

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 649. — INSTITUTION , PROGRÈS , ET SUITE DU PARLE-
MENT DE FLANDRE DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT EN
LA VILLE DE TOURNAY , PAR L'ÉDIT DU MOIS D'AVRIL
1668.**

Deux volumes in-folio parvo ; papier ; xviii^e siècle ; relié

Le second volume contient les armoiries colo-

(1) Voyez le numéro 650.

riées de tous les membres du Parlement de Flandre jusqu'en 1767.

Provient de M. Malotau de Villerode.

N° 650. — RECUEIL DES ÉDITS, DÉCLARATIONS, ETC.,
ENREGISTRÉS AU PARLEMENT DE FLANDRES, PAR
MM. SIX ET PLOUVAIN, XII^e VOLUME. (TABLE) (1).

Volume in-folio parvo ; papier ; xviii^e siècle (1790) ; broché ; autographe de M. le conseiller Plouvain ; don fait par lui à la bibliothèque. Les onze premiers volumes ont été imprimés sous le format in-4°, à Douai, de 1785 à 1790.

« Ce volume (le XII^e), dit M. Plouvain dans son
» exposé, était presque achevé d'imprimer. La
» table des matières était même à la 62^e page,
» lorsque la société populaire fut informée, en
» 1792, qu'on y travaillait. La motion fut faite
» d'aller dévaster l'imprimerie et d'anéantir les
» traces de l'ouvrage. Les menaces étaient pres-
» santes et les craintes fondées. La composition fut
» mise en pâte, et peu après le volume, ou plutôt
» les feuilles qui devaient le composer, envoyées à
» la beurrière. M. Plouvain qui, depuis longtemps
» travaillait seul au recueil, ramassa son manus-
» crit, et c'est ce manuscrit qu'on trouvera dans
» ce petit volume. Il contient l'énumération des
» arrêts de réglemeut et la table des matières con-
» tenues dans les douze volumes. »

(1) Voyez le n° 643.

Cependant il paraîtrait que quelques exemplaires ont pu échapper au vandalisme terroriste, car nous connaissons deux exemplaires imprimés de cette table ; l'une est dans la bibliothèque de M. le comte de Guerne, l'autre dans celle de M. le conseiller Bigant.

Ce manuscrit, laissé à la suite des onze premiers volumes aux imprimés, porte le numéro nouveau de cette série 2273.

Provient de M. le conseiller Plouvain.

N° 651. — DES COMMISSAIRES DES GUERRES.

Deux volumes in-folio parvo ; papier ; xviii^e siècle ; reliés en veau.

Cet ouvrage comprend un historique du corps des commissaires des guerres et de leurs diverses attributions, depuis sa création sous Charles V, en 1373, jusque vers le milieu du siècle dernier. Magistrature militaire qui a rendu de grands services à l'Etat, et que l'on a abâtardie et déconsidérée par la création d'une nouvelle institution qui porte en elle les éléments de sa destruction.

Provenance inconnue.

PHILOSOPHIE.

N° 652. — DIDASCALION HUGONIS DE ORTU ET INVENTIONE PHILOSOPHIÆ ET ORIGINE ARTIUM LIBERALIUM, LIBER, DICTUS, PLURA DE PLURIBUS.

Volume in-douze ; vélin ; xiv^e et xv^e siècles ; lignes longues ; de différentes écritures ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Au commencement du livre , on lit des vers latins, qui renferment des jeux de mots et des allégories sur la Bible : on y trouve ensuite des mélanges empruntés de divers auteurs, et des observations ou réflexions philosophiques. Vient après le *Didascalion* d'Hugues.

Provient d'Anchin.

N° 653.—COMMENTARIUS IN DIALÉCTICAM ARISTOTELIS.

Volume in-quarto parvo ; papier ; xviii^e siècle ; quelques feuillets préliminaires ont été arrachés ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 654. — REPETITIONES LOGICÆ SUB DOCTISSIMO
DOMINO D^o. ANDREA DE GERIN DIONANTENSI ST. L.
LICENTIATO ET PHILOSOPHÆ PROFESSORE PRIMARIO :
(*Scriebat Lambertus Marchant anno 1662.*)

Volume in-douze ; papier ; xvii^e siècle , relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 655.—SOPHILOGIUM , CUIUS FINIS EST AMARE SCIEN-
TIAS ET VIRTUTES , AUTHORE JACOBO MAGNO.

Volume in-quarto magno ; papier ; xv^e siècle , lignes longues ; initiales or et couleur ; relié en bois et peau.

Ce manuscrit a été imprimé pour la première fois chez Ulric Gering, à Paris, vers 1472, et depuis il l'a été souvent.

Jacques-le-Grand ou le Grant, religieux de l'ordre de St.-Augustin, vivait dans le xiv^e siècle ; il fut renommé comme prédicateur, comme diplomate, et jouit de la confiance de Charles VI, qui l'envoya en Angleterre en qualité d'ambassadeur.

Provenance inconnue.

N^o 656. — GUILLELMI PERALDI TRACTATUS DE VIRTUTIBUS.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; majuscules et initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Guillaume Pérault était de l'ordre des Dominicains et vivait dans le xiv^e siècle. Il prit le nom du lieu de sa naissance, village situé sur le Rhône, dans le Viennois (1). Gerson jugeait ce livre fort au-dessus de tout ce qu'on avait écrit depuis en ce genre. Il a été souvent imprimé. — Provient d'Anchin.

N^o 657. — GUILLELMI PERALDI TRACTATUS DE VIRTUTIBUS.

Volume in-octavo magno ; papier ; xv^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; sans couverture.

Provenance inconnue.

N^o 658. — SUMMA DE VITIIS GUILLELMI PERALDI.

Volume in-octavo magno ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

(1) Pierre haute (*de Petrá alta*).

N^o 659. — DISTIQUES DE DENYS CATON, *texte latin avec traduction en vers françois*. — BOECE, DE LA CONSOLATION PHILOSOPHIQUE, *traduction en prose, de Jean de Meung, avec le texte en regard*. — DE DISCIPLINA SCHOLARUM.

Volume in-quarto parvo ; vélin : xiv^e siècle ; relié en bois et veau.

Chacun de ces trois traités est d'une écriture différente ; le premier, en belle bâtarde, est fort correct et se lit facilement ; le second, d'une écriture plus fine, offre bien moins d'élégance et de régularité dans les caractères ; le troisième, d'une écriture assez belle, est surchargé d'abréviations qui en rendent la lecture fort pénible.

La traduction en vers des distiques de Caton est inédite. M. Sinner (*Catalog. codd. mss. Bibliothecæ Bernensis*, tom. 2, pag. 354), indique un exemplaire manuscrit de la même traduction, dont il cite le début et la fin. Elle se trouve également citée, avec le début, à la page LXXX du tome 1^{er} de l'ouvrage de M. Robert, intitulé *Fables inédites des xii^e, xiii^e et xiv^e siècles, et Fables de La Fontaine, etc.* Paris, 1825 ; in-8^o ; 2 vol. Et le même auteur l'attribue à un *Me Jehan Dickeyman dit le Laboureur*, sans doute d'après un renseignement puisé dans quelque manuscrit, mais dont il n'indique pas la source.

L'ouvrage de Caton, qu'il faut attribuer, non pas à Caton l'ancien, mais à un grammairien de

même nom, qui vivait, selon l'opinion la plus généralement adoptée, environ vers le vi^e siècle, a eu beaucoup de succès dans son temps, et il n'est pas indigne de sa célébrité. Il contient d'excellentes leçons de morale pratique exprimées, en général, avec précision et quelquefois avec une certaine élégance. Il en existe une grande quantité d'éditions, et, après avoir été traduit en vers grecs par Planude, il a été également reproduit plusieurs fois dans les langues modernes de l'Europe, et, pendant cinq ou six siècles, il était le manuel des étudiants.

La traduction que contient le manuscrit dont nous parlons, est loin d'être sans mérite; elle rend généralement d'une manière fort exacte le sens de l'original, et peut être considérée comme un monument curieux de notre langue au xiv^e siècle, époque à laquelle elle a été écrite.

L'ouvrage commence ainsi :

- « Cathon fut preux cheualier et saige homme ,
- » Maint bon conseil en la cite de romme
- » Donna jadis pour la chose publique;
- » Vn liure fist vaillant et autentique,
- » Par grant amour luy mist son propre nom.
- » Jules Cesar vns homs de grant regnon
- » Sur les romains lors gouvernoit lempire
- » De ce monde qui va de mal en pire..... »

Il se termine par le quatrain suivant :

- « Cathon fenist qui fu saiges et preux ,
- » Ces nobles vers accoupla deux et deux
- » Mais je fevres qui ne say le fer battre
- » En ce ditte en ay fait de deux quatre.
- » *Explicit Catho dans Castigamina nato.* »

L'ouvrage occupe dix-neuf feuillets, dont le dernier n'est écrit qu'à d'un côté.

La Consolation de la Philosophie, de Boèce, traduction de Jehan de Meung, a été imprimée plusieurs fois. On cite particulièrement l'édition de Vérard, 1494, in-folio, et une autre édition gothique, sans date ni indication de lieu, mais que l'on croit à peu près de la même époque.

Le traité, faussement attribué à Boèce, de *disciplina scholarium*, a été également imprimé dans quelques éditions des œuvres de Boèce. On en cite une édition séparée, de Cologne, 1489, qui est fort rare : V. Freytag, *Apparatus literarius*, Lipsie, 1752, Tom. 1. pag. 250. Le même traité se trouve encore dans un autre recueil manuscrit de la bibliothèque de Douai, et dans une notice sur ce manuscrit, on a fait connaître comment cet ouvrage ne pouvait être de Boèce dont, au surplus, il est indigne à tous égards.

Ce manuscrit a été apporté à l'abbaye de Marchiennes, à la fin du XIV^e siècle, par l'abbé Chrétien.

Provient de Marchiennes.

N° 660. — QUESTIONES MAGISTRI BURIDANI SUPER
LIBRUM ETHICORUM.

Volume in-quarto magna; vélin; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; le premier feuillet orné or et couleur; relié en bois et veau.

Jean Buridan, natif de Béthune, a été un des

philosophes les plus renommés du XIV^e siècle. C'est de lui qu'est venu le proverbe *l'âne de Buridan*.

Provient de Marchiennes.

N° 661. — EXCEPTIONES MORALIUM PHILOSOPHORUM.

Volume in-quarto parvo; papier et vélin; XV^e siècle; en mauvais état relié en peau et vélin.

Provenance inconnue.

N° 662. — COMMENTARIUS IN ETHICAM ARISTOTELIS.

Volume in-octavo; XVIII^e siècle; mauvaise écriture; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 663. — TRACTATUS ARISTOTELIS DE ANIMA.

Volume in-quarto magno; vélin; XII^e siècle; lignes longues; initiales en couleur; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 664. — TRACTATUS IN TRES LIBROS ARISTOTELIS
DE ANIMA.**

Volume in-octavo; papier; XVIII^e siècle; relié en veau.

Provenance inconnue.

**N° 665. — COMMENTARIUS IN METAPHYSICAM ARISTOTE-
LIS, anno 1646, die 23. Aprilis.**

Volume in-quarto; papier; XVIII^e siècle; bonne écriture; relié en veau.

Ce manuscrit a appartenu à un moine nommé Charles Briet.

Provenance inconnue.

**N° 666. — COMMENTARIUS IN ARISTOTELIS META-
PHYSICAM.**

Volume in-douze; papier; xviii^e siècle; écriture commune; relié en veau.

Provenance inconnue.

**N° 667. — DISSERTATION SUR LE SENTIMENT DES BÊTES,
L'INSTINCT ET LA RAISON, CONTRE LES CARTÉSIENS.**

Suivent les écrits ci-après :

I. *De la musique.*

II. *Les argumens du Pirronisme pour une demoiselle qui voulait apprendre les principes philosophiques de cette secte.*

III. *Traité de l'âme et de ce qu'elle devient après la mort, etc.*

Volume in-quarto parvo; papier; xviii^e siècle; relié en veau.

Provenance inconnue.

**N° 668. — LETTRE DE TRASYBULE A LEÛCIPPE. — OPI-
NION DES ANCIENS SUR LES JUIFS. — OPINION DES
ANCIENS SUR LA NATURE DE L'ÂME. — DE JÉSUS-CHRIST.**

Volume in-quarto; papier; xviii^e siècle; relié en veau.

Ces divers écrits ont été attribués au savant Fréret, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On a prétendu que la lettre de Trasybule, qui d'ailleurs se lit en entier à l'article *Fréret* de l'Encyclopédie, (*Phil. ancienne et moderne*), était adressée à sa sœur, religieuse, désignée sous le nom de Leucippe. M. Raoul-Rochette a re-

poussé cette prétention qu'il regarde comme injurieuse à la mémoire de Fréret. (Biograp. univ. art. *Fréret*.) Ces divers ouvrages ont été imprimés sous son nom, en 1767, en un vol. in-8°, qui a été réimprimé plusieurs fois depuis. Fréret était mort à Paris, le 7 mars 1749. On a donc pu abuser de son nom, comme faisant autorité alors, sous le rapport de l'instruction variée et de la science profonde qui distinguait celui qui le portait. Ni Naigeon, ni Sainte-Croix n'ont pu fournir de preuve de leurs allégations à cet égard. — Provenance inconnue.

N° 669. — TRACTATUS DE REGIMINA PRINCIPUM *editus a fratre egidio Thomasso.*

Volume in-quarto magno; papier; xv^e siècle; en fort mauvais état; sans couverture.

Provient d'Anchin.

N° 670. — RÉFLEXIONS SUR LES MONNOIES, SUR LE PRIX DES DENRÉES ET LE CHANGE ÉTRANGER.

Trois volumes in-quarto; papier; xviii^e siècle; relié en veau.

Ce sont les principes des économistes du siècle dernier. — Provenance inconnue.

PHYSIQUE.

N° 671. — PHYSICA GENERALIS.

Volume in-octavo; papier; avec planches gravées; xviii^e siècle; cartonné.

Provenance inconnue.

**N° 672. — COMMENTARIUS IN OCTO LIBROS PHYSICORUM
ARISTOTELIS.**

Volume in-quarto parvo; papier; xvii^e siècle; (1615); relié en veau.

Sur la couverture on lit, en lettres d'or : *Jacobus de Bourlers.* — Provenance inconnue.

HISTOIRE NATURELLE.

N° 673. — DE NATURA ANIMALIUM IN SPECIE.

Volume in-quarto; vélin; xiii^e siècle; belle écriture; relié en bois et vélin avec fermoirs.

Ce manuscrit est orné de grossiers dessins coloriés, représentant une partie des animaux connus alors, comme le lion, le tigre, le léopard, la hyène, le singe, l'auroch, le cheval, etc.; et des animaux fabuleux, comme la licorne, le satyre, cerbère, et d'autres de pure imagination.

Provient de Marchiennes.

**N° 674. — COMMENTARIUS IN DUOS LIBROS ARISTOTELIS
DE ORTU ET INTERITU *sive* DE GENERATIONE ET CORRUPTIONE.**

Volume in-octavo; papier; xviii^e siècle; relié en veau.

Provenance inconnue.

MÉDECINE.

**N° 675. — COMMENTARIUS IN LIBRUM AFFORISMORUM
YPOCRAS DE MEDICINA PER MAGISTRUM JACOBUM DE
FORTINIO.**

Volume in-folio; papier; xv^e siècle; deux colonnes; titres rouges; relié en bois et veau.

Ces aphorismes d'Hippocrate sont classés dans un ordre particulier. — Provenance inconnue.

**N° 676. — TRACTATUS ABOALI ABINSCENI, DE MEDICINA.
EDIDIT, MAGISTER GIRARDUS REM. IN TOLETO, CUM
EXPLICATIONE QUORUNDAM VOCUM ARABICARUM.**

Volume in-folio; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; majuscules or et couleur; relié en bois et veau.

Cet ouvrage a été imprimé à Milan, en 1473, par Philippe de Lavagnia, in-folio. Il l'a été souvent depuis.

On sait qu'Avicenne fut un des plus célèbres médecins de l'Arabie : il florissait dans le x^e siècle.

Provenance inconnue.

**N° 677. — NOTÆ FRANCISCI VERMELII SUPER OPUS *de
vacuandi ratione* JOANNIS FERMELII.**

Volume in-douze; papier; xviii^e siècle; relié en parchemin.

Le traité de Fermelius, imprimé à Lyon, en 1548, se trouve dans ce volume, précédé, annoté et suivi

de commentaires de François Vermeil, docteur et professeur à l'Université de Douai.

Provenance inconnue.

N° 678. — DES MALADIES INTERNES DE LA PESTE.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

De l'apoplexie, de la léthargie, de la manie, de l'épilepsie, etc., avec indication des pronostics, des diagnostics et des remèdes.

Provenance inconnue.

N° 679. — RECUEIL DE REMÈDES.

Volume in-douze; papier; xviii^e siècle ; mélanges de feuillets manuscrit et de cahiers imprimés.

On lit sur l'une des gardes :

« *Lamy fidel dans sa maladie et à sa mort.*

» *Par le P. Herman Joseph Carme Deschaux.* »

Provenance inconnue.

N° 680. — RECUEIL DE REMÈDES SECRETS ET PRINCIPALEMENT CONTRE LA PESTE.

Volume in-folio parvo ; papier ; xviii^e siècle ; en mauvais état ; broché.

A la suite du recueil des remèdes se trouvent quelques pièces manuscrites dont nous indiquerons seulement les titres. Plusieurs feuillets sont lacérés :

I. Sonnet sur la vérité et réalité du St-Sacrement, composé par Mgr. l'éminentissime cardinal du Perron, archevêque de Sens, contre les hérétiques.

II. Lettres pastorales de Mgr. lesvesque d'Angers touchant les miracles arrivés dans le St-Sacrement en la paroisse des Vimes de Saint-Florent, près la ville de Saumur.

III. Vérités sur très saint et adorable sacrement de l'autel.

IV. Elégie composée par une religieuse de l'ordre de St-Benoit.

V. Décret de Sa Sainteté, touchant St-François de Salles.

VI. Copie de la lettre écrite de Jérusalem par Pilate à Tibere-César et ensemble tout le Sénat, touchant notre Seigneur Jésus-Christ.

VII. Estat au vray des saintes reliques qui estoient dans le trésor de l'abbaye royale de St-Denis en France, le 14 juillet 1662.

VIII. Le pompeux et magnifique sacre du roy Louis XIII, dans sa ville de Reims, le 7^e juin 1654, et les cérémonies observées en yceluy.

IX. Ordonnance d'un médecin bachique contre le mélange du vin et de l'eau avec cette conclusion :

Mixtio est mater corruptionis.

Provenance inconnue.

N° 681. — EPITOME TOTIUS MEDICINÆ ARTIS.

Volume in-douze; papier et vélin; xvii^e siècle; relié en veau.

Des imprimés se trouvent réunis au manuscrit, savoir :

I. Annotatiunculæ aliquot Cornelii Petri Leyden.... 1533.

II. De herbis quarum apud Dioscoridem nulla fit mentio; etc. Anvers; Grapheus; 1533.

Provenance inconnue.

N° 682. — DÉFINITION DE TOUTES LES PARTIES DU CORPS HUMAIN ET DE LEURS MALADIES, EN TABLEAUX.

Volume in-folio magno; papier; xviii^e siècle; cartonné en velin.

Provenance inconnue.

MATHÉMATIQUES.

N° 683. — TRAITÉ D'ASTRONOMIE GÉOMÉTRIQUE ET PHYSIQUE. — ABRÉGÉ DU CALENDRIER ROMAIN ET DU CALCUL ECCLÉSIASTIQUE.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; broché.

Manuscrit sans intérêt. — Provenance inconnue.

N° 684. — ÉLEMENS DE GÉOMÉTRIE PRATIQUE.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; de la même écriture que le précédent ; cartonné.

Ce manuscrit qui ne présente pas plus d'intérêt que le précédent, est suivi de plans grossièrement dessinés. — Provenance inconnue.

N° 685. — PRAXES EUCLIDIŚ.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; écriture peu lisible ; relié en veau.

On lit en lettres d'or sur le plat :

D. Jacobus de Bourlers, religiosus aquicint^o. Ce qui fait présumer qu'il pourrait provenir d'Anchin.

Ce manuscrit n'a rien de remarquable.

Provenance inconnue.

N° 686. — LA MÉCHANIQUE OU LA SCIENCE DU MOUVEMENT EXPOSÉE ANALYTIQUEMENT, PAR M. LÉONHARD EULER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE PÉTERS-

BOURG ET PROFESSEUR DE GÉOMÉTRIE SUBLIME. TRADUITE AVEC DES REMARQUES ET DES ÉCLAIRCISSEMENTS PAR M. D..... (1) PROFESSEUR ROYAL DE MATHÉMATIQUES EN L'UNIVERSITÉ DE DOUAI.

Volume in-folio parvo; papier; xviii^e siècle; écriture cursive et lisible; cartonné.

On lit au titre : *Vol. 1*. Il en existait donc un second qui nous manque ; mais les progrès qu'ont faits depuis cette époque les sciences mathématiques le rendent peu regrettable.

Nous n'avons rien à dire d'Euler dont le nom est généralement connu : il n'en est pas de même de Danville dont la mémoire doit échapper à l'oubli.

Dominique Danville était napolitain et descendait de la famille du grand pensionnaire de Hollande, de Witt. Il professa les mathématiques à l'Université de Douai avec un grand succès et mourut dans cette ville en 1772.

Provient d'Anchin.

N° 687. — ALBERTI MAGNI DOCTORIS EXCELLENTISSIMI
SPECULUM IN ASTROLOGIA.

Volume in-folio; papier; xv^e siècle; deux colonnes; larges marges; belle écriture.

Ce manuscrit avait été donné au collège anglais de Douai par le R. Jean Ainsworth. Il y manque deux feuillets.

(1) Danville.

Nous n'avons point trouvé le *Speculum in astrologia* dans la volumineuse collection des œuvres d'Albert-le-Grand, publiée à Lyon, en 1651; mais il en est parlé dans le catalogue incomplet de ses ouvrages, pages 173 et 174 des *Scriptores ordinis Prædicatorum* de Quétif et Achard.

Provient du collège des Bénédictins anglais de Douai.

N° 688. — TRAITÉ D'ASTROLOGIE OU DE L'INFLUENCE
DES ASTRES, EN VERS.

Volume in-quarto parvo; papier; xvii^e siècle. Il porte à la fin la date de 1563; relié en veau.

Voici le début de ce manuscrit qui n'a point de titre :

- » Joy tu as amy lecteur,
- » Du maigstre qui fut inventeur
- » De ce bon livre le prologue
- » Monstrant quil estoit astrologue
- » Ne voulut la sienne science
- » Demonstrer sans experience
- » A ce faire y print grand labour
- » Non obstant le felst de bon cœur
- » Adfin destre a tous proufitable
- » Monstrant que le monde est instable
- » Pour te donner advisement
- » De vivre bien ordennement
- » Soubz la main poissante de Dieu
- » Si sois de comprendre entretien
- » Tout che que cy est contenu
- » Par ce seras saige tenu. »

L'auteur, après son prologue indique les propriétés des sept planetes; puis il parle des quatre sai-

sons et de leur influence; enfin, après avoir fait connaître ce qu'il entend par le *cercle solaire* et ses divers *circuits*, qui sont, selon lui, au nombre de 28, il donne sur les diverses années des différens cercles solaires, une série de prédictions qui s'appliquent particulièrement aux productions de la terre.

Un pareil ouvrage n'a plus aujourd'hui d'autre intérêt que celui de la curiosité. L'auteur ne s'est pas nommé. — Provenance inconnue.

ARTS DIVERS.

**N° 689. — NOTES ET EXTRAITS DE DIVERS ARTICLES
DÉTACHÉS CONCERNANT L'ART MILITAIRE.**

Volume in-douze; papier; xviii^e siècle; d'une écriture commune; broché.

Manuscrit insignifiant. — Provenance inconnue.

**N° 690. — PLANS ET EXPLICATIONS DES MANŒUVRES
EXÉCUTÉES AU CAMP DE LA MOZELLE-SOUS-RICHEMONT,
COMMANDÉ PAR M. DE CHEVERT, LIEUTENANT-GÉNÉRAL
DES ARMÉES DU ROI, COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL
ET MILITAIRE DE ST.-LOUIS, COMMANDANT POUR SA
MAJESTÉ SUR LA SARRE, ASSEMBLÉ LE 26 AOUT
1755.**

Volume in-quarto oblong ; papier ; xviii^e siècle ; orné de quelques dessins coloriés à la main ; broché.

Provenance inconnue.

N° 691. — TRAITÉ DE FORTIFICATIONS.

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

On explique dans ce traité les différents systèmes qui ont été mis en usage jusqu'à cette époque , et les différents dehors qui ont été pratiqués pour éloigner les approches.

Provenance inconnue.

DICTIONNAIRES ET GRAMMAIRES.

N° 692. — LINGUA ERUDITORUM SIVE METHODICA INSTITUTIO LINGUÆ SANCTÆ AUTHORE VICTORINO BYTHNER POLONO , IN ALMA OXONIENSI ACADEMIA LINGUÆ HEBRÆÆ PROFESSORE REGIO.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; bonne écriture ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 693. — OPERA DIVERSA ROGERII BACONIS.

Volume in-quarto parvo ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; petite écriture très lisible ; mais contenant beaucoup d'abréviations ; relié en veau.

Ce manuscrit contient :

- 1° Grammatica græca.
- 2° Opus cosmographicum.

3° Pars sexta operis majoris : *De scientia experimentalis*. (1)

4° Tractatus de R. B. Speciebus ; *pars prima de generatione specierum. Pars secunda de multiplicatione.*

5° Opus tertium ad Clementem Papam.

Ce manuscrit est surtout précieux parce qu'il renferme *l'Opus tertium* de Roger Bacon, encore inédit. Le célèbre philosophe Cousin, soupçonnant que cet écrit devait se trouver à Douai, où pendant longtemps il avait existé des établissemens anglais religieux, ou consacrés à l'instruction publique, écrivit pour s'en enquérir. Sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il en demanda communication à M. le maire de Douai ; l'ouvrage lui fut prêté. M. Cousin avait le projet de publier *l'Opus tertium* avec un commentaire ou des considérations. Nous ignorons s'il a donné suite à ce projet.

L'Opus tertium se compose de soixante-quinze chapitres, qui occupent quatre-vingt-trois feuillets. Malheureusement les chapitres manquent de 38 à 51 inclusivement.

Le nom de Roger Bacon est trop connu pour que nous ayons besoin de donner des détails sur la vie de cet homme, illustre à tant de titres. Nous rappèlerons seulement qu'on lui attribue la découverte en Europe de la poudre à canon. *L'Opus tertium* a été conservé en manuscrit dans la bibliothèque de l'Université de Leyde et dans les biblio-

(1) Ce traité quelquefois est indiqué sous le titre : *De arte experimentalis*.

thèques royale et Cottonienne en Angleterre. Il n'est point à notre connaissance qu'il existe en France d'autre copie de l'*Opus tertium*, que celle de la bibliothèque de Douai.

Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie française, a consacré à la mémoire de Roger Bacon, une excellente notice dans la *Biographie universelle*.

Provenance inconnue.

N° 694. — PETIT DICTIONNAIRE FRANÇOIS ET ARABE.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; écriture peu soignée ; cartonné en parchemin.

Provenance inconnue.

N° 695. — DICTIONNAIRE FRANÇOIS ET ITALIEN ;
partie 2^e (1).

Volume in-octavo parvo ; papier ; xviii^e siècle ; bonne écriture ; broché en parchemin.

Provenance inconnue.

N° 696. — PRISCIANUS ET DONATUS : DE GRAMMATICA
LIBER.

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; lignes longnes ; bonne écriture ; majuscules en couleur ; relié en bois et veau. Quelques feuillets ont souffert de l'humidité.

Les œuvres du célèbre grammairien de Césarée ont été souvent imprimées.

Provient d'Anchin.

(1) La première manque.

N° 697.—VIGINTI LIBRI ETHIMOLOGIARUM ISIDORI SPALENSIS. — FABII PLANTIADIS FULGENTII VIRI GRAMMATICI EXPOSITIO SERMONUM ANTIQUORUM AD GRAMMATICUM CALCIDIUM. — AUGUSTINUS DE EXPOSITIONE ALPHABETI. — PROVERBIA SENECAE. — PRECEPTA PHYTAGORE. — DIVERSA PARVA POEMATA. — GENEALOGIA FLADRIENSIUM .COMITUM.

Volume in-folio ; vélin ; xii^e siècle ; deux colonnes ; vignettes et majuscules en couleur ; relié en bois et veau.

Les vingt livres d'Isidore occupent presque tout le volume : ils ont été souvent imprimés. Trois feuillets sont consacrés à l'exposition. L'œuvre grammaticale de Fulgence Planciade, a été plusieurs fois imprimée aussi avec ses autres écrits. La plus ancienne édition est celle de Venise, Bernard Vital, in-4° (*absque anno*). Les proverbes de Sénèque sont classés par ordre alphabétique. La généalogie des comtes de Flandre est une sèche et insignifiante nomenclature.

Provient de Marchiennes.

N° 698. — VIGINTI LIBRI ETHIMOLOGIARUM ISIDORI SPALENSIS.

Volume in-folio ; vélin ; xii^e siècle ; deux colonnes ; majuscules en couleur ; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 699. — VIGINTI LIBRI ETHIMOLOGIARUM ISIDORI SPALENSIS.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xii^e siècle ; deux colonnes ; majuscules or et couleur ; relié en bois et vélin.

Provient d'Anchin.

N^o 700. — VIGINTI LIBRI ETHIMOLOGIARUM ISIDORI
SPALENSIS.

Volume in-folio parvo ; papier ; xv^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

On lit sur le premier feuillet : « *Ad usum Francisci de Bar.* » — Provient d'Anchin.

N^o 701. — LIBER ETHIMOLOGIARUM AUCTORIS INCERTI.

Volume in-quarto ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N^o 702. — ELEMENTARIUM PAPÆ. — LIBER EJUSDEM
DE GRAMMATICA. — LIBRI TRES DE FABULIS FAL-
SORUM DEORUM (1). — ETHIMOLOGIE QUÆDAM METRICE
COMPÓSITÆ. — IHERONIMUS SUPER GENESI ET QUI-
BUSDAM LIBRIS VETERIS ET NOVI TESTAMENTI.

Volume in-folio maximo ; vélin ; xii^e siècle ; trois colonnes ; belle écriture ornée de majuscules coloriées et rehaussées d'or ; relié en bois.

Ce manuscrit appartenait à l'abbaye d'Anchin. Il en est parlé dans le *Voyage littéraire* des deux bénédictins Martène et Durand.

Le titre est en grandes et belles majuscules entrelacées et coloriées ; il comprend les 5^e et 6^e feuillets qui sont encadrés d'ornemens de bon goût.

(1) Un de ces trois livres est attribué à Fulgence.

**N° 707. — TRACTATUS DE PARTIBUS ORATIONIS. —
CARMINA SUPER PROVERBIA VARIIQUE TRACTATUS
MIXTI.**

Volume in-quarto ; vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues et deux colonnes ; initiales en couleur ; de diverses écritures ; plusieurs feuillets ont été coupés : relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 708. — VARIE ORATIONES HABITÆ DUACI AB UNO
CARMELITA DISCALCEATO.**

Volume in-quarto ; papier ; xvii^e siècle ; lignes longues ; relié en bazane.

Sur la garde qui précède le titre , est écrit :
« *F. Basilius Bulteau Robacensis Sti.-Sepulchri*
» *Elemosinarius.* »

Provient du collège d'Anchin de Douai.

**N° 709. — ORATIONES MAGISTRI ADRIANI FABRI. —
COMPENDIUM HISTORIÆ SCOTORUM EX JANE LEMAIRE
SCOTO.**

Volume in-quarto ; papier ; xv^e siècle ; lignes longues ; broché.

Ce manuscrit a appartenu à François de Bar , grand prieur d'Anchin. — Provient d'Anchin.

N° 710. — C. HORATHI FLACCI OPERA.

Volume in quarto magno ; vélin ; xii^e siècle ; lignes longues ; relié en bois et veau.

Ce volume a contenu probablement dans l'origine, toutes les poésies d'Horace. Il a malheureu-

ment subi de nombreuses mutilations et se trouve aujourd'hui réduit à 72 feuillets, le reste ayant été coupé, soit au commencement, soit à la fin, soit même dans le cours du volume. Les marges de plusieurs des feuillets conservés ont même été coupées jusqu'à la lettre.

Ce volume est écrit en lettres romaines sur un parchemin grossier et se lit assez facilement, même avec ses abréviations. Dans les marges se trouvent un assez grand nombre de notes destinées à éclaircir le texte, mais peu importantes en elles-mêmes.

Tel qu'il nous est parvenu, ce volume peut encore être considéré comme précieux. Il renferme les pièces suivantes que nous indiquons dans l'ordre où elles se trouvent placées dans le manuscrit.

1° Les livres 1, 2, 3 et 4 des odes.

Plusieurs feuillets ayant été arrachés au commencement, le premier livre des odes ne commence qu'au vers 24 de l'ode 3.

« *Non tangenda rates transiliunt vada.* »

2° L'art poétique.

Un feuillet ayant été enlevé dans le cours du poème, il se trouve interrompu au vers 320.

« *Fabula, nullius veneris, sine pondere et arte...* »
et ne reprend qu'au vers 377.

« *Sic animis natum inventumque poema juven-
dis....* »

3° Le livre des Epodes, non terminé, à cause de l'extraction de plusieurs feuillets.

4° La satire 1, du premier livre, commençant seulement au vers 7.

« *Militia est potior; quid enim? concurritur, horæ...* »
Et les satyres 2, 3, 4 et 5 du même livre; cette dernière mutilée et incomplète.

Ce qui rend la mutilation de ce manuscrit encore plus fâcheuse, c'est que, sans contenir aucune leçon bien importante, il renferme au moins, dans les pièces conservées, un texte très pur et très correct du lyrique latin.

Provient de Marchiennes.

N° 711. — GERVASIUS *dictus* MELKELEIUS *vel* DE
MELKELEIA :

- 1° *De saltu lacteo;*
- 2° *De scribendis versibus;*
- 3° *Rhetorica carmine expressa;*
- 4° *Dilucidorium Pharaonis.*

Volume in-douze; vélin; xvi^e siècle; lignes longues; initiales or et couleur; mauvaise écriture; relié en bois et peau avec fermoirs.

Gervais dit Melkel (Lèvres de miel), anglais, poète, rhéteur, mathématicien et philosophe, vivait dans le xiii^e siècle, sous Henri III. Pitseus a inscrit sur son tombeau l'épithaphe suivante que Gervais avait faite pour d'autres personnages morts avant lui :

*Sum quem Saturnum Sibi Sumpsit Hibernia, Solem,
Anglia, Mercurium Normania. Gallia Martem.*

Ce manuscrit avait été donné au collège des Anglais de Douai par dom Albert Butler.

Provient du collège des Anglais de Douai.

N° 712. — INCIPIT LIBER LUCANI CORDUBENSIS.

Volume in-folio; format d'agenda; vélin; XII^e siècle; relié en parchemin.

Ce manuscrit comprend la plus grande partie de la Pharsale, c'est-à-dire depuis le commencement du poème jusqu'au 107^e vers du neuvième livre; la fin de ce livre et le dixième tout entier manquent dans ce volume.

Le copiste a suivi un assez bon texte de Lucain, et ce texte se trouve fréquemment accompagné de notes marginales destinées à l'éclaircir; mais ces notes sont purement exégétiques et destinées à des écoliers; elles n'offrent aucun intérêt philologique ou littéraire.

Provient d'Anchin.

N° 713. — RECUEIL DE PIÈCES DIVERSES.

Volume in-quarto parvo; vélin; XII^e ou commencement du XIII^e siècle; l'écriture de quelques pièces pourrait même être d'une date plus récente; restauré en 1839; relié en veau.

Les ouvrages contenus dans ce volume sont les suivants :

1° Un petit traité d'éducation qui commence ainsi : « *Vestra nouit intentio de scolarium disciplina compendiosum postulare tractatum....* » Et

qui se termine par ces mots : « *Explicit Boecius de
disciplina scolarium.* »

Ce traité, en prose, occupe 12 feuillets, plus quatre lignes sur un 14^e feuillet. Il a été mal à propos attribué au célèbre Boèce, parmi les œuvres duquel il a été inséré dans quelques éditions. Des critiques plus éclairés donnent cet ouvrage à Denys le Chartreux, ou, ce qui nous paraît encore plus probable, à Thomas de Cantimpré, moine du monastère de Cantimpré, qui vivait au XIII^e siècle. Dans ce traité, ridiculement attribué au philosophe du VI^e siècle, il est question de l'Université de Paris.

2^o A la suite de ce petit traité, se trouvent des *Sentences*, des *Maximes* ou des *Proverbes* en vers latins qui occupent, sur deux colonnes, le recto et le verso d'un feuillet.

3^o Un *poème sur la pénitence*, avec un commentaire en latin, du même temps, qui occupe trois feuillets et demi, ou 7 pages. Il commence par ces vers :

- *Peniteas cito peccator, cum sit miserator*
- *Judex : et sunt hec quinque tenenda tibi ;*
- *Spes venie, cor contritum, confessio culpe,*
- *Pena satisfaciens et fuga nequicie,*
- *Ut dimittaris aliis peccata remittas*
- *Hüsque satisfacis queis te lesisse fateris....* »

Et se termine par ce vers que l'on rencontre à la fin d'un grand nombre de manuscrit :

- *Explicit expliciat scriptor sine crimine vivat.*
- *Amen.* »

4° Un poème latin sur *les devoirs des ministres des autels et sur leurs fonctions*, qui occupe 32 feuillets, y compris un commentaire assez étendu.

Ce poème commence ainsi :

- *Summula de summa R amundi prodiit ista :*
- *Non ex subtili sed vili scribimus istam,*
- *Eloquio. Placet hoc sociis queis magna studendi*
- *Cura sed non est modus his valet iste loquendi.*
- *Inter doctores nolimus hunc ire libellum,*
- *Parvis et rudibus quem duxerint esse legendum,*
- *Invenient in eo quodcumque juvat utilitatis*
- *Hinc de baptismo, de conjugio, Symonia,*
- *Furtis et spoliis, usuris atque rapinis.*
- *Sortilegis vitis carnis tractatus habebit*
- *Quædam longari non istius et breviari,*
- *Ut melius metro sensus transtuceat isto.... »*

On voit, par cet exorde, que l'ouvrage est un traité complet, mais abrégé, de matière religieuse. Les divisions ou les divers sujets traités dans ce poème, sont indiqués à la marge en encre rouge. On trouve à la fin ce vers très connu :

• *Explicit iste liber, sit scriptor crimine liber. »*

Cet ouvrage a pu être utile dans le temps où il a été écrit : il n'offre aujourd'hui qu'un médiocre intérêt.

5° Viennent ensuite immédiatement trois colonnes de réflexions sur les richesses, en prose latine.

6° Un poème qui paraît avoir pour objet d'énumérer la série des ustensiles et des outils propres à chaque métier. Ainsi que les divers opuscles qui

précédent, il ne porte aucun titre et commence par les deux vers suivans :

- *Olla patella tripes coclear lanx fusana crachis,*
- *Pelvis cum patera forceps calathusque camistrum.* •

Après une longue série d'énumérations de ce genre, le poète entreprend de décrire les procédés d'un assez grand nombre de métiers.

On sent qu'un pareil ouvrage ne doit avoir aucun mérite sous le rapport de la poésie ; mais il ne laisserait pas que d'avoir un certain intérêt pour l'histoire des arts mécaniques. Aucune indication ne fait connaître le nom de l'auteur.

Le poème est accompagné d'un long et diffus commentaire, dans lequel le texte est englouti à la lettre. Le tout occupe 22 feuillets.

7° Enfin, un poème en vers léonins, sur la *Vie de Jésus-Christ*, dont voici le début :

- *Vita Jesu Christi titulus libro datur isti.*
- *Hunc homo qui legis attendas quomodo degis,*
- *Si Jesum sequeris, eterna pace fruereis.*
- *De Jesu fari tibi dulce sit et meditari,*
- *Jesus in aure melos, cordis jubilus, mel in ore.*
- *Lustrantem celos animam sibi jungit amore,*
- *Suscipias care que scribimus, intus amare,*
- *Accipe morosos libros, fuge luxuriosos ;*
- *Accipe scripturas sacras attendere curas,*
- *Verba dei queris laudamus nam que tueris,*
- *Hæc in scriptura quid agas homo dicere cura,*
- *In qua multa legis summi de sanguine regis*
- *In quo tu lotus et sordens sanguine totus,*
- *Quem qui cum poteris imitari jure teneris*
- *Istis intende grates in corde repende....* •

Ce poème médiocre occupe 6 feuillets. Sur la partie du verso du 6^e feuillet qui restait à employer, une main du même temps a inscrit quelques sentences ou maximes proverbiales.

Provenance inconnue.

N^o 714.—UGOBARDI SULMONENSIS FABULÆ PHÆDRIANÆ.

Volume in-quarto parvo; vélin; xii^e siècle; lignes longues; titres et initiales en rouge; restauré en 1839; relié en veau.

Ces fables latines en vers élégiaques sont connues depuis longtemps sous le titre de *Anonymi veteris fabulæ Æsopiæ*. Elles ont été imprimées dans un grand nombre de recueils et se trouvent notamment dans une édition d'Ulm, sans date, et dans celle de Strasbourg 1479; dans celle de Deventer 1490 et 1502; dans la *Mythologia Æsopica* de Nevelet, Francfort 1610, et dans plusieurs éditions plus récentes; particulièrement enfin à la suite de l'édition de Phèdre qui a paru en 1810, à Strasbourg, *aux frais de la société des Deux Ponts*, in-8°, pages 123-162.

Dans notre manuscrit ces fables sont au nombre de soixante-deux et elles sont renfermées dans vingt feuillets. Cette copie que nous avons comparée avec l'édition très soignée de Strasbourg de 1810, contient un grand nombre de leçons fort heureuses, bien préférables à celles qui avaient été admises jusqu'au moment où ce manuscrit a été mis à profit. Toutefois, malgré ces variantes excellen-

tes, il est juste de dire aussi qu'un grand nombre de passages fautifs trahissent l'ignorance ou l'incurie du copiste.

Les recueils des fables d'Ugobard publiés jusqu'en 1838, n'en contenaient que 60. Notre manuscrit se complète de deux autres : *De capone et accipitre* (61°); *De Lupo et pastore* (62°), qui avaient été publiées, pour la première fois, par *Eschenburg*.

Le nom de l'auteur de ces fables était tout à fait inconnu. Le docteur Haenel, voyageant en Italie, avait acheté un manuscrit du XIII^e siècle, provenant de la bibliothèque particulière du pape Pie VI. Ce manuscrit eut le singulier mérite de lui révéler le nom de l'auteur de ces fables qui était inconnu jusqu'alors. Sur une des marges il lut, en écriture d'une autre époque : *In principio hujus operis attenduntur quatuor : causa materialis, formalis, efficiens et finalis. Causa efficiens est duplex, sc. inveniens et compilans. Inveniens fuerunt Sulmonenses pingentes istas historias, causa compilans Ugobardus Sulmonensis qui inventis figuris depictis — ipse compilavit (composuit) metra.*

Le docteur Haenel, cependant, déjà possesseur du précieux manuscrit qui lui avait fait connaître le nom de l'auteur de ces fables, après une course littéraire et trop rapide à travers l'Europe, pour y faire l'inventaire des manuscrits existants, signala un manuscrit de la bibliothèque publique de Douai, qui est celui dont nous traitons, comme un manus-

crit de Phèdre (*Phædri fabulæ varia carmina.*) Cette inadvertance, qu'il nous paraît impossible d'expliquer, si nous ne voulons pas l'attribuer au désir de laisser croire que le manuscrit des fables d'Ugobard de Sulmone qu'il possédait fut unique, donna lieu à une découverte des plus curieuses. En 1837, M. Dressler, professeur érudit de l'Université de Bautzen, voulant publier une édition aussi complète que possible des *Fables de Phèdre*, et ayant lu, dans le *Catologi librorum manuscriptorum* d'Haenel, qu'un recueil des fables de Phèdre, manuscrit reposait à la bibliothèque communale de Douai, m'écrivit et me demanda des renseignemens sur le Phèdre dont parlait le docteur Haenel. Je dus lui dire que ce manuscrit ne renfermait point les fables de Phèdre, mais bien l'*Anonymi veteres fabulæ*, et je lui fis passer quelques *fac simile* qui le mirent à même de reconnaître sa parfaite conformité, à diverses versions près, avec le manuscrit de Haenel. Bientôt après je reçus de M. Dressler, la prière de lui envoyer une collation du texte que nous possédions, avec celui de l'édition des *Deux Ponts*. M. Grate-Duplessis voulut bien se charger de faire cette collation, et il la fit avec la plus scrupuleuse exactitude. Ce travail ayant été adressé au professeur de Bautzen, fut mis par lui à profit dans une nouvelle édition des fables de Phèdre, la plus complète que l'on ait publiée jusqu'ici et dans laquelle il fit entrer les fables d'Ugobard de Sulmone, avec

des variantes empruntées du manuscrit d'Haenel et de celui de la bibliothèque de Douai. (1)

Jusqu'à présent on ne connaît donc que deux manuscrits des fables d'Ugobard, et celui de la ville de Douai, serait à la fois le plus ancien et le plus complet. Cependant il doit en exister un troisième ; celui d'après lequel ont été imprimées les deux fables que nous avons de plus que dans le manuscrit de Pie VI, puisque Eschenburg dit les avoir trouvées dans un manuscrit de Wolfenbuttel.

Tout nous porte à croire que ce manuscrit provient d'Anchin.

N° 715. — AURELII PRUDENTII CLEMENTIS CARMINA.

Volume in-quarto ; vélin ; XII^e siècle ; lignes longues et deux colonnes ; couvert en bois et parchemin.

Ce manuscrit contient le *Cathemerinon* ou les choses journalières ; le *Peristephanon* ou la couronne des martyrs ; l'*Apotheosis* ou de la Divinité ; l'*Hamartigenia* ou l'origine des péchés ; et la *Psychomachia* ou le combat de l'âme. Pour être complet il devrait contenir de plus les deux livres contre Symmaque et le *Dypsicon*. Ce manuscrit est couvert d'un grand nombre de notes marginales et interlinéaires, et il a beaucoup souffert du temps et du manque de soins. Les œuvres de Prudence ont

(1) *Phædri Augusti Liberti fabulæ Æsopiæ. Accedunt Ugobardi Sulmonensis fabulæ phædræ.* — Ch.-T. Dressler. Budissæ, 1838.

souvent été imprimées. La plus ancienne édition est celle imprimée à Deventer, avec les caractères de Richard Paffroed, de Cologne, vers 1492. La plus récente a été publiée à Cambrai, chez Hurez, dans la collection des *Poetæ Ecclesiastici*.

Provient d'Anchin.

N° 716.—FABLES DE J. KRYLOF, TRADUITES DU RUSSE, D'APRÈS L'ÉDITION COMPLÈTE DE 1815, PAR HIP-POLYTE MASCLLET, CONSEILLER DE COUR AU SERVICE DE RUSSIE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE RUSSE DE MOSCOU. — *Moscou*, 1827.

Volume in-quarto ; papier : XIX^e siècle ; cartonné.

On lit au verso du titre : *Manuscrit original déposé à la bibliothèque du Musée de Douai, par le traducteur.*

Krylof est un poète russe qui vivait dans le XVIII^e siècle ; il a composé un recueil de fables qui comprend sept livres. Cet ouvrage est devenu classique en Russie. A la sollicitation de M. le comte Orloff, une imitation en français d'une partie de ces fables (de la moitié à peu près), a été faite à Paris par cinquante-sept littérateurs, mais leur traduction dans notre langue n'avait pas été essayée, lorsque notre compatriote l'a entreprise et conduite à sa fin. M. Mascllet, en excellent fils de sa cité natale, voulut que le manuscrit original de son œuvre reposât dans notre bibliothèque ; il lui en a fait généreusement le don.

M. Mascllet, né à Douai, fut conduit en Russie dès son jeune âge, au moment où la révolution française éclata; il sut se distinguer de telle sorte qu'il devint Conseiller de Cour de l'Empire. Un de ses frères a été sous-préfet de Douai, consul général de France en Écosse et en d'autres pays; un troisième a été évêque de Moscou. Le père de ces hommes remarquables était avocat au Parlement de Flandre. — Provenance indiquée.

N° 717. — RECUEIL CONTENANT DIVERS OUVRAGES
ÉCRITS EN LATIN, EN PROSE ET EN VERS.

Volume in-folio; parchemin assez épais, mais de qualité inférieure; fin du XIII^e ou commencement du XIV^e siècle; écriture assez régulière et qui se lit facilement; relié en parchemin.

1° *Incipit liber gestorum Barlaam et Iosaphat servorum dei: editus greco sermone a Iohe (Johanne) damasceno viro sancto et erudito.*

Cet ouvrage occupait originellement 61 feuillets dans le manuscrit; mais comme trois de ces feuillets, les 8^e, 9^e et 10^e, ont été enlevés, il n'en occupe plus que 58, à deux colonnes, de 33 lignes chacune.

L'histoire de Barlaam et de Josaphat est un roman spirituel, écrit en grec et que l'on attribue généralement à Saint-Jean Damascène ou de Damas, pieux et savant solitaire qui vivait au VIII^e siècle. Quelques anciens manuscrits indiquent cependant comme auteur de ce livre, un certain moine Jean,

du monastère Saba, qui existait probablement à la même époque.

« Quoiqu'il en soit, dit un savant helleniste ;
» cette *histoire de Barlaam et de Josaphat*, premier
» roman spirituel, est un des livres les plus curieux
» qui existent. Le moyen-âge sut apprécier cette
» belle apologie de la vie contemplative et solitaire,
» déduite dans de nombreuses et profondes para-
» boles. » (1)

Cet ouvrage obtint donc une grande vogue, et les nombreux manuscrits (2) qu'on en trouve dans toutes les grandes bibliothèques, attestent, d'une manière incontestable, son immense popularité. Aussitôt après l'invention de l'imprimerie, il en parut un grand nombre d'éditions, mais en latin seulement, et il fut traduit dans presque toutes les langues. Le texte grec original a enfin été publié en entier, pour la première fois, d'après deux bons manuscrits de la Bibliothèque royale, par M. Boissonade, dans le 4^e volume de ses *Anecdota græca*. Paris, 1842, in-8°.

(1) *Encyclopédie des gens du monde*, tom. 3^e, pag. 54, art. Barlaam, par M. de Sinner.

M. de Sinner, qui est originaire de la Suisse et qui a étudié en Allemagne, s'est fixé depuis quelques années à Paris, où il a publié une excellente édition du *Logus* de P. L. Courier. Il a été l'un des principaux éditeurs de la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ*, d'Henri Estienne, que réimpriment MM. Firmin Didot, et il donne aujourd'hui ses soins à la nouvelle édition de *St.-Jean-Chrysostôme*, que publient MM. Gaume.

(2) La Bibliothèque du Roi possède dix-sept manuscrits de cet ouvrage.

On peut consulter, pour plus de détails sur ce roman ; Huet , *de l'origine des romans*, 8^e éd., pag. 111-115 ; Dunlop, *History of Fiction*, tom. 1, pag. 83-101 ; M. de Sinner, préface de la nouvelle édition de Longus, pag. 30 et 31 ; l'article de St.-Jean Damascène , par M. Villenave, dans la *Biographie universelle*, tom. 10, pag. 455-458 ; enfin M. Brunet , dans son *Manuel du libraire* , art. Jean Damascène.

On connaît deux traductions française de ce roman ; l'une par J. de Billy , dont il existe une édition de Paris , Chaudière. 1574, petit in-8^e , et qui a été souvent réimprimée ; l'autre par le P. Antoine Girard, jésuite, publiée en 1642, in-12, à Paris, chez la veuve Camusat, sous le titre d'*Histoire de Josaphat, roi des Indes*.

On voyait dans la bibliothèque de Marmoutiers (département d'Indre-et-Loire), un manuscrit in-folio du xiv^e siècle , qui contenait, avec quelques autres pièces, une *Histoire en vers de Barlaam et de Josaphat*, laquelle pourrait bien être une traduction de Saint-Jean Damascène. Les nouveaux auteurs de l'*Histoire litt. de France*, qui parlent de ce manuscrit (tom. 15, pag. 484), citent quelques vers du commencement et de la fin mais ne disent pas ce qu'il est devenu.

2^e Une nomenclature de divers ouvrages , qui occupe près de deux colonnes, et qui paraît n'être

autre chose qu'un catalogue de quelque bibliothèque de monastère.

3° *Incipit liber Smaradgi, qui dicitur, Diadema monachorum.*

Cette pièce occupait 53 feuillets chiffrés, à deux colonnes, de 33 lignes chacune; mais elle se trouve aujourd'hui incomplète des feuillets 7 à 17.

Cet ouvrage assez considérable, dont le titre, l'*Emeraude* ou le *Diadème des Moines*, annonce l'importance que son auteur avait l'intention de lui donner, est un traité complet de morale chrétienne et pratique à l'usage des religieux. L'auteur, qui ne se nomme pas, indique les motifs qui l'ont déterminé à l'écrire, dans un court prologue dont nous donnons ici le début :

• *Hunc modicum operis nostri libellum de multorum dictis orthodoxorum, opitulante Christo, collegimus patrum : et per eorum discurrentes florentia prata, benevolentia veluti ad manum collegimus floscula. Atque de illorum florifero atque benedictionibus Domini pleno ea que necessaria monachis esse perspeximus, collegimus agro: et in hoc parvo studuimus congregare libello : ea videlicet que perfectorum monachorum corda demulceant : et ad desiderium patrie celestis avidius sublimiusque erigant, infirmorum quoque monachorum corda confirmet et terreant : et ad regularem emendationem perducant....* •

Il paraîtrait avoir été destiné à des religieux Bénédictins, puisque l'auteur, dans la suite de ce même prologue, invoque l'autorité de la Règle de St.-Benoît.

L'ouvrage est écrit dans un latin assez correct, quoique peu élégant. Il est précédé, dans le manuscrit, d'une table des matières.

4° *Incipiunt sermones X Cesarii ad monachos.*

16 feuillets et demi, à deux colonnes, de 33 lignes par colonne.

Il y a onze sermons, quoique le titre n'en annonce que dix.

St.-Césaire, évêque d'Arles, en Provence, fut un des plus vertueux et des plus savants prélats de l'église de France, au v^e siècle. Il était né en 470, sur le territoire de Châlons-sur-Saône, et mourut, dans son église métropolitaine, le 5 août 542. Ses ouvrages consistent principalement en sermons et en homélies, genre de compositions pour lesquelles il avait un talent particulier et qu'il savait mettre à la portée des esprits les plus vulgaires, par la clarté de ses pensées et la simplicité de son style. Ces sermons et ces homélies ont été quelque fois attribués à Saint-Augustin, et par ce motif, insérés, au nombre de cent deux, dans le 5^e volume des œuvres de ce père de l'église, publiées par les Bénédictins.

Il existe une traduction française des sermons de Saint-Césaire, donnée par l'abbé Dujat de Ville-neuve; Paris, 1760, 2 vol. in-12.

5° *Incipit lapidarius.*

Ce poème de Marbode, évêque de Rennes au xi^e siècle, occupe 6 feuillets ou 24 colonnes de 35 vers chacune.

Cet opuscule, que l'on croit n'être qu'une tra-

duction en vers latins d'un traité sur les pierres précieuses, écrit en grec par Evax, médecin arabe, a été imprimé plusieurs fois. La première édition, selon M. Brunet, *Nouvelles recherches*, tom. II, p. 368, est de Vienne, 1514, in-4°. La dernière et la plus complète, a paru sous le titre suivant :

« *Marbodi liber lapidum, seu de gemmis, varietate lectionis et per-
petua annotatione illustratus a Joh. Beckmanno, additis observationibus
a Pictorii, Alardi et variorum. Gottingæ, 1799, in-8°.*

Dans cette édition se trouve insérée une traduction en vers français de l'ouvrage de Marbode, qui a été faite au XII^e siècle par un anonyme que l'on croit être *Brunetto Latini*, et qui déjà avait été publiée dans l'édition des œuvres de cet auteur, imprimée à la suite de celles d'Hildeberty par les soins d'Ant. Beaugendre ; Paris, 1708 ; in-folio.

On trouve d'intéressans détails sur Marbode et sur ses ouvrages, dans l'*Histoire littéraire de France*, tom. X, pag. 343-392.

6^e *Incipit prologus sequentis operis.*

Cet ouvrage, qui suit immédiatement le poème de Marbode, et dont aucun titre ne fait connaître le sujet, est le poème faussement attribué à *Emilius Macer*, poète de Vérone, contemporain de Virgile et d'Ovide, et qui porte ordinairement pour titre : *De Viribus herbarum*. Aucun critique ne donne plus aujourd'hui cet ouvrage médiocre au poète ancien dont il porte le nom, et qui avait effectivement composé un poème sur un sujet à peu

près semblable : on le croit d'un autre Macer , médecin, qui a vécu après Galien.

Il a été imprimé, pour la première fois, à Naples, par Arnold de Bruxelles, en 1471, in-f°. de 44 feuil. L'édition la plus récente a paru sous le titre suivant :

» *Macer Floridus de viribus herbarum una cum Walfredi Strabonis*
» *et Joannis Foltz carminibus similis argumenti; quæ secundum codd.*
» *ms., et vet. ed. recensuit, supplevit et annotatione critica instruxit*
» *Lud. Choulant: accedit anonymi carmen graecum de herbis quod e*
» *codice Vindobonensi auarit et cum G. dofr. Hermanni suisque emenda-*
» *tionibus edidit Jul. Sillig.-Lipsiæ, Voss, 1832. 1a-8°.* »

7° *Passio Sancti Vincentii levite et martyris.*

Cette vie de St.-Vincent est écrite en mauvais vers léonins, au nombre de 134, y compris un épilogue de 14 vers, qui fait connaître que cette pièce fort peu intéressante, a été composée par un supérieur de l'Abbaye d'Hasnon.

Le saint Vincent dont il est ici question, un des plus illustres martyrs de la foi chrétienne, était né à Saragosse, et souffrit le martyre à Valence, le 22 janvier 304.

8° La dernière pièce de ce recueil est un récit de la bataille de Bouvines, qui occupe trois colonnes.

Comme cette pièce est fort courte et comme nous la croyons inédite, nous pensons qu'on nous saura quelque gré de l'insérer ici tout entière :

» *Anno Domini m. cc. xiiii., vi idus augusti, quoddam memoria dignum*
» *accidit apud Pontem de Bovines, in confinio videlicet Tornacensi, Phi-*
» *lippus etenim nobilis rex Francorum quondam sui regni partem in l. co*
» *prætaxata ex ima parte congregaverat. Otto, vero cum sue milicie*
» *complicibus, qui et in sue obstinationis malicia perseverans, jam dudum*

» per sancta decreta ecclesie ab imperiali fuerat dignitate privatus.
» Fernandusque Flandriarum comes necnon et Renaldus comes Bolonia
» cum multis aliis Baronibus; insuper Johannis regis Angliæ stipendarii,
» ex parte alia convenerant, prout rei comprobavit eventus con-
» Francigenas conficturi. Nempe cum Flandrenses odio insatiabili Fran-
» cigenas prosequi præpararent. Ut se et suos ad invicem facilius reco-
» gnoscerent, quædam crucis signacula suis ante et retro panniculis
» affixerunt, non tamen ad crucis Christi gloriam et honorem, sed ad
» sue potius malitie augmentum, et ad suorum infelicitatem et ad dampnum
» amicorum. Necnon et ad suorum corporum miseriam et detrimentum
» quod et belli exitus clarissime demonstravit. Illi siquidem illud sacre
» prejudicium Ecclesie ad memoriam minime reducentes, ubi dicitur:
» qui communicat cum excommunicato excommunicatus est. Ottoni qui
» jampridem ex præcepto et auctoritate Domini Pape anathematis vinculo
» fuerat innodatus et a sancte matris fœdelium ecclesie luminibus seques-
» tratus, eandem sententiam impudenter et improbe sustinentes, pertina-
» citer adhærebant. Præsertim regis dignitatis sceptrum et coronam
» nimie crudelitatis facibus accensi, inter se garriendo si possent in
» nichilum redigere disponebant; sed aliter divine pietatis misericordia
» qui ubique suos salvat et protegit, disponebat. Philippus namque
» Galliarum Rex sapientissimus uni quodam modo mente constans natus
» cum sui exercitus periculum videret instantius imminere, consilio
» prudenti et discreto apud se deliberans, se et suos si possent ab (h)ostium
» incursum liberare, cepit paulatim recedere. Verumptamen cum suos
» videret adversarios quasi canes rabidos atrocius instare, consideransque
» quod ita nullatenus posset nisi cum dedecore nimio declinare, spem suam
» figens in domino, suum disposuit exercitum per scalas militares prout
» mos est configentium, ordinare. Sed prius cum cordis contritione
» orationem direxit ad Dominum. Consequenter autem viris nobilioribus
» sui exercitus advocatis, eos cepit humiliter et modeste et cum lacrimis
» exortari ut sui viriliter adversariis, sicut sui prædecessores consueve-
» rant, resisterent, ne dampnum et quod a suis non posset hereditas re-
» cuperari, sustinerent. His itaque cum tanta humilitate et industria
» peroratis, corda audientium ad bene agendum et ad viriliter dimican-
» dum vehementius accendebantur. Statim vero cum festinatione, audito
» per exercitum regis potestatis edicto, milites cum satellitibus, armati et
» per scalas ordinate dispositi, ad prælium celeriter accingebantur.
» Phalere vero equorum cum impetu et aviditate a satellitibus restringe-
» bantur. Splendor autem solis, armorum fulgorem reverberans, diei
» videbatur claritatem geminare. Vexilla siquidem ventis explicita ven-
» torumque exposita spectaculum quoddam delectabile videntibus ingerebat

près semblable : on le croit d'un autre Macer , médecin, qui a vécu après Galien.

Il a été imprimé, pour la première fois, à Naples, par Arnold de Bruxelles, en 1471, in-f°. de 44 feuil. L'édition la plus récente a paru sous le titre suivant :

» *Macer Floridus de viribus herbarum una cum Walafrédi Strabonis*
» *et Joannis Foltz carminibus similis argumenti; quæ secundum codd.*
» *ms., et vet. ed. recensuit, supplevit et annotatione critica instruxit*
» *Lud. Choulant : accedit anonymi carmen græcum de herbis quod e*
» *codice Vindobonensi auxit et cum G. dofr. Hermannii suisque emenda-*
» *tionibus edidit Jul. Sillig.-Lipsiæ, Voss, 1832. In-8°.* »

7° *Passio Sancti Vincentii levite et martyris.*

Cette vie de St.-Vincent est écrite en mauvais vers léonins , au nombre de 134, y compris un épilogue de 14 vers , qui fait connaître que cette pièce fort peu intéressante, a été composée par un supérieur de l'Abbaye d'Hasnon.

Le saint Vincent dont il est ici question, un des plus illustres martyrs de la foi chrétienne, était né à Saragosse, et souffrit le martyre à Valence , le 22 janvier 304.

8° La dernière pièce de ce recueil est un récit de la bataille de Bouvines, qui occupe trois colonnes.

Comme cette pièce est fort courte et comme nous la croyons inédite, nous pensons qu'on nous saura quelque gré de l'insérer ici tout entière :

» *Anno Domini m. cc. xiiii., vi idus augusti, quoddam memoria dignum*
» *accidit apud Pontem de Bovines, in confinio videlicet Tornacensi, Phi-*
» *lippus etenim nobilis rex Francorum quondam sui regni partem in l. co*
» *prataxata ex ima parte congregaverat. Otto, vero cum sue milicie*
» *complicibus, qui et in sue obstinationis malicia perseverans, jamdudum*

» per sancta decreta ecclesie ab imperiali fuerat dignitate privatus.
» Fernandusque Flandriarum comes necnon et Renaldus comes Bononia
» cum multis aliis Baronibus; insuper Johannis regis Angliæ stipendarii,
» ex parte alia convenerant, prout rei comprobavit eventus contra
» Francigenas conficturi. Nempe cum Flandrenses odio insatiabili Fran-
» cigenas prosequi præpararent. Ut se et suos ad invicem facilius reco-
» gnoscerent, quædam crucis signacula suis ante et retro panniculis
» affixerunt, non tamen ad crucis Christi gloriam et honorem, sed ad
» sue potius malitie augmentum, et ad suorum infelicitatem et ad dampnum
» amicorum. Necnon et ad suorum corporum miseriam et detrimentum
» quod et belli exitus clarissime demonstravit. Illi siquidem illud sacre
» præjudicium Ecclesie ad memoriam minime reducentes, ubi dicitur:
» qui communicat cum excommunicato excommunicatus est. Ottoni qui
» jampridem ex præcepto et auctoritate Domini Pape anathematis vinculo
» fuerat innodatus et a sancte matris fidelium ecclesie luminibus seques-
» tratus, eandem sententiam impudenter et improbe sustinentes, pertinaciter
» adhærebant. Præsertim regis dignitatis sceptrum et coronam
» nimie crudelitatis facibus accensi, inter se garriendo si possent in
» nichilum redigere disponebant; sed aliter divine pietatis misericordia
» qui ubique suos salvat et protegit, disponebat. Philippus namque
» Galliarum Rex sapientissimus uni quodam modo mente constans natus
» cum sui exercitus periculum videret instantius imminere, consilio
» prudenti et discreto apud se deliberans, se et suos si posset ab hostium
» incursibus liberare, cepit paulatim recedere. Verumptamen cum suos
» videret adversarios quasi canes rabidos atrocius instare, consideransque
» quod ita nullatenus posset nisi cum dedecore nimio declinare, spem suam
» figens in domino, suum disposuit exercitum per scalas militares prout
» mos est confligentium, ordinare. Sed prius cum cordis contritione
» orationem direxit ad Dominum. Consequenter autem viris nobilioribus
» sui exercitus advocatis, eos cepit humiliter et modeste et cum lacrimis
» exortari ut suis viriliter adversariis, sicut sui prædecessores consueve-
» rant, resisterent, ne dampnum et quod a suis non posset heredibus re-
» cuperari, sustinerent. His itaque cum tanta humilitate et industria
» peroratis, corda audientium ad bene agendum et ad viriliter dimican-
» dum vehementius accendebantur. Statim vero cum festinatione, audito
» per exercitum regie potestatis edicto, milites cum satellitibus, armati et
» per scalas ordinate dispositi, ad prelium celeriter accingebantur.
» Phalere vero equorum cum impetu et aviditate a satellitibus restringe-
» bantur. Splendor autem solis, armorum fulgorem reverberans, diei
» videbatur claritatem geminare. Vexilla siquidem ventis explirita ven-
» torumque exposita spectaculum quoddam delectabile videntibus ingerebat

» Quid plura? Itaque ex utraque parte exercitus ad bellum ordinati cum
» furore et desiderio dimicandi ad prolium accesserunt. Sed in brevi tanta
» pulveris abundantia usque in celum erigebatur, quod alter ab altero vis
» videri poterat, ac minime cognoscebat. Prima tamen Francigenorum
» scala in Flandrenses viriliter irruens ipsorum scalas magnanimiter
» tamen superando dirumpens: eorundem exercitum forti impetu ac
» tenaci constancia penetravit. Quod videntes Flamingi, quod sui, unius
» hore spatio debellati, vertentes terga, fugam celeriter arripuerunt.
» Servi vero dominos, et patres filios, et nepotes in hujus articuli periculo
» desolatos reliquerunt. Fernandus tamen comes Flandrie et Renaldus
» comes Bolognie in bello moram facientes et contra impetum Francigenorum
» viriliter dimicando resistentes, tandem a Francigenis vulnerati sunt
» et retenti, ac postea cum innumeris nobilibus quorum videlicet nomina
» scribere curavimus, Gallia oppidis carcerum fuerunt custodie mancipati.
» Otto autem quem auctoritate Domini Pape imperatorem nominare
» prohibemur, ab omni solatio et auxilio destitutus, et ab equo sive ab
» equis, prout quidam recolunt, ter ad terram depulsus, qui solus et solo
» quidem comite contentum fugam celerem arripere festinavit. Sic que regis
» Francie manus latenter fugiendo, et in conflictu bellico superatus evasit.
» Hoc igitur modo divine pietatis providentia ad laudem et gloriam sue
» majestatis, et ad sancte honorem Ecclesie bellum istud juxta Pontem de
» Bovines, sicut predictum et ordinatum, terminavit. Cujus honor virtus
» potentia per infinita seculorum secula amen. n

Provient de Marchiennes.

N^o 718. — MACROBII THEODOSII AMBROSII LIBRI IN
SOMNIUM SCIPIONIS.

Volume in-octavo ; vélin ; XII^e siècle ; relié en bois et veau.

Ce manuscrit, d'un ouvrage très connu et fréquemment imprimé, est bien conservé et facile à lire. Il est orné d'un assez grand nombre de figures géométriques. Quelques feuillets ont été coupés.

Provient d'Anchin.

N° 719. — REQUEIL DE PIÈCES ET OUVRAGES DIVERS,
DE DIFFÉRENTES ÉCRITURES.

Volume in-quarto ; parchemin ; xv^e et xvi^e siècles ; recouvert en parchemin.

Ce manuscrit se compose des pièces et ouvrages suivants :

1° *Ad Urbanum quintum epistola dni. Francisci Petrarchi, De Dilato nimis nec differendo amplius in suam sedem ecclesiæ reditū.*

Cette lettre se trouve dans le 7^e livre des épîtres de Petrarque *De Rebus Senilibus*.

2° *Ad eundem dnm. Urbanum, Gratulatio producta in suam sedem ecclesia et exhortatio ad perseverantiam.*

Celle-ci se trouve dans le 9^e livre du même recueil.

3° *Sequitur Epistola magistri Johannis de Hisdinio contra superiores epistolas.*

4° *Ad Huguacnem de Tyems epistola, contra qui male dixit Italie.*

L'auteur de cette lettre n'est point désigné.

Ces quatre épîtres sont de la même main et d'une écriture sans élégance, mais assez nette.

5° *Macrobbi libri in somnium Scipionis.*

Ce dernier ouvrage est d'une écriture du commencement du xv^e siècle, assez lisible. Des notes nombreuses et de peu d'intérêt se trouvent dans les marges et dans les interlignes du texte.

Ce manuscrit est endommagé : deux feuillets ont été coupés dans *le Macrobe*.

Provient de Marchiennes.

N° 720. — DIVERSÆ LECTIONES.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; sans intérêt ; broché.

Provient d'un sieur Williams Simmons. (Sans autre indication.)

N° 721. — COLLECTIO ÉPIGRAMMATUM , ODARUM ,
ELEGIARUM , ETC.

Volume in-quarto oblong ; papier ; xviii^e siècle ; relié en vélin.

Collection de morceaux , en latin , de divers écrivains des xvii^e et xviii^e siècles.

Provenance inconnue.

N° 722. — COLLECTIO EPIGRAMMATUM , ODARUM , ET
ELEGIARUM.

Volume in-dix-huit ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

Collection d'autres pièces diverses en latin.

Provient du Prieur de Flers, H. C. Frémont.

N° 723. — INDEX PIORUM DESIDERIORUM. — INDEX
JACOBI BIDERMANI ET METHAMORPHOSEOS ET AUCTHO-
RIS ET OMNIUM QUÆ SCRIBENTUR A FRATRE DU
CHASTELER.

Volume in-douze ; papier ; xvii^e siècle ; sans intérêt ; reconvert en parchemin.

La famille du Chasteler est ancienne et des plus distinguées entre celles des maisons du Hainaut.

Provenance inconnue.

N° 724. — RODOLPHUS.

Volume in-folio ; papier ; xv^e siècle : broché en parchemin.

Poème dialogué en vers hexamètres, composé pour être représenté, sans doute, dans un établissement religieux consacré à l'instruction, et relatif à l'avènement au trône impérial de Rodolphe I^{er}, comte de Hapsbourg, et dans lequel on fait une revue élogieuse des princes de sa maison. Les principaux personnages sont Rodolphe : I^{er}, Ernest, comte de Ribourg, les archevêques de Cologne, de Mayence et de Trèves ; la *Germanie*, le marquis de Brandebourg, les Électeurs et Burgraves, l'*Autriche*, la *Bohême*, la *Paix*, etc.

Provenance inconnue.

N° 725. — BOECE. — DE LA CONSOLATION DE LA PHILOSOPHIE : *traduction en vers français.*

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; deux colonnes ; couvert en parchemin.

La première page de ce manuscrit qui est assez bien conservé, est ornée d'un encadrement fort léger et décorée de deux miniatures exécutées avec beaucoup de délicatesse. L'une de ces miniatures représente Boèce couché dans un lit autour duquel sont trois femmes en costume du xv^e siècle, sans

doute trois vertus placées auprès de lui pour le consoler dans sa disgrâce : on voit de plus entrer une quatrième femme avec des livres sous le bras gauche et une espèce de sceptre en la main droite. La lettre P qui se trouve sur la robe de cette femme annonce évidemment que c'est la philosophie qu'on a voulu représenter. Cette miniature a malheureusement souffert, et la tête de ce dernier personnage est totalement effacée. La seconde miniature, qui est conservée, représente la Fortune, un bandeau sur les yeux et vêtue d'une robe sur laquelle se trouve placé un manteau d'hermine, donnant le mouvement à une roue à laquelle se tiennent trois personnages. L'un d'eux, au sommet de la roue, la tête ceinte d'une couronne, tient en main une banderolle sur laquelle est écrit le mot : *regno* ; le second, placé dans la position d'un homme qui monte, tient également une banderolle sur laquelle on lit : *regnabo* (1); le troisième dans la situation d'un homme qui descend, tient une banderolle sur laquelle se trouve : *regnavi*. Un quatrième personnage enfin, qui paraît avoir été précipité par le mouvement de la roue, est étendu par terre, presque nu, et tenant dans sa main une banderolle sur laquelle se lisent ces mots : *sum sine regno*.

L'expression de la physionomie des personnages

(1) Ce mot est presque effacé.

qui figurent dans ces deux petits tableaux est, en général, fort heureuse.

Outre ces deux miniatures, ce manuscrit contient encore un assez bon nombre de lettres initiales peintes en or et en couleurs.

Cette traduction de Boèce est peu connue, quoiqu'elle ait été imprimée, et nous n'avons pu découvrir quel en est l'auteur. Elle commence par un prologue du translateur, dont nous donnons ici les premiers vers :

- » Celui qui bien bat les bülssons
- » Est digne dauoir les moissons,
- » Je repute lengin pour vil,
- » Qui est de lui cler et subtil;
- » Quant a lui print et attribue,
- » Pour auoir valne gloire et nue
- » Soubtilite faicte dautrui.
- » Lonneur doit laüsier a celui
- » Qui pour lauoir a traueillie,
- » Et perseueramment veillie ;
- » Tant qua desserui dignement
- » Quauoir le doit tant seullement,
- » Car sil auient apres quon saiche,
- » Que lautrui euure sienne fache,
- » A peine jamais creu sera
- » De soubtillete quil fera
- » En souspecon seront toudiz,
- » Ses fais nouueaux et subtiliz diz,
- » Qui de viel cuir nouuelles nopces,
- » Veult faire cest villain reprouches...

Plus loin, dans le même prologue, le traducteur explique à quelle occasion et dans quel but il a fait cette *translation* :

- Jay de cuer et corps apreste,
- A metre translater affin
- Que Charles Roy qui a este
- Souef nourry nomme Daulphin,
- En sa nouvelle mageste,
- Ne soit a courroux trop enclin
- Quant voit son peuple moleste,
- De la banniere anticristin,
- Pour ce que mon cuer si desire
- Qu'il regne en sante et en joye ,
- Que se deduye et que respire
- Soa penser quant'il lui ennoye,
- Merencollant et souaspire
- Des nouvelles *Questnet* (1) quil oye,
- Dont point ne me vueille despire ,
- De ce port (présent) que lui enuoye,
- Principalement loy fait pour ly,
- Et pour tous mes amis de France... •

Le *Charles Roy* , dont il est ici question , nous paraît devoir être Charles VII, auquel ces vers s'appliquent parfaitement , et qui a régné de 1422 à 1461. Ainsi cette traduction aurait été faite sous le règne de ce prince et dans la première moitié du xv^e siècle. Elle se termine ainsi : (Le translateur parle).

- Cil qui bien estudieroit,
- De ce liure cy la substance,
- Fortune point ne priserait
- Non li nauroit point desperance,
- Quant dumains biens habonderoit,
- Toudis viuroit en grande doubtance,
- Et quant souffreteux en seroit
- Point ne lairoit perseuerance,
- Son cuer en Dieu reposerait ,

(1) *Questnet* (sic).

- » A qui ne puet estre nuance ,
- » Et toudis en lui troueroit ,
- » Plante de biens et habondance ,
- » Ainsi que mestier lui seroit ,
- » Selon la diuine ordonnance.
- » Car en Dieu suluant guaingneroit ,
- » En ce siecle la souffisance ,
- » Puis sans fin se troueroit
- » En leternel gloire et vaillance ,
- » Laquele nous doint par sa puissance ,
- » Cellui quen vraie obediẽce
- » Tous bons sert aime, craint et croit,
- » Amen ! »

M. Brunet (dans sa dernière édition du *Manuel*, tom. 1, page 390), cite une édition de cette traduction qu'il croit imprimée à Lyon, vers 1480, et qu'il décrit d'après un exemplaire qui appartient à la bibliothèque du Roi, et il en indique un autre exemplaire qui se trouve dans la bibliothèque de Dresde.

« Cette traduction anonyme, dit le savant et exact bibliographe que nous venons de citer, n'est ni celle de Jean de Meung, ni celle de Regnault de Louens, qui n'a jamais été imprimée, » Nous ajouterons que ce n'est pas non plus celle d'un *Jacobi de Poligny* qui se trouvait en manuscrit dans la bibliothèque du duc de La Vallière (n° 2768), et sur laquelle l'abbé Rive a publié une notice (1).

(1) M. Buchon, éditeur du *Choix d'ouvrages mystiques traduits en français* (Paris, Desrez, 1836), qui fait partie du *Panthéon littéraire*, parle, dans sa notice sur Boèce, page 21, de cette traduction de la *Consolation de la Philosophie*, dont il existe un manuscrit dans la bibliothèque

Ce manuscrit a appartenu à un sieur Despierres.
Provenance inconnue.

N° 726. — RECUEIL DE PROSE ET DE VERS D'ALAIN
CHARTIER, D'OLIVIER DE LA MARCHÉ ET DE GEORGE
CHASTELAIN.

Volume in quarto; vélin; xv^e siècle: lignes longues; titres et majuscules en rouge: relié en bois et veau. (1)

« Senssieult la coppie de unes lettres que maistre
» Jehan Alain Chartier escripvit jadis à son frère
» de l'Etat de Court etc. (2) »

On sait que Jehan Chartier ne dut la faveur qu'il reçut, d'approcher du roi, qu'à l'estime dont Alain jouissait. Or, le commencement de cette lettre va nous montrer qu'elle était écrite à Jehan par Alain,

de Bourgogne à Bruxelles (coté 8542 et 552 du nouveau catalogue), et un autre dans la bibliothèque du Roi à Paris (coté 7204), tous deux à peu près de la même époque, c'est-à-dire du xv^e siècle.

M. Buchon croit pouvoir attribuer cette traduction à Charles, duc d'Orléans, père de Louis XII, le même dont nous avons déjà de charmantes poésies. Cette conjecture ne nous semble, en aucune manière, justifiée ni par les motifs que M. Buchon allègue pour la rendre plausible, ni par les citations des ouvrages de Charles d'Orléans, que cet éditeur donne à l'appui de son opinion un peu hasardée.

(1) Nous donnons les titres des morceaux sans pouvoir désigner, d'une manière spéciale, les noms des auteurs, la plupart de ces pièces ne portant pas de noms et étant inédites.

(2) Nous ferons observer que le copiste a commis une grosse erreur. Jehan et Alain Chartier étaient deux personnages différents, deux frères. Nous dirons seulement ici que Jehan fut historiographe du Roi Charles VII, et qu'il débrouilla les *Grandes Chroniques de France* qu'il augmenta de l'*Histoire* du règne de Charles VII.

Il faudrait lire: *Lettre que M^e Alain Chartier écrit à son frère Jehan.*

lorsque le premier songeait à se faire recevoir à la cour :

« Mon tres aime frere tu manifeste et encore
» souvent que je te prepare lieu et entrée en court
» comme tu appete. Et que par mon ayde et inter-
» cession tu y puisse avoir acces. A quoy faire tu
» y es esmeu par commune erreur des hommes
» qui les honneurs mondains et pompes des gens
» curieulx reputent être chose bien heuree, etc. »

Cette lettre d'ailleurs est la même, à quelques variantes près, que celle imprimée sous le titre de *Le Curial* (1).

Voici les titres des autres morceaux :

« *Exclamaces de trois princes puissans regnans*
» *pour le temps de la Paix d'Aras de grant choses*
» *qui avoient este et furent advenues depuis.* » Dialogue en vers entre Philippe de Bourgogne, les rois de France et d'Angleterre.

« *Loenges des vertus du tres vaillant duc Charles*
» *de Bourgogne.* » Vers. A la fin de cette pièce on lit, par le seigneur de Trazagnies.

« *Sensuyt A B C de l'Estat de Noblesse.* » Vers. Il ne faut pas confondre cette pièce avec celle imprimée dans les œuvres d'Alain Chartier, sous titre le *Breviaire des Nobles.*

(2) V. les œuvres de M^e Alain Chartier, publiées par André Duchesne, in-4°, Paris, 1617. M. Brunet donne cette édition des œuvres d'Alain comme la plus complète.

« *Sensuyt les A B C de l'Estat des humaines créa-*
» *tures.* » Vers. « *Sensuyt A B C de bonne doctrine*
» *paternelle moult prouffitable a lire.* » Vers.

« *Dialogue entre la Prudence, le Fol Cuidier et le*
» *Droit.*

« *Les vers nommés les vers dorés dona La Marche*
» *a son maistre en leage de xv ans.* »

On lit à la suite :

« *Jesus , Maria.* »

» Ma tres redoubtee et dame et ma souveraine
» princesse je me suis enhardy a rassembler et
» recueillir en ce livret aucuns couplets cy apres
» declares de plusieurs escrips et dictiers de feu
» Messire George Chastelain et Maistre Alain Char-
» tier tres excellens en rethoricque et bien estimes
» de leurs vivans. Sy vous supplie Madame prendre
» et accepter pour agreable mon petit labour que
» jay employe en esperance de votre benigne sup-
» portation et votre excellence Madame entendra
» myeulx le contenu de ce livret que lescripvain
» come lavez desmontre et experimente prudem-
» ment et virilliment aux grandes et divers afferes
» que vous avez supportez gouvernez louablement
» reglez jusques a ores et ou avez tant prins de peine
» pour le bien ressource de ceste votre tres illustre
» maison doncques Madame a bonne cause je sub-
» mettray ce livret à votre correction amendement
» on ampliation come a la princesse aujourd'hui

» vivant qui myeux le scaura entendre et par vray
» experient y discerner le bien davec le mal. »

Ce préambule adressé par Olivier de la Marche à Marie de Bourgogne est suivi d'une pièce de vers assez étendue sur les devoirs des princes et de plusieurs rondeaux tels que : « *Dou vient cela.* » — « *Plustost que tard.* » — « *Pour le présent.* » — « *Par faultz rapport.* » — « *Au grand besoing.* » — « *De corps et biens.* » — « *Je le voeul bien.* » — « *Fors que cela.* » — « *Les troys estatx.* » — « *Devant mes yeulx.* » — « *Destre amoureux.* » — « *Dung seul regart.* » — « *En ce monde.* » — « *Je n'en veulx point.* » — « *Du mal que jay.* » — « *En attendant.* » — « *Ung bon rondeau.* » — « *Jaime fortune.* » — « *Hors de douleur.* » — « *S'il est ainsy.* » — « *En la baisant.* » — Nous donnons le dernier de ces rondeaux, que nous croyons fait en allusion du baiser donné à Alain Chartier, pendant son sommeil, par Marguerite d'Ecosse, épouse du Dauphin.

- « En la baisant m'a dit amy sans blasme,
- » Ce seul baiser qui deux bouches embasme (1)
- » Les erres (2) sont du bien tant espéré ;
- » Ce mot elle a doucement proféré,
- » Par ce cuidant apaiser ma grand flamme.
- » Mais le mien cueur a donc plus enflame,
- » Car son alaine odorent comme basme (3)
- » Souffloit le feu qu'amour ma presenté,
- » En la baisant.
- » Mon esperit sans congnoissante dame (4)
- » Vivoit alors en la bouche a Madame,
- » Dont se mouroit le corps enamouré.

(1) Embaume. (2) Arrhes. (3) Baume. (4) Attendu son sommeil.

» Et sy sa levre en sy guieré eunt demouré (1)
» Contre la mienne elle meust susse lame,
» En la baisant. »

Provenance inconnue.

N 727. — LE PÉLÉRINAGE DE LA VIE HUMAINE.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; 95 feuillets chiffrés; miniatures en grand nombre; vignettes et initiales en couleur; relié en bois et veau gaufré avec fermoirs.

Guillaume de Déguilleville, prieur de Chaalis près Senlis, en est l'auteur; il vivait dans le xiv^e siècle.

Ce manuscrit a appartenu à l'abbaye de Marchiennes, à laquelle il avait été apporté par l'abbé Chrétien. Les miniatures, quoique grossières, sont curieuses, en ce qu'elles offrent la représentation de costumes et d'objets divers en usage au xiv^e siècle. Il ne contient que le premier songe ou pèlerinage; l'ouvrage se compose de trois. Les manuscrits de ce livre ne sont pas rares; il a été souvent imprimé et il a été même réduit en prose. Jeanne de Laval, reine de Jérusalem et comtesse de Provence, le fit *translater* en prose, vers 1364, par Jean Gallopez, cleric d'Angers. Notre manuscrit offre le premier travail de Déguilleville, encore inédit: on n'a imprimé que le second. Voici le préambule qu'on lit dans ce manuscrit, et qui était resté aussi inédit avant que M. Paulin Paris la publiât dans son excellent ouvrage sur les manuscrits français de la bibliothèque du Roi. L'orthographe de notre

(1) *Guicre pour quelque temps.*

manuscrit n'est pas la même que celle du manuscrit auquel M. Paris a emprunté sa citation, ainsi qu'on va le voir :

- « A ceux de cette region
- » Qui point n'y ont de mansion (1)
- » Auir ils (2) sont come dit Saint Pol
- » Riche povre saige ou fol
- » Soient roys, soient roynes
- » Come (3) pelerins ou pelereices
- » Une vision veuil nuntiez (4)
- » Qui en dormant m'avint l'autrier.
- » En veillant avole leu
- » Considere et bien veu
- » Le beau romant (5) de la rose
- » Bien croy que ce fust (6) la chose
- » Qui plus mesmeut (7) a ce songiez
- » Que ci après vous veuil nuntier (8)
- » Or veignent pres et se aroutent
- » Toute gent et bien escoutent
- » Ne soit nul et ne soit nulle
- » Qui arriere point se (9) recule
- » Quand se doivent tous bouter (10)
- » Tous asseoir et escouter
- » Grands et petits la vision
- » Toute sans point d'exceptcion (11)
- » En françois toute mise lai
- » A ce que l'entendent li lay
- » Et la (12) pourra chacun apprendre
- » Laquelle voie on (13) doit prendre
- » Laquelle fuir (14) et délaissiez

(1) M. Paulin Paris. *Mension*. (2) *Y*. (3) *Come* manque. (4) *Nontier*. (5) M. Paulin Paris. *Biau roumans*. (6) *Fu*. (7) *Mesmu!* (8) *Nontier*. (9) *Se* est omis. (10) Ce vers ne se trouve pas dans la citation de M. P. Paris. (11) *Touche* au lieu de *toute*. Ce doit être une faute typographique (12) *Ilne* au lieu de *et là*. (13) *Il* au lieu de *on*. (14) *Laquel* *guerp* *pir*.

- » C'est chose qui a bien mestier
- » À ceux qui en pelerinage (1)
- » Font en ceste monde sauvage (2)
- » Entendez donc la vision (3)
- » Qui m'avint en religion
- » En l'abbaye de Chaalit (4)
- » Si come y estoye en mon (5) lit. »

Ces différences ne peuvent, sans nul doute, être attribuées qu'aux copistes. Nous les signalons parce qu'elles doivent porter à croire que tout le reste des deux versions diffère ainsi que le fragment que nous venons de comparer.

Provient de Marchiennes.

N° 728. — OEUVRES MÊLÉES DE VERGIER.

Volume in-quarto; papier; xviii^e siècle; relié en veau.

Toutes les pièces que contient ce manuscrit se trouvent dans l'édition des OEuvres de Vergier, imprimées à Amsterdam, en 1742, 2 vol. in-12. La première est celle ayant pour titre, *Les dix doigts* : elle est adressée à M. le chevalier Darmanville, capitaine des vaisseaux du Roi, en 1690, ce que l'on ne lit pas dans l'imprimé et ce que nous apprend notre manuscrit. Elle commence ainsi :

- « Trop bien sçavez ce que m'avez promis
- » Ains, besoin n'est quy ci je vous repette
- » Qu'à me pourvoir d'une gente couchette
- » Devez porter certain de vos amis. »

(1) *En* est omis. (2) *Ce*. (3) *Or* entendez, (4) *Challis*. (5) *En* nostre.

On sait que Vergier, commissaire de la marine, né à Lyon, en 1655, fut assassiné à Paris, dans la nuit du 17 au 18 août 1720, par le chevalier le Craqueur, un des camarades de Cartouche. Le Craqueur fut rompu à Paris, le 10 juin 1722.

Provient de M. Darmand, major de Lille.

**N° 729. — RECUEIL DE POÉSIES DIVERSES DE POÈTES
RENOMMÉS.**

Volume in-quarto; papier; xviii^e siècle; cartonné.

Ce manuscrit est de peu d'importance et offre peu d'intérêt. — Provenance inconnue.

**N° 730. — RECUEIL DE PIÈCES DE VERS, D'ORAISONS
FUNÈBRES ET DE MÉMOIRES.**

Volume in-folio; papier; xviii^e siècle; cartonné.

Provenance inconnue.

**N° 731. — POÉSIES DIVERSES PRÉSENTÉES A MGR. DE
BONNEGUIZE, ÉVÊQUE D'ARRAS PAR LE COLLÈGE DE
LA COMPAGNIE DE JÉSUS, LE 23 JUILLET 1754.**

Volume in-douze; papier; xviii^e siècle; cartonné.

Provenance inconnue.

**N° 732. — PIÈCES DIVERSES POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE LA CALOTTE.**

Six cahiers in-octavo; papier; en feuilles; xviii^e siècle; sans reliure.

Les mémoires pour servir à l'Histoire de la

Calotte ont été imprimés de 1739 à 1754, en six parties, petit in-12. C'est un recueil de pièces satiriques et facétieuses tant en prose qu'en vers, composées par Margon, Gacon, l'abbé Desfontaines, Aymon et autres, Parmi les enrôlés du régiment de la calotte, dont on trouve les brevets dans nos manuscrits, sont M. le cardinal F. (Fleury); les Avocats du Parlement de Paris; Languet, curé de St.-Sulpice, frère de l'archevêque de Sens; etc. On y lit aussi des *lettres patentes* d'historiographe du régiment de la Calotte en faveur de ce Languet, archevêque de Sens.

Provenance inconnue.

N° 733. — RECUEIL DE CHANSONS FRANÇOISES ET EN
AUTRES LANGUES COMPOSÉES DANS LE XVIII^e SIÈCLE.

Deux volumes in-octavo; papier; du milieu, ou plutôt de la dernière moitié du XVIII^e siècle; d'une écriture peu élégante, et surtout d'une orthographe très incorrecte; reliés en veau.

Ces deux volumes répètent les mêmes chansons, et ils paraissent être de la même main. Le volume qui porte le numéro 2, est cependant le plus complet et celui qui contient le plus grand nombre de pièces. Les chansons qu'ils renferment sont les unes religieuses et les autres fort mondaines; mais il n'en est aucune qui n'ait été imprimée et qu'on ne retrouve sans peine dans les recueils du temps. Une main très moderne a inséré sur des feuillets blancs de ces deux volumes, quelques chansons suédoises, hongroises, illyriennes, etc.

Quoiqu'il en soit, ces deux volumes n'ont rien de rare, ni de véritablement curieux.

Provenance inconnue.

N° 734.—MISCELLANEA, RECUEIL DE PIÈCES DIVERSES.

Volume in-octavo parvo; papier; fin du xvii^e siècle; d'une écriture très fine et très serrée; relié en veau,

Ce petit volume se compose des pièces suivantes:

1°. De quelques chansons et airs d'opéra notés, en anglais, en français et en italien. (35 feuillets dont plusieurs sont restés blancs.)

Les chansons françaises et italiennes sont presque toutes extraites d'opéras connus; plusieurs des chansons anglaises s'appliquent à des sujets pieux. Des unes et des autres, aucune n'a rien de bien remarquable.

2°. *De conciliis.* (9 feuillets.)

Petit traité très succinct de l'histoire des Conciles: il paraît n'être pas complètement terminé nous en extrairons seulement la première phrase dans laquelle l'auteur émet une idée assez singulière.

« *De Conciliis Ecclesiæ Christianæ acturus, obiter*
» *hic noto ecclesiam etiam veterem sua habuisse*
» *concilia. Primum concilium fuit sanctissimæ Tri-*
» *nitatis de homine creando et per Christum*
» *reparando.* »

3°. *De dispositionibus ad ordinem hierarchicum necessariis.* (11 pages.) Le titre courant porte: *Speculum clericorum,*

s'instruire. Mais on n'a trouvé nulle part aucune mention de l'auteur de ces divers opuscules. Au commencement du petit traité sur *l'Origine des titres honorifiques* (n°. 8), cet auteur, en parlant de *Selden*, dit : *Selden noster*, ce qui prouve qu'il était anglais, mais c'est là le seul renseignement que nous ayons pu recueillir sur lui de la lecture de ce précieux volume.

Provient des Récollets anglais de Douai.

N° 735. — MISCELLANEA.

Volume in-octavo ; papier ; xviii^e siècle ; en anglais ; (304 pages) ; relié en bois et veau.

Ce manuscrit contient un certain nombre de morceaux en vers de Dryden, de Pope, d'Addison, de Milton, de Singer, d'autres auteurs inconnus, et d'écrivains anonymes.

Provient des bénédictins anglais de Douai.

N° 736. — SENECAE TRAGEDIAE.

Volume in-folio ; papier ; xv^e siècle ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Ce manuscrit contient les tragédies suivantes et dans l'ordre où nous les citons :

Hercules furens. — *Thyestes*. — *Phœnicæ vulgo Thebais*. — *Hippolitus*. — *OEdipus troades*. — *Medea*. — *Agamemnon*. — *Octavia*. — *Hercules OEtæus*.

Les leçons diffèrent beaucoup de celles imprimées

et les différences sont trop nombreuses pour que nous puissions les détailler ici.

On lit au bas du premier feuillet : *Ex bibliotheca Acquincinctina* 1561.

Provient d'Anchin.

N° 737. — ABRAHAMUS COMOEDIA.

Volume in-quarto; papier; commencement du xvii^e siècle; belle écriture; relié en parchemin avec filets d'or sur le plat.

Cette comédie est une histoire complète d'Abraham en vers de diverses mesures. Le style n'offre rien de remarquable.

Provient du couvent des Jésuites de Douai.

N° 738. — HOMO VARIUS.

Cahier in-quarto; xviii^e siècle; broché.

Comédie en prose latine, composée sans doute pour l'usage des collèges des Jésuites, œuvre de peu de mérite et d'un intérêt médiocre, dont voici le sujet :

Astatès homme inconstant par sa nature, s'obstine à refuser à son fils, Eudoxe, la permission d'aller au manège, pour y apprendre l'équitation. Son ami Aristandre joint envain ses prières à celles d'Eudoxe; le vieillard reste inflexible. Eudoxe par les conseils d'Aristandre, de son oncle, et de son valet, feint la folie, que le refus de son père aurait causée. Il fait mille extravagances. Aristandre déguisé en médecin le guérit de sa prétendue folie, et Astatès lui accorde ce qu'il désire.

Cette pièce a été représentée chez les jésuites de Douai, en 1769, 70, 71 et 72.

Provient des Jésuites de Douai.

N° 739. — OSWINUS SEU CLEMENTIA TUTA , TRAGI-COMEDIA.

Cahier in-quarto; papier; xvii^e siècle; broché en papier.

Cette tragi-comédie, en trois actes, est écrite en vers latins. Elle paraît avoir été représentée par les élèves *syntaxiens* du collège des Jésuites de Douai, le 3 juin 1697. Le style n'offre rien de remarquable. Le sujet rappelle, avec les licences permises aux poètes, un trait de la vie d'Oswin, roi de *Deira* (1), partie nord de l'Angleterre, qui régna vers la fin du vii^e siècle. — Provient des Jésuites de Douai.

N° 740. — RECUEIL DE TRAGÉDIES ET DE COMÉDIES ANGLAISES DE DIVERS AUTEURS,

Volume in-quarto; papier; xviii^e siècle; cartonné en parchemin.

Ce manuscrit contient :

DE SHAKESPEAR, 1° *Twelfth night, or what you will* (La soirée des rois ou Ce que vous voudrez). *Comédie.*

2° *As you like it* (comme vous l'aimez). *Comédie.*

3° *The famous Comedy of errors.* *Comédie.*

4° *Romeo and Juliett.* *Tragédie.*

5° *Julius Cæsar.* *Tragédie.*

6° *Macbeth.* *Tragédie.*

DE LEE. — 7° *Mithridates.* *Tragédie.*

DE DRYDEN. — 8° *The Indian emperor, the conquest of Mexico by the Spaniards.* *Tragédie.* Cet ouvrage est

(1) Ou *Deiriam*, dans le Northumberland.

le premier qui ouvrit la carrière du théâtre
à Dryden, est en vers rimés.

DE DAVENANT. — *Seige of Rhodes by Soliman the magnificent
fourth emperour of the Turks, Tragédie.*

Les noms de William Shakespear et de John Driden sont assez universellement connus pour que nous puissions nous abstenir d'en parler ; il n'en est pas de même de ceux de Nathaniel Lee et de William Davenant ;

Lee vécut dans le xvii^e siècle ; comédien médiocre il se fit écrivain, et fut assez heureux pour associer son nom à celui de Dryden avec lequel il composa deux pièces restées au répertoire de l'Angleterre. Il est, en outre, auteur de neuf tragédies qui toutes ont obtenu quelques succès et parmi lesquelles on cite *Mithridate*. Il est mort privé de la raison et dans la misère, en 1692, à la suite d'une chute qu'il avait faite étant ivre.

Davenant, né à Oxfort, en 1605, était fils d'un hôtelier chez lequel Shakespear avait coutume de loger, quand il allait à Londres. Admirateur du génie de l'illustre tragique, il se livra à la poésie et se distingua dans la carrière des lettres. Son *Siège de Rhodes* obtint quelques succès, mais il n'est point resté au répertoire. Davenant est mort le 17 avril 1668, âgé de 63 ans. On lit ces mots sur sa tombe : *O rare sir William Davenant.*

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

POLIGRAPHIE.

**N^o 741. — LIBER FLORIDUS LAMBERTI CANONICI
S. AUDOMARI.**

Volume in-folio parvo; papier; xv^e siècle; initiales en couleur; relié en bois et veau, empreint de fleurs de lis.

L'original d'où ce manuscrit est extrait, a été écrit vers 1120 et se trouve à la bibliothèque de l'Université de Gand. Il appartenait à l'abbaye de St.-Bavon à qui il a été apporté de St.-Omer, par Simon abbé de St.-Bertin, qui vint à Gand en 1136, après que le pape l'eût dépouillé de sa dignité abbatiale. (1)

On connaît sept copies ou extraits du manuscrit original, qui sont signalées par M. le docteur Bethmann: à Wolfenbützel 1, à La Haye 2, à Paris 2, à Leyde 1, et à Douai 1.

M. le baron Jules de St.-Genois, bibliothécaire de l'Université et de la ville de Gand, a publié deux notices très détaillées et fort intéressantes sur le manuscrit de Gand. (2)

C'est une compilation ou une encyclopédie fort indigeste, comme on en rencontre communément

(1) Voir une notice sur le *Liber floridus* publiée par le savant docteur Neumann dans le *Serapeum*; 1845.

(2) *Messenger des sciences hist. de Belgique*; 1843; p. 473 et suivantes; 1845; p. 294 et suivantes.

parmi les écrits du moyen âge. Le copiste de notre manuscrit y a ajouté la chronique de St.-Bavon.

On lit sur la première garde : *Liber Joannis Casterii, december.*

Provenance inconnue.

N° 742. — COLLECTIO POLYGRAPHICA EX AUTORIBUS
DIVERSIS.

Volume in-quarto; papier; xvi^e siècle; lignes longues; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 743. — FRANCISCI DE BAR PRIORIS ACQUICINCTINI
EPISTOLÆ.

Volume in-quarto; papier; xvi^e siècle; lignes longues; écriture peu lisible; broché.

Bar (François^r de), né à Sézencourt, dans le Vermandois, embrassa l'état monastique à l'abbaye d'Anchin, et devint grand prieur de cette maison, fonctions qu'il exerça pendant trente-deux ans. De Bar fut un homme d'une vertu exemplaire, d'une profonde érudition, et le plus laborieux historiographe catholique de son temps. Ses travaux lui avaient acquis une réputation telle que le célèbre cardinal Baronius le consulta pour la rédaction de ses *Annales ecclésiastiques*. De Bar mourut à l'abbaye d'Anchin, le 25 mars 1606. La bibliothèque de Douai possède douze ouvrages manuscrits de François de Bar. Nous parlerons des autres à leur rang.

Provient d'Anchin.

GÉOGRAPHIE. — VOYAGES.

**N° 744. — EPITOME TOTIUS ORBIS DESCRIPTIONIS,
ANNO 1673.**

Volume in-quarto parvo; papier avec cartes gravées; xvii^e siècle; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 745. — ABRÉGÉ DE COSMOGRAPHIE.

Volume in-quarto parvo; papier; xviii^e siècle; relié en veau.

Quoiqu'on lise écrit sur une garde, « *Lisez et parcourtez ce livre manuscript, vous y trouverez des choses curieuses,* » Nous l'avons courageusement parcouru, sans y rien trouver de neuf ni de curieux.

Provenance inconnue.

**N° 746. — COSMOGRAPHIA FRANCISCI DE BAR , PRIORIS
AQUICINTINI.**

Volume in-douze; papier; xviii^e siècle; broché.

Ce manuscrit et le suivant sont entièrement de la main de de Bar, et peu lisibles : c'est une œuvre de patience pour l'époque (1573), mais sans intérêt aujourd'hui.

Provient d'Anchin.

**N° 747. — GEOGRAPHIA ET OPERA VARIA FRANCISCI
DE BAR , PRIORIS AQUICINTINI.**

Volume in-quarto parvo; papier; xvi^e siècle; broché.

On lit sur la couverture, en caractères presque effacés, *ad usum Francisci de Bar prioris ac quicincini*.

Le premier feuillet est une sorte de table presque illisible des matières contenues dans le volume; au bas on trouve un dessin grossier du mont Horeb et de ses environs; au verso, divers autres dessins aussi imparfaits du mont Sinai, de Babylone, d'Alexandrie, etc. Cette géographie ou topographie est un composé d'extraits de pérégrinations de divers voyageurs sur différents points du globe et et principalement dans les lieux saints, tant en français qu'en latin. On trouve à la suite :

- Quædam excerpta ex annotationibus pissimi, etc.
- Sancti quorum corpora in Hamonia requiescunt aut in ea claruerunt.
- De Sanctis Brabantiae breve chronicon.
- Beatus Servatius sedem Tongrensem per revelationem in tractum transtulit, etc.
- De monasterio Lobbiensis. -- De Sancto Mauranto et Sancto Amato.
- Varia.
- Vita S. Aldetrudis virginis filiae S. Valde-trudis.
- Vita S. Aldegundis virginis. — Vita S. Gertrudis, S. Rictrudis, S. Usmaril, S. Amandi, Humberti.
- Lugubris oratiuncula D. Dionisii Dosterelly etc.
- De quibusdam cosmographia. (Il est ici principalement question des villes de Flandres, de Hainaut et de Brabant), une partie de cette cosmographie est de Jacques Lessabé, historien et poète, né à Marchiennes dans le xv^e siècle, et elle a été imprimée à Anvers en 1534, avec d'autres ouvrages de Lessabé. (1)

(1) Voir pour plus de détails sur Lessabé et ses œuvres, *Galerie Douaisienne*, page 235.

— Ex compendis chronicorum Flandriae Jacob Meyerl.

Provient d'Anchin.

N° 748.—CHE LIVRE DE VOYAGES APARTIENT A MESSIRE
JEHAN DE ZEILBEKE, CHEVALIER DE JHERUSALEM DE-
MORANT A COMINES.

Volume in-quarto parvo; papier; xv^e siècle; écriture peu lisible; broché
en parchemin.

Ce manuscrit, que nous croyons autographe, est le récit fait par Jehan de Zeilbeke de son voyage dans une partie de l'Italie. Au début de sa narration, le voyageur s'exprime ainsi :

« Mémoire que le vendredy x^e jour d'avril de lan
» de grace mil quatre cent quatre vingt dix neuf
» levendredi devant Pasques florys me party moy
» Jehan de Zeilebeke et Willem Brulart mon servi-
» teur à cheval de ma court de Zeilbeke pour
» aller visiter en l'an de grace a Rome de la a
» nostredame de Lorette, de la a Venise et de Ve-
» nise je avoye intention de faire mon voyage de
» Jherusalem etc. »

Zeilbeke n'a point accompli son projet : il n'est point sorti de l'Italie. Il s'en alla par Cologne et la Suisse en Lombardie, à Florence d'où à Rome, de Rome à Venise par Ancône, visita le Piémont et la Savoye, et revint chez lui par la Bourgogne, la Franche-Comté etc. Ce voyage n'offre rien qui ne soit connu et il n'est remarquable ni par les observations, ni par la narration.

M. Mone l'avait vu à Douai, en 1834, lorsqu'il vint visiter, avec M. Warnkoenig, la bibliothèque où ils passèrent deux jours; et c'est à notre manuscrit, sans nul doute, que M. Mone a emprunté l'extrait du voyage de Jean de Zeilbeke qu'il a publié en 1835, n° 235, dans ses *Anzeiger für Kinder der Teutschen Verscit.* — Provenance inconnue.

N° 749. — VOYAGE DE ROME, DE R. P. JAN LOVIS DE S. JOSEPH CARME DESCHAUSSÉ, A L'OCCASION DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE SON ORDRE, CELEBRÉ AU COUVENT DE LA SCALA L'AN 1671. 17 D'AVRIL.

Volume in-quarto; papier; xvii^e siècle; petite écriture presque illisible: relié en veau.

Voici le début de l'avant-propos :

« La mémoire est une puissance de nostre ame
» si fragile, si debile, si abile, et par conséquent si
» faillible qu'on a eu raison de dire comme par
» prudence que adhuy qui si expose s'appuie sur
» un baston rompu. » C'est cette prudence qui a
engagé le R. P. carme à mettre par écrit le récit
de son voyage.

Le père de St.-Joseph partit de Douai pour se rendre à Rome, par Paris, Lyon, Turin, Milan, Bologne, Plaisance, Parme, Modène, Florence. Il visita les environs de la ville sainte, se rendit à Notre-Dame de Lorette puis à Ancône, où il s'embarqua pour Venise. En quittant Venise pour revenir à Douai, il prit par Trente, Padoue,

Vérone , Inspruck , Augsbourg , Munich , Wisbourg , Francfort , Cologne , etc.

Ce digne frère a décrit, avec un soin minutieux, les curiosités, raretés, et monuments des divers lieux qu'il a parcourus. Son voyage renferme des particularités qui ne sont pas dépourvues d'intérêt, même de nos jours où les voyages d'Italie ont été tant répétés et tant racontés.

Cet ouvrage a été achevé en 1672.

Provient des Carmes de Douai.

CHRONOLOGIE. — HISTOIRE UNIVERSELLE.

N° 750. — CHRONICON AB ORIGINE MUNDI AD MORTEM
FREDERICI IMPERATORIS ET PAULO POST AD ANNUM
1171.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xiv^e siècle ; lignes longues ; deux et trois colonnes ; titres des chapitres coloriés en rouge ; relié en bois et veau.

Ce manuscrit , dont ont parlé Martène et Durand , a été écrit par un moine de l'abbaye de Marchiennes , sur l'ordre de Pierre , son premier abbé , mort en 1306. Le nom de l'écrivain commençait par un R , ainsi qu'on le voit à la fin de la préface.

M. le docteur Leglay a fait aussi mention de

ce manuscrit dans son *Mémoire sur les bibliothèques du département du Nord.*

Provient de Marchiennes.

N° 751. — CHRONICON AB INITIO MUNDI AD ANNUM CHRISTI 1268, ADSCRIPTUM AD FRATREM ROBERTUM MONACHUM APUD ALTISSIODORUM.

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; lignes longues ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

L'auteur de cette chronique, Robert surnommé *Abolanz*, était chanoine de la cathédrale d'Auxerre dans le xii^e et xiii^e siècle. Sa chronique qui a eu une certaine célébrité, est connue sous le nom de chronique de St.-Marien d'Auxerre, parce qu'il la composa presque en entier dans ce monastère. Cet ouvrage a été plusieurs fois imprimé. La première édition fut donnée à Troyes par le chanoine Camuzat, en 1609.

Ce manuscrit a appartenu au moine historien Raphael de Beauchamp, de l'abbaye de Marchiennes.

Provient de Marchiennes.

N° 752. — CHRONICON AB ORIGINE MUNDI AD ANNUM 1573; DIGESSERUNT JOANNES TOBOEUF ET FRANCISCUS DE BAR ANNO 1576.

2 volumes in-folio ; papier ; xvi^e siècle : d'une écriture très nette et très lisible, et parfaitement conservés ; cartonnés en parchemin.

Provient d'Anchin.

N^o 753. — CHRONICON AB INITIO MUNDI, AUCTORE ANONYMO.

Volume in-quarto magno ; vélin ; xi^e et xii^e siècles ; lignes longues ; de diverses écritures ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

On rencontre, sur les marges, des annotations de Raphael de Beauchamps.

A la fin se trouve, d'une écriture plus moderne, une notice sur plusieurs reliques qui avaient appartenu à l'abbaye de Marchiennes.

On lit en tête du premier feuillet, d'une écriture du xv^e siècle :

« *Auctor hujus chronici methodum Eusebii et
» Adonis sequutus est ; a quo nonnulla mutuatus vi-
» detur Sigebertus quamvis annorum spatiis dis-
» crepent. »*

Provient de Marchiennes.

N 754. — LES CHRONIQUES ABREGIEZ DU COMMENCEMENT DU MONDE JUSQUES AU TEMPS DU PAPE JAN XXII, EXTRAIT DE LA BIBLE DES HISTOIRES ECCLESIASTIQUES.

Volume in-folio parvo ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; initiales en couleur ; relié en bois et parchemin.

On lit sur une garde :

« Jacques Dubois fils de Pierre Bourgeois de-
» mourant au village de Mons lais appartenant. »
« 1567 Dubois »

Et, au-dessous,

« Jehan Bourgeois a fait présent de ce présent
» liure a François de Bar , 1591. »

Provient d'Anchin.

N° 755.—LIBER QUI VOCATUR SCALA MUNDI, CUM TABULA
ET KALENDARIO.

Volume in-folio ; vélin ; xiv^e siècle ; majuscules en couleur ; relié en bois et veau ; reliure anglaise.

Le calendrier est couvert de nombreuses annotations en langue anglaise. Une vignette, seulement esquissée, orne le premier feuillet qui suit le calendrier : elle représente Adam et Eve dans l'état de nudité primitive. Le démon, sous la figure d'une chimère dont la queue est en forme de serpent, est monté sur l'arbre de vie et offre à Eve le fruit défendu.

On lit sur la couverture intérieure :

« *Willmo Flunders pertinet liber iste.* »

Il est probable que ce beau manuscrit, d'origine anglaise, a appartenu à la maison de St.-Grégoire de Douai.

Provenance inconnue.

N° 756.—SPECULUM HISTORIÆ FRATRIS VINCENTII.

4 volumes in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; initiales et majuscules or et couleur avec quelques encadrements ; relié en bois et veau.

Ce livre est de Vincent de Beauvais, écrivain célèbre du xiii^e siècle et qui appartenait à l'ordre de St.-Dominique : il a été souvent imprimé. Il en existe une édition de Douai imprimée par Balthazar Bellère en 1624, et publié par les Béné-

dictins du collège de Saint-Vaast de Douai; 4 forts volumes in-folio.

A la fin du 4^e tome de notre manuscrit se trouve une lettre d'Abélard, d'une écriture plus moderne, sur les troubles de ce temps.

Provient de Marchiennes.

N° 757. — ANSELMII, EUSEBII, HIERONIMI CHRONICON.

Volume in-folio; velin; XII^e siècles; lignes longues; majuscules en couleur et historiées; relié en bois et veau.

Aubert Le Mire a publié ces diverses chroniques sous le titre de *Rerum toto orbe gestarum* etc. (1)

On lui reproche, avec justice, d'avoir fait au manuscrit des retranchements considérables sans les motiver et sans en prévenir ses lecteurs. Martène et Durand^{II} sont les premiers qui aient signalé cette espèce de profanation que rien de fondé ne justifiait. Nous ne rapporterons point ce qu'ont écrit à cet égard les savants Bénédictins (2) et M. Le Glay, dans son *Mémoire sur les Bibliothèques*. Baillet et Paquot ont partagé leur opinion; mais nous donnerons la copie d'une note que nous devons supposer d'Aubert Le Mire lui-même, écrite sur notre manuscrit, et qui paraîtrait l'avoir été dans la prévision que ces mutilations seraient remarquées et qu'alors elles

(1) Anvers, 1604; in-4°.

(2) *Voyage littéraire*, t. II, p. 83.

devraient lui tourner à honneur. Nous sommes portés à croire que notre manuscrit s'est trouvé à la disposition de Le Mire, lorsqu'il s'est occupé de *l'Auctarium Aquicinctium*, et que c'est alors qu'il a écrit, au recto du dernier feuillet de ce manuscrit, la note justificative ou apologétique qu'on va lire :

« *Si quæ in hoc codice occurrent offendentia, cum
Barony Annalibus, itemque cum chronicis ab Au-
berto Miræo editis, et aliis catholicorum hujus ævi
scriptis conferantur.* »

« *Aub. Miræus.* »

Les retranchements semblent avoir été commandés à Le Mire par certains scrupules qui paraîtraient bien absurdes dans ce siècle de critique. A propos de ces retranchements, il est parlé de notre manuscrit dans *l'Art de vérifier les dates*, à l'article relatif au pape Alexandre III. (*Chronologie des Papes.*) — Provient d'Anchin.

N° 758. — HISTOIRE SYNOPTIQUE DES QUATRE MONARCHIES
DU MONDE, PAR LE R. P. JEAN LOUIS DE S. JOSEPH,
RELIGIEUX CARME DÉCHAUSSÉ DE DOUAY.

Volume in-quarto; papier; xvii^e siècle; (1680); cartonné.

Jean Louis de St.-Joseph était d'Aire; il naquit en 1612. Il entra de bonne heure dans l'ordre des Carmes et mourut à Douai, le 6 mai 1690, dans la maison de cet ordre. Il est l'auteur du voyage portant le n° 749.

On a imprimé de lui , à Douai , en 1679 , in-4° ;
Combats de l'église militante , etc (Michel Mairesse.)
Provient des Carmes déchaussés de Douai.

N° 759.—RECUEIL DE PIÈCES POUR SERVIR A L'HISTOIRE
GÉNÉRALE TANT EN LATIN QU'EN FRANÇAIS AVEC
TABLE.

Volume in-folio ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; écriture serrée ;
cartonné en vélin.

Provenance inconnue.

N° 760.—HISTORIA ECCLESIASTICA EX SOCRATE , SOZO-
MENO ET THEODORICO IN UNUM COLLECTA A CASSIO-
DORO , SIVE HISTORIA TRIPARTITA.

Volume in-folio ; vélin ; xi^e et xii^e siècles ; deux colonnes ; initiales en
couleur ; relié en bois et veau.

C'est l'histoire tripartite recueillie par Cassio-
dore , Sozomène et Theodoric. Cet ouvrage a été
imprimé à Augsbourg , pour la première fois , par
Jehan Schussler , in-f° , 1472.

Une autre copie de ce manuscrit venant de
l'abbaye de St-Amand , se trouve à la bibliothèque
de Valenciennes.

Provient de Marchiennes.

N° 761.—HISTORIA ECCLESIASTICA RUFINI.

Volume in-folio ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; lettres vignettes et ma-
juscules en couleur ; relié en bois et veau.

Rufin prêtre d'Aquilée vivait dans le iv^e siècle.

Son histoire ecclésiastique a été souvent imprimée; la plus ancienne édition est celle qu'ont publiée à Utrecht en 1474, in-fol., Nicolas Ketelaer et Gerard de Lempt. La bibliothèque de Douai possède dans ses imprimés un exemplaire de cette curieuse édition. A la vente de La Serna un exemplaire a été vendu 230 francs.

Provient d'Anchin.

N° 762. — HISTORIA ECCLESIASTICA RUPINI

Volume in-folio ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes : initiales et majuscules en couleur ; relié en bois et vélin.

A la fin de ce manuscrit se trouvent des vers latins dont l'écriture est alternée en rouge et noir, et qui sont à l'éloge de Ste-Rictrude, fondatrice de l'abbaye de Marchiennes.

Provient de Marchiennes.

N° 763. — COMPENDIUM ANNALIUM ECCLESIASTICARUM
CÆSARIS BARONII (EPITOME) A FRANC. DE BAR, PRIORE
AQUINCINCTINO.

Deux volumes in-folio ; papier : XVI^e siècle ; lignes longues ; écriture fine, cursive, difficile à lire à cause de ses abréviations ; relié en bois et veau.

Ce manuscrit a souffert, vers la fin du 2^e volume, par l'humidité.

C'est un abrégé des *Annales ecclesiastici* du cardinal Baronius, qui, pour la première fois, ont été imprimées à Rome, de 1588-93, en douze volumes in-fol. Nous avons dit que le cardinal avait profité

des lumières du savant prieur pour la rédaction de ces mêmes annales. En tête du premier volume se trouve une sorte de préambule *ad Benignum Lectorem*.

On lit, à la fin du tome 9 :

« Hoc 19^o die Marty anni 1604. Ego humilis
» prior monasterij aquicinctionsis Franciscus de Bar
» per dei gratiam ; novem tomis annalium ecclesias-
» tic. Cæsaris Baronii Hm. Cardinalis in compen-
» dium pro ingeniosij nostri exiguitate contraxi ,
» natus annos sexaginta sex incepto septimo 14
» Marty. sequentes tomos deo incepturus post brevem
» explicationem regule Dny. Beccad. » Ensuite
vient le tome 10 que de Bar a commencé le 21
septembre 1606.

Provient d'Anchin.

N^o 764. — PRIMUS ET SECUNDUS TOMI COMPENDII
ANNALIUM ECCLESIASTICARUM CÆSARIS BARONII (EPI-
TOME) A FRANC. DE BAR, PRIORÈ AQUICINCTINO.

Volume in-folio ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; écriture soignée ;
broché.

Il semble que ce soit une copie mise au net, du commencement de l'ouvrage qui précède, et destinée à l'impression ; car on trouve au commencement titre et faux titre, appendices, lettres de félicitations adressées à de Bar sur son livre, discours préliminaire. — Provient d'Anchin.

**N° 765. — MIROIR DE L'ESTAT DES AFFAIRES DE L'ÉGLISE
SOUS TOUS LES PAPES DEPUIS S. PIERRE JUSQUES A
CLEMENT X, PAR LE R. P. JAN LOUIS DE S. JOSEPH,
CARME DESCHAUSSÉ 1673. DOVAY. (1)**

Volume in-quarto ; papier ; v. ii^e siècle ; écriture peu lisible quoique nette ; relié en parchemin.

On lit après le titre ce qui suit :

« On se voyent particulièrement parmi les papes
» ceux qui ont agy quelques choses pour les Pays-
» Bas. Aussi ceux qui ont favorisé de quelques graces
» notre S^t. ordre de n^{re} Dame du Mont Carmel. »

Ce volume contient des notices sur 212 papes , plus ou moins étendues , selon que les pontifes auxquels elles sont relatives ont été plus ou moins favorables aux Pays-Bas ou à l'ordre du Mont-Carmel.

Provient des Carmes déchaussés de Douai.

**N° 766. — HISTORIA ARCHIEPISCOPATUS CAMERACENSIS
ET COENOBIORUM EIUS, COLLECTORE FRANC. DE BAR.**

2 volumes in-folio ; papier ; xvi^e et xvii^e siècles ; lignes longues : bonne écriture avec de nombreuses annotations ; mauvaise reliure ; le 1^{er} volume cartonné en parchemin, et le 2^e relié en bois et veau. Le 1^{er} porte la date de 1594, et le 2^e celle de 1602. Tous deux ont souffert de l'humidité.

Sorte de chronique composée d'après les écrits et ouvrages de plusieurs écrivains, et que de Bar a enrichie du fruit de ses savantes recherches. Cette

(1) Nous avons parlé plus haut de cet écrivain. (V. le n° 757).

histoire commence avec l'église de Cambrai. Elle donne , ainsi que quelques auteurs , pour premier évêque de Cambrai , *St.-Sagerie* , et ensuite *St.-Diogène*. Nous pensons comme le docte M. Le Glay, que tout est incertain avant la venue au siège de Cambrai, de *St.-Vaast*. De Bar conduit son histoire des évêques et archevêques jusqu'à Jean Sarrazin inclusivement. Ensuite se trouve l'histoire des monastères dans l'ordre suivant :

Lobbes. — Crespin. — St.-Ghislain. — Haumont-Sie.-Vaudru (son église—de la situation et de l'antiquité de Mons). — Ste.-Aldegonde (Maubeuge). — Mareuil, Honnecourt. — Liessies. — St.-André (au Cateau). — St.-Sépulchre. — Femy, St.-Sauveur et Huspres (prieurés), Cambron. — Fontenelle. — Epinoy, DuVerger. — Labbiette (Ath). — Chartreux, St.-Jean (Valenciennes), St-Aubert. — Bonne-Espérance. — Premesques. — Mons-St.-Martin. — Quesnoy, — prieurés de St.-Vaast. — Beaumont, — de la ville de Cambrai, — monastères de Valenciennes. — Berlaimont.

Le second tome n'est qu'une copie d'une bonne écriture de la moitié à peu près du tome 1^{er}.

Provient d'Anchin.

N° 767. — HISTORIA EPISCOPATUS ATREBATENSIS ET COENOBIORUM ARTESIE COLLECTORE F. DE BAR.

Trois volumes in-folio ; papier ; xvi^e siècle ; le premier volume, restauré en 1844, est relié en vélin ; les deux autres sont cartonnés avec parchemin,

L'écriture du premier volume est difficile à lire ;

les marges sont couvertes de nombreuses annotations ; les lignes sont raturées et surchargées. Le second volume et le troisième sont d'une écriture meilleure ; mais beaucoup de feuillets sont restés en blanc, ce qui donne à penser que l'auteur attendait des renseignements pour compléter les articles dont ces blancs devaient occuper la place.

Une partie des matières insérée dans le tome premier, se retrouve dans le tome troisième, ce qui autorise à croire que ce n'est qu'un extrait du premier. Une table bien faite facilite les recherches.

L'auteur donne aussi pour premier évêque d'Arras St-Sagerie ; il conduit son histoire des évêques jusqu'à Matthieu Moullart, inclusivement, qu'il désigne comme le 76^e prélat qui ait occupé le siège d'Arras.

Provient d'Anchin.

N^o 768.—HISTORIA EPISCOPATUS. TORNACENSIS ET CŒNOBRIUM EJUS. *Item* AUDOMARENSIS ET GANDENSIS, COLLECTORE F. DE BAR.

Deux volumes in-folio. : papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; de diverses écritures ; mauvaise reliure ; cartonné avec parchemin,

Le premier volume contient ;

Urbs Tornacensis. — De Tornaco Episcopii. — Cœnobium D. Amandi. — St Amandi vita, — Reliquie St Amandi cœnoby. — Privilegia S. Amandi cœnob. — Series abbatum cœnoby elnonensis. — De origine et restauratione cœnoby Tornacensis, et serie abba-

tum a dicta restauratione.—*Cænobia Cistercensis ordinis, Cisonense C.*—*C. S. Nicolai Pratensis.*—*Monasteria Dioc. Tornac.*—*Monasteria Episcopatus S. Audomari.*—*Cænobia Dioc. Audomarensis, Gandavum.*—*Monasteria Episcop. Gandensis.*—*Arrosia Dioc. audom.*—*Gesta S. Winnoci.*—*Abbatas S. Winnoci.*—*Monast. Waltiodorensis.*

Le second n'est qu'une copie mise au net d'une partie de ce premier vol., avec des préfaces et prologomènes.

Provient d'Anchin.

N° 769.—DE ORDINIBUS MONASTICIS, COLLECTORE. F. DE BAR.

Volume in-folio ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; bonne écriture ; relié en bois et veau.

Des divers ordres religieux et vie de leurs fondateurs.

Provient d'Anchin.

N° 770.—OPUS ORDINUM MONASTICORUM. COLLECTORE F. DE BAR.

Volume in-quarto ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; écriture serrée et difficile à lire ; broché en parchemin.

Provient d'Anchin.

N° 771.—HISTORIA MONASTICA AUCT. F. DE BAR. 1593.

Deux volumes in-folio ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; bonne écriture de maius diverses ; cartonné en parchemin ; avec tables.

Provient d'Anchin.

**N° 772 — HISTORIA MONASTICA FRANCLIE, ET HISPANIE,
ATQUE COENOBIORUM. S. FRANCISCI. A. F. DE BAR.
1589.**

Un volume in-folio ; papier ; xvi^e siècle ; bonne écriture ; cartonné en
parcemin.

Provient d'Anchin.

**N° 773. — HISTORIA AQUICINCTENSIS ECCLESIE. A. F.
DE BAR, PRIORE.**

Un volume in-folio ; papier ; xvi^e siècle ; bonne écriture avec quelques
notes marginales ; broché.

**Sommaire de faits relatifs à l'histoire d'Anchin.
Provient d'Anchin.**

**N° 774. — ELECTIO ET GESTA R^{di} Dⁿⁱ ABBATIS AQUICINC-
TINI Dⁿⁱ WARNERI DE DAURE, ILLUSTRⁱ ORIUNDI GE-
NERE. A. F. DE BAR.**

Volume in-folio ; papier ; xvii^e siècle ; lignes longues ; bonne écriture ;
a souffert de l'humidité ; relié en bois et veau.

Warner de Daure fut le 39^e abbé d'Anchin, selon
les historiens ; il est, selon de Bar, le 37^e. La vie de
ce prélat a été fort agitée, et elle offre, sous le rap-
port de l'église, un certain intérêt historique.

Provient d'Anchin.

**N° 775. — D. FRANCISCI DE BAR PRIORIS AQUICINCTINI
OPERA VARIA. — FRAGMENS D'HISTOIRE SAINTE, ECCLE-
SIASTIQUE ET MONASTIQUE.**

2 volumes in-folio ; papier ; xvi^e siècle ; écriture difficile à lire ; le pre-
mier volume relié en bois et veau ; le deuxième sans couverture et en fort
mauvais état.

Provient d'Anchin.

N° 776. — CHRONOLOGIA STEMMATICA BEATI FUNDATORIS ET ABBATUM ECCLESIE AC MONASTERII SANCTI SEPULCHRI CAMERACENSIS ORDINIS SANCTI BENEDICTI, CUM BREVI EXPOSITIONE VITÆ, GESTORUM ET PROEMINENTIARUM EORUMDEM EX ACTIS AUTENTICIS IN EODEM MONASTERIO ASSERVATIS, COLLECTA ANNO 1740.

Volume in quarto ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; orné de beaux dessins à la plume exécutés avec le plus grand soin ; relié en marocain, doré sur tranche.

Ce précieux manuscrit est enrichi des dessins suivants :

Sigillum Henrici regis Lothariensium. — B. Lietberti episcopi. — Forma Sigilli Ecclesie Sancti Sepulchri ab exordio fundationis ejusdem ecclesie ordinati cum signo secreti ad causas capituli. — Sig. Walteri abbatis Sti.-Sepulchri, — Sig. Reineri abbatis. — Sig. Fulberti abb. — Sig. Parvini abb. — Sig. Balduini abb. — Sig. Gerardi abb. — Sig. Godefridi abb. — Sig. Hugonis abb. — Sig. Johannis dicti de Fontanis. — Sig. Anselmi abb. — Sig. Egidii 2 abb. dicti de Sancto Hilario. — Sig. Joannis 2. Cog. de Plenaing. — Sig. Gerardi 2. cognomeno de Bousies abb. — Sig. novum quod disperso veteri fabricatum et institutum est a Gerardo abbate circa annum 1265. — Sig. Johannis 3. dicti Doucet vel Douchet abbatis. — Sig. Philippi I. de Sancto Petro nominati alias Maucors abb. — Sig. Gualteri 2. alias de Briastre abb. — Sig. Johannis 4. de Thians abb. — Sig. Walteri 3 de Roisin abb. — Sig. Rogerii Maucors vel Mauchors dicti etiam de Valencenis abb. — Sig. Egidii de Acrinia abb. — Sig. Theodorus de Malboçio abb. — Sig. Johannis V de Valencenis. — Sig. Roberti de Pratis abb. — S. Johannis VI. Le Kief ab. — S. Egidii IV de Vicario (dessin colorié) — S. Jacobi Chombard ab. — S. Balduini II. ab. — S. Guillelmi sive Willermi Courtois ab. — Effigies D. Guillelmi. — S.

Nicolai *Grisel* ab.—S. Antonii *Grisel* ab.—S. Johannis VII *Fruy* ab.—S. Johannis VIII *Scourgeo* ab.—S. Raphaeli de *Raincheval* ab.—(enluminé).—S. Antonii II de *Foroyes* ab.—Prospectus Ecclesie et Introitus monasterii S. Sepulchri anno 1602.—S. Michaelis de *Sains* ab.—Insignia Roberti II *Fournier* ab.—S. Philippi II *Surhon* ab.—Insignia Philippi *Surhon*. — Insignia Claudii *Haccart* ab.—Effigies C. Haccarti. — S. quod circa initium administrationis C. Haccarti abbatibus institutum est a religiosis ad causas capitulares reformato veteri de anno 1265.—Insignia Bernardi *Delahaye* ab.—Ins. Ludovici de *Marbair* ab.—Ins. Josephi Dambrunii de *Rouvroy* ab.—L'abbaye de St.-Sepulchre de Cambrai (gravure qui se trouve dans les *Délices des Pays-Bas.*)—Ins. Placidi Pouillaude ab (enluminé.)

Provenance inconnue.

N° 777. — BULLA PAULI III ET PARTICULARES CONSUETUDINES MONASTERII LÆTIENSIS.

Volume in-folio ; papier ; xvii^e siècle ; lignes longues ; bonne écriture ; le titre est imprimé ; broché.

Provient d'Anchin.

N° 778. — DIADEMA MONACHORUM. — REGULA SANCTI AUGUSTINI.

Volume in-quarto ; vélin ; xii^e et xiii^e siècles ; lignes longues ; de diverses écritures ; initiales en couleur ; altéré et incomplet ; relié en bois et peau.

Voir le n° 717, plus haut.

Provient d'Anchin.

N° 779. — TRACTATUS DE TRIBUS VOTIS MONASTICIS. — REGULA STI. HIERONIMI. — EXTRACTA DE COMMENTO P. BOETY SUPER REGULAS BENEDICTI.

Volume in-octavo ; papier ; xv^e siècle ; lignes longues ; relié en bois et peau.

Provient d'Anchin.

N° 780. — OFFICINA COQUINARI, LARDARI, INFIRMARI (1) IN MONASTERIO STI. EDMUNDI REGIS ET MARTYRIS APUD BETRECES WORTHE IN ANGLIA. — VITA ET PASSIO STI. EDMUNDI BREVITER COLLECTA.

Volume in-quarto magno ; vélin ; xvi^e siècle ; lignes longues ; bonne écriture , nette et bien lisible , quoique les abréviations y soient nombreuses ; titres, initiales et noms-propres généralement en couleur. L'ouvrage s'ouvre par des tables : le premier feuillet de l'*Officina* est décoré d'une belle vignette avec encadrement or et couleur, en bon état ; relié en bois et vélin.

Ce beau et précieux manuscrit dont le titre fait assez connaître les sujets, et dont l'auteur est resté inconnu , a été écrit pour le monastère autrefois nommé *Beatrix* (Betreces), du lieu où il fut établi. La villa *Betreces Worth* était une maison royale située dans le comté de Suffolk, sur l'emplacement de laquelle on éleva une belle et magnifique abbaye, lorsque les restes d'*Edmund* (St.-Edmond), roi et martyr, y furent transportés. On sait qu'Edmond fut le dernier roi de l'*Estantlie* ou pays des anglais orientaux. Il fut martyrisé et décapité par les fils de Lodbroy, prince des Danois. Par l'établissement du monastère, et à cause du transport des restes de St.-Edmond en ces lieux, *Betreces* changea de nom et prit celui de *Bury-St.-Edmond* ou de *Edmondsbury*, et devint par la suite une ville de quel-

(1) *Queux*, au moyen-âge, *cuisiniers*. — *Lardiers*, salle où l'on serrait le lard, *garde-manger*, etc. — *Enfermiers*, frères à qui était remis le soin des infirmes. (*Ducange*, *Carpentier*, *Roquefort*.)

que importance : cette ville porte maintenant le nom de Bury.

Notre manuscrit, en sortant de l'abbaye de Betreces, devint la propriété du célèbre et savant archéologue Robert Wood. Sur le premier feuillet, on lit, d'une belle écriture : *This Boke Belongeth to me Roberte Woode*. Sur le dernier : *Vis hujus libri dominum cognoscere? verum illius hæc scriptum paginam nomen habet. Robertus Woode me possidet*. Il passa ensuite aux mains de Jean Smith, dont la vie nous est inconnue : à la suite des mentions de Woode on lit : *Nunc Johannis Smithi Londinensis*. Enfin il appartenait, au moment de la révolution, à la bibliothèque des Bénédictins anglais de Douai. En 1836, sir John Gage et Thomas Stapleton vinrent exprès de Londres à Douai pour voir et compiler ce monument curieux.

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N^o 781. — PRIMORDIA, MORES ET PIA QUOEDAM EXERCITIA CONGREGATIONIS ORATORII DE URBE QUAM BEATUS PHILIPPUS NERIUS FUNDAVIT.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; belle écriture ; relié en veau doré sur tranche.

Ce manuscrit est du R. P. Augustin Manne, oratorien.

Provient de la congrégation de l'Oratoire de Douai.

**N° 782. — CONDUITE POUR UN JEUNE HOMME QUI
ENTRE DANS L'ORATOIRE.**

Volume in-quarto parvo; papier; xvii^e siècle; cartonné.

Provient de la congrégation de l'Oratoire de
Douai.

**N° 783. — RECUEIL DES PIÈCES CONCERNANT L'AFFAIRE
DES RÉGULIERS DES PROVINCES CONQUISES, AU SUJET
DES ÉDITS DE 1768 ET 1773, Y COMPRIS LA
DÉCLARATION DU ROI EN FAVEUR DESDITS RÉGULIERS,
DU 17 DÉCEMBRE 1774, ENREGISTRÉE AU PARLE-
MENT DE FLANDRES, LE 24 MARS 1775.**

2 volumes in-folio magno; papier; xviii^e siècle; relié en veau avec
fermoirs. En tête se trouvent deux armoiries coloriées de l'abbaye et de
l'abbé de Marchiennes.

Provient de Marchiennes.

HISTOIRE SAINTE.

N° 784. — DE VITA CHRISTI.

3 volumes in-folio parvo; papier et parchemin; xv^e siècle; deux colonnes;
fort endommagé; le premier volume relié en bois et peau, et les deux
autres en bois et veau.

Ce manuscrit est l'ouvrage connu de Ludolphe
de Saxe, que l'on a plusieurs fois imprimé et tra-

duit en français (1). La plus ancienne édition paraît avoir été imprimée à Strasbourg (*absque loco*) en 1474, in-folio goth., avec les caractères de Henri Eggesteyn.

Provient d'Anchin.

N° 785. — LIBER RATBERTI COGNOMINE PASCHASII DE CORPORE ET SANGUINE CHRISTI; DE SUDARIO CAPITIS DOMINI.

Volume in-quarto magno; vélin; xi^e siècle; deux colonnes; on y voit beaucoup de surcharges d'une écriture plus moderne; relié en bois et veau.

Ce livre a eu une grande vogue et il a été souvent réimprimé. (V. l'article 67 du présent catalogue). — Provient de Marchiennes.

N° 786. — LIBER RABANI MOGUNTIE DĒ LAUDIBUS CRUCIS.

Volume in-folio; vélin; xii^e siècle; deux colonnes; belles vignettes or et couleur; initiales en couleur; avec vingt-huit grandes figures comprenant chacune un feuillet; lettres de diverses couleurs; relié en bois et veau.

Ce bizarre et précieux manuscrit n'est point facile à décrire, pour le faire parfaitement connaître. Il est divisé en deux livres: on trouve, au commencement du premier, vingt-huit pièces en vers hexamètres se rattachant à un égal nombre de figures ou de dessins qui se rencontrent après. Tous ces morceaux sont relatifs à la *Croix*. Voici la descrip-

(1) Ludolphus seu Leutolphus de Saxonis.

tion de la première figure ; elle pourra donner une idée de toutes les autres.

Cette figure représente un carré long de 51 divisions de haut sur 37 de large, formant ainsi 1,887 petits carrés dont chacun renferme une des 1,887 lettres d'une prière au Christ, pour le succès des armes et le bonheur du règne de l'empereur Louis-le-Débonnaire. Cette prière est une série de vers hexamètres.

Une partie des petits carrés en question, diversement coloriés (au milieu de ceux qui forment le fonds et sont demeurés de la couleur du vélin), représentent, sous une esquisse assez bien tracée, le portrait dudit empereur, la tête entourée d'une auréole, le manteau impérial sur les épaules, la main droite tenant une croix, la gauche appuyée sur un bouclier.

Non-seulement les 51 vers qui forment la prière au Christ, se lisent naturellement de haut en bas et de gauche à droite, à raison d'une lettre par petit carré, quelque soit la couleur du carré et la couleur particulière de la lettre elle-même sur ce carré ; mais il se présente en outre d'autres sens à saisir, lesquels sont formés par les lettres contenues dans l'esquisse ou de l'auréole, ou de la croix, ou du manteau ou du bouclier.

Ainsi 1° l'auréole, couleur or, qui environne la tête, renferme un certain nombre de lettres, couleur azur, et ces lettres disent :

« *Tu Ludovicum Christe corona.* »

(Toi, Christ, couronne Louis.)

2° La croix, également couleur or, porte, en lettres également d'azur :

« *In cruce Christe tua victoria vera*

» *Salusque ; omnia rite regis.* »

(En ta croix, ô Christ, est la vraie victoire et le salut ; tu diriges tout bien.)

3° Le bouclier, couleur or, présente, en lignes alternativement rouge et azur, les distiques suivants :

« *Nam scutum fidei depellit tela nefanda*

» *Protegit Augustum clara trophea parans.*

» *Devotum pectus divino munere fretum*

» *Inlesum semper castra inimica fugit.* »

(Le bouclier de la foi repousse les traits du pervers et protège Auguste, en lui préparant d'éclatants trophées. Un cœur dévôt soutenu par ce divin présent, échappe toujours sain et sauf des camps ennemis.)

Toute la personne du prince : chevelure blonde, cou, mains, visage, couleur chair ; en outre sa tunique et ses bottines gris de fer ; ses bas pourpre ; son manteau or et azur, sa ceinture or. contiennent les tétramètres suivants :

« *Jesu Christe tuum vertice signum*

» *Augusto galeam conferat almam*

» *Invitum et faciat optima dextram*

» *Virtus Jesu tua detque triumphans*
» *Justo Justiciæ*, » etc., etc.

Il est inconcevable ce qu'il a fallu de temps et de puérile patience pour arriver ainsi à ce que 51 vers dont le sens est suivi, découpés par l'esquisse d'un portrait en pied, forment, sur chaque membre, chaque vêtement, chaque arme, chaque attribut du prince, un sens particulier, en un ou plusieurs vers de mesures diverses, chaque sens parfaitement relatif au membre, vêtement ou attribut sur lequel il est placé.

Sur le feuillet en regard de chaque figure, se trouvent des morceaux de prose, empruntés de l'Écriture et qui paraissent avoir servi de texte aux pièces de vers : ils sont suivis de notes et de commentaires écrits de la même main que le reste. En tête du premier feuillet en prose qui fait face à la figure dont nous avons donné la description, est une belle lettre-vignette or et couleur, dans laquelle sont représentés deux moines de différents ordres soutenant une croix. Près de la tête de celui de gauche, sur un fond d'azur, on lit : *Rinauldus scripsit* ; près celle du second : *Oliverus pictor*. Le troisième feuillet qui suit offre une grande et belle vignette or et couleur, où sont figurés, au milieu, les trois personnes de la Trinité et la Vierge Marie ; à gauche, Daniel, St.-Jean-Baptiste, Isaïe et St.-Jérémie ; à droite Abacuc, Salomon, la Sibille et Ezéchiel.

En tête du second livre on voit une grande vignette qui comprend la moitié du feuillet : Elle représente deux personnages en habits pontificaux ; c'est l'archevêque Raban offrant son livre au St.-Père. Sur un rouleau qu'il lui présente, on lit : *Accipe pater munera ad laudem Christi scripta.*

A la fin on lit une pièce de vers aussi bizarrement distribués et consacrés à l'éloge du livre, de l'auteur, de l'écrivain et du peintre.

Provient d'Anchin.

N° 787. — DE GESTIS DOMINICÆ PASSIONIS. — VITÆ SANCTÆ MARIE EGYPTIACÆ ET MULTORUM SANCTORUM.

Volume in-folio magno ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; initiales et majuscules en couleur ; avec nombreuses notes marginales ; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 788. — LIBER AUREUS PETRI COMESTORIS , *ut creditur* , DE LAUDIBUS B. MARIE.

Volume in-folio ; vélin ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; majuscules or et couleur d'un bon dessin ; en bon état de conservation ; relié en bois et veau.

Ce manuscrit a été écrit sous Guillaume Chrétien, abbé de Marchiennes, qui vivait au XIV^e siècle.

En regard du premier feuillet, on lit : *Effigies Christi.* C'est le portrait du Christ qu'on trouve dans Rudolphe de Saxe.

Et puis : *Hic codex continet amplum de Virgine Deipara Panegiricon.*

A la fin du volume sont les vers de Pierre-le-Mangeur, à la louange de Marie.

Provient de Marchiennes.

N° 789. — LAUDES BEATÆ MARIE VIRGINIS.

Volume in-douze; vélin; xv^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; en mauvais état; quelques feuillets déchirés; presque dénudé.

Provenance inconnue.

N° 790. — DE TRIBUS REGIBUS SEU MAGIS QUI CHRISTUM ADORAVERUNT.

Volume in-quarto parvo; papier; xvi^e siècle; fort endommagé; mauvais cartonnage.

On lit, en marge du premier feuillet, en écriture plus moderne : *Hic florentinus a Demochare notatur Flor. de Wenelkanen 38 archiepiscopus monasteriensis qui claruit sub Urbano 5 summo pontifico Romano circa an. Dni. 1365.* — Provient d'Anchin.

N° 791. — ALTERCATIO SS. APOSTOLORUM PETRI ET PAULI CUM SIMONE MAGO. — PASSIO STI. PETRI, PAULI, MARTIALIS, MULTORUMQUE SANCTORUM.

Volume in-folio magno; vélin; xii^e siècle; deux colonnes; initiales grandes et historiées; majuscules en couleur; le commencement est en mauvais état et des feuillets manquent à la fin; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

**N° 792. — VITÆ APOSTOLORUM SIMONIS ET JUDE,
STI. SALVII EPISCOPI, STI. FARONIS EPISCOPI, STI.
QUINTINI MARTIRIS, STI. FOILLIANI MARTIRIS, STI.
BENIGNI ET ALIORUM SANCTORUM.**

Volume in-folio maximo ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; belles vignettes en tête de la plupart des Vies de Saints ; majuscules cr et couleur ; relié en bois et peau.

Il renferme en outre des articles indiqués au titre :

Passio Sti Cesarii.

Vita Sti Maturini.

Sti Vigoris.

Sti Eustachii sociorumque.

Sti Huberti.

Sti Leonardi.

Sti Winnoci.

Sti Willebrodi.

Passio quatuor Coronatorum.

Vita Sti Theodori.

Epistola Sti Severi.

Vita Sti Martini.

Dialogi Severi.

Miracula Sti Martini.

Vita Sti Cuniberti.

Sti Livini.

Sti Machuti.

Sti Aniani.

Sti Columbani.

Stæ Cecilæ.

Sti Trudonis.

Sti Crisogoni.

Stæ Katerine.

Sti Petri.

Sti Maximi.

Sti Saturini.

Sti Andreæ.

Sti Eligii.

Storum Crisanti et Darie.

Stæ Barbaræ.

Sti Nicolai.

Sti Niceti.

Sti Sabini.

Sti Eucharistii Valerii.

Stæ Leocadiæ.

Stæ Eulaliæ.

Storum Genittani, Fusciani et Victorici.

Sti Valarici.

Sti Judoci.

Sti Auberti.

Sti Lucie.

Sti Nichasii, sociorum ejus.

Sti Folquini.

Stæ Adelaidæ.

Sti Thomæ.

Stæ Eugeniæ.

Stæ Anastasiæ, sociorumque ejus.

Actus Sti Johannis.

Vita Sti Thomæ archiep.

Sti Salviniani, sociorumque ejus.

Sti Silvestri.

Vita Stæ Colombæ.

Stæ Melaniæ.

Stæ Martiniæ.

Provient de Marchiennes.

**N° 793. — PASSIO S. JACOBI ET FRAGMENTA VARIO-
RUM OPERUM ECCLESIE ET HISTORIIS REGNORUM
TAM FRANCIE QUAM HISPANIE PERUTILIA.**

Volume in-folio parvo ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; relié en bois et peau.

Ce manuscrit contient ce qui suit :

Historia successionis regum Vandalorum , Suevorum , Gothorum Gallitanorum.

Translatio Sti. Nicolai.

Relatio Leobi.

Vitæ S. Euchary et S. Valery.

Passio Sti. Leodegary.

Vita Sti. Win. Avaloci.

B. Ethbini.

Sti. Amati.

Miracula Sti. Stephani.

Passio Sti. Pantaleonis.

S. Virginum Fidei Spei et Caritatis.

Vita Johannis arch. Alexandriae.

Sur les derniers feuillets on trouve deux hymnes en latin :

Insigne miraculum de Sto. Jacobo.

Insigne miraculum de Beata dei genitrice Maria ad laudem ipsius, etc.

Provient de Marchiennes.

N° 794. — MIRACULA SANCTI ANDREÆ CUM CALENDARIO.

Volume in-douze ; vélin ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; initiales et ornements or et couleur ; ayant souffert plusieurs mutilations ; restauré en 1838 ; relié en vélin.

Provenance inconnue.

N° 795. — MARCI EVANGELISTÆ, HUGONIS ABBATIS, VITALIS, MARTYRI IN HOC CODICE CONTINENTUR. — PASSIONES ET VITÆ SANCTORUM ETC.

Volume in-folio magno ; vélin ; xiv^e siècle ; deux colonnes ; initiales et majuscules coloriées ; fort endommagé vers la fin ; relié en bois et peau.

Ce volume contient :

Vita Sti. Marci.

Hugonis abb.

Symeonis.

Hilarii et Remigii.

Fursen Marii.

Sebastiani, Agneti, Vincentii.

Policarpi, Tirci, Ignacii, Brigi de Blasii.

Stæ. Agathæ.

Sti. Vadasti.

Sti. Amandi.

Stæ Dorotheæ.

Stæ. Valentinianæ.

Sti. Ablini.

Sti. Valerii, etc.

Provient de Marchiennes.

**N^o 796.—LIBER ACTUUM SANCTI JOANNIS EVANGELISTÆ
A PETRO DORLANDO CARTUSIENSI.**

Volume in-octavo ; papier ; xvii^e siècle ; lignes longues ; titres et majuscules en couleur ; couvert en parchemin.

Foppens (*Bibliotheca Belgica*, p. 794), dit qu'il a vu ce livre dans la bibliothèque de Georges Colvenère, et, d'après cette assertion, M. Le Glay pense que notre manuscrit pourrait bien être celui qui a appartenu à Colvenère.

Pierre Dorlant vivait dans le xv^e siècle ; il naquit à Diest en Brabant, et prit l'habit de chartreux ; il est mort, dans sa 53^e année, le 25 août 1507. Ses

écrits sont nombreux : Foppens et Paquot en ont donné la nomenclature dans les articles qu'ils lui ont consacrés.

Provenance inconnue.

**N° 797. — RECUEIL CONTENANT LA VIE DE PLUSIEURS
SAINTS.**

Volume in-folio ; vélin ; XII^e siècle ; deux colonnes ; bien conservé ;
relié en bois et peau

Ce manuscrit contient :

Relatio de translatione corporis sancti protomartyris Stephani a
Constantinopoli Romam : Edita a sco Lucio Ste. Romane ecclesie ar-
chidiacono.

Vita S. Grégorii pape.

S. Maurilii , Andegavensis ecclesie episcopi.

S. Aniani , Aurelianensis episcopi.

Passio S. Petri , Alexandrie episcopi.

S. Polycarpi Smyrneor, episcopi.

S. Ignatii antiochendum, episcopi.

Vita. Landelini confessoris.

Passio S. Cyrici , sociorum ejus.

SS. Nazarii , Gervasii , Prothasii et Celsi pueri.

Inventio corporum sanctorum martyrum Gervasii et Prothasii.

Passio SS. Martyrum Johannis et Pauli.

S. Cucufatis martyris.

S. Stephani pape et martyris.

Vita S. Dunstani , cantuariensis archiepiscopi.

Domini Hugonis abbatis , cluniacensis.

Et miracula sancte Rictrudis.

Provient de Marchiennes.

N° 798. — RECUEIL DE VIES DE SAINTS.

Volume in-quarto ; vélin ; x^e siècle ; lignes longues ; d'une belle écriture ; parfaitement conservé , et orné de dessins plus remarquables par leur singularité que par leur correction ; relié en veau ; restauré en 1839.

Ce manuscrit contient ce qui suit :

Lectiones matutine pro natali Dni et totidem pro paschali.

Vita Sanctæ Eusebiæ (en prose).

Ejusd S. Eusebiæ (en vers.)

Sancti Jonæ vel Jonati (en prose.)

Sanctæ Rictrudis (en vers).

Il se termine par un homélie de St.-Grégoire , qui occupe les deux derniers feuillets.

Provient de Marchiennes.

N° 799. — MÉLANGES RELATIFS A L'HISTOIRE PARTICULIÈRE DU MONASTÈRE DE MARCHIENNE.

Volume in-quarto ; vélin ; xiii^e siècle ; lignes longues ; de diverses écritures ; initiales en couleur , d'un dessin grossier ; couverture cartonnée de l'époque en bois et vélin gaufré.

Sur la couverture , dans un parallélogramme entouré de bandes de cuivre , on lit : *Vita D. Rictrudis. Item B. Amandi et aliorum.* Cette inscription était recouverte d'une plaque de corne transparente dont il ne reste que des fragments. Il manque quelques feuillets à la fin.

Ce manuscrit contient :

Opus sanctorum merita.

Marcensium commendans et precipue Beate Rictrudis.

Fulcardi abbatis historiae.

Chronicon Marcianense.

Status rerum temporalium hujus monasterii.

Au revers de la couverture où se trouve le titre que nous avons rapporté, on lit une note ainsi conçue : *Solidæ fidei auctor seu scriptor. — Codex manuscriptor Marchianensis, quo utor, ab anno M 400, scriptus capitalibus litteris, quo editio Buzelini eo quidem loco conspirat sine ullo nostræ editionis posterioris dissensu, quo agitur de Martyrio S. Adalbadi Ducis Duacensis..... scriptus est hic codex jussu Simonis abbatis ejusdem monasterii*; note qui nous paraît avoir été écrite par le moine Raphael de Beauchamps, dont nous avons déjà parlé.

Ce volume est d'un intérêt puissant pour l'histoire de la Flandre-française. Simon, ancien moine de St.-Médard de Soissons, fut le 23^e abbé de Marchiennes; il régna de 1199 à 1202, et c'est pendant qu'il siégeait, que fut écrit le Chronicon de Marchiennes. — Fulcard prit la crosse en 1108 et mourut en 1115. — L'ouvrage de Buzelin, auquel fait allusion la note de Raphael de Beauchamps, est le *Gallo-Flandria*, dans lequel, aux pages 169 et 203; il est fait mention de St.-Adelbald.

Provient de Marchiennes.

N^o 800. — RECUEIL DE DIVERS MORCEAUX RELATIFS
A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

— Volume in-octavo oblong; vélin; XII^e siècle; titres et initiales en rouge assez bien conservé et facile à lire; couvert en bois.

Il contient les pièces suivantes :

1^o *Enarratio Leontii episcopi neapoleos cipryo-*

*rum insule, de vita et actione sancti patris nostri
Johannis archiepiscopi Alexandrini.*

Cette vie de Saint-Jean l'aumônier (Eleemosynarius), se trouve imprimée dans le recueil des Bollandistes, *Acta Sanctorum*, sous la date du 23 janvier.

2° *Vita domini Lietberti episcopi cameracensis edita a quodam monacho sancti sepulchri nomine Radulfo.*

La vie de Saint-Lietbert ou Liebert, évêque de Cambrai, qui vivait au xi^e siècle, se trouve imprimée dans l'*Acta sanctorum Belgii*. (V. p. 686 et s.)

5° Vient ensuite un fragment qui porte simplement pour titre : *De Gestis episcoporum*, et qui n'est autre qu'une partie de l'ouvrage de Baldéric, publié par M. Le Glay. Ce fragment, de 11 feuillets ou 22 pages, contient la *Liste des monastères dépendant des églises d'Arras et de Cambrai*.

4° *Incipit prologus in inventione sanctorum patriarcharum Abraham, Ysaac, Jacob et Joseph.*

Ce morceau, qui paraît être inédit, occupe 12 feuillets, et commence de la manière suivante :

« *Karitate vestra me compellente immo, sancto
» spiritu stimulante, Fratres Karissimi qui estis,
» Vestris volens parere iussionibus, Opus mihi in-
» junctum incipere nequaquam distuli : Sed statim
» acceptis tabulis iuxta perceptum vestrum, quomodo
» sanctorum patriarcharum Abraham videlicet Isaac*

» et Iacob corpora inuenta fuerunt , describere satis
» timide temptavi... etc. »

Il se termine par quatre vers assez médiocres, contenant les noms des trois mages qui vinrent adorer le Sauveur à Béthléem.

Cette pièce n'a rien de remarquable, elle n'est qu'une légende dépourvue d'intérêt.

Sur la première page de ce volume, on lit ces mots, de la main du prieur de Bar : *F. Franciscus de Bar me reperit in cubiculo D. Caroli Boulengier post mortem ipsius*. Les marges sont couvertes de notes de la main de François de Bar.

Provient d'Anchin.

N° 801. — VITA S. GUTHLACI. — GESTA ABBATUM
CROYLANDIÆ, ETC.

Volume in-folio part. ; vélin ; XIII^e siècle ; lignes longues et deux colonnes ; belles initiales de chapitres historiées ; initiales et majuscules or et couleur ; restauré en 1839 ; relié en veau.

Sur la première page on trouve un petit article intitulé : *De Translatione B. Neoti*. Au revers un index conçu comme il suit : *Vita S. Guthlaci. — Translatio S. Guthlaci. — Miracula S. Guthlaci. — Abreviatio de vita S. Guthlaci. — Gesta abbatum Croylandiæ. — Gesta antecessorum comitis Waldevi. — Vita et passio comitis Waldevi. — De Comitissa. — Miracula venerabilis Waldevi. — Vita S. Neoti. — Liber intitulatus Paradisus. — Origines de singularitate clericorum. — Liber Ysidori ad Sororem Florenti-*

*nam.—Vita S. Yvonis.—De inventione S. Yvonis.—
De Translatione S. Yvonis.—Miracula S. Yvonis.*

Ce manuscrit ayant été signalé par M. Haenel, dans son *Catalogus librorum manuscriptorum*, le savant M. Berbrugger réclama de nous, en 1834, des renseignements sur ce livre. Ils lui furent envoyés, et bientôt après l'envoi, M. le ministre de l'instruction publique en demanda et obtint la communication. M. Francisque Michel, qui travaillait à recueillir des documents pour former une collection sur Guillaume-le-Conquérant et ses fils, a extrait de notre manuscrit la vie du comte Waltheof (*Waldevus, Gualdevus*), et de sa femme Judith nommée ici *Ivetta*. Cette vie commence ainsi : *Incipit vita et passio venerabilis viri Gualdevi comitis Huntendonie et Northantonie. — Gualdevus ample prosapie comes....* (1) A la fin se lisent deux épitaphes ; l'une assez longue, en prose, dont voici les dernières lignes : *Post plurimorum curricula annorum, Henricus abbas Croylandie hanc tumbam marmoream parari fecit, in quam reliquias S. Comitis XVIto. Kal. aprilis, astante et psallente conventu, cum debita sustulit devotione, anno ab incarnatione Domini M°.CC°.X°.IX°.* L'autre épitaphé est en vers, dont le premier est ainsi conçu :

(1) Sur Waltheof, seigneur, anglo-saxon, décapité par ordre de Guillaume-le-Conquérant, et honoré ensuite comme martyr. (V. Orderic Vital, apud Duchesne, *Hist. Normann.*, 537 et suiv. ; Ingulfe de Croyland, 900 et suiv. ; Aug. Thierry, *Hist. de la conqu. d'Angleterre*, liv. V, année 1074.

Hic, Gualdeve comes, tumularis et incineraris.

L'article suivant, II, commence : *Comitissa quemdam Ivetta Comitissæ Waldevi relicta.*

III. *Beati Neoti vitam compendioso aggrediens....*

IV. *In hoc libro quem hodie de vita Sanctorum Patrum scripturi sumus.... — Explicite prephatio de vita SS. Patrum, ad Lausum prepositum palatii ad Heraclide directa.—Incipit ad eundem liber Paradisus.*

V. Vient ensuite une espèce de chant funèbre sur la mort de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry. Cette lamentation n'est ni de la prose ni des vers : La voici dans son entier :

« H (1) *Eu heu plorete Anglia, simul et Italia, plangat Francia, lacrimetur et Alemannia, nationes proximæ et omnis gens extranea. Omnis terra suum florem cecidisse lugeat. Sponsa Christi magnum decus amississe doleat. Nec Solomen hæc in vitâ de Lanfranco capiat. O vos omnes qui transitis, expectate modicum et Lanfrancum mecum flete virum apostolicum, ejulando, gemiscendo, propter ejus obitum. Heu heu clamet omnis destituta regio, nec gaudere querat magis hujus mundi gaudio, quandoquidem est orbata lumine Lanfrannico. Tu, Pavia, sume lucetum, urbs præ cunctis inclita, quæ Lanfrancum educasti, nulla nimis gloria; pro defuncto funde preces atque Domino supplica. O Lanfrance pater magne, præsul honorabilis, orthodoxæ legis Christi doctor admirabilis, qui te novit, dum te pensat, non est sine lacrimis. Sic fuisti, dum vivisti, prudens, bonus, sapiens et in rebus universis sapienter gradens, ut non tibi parem habet Oriens vel Occidens. Unde jure contristatur omne præsens seculum, perdidisse se deplorans lucis suæ speculum, atque nostram Christianam magnum gubernaculum. Heu heu properemus istum flere, socii, cujus sumus amatores plusquam omnis populi. Nec optemus à singulto tempus ullum otii. Nulla dies vel momentum sine tactu transeat: tantus meror de Lanfranco non de corde pereat, Sed per dies et per noctes, ut est dignum, maneat. Quis Lanfrancum flebit dignè, mihi, quæso, dicite, quem Sophia gubernavit à pri-*

(1) Cette première lettre H n'existe pas au manuscrit, elle devait sans doute être dessinée et historée.

» meo tempore, divinarum causas ejus condens rerum pectore. O quam
» pulchrè deputavit sibi necessarium quem tam valde venustavit disciplinis
» Artium, singillatim, super cunctos, septem liberalium. Non in magnis
» rerum causis fuit tam difficile, si per sensum meditantis erat unquam
» scibile, quod Lanfrancus indagando non fecisset facile. Sic nimirum
» semper ejus vigilabat animus ut in rebus universis esset peritissimus et
» quèrenti rationem reddere promptissimus. Quod in scholis, dum studeret,
» adolescens didicit, secuturos instructurus, optime retinuit et insensum
» meliorem, renovando, transtulit. Cujus actum cum sermone bene si
» dissentias, orbis eum luminare restat ut consentias, sine testem veritatis
» esse non dissimulas. Propterea quæ noscuntur istic esse practica, non
» omisit frequentare quæque sunt theórica, quibus fervens intonabat voce
» cathégorica. Heu dolor! execranda nimis illa potio, quæ gustatâ, mors
» successit corpori Lanfranco, quanvis esset campilata ritè pro remedio
» Nunquam manus Johannitis miscuisset poculum quæ castæ exemplaris
» ris orbi tulit oculum et induxit præ merore mortis in umbraculum,
» Fluant illi proreatu penitenti lacrimæ, quis infelix promerendo suo
» medicamine, viduarum, orphanorum, spem præsumpsit tollere. Vos
» dilecti Christo fratres, tanti patris filii, nunquam sitis sine prece, quæso,
» benignissimi, obsecrantes et dicentes semper quod proposui. Christe!
» virtus, laus, et decus beatorum omnium, da Lanfranco patris tui possi-
» dere gaudium, ut te ducem laureatus habeat perpetuum. Amen. Amen.

VI. Cette espèce de chant funèbre est suivi de la pièce ci-après :

» (1) *Transitus ad patriam non est mors, est locus in pax. Illic qui*
» *transit, bene vivere non ament in feræ. Omnis amans mundum* (2) *capit*
» (2) *ert laix. Esse satis posset quod talis non homo fust faix. Sed quando*
» *moritur sapiens et agens bona deo es. Qui mala non odit mundi præ-*
» *sentia, fols est. Nummorum massa quandoque per omnia valdrat. Gloria*
» *mundana prasens hæc nil sibi valdrat. Patri Cælesti nunquam vir*
» *avarus ad ardrat. Quando cadet talis, se funditur et sua perdrat. Tunc*
» *coluisse deum vellet si qui bona vendiest. Quod si fecisset, non parvus a t*
» *infera tendiest. (2) "P latusque suum doceat bene vivere convent. Acti-*
» *bus et verbis ostendat se fore dolent. De propriis culpis quibus antea non*

(1) Pièce macaronique et obscure.

(2) Mots dont il a été impossible de saisir le développement et le sens, et qu'on a dû se borner à reproduire ici par les lettres et traits qui figurent au manuscrit.

» *faul* (1) *oranx. Judice quid coram faciet, non de se publice poanx. Si*
» *justus fuerit veniet pius et bonus ulanx. Si miser et stultus accesserit*
» *impie puanax. Suspirare decet quem spiritus almus enhoret. Ili bene*
» *latantur quibus os mens actus en est tex. Non dulcescat ei laus oriens*
» *cor si* (2) *seri tex. Nullus in hac vita tam tute vivere ne pot. Ut* (2) *q't*
» *discipulis quem regula dulciter esmot. Si mentem linguam colat ut pru-*
» *dens homo terram membris et ventri faciat doctissime guerram.*»

VII. *Origines de singularitate clericorum.* Ici le manuscrit est à deux colonnes, au lieu d'être à longues lignes comme dans le reste du volume. Début du traité : *Miseram quidem vobis ante tempus epistolami...*

VIII. *Sancte sorori sue Florentine Isidorus.* Opuscule composé de deux livres.

IX. *De origine S. Yvonis. — Miracula S. Yvonis.* Le reste manque. Le dernier chapitre contenu dans le manuscrit commence par ces mots : *Hunt huic dissimile aliud contigisse miraculum...*

Ce manuscrit a appartenu à l'abbaye de Croyland en Angleterre, d'où il aura été apporté à Douai, par les bénédictins réfugiés dans ces contrées lors de la révolution religieuse d'Angleterre.

N° 802. — VITÆ ET PASSIONES SANCTORUM DIVERSORUM.

Volume in-quarto oblong; vélin; XIII^e siècle; lignes longues; initiales de chapitres en couleur; relié en bois et vélin.

(1) On est incertain si la lettre qui, dans le manuscrit, termine ce mot *oranx* et plusieurs autres, est un *x* ou un *z*; on pense néanmoins plutôt que l'auteur a voulu figurer un *x*.

(2) Mots dont il a été impossible de saisir le développement et le sens, et qu'on a dû se borner à reproduire ici par les lettres et traits qui figurent au manuscrit.

Ce volume contient :

Vita S. Ambrosiæ.

S. Athanasii.

S. Hilarii.

S. Hugonis.

S. Petri.

S. Pauli.

S. Radægonde.

S. Mariæ Magd.

S. Appolinarii.

Passio S. Christiænæ.

Sur un blanc resté au bas du dernier feuillet, se trouve copiée une lettre du pape Alexandre J. d'une écriture moins ancienne que celle du manuscrit, par laquelle le souverain pontife recommande au clergé et au peuple Artésien le respect et l'obéissance pour l'évêque qu'il vient de nommer au siège d'Arras. Cet acte a été donné à Bénévent, le 3 des ides d'avril - l'indication de l'année a disparu.

Provient de Marchiennes.

**N° 803.—JOANNIS DIACONI CARDINALIS VITA SANCTI
GREGORII PAPE.**

Volume in-folio parvo; vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales et majuscules or et couleur; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 804.—VITA SANCTI COLUMBANI ABBATIS.

Volume in-octavo, papier; XVI^e siècle; lignes longues; fort altéré par l'humidité; relié en bois et veau.

Avec ce manuscrit sont reliés les imprimés suivants :

Historia undecim millium Virginum. Colon. Agrip. Quentell, 1507. (Histoire des onze mille vierges de Cologne.)

Interpretation et déclaration du mandement de l'empereur Charles cinquesme, sur le faist des dismes de son pays de Haynau, faicte a la requeste du clergie dudict pays. Donne a Malines le quatozieme jour de novembre lan de grace mil cinq cens vingt trois.

Provient de l'abbaye d'Haënön.

N° 805. — VITÆ S. REMIGII EPISCOPI, LAMBERTI MARTYRIS ET MAURI ABB. INSUPER SERMONES AUG. HIERONIMI ET AMBROSII SUPER NATALEM, PURIFICATIONEM, ASSUMPTIONEM ETC. STÆ. MARIE VIRGINIS. DEINDE VITÆ S. GERMANI, STÆ. GENENOVÆ. DEINDE REDEUNT GESTA S. GERMANI; VITA S. BENEDICTI ET TANDEM S. HIERONIMI, QUÆ NON EST INTÈGRA.

Volume in-folio; vélin; xi^e siècle; lignes longues et deux colonnes; initiales en couleur; m. j. sur les histoires; le premier feuillet est fort altéré et le dernier a été mutilé; relié en bois et vélin.

Provient de Marchiennes.

N° 806. — VITÆ S. AMANDI, S. PLACIDI, S. VEDASTI, S. CELLIONI, PASSIONES S. SEBASTIANI. S. GEORGII, S. ANDREÆ, S. THOMÆ, S. COELISTI.

Volume in-quarto; vélin; d'écritures diverses et de différents âges, depuis le ix^e jusqu'au xiv^e siècle; lignes longues; couvert en parchemin; restauré en 1840.

Le manuscrit contenant la vie de St.-Amand, est du ix^e siècle; il a été imprimé dans les *Acta Sanc-*

torum , (février , tom. I. 813) , et dans les *Acta Sanctorum Belgii* , (IV. 244.) Un manuscrit semblable appartient à la bibliothèque de Gand. M. Perth a mentionné celui-ci dans ses *Monumenta Germaniæ Historica* , 2^e vol. p. 184.

Provient originairement de l'abbaye de St.-Amand.

N^o 807. — LEGENDA MAJOR B. FRANCISCI A SANCTO BONAVENTURA EDITA CUM REGULA , TESTAMENTO ET BULLA STYGMATUM.

Volume in-octavo magno ; papier ; xiv^e siècle ; lignes longues ; incomplet ; relié en bois et veau.

Provient d'Hasnon.

N^o 808. — PIÈCES ET NOTES SUR LA VIE DE ST.-FRANÇOIS D'ASSISES ET SES OPUSCULES TRADUITES EN FRANÇOIS ET EXPLIQUÉES.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; relié en veau.

On lit en tête du premier feuillet : *Bib. Theol.* , Col. angl. Duaci ex dono. R. D. Alboni Butler.

Provient des Bénédictins-anglais de Douai.

N^o 109. — VITA ET PASSIO PROECLARI MARTYRIS THOMÆ CANTUARIENSIS ARCHIEPISCOPI A JOANNE SARISBURIENSI.

Volume in-folio parvo ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; initiales et majuscules or et couleur ; relié en bois et veau gaufré.

Cette vie de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, est de Jean Petit, plus connu sous le nom de Jean de Sarisbury (Salisbury en Angleterre.) Jamais elle n'a été publiée en entier.

On en trouve deux abrégés, qui ont été faits, le premier par Henri, abbé de Croyland en 1199, le second par un anonyme, à la demande du pape Grégoire XI dans le xiv^e siècle; (*publié à Bruxelles par le P. Lupus, en 1682.*) Ces abrégés sont compris dans la compilation des quatre vies de ce prélat écrites par quatre différents auteurs; savoir: Guillaume, sous-prieur de Cantorbéry; Alain de Tewkesbury (*Deobes beriensis*), Héribert ou Herbert de Boscum et Jean de Sarisbury. Ces compilations ont été plusieurs fois imprimées depuis 1495, époque à laquelle en a paru à Paris la première édition, sous le titre de *Quadriologus* ou *Quadripartita*. (In-4°, Jean Philippe.)

Le nom de Thomas Becket est trop connu dans l'histoire pour que nous ayons à parler de lui. La vie de Jean de Sarisbury, mort évêque de Chartres, a été écrite par M. le comte Pastoret, et se trouve dans le tome xiv de l'histoire littéraire de France.

L'ouvrage de Jean de Sarisbury ne contient aucun fait sur Thomas Becket, qui ne soit connu.

La vie de l'archevêque de Cantorbéry est suivie de divers autres écrits :

D'abord, d'une sorte de précis des miracles qui

auraient eu lieu après la mort de ce prélat ou à son intention, ainsi qu'on l'avait vu à la mort de Waltheof.

Les récits de ces miracles forment trois livres.

Ensuite d'une vie de St-Nicolas, évêque et confesseur, par *Jean Diacre* (1), et de fragmens sur St-Nicolas recueillies de divers écrivains.

Ce manuscrit provient sans doute de la bibliothèque Bodléenne d'Oxford, car on trouve, sur une note, presque illisible écrite vers le xv^e siècle et collée sur une garde plus moderne d'un siècle au moins; *lib. aule Oxon in Oxon*. Il a dû appartenir ensuite au collège des bénédictins anglais de Douai.

Au bas du premier feuillet on lit : *Ex dono, Rdi admodum Dni Gulielmi. Saint George ejusdem Collegii sacerdotis.*

Dom Brial a publié la notice d'un manuscrit qui se trouve à sa bibliothèque du roi, contenant l'*histoire de la vie et du martyre de S. Thomas de Cantorbéry*, mais qui ne date que du xv^e siècle. (*Notices et extraits des mss. de la bib. du roi, t. IX. — 2^e partie, p. 85 et s.*)

N^o 810. — TRACTATUS DE VITA ET PASSIONE BEATI THOME ARCHIPROESULIS ET MARTYRIS.

Volume in-quarto; vélin; XIII; siècle; lignes longues; initiales coloriées; notes marginales; titres en rouge; très-belle écriture, relié en veau.

Manuscrit qui se trouvait en fort mauvais état et qui a été restauré en 1839.

(1) Cet écrit est, nous le présumons, de Jean de Strisbury qui fut diacre, chapelain et secrétaire de Thomas de Cantorbéry.

Cette vie n'est autre que la compilation anonyme, dont il est parlé dans l'article précédent et qui fut publiée par le P. Lupus (*Chrétien Wolf d'Ypres*), à Bruxelles, deux volumes in-4°, 1682, moins les lettres de Jean de Sarisbury qui se trouvent dans l'imprimé. Des fautes de copies assez nombreuses déparent le livre de Lupus, il ne diffère qu'en cela de notre manuscrit.

Les trois lettres de *Canonisation* du B. Thomas, par le pape Alexandre, terminent notre manuscrit. Les prologues de *Causa exilii et martyrii* ajoutés par Lupus ne s'y trouvent point.

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N° 811. — VIE DE MADAME STE.-HILTRUDE, VIERGE.

Volume in-douze ; papier ; xv^e siècle ; broché.

Ste.-Hiltrude, fille du comte Wibert ou Guibert, gentilhomme du Poitou, qui s'était retiré en Haynaut, se fit recluse dans une cellule voisine de l'église de St.-Hambert de Liessies ; elle mourut dans le viii^e siècle.

On lit sur le premier feuillet : « cest present livre a Louis de Painmollie. »

Des *Archives du Nord*, tome premier, nouvelle série, renferment une pièce de vers de M. Auguste Lebeau : intitulée : *Aux Ruines de l'abbaye de Liessies*. M. Lebeau a ajouté à son petit poème, fort remarquable d'ailleurs, quelques notes relatives à

Ste.-Hiltrude. Lorsqu'en 1837 M. Lebeau consacra ses vers à l'ancien monastère, déjà les ruines étaient en démolition. Aussi s'écriait-il :

Montier de Sainte-Hiltrude, où sont tes grands portiques
Et ton portail flanqué de tourelles gothiques ?

Depuis tout a disparu de cette riche abbaye. Elle possédait une belle bibliothèque qui fut transportée à Avesnes en 1792 et servit à faire des feux de joie et des cartouches....

Provenance inconnue.

N° 812.—VITA R. D. GOSVINI ABBATIS SEPTIMI AQUICINCTI. 1590.

Volume in-quarto mediocri ; papier ; xvii^e siècle ; lignes longues ; d'une écriture lisible ; couvert en parchemin.

Ce manuscrit comprend, en deux livres, la vie de Gossum, septième abbé d'Anchin. Les deux livres sont précédés d'une épître dédicatoire adressée à R. abbé d'Anchin Dom. Warner de Daure, par François de Bar. Rien ne prouve, ainsi que l'a dit Ferri de Loëre, qu'Alexandre, successeur de Gossuin, soit l'auteur de ce manuscrit. Cette vie n'est point l'une de celles publiées par Richard Gibbon en 1620, in-8°, chez Marc Wign, à Douai, quoique l'on retrouve, dans le livre imprimé, quelques fragmens textuels du manuscrit. La division des chapitres est différente et les commencemens ne sont pas les mêmes ; quoique les faits soient en accord.

Ainsi, dans le début du premier chapitre du livre I du manuscrit, on lit une sorte de topographie historique de la ville de Douai, qui commence ainsi : *Qui in belgicarum urbium veteri topographia sunt versati, non dubitant oppidum Duacenum....*

Celui du chapitre premier, du livre II, offre ce qui suit :

Per id tempus vacantur episcopata atrebatensi ex morte Roberti piæ memoriæ.....

Or ces deux passages, ainsi qu'un grand nombre d'autres, ne sont point dans le livre imprimé.

Rien, dans le texte du manuscrit, ni dans l'ouvrage de Gibbon, ne semble autoriser à penser que l'auteur de la vie de Goswin soit son successeur Alexandre. (1)

Le livre de Richard Gibbon est dédié à Jean de Meere, abbé d'Anchin, et la dédicace porte cette date : *Kalendis septemb. MDCXX.*

Ce qu'on lit dans le *Recueil des historiens de France*, t. XIV, p. 444, *Vita B. Gosvini* :

« *Ex Vita B. Gosvini aquicinctensis abbatis, auctore, ut creditur, Alexandro ejus successore, »* ne saurait faire autorité.

Ce manuscrit, dont parlent Martène et Durand, dans leur *Voyage littéraire*, appartenait à l'abbaye d'Anchin.

(1) Le titre du livre imprimé chez M. Wion, est ainsi conçu : *Beati Gosvini vita celeberrimi aquicinctensis monasterii abbatis septimi a duobus diversis ejusdem canobit monachis separatim exarata, e veteribus Ms. nunc primum edita cura R. P. It. Gibboni, etc.*

**N° 813. — VITA DOMNI COSVINI ABBATIS AQUICINCTINI
SEPTIMI. — BERNARDUS DE CONTEMPTU MUNDI.**

Volume in-douze ; vélin ; xiii^e siècle ; lignes longues ; reste de couverture en bois.

Provient d'Anchin 1574.

**N° 814. — VIES DE DIVERS PERSONNAGES DE L'ORDRE DES
CARMES , TIRÉES DE DIVERS AUTEURS , ENTRE AUTRES
DU PÈRE BÉROALDE , GÉNÉRAL DE L'ORDRE.**

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; de diverses écritures avec lisibles ; relié en parchemin.

Provient du couvent des Carmes de Valenciennes.

N° 815. — SANCTORUM VITÆ.

3 volumes in-quarto ; de différentes proportions ; vélin ; xiii^e siècle ; lignes longues ; de diverses écritures ; titres et initiales en couleur ; relié en bois et vélin.

Dans le tome I, se trouvent les articles qui suivent :

Vita S. Marthæ.

Passio Simonis et Judæ apost.

Sti. Jacobi.

Sti. Thomæ.

Sti. Marche ev.

Vita Sti. Lucae.

Passio Sti. Lamberti.

Sti. Maurici, sociorumque ejus.

Vita Sti. Hieronimi.

Passio Sti. Dionisi, sociorumque ejus.

Sti. Richari, sociorumque ejus.

Sti. Judocii.

Vita St. Eligii Noviomensis episcopi (avec une belle initiale représentant le saint en habits pontificaux, or et couleur.)

Vita St. Auberti.

Passio sanctorum III^e coronatorum.

Sti. Menne.

Sti. Theodori.

Vita St. Trudonis.

Passio St. Trisogoni.

Miracul. St. Thome apost.

Narratio de animabus.

Passio St. Eustachii sociorumque ejus.

Sti. Urbani pape.

Vita St. Breudani.

Passio Alexandri, Eventy et Theodosy.

Vita Stæ et Beatæ Elyzabeth nobilis matrone.

Dans le tome II ,

Vita Sti Ambrosii.

Sti Martini.

Sti Maury.

Sti Remigii.

Passio Sti Alexandri.

Dans le tome III ,

Translatio corporis B. Nicolai.

Vita St. Silvestri pape.

Relatio de translatione corporis St. Stephani.

Vita St. Fursey.

Descriptio qualiter vultus dni de Jherosolimis ad lucanam civitatem sit delatus.

Libellus Athanasii arch. Alexandrine urbis, etc.

Suivent grand nombre d'extraits ou de notes peu considérables après lesquels on lit :

Passio SS. Crispini et Crispiniani.

A la fin de ce volume se trouvent des vers que

nous croyons devoir rapporter *in-extenso*, parce que nous ne sachions pas qu'ils aient été publiés. Ils sont dirigés contre l'anti-pape Octavien que protégeait Frédéric I^{er}, empereur d'Allemagne.

VERSUS CONTRA OCTAVIANUM QUI PAPATUM SIBI ADVERSUS ALEXANDRUM PAPAM USURPAVIT; QUI ETIAM A FAUTORIBUS SUIS VICTOR EST APPELLATUS.

*Nomine Victor eras, te fallit nominis umbra
De te mentitur nomen inane tibi.
Victus es, ó Victor ! Victo Victore, papatu
Splendet Alexander, dictus ubique pater.
Fratrum pace boná promotus prominet orbi,
Pátes; Pax pa.em destruit illa tuam.
Insurgis paci: pacis jubar atra serenum
Invidiæ surgens inscit aura tuæ,
Igne spei motus animi te carpit iniquus
Summum dulce tibi spondet honoris onus.
Omne quod est, nulli satis est; sed, habens bona, sperat
Optima; spem sequitur ad nova quisque suam.
Sic, miser, esse quod es, odís; pater esse laboras;
Quod non es, vel quod non eris, illud amas.
Tu, reprobus, patrem reprobas, tu frater et hostis
Fratribus, in patrem silius arma paras.
Consulis ante tamen fratres de fraude, sed hostes
Percipis; esse doli solus in arte doles.
Quærit bella tuus dolor aut dolas; ad patris ausum
Aspirare decus, invenit arma scelus.
Fratribus amissis, emis armatos tibi fratres.
Pallet et ad matrem confugit ægra fides.
Læsa fides de te queritur, miratur alumpnum
Sic læsisse fidem curia sancta suum.
Læsa compatitur fidei; te dampnat et aufert
Teque tuosque sibi, seque suosque tibi.
Væ tibi ! Væ soli, sine fratribus, et sine matre !
Quæ modo mater erat, ecce nocera tibi,*

*Causa dolenda tibi, dolus hic; doleas et iniquo
Puniat æternus hunc dotor igne dolum.
Jamque doles videoque dolo nil justius isto;
Nãm tuus iste redit in tua dampna dolus.
Perdis id esse quod es, quia vis quod non potes esse.
Hoc habet amplectens omnia : nulla tenet,
Factis digna tuis respondent præmia; perdis,
Dum petis injuste non tua, jure tua.
Jus concessa tibi negat, inconcessa petenti;
Jcharus es; summa dum petis, ima tenes.
Quam facis, in fovæam cadis; ipsum te tua fallunt
Retia summa : tui tu tibi causa mali.
Quid magis offendant vitam viventis, apertis
Nos docet exemplis res tua forma malis.
Nil homini gravius hominis quam prona voluntas;
Hac duce dum properas, hac ruis ipse probans.
Se quicumque regit, rex est : qui vult super esse
Omnibus imperiis, imperet ipse sibi.
Si mentes sequimur, à nobis fallimur; hostis
Est sibi, quisquis amat quicquid amare juvat.
Forsan amo mundum, nec amat me mundus amantem,
Ridet, et in risu flebilis ira latet.
Nil ita nos fallat, quia quos invitat adesse,
Ad non esse trahit ; quæ herit, ipse metit.
Riserat ille diù tibi, spem dederat tibi risus.
Væ tibi ! Spe steteras stante; ruente ruis.
Væ tibi ! Quantus eras, par patri penè vel aller
A patre! nam primus ille, secundus eras.
Splendor opum, generis majestas, utilis ætas,
Prætulerant cunctis te tria, laude trium.
Famâ magnus eras, et magis major; ut esse
Maximus, hoc solum defuit, esse papam.
Nec magnus nec major eris nec maximus : in te
Dampnat utrumque gradum tertius ille gradus.
Jam tibi diffidens, opibus confidis, opumque
Te malè Theutonicus orbis adorat ope.
Erigit in statuam te cursus et ira furoris
Theutonici : Sibi par certat habere parem.
Non nisi sola tibi blanditur Cæsaris aula*

*Errorique tuus consultit ille tuo.
Et regit errorem rex et regem regit error,
Errat nec regitur nec regit orba fides.
Ergo regat rex summus eum | Petrique carinam
Dirigat, ut mergat nulla charibdis eam.
Mergi nec poterit. Christo sibi remige, quamvis
Hæresis impulsu fluctu et illa tua.*

Proviennent del'abbaye d'Anchin.

N° 816.—SANCTORUM VITÆ.

*Volume in-quarto magno; vélin; xi^e siècle; de différentes écritures; altéré par l'usage; relié en bois et vélin.

Ce volume contient :

Miracula Sti. Benedicti abb.
Sermo B. Hieronimi in vita Ste. dei genit.
Translatio Sti. Stephani.
Transitus Sti. Lucæ evang.
Inventio Sti. Stephani.
Passio Sti. Xisti atque Laurentie.
Sti. Ipoliti, Mauriti et Soc.
Storum Crispini et Crispiniani.
Inventio Stæ Crucis.—Exaltatio.
Vitæ Sti. Aycardi, Augustini, Lucie Egidii,
Gaugerii et Stæ Cicilice.
Vita Sti. Auberti.
Passio Sti. Clementis.
Vita et passio Sti. Vincentii.
Vita Stæ. Agnetis.
Passio Sti. Adriani.
Vita Sti. Martialis.
Passio Sti. Blasii. (1)
Stæ. Barbaræ.
Cantus cum notis musicæ.

. (1) Ce sermon et les morceaux qui suivent, sont écrits sur vélin de format plus petit.

Il commence ainsi :

« Ad celebres rex ecclesie laudes cuncta.... »

Provient de Marchiennes.

N° 817. — VITÆ SANCTORUM.

Volume in-quarto; papier; xv^e siècle; lignes longues; initiales en rouge; incomplet; relié en bois et parchemin noirci.

Ce manuscrit comprend les vies, passions et gestes de cent vingt-un saints. C'est une compilation de manuscrits déjà décrits.

Provenance inconnue.

N° 818. — VIES DES SAINTS.

Volume in-folio parvo; papier; xv^e siècle; deux colonnes; initiales en couleur; relié en bois et veau.

Ce volume contient soixante vies de saints dont il a été parlé dans d'autres manuscrits cités, et les doctrines de Pierre de Luxembourg, à la suite desquelles se lit la ballade suivante :

BALADE.

Cœur humain polu en tous estas
Satan a pechiet desricullez (1) nature
Penses tu point quen la fin deb veras
Puant charongne et as vers poureture.
Cest le droit deu de humaine creature
Coursiers danssans dessus le pavement
Harnas luyans couvers dor et dargent
Force de bras pour la lance virer
Rompre le bois-cot jambe et eschine
Feront ils tant que puisies escapper
Le dart mortel qui les pompes affine.

(1) Desricullez pour desrienglé, déréglé.

Sollers agus comme quetullot (1) de ras
Et fier maintient soubz ponpeuse vesture
Chief aornant de ces divers fastras.
Comble dorgeuil et tison de luxure
Aux yeulx mondans pilleuse pousture
Te servent ils fors a ton dampnement
Mieux te vaulsist maintenir simplement
En fais en dis et nuict et jour penser
A la righeur de justice divine
Veu quil te fault tost ou tart endurer
Le dart mortel qui les pompes affine.

Terre produist fleurs et fruits a grant tas
Et delle naist mainte douliche pasture
Les bouche et yeulx et aultres ydoins bas
Que rendent ils se non fiens et ordure
Toy dont qui es plains de toute lardure
Trop plus vil restes que quelconque element
Cuise as de toy contenir humblement
Car pau voudra geullaz remorz moustrer
Bouche mignotte et pollu poitrine
Quant te vendra lame du corps hoster
Le dart mortel qui les pompes affine.

Conclusions yeuls rians et risoter
Cheveux blondins ou vanite domine
Fera en brief en pouldre retourner
Le dart mortel qui les pompes affine.

Explicit amen.

Viennent ensuite 23 feuillets de vélin, dont suit
le titre :

« Cy apres sensuivent plusieurs miracles de la
> glorieuse marie benoiste et de notre Sauveur

(1) *Quetullot*, petite queue. — *Souliers agus comme petite queue de rats*, les souliers à la poulaine.

» Jhesus Christ, lesquels en lisant devotement ex-
» citent a grand devotion, charite et dillection. »

On lit sur la première garde :-

« *Ex libris Joannis Cognati Tornacensis canonici*
» *emptus a bibliopola Tornaci in 1615.* »

Et en tête de la table :-

« *Ex bibliotheca ff. minimorum Duacensium.* »

Jean Cousin est auteur d'une histoire de Tournai.
Provient des Minimes de Douai.

N^o 819. — VITÆ SS. HEREMITARUM.

Volume in-folio; vélin; xii^e siècle; deux colonnes; belle écriture;
endommagé par le temps et l'usage; manquent les deux premiers feuillets;
riché en bois et veau.

Ce manuscrit a été mentionné par D. Martenne-
et Durand. Il contient :

Vita S. Pauli primi heremitæ.

S. Antonii.

Hilarionis ab Hieron.

De captivo monacho nomine Malcho ab eodem.

Vitæ patrum Ægyptorum et deserti monachorum a Posthumiano
monacho.

V. S. Joannis heremitæ.

B. Or. S. Ammonis.

De S. Benon abbate.

S. Theonis Apollonii.

Continuatio de S. Ammone:

S. Copretis. — S. Heleni. — S. Helie Eulogii.

S. Apellen pophnutii.

De Isidori monasteriis.

S. Serapionis apollonii mart.

S. Dioscori.

Miracula S. Dei Genitricis Marie.

Provient de Marchiennes.

N° 820. — GESTA ANTIQUISSIMORUM PATRUM ET
HEREMITARUM.

Volume in-folio ; vélin ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; incomplet ; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 821. — LIBER SANCTORUM S. ISIDORI HISPALENSIS,
EJUSDEM SOLILOQUIA.

Volume in-octavo ; vélin ; XIII^e siècle ; lignes longues ; relié en veau.

A la suite des ouvrages de l'archevêque de Séville, on trouve : *Oratio Beati Ambrosii, episcopi*.
Provenance inconnue.

N° 822. — VIE DU P. F. NICOLAS DE BINCHE, PRESTRE,
DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS DE L'OBSER-
VANCE.

1 volume in-douze ; papier ; XVII^e siècle ; écriture lisible ; relié en parchemin.

Ce volume contient en outre :

1° La règle de l'ordre des frères Mineurs, et la bulle confirmative de cet ordre par le pape.

2° L'histoire Capucine, laquelle traite de la dernière et parfaite réforme de la religion de S. François, des Frères Mineurs observans, appelez Capucins.

3^e La vie de divers frères de cet ordre.

Provenance inconnue.

**N^o 823. — LA VIE DE NOSTRE VENERABLE MÈRE
ANNE DE ST.-AUGUSTIN.**

Volume in-quarto parvo ; papier ; xvii^e siècle ; écriture assez lisible ;
relié en parchemin.

C'est la vie de Dona Anne de Pedraça, née à
Valladolid, en Espagne, écrite par elle-même.

Provenance inconnue.

**N^o 824. — ICI SONT LES ESCRIS DE NOSTRE HONO-
RABLE S. JEANNE POTIÉ D'ARRAS QUELLE AÏT FAICT
EN L'AN 1645, PAR L'ORDONNANCE ET COMANDE-
MENT DE SON DIRECTEUR ET SUPERIEUR COME ON
PEUT VOIR.**

Volume in-quarto ; papier ; xvii^e siècle ; de différentes écritures ; relié
en parchemin.

C'est le récit des extases et des hallucina-
tions qu'a éprouvées la sœur Jeanne Potié. Cet
ouvrage comprend 266 articles relatifs à des
effets de la grâce.

Provenance inconnue.

**N^o 825. — MARTYROLOGIUM ROMANUM. — NECROLOGIUM
AQUINCINTENSIVM.**

Volume in-folio parvo ; vélin ; xiv^e siècle ; titres, initiales et majuscules

en couleur; les annotations ont été faites depuis, et à des époques diverses; incomplet et en mauvais état; relié en bois et veau.

Provient d'Anchin.

N° 826. — MARTYROLOGIUM ET NECROLOGIUM MARCHIANENSE.

Volume in-folio parvo; papier; xvi^e siècle; deux colonnes; relié en veau, aux armes de l'abbaye de Marchiennes.

Provient de Marchiennes.

N° 827. — MARTYROLOGIUM ET REGULA SANCTI BENEDICTI.

Volume in-folio parvo; vélin; xiii^e siècle; deux colonnes; altéré et incomplet; relié en bois et veau.

Le nécrologe est continué jusqu'au xviii^e siècle, par des mains autres que celle de l'écrivain du manuscrit.

Provient de Marchiennes.

N° 828. — REGULA BEATI AUGUSTINI SANCTI. — MARTYROLOGIUM ET NECROLOGIUM ABBATIE MONIALIUM de Sin IN DUACO.

Volume in-quarto; vélin; xii^e siècle; lignes longues; belle écriture; titres, initiales et majuscules en couleur; relié en bois et veau avec fermoirs.

Provient du monastère dit *l'abbaye de Sin* à Douai.

N° 829. — HISTOIRE DES PÈRES DU COLLÈGE ANGLAIS DE DOUAY MARTYRISÉS EN ANGLETERRE DEPUIS 1628.

2 volumes in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; belle écriture ornée de portraits gravés ; relié en veau.

Ces pères sont au nombre de vingt-deux ; treize ont été exécutés à Tyburn (1), six à Lancaster, deux à Yorck, un à Dorchester ; voici les noms de ces pères : Edm. Arrousmith, W. Ward, Edw Barlow, Thom. Reynolds, Albane Rhoe, In^o. Lockwood, Edm. Catterick, Hugh Green *alias* Ferd. Brown, In^o. Buttaker, Thom. Holland, Henry Heath, Fra. Belb. In^o. Ducket, Ralp Corbet, Henri Morse *alias* Cuthbert Claxton, Philip Powel *alias* Morgan, N. Reading, Thom. Whittaker, In^o. Farrington, Martin Woodcock, Peter Wright, John Soutworth.

Provient probablement du collège des Jésuites anglais de Douai.

N^o 830. — NOTICE SUR LA VIE DE PLUSIEURS PÈRES
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Volume in-quarto (tome 1^{er} ; le second manque) ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; cartonné.

Provenance inconnue.

N^o 831. — ALBUM SODALITATIS PHILOSOPHORUM SUB
TITULO B. V. ANNUNCIATÆ ERACTÆ DUACI DUO D.
J. B. POLLET.

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; relié en maroquin doré sur tranche et sur plat.

Ce manuscrit donne la liste annuelle des chefs

(1) Place publique sur laquelle ont lieu à Londres les exécutions des criminels.

et des suivants des sodalités depuis 1606 jusqu'en 1764 inclusivement.

Provenance inconnue.

HISTOIRE DES JUIFS.

N° 832. — DE ANTIQUITATE JUDAICA VIGINTI LIBRI. —
DE CAPTIVITATE JUDAICA ET EXCIDIO JERUSALEM AU-
THORE FLAVIO JOSEPHO..

Volume in-folio massivo; vélin; xii^e siècle; manuscrit remarquable orné de belles majuscules or et couleur; d'une belle écriture; relié en bois recouvert en cuir de porc.

Ce précieux manuscrit, cité dans le voyage itinéraire de D. Martène et Durand, a éprouvé quelques mutilations. Sur le verso du dernier feuillet on lit, en écriture courante du xiv^e siècle, quatre jugements rendus dans des différends qui s'étaient élevés entre l'église et le couvent de Marchiennes, et les Seigneurs des environs relativement aux droits revendiqués par eux.

Provient d'Anchin.

N° 833. — DE ANTIQUITATE JUDAICA, ETC.

Ce manuscrit exactement semblable au précédent, est de la même écriture; mais les majuscules

sont moins grandes et moins vives en couleur. Il a aussi été endommagé dans quelques parties ; comme celui qui précède, il a été cité par D. Martène et Durand, dans leur voyage littéraire.

Provient de Marchiennes.

N° 834. — HISTORIA EGESIPPI DE BELLO JUDAICO. —
VITA DOMINI ANSELMI CANTUARIENSIS ARCHIEPISCOPI A
QUIRINO ET ARMINIO FRATRIBUS SCRIPTA. — PASSIO
SANCTORUM MARTYRUM CRISANTI ET DARIE.

Volume in-folio; vélin; deux colonnes; initiales et majuscules ornées et en couleur; relié en bois et saau.

Cet Hégésippe, qu'il ne faut pas confondre avec l'historien ecclésiastique qui vécut au II^e siècle, ne serait que le compilateur de Josephé, selon quelques autorités. On croit même assez généralement qu'un copiste peu attentif aura substitué le nom d'*Hegesippus* à celui de *Josippus* qu'on lisait en tête l'ouvrage. Cette histoire a eu beaucoup de succès ; elle a été imprimée pour la première fois, à Paris, en 1510, in-folio. On la retrouve, avec des corrections, dans L. Labarre, *Historia Christ. veter. Patrum* ; Paris, 1583, in-folio.

Provient d'Anchin.

HISTOIRE GRECQUE, ROMAINE ET BYSANTINE.

**N° 835. — DARETIS PHRIGII HISTORIA TROJANA. —
HISTORIA BRITANNORUM.—DESCRIPTIO ASIÆ, EUROPÆ
ET AFRICÆ, ET PARTICULARIS TOTIUS NORMANDIÆ.**

Volume in-folio ; vélin ; XIII^e siècle ; deux colonnes ; initiales en couleur ; relié en bois et veau.

Une vignette assez grossière représente le roi Arthur , couronné en tête et revêtu du manteau royal , tranchant la tête à Gigas qu'il retient par le toupet. (1)

Provient de Marchiennes.

**N° 836. — LA FORTUNE INCONSTANTE DE L'EMPIRE
ROMAIN DANS LA SUCCESSION DE TOUS LES EMPE-
REURS, DÈS L'AN DE L'INCARNATION DE N. SG'.
JUSQU'À CETTE ANNÉE 1675.**

Volume in-quarto ; papier ; XVI^e siècle ; cartonné en vélin.

Provenance inconnue.

N° 837. — HISTORIA JHEROSOLIMITANA.

Volume in-folio parvo ; papier ; XVI^e siècle ; lignes longues ; relié en bois et veau.

Cette histoire de Jérusalem , qui a été donnée à l'abbaye d'Anchin par un chanoine d'Arras nommé

(1) V. ci-après n° 838.

François Maugré, commence après la tenue du concile de Clermont, et se termine à l'expulsion des princes chrétiens.

Provient d'Anchin.

N° 838. — INCIPIUNT GESTA FRANCORUM JHERUSALEM EXPUGNANTIUM.—INCIPIT DESCRIPTIO DE SITU LOCORUM.—LIBER BEATI JHERONIMI DE VIRIS ILLUSTRIBUS. — LIBER DOMINI FULCHERI CARNOTENSIS IN GESTIS FRANCORUM JHERUSALEM PEREGRINANTIUM. — QUOMODO CYRUS AB ALEXANDRO REGE CAPTA SIT. — QUOMODO GAZA AB EODEM REGE CAPTA SIT. — HISTORIA METRICE COMPOSITA GILONIS PARIISIENSIS CLERICI, POSTEA CLUNIACENSIS MONACHI INDE CARNALIS EPISCOPI DE VIA JHEROSOLIMITANA, QUANDO EXPULSIS ET OCCISIS PAGANIS, DEVICTÆ SUNT NICÆ, ANTIOCHIA, JHERUSALEM A CHRISTIANIS.—EJUSDEM PHISIOLOGUS METRICE PARITER SCRIPTA.—HYSTORIA DARETIS FRIGII. — HISTORIA BRITONUM.

Volume in-folio parvo ; vélin ; XII^e et XIII^e siècles ; deux colonnes ; de différentes écritures ; initiales et majuscules en couleur ; bien conservé , les deux derniers feuillets exceptés ; relié en bois et peau et autrefois garni de fermoirs.

Dom Martène et Durand , et , après eux , M. Le Glay (1) . ont parlé de ce précieux manuscrit. Voici commencement du premier ouvrage : (2)

(1) *Voyage littéraire*, t. II, p. 91.—*Mémoires sur les bibliothèques publiques*, p. 114 et 115.

(2) Ce commencement n'avait pas été exactement donné par les savants bénédictins.

« *Incipiunt gesta Francorum Jherusalem expugnantium, — Anno Dominicæ incarnationis millesimo nonagesimo sexto regnante in alemannia Henrico imperatore, in francia Philippo rege, in greca Alexio, in anglia Wuillelmo juniore.....* »

Cette chronique a été publiée par Bengars sous le titre : *Gesta francorum expugnantium Hierusalem* (1), et lui a donné la date de 1095 ; il nous apprend qu'il n'en connaît pas l'auteur. Dom Cellier assure qu'elle n'est qu'un abrégé d'une histoire des croisades, écrite par Pierre Tudebode, qui avait suivi Boemond en Palestine (2).

Le second ouvrage est de Fretellus, archidiacre d'Antioche, qui vivait dans le xi^e siècle ; il est connu sous le titre *De Locis sacris*, et a servi à Adrichomius pour composer celui intitulé *Théâtre de la Terre Sainte*. A la fin se trouve l'épithaphe du tombeau de Godefroi de Bouillon. Cette épithaphe est sans doute ensevelie sous le massif de pierre qui recouvre les tombeaux de Godefroi et de Bauvain, car lorsque M. Michaud visita le saint Temple de Jérusalem en 1830, on ne put que lui indiquer l'emplacement de ces tombeaux (3). Nous reproduisons cette épithaphe d'après notre manuscrit :

(1) V. sa collection *Gesta Dei per Francos* ; Hanau, in-f^o, 1611, p. 561 et suivantes.

(2) *Hist. générale des auteurs sacrés*, par D. Cellier, t. 21, p. 150.

(3) *Histoire des Croisades*, t. II, p. 13.

- *Francorum gentis Syon loca sancta potentis ,*
- *Mirificum sidus , Dux hic recubat Godefridus ,*
- *Ægypti terror, Arabum fuga, Persidis error.*
- *Rex licet electus, Res nobilit intitulari,*
- *Nec diademari, sed suo Christo famulari.*
- *Hujus erat cura Syon sua reddere jura,*
- *Catholiceque sequi sacra dogmata juris et æqui ,*
- *Totum scisma teri circa se jusque foveri ,*
- *Sic et cum superis potuit diadema mereri ,*
- *Militiæ speculum, populi vigor, anchora cleri. »*

Le nom de Fretellus est peu connu (1).

Le troisième ouvrage est le livre de Foucher de Chartres. Il a été imprimé dans la collection de Bongars et dans celle de Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores* (2). Mais notre manuscrit renferme une sorte de prologue que l'on ne retrouve pas dans les collections citées.

Le quatrième est le livre de Gilon, sous-diacre de Paris et ensuite cardinal. Voici ce qu'en ont écrit Dom Martène et Dom Durand (3).

« Nous avons imprimé cet ouvrage au troisième tome de nos anecdotes (4), ouvrage excellent,

(1) On lit dans les *Mémoires sur les Bibliothèques*, etc., de M. Le Glay, la note suivante :

« Fratellus ou Fretellus n'est nommé ni dans le *Prodomus historiæ litterariæ* de Lambecius, ni dans la bibliothèque sacrée de Mauro Boni et Gamba, ni dans Bellarmin, ni enfin dans Remi Cellier. Hænel le cite comme n'existant qu'à la bibliothèque de Bâle, où il est coté A. I, 28. Il se trouvait aussi à Clairvaux. »

(2) Paris. in-fol., 1641, t. iv, p. 816.

(3) Voyage cité.

(4) *Thesaurus anecdotorum*, p. 213 et suivantes.

» quoique l'auteur ait été peu connu jusqu'à présent, même de ceux qui ont écrit des auteurs ecclésiastiques; car ils ne font pas seulement mention de lui. Mais le manuscrit de Marchiennes (1), nous apprend tous les différens états par lesquels il a passé; outre le titre qui lui donne la qualité de cardinal, voici ce que nous y lisons : (Ici se trouve rapporté le titre que nous avons donné.) « Il y a bien de l'apparence que c'est ce » Gilon, cardinal et évêque de Tuscule qui a écrit » la vie de St.-Hugues, abbé de Cluni (2). »

Duchesne avait donné, avant les Bénédictins, l'ouvrage de Gilon, qu'il avait réuni à trois livres de Fulcon (3). Duchesne avait emprunté son texte d'un manuscrit de l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, à Paris, et les bénédictins s'étaient servis d'un manuscrit du P. Jacques Sirmond; aussi remarque-t-on de grandes différences dans le texte; ce que les derniers ont reconnu dans leurs observations préliminaires : *At maxima ex parte differt*, disent-ils. Notre manuscrit diffère aussi beaucoup des deux imprimés, mais beaucoup moins du texte des bénédictins que de celui de Duchesne. Comme au livre de Fretellus, il y a une sorte de prologue que les éditeurs n'ont point publié.

L'Histoire de Mahomet, par Hildebert, qui suit, a

(1) Le nôtre.

(2) La vie de St.-Hugues est attribuée, par Dom Celler, à Hildebert.

(3) Ouvrage cité, p. 890 et suivantes.

été imprimée avec les œuvres de ce savant prélat , dans l'édition de ses *Œuvres complètes* qu'a donnée Antoine Beaugendre (1). Hildebert de Lavardin , évêque du Mans et ensuite archevêque de Tours , vivait dans les xi^e et xii^e siècles (2).

Vient ensuite l'histoire de Troie , de Darès-le-Phrygien , en prose , *Historia Trojana*. C'est celle que l'on dit avoir été donnée par Cornélius Nepos , et d'après laquelle le poème de *Bello Trojano* en vers hexamètres , aurait été écrit par Joseph Iscarnius. L'histoire prétendue de Darès a été souvent imprimée et a été traduite en diverses langues. La plus ancienne édition paraît être celle de Cologne , 1474 , in-4° (3).

L'*Historia Britonum* n'est relative qu'aux temps les plus reculés de l'histoire de l'Angleterre , c'est-à-dire à ceux de l'invasion et de l'occupation par les Romains. L'auteur a fait remonter son récit à la chute de Troie et à la venue des Troyens en Italie (4).

Les autres ouvrages contenus dans ce volume et

(1) Paris, 1708 ; in-fol. , p. 1278 et suivantes.

(2) On trouve une notice sur la vie et les œuvres d'Hildebert , dans l'*Histoire générale des auteurs sacrés* , de Dom Cellier , t. xxii , p. 12 et suiv.

(3) L'histoire est précédée d'une sorte de dédicace qu'on retrouve aussi dans les livres imprimés , et qui commence ainsi : « *Cornelius Nepos Sallustio Crispo salutem.....* »

Voir ci-devant n° 835.

(4) Voir également 835 déjà cité.

dont nous avons donné les titres, ne méritent pas de mentions particulières.

Provient de Marchiennes.

HISTOIRE DE FRANCE.

N° 839. — HISTORIA FRANCO-MEROVINGICA.

Volume in-quarto ; papier ; xvii^e siècle ; lignes longues ; écriture cursive ; en mauvais état ; broché.

L'*Historia Franco-Merovingica* est d'André Silvius (Dubois), grand-prieur de Marchiennes à la fin du xii^e siècle. Cette histoire a été publiée avec un commentaire, par un autre religieux de Marchiennes nommé Raphael de Beauchamp, in-4°, Douai, Pierre Bogart, 1633, sous le titre : *Historia Merovingicæ synopsis*.

On trouve dans le manuscrit les dédicace et approbation qui se trouvent dans le livre imprimé, ce qui pourrait faire penser que ce manuscrit a servi pour l'impression du livre de Raphael de Beauchamp.

Provient de Marchiennes.

N° 840. — INCIPIT PRIMUS LIBELLUS DE GESTIS ET SUCCESSIONE REGUM FRANCORUM QUI MEROVINGII SUNT DICTI. — SEQUITUR BREVE CHRONICON AB ANNO 1202 AD ANNUM. 1224.

Volume in-quarto; veau; xiv^e siècle; lignes longues; relié en bois et veau.

Ce premier livre est le même texte que celui du volume précédent.

On trouve, au commencement du livre, les noms des saints pontifes depuis St.-Pierre jusqu'à Grégoire IV (1241), et ceux des *Princes des romains*, depuis Jules César jusqu'à Otton IV. Sur le feuillet suivant se lit un bref récit de la bataille de Bouvines, qui commence ainsi :

« Anno Dni incarnati M^o. CC^o. XIII^o. VI^o. kl.
» Augusti die dominica in territorio tornacensi juxta
» pontem de Bovines..... »

Provient de Marchiennes.

N^o 841. — TABLEAU DES TROIS LIGNÉES ROYALES.

MEROVÉE, PEPIN, CAPET.

MULTIPLIÉES EN LXVII ROYS QUI ONT SEIGNEURIÉ LA NATION FRANÇOISE DEPUIS PHARAMOND JUSQU'A LOUIS XIV, PRÉSENTEMENT RÉGNANT, OU SE VOIT LE COMMENCEMENT, LE PROGRÈS ET L'ESTAT PRÉSENT DU ROYAUME DE FRANCE. LE TOUT TIRÉ DES MEILLEURS AUTHEDRS TANT FRANÇOIS QU'ESTRANGERS.

Volume in-quarto; papier; xviii^e siècle; écriture nette; mais peu lisible; relié en parchemin.

Provenance inconnue.

N^o 842. — DISCOURS DES RANGS ET SÉANCES, MESLANGÉS

DE DIVERSSES CÉRÉMONIES.

Volume in-folio; papier; xviii^e siècle; belle et grande écriture; relié en veau fauve.

La plupart des articles que renferme ce volume, se trouvent dans le *Cérémonial françois* des Godofroy. — Provenance inconnue.

HISTOIRE DES PAYS-BAS.

**N° 843. — RECUEIL DES ANTIQUITEZ DE FLANDRES
ET DES PREMIERS FORESTIERS, COMTES ET COM-
TESSES D'ICELUY PAYS.**

Volume in folio ; papier fort ; xvi^e siècle ; lignes longues ; bonne écriture ; en parfait état de conservation ; cartonné.

Ce manuscrit est une copie de celui de Philippe Wielant. Cet écrivain, né à Gand, en 1440, d'une famille distinguée, est mort en 1519. Charles-le-Téméraire le choisit comme l'un des premiers conseillers du Parlement de Malines, et il devint un des plus éminents du conseil provincial de Flandre ; il fut aussi maître des requêtes sous la duchesse Marie de Bourgogne. Profondément versé dans la connaissance du droit du pays, il fut, par ses écrits, tant inédits que publiés, le guide des jurisconsultes et des historiens flamands (1).

Demeyer (*Annales Fland.*), Jacques Marchant (*Flandriæ commentari*), D'Oudegherst lui ont fait

(1) Paquot, *Mémoires*, t. III. — Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, p. 84. t. I.

des emprunts en le traduisant sans le citer. De Lespinoÿ (*Antiquitez et noblesse de Flandres*), lui a pris textuellement le commencement de son ouvrage sur la noblesse de Flandre, sans plus rappeler son nom.

Voici le début de notre manuscrit qu'on retrouve exactement dans les *Recherches des antiquitez* de Philippe de Lespinoÿ, imprimées à Douai, en 1631, chez la veuve Marc Wion :

« En Flandre ont régné quatre forestiers ; le premier forestier fut Lideric.... mais qui fut ce Lideric ? toutes les histoires en parlent diversement, etc. »

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur l'ouvrage de Wielant : M. de Reiffenberg en a fait une analyse complète dans le viii^e vol. des *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles*.

M. Warnkœnig a eu à sa disposition, dit-il, quatre manuscrits des antiquités de Flandre ; mais quoiqu'il ait eu le nôtre aussi entre les mains, dans une visite qu'il fit à la bibliothèque de Douai, en 1835, il ne le cite point. — Provenance inconnue.

N^o 844.—CHRONIQUE VAN DEN LANDE VAN VLAENDRE.

Volume in-folio ; papier ; xv^e siècle ; deux colonnes et lignes longues ; orné de dessins originaux représentant les anciens forestiers et les comtes de Flandre, avec leurs armoiries ; relié en veau.

Une note en flamand, qui se trouve en tête du fol. XXI de ce manuscrit, porte ce qui suit : « Cette

» chronique de Flandre a été faite par Antoine de
» Rouere et écrite par la main de Jacques Van
» Malen (1), et est la même qui est sortie imprimée,
» et que j'ai dans ma bibliothèque. »

D'après cette note, nous ne pouvons pas avoir de doute sur l'ouvrage et sur ses auteurs. C'est l'excellente *Chronike* d'André de Smet et d'Antoine de Rowere, qui fut imprimée à Anvers en 1534, petit in-fol., par Willem Wersterman. Au reste il suffit de comparer les textes du manuscrit et de l'imprimé, pour n'avoir plus de doute à cet égard. La chronique imprimée va de 621 à 1514, et celle de notre manuscrit s'arrête à 1481. Il y a bien une continuation qui poursuit les événements jusqu'à 1506, mais elle n'est plus du même temps, de la même main, ni conçue de la même manière; il serait possible qu'elle fut de Jacques Van Malen, l'écrivain qui, plus tard, sous l'anonyme *Jean Paris Van Male*, a écrit une histoire de Flandre en flamand, qui, prenant les événements dans le xv^e siècle, les suit jusqu'en 1648.

Les dessins coloriés originaux qui ornent ce curieux manuscrit, méritent d'être mentionnés. Ce sont les suivants :

Finart vaincu devant Lille (Risele), par Lideric (ann.° 621).

Antoine, fils de Lideric.

Louis de Harlebeke.

Enguerran ou Ingelram.

(1) V. folio 4f5 au verso.

Odoacre ou Audagres.
Bauduin Bras-de-Fer.
Bauduin-le-Chauve.
Arnould-le-vieux.
Bauduin-le-jeune.
Arnould-le-jeune.
Bauduin-à-la-belle-Barbe.
Bauduin-le-Pieux.
Bauduin de Mons.
Arnould-le-Simple.
Bauduin-le-jeune, fils de Bauduin de Mons.
Richilde-Mathilde.
Robert-le-Frison.
Robert de Jérusalem.
Bauduin-à-la-Hache.
Charles Canut.
Guillaume d'Ypres.
Guillaume de Normandie.
Theodoric, landgravé d'Alsace.
Philippe d'Alsace.
Bauduin, comte de Hainaut, et Sibelle.
Bauduin, empereur.
Ferdinand de Portugal et Jeanne.
Thomas de Savoie.
Guillaume Dampierre et Marguerite.
Dampierre Junior.
Gui de Dampierre, fils de Guillaume-le-Vieux.
Philippe-le-Bel et sa femme.
Jacques de St.-Pol, régent de Flandre.
Un moulin sur une hauteur.
Robert de Nevers (l'Hôtel de).
Louis de Nevers.
Louis de Mâle.
Philippe-le-Hardi et sa femme Marguerite.
Jean de Dijon, fils de Philippe-le-Hardi.
Philippe de Valois-le-pieux.

Charles de Valois.

Solennel et triomphant tournois.

Maximilien et Marie de Bourgogne.

Maximilien.

Maximilien, roi des Romains.

Frédéric Albert.

On trouve (page 473 du manuscrit), un dessin de la forme d'un carré long en hauteur au milieu duquel se voit une roue. Le mot *Fortuna* est en tête : on lit sur le haut de la roue, *regno 1477* (1); sur le côté droit, *regnabam 1481* (2); dans le bas, *regnavi 1482* (3), et sur le côté gauche, *regnabo 1489* (4).

Il est probable que la *roue* est une allusion à celle qui se trouvait sculptée sur le *Péron*, à Liège, et qui avait acquis une si grande célébrité locale.

Ensuite on rencontre deux pièces de vers de douze octaves chacune, et qui se rattachent à la situation de la Flandre à la fin du xv^e siècle. Voici la traduction des titres de ces deux morceaux qui n'ont d'ailleurs rien de bien poétique :

I. Complainte sur le pays de Flandre déplorant la guerre civile et intestine arrivée par la jalousie et la discussion entre les nobles et les gouverneurs du pays durant la minorité du jeune duc Philippe,

(1) Allusion à l'avènement de Marie de Bourgogne, par la mort de Charles-le-Téméraire.

(2) Espérances de Louis XI de s'emparer de la souveraineté de Flandre, etc.

(3) Sa puissance considérée comme si grande qu'il était roi du pays en 1482.

(4) Espérances de Maximilien.

héritier du comté de Flandre, comme quoi le pays fut jeté par eux dans un grand désordre, ainsi qu'on le trouvera dans le discours suivant touchant la suppression de la corporation.

II. Refrain concernant l'abolition de la confrérie ; par suite d'une suppression de travail, il survint en Flandre de grands désordres et désolation.

Provenance inconnue.

N° 845. — DE LA VILLE DE LILLE ET DE LA FONDATION D'ICELLE.

Volume in-folio ; papier ; xvii^e siècle ; lignes longues ; relié en veau.

Suite de faits par ordre chronologique depuis l'an 1030 , jusqu'à la fin du xiv^e siècle. Une table alphabétique des faits en écriture plus moderne termine le livre. — Provenance inconnue.

N° 846. — JOURNAL DU SIÈGE DE LA VILLE DE LILLE , EN 1667.

Volume in-quarto ; papier ; xvii^e siècle ; cartonné.

Ce journal a été imprimé plusieurs fois et se trouve renfermé dans plusieurs ouvrages relatifs aux campagnes de la Flandre.

Provenance inconnue.

N° 847. — VEPRECLARIA OU LA SOLEMNITÉ DES FESTES DES NOBLES ROIS DE L'ÉPINETTE , TENUES EN LA VILLE DE LILLE PAR LES NOBLES DU PAYS.

Volume in-folio magno ; papier ; xvii^e siècle ; belles et grandes armoiries enluminées ; relié en veau.

Dans le manuscrit sont les armoiries de tous les rois de l'Épinette depuis Jean Legrand, en 1283, jusqu'à Henry de Tenremonde, en 1487. On rencontre communément des copies de ce manuscrit. M. Arthur Dinaux dit qu'un de ceux qui écrivirent les premiers sur *les Festes et Joustes des roys de l'Épinette*, fut messire Jean Rasoir, seigneur d'Oudoumez et de Beuvraiges, et que son manuscrit fut copié, augmenté et enrichi de figures, vues et blasons coloriés, par Jacques Leboucq, savant généalogiste valenciennois, héraut d'armes du roi d'Espagne et lieutenant de la Toison d'Or.

M. Lucien de Rosny a publié une *Histoire des fêtes de l'Épinette*, entièrement tirée de ces livres. La seconde édition, imprimée à Valenciennes en 1839, porte le titre de *l'Épervier d'or*.

Provenance inconnue.

N° 848.—DE L'ESTAT DE LA MAISON DU DUC CHARLES
DE BOURGOIGNE. (1)

Volume in-quarto magno ; papier ; xv^e siècle ; lignes longues ; initiales et majuscules en couleur ; relié en bois et veau avec fermoirs.

Ce manuscrit nous a paru être de la main d'Olivier de la Marche lui-même. Le début, la signature et les titres qui l'accompagnent, ne se trouvent pas dans les publications imprimées qui en ont été

(1) Nous donnons à ce manuscrit le titre des imprimés, quoiqu'il n'en porte point.

faites depuis celle d'Hubert Antoine (Bruxelles, 1615), jusqu'à celle de MM. Michand et Poujoulat (Paris, 1837).

Il est probable que notre manuscrit était connu d'Antoine Matthæus, car dans la traduction en flamand qu'il a donnée de *l'Estat* (1), il cite des passages de ce début ou de cette finale, que nous allons donner tout-à-l'heure. Il serait possible aussi que le manuscrit qui existe à la bibliothèque de Lahaye, et que mentionne M. de Reiffenberg, fut celui dont Matthæus a fait usage.

Voici ce début :

« En acomplissant a vostre requeste Monsieur
» Lavitailleur de Calais (2), jay mis en brief ce
» que jay peu comprendre de lestat de la maison
» du duc Charles de Bourgoigne mon tres souve-
» rain seigneur ensemble des ordonnances de sa
» guerre et commencerons à lestat de sa maison et
» au service de Dieu et de sa chapelle qui doit estre
» commencement de toutes choses. »

Et la finale :

« Et a fin que il appert que je veuil que chascun
» scaiche que ce qui est baillie par escript est baillie
» de homme qui le peut bien scavoir jay mis mon
» nom en escript soubz ceste presente epistre en

(1) *Analecta veteris Ævi*, t. 1, p. 231 et s. Lahaye, in-4°; 1738.

(2) Lavitailleur, *Avictualleur*, officier chargé de l'approvisionnement des places de guerre; de *Victualia*,

» moy recommandant a vous laquele epistre jay
» faicte et compilee ou siege de Nuisse en Alemaigne
» ou mois de novembre lan mil III^e LXXIII.

» Le bien vostre Olivier de la Marche chevalier
» conseiller et maistre dostel de mons^r le duc de
» Bourg^{ne} capitaine de sa garde et son bailly damont
» ou conte de Bourgoigne etc. »

Les divers éditeurs de *l'Etat* ont tous commis une grave erreur en imprimant *Aisse* au lieu de *Nuisse*, et en prenant cet *Aisse* pour *Aix-la-Chapelle*. Notre manuscrit porte *Nuisse* pour *Nuis* ou *Neuss* (Noversium), ville d'Allemagne ; de l'électorat de Cologne, vis-à-vis Dusseldorf, à une demi-lieue du Rhin, sur la petite rivière de l'Ereff. Cette place est forte et ancienne, et elle a acquis une certaine célébrité par la résistance qu'elle fit à Charles-le-Téméraire et pour laquelle elle obtint de grands privilèges.

On lit sur un feuillet de garde : *Ex donatione d'Anthony Le Franc facta pp. capucinis conventus Duacensis.*

Ce qui peut faire présumer que ce curieux manuscrit provient du couvent des capucins de Douai.

N^o 849. — COMPUTUS DE TRIBUS DECIMIS DOMINO DUCI BURGUNDIÆ CONCESSIS IN DEFENSIONE FIDEI CONTRA TURCOS COLLECTIS IN TORNACENSI ET QUATUOR OFFICIIS FLANDRIÆ TRAJECTENSIS DIOCESIBUS. (On lit en marge : *Pro collectoribus.*)

Volume in-folio ; vélin ; xv^e siècle ; broché.

On trouve, dans ce recueil, une ordonnance de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, datée de Lille, le 18^e jour de juillet l'an 14. . ., qui fait remise et donne exemption de taxes imposées pour la croisade contre Mahomet II.

Provenance inconnue.

N^o 850. — COMPUTUS DE TRIBUS DECIMIS DOMINO DUCI BURGUNDIE CONCESSIS IN DEFENSIONE FIDEI CONTRA TURCOS COLLECTIS IN TORNACENSI ET QUATUOR OFFICIIS FLANDRIÆ TRAJECTENSIS DIOCESIBUS.

Volume in-folio ; papier ; xv^e siècle ; sans couverture.

Même ouvrage que le précédent.

Provenance inconnue.

N^o 851. — RECUEIL DE PIÈCES, DE MÉMOIRES, DE FAITS HISTORIQUES, POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES PAYS-BAS ET A L'HISTOIRE PARTICULIÈRE DE LA VILLE DE DOUAI SOUS LES DUCS DE BOURGOGNE ET LES PRINCES DE LA MAISON D'AUTRICHE.

Volume in-folio parvo ; papier ; xv^e siècle ; lignes longues ; couvert en parchemin.

Suite de nombreuses pièces détachées qui ont été, en partie, reproduites en français plus moderne par les auteurs des manuscrits qui vont suivre.

Sur les deux premiers feuillets du manuscrit on

trouve une nomenclature des princes et princesses de la maison de Bourgogne , depuis St.-Legier (St.-Léger) jusqu'à Marie de Bourgogne. Après cette nomenclature vient une suite de lettres ou d'ordonnances de Charles-le-Hardy ; puis une série de faits , de récits d'entrées solennelles , de cérémonies funèbres, de premières joyeuses venues, etc.

Provenance inconnue.

N° 852. — RECUEIL DE PIÈCES , MÉMOIRES , ETC. ,
POUR SERVIR A L'HISTOIRE PARTICULIÈRE DE LA
VILLE DE DOUAI , PAR MARTIN JOSEPH DERASIÈRE ,
AVOCAT AU PARLEMENT DE Tournay ET ENSUITE
GREFFIER DE LA VILLE DE DOUAI.

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; de différentes écritures avec notes marginales parfois illisibles ; relié en veau et délabré.

Le premier volume contient :

De la coutume de Douai.

De la magistrature de Douai.

Instruction pour le greffe civil du procès.

Vie de St.-Maurant , patron de la ville de Douai.

Coutumes générales de la Gouvernance de Douai et d'Orchies.

Histoire de Tournai (*Notice sans intérêt.*)

Style des lettres de la chancellerie des juridictions de chaque ville.

Le second :

Description de la ville de Douai.

Eglise collégiale et paroissiale de St.-Pierre.

-- de St.-Albin.

Histoire de la magistrature de Douai.

Origine de la procession de la ville et les corps que l'on y porte.

La Maison de ville brûlée.

Nouvelle maison de Ville et Beffroi.
Institution de la loi Echevinale.
Table de la Magistrature.
Entrée des princes dans Douai. — Morts, obituaires, Années.
Siège de Douai, 1^{er} juillet 1667.
Publications de paix.
Couvens, hôpitaux, fondations pieuses de Douai.
Etablissement du Mont-de-Piété, l'an 1626, à Douai.
Table des Couvens de Douai.
Université de Douai.
L'Ecole publique. (Dessin).
Erection de l'Université.
Mémoires relatifs aux Jésuites.
L'établissement de la ville de Douai.
Notes diverses sur Douai.

Le troisième :

Fondation de Douai.
Faits divers,
Franche foire de St.-Remy.
Concours établi en l'Université de Douai.
Etablissement du Parlement de Tournay.
Pièces et lettres diverses.
Siège de la ville de Douai, en 1710.

Le quatrième :

Faits historiques relatifs à la ville de Douai.
Eglises, collégiales, paroissiales, chapelles et oratoires de la ville de Douai.
Les Abbayes, Monastères, Couvents et Collèges de religieux admis dans la ville de Douai.
Ancienneté des pères Cordeliers ou Récollets.
Couvent de St.-Thomas.
Lettres des Echevins de Douai, en l'admission officielle de ce couvent au collège d'Anchin.
La maison des filles de Ste.-Agnes à Douai.
Etablissement des sœurs grises à St.-Anchin.

Réception des pères Capucins à Douai.
Abbaye de Paix.
Annonciates.
Religieuses Clairisses.
Carmes Deschaulx.
Anglais Récollets.
Frères Augustins.
Religieuses de l'abbaye de Sin.
Ste. Catherine de Sienne.
Frères Mineurs Ecosais.
Pères Minimes.
Religieuses Carmélites.
Brigittines.
Pères de l'Oratoire.
Sœurs Capucines.
Pères Chartreux.
Pères Carmes Chaussez.
Institut des filles de la Charité.
Défense de recevoir, dans la suite, aucun religieux dans Douai.
Pères Brigittins.
Dames St.-Emery.
Fondations pieuses, bonnes maisons.
Concordat entre les chevaliers de St.-Jean et les Echevins; 1427.
Provenance inconnue.

N° 853. — RECUEIL DE PIÈCES RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA VILLE DE DOUAI, DE M. DERASIERE.

Volume in-quarto; papier; xviii^e siècle; de diverses écritures; relié en veau.

Ce manuscrit est en fort mauvais état. Les neuf premiers feuillets en ont été arrachés; beaucoup d'articles sont rayés ou rectifiés. La pièce la plus importante du recueil est celle relative au siège mis

devant la ville de Douai par Louis XIV, la capitulation qui s'en suivit, et l'entrée du roi dans cette ville (1).

Provient de M. J. Derasière, greffier de la ville de Douai.

N° 854. — FAITS HISTORIQUES CONCERNANT LA VILLE DE DOUAI, EXTRAITS D'UN MANUSCRIT (2).

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; cartonné en vélin.

Le manuscrit que nous indiquons, comme ayant contribué à former celui-ci, provenait de M. d'Aubers ; le sort nous est inconnu, il avait pour titre :

CROYEUR

Traitant véritablement des choses notables et admirables advenues faites ou erigées en divers endroits de cet univers particulièrement en ces provinces de la Gaule Belgique et notamment en la ville de Douay et aux environs commençant l'an 1030, recueillis par Jacques Loth Bourgeois et marchand de Tripes de de cette dite ville de divers anciens auteurs qui ont écrit jusqu'au tems de sa connaissance et depuis et continué ce qui est advenu durant sa vie.

ANAGRAMME SUR SON NOM. (sic).

*Hors de Sodomie abominable ville
Se sortit Jaques Loth et sa famille.*

La plupart de ces faits sont rappelés dans les *Souvenirs d'usage des habitans de Douai.*

Provient de la ville de Douai.

(1) Ces pièces ont été plusieurs fois imprimées.

(2) Mentionné sous le n° 851.

N° 855. — DESCRIPTION DE LA VILLE DE DOUAI ET
DE SA DÉPENDANCE.

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; cartonné en
vêlin.

Ce manuscrit renferme des notices chronologiques relatives à la ville de Douai, extraites d'autres ouvrages ou de faits consignés aux archives. A la suite on lit quelques articles sur des communes de la châtellenie de Douai, et sur ses établissements religieux.

Provenance inconnue.

N° 856. — LA VILLE DE DOUAI RENTRÉE SOUS LA
DOMINATION DE LOUIS XIV, ROY DE FRANCE ET DE
NAVARRE.

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Cette relation a été imprimée plusieurs fois.

Provenance inconnue.

N° 857. — LE CATALOGUE DE TOUS LES BELGIENS.

Volume in-quarto magno ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; titres,
initiales et majuscules en couleur ; incomplet ; relié en bois et veau.

Ce manuscrit est un deuxième volume de la traduction des *Annales de Haynaut* de Jacques de Guise, par Jean Lessabé. Le texte est à-peu-près le même que celui publié par Galliot Dupré, en 1531. M. le marquis de Fortia d'Urban a publié récem-

ment les Annales complètes de Jacques de Guise, en 17 vol. in-8°. Il manque cinq chapitres à la fin de ce second volume.

On lit, sur la couverture intérieure de notre manuscrit : *M. Amand Pepin François me possidet.*

Les *Archives du Nord* ont publié (tome II, nouvelle série), un excellent article biographique de M. Aubenas, sur Jacques de Guise.

Provenance inconnue.

N° 858. — NOMS DES PREVOSTS ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DE VALENCIENNES, DEPUIS L'AN 1302 JUSQU'EN L'AN 1752, AVEC LES ARMOIRIES ENLUMINÉES DESDITS PREVOSTS ET DES NOTES HISTORIQUES SUR CE QUI EST ARRIVÉ DE LEUR TEMPS.

Volume in-quarto, papier ; XVIII^e siècle ; de différentes écritures ; cartonné en vélin.

Ce manuscrit provient de M. Malotau de Villerode, et toutes les notes historiques qu'il renferme sont de sa main.

N° 859. — NOMS DES PREVOSTS ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DE VALENCIENNES.

Volume in-folio ; papier ; XVIII^e siècle ; de diverses écritures ; broché.

En tête se trouve le serment que doit jurer le comte de Hainaut en sa ville de Valenciennes ; le serment du prévost au comte ; le serment des pensionnaires et greffiers, etc. On trouve ensuite un

Catologue des grands Baillis de Hainaut et de Valenciennes, depuis 1323 jusqu'en 1632.

On lit sur un autre feuillet : *Copie tirée du livre en velin reposant dans les archives de la ville de Valenciennes.*

Les noms des prévôts et échevins vont jusqu'à l'année 1721.

Provient de M. Malotau de Villerode.

N° 860. — RECUEIL DE PIÈCES ET DE MÉMOIRES
CONCERNANT LA VILLE DE VALENCIENNES.

Portefeuille in-folio contenant un grand nombre de pièces tant manuscrites qu'imprimées du xviii^e siècle.

Provient de M. Malotau de Villerode.

N° 861. — ÉTAT DES RENTES ET LOYERS DE MAISONS,
DUS A L'ABBAYE D'ANCHIN EN 1663.

Volume in-douze, papier ; xvii^e siècle ; en mauvais état ; cartonné en parchemin.

Provient d'Anchin.

N° 862. — COLLECTIO QUORUNDAM HISTORICORUM
RERUM ATREBATENSIVM, *scilicet* DYONISII BERSACII,
ANT. SCONOVII, FERD. DE CARDEVAQUE DOM. DE
BEAUMONT, PONTI PAYEN, JACOBI DU CLERC DOM.
DE BEAUVOIR seu VALERANDI OBERT, DOM. DE GAU-
DIMPÉ.

Volume in-quarto magno ; papier ; xvi^e siècle ; relié en veau.

Denis de Bersacques naquit à Arras en 1610 ;

son fragment historique a pour titre : *Brevis originis artesiensis comitatus narratio*. Ferri de Locres déclare avoir profité de cet écrit pour sa *Chronique Belgique*.

Antoine Schoonovius (de Schoonovia), hollandais, chanoine de St.-Donat, à Bruges, a laissé plusieurs ouvrages inédits et il a été éditeur d'Eutrope. Il vivait dans le xvi^e siècle. Son livre a pour titre : *Comites atrabatenses non nulli veteres*.

Ferdinand de Cardevaque, seigneur de Beaumont, l'un des ascendants de la noble famille d'Havrincourt, naquit à Arras en 1572 ; il est auteur de plusieurs ouvrages dont aucun ne paraît avoir été imprimé. Sanderus fait connaître les titres des manuscrits précieux que renfermait sa bibliothèque. (*Bibl. manuscripta* I. 290). Son ouvrage, écrit en français, est intitulé : *Chronique de la comté d'Arthois*, et ils s'arrête en 1549.

Pontus de Payen, seigneur des Essarts, est auteur d'un traité portant ce titre : *Discours véritable de ce qui s'est passé en la ville d'Arras depuis l'union et confederation des estats d'Arthois avecque aultres provinces des Pays-Bas par P. etc.* 1570.

On trouve des copies de son manuscrit à Arras, à Lille, à la Bibliothèque du Roi, etc.

Jacques du Clercq, seigneur de Beauvoir en Ternois, a écrit des mémoires sur les affaires de son temps. Il naquit en 1524, et fut conseiller de

Philippe de Bourgogne en la châtellenie de Douai, Lille et Orchies. Ses mémoires ont été plusieurs fois imprimés avec de nombreuses mutilations. M. Buchon et M. le baron de Reiffenberg en ont publié des éditions complètes.

Walerand Obert, seigneur de Gaudiempré dans l'Artois, est cité par Ferri de Locres comme auteur d'un récit des troubles d'Arras en 1578. Son manuscrit provenant de l'abbaye de St.-Vaast, est aujourd'hui à la bibliothèque d'Arras.

Il serait difficile de dire si la dernière partie de ce manuscrit commençant par ces mots : *La guerre tant redoutée de la maison d'Autriche et de Bourgogne contre le royaume de France, etc.*, doit être attribuée à Jacques du Clercq ou à Walerand Obert, car les manuscrits originaux de ces écrivains ne sont pas en nos mains pour faciliter les collations nécessaires, et nous trouvons, avant le commencement que nous venons de citer, une note ainsi conçue :

Liber sequens videtur esse Jacobi du Clercq domini de Beauvoir..... vel Valerandi Obert domini de Gaudiempré.

Si nous nous en rapportons cependant à l'excellente publication de M. le baron de Reiffenberg, (*Mémoires de J. du Clercq*) tout nous porte à croire que cette partie du manuscrit n'est point de Du Clercq, mais de Walerand Obert.

On trouve aussi, dans ce manuscrit, sans noms d'auteurs ;

1° *Première institution du conseil d'Artois.*

2° *Seconde institution des gouverneurs, présidents et conseillers, etc.*

3° *Instruction pour la conduite audict conseil d'Artois.*

4° *Congnoissance de crime de lèze-majesté, attribuée audict conseil.*

Ces ordonnances et quelques autres d'une moindre importance qui suivent, sont relatives à la création, par Charles-Quint, du conseil d'Artois, par suite du traité conclu à Cambrai, le 5 août 1529. Entre ces autres ordonnances, s'en trouve une de ce même Charles, relative à la ville de Douai; elle a pour titre : *Ressort et protection des prevost, doien et chappitre de Sainct Arné en Douay, injoinct audict conseil.* Enfin, *Copie de la ratification du traité de paix fait à Madrid le xiiii^e de janvier 1528 après la nativité de Notre Seigneur selon le mode des Espagnols.*

Provenance inconnue.

N° 863. — PROCÈS-VERBAL DE LA RÉCEPTION DU CONSEIL DE TRENTE AU CONSEIL PROVINCIAL D'ARTOIS, LE 28 JUILLET 1564. — SURSÉANCE DE L'ÉDIT DE 1696 EN FAVEUR DE L'ARTOIS. — ADMINISTRATION DES BIENS DES ÉGLISES ET DES HÔPITAUX. — INSTRUCTION DU CONSEIL DE MALINES.

Volume in-folio; papier; copies d'originaux, du xviii^e siècle; relié en veau.

Provenance inconnue.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

N° 864. — HISTORIA ECCLESIASTICA DE GESTIS ANGLORUM VENERABILIS BEDE.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; deux colonnes; belle écriture; titres, initiales et majuscules en couleur; relié en bois et veau.

Ce livre a été souvent imprimé sous différents formats. La première édition est de Strasbourg, 1473, Eggestein, in-folio.

Provient d'Anchin.

N° 865. — THEATRUM ANTIQUISSIMÆ VERISSIMÆQUE HISTORIÆ ECCLESIE BRITANNIÆ MAJORIS AB IPSIS APOSTOLIS PRIMO FUNDATÆ.

Le même titre en anglais.

4 volumes; papier; xvii^e siècle; lignes longues avec indication marginales; l'ouvrage est écrit en longue anglaise; relié en veau fauve.

Ainsi que l'annonce le titre, cette histoire de l'église d'Angleterre commence même avant les apôtres. *After Julius Cesar the first emperours, etc.*; ainsi s'ouvre le premier volume. Il est d'abord rempli de discussions historico-religieuses sur la conception, l'institution des sacrements. Viennent en-

suite des dissertations historiques dans lesquelles l'auteur cherche à établir que St-Paul a prêché en Angleterre, ainsi que St-Simon le Zélateur sous le règne d'Arviragus. Il décrit après, la vie de plusieurs chrétiens distingués et annonce l'arrivée de St-Pierre vers la fin du règne du même Arviragus. Il y conduit aussi St-Philippe et St-Joseph d'Arimathe (1). Viennent ensuite la vie de Presatagus, roi de l'Est d'Angleterre et celle du pape St-Clément, l'histoire des hérésies du premier siècle. Le volume se termine par celle des principaux persécuteurs.

Le second volume commence à l'année 99 de l'ère vulgaire. Il renferme : une histoire des papes et des empereurs depuis l'an 99 jusqu'à l'an 200, suivie de l'histoire des hérésies du II^e siècle et de discussions y relatives. — L'histoire du III^e siècle avec quelques discussions de doctrine. — Une biographie sacrée et une longue narration des miracles qui sont arrivés durant ce siècle. — Il traite du renouvellement de la foi qui avait beaucoup perdu de sa force pendant ce même siècle. — Il donne enfin l'histoire depuis 300 jusqu'à 394, avec la vie des saints et des papes.

Dans le troisième volume se trouvent : l'histoire des empereurs Arcadius et Honorius et de plusieurs

(1) Cette erreur est celle de Polydore Virgile et d'autres écrivains de ce temps.

prélats anglais leurs contemporains. — Celle du pape Pelagius et des Pélagiens, suivie d'une sorte de tableau de l'histoire universelle du temps. — L'histoire des descentes des Vandales et des Saxons, et une biographie sacrée. — L'histoire des hérésies et des sectes qui se montrées de 394 à 494, accompagnée de grand nombre d'antiquités ecclésiastiques. — La vie du roi Arthur, suivie de celle de plusieurs saints personnages.

Enfin dans le quatrième volume qui comprend de l'an 591 à l'an 676, on lit : Conversion de l'Angleterre par St-Grégoire avec une lettre du même pontife à une reine anglaise et plusieurs antiquités intéressantes. — Histoire des fondations religieuses, par les premiers rois chrétiens avec les vies des papes et empereurs. — Histoire de Mahomet et du Mahométisme. — Histoire de St-Wilfrid, de son temps et des conciles de cette époque. — L'histoire générale de cette même époque termine le volume.

Cet ouvrage annonce une grande érudition : il accuse des recherches fort laborieuses et extrêmement étendues. L'auteur est inconnu ; mais comme il cite souvent Campden et Hope qui sont morts dans le milieu du xvii^e siècle, il est à présumer qu'il a pu écrire ce livre vers la fin du protectorat de Cromwel.

Provenance inconnue.

N° 866.—THE CHURCH HISTORY OF BRITANY BY CRESSEY.

Volume in folio; papier; xviii^e siècle; lignes longues; bonne écriture, nette, avec ratures et corrections; en très bon état de conservation; relié en veau fauve.

Ce manuscrit est une partie de l'histoire de l'église d'Angleterre de Cressey (Hugues Paulin) dit Serenus, que l'on croyait perdue.

Cressey, né à Wakefield, dans le comté d'York, en 1605, d'une famille de ministres anglicans, fut élevé à Oxford. Il eut diverses fortunes; son aversion pour le fanatisme puritain, le conduisit au catholicisme. Il abjura à Rome et fit encore quelques voyages. Il se réfugia à Douai où il entra dans le monastère des Bénédictins anglais, et changea ses noms d'Hugues Paulin contre celui de Serenus. Envoyé plus tard en mission en Angleterre, il devint, à l'époque de la restauration, chapelain de la reine Catherine d'Espagne, femme de Charles II, donna sa démission deux ans après, et se retira à Londres où il composa son *Church history of Britany*. Le premier volume de cet ouvrage fut imprimé in-folio à Rouen, en 1668, et dédié à la reine d'Angleterre. Il paraît que Cressey en avait donné ou confié la seconde partie aux Bénédictins anglais de Douai, où elle était restée manuscrite, selon l'opinion émise par M. Suard dans la Biographie universelle, à l'article sur Cressey. Rien n'indique, sur le manuscrit, le nom de l'auteur; mais il porte le même titre que la partie imprimée: *The Church history of Britany*;

la division en livres et en chapitres est la même ; la chronologie, les indications marginales des sources historiques sont les mêmes ; le style est identiquement aussi le même ; enfin il provient du collège des Bénédictins anglais d'où il est venu à la bibliothèque de Douai au moment de la révolution française. On peut dire de cette partie ce qu'a écrit M. Suard de celle imprimée : « C'est un ouvrage rempli d'érudition et de recherches curieuses. » Le volume imprimé s'arrête en 1066, au règne d'Harold ou Harald II qui, élu au commencement de 1066, périt le 14 octobre de la même année. Malheureusement le manuscrit ne reprend les événements qu'en l'an 1199, au temps de Jean-Sans-Terre. Il manquerait donc les règnes de Guillaume-le-Conquérant, de Guillaume-le-Roux, d'Henri I, d'Etienne, d'Henri II et de Richard cœur de Lion, qui occuperaient huit livres, car le manuscrit s'ouvre par le chapitre premier du livre neuvième (*the ninth Book*) du second volume projeté sous doute. Il prend ces événements à l'instant de la mort du roi Richard, et de l'investiture que reçut Jean son frère et successeur, du duché de Normandie, des mains de l'archevêque de Rouen Walter. Le dernier chapitre du xiv^e siècle, qui est aussi le dernier de l'ouvrage, s'arrête au commencement du règne du roi Edward II, en 1307. Ce manuscrit, d'après les ratures et corrections, nous semble être autographe.
Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N^o 867. — THE ORIGIN, CUSTOMS, AND ATTACHMENT OF
THE SCOTS, ETC., BY JOHN LESLEY, BISHOP OF
ROSS.

Volume in-folio ; papier ; xvi^e siècle ; lignes longues ; orné de portraits
des anciens rois d'Écosse gravés au trait et entourés de leurs généalogies
et descendances ; cartonné.

Cet ouvrage est le livre de Jean Lesley, imprimé
à Rome en 1578, in-4^o, sous le titre : *De origine ,
moribus et rebus gestis scotorum*. Comme il était
orné d'une carte et de portraits, ce sont probable-
ment ceux que l'on a joints à notre manuscrit.
Jean Lesley, évêque de Ross, fut un des conseil-
lers et des défenseurs de l'infortunée Marie Stuart.
C'est lui qui fonda le séminaire des Écossais de
Douai.

Au bas du titre se trouve une note en anglais ,
dont voici la traduction :

« La copie de cette traduction fut reçue de son excellence Jacques
» duc d'Yorck, le frère de notre souverain le roi Charles II.
» On y a ajouté une description particulière de toutes les Isles appar-
» tenant à la couronne d'Écosse, faite d'après les recherches les plus
» authentiques et les plus curieuses ; sur les antiquités de ce royaume
» par le très honorable et habile (industrious) Jean Maxwell, comte de
» Nithisdale, milord Hervers, etc. , et qui précède son histoire de l'É-
» cosse. Cette histoire qui commence dans les temps les plus reculés du
» pays et s'étend jusqu'en 1632, est manuscrite dans ma possession et
» j'ai l'intention de la faire imprimer à l'occasion si Dieu le permet. »

Cette note est-elle de la main de Lesley, comme
le manuscrit, ce que nous devons présumer ?

Le dixième livre, *De origine*, qui forme une bonne
partie du volume, est entièrement consacré à Marie
Stuart. Il embrasse une période de 31 ans, de 1542

à 1573. Voici les événements qu'ils rappelle : ils sont traités de manière à intéresser.

- 1° Arrangements pour la jeune reine.
- 2° Projet de mariage entre le jeune prince anglais et la jeune reine.
- 3° Opposition à ce projet par le roi de France; guerre des partis.
- 4° Mariage de la jeune reine avec le Dauphin et conditions de la paix.
- 5° Mort de la reine-mère (régente depuis la paix) et mort du Dauphin.
- 6° Retour de la jeune reine en Ecosse.
- 7° Discussions religieuses et politiques.
- 8° Mort de l'Earl (1) de Mar et de Murray.

Dans cet ouvrage il n'est question qu'une fois des droits de Marie au trône d'Angleterre: C'est à la page 220, lorsqu'il est parlé des conditions de paix, Provient des Bénédictins anglais de Douai.

**N° 868. — LA GRANDE BRETAGNE EN PROSPECTIF (sic)
OU SE VOIT LA DIVERSITÉ DES ESTATS DE CE ROYAUME,
EN SON COMMENCEMENT, EN SON PROGRÈS, ET EN TOUTE
SA SUITE, AVEC L'ÉTRANGE VICISSITUDE DE SES AFFAIRES
PUBLIQUES SOUS TOUS LES ROYS DEPUIS BRUTE ÓÚ
BRUTE JUSQUES AU ROY CHARLES SECOND PRÉSENTEMENT
RÉGNANT, DIVISÉ EN DEUX TOMES PAR LE R. P. JEAN
LOUYS DE SAINT-JOSEPH, CARME DECHAUSSE, DOUAY ;
1683.**

4 volumes in-quarto (1^{er} tome); papier; xvii^e siècle; relié en veau; manque le tome II.

Paquet cite trois manuscrits de ce père qui se trouvaient au couvent des Carmes Dechaussées de

(1) Comte.

Douai; mais il ne connaissait ni celui-ci, ni celui dont nous avons parlé au n° 749. Jean-Louis de St-Joseph a fait, en outre, imprimer à Douai, en 1679, in-4°, chez Michel Mairesse, *les Combats de l'église militante, etc.*; cet ouvrage et le volume qui nous reste de la *Grande Bretagne* ne nous rendent regrettables ni le tome deuxième, ni les trois manuscrits dont les titres sont donnés par Paquot.

Provient des Carmes Déchaussés de Douai.

N° 869. — REGISTRUM EXPEDITIONUM IN ANGLIA FACTARUM PER ILL. ET REV. CARDINALEM POLUM LEGATUM.

Anno D. 1554, et pontificatus Smi. Dni. Julii III, divina providentiâ papæ, anno V.

4 volumes in-folio papier; xvii^e siècles; lignes longues; avec une table analytique des matières traitées dans chaque missive; cartonné.

Ce manuscrit du célèbre cardinal Réginald Pole, archevêque de Cantorbéry, légat apostolique en Angleterre, contient divers actes de sa légation et des missives adressées, de St-Denis et de Bruxelles, aux rois, archevêques, évêques, etc., sur le renversement du protestantisme.

Ce manuscrit n'a pas été imprimé, à notre connaissance.

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N° 870. — QUESTIONS , RÉPONSES , LETTRES , PRIVILÈGES , APOLOGIES , ETC., RELATIFS A L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

(*En Anglais sans titre.*)

Volume in-folio parvo; papier; xviii^e siècle; lignes longues; belle écriture; relié en veau.

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N° 871. — A MEMORIAL FOR THE REFORMATION OF ENGLAND (1596).

Volume in-folio; papier; xvi^e siècle; lignes longues; belle écriture; cartonné.

Cet ouvrage est, à n'en pas douter, de Robert Persons. Il est précédé d'une préface, divisé en trois parties et en vingt-deux chapitres; le titre explique suffisamment le sujet.

On lit à la fin :

Consolamini, consolamini popule, demissa est iniquitas : Hierusalem suscipit de manu domini duplicita pro omnibus peccatis suis.

Et en Anglais, d'une écriture moins belle et peu lisible :

Subscribed by the authors owne hand this that follows: eth this y had to suggest to the honour of Almighty god, and good of our Country.

ROBERT PERSONS,

Qu'on peut traduire ainsi :

« Souscrit de la propre main de l'auteur ce qui
« suit : Voici ce que j'avais à suggérer pour la gloire
» du Dieu tout-puissant et dans l'intérêt de notre
» patrie. »

R. P.

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

N° 872. — TOPOGRAPHIA HYBERNIÆ, ITINERARIUM HYBERNIÆ, ETC., AUCTORE SYLVESTRO GYRALDO, VEL GILBERTUS CAMBRIENSIS.

Volume in-quarto; papier; XIII^e et XIV^e siècles; deux colonnes; de diverses écritures; initiales en couleur; manquent les premiers feuillets; relié en bois et parchemin.

Girald Barry, plus connu sous le nom de *Giraldus Cambriensis*, naquit vers 1146. Il est auteur d'un grand nombre d'écrits peu estimés.

Les deux ouvrages dont nous donnons les titres ont été imprimés à Francfort, en 1602, par les soins de M. Camden.

On lit, en dedans de la couverture :

Libet ecclesie, B. Marie de Ayton.

Provient du collège des anglais de Douai, à qui il avait été donné par D. F. Barberi.

HISTOIRE HÉRALDIQUE ET GÉNÉALOGIQUE.

**N° 873. — BLASON D'ARMES OU RECUEIL D'ARMOIRIES
PAR ADRIEN QUARRÉ.**

Volume in-folio; papier; XVII^e siècle; avec écus enluminés, dessins grossiers, avec une table; relié en veau.

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 874. — LE BLASON D'ARMOIRIES AVEC LES COULEURS
FIGURÉES PAR CÉCILE HERAULT DU ROY ALPHONSE
D'ARRAGON, DE CECILE (*sic*) DE VALLENCE, ETC.**

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; mauvaise écriture ; armoiries bien coloriées ; avec table ; relié en veau.

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 875. — GÉNÉALOGIE DE PLUSIEURS PRINCES DE FRANCE
ET DE FLANDRE.**

Volume in-folio ; papier ; xvii^e siècle ; mauvaise écriture , et en mauvais état ; cartonné.

Provient probablement de la maison de Trasi-
gnies , car on lit, au-dedans de la couverture :

*Tant que vive
Trazegnies.*

N° 876. — RECUEIL DE GÉNÉALOGIES.

Volume in-folio ; papier ; xvi^e siècle ; mauvaise écriture ; cartonné.

Ce recueil a été formé par un sieur de Thiem-
brone , qui l'a commencé le 4 août 1536. Il
a dû faire partie d'un corps d'ouvrage plus consi-
dérable puisqu'on lit au dos : v^e et vi^e volumes.

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 877. — RECUEIL DE GÉNÉALOGIES DE PLUSIEURS MAI-
SONS DES PAYS-BAS.**

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; bonne écriture ; incomplet et sans
table ; cartonné.

Provenance inconnue.

N° 878. — RECUEIL GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE.

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; écriture très difficile à lire , à cause
de l'altération de l'encre ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 879. — TRAITÉ DES ALLIANCES OU DES MARIAGES.

Volume in-folio; papier; xviii^e siècle; écriture commune; cartonné.

Cet ouvrage est de M. Malotau de Villerode; il avait le projet de le livrer à l'impression, car on trouve, sur un feuillet non compris dans la reliure, écrit de sa main, le titre qu'il se proposait de donner à ce livre, et qui est ainsi conçu :

Traité des alliances ou mariages très illustres, avec les armes des huit quartiers de noblesse tant de l'époux que de la dame épouse, blazonnés et décrits conformément aux règles du blazon, où paraissent les princes et princesses, les seigneurs et dames qui ont été alliés aux princes et princesses, aux seigneurs et dames de France, d'Allemagne, d'Espagne, etc., etc., avec un abrégé historique et généalogique de chaque seigneur, et de chaque dame contenant leurs noms, surnoms, titres, qualités, charges, seigneuries, etc., avec table.

**N° 880. — QUARTIERS DE PLUSIEURS MAISONS ILLUSTRES
DES PAYS-BAS.**

Volume in-folio; papier; xviii^e siècle; généalogies gravées; parties colorées; d'autres manuscrites; broché en vélin.

On lit avant la table des maisons dont les quartiers sont tracés dans ce livre :

« C'est M. Christyn ci-devant ambassadeur plénipotentiaire au Traité de Nimègne, commissaire des limites en exécution de ce mesme Traité à la conférence de Courtray 1680, 1681 et 1682, qui a fait ces quartiers, et dont la science presque principale estoit celle de la généalogie. »

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 881. — RÉCUEIL DE BLASONS PAR DOM CHARLES DE
CAU RELIGIEUX DE L'ABBAYE DE LOOS, 1769.**

Volume in-quarto parvo ; papier ; xviii^e siècle ; armoiries enluminées ;
relié en basane.

Ce manuscrit renferme à peu près 2,300 écus
enluminés qui sont accompagnés d'annotations.

Provenance inconnue.

**N° 882. — LE LIVRE DE LA TOISON D'OR, INSTITUÉE
PAR LE BON DUC PHILIPPES DE BOURGOGNE, RECUEIL
LIET PAR JOSSE CARTON, NATIF DE S. AUMER.**

Volume in-quarto magno oblong ; papier ; xvii^e siècle ; enluminures gros-
sières, mais de grande proportion ; broché en parchemin.

Ce volume contient toutes les armoiries des che-
valiers de la Toison d'or depuis la première tenue
de l'ordre à Lille, en 1431, jusqu'en 1559. Le der-
nier des chevaliers de l'ordre dont les armoiries se
trouvent dans ce volume, est Bauduin de Lannoy,
seigneur de Tourcoing, gouverneur et grand bailli
de Tournay et Tournesis.

Les armoiries sont exactement les mêmes que
celles publiées dans le *Blason* de J.-B. Maurice
héraut et roi d'armes de S. M. C.

Provenance inconnue.

**N° 883. — LES SEIZE QUARTIERS DE PLUSIEURS MAISONS
DES PAYS-BAS.**

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; armoiries dessinées à la plume ;
quelques-unes coloriées ; relié en veau.

Provient de M. Malotau de Villerode.

N° 884. — LE SPECTACLE D'HONNEUR

Ou paroissent, les fondations, statuts, ordonnances, réglemens et privilèges de divers collèges, chapitree et abbayes nobles d'hommes et de chanoinesses, avec les Etats nobles de l'Europe, leurs vestemens, les preuves de noblesse que l'on doit faire pour y être admis, avec la liste de leurs abbesses et chanoinesses, les arrêts, jugemens, titres et mémoires qui les concernent.

LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MAISONS ET FAMILLES QUI Y SONT ENTRÉES, LES ARMES BLASONNÉES DE LEURS QUARTIERS ET PAREILLE TABLE DE CELLES QUI ONT ÉTÉ REÇUES DANS L'ILLUSTRE CHAPITRE DE ST-LAMBERT DE LIÈGE.

Volume in-folio; papier; xviii^e siècle; avec tables; relié en veau.

Ce manuscrit est, en grande partie, de la main de M. Malotau de Villerode de qui il provient.

N° 885. — RECUEIL D'ÉPITAPHES ET D'ARMOIRIES DE FRANCE ET DES PAYS-BAS.

Volume in-folio; papier; xvii et xviii^e siècle : belles écritures dont quelques-unes extrêmement soignées; armoiries et dessins coloriés; avec une bonne table; cartonne.

Beau et précieux volume renfermant, en grand nombre, des inscriptions historiques en prose et en vers ainsi que des dessins de monuments funéraires.

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 886. — RECUEIL DES ANCIENS TOMBEAUX, ÉPITAPHES
ET DES SÉPULTURES, LA PLUS PART DES ÉGLISES DES
PROVINCES D'ARTOIS, FLANDRES, HAYNAUT. (1740).**

Volume in-folio; papier; xviii^e siècle; belle écriture; dessins; armoiries
entourées; avec tables; relié en veau.

Ce manuscrit est aussi de M. Malotau de Villero-
de; il est indiqué, sur le premier feuillet, comme
tome iv.

**N° 887. — RECUEIL D'ÉPITAPHES ET D'ARMOIRES DE
FLANDRE ET DU HAYNAUT.**

Volume in-folio; papier; xviii^e siècle; armoiries non-coloriées; relié en
veau.

À la suite se trouve gravée *Genealogia Ill. comi-
tum Nassoviæ*, des généalogies imprimées de Jean
de Bellefrière et des preuves de la maison de Mont-
morency à cause de son alliance avec celle de
Bellefrière.

Provenancé inconnue.

**N° 888. — RECUEIL DES ANCIENS TOMBEAUX, ÉPITAPHES
ET DES SÉPULTURES LA PLUS PART DES ÉGLISES DES
PAYS-BAS.**

Volume in-folio oblong; papier; xviii^e siècle; bonne écriture; dessins et
armoiries coloriés; avec tables; relié en veau.

Ce manuscrit est encore de M. Malotau de Ville-
rode: il commence par une préface sur les funé-
railles, urnes, tombeaux, épitaphes et sépultures;
sur les devoirs rendus aux morts avant qu'on les

dépose en terre , et sur les manes , lyytres (1) ou ceintures funèbres.

Une partie de ce manuscrit est une mise au net de ce qui se trouve dans le n° 887.

**N° 889. — ÉTAT PRÉSENT DES MAISONS SOUVERAINES
ET AUTRES DE L'EUROPE.**

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 890. — GÉNÉALOGIES DES MAISONS SOUVERAINES.

5 portefeuilles in-folio : papier ; xviii^e siècle ; armoiries ; relié en veau.

Provient de M. Malotau de Villerode.

N° 891. — GÉNÉALOGIES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

17 portefeuilles in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; avec armoiries des maisons et quartiers ; relié en veau.

Un grand nombre de cahiers manquent.

Provient de M. Malotau de Villerode.

N° 892. — PIÈCES RELATIVES AUX CHAPITRES NOBLES.

3 portefeuilles in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; avec armoiries ; relié en veau.

Provient de Malotau de Villerode.

(1) Ou *Litre*. On donnait ce nom à un droit en vertu duquel les seigneurs d'abord , puis les hauts-justiciers , pouvaient mettre une grande bande ou banderolle autour d'une église ou d'une chapelle , soit en dedans , soit en dehors , avec leurs armoiries dessus ; ce *Litre*.

N° 893. — DICTIONNAIRE DES NOBLES.

3 portefeuilles in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; avec armoiries ; relié en veau.

Provient de M. Malotau de Villerode.

N° 894. — RECUEIL DES ÉTATS, ASSISES, DIÈTES.

Portefeuille in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; avec dessins ; relié en veau.

Provient de Malotau de Villerode.

N° 895. — QUARTIERS GÉNÉALOGIQUES.

Portefeuille in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; avec armoiries et dessins à la plume ; relié en veau.

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 896. — HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DES SEIGNEURS
DE LA MAISON DE LIGNE D'ALSACE, PAR M. MALOTAU
DE VILLERODE.**

Portefeuille in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; avec dessins à la plume ;

N° 897. — MANUSCRITS DIVERS RÉUNIS.

Liasse de cahiers in-folio et in-quarto de différents écrivains du xviii^e siècle.

Contenant :

— *Annales du Monde ou Dictionnaire historique divisé en 22 époques les plus remarquables par leurs évènements.*

— *Discours apologique sur la noblesse patricienne militaire, sur la ville de Rome, etc.*

—*Mémoire pour l'établissement des impôts, etc.*

—*Connaissance sommaire et fidèle de l'origine et extraction de la plupart des ducs, pairs laïcs, suivant leur rang d'ancienneté et de quelques autres seigneurs de France.*

Ce mémoire a été présenté par le Parlement de Paris, à S. A. R. M. le duc d'Orléans, régent du royaume en 1720, lorsque les ducs prétendirent ne point se découvrir en donnant leur avis, et qu'ils demandèrent à être salués comme l'étaient les présidens de cette Cour.

—*Histoire généalogique de la Maison de Vergy.*

—*Histoires généalogiques des Maisons de Bar-le-Duc, de Luxembourg, de Limbourg, du Plessis de Richelieu, de Broyes et de Châteauvillain.*

—*Histoire abrégée de la Maison de Dreux. Généalogie de la Maison royale de Savoie.*

—*Les quatorze Seigneurs d'Artois.*

—*Les Seigneurs du Pays d'Artois qui entraient aux États en 1717, avec leurs quartiers.*

—*Origine de différentes familles.*

—*Dissertation qui sert à prouver qu'il est d'usage, dans toute l'Europe, que les femmes transmettent leurs armes à leurs héritiers, qu'elles y sont autorisées par les lois, et que telle est la possession publique à commencer depuis les maisons souveraines jusqu'au dernier de la noblesse, et que les roturiers y sont même assujettis.*

—*Liste des Prevosts de la ville de Valenciennes,*

avec quelques événements remarquables depuis l'an 1139.

Provient de M. Malotau de Villerode.

N° 898. — PAPIERS GÉNÉALOGIQUES ET NOBILIAIRES.

Une masse de pièces tant gravées ou imprimées que manuscrites de différents formats.

Elle comprend :

— *Ancienne chevalerie, anciens écuyers du Pays et Comté de Cambrasis et d'Artois. (2 pièces).*

— *Cartes nobilitaires de Champagne. (2 pièces).*

— *Carte nobiliaire de Picardie. (1 pièce).*

— *Cartes nobiliaires de Bretagne. (5 pièces).*

— *Armorial de Bourgogne et de Bresse.*

— *Un portefeuille renfermant une table avec notes nécrologiques sur les Abbesses et Chanoinesses de l'illustre Chapitre de Ste.-Aldegonde à Maubeuge, depuis 1450 jusqu'en 1707. (2 cahiers).*

Provient de M. Malotau de Villerode.

N° 899. — RECUEIL DE PÉUSIEURS NOBLES ET ILLUSTRES MAISONS, ETC.

Volume in-folio parvo ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; avec tables ; broché.

Ce recueil est une copie de l'ouvrage imprimé sous ce titre, chez Cramoisy, à Paris, en 1642, à

la suite des *Antiquités, histoires et choses remarquables de la ville d'Amiens*, et dont l'auteur est Adrien de La Morlière, chanoine de l'église cathédrale d'Amiens. Il avait été précédemment imprimé séparément à Amiens, en 1630, in-4°.

Provenance inconnue.

EXTRAITS DES HISTORIENS ANCIENS.

N° 900. — VALÈRE MAXIME (COMMENTAIRE SUR).

Reliure en 2 tomes, papier, 10^e siècle; deux colonnes; beaux caractères; initiales et vignettes miniatures en couleur; incomplet; les cinq premiers feuillets, trois dans l'intérieur et sept à la fin manquent; relié en bois et peau avec ornements en cuivre.

Commentaire sur Valère Maxime, qui ne rappelle ni les *translations* ou traductions de Simon d'Hesdin et de Nicolas de Gonesse, ni celles de Jean Leblond, Clarout, Tarboichier, Binet Pachet et Allais. C'est une sorte de discours dialogué en français sur le texte de Valère Maxime entre *l'acteur* et le *translateur*. Pour donner l'idée de ce travail, nous en extrairons le début du second livre, le commencement du premier manquant. Ce livre a pour titre : *Des anciens Etablissemens* :

« *Chy comenche le prime chapitre du second livre*
» *de Valerius Maximus qui traite des anciens établis-*

» semens. Apres ce que Valerius a parle ou primez
» livre des choses qui appartiennent au service et
» honneur des Dieux selon les romains et les aultres
» gens qui pour lors étaient, en ce second livre et aux
» aultres livres en suivant il met exemples des choses
» qui peuvent mouvoir à bonne meurs. Et premiere-
» ment il met son proheme en continuant ce second
» livre a la fin du primez et dist ainsy ACTEUR. Apres
» ce que jay perscrute la ppoissance et riche royaume
» de nature. TRANSLATEUR voire Suple en ce dernenier
» chapitre ou il parle des merveilles, etc. »

On trouve une grande miniature coloriée en tête de chacun des huit livres (du 2^e au 9^e). Les personnages qui y sont peints sont tous représentés en costume du xv^e siècle, avec les décorations de l'époque.

On lit sur les couvertures intérieures :

Ex Valetudinarii Aquicinctensis.

Provenance inconnue.

MANUSCRITS ORIENTAUX.

N° 901. — MANUSCRIT ARMÉNIEN.

Volume in-douze; vélin; en mauvais état; relié en veau.

Provenance inconnue.

N° 902. — MANUSCRIT ARABE.

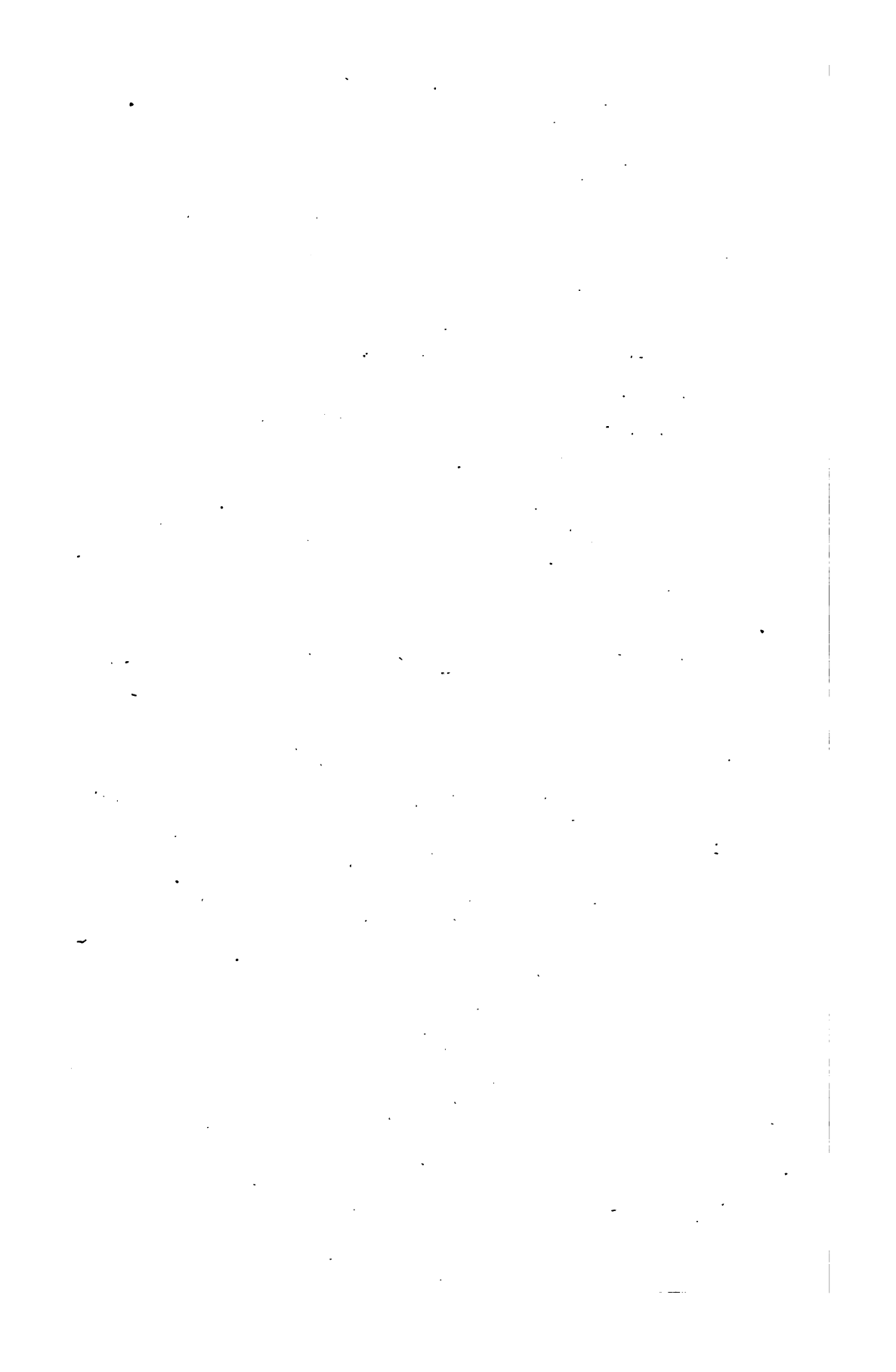
Volume in-seize ; papier ; incomplet ; relié en vélin.

Provenance inconnue.

N° 903. — MANUSCRIT ARABE.

Volume in-seize ; papier ; incomplet ; relié en veau.

Provenance inconnue.



SUPPLÉMENT.

N° 904. — PARABOLÆ SALOMONIS. — VITÆ DIVERSE.

Volume in-folio vélin; XIII^e siècle; deux colonnes; majuscules ornées; incomplet; relié en bois et veau.

On trouve, à la suite, des homélies et une vie de Sainte-Rictrude.

Provenance inconnue, mais présumée de Marchiennes.

N° 905. — ANTIPHONALE ET GRADUALE AD USUM BASILICÆ SANCTI ELIGII NOVIODUNENSIS PRO FESTIS PRIMI ORDINIS. SCRIBEBAT PARISIIS DOMINUS CAROLUS MERCHER (1) MONACHUS ET PRESBYTER MONASTERII S. GERMANI A PRATIS. ORNAVITQUE JOANNES ROUSSELET. ANNO D. 1738.

Volume in-folio maximo (de 84 centimètres de hauteur sur 57 centimètres de largeur); beau vélin; XVIII^e siècle; partie à la main, partie lettres et notes musicales faites avec planches à jour au pinceau; magnifiques dessins; miniatures à la gouache; ornements du meilleur goût; d'une parfaite exécution et d'une entière conservation: l'or et les plus précieuses couleurs y sont prodigués; relié en bois et peau de truie avec ajouts en cadre et armature en fer.

Ce curieux, monument dont l'exécution a dû occasionner une énorme dépense, est orné de qua-

(1) On ne sait pourquoi le nom de Merrier a été gratté; mais il apparaît encore sur le vélin épais.

torze miniatures , de treize dessins importans en culs de lampe ou majeures initiales d'un travail exquis , et d'une grande quantité de majuscules aussi d'un goût et d'une exécution remarquables.

Le titre est encadré d'un ornement fort riche, or et couleur ; au haut, au milieu d'une nuée, plane le St.-Esprit, les ailes déployées : au centre sont les armes de l'abbé et de l'abbaye de St.-Eloi de Noyon.

La première miniature représente la naissance de Jésus dans l'étable, à Béthléem : la lettre R du *Rex pacificus* est au milieu d'un bouquet de fleurs des mieux exécutés. La seconde, l'adoration des Bergers : le P du *Puer natus* est aussi orné de belles et brillantes fleurs. La troisième, le Voyage des Rois Mages guidés par l'Etoile : l'A de l'*Ante luci* a pour ornemens d'élégantes arabesques. La quatrième, l'Adoration de ces Rois dans la Crèche : l'E de l'*Ecce advenit* est orné comme le précédent ; mais de dessins différens. La cinquième figure la Cène : la lettre N du *Nos autem gloria*, est enrichie d'ornemens du même goût que ceux des deux miniatures qui précèdent. La sixième, la Résurrection : la lettre R du *Resurrexi* est posée sur un tapis aussi gracieux qu'élégant. La septième, l'Ascension : le V du *Viri Galilæi quid aspicitis*, est placé sur un bouquet de fleurs qui ferait honneur aux bons peintres de nos jours. La huitième , *Introitus ad missam in*

ascensione : le V du *Viri Galilæi quid admiramini*, est posé sur des arabesques. La neuvième, la Pentecôte : le C du *Cum complerentur dies*, repose sur un frais bouquet de roses. La dixième, Joseph reconnu par ses frères en Egypte : la lettre S du *Spiritus Domini replevit*, est entourée d'un encadrement de dessins orientaux. La onzième, la Fête-Dieu : la lettre S du *Sacerdos in Æternum*, offre la représentation richement ornée. La douzième, l'Adoration de l'agneau sur la Croix : le C du *Cibavit eos ex adipe frumenti*, repose aussi sur un bouquet de roses. La treizième est l'apparition de l'ange *in festis primi ordinis* : le K du *Kirie* est entouré d'ornements d'une exquise délicatesse. La quatorzième est une nouvelle apparition de l'ange *in festis secundi ordinis* : le K du *Kirie* est placé au milieu d'un riche bouquet de fleurs. La quinzième représente la réunion des apôtres et docteurs : le C du *Credo in unum Deum*, est assis sur une sorte de tapis ou mosaïque d'un goût parfait. Parmi les grands dessins des initiales, non mentionnés jusqu'ici, il faut remarquer le camayeux de l'*Intritus*, et le martyr de St.-Etienne à la fête de ce saint.

Ce curieux et magnifique monument se trouvait dans la bibliothèque de l'abbaye de St.-Eloi de Noyon. Lorsque les Bénédictins durent quitter leur maison, dom Vollet (Jean-Baptiste), alors prieur de cette abbaye, l'en fit retirer et le fit cacher avec soin, afin de le soustraire au vandalisme de l'époque.

Après le concordat de 1802, Dom Vollet, rentré de l'émigration et nommé aumônier du Lycée de Douai (où il était né en 1740), eut la satisfaction de retrouver cet antiphonaire. Resté à sa mort, arrivée en décembre 1827, en la possession de dame Albertine Fortier, épouse de M. Amand Cuvelier, chevalier des ordres de St.-Louis et de la Légion-d'Honneur, chef d'escadron d'artillerie à Douai, et de son neveu M. Jean-Baptiste Fortier, ce manuscrit devint la propriété de la bibliothèque de Douai, par le don qu'ils lui en firent, le 28 mai 1828, selon le vœu qu'en avait exprimé leur oncle.

N° 906. — ANTIPHONAIRE.

Volume in-folio; vélin; xiv^e siècle; avec surchargé de notes; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 907. — MISSALE.

Volume in-folio parvo; vélin; xiii^e siècle; titres en couleur; majuscules or et couleur; incomplet; relié en bois et veau.

Provient de Marchiennes.

N° 908. — HORÆ.

Volume petit in-douze; papier; xvii^e siècle; initiales en rouge; relié en parchemin.

On lit sur les premier et dernier feuillets: *Petrus Josephus Fouquier.*

Provient de Marchiennes.

N. 909. — PRECES PIE, CUM CALENDARIO.

Volume in-quarto parve; vélin assez beau; xv^e siècle; assez bien conservé; le calendrier est en français; relié en basane.

Ce manuscrit est orné de grandes capitales peintes en or et en couleur, et d'une exécution très remarquable. Quelques-unes de ses pages sont décorées d'encadrements assez élégants que le couteau profane d'un relieur moderne a souvent mutilés, et il est enrichi de dix miniatures très bien conservées. Ces miniatures sont assez médiocres sous le rapport du dessin, non moins que sous le rapport de l'expression. Celle qui offre l'image d'un saint, qui tient une épée d'une main et un livre de l'autre, avec une femme, dans le costume du xv^e siècle, à genoux devant lui, pourrait bien avoir eu pour objet de donner le portrait de la personne pour laquelle a été fait ce livre de prières. L'oraison qui se trouve en face de cette miniature, est adressée à Saint Mathieu (Matthieu); mais nous ne nous souvenons pas d'avoir jamais vu ce saint représenté avec les attributs que nous venons d'indiquer.

La dernière miniature de ce volume, qui se trouve placée en face des prières pour la recommandation des âmes, mérite d'être citée à cause de la singularité de sa composition. Elle représente les âmes ou plutôt les corps de trois bienheureux portés dans un linceul d'une blancheur éclatante, soutenu par deux anges qui semblent les conduire au ciel. Dans

Le haut, et sur un fond bleu très foncé, on aperçoit le Tout-Puissant qui semble les accueillir par sa bénédiction. L'expression de la figure du Seigneur nous paraît très heureuse. L'attitude des trois bienheureux se distingue également, à notre avis, par une gracieuse naïveté.

Ce volume contient, outre quelques prières particulières, divers offices tels que les *heures de la Croix*, les *heures de Notre-Dame* et l'*Office des Trépassés*. Il nous paraît avoir été exécuté en Flandre, du moins dans la partie française de cette contrée, le petit nombre de passages français qui se trouvent çà et là, dans ce livre, appartenant évidemment à la langue wallonne du xv^e siècle. J'en donnerai pour exemple une courte prière à la Vierge :

« Douce dame ie me reconnois vo serue en
» uolente de dire le congnoissance de vo seruaige
» en renouellant l'entention que enteng a entrer et
» en quoy ie entens a perseverer pour mi laiwe de
» vous douce dame si me wellies empetrer grasce
» a vo benoit fil pour mi sa misericorde et pardon
» de mes pechies et qu'il me doinst faire se plus
» plaisant uolente. Jusques en la fin de ma uie et en
» perseuerer et finer a tous ceulz et toutes celles
» qui sont en vo seruaige et qui sunt trespasse et
» pour qui suy tenue de pryer. »

Proyenance inconnue.

N° 910. — ORATIONES DEVOTISSIMÆ.

Volume in-quarto ; papier ; xvii^e siècle ; de diverses écritures ; titres en rouge ; belles lettres capitales or et couleur ; relié en bois et veau.

Provenance inconnue.

N° 911. — HORÆ B. M. V.

Volume in-octavo ; beau vélin ; xv^e siècle ; belles et riches enluminures ; lettres rouges , or et couleurs ; avec un calendrier en français ; mutilé en quelques parties ; il s'y trouve quelques oraisons d'écritures plus modernes ; sans couverture.

Ce joli manuscrit est orné de six grandes miniatures avec encadremens d'un bon dessin et richement enluminées. La première représente les quatre évangélistes avec leurs attributs ; la seconde l'Annonciation de la Sainte-Vierge ; la troisième, David agenouillé récitant ses psaumes. (La décoration de l'oratoire , offre un tableau dans lequel David, armé de sa fronde et suivi de son troupeau , renverse Goliath, cuirassé comme un guerrier du moyen-âge, et portant sur sa cuirasse des fleurs de lys d'or) ; la quatrième offre le sacrifice de la croix ; la cinquième, l'apparition du St.-Esprit ; la sixième, un enterrement. (Pendant que l'on dépose le corps nu dans la terre et qu'on psalmodie, on voit, dans l'empirée, le défunt attiré vers le ciel par un ange en robe et poursuivi par Satan qui veut s'emparer de lui.)

Après les psaumes nous trouvons une oraison que nous croyons devoir reproduire en entier :

ORAISON DE NOIRE-DAME.

O Royme qui fustes mise
Et assise
Lassus au trone divin
Devant vous en ceste eglise.
~~Sans faulxie~~
Suis venu a cest matin
Comme votre pelerin
Chief enclin.
Humblement je vous presente
Mon ame et mon corps, afin
Que a ma fin
Vous veillez estre presente
Glorieuse et debonnaire,
Exemplaire
De parfaite charité
Vers vous je me viens retraire ;
Car soustraire
Veuil mon ame de vanité.
Hélas, Vierge, j'ay esté
Maint esté
Et maint yver, sans bien faire
L'anemy m'a enorté
Et tempté
Pour moi en enfer atraire.
J'ay fait balades d'antours
En mes jours
Et mal emplié mon temps
Et fait complaintes de plours
En dolours
Comme font ces faulx amans.
Vierge, j'en suis repentans
Et dolans.
Pour ce vous offre mon lay

En priant que confortans
Et aidans
Me soies, quand je mourray,
Tres souveraine priance.
Je confesse
Que des que jeus connoissance
Jay si folle en jeunesse
Par simplesse,
En toute vaine plaisance
Bien doy en vaine esperance
Sans doubance
Requerir votre confort.
Que j'aye de repentance
Habondance,
Avant que je soye mort.
Je suis des mauvais le pecc,
Pour brief dire,
Car tout mon ententement
A pechier et a mal dire
Est sempre
De jour en jour grandement.
Quant je pense fermement,
Vrayement,
Je ne sçay mais que je face
Sinon de pleurer souvent
Humblement
Devant vostre douce face.
D'orgueil ne me excuse mie
Ne d'envie
D'avarice et de luxure
Non faige de glotonnie
Dont souillie
Est mon ame vltre mesure.
Par ire ay fait mainte injure
Laide et dure.

Par *accide* et negligence
Aymis mon ame en aventure
Vierge pure
Se vous ni metez deffiance.
Racompter je ne pouroye
Ne scauroye
Les pechies dont j'ay tant fait ,
Et se tout dire vouloye
Ou pouvoye,
Je n'auroye fait huy mais.
Aussi naroye jamais
Si mentais.
Je vous suppli , Vierge mer e
Que veuilliez faire ma pais
Des meffais
Que j'ay fais, vers Dieu mon pere.
Souveraine et haute dame
Sans nul blasme ,
A vous doit-on recourir
Pour sauver le corps et l'ame
De la flamme
Que nous devons tous tremir.
Chascun doit avoir desir
De venir
Vers vous, gracieuse et belle,
Car tout bien et tout plaisir
Peult sentir
Le-vray cueur qui vous apelle.
Tres precieuse fontaine
Clere et saine,
Et vraye estoylle de mer,
Esperance tres certaine,
D'amour plaine
Pour pecheurs reconforter ;
Ou me pourojje bouter

On sauver :

Quant Dieu jugier nous voudra ?

Qui me pourra conforter

Rassurer

Vierge, quant ce jour vendra !

Hélas ! Dame, que feront

Que diront

Pecheurs, a ceste journee ?

Car les anges trembleront

Quant oront

La sentence redoubtee.

Lors serez, Vierge, honnouree

Esplouree

Devant Dieu a jointes mains

En disant, douce portee,

Tres amee,

Ayes merci des humains.

Lors ni vaudra lamenter

Ne plourer,

Hélas ! il sera bien tart

La me yendray accuser,

De excuser

Il ny aura nul regart.

L'anemy querra sa part,

Par son art,

Qui voudra mame emporter

En enfer qui toujours art,

Sans depart.

Bieu ! quelle angoisse a porter

Helas donc ! et que feray,

Ou iray,

A ce jour horrible et fier.

A vous, Dame, me rendray

Et diray

Que suis votre prisonnier

A vous me doy raliç
Et fier,
Car vous estes tant benigne-
Que ne pouriez oublier
Ne lessier
Chelui qui vers vous se incline
Pour ce, Vierge au cuer piteux,
Je pourçulx,
Comme tout desconfortes,
Dolent, pensif, point joyeux,
Angoisseux
A vous me suis preseples
Afin que me regardes
Et gardes
A ce jour espouvantable
Mon ame es sains cieulx metes (mettez)
Et sauves (sauvez)
En la gloire perdurable.

Amen.

Ce morceau était suivi d'un autre fort remarquable, aussi adressé à la Vierge, mais dont le premier feuillet, qui sans doute était orné d'une grande miniature, a été coupé. Chaque couplet commençait par ces mots : *Tres douce dame*. Voici l'un de ces couplets :

« Tres douce dame pour icelle grant joye que
» vous eustes quant vous fustes aux noces saint
» Cana ou vostre doulx filz mua leue en vin.
» Douce dame pries luy que il veuille muer la mau-
» vaistie de mon cuer en joye perdurable. »

On trouve à la fin ce qui suit :

« Cette oraison cy-souscrite fut trouvee au

» **sepulchre Notre Dame, en la vallee de Josaphat.**
» Et ce aucune personne la diet par devotion, il ne
» mourra ja en eau ny en bataille ny en feu ny en
» prison. Et quand une femme travaillera, d'en tant
» que on luy mette sur son ventre, elle sera incon-
» tinent delivree.

» **Jesus-Christ, filz de Dieu le peré omnipotent,**
» toy qui es Dieu des angelz et filz de la vierge
» **Marie,** en ce present jour veuilles moi ouir indi-
» gent que je suis par quoy je puisse avoir saluta-
» tion. **Vierge Marie,** très glorieuse dame piteuse,
» prie ton benoist enfant, toy qui es bien eurée,
» royne des angelz, desir des prophetes, fleur des
» patriarches, amour et esperance des apotres,
» gloire des espirants, ornement des Vierges,
» veuilles moy ayder et deffendre de tous maux
» presens et advenir. **Dame,** je te prie humblement
» que tu ne te separes de moy en icelle heure espou-
» vantable, quant mon ame departira de mon corps
» en icelluy jour espouvantable du jugement, que
» je puisse venir devant ton cher filz dignement, et
» que je soye digne de avoir la gloire perdurable
» avec luy. **Mere de Dieu,** portiere de paradis,
» temple de **Jesus Christ,** estoille de mier, consola-
» tion de tout le monde, commencement sans fin,
» portiere de salut, fleur sur toute nature, mierre
» (*méri*) de doucéant, port des cheminans, esperance
» des chretiens, fontaine de pitié, fleur des vertus,

» chief de virginité , confort de salut , de douleur..... » Le reste manque.

Sur une garde en papier de la fin du livre, on lit :

« *Le dimanche dix septiesme de juillet mil cis cens*
» *sept Je este beniste abbesse de monsieur levesque*
» *de Coutences.* »

Provenance inconnue.

N° 912. — TRACTATUS DE SACRAMENTO PENITENTIÆ.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Provient de M. Mellez , ancien maire de Douai.

N° 913. — HOMINIS CONTEMPLATIO.

Volume in-octavo ; vélin ; xv^e siècle ; lignes longues ; les deux derniers feuillets ont souffert de l'humidité ; relié en bois et veau.

Provient du Collège des Jésuites de Douai.

N° 914. — SPECULUM CHARITATIS. — TRACTATUS DUO THEOLOGICI. — RITHMUS DE LAUDE VIRGINITATIS. — ENCHIRIDION SIXTI PAPE ET MARTIRIS. — TRACTATUS DE QUATUOR VIRTUTIBUS CARITATIS. — SENTENTIE JOHANNIS EPISCOPI ISAURIE — VITA KAROLI MAGNI IMP. — PASSIO VEL VITA THOME CANTUARIENSIS ARCHIEPISCOPI. — LIBER COLLECTUS DE DIVERSIS SENTENTIIS. — DESCRIPTIO ABACI PITAGORE.

Volume in-folio ; vélin ; xiii^e siècle ; deux colonnes ; belles lettres initiales or et couleur ; relié en bois et veau.

Le *Speculum Charitatis* est d'Aelrede ou Ethelrede , abbé de Riéval en Angleterre , qui florissait

dans le XII^e siècle. Il a été imprimé à Douai, en 1616 et en 1631, chez la veuve Laurent Kellam, avec d'autres ouvrages d'Aelrede, publiée par Richard Gibbon. On le trouve aussi dans la *Bibliotheca Cisterciensis*, vol. v, et dans la *Bibliotheca Patrum*, vol. xxiii.

Le premier des traités est aussi d'Aelrede ; il a été imprimé, avec ses œuvres, sous le titre *Tractatus super Evangelium*. Le second est de Richard (de St.-Victor probablement). Il a pour titre : *De exterminatione Mali et promotione Boni*.

Le *Rithmus de laude virginitatis* a été imprimé à Douai, aussi avec les œuvres d'Aelrede, en 1616, chez la veuve Laurent Kellam.

L'*Enchiridion* est une œuvre de peu d'intérêt. C'est une sorte de manuel formé de maximes diverses. Ce pape auquel on donne le titre de martyr, ne peut être que Sixte I^{er} ou son successeur Sixte II. Tous deux furent martyrisés.

Le traité qui suit est de St.-Augustin. Viennent ensuite *Sententiæ sancti Johannis episcopi Isauric*. Il est probable qu'on a voulu désigner ainsi St.-Jean Damascène, à cause de ses controverses avec l'empereur Léon dit l'*Isaurien* : cependant ce saint personnage n'a jamais été désigné comme évêque.

La vie de Charlemagne est celle écrite par Eginard, moins le prologue. Elle commence au chapitre 1^{er} *Gens merovingorum de qua franci reges*, etc.

Après l'explicit se trouvent les six vers latins qu'a rapportés D. Bouquet (1), et que Lambecius avait trouvés dans quatre manuscrits. Au sixième vers on lit *Einardum*, comme dans le manuscrit de Moissac.

L'abrégé de la vie de Thomas de Cantorbéry doit être celui que fit faire Henri, abbé de Croyland, d'après la vie écrite par Jean de Salisbury (2).

On trouve ensuite, dans ce manuscrit, un livre de sentences composées par différents docteurs ou saints personnages.

Le dernier traité a pour titre : *Descriptio abaci pitagore*. On nomme *Abacus* ou *Mensa Pitagorica*, une sorte de tableau qui servait à pratiquer la numération décimale avec neuf chiffres prenant des valeurs de position : c'était à peu près ce que, de nos jours, on appelle table de Pitagore. M. Chasles, bibliothécaire de la ville de Chartres et correspondant de l'Académie des Sciences, a donné, dans le sein de ce corps savant, des développements et des détails historiques sur divers points du système de l'Abacus (3).

Le livre se termine par une sorte de dédicace (de l'écrivain sans doute), au haut personnage pour

(1) *Hist. de France*, t. v, p. 498.

(2) Voir plus haut.

(3) V. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. xvi, séances des 23 et 30 janvier, et 6 février 1843.

lequel le livre a été écrit. On lit sur le premier feuillet au-dessous de la table des matières : *Liber sancti Salvatoris Aquicinctensis Cœnoby scripsit Rinaldus*. Sur ce même feuillet, mais d'une écriture du xvi^e siècle, on trouve les vers suivants :

- » *Femina nulla bona sit si bona digna corona*
- » *Femina vicit Adam Vieta fuit arbore quadam*
- » *Femina Loth vicit generis quamquam quomodo dicit*
- » *Femina damnari fecit Loth et lapidari*
- » *Femina quando videt quod possit fallere ridet*
- » *Scriptor qui scripsit cum Christo vivere possit.*

Provient d'Anchin.

N^o 915. — SERMONES STI. BERNARDI.

Volume in-folio ; vélin ; xii^e siècle ; deux colonnes : initiales en couleur ; incomplet et ayant beaucoup souffert de l'humidité ; relié en bois et peau.

On ne trouve dans ce volume qu'une partie des sermons du célèbre abbé de Clairvaux. A sa suite nous rencontrons l'épithaphe qu'a faite pour lui Philippe de Rome-Espérance, telle que souvent on l'a imprimée, mais avec deux vers de plus que jusqu'ici, nous n'avions encore vus dans aucun écrit. Nous reproduisons l'épithaphe connue, avec les deux vers de notre manuscrit que nous n'attribuons pas à Philippe :

Claræ sunt Valles, sed claris Vallibus abbas
Clarior his clarum nomen in orbe dedit.
Clarus arts, claras meritis et clarus honore,
Clarus et ingenio, religione magis
Mors est clara, cinis clarus, clarumque sepulchrum ;

Clarior exultat spiritus ante Deum.

Martyrio magni celebrato. Magnus ad ipsum

Colligitur Martyr par sine morte pari.

Viennent ensuite des vers d'Hildebert sur St.-Bernard, et quelques pièces de peu d'intérêt.

Provenance inconnue.

**N° 916. — RÉFORMATION GÉNÉRALE DES FORÊTS DE
FLANDRE, ARTHOIS, HAYNAUT ET PAYS D'ENTRE
SAMBRE ET MEUSE.**

2 volumes in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; belle écriture ; relié en maroquin , doré sur tranche , avec les armes de France sur le plat et un large encadrement en or.

Don de M. Lambert , président à la Cour royale de Douai , fait en 1843.

**N° 917. — INDEX GÉNÉRAL OU FORMULAIRE SUBSTANTIEL
DES *Matières contenues dans les V livres des placards de Flandre*, ETC.**

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

Cet *Index* est de Jacques-Philippe Wulf , avocat au conseil de Flandre ; il paraît avoir été imprimé en 1766 , à Gand , chez Pierre Cousin.

Ce manuscrit est placé à la suite des placards de Flandre , aux imprimés , et il porte provisoirement le n° 1748.

Provenance inconnue.

N° 918. — MAGISTRI TANCREDI ORDO JUDICIARIUS.

Volume in-quarto ; vélin ; xii^e siècle ; deux colonnes ; capitulaires en couleur ; relié en veau fauve ; restauré en 1844.

Tancrede , jurisconsulte , naquit à Bologne dans le XI^e siècle, et eut pour maître le célèbre professeur Azo. Son *Ordo* est une sorte de manuel judiciaire propre à diriger le plaideur dans ses procédures. Ce traité a eu plusieurs rédactions ; celle-ci paraît être la première Elle est à peu près identique avec celle publiée à Goettingue , en 1842, par M. Bergmann : seulement les divisions intérieures ne sont pas les mêmes (1).

Provenance inconnue.

N^o 919. — MAGISTRI TANCREDI BONONIENSIS ORDO
JUDICIARIUS.

Volume in-quarto ; vélin ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; relié en veau fauve ; restauré en 1844.

Cette rédaction est autre que la précédente. Dans celle dont nous venons de parler , Tancrede s'était borné à indiquer les lois et chapitres à l'appui de la doctrine qu'il émettait. Dans celles-ci les textes de ces lois sont transcrits en entier.

Provenance inconnue.

N^o 920. — TRAITÉS DE MÉCANIQUE.

Volume in-quarto ; papier ; XVIII^e siècle ; lignes longues , avec planches aussi manuscrites ; broché en parchemin.

Ces traités, au nombre de sept, sont de MM. Guisnée et Varignon , de l'Académie des sciences. Ils

(1) Voir la notice de M. le conseiller Tailliar , déjà citée page 403 et suivantes , et que l'on trouvera ci-après.

(2) Voir aussi M. Tailliar , *loco citato suprad.*

ont été transcrits sur des communications faites antérieurement à leur impression ; mais ils étaient encore manuscrits en 1719.

On lit sur la couverture intérieure de ce manuscrit, une note apologétique de ces traités, signée *G. Deschamps*.

Provenance inconnue.

N° 921. — TABULÆ GEOMETRICÆ, PHYSICÆ ET ASTRONOMICÆ.

Volume in-folio oblong ; papier ; xviii^e siècle.

Cet atlas est d'un sieur *Belson* (Jean), écuyer anglais, qui dit l'*avoir fait et orné pour l'usage de la jeunesse*.

Provenance inconnue.

N° 922. — TRAITÉ DE GÉOMÉTRIE.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; cartonné.

L'auteur s'occupe dans ce traité, d'une manière spéciale, de la *quadrature du cercle*.

Provient de M. Mellez, ancien maire de Douai.

N° 923. — DE FEBRIBUS LENTIS ET INTERMITTENTIBUS.

Volume in-octavo ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Provient de M. Mellez, ancien maire de Douai.

N° 924. — TRACTATUS DE SMENTIS (2) IN GENERE.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; relié en veau.

Provient de M. Mellez, ancien maire de Douai.

(2) On a écrit *Smentis* pour *Sacramentis*, selon l'usage du temps.

N° 925. — TRAITÉ DE MATIÈRE MÉDICALE.

Volume in-folio parvo ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; avec une bonne table à la fin ; relié en veau.

Cet ouvrage est de M. Bugnicourt , docteur de l'Université de Montpellier.

Provient de M. Mellez , ancien maire de Douai.

N° 926. — MATIÈRE MÉDICALE.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; broché.

Cet écrit est d'un Sr. Bello, docteur-médecin.

Provient de M. Mellez, ancien maire de Douai.

N° 927. — MATIÈRE MÉDICALE.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

L'auteur est M. A. Petit , docteur , membre de l'Académie des sciences ; 1763.

Provient de M. Mellez, ancien maire de Douai.

N° 928. — VARIA OBJECTA PICTA HISTORIE NATURALIS.

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; dessins grossiers avec quelques légendes explicatives ; relié en veau.

Ce manuscrit avait été placé par erreur aux imprimés, section de l'histoire naturelle, où il avait été coté sous le n° 69 de l'ancienne nomenclature des in-folio. — Provenance inconnue.

N° 929. — DIALECTICA REGNIA.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; relié en veau.

Autre cahier d'études de M. Mellez , aussi écrit de sa main.

On trouve , sur une garde , une annonce singulière ; elle commence ainsi : « *Pompes funebres si* »
» *seront celebrez à Douay pour les anglois , anno-*
» *vriens et autrichiens qui sont peris à la journée de*
» *fontenoy par les affectionnez ;* » suivent les noms et les qualités des *affectionnez* qui doivent figurer dans les cérémonies et offrir les *restaurations* et *rafratchissemens*.

Cette singulière pièce se termine ainsi : *Les restes*
» *de confteres sùliveront la pompe funebre et y seront*
» *invitez au bruit de canons qui ont été pris sur les*
» *ennemis.* »

Même provenance.

N° 930. — LA LOGIQUE.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; avec gravures , relié en veau.

C'est une dictée faite par M. Becquet , religieux de St.-Vaast (1715).

Provient de M. Mellez , ancien maire de Douai.

N° 931. — DIALECTICA UNIVERSA DICTATA A R. P.
DEMAULTE RELIGIOSO M. S. VEDASTI DUAC.

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; orné de quelques planches gravées ; relié en veau.

Provient de M. Mellez , ancien maire de Douai.

N° 932. — ÉLÉMENS D'ARTILLERIE.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Cet ouvrage est de M. de Manson ; il a été écrit

pour l'instruction des officiers à la suite de l'artillerie. — Provenance inconnue.

N° 933. — INSTRUCTION POUR FACILEMENT POUVOIR ENTENDRE ET COMPRENDRE LE FONDEMENT DE LA PRATIQUE ET FORME DE PROCÉDER TANT DU GRAND CONSEIL DE S. M. QUE DE CELUY DE NAMUR.

Volume in-folio ; papier ; xvii^e siècle (1630) ; de diverses écritures ; avec annotations ; broché en parchemin.

Provenance inconnue.

N° 934. — HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DE LA VILLE D'ARRAS, copiée d'après un ancien manuscrit.

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; relié en veau.

Cette histoire commence cinquante ans avant l'Incarnation, et nous conduit jusqu'en 1600, le 10 février, jour de la joyeuse entrée à Arras des archiducs Albert et Isabelle.

Provenance inconnue.

N° 935. — SPECULUM HISTORIALE VINCENTII BELLOVACENSIS, CUM TABULIS.

Volume in-folio ; beau vélin ; xii^e siècle ; deux colonnes ; belle écriture ; titres et initiales en rouge ; délabré et incomplet ; relié en bois et peau.

Ce volume ne contient que huit livres de l'encyclopédique, ouvrage de Vincent de Beauvais. Le premier livre commence au temps de Claude, et l'écrivain lui a donné le numéro neuf. Cependant, dans les imprimés de cet ouvrage, ce livre, dont le

début est ainsi , porte le numéro huit : *Cais igitur cum esset Romæ et rediret à ludis circensibus consilio; interfecto, etc.*

Provient de Marchiennes.

**N° 936. — RÉPERTOIRE DES TITRES DE L'ABBAYE DE
MARCHIENNES.**

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; belle écriture ; mauvais cartonnage.

Ce manuscrit contient les titres et actes qui concernent l'abbaye de Marchiennes depuis 1123 jusqu'en 1717. Il a été cédé à la ville de Douai , en 1823 , par M. Becquet, ancien conseiller à la Cour royale de cette ville.

**N° 937. — HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON
DE HARCOURT.**

2 cahiers non brochés ; in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; le premier de 460 pages , le deuxième manque , le troisième de 326 pages ; en feuilles.

Ce manuscrit paraît être de Gilles de Laroque , l'auteur du *Traité de la Noblesse*. Le second volume ne s'est point retrouvé.

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 938. — HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON
ROYALE DE COURTENAY , etc.**

Cahier de 250 pages in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; en feuilles.

Cet ouvrage est de Du Bouchet , l'auteur de la *Véritable origine de la seconde et troisième lignées*.

de la maison royale de France. Il a, sans nul doute, été imprimé.

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 939. — HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DES
CHASTEIGNIERS, SEIGNEURS DE LAROCHEPEZAY, etc.**

Cahier de 497 pages, y compris les tables; in-folio; papier; xviii^e siècle; en feuilles.

Provient de M. Maloteau de Villerode.

N° 940. — GÉNÉALOGIE DES EMPEREURS FRANÇOIS.

Cahier de 125 pages in-folio; papier; xviii^e siècle; avec tables; en feuilles.

A la suite se trouve la généalogie d'autres princes et marquis de l'empire.

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 941. — HISTOIRE DES ROIS, DUCS ET COMTES
DE BOURGOGNE ET D'ARLES.**

Cahier in-folio parvo; papier; xviii^e siècle; broché.

C'est un extrait de 192 pages de l'histoire des ducs de Bourgogne, publié par André Duchesne et imprimé par Sébastien Cramoisy, auquel on a ajouté des notes sur les souverains, depuis Gaudisèle jusqu'à Hugues I^{er}, duc de Bourgogne.

Provient de M. Malotau de Villerode.

**N° 942. — ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE LA MAISON DE
CHASTILLON-SUR-MARNE.**

Cahier de 484 pages in-folio; papier; xviii^e siècle; broché.

C'est un abrégé du livre de Duchesne, *Histoire de la maison de Chastillon*, publiée chez Sébastien Cramoisy.

Provient de M. Malotau de Villeroche.

N° 943.—EPISTOLA DE HISTORIA SUAVIANA.

Volume in-douze: papier; xviii^e siècle; lignes longues; relié en veau et doré sur tranche.

Cet ouvrage est de Jencks. Comme tous ceux qu'il a écrits, c'est un livre d'une morale pure et qui annonce un grand fonds de religion.

Jencks (Silvestre), qui signait Jencksius, naquit dans le Shorpsshire, vers le milieu du xvii^e siècle. Après avoir fait son cours d'études et professé, pendant six ans, la philosophie dans le collège des Anglais de Douai, il fut envoyé en Angleterre comme missionnaire et en exerça les fonctions avec beaucoup de succès, dans le comté de Worcester. Il fut prédicateur du roi Jacques II. Lors de la révolution qui renversa ce prince du trône, il le suivit sur le continent, passa le reste de sa vie, partie en Angleterre, partie en France, et mourut à Londres, en 1715. Il a laissé un bon nombre d'écrits tant manuscrits qu'imprimés. On trouve l'indication d'une partie de ses ouvrages, dans l'article que lui a consacré M. Tabaraud. (*Biog. univ.*, tom. 68.)

Provient des Bénédictins anglais de Douai.

**N° 944. — INVENTAIRE ET CATALOGUE DES LIVRES
QUI EXISTAIENT AU COUVENT DES RÉCOLLETS WAL-
LONS ET ANGLAIS DE DOUAI.**

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

Au moment de la suppression des monastères à Douai, l'autorité s'empara, comme nous l'avons dit, des bibliothèques qui appartenaient à ces établissements, et ordonna qu'elles fussent inventoriées et que les ouvrages qui en provenaient fussent envoyés au dépôt général. La commission chargée de faire ces inventaires, était composée de MM. Broutin, Bouhez, Gondault, Goval, J. Wagon et Demonteville (1). Ce catalogue comprend quatre mille six cent-six numéros ou articles.

Provient des Récollets wallons et anglais de Douai.

N° 945. — INVENTAIRE DE LIVRES.

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

Cet inventaire est celui des livres qui avaient appartenu aux Jésuites de Douai et qui avaient été mis en séquestre depuis leur suppression. On ne saurait à quoi attribuer le silence que les commissaires ont gardé sur l'origine des livres qui sont compris dans cet inventaire. Aux noms des com-

(1) M. Broutin, ancien fenillant, est mort greffier de justice de paix à Douai. — M. Bouhez, religieux, est mort aussi à Douai. — M. Gaudault,

missaires déjà connus vient se joindre celui de M. P. J. Durut (1).

Cet inventaire comprend mille cinq cent quatre-vingt-sept numéros ou articles.

La bibliothèque de Douai ne possède pas trente volumes provenant de ce catalogue. Que sont devenus les autres ? La haine des commissaires du dépôt, tous élèves de l'Université, pour l'ancien ordre des Jésuites, a-t-elle été la cause de la disparition de ces ouvrages, soit qu'ils aient été vendus à la beurrère, soit qu'ils aient été envoyés de préférence au dépôt des artificiers des Chartreux, pour servir à faire des cartouches.

Provient des jésuites de Douai.

**N° 946. — INVENTAIRE ET CATALOGUE DES LIVRES
QUI EXISTAIENT AU SÉMINAIRE DES ÉCOSSAIS DE
DOUAI.**

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

Il comprend deux mille sept cent quatre-vingt-treize numéros ou articles.

ancien espagnol, prédicateur distingué, est mort à Douai prêtre séculier. — M. l'abbé Coval, ancien génoisain, prêtre séculier, est mort aussi à Douai. — M. J. Wagon, ancien tabellion du roi, est également mort à Douai. — Enfin M. de Monteville, avocat au Parlement dès 1785, fut nommé bibliothécaire à Douai, le 19 juillet 1791 ; il fut remplacé le 5 juillet 1806, et mourut à Douai en 1840.

(1) M. P. J. Durut était un ancien avocat au parlement de Flandre : il est mort à Douai.

(Voir les notices données aux n° 21 et 23.)

Les commissaires sont les mêmes que ceux dénommés au numéro précédent.

Provient du séminaire des Ecessais de Douai.

N^o 947. — CATALOGUE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE appartenante ci-devant AUX RELIGIEUX DU VIEUX COLLÈGE ST.-VAST DE DOUAI.

Volume in-folio ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

Ce catalogue comprend trois mille quatre cent soixante-treize numéros ou articles.

Les commissaires qui ont fait ce catalogue, sont MM. de Monteville, Dubreuil (1) et Broutin ; il est, en partie, de la main de M. Dubreuil.

Provient du vieux collège St.-Vaast de Douai.

N^o 948. — INVENTAIRE ET CATALOGUE DES LIVRES DES DOMINICAINS DE *la commune de Douai.*

Volume in-8^{vo} ; papier ; xviii^e siècle ; cartonné.

Les commissaires sont MM. Broutin, Coval, Wagon et Bouker : il est écrit ici que ces commissaires procèdent sous la surveillance de MM. de Monteville et Dubreuil, bibliothécaires nationaux. Le nombre des numéros ou articles est de dix-sept cent vingt-cinq.

Provient des Dominicains de Douai.

(1) M. Dubreuil, ancien maître d'études au collège St.-Vaast de Douai, avocat au parlement dès 1782; successivement depuis magistrat de sûreté, juge, procureur du roi et juge de paix, est mort juge démissionnaire du tribunal civil de Douai.

N° 949. — INVENTAIRE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE DOUAI, FAIT PAR ORDRE DE M. DEFOREST, MAIRE.

Volume in-folio ; papier ; 1806 (au xxi de la république) ; papier ; de diverses écritures ; cartonné.

Cet inventaire a été fait sous la direction de M. Guilmot , par MM. Goval, Félix Potiez, Tarlier, Durut et autres, non-connus. Il a été imprimé, aux frais de la ville, en 1820 (in-4° de 657 pages, Douai, Wagrez aîné), et il avait été continué jusqu'à l'époque de son impression.

N° 950. — LE MÊME QUE LE PRÉCÉDENT.

Cet exemplaire est celui qui est journellement employé pour le service de la bibliothèque. Il a été tenu au courant de l'entrée des livres jusqu'en 1841. A cette époque un arrêté ayant prescrit la rédaction d'un catalogue général et la tenue d'un registre d'entrées, on n'y a plus fait de nouvelles inscriptions.

A cause de son service, il est en moins bon état que le précédent.

N° 951. — INVENTAIRE SOMMAIRE DES LIVRES COMPLETS OU DE QUELQUE VALEUR DU DÉPOT DE LA VILLE DE DOUAI.

Volume in-folio ; papier ; sans date ; broché.

Il est probable qu'il a été dressé au moment de

la saisie des livres dans les monastères ou chez les particuliers, en 1790 ou 1791.

Cet inventaire comprend 4,469 articles. Il en existe deux exemplaires.

N° 952. — INVENTAIRE SOMMAIRE DES LIVRES SANS VALEUR, INCOMPLETS OU MAL CONDITIONNÉS DU DÉPÔT DE LA VILLE DE DOUAI.

Volume in-folio ; papier ; de la même époque que le précédent, broché.

Il comprenait 23,117 volumes dont la plupart ont été vendus au poids. Dans le nombre se trouvaient des livres précieux et complets sacrifiés par l'ignorance.

Il existe deux exemplaires de ce livre.

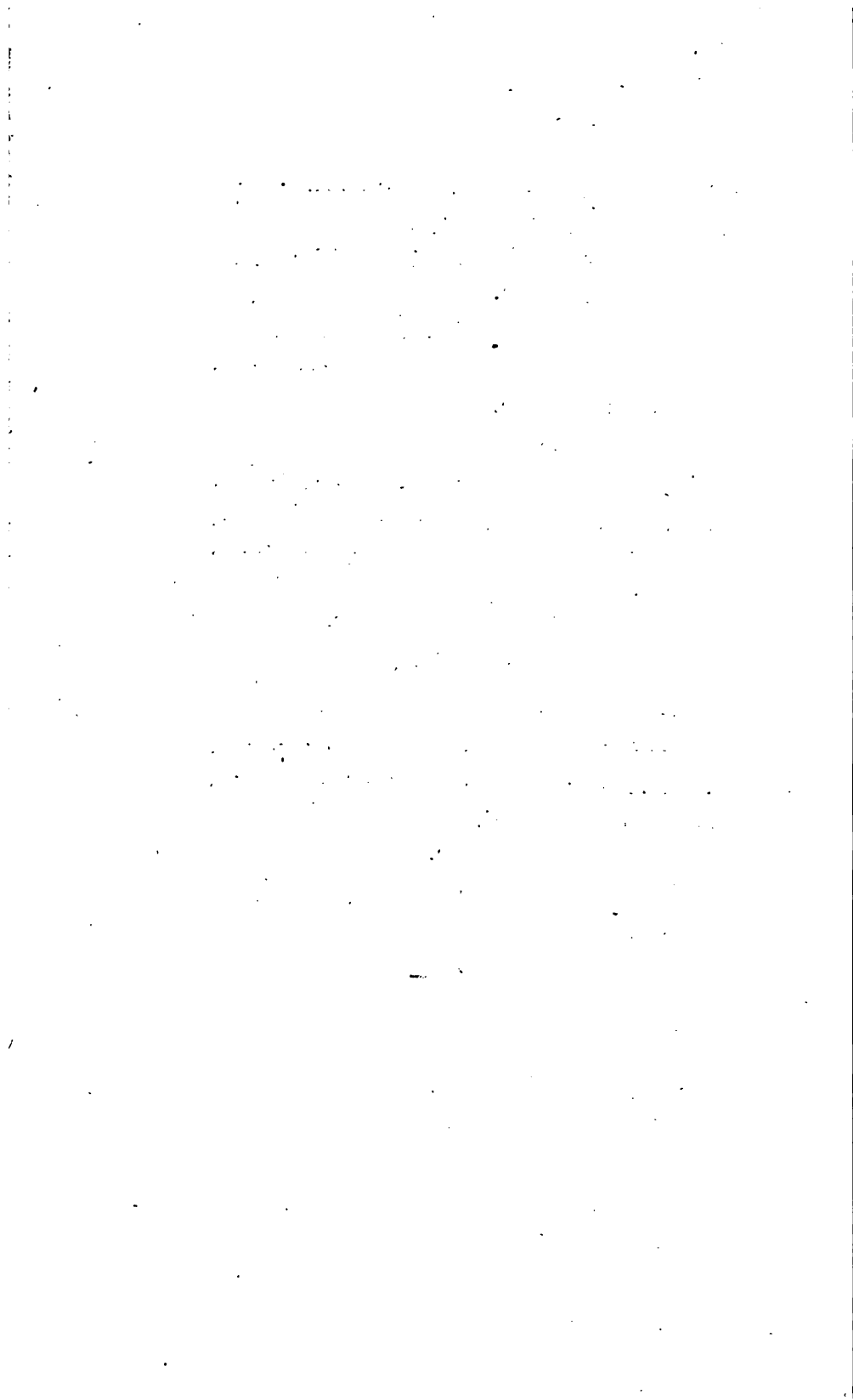
N° 953. — LOGICA.

Volume in-quarto ; papier ; xviii^e siècle ; lignes longues ; relié en veau,

C'est un résumé d'études entièrement écrit de la main de M. Mellez, docteur en médecine et ancien maire de la ville de Douai.

Provient de sa bibliothèque.





ADDITIONS

CORRECTIONS ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

Dans un travail d'une aussi longue étendue on a pu faire des omissions, il a dû se glisser des erreurs, lors de la lecture des épreuves, bien des incorrections ont dû échapper à l'auteur : relevons les erreurs qui vicient le sens ou les faits, et signalons les incorrections les plus capitales, laissant, à la sagacité des lecteurs, l'appréciation d'autres fautes matérielles qu'il serait trop long de rappeler.

ADDITIONS.

N° 954.— HISTOIRE DES TROIS DERNIERS EMPEREURS DES TURCS, DEPUIS 1623 JUSQU'EN 1677, TRADUITE DE L'ANGLAIS DU SIEUR RIGAUT.— HISTOIRE DU SULTAN MORAT OU AMURAT QUATRIÈME.

V. in-4° ; lignes longues : xvii^e siècle : 471 p.

Ce manuscrit est relié avec un imprimé ayant pour titre, *Inventaire de l'Histoire générale des Turcs*, tiré de Chalcondile, Paul Jove, etc., in-4° ; Paris, 1617, portant le n° 125. des *Mélanges*.

N° 955. DÉFENCE DU SIÈGE DE MASTRIC, PAR M. DE CALVO. (INVESTI LE 7 JUILLET 1676 ; LE SIÈGE FUT LEVÉ LE 27 AOUT.)

Cahier de 34 feuillets in-4° ; bonne écriture du xvii^e siècle ; lignes longues.

Ce manuscrit est relié avec divers imprimés dans un volume in-4°, portant le n° 128 des *Mélanges*.

CORRECTIONS ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

- Page xvi^r Père Lambiez, ancien Récollet, *lisez* : Carlier.
- xxviii^r M. le docteur Le Glay pense qu'une partie de l'*Anti-Lucrèce* a été composée à Anchin, les motifs sur lesquels se fonde sa pensée seront développés dans le *Cameracum Christianum*, qu'il est sur le point de publier.
 - » Deuxième note. — Marchiennes, *lisez* : Anchin.
 - » N° 4, in-folio, *lisez* : in-12.
 - 10 N° 18. Écritures des xix^e et xv^e siècles; *lisez* : du xvi^e siècle. — La devise *Finis coronat* était celle de Jacques de Coëne, qui fut le 43^e abbé de Marchiennes. — Liecar, *lisez* : Lioscar.
 - 11 N° 28. Quatuor, *lisez* : Quartus.
 - 20 N° 43. 44, *lisez* : 43.
 - — N° 44. Archevêque de Mayence au xv^e siècle, *lisez* : au ix^e.
 - 22 N° 49. Soliloquorum, *lisez* : Soliloquiorum.
 - 28 N° 65. Com, S^t.-Pauli, *lisez* : S^t.-Johannis.... in epistola Pauli.....
 - 43 N° 125. Ce manuscrit a été exécuté par les ordres et aux frais de Charles Coguin, 36^e abbé d'Anchin. C'est par une erreur, commise dans un ancien inventaire, que l'on a donné à Pierre Guthennar le second prénom de Sisyphe.
 - 48 N° 150. 50, *lisez* : 150.
 - 52 N° 174. 194, *lisez* : 174.
 - 59 N° 196. Beaurepaire était une prévôté de l'abbaye Cisoing, et non de celle de Marchiennes.
 - 67 N° 218. 215, *lisez* : 218.
 - 69 N° 225. In octavo parvo, *lisez* : in-32.
 - 72 N° 237. M cc lxxij, *lisez* : M cc lxxix.

- Page 73. N° 242. Immacula, lisez : Immaculata.
— 74. — 244. Ambranencis, lisez : Ambianensis.
— 75. — 247, 8, 9. Originis, lisez : Origenes.
— 76. — 253. Gregoril Niseni, lisez : Gregorius Nisenus.
— 81. — 272. Paschasii Diaconi, lisez : Paschasius Diaconus.
— 86. — 295. La note en latin étant imprimée fort incorrectement, en partie, il convient de rétablir tout ce qui pourrait n'être pas intelligible dans cet article.
..... Et fuit locus assignatus à iudicibus ubi meta poneretur vi Kl. Junii et fuit eadem posita videlicet lapide immensus habens in longitudinem sex decim pedes in altitudinem novem pedes quadrata tres habens pedes in utraque parte.
Compromissores vero sive indices hic fuerunt ex utraque parte electi præpositus Bethunie et constabularius Flandrie.
— 89. — 397. Sancti Augustini, lisez : Sanctus Augustinus.
— 90. — 311. Sermones, lisez : Sermones.
— 92. — 324. Ruspensi, lisez : Ruspensis.
— 98. — 347. Les dialogues de Saint Grégoire sont au nombre de quatre. Ils ont été imprimés par les Bénédictins de Saint Maur, dans le siècle dernier.
— 102. — 349. Adventu, lisez : adventum ad.
— 104. — 363. Missæ, lisez : Missa.
— 111. — 369. Marchiannsis, lisez : Marchianensis.
— 116. — 386. Seguntur, lisez : Sequuntur.
— 118. — 391. 384, lisez : 391. — Arditror, lisez : Arbitror.
— 119. — 398. Summa, lisez : Summæ.
— 121. — 406. Gracia, lisez : Gratia.
— 122. — 411. Altiosidiorensis, lisez : Altissiodorensis.
— 123. — 417. Bartholomæ, lisez : Bartholomæi.
— — — 418. Excepta, lisez : Excerpta.
— 127. — 428. Cæsariensis, lisez : Cæsariensis. — Avant le mot épiscopi, placez : Odonis.

Pag. 128. N° 430. *Retranchez* : Poème intitulé.

— 134. — 147. 147, *lisez* : 147.

— 138. — 461. Aulularia, *lisez* : Allularia.

Le Traité des quatre vertus cardinales est, par une erreur du copiste du manuscrit, attribué à Sénèque; ce Traité est de S^t. Martin, archevêque de Prague. Il a été imprimé à Bâle en 1543, in-8°, sous ce titre : *Formula vitæ honestæ*.

— 139. — 466. V. Biblioth. Patrum, t. 10, p. 382. *promovendorum*, *lisez* ; *Promovendorum*. — *Goffredi*, *lisez* : *Goddefredo*. — *Consuetudinis*, *lisez* : *Consuetudines*. — *Goffredi*, *lisez* : *Roffredi*.

— 172. — 585. xv^e siècle, *lisez* : xiii^e.

— 173. — 587. Et plus castigati plus in amore ligat : *lisez* : Plus castigat eam plus in amore legat.

— — — 588. L'indication des ouvrages renfermés dans ce volume étant incomplète, nous la rétablissons ainsi qu'elle doit être.

Jacobi Columbi (de regno) *summa feudorum aut super feudis summa*. — *Ordo judicarius per Dominum Egidium Fuscarari*. — *Ordo judicarius Tancredi à Bartholomeo Brisiensi reformatus* — *Bartholomæi Brisensis questiones dominicales et venariales*.

— 183. — 618. *Justitia*. *lisez* : *Justitia*.

— — — 619. *Rened*, *lisez* : *Bened*.

— 190. — 649. xxiii^e, *lisez* : xviii^e.

— 197. — 659. *Scholarium*, *lisez* : *scholarum*.

— 198. — 661. Ce volume contient en outre :

1° *Versus Hildeberti episcopi Cenomanensis de Exilio suo*.

2° *Hildebertus de confessione Trinitatis*.

- 3° Oratio ad eandem Alpha et Omega
Magne Deus.
- 4° Versus Hildeberti, de Confectu.
- 5° Tollimure et medio fatis, etc.
- 6° de Animæ.
- 7° Speculum pectoris, editum a, b, Au-
gustino.
- 8° Complactus lamentabilis et status mo-
rum clericorum modernorum (f).
- 9° Plusieurs traités ascétiques de peu d'in-
térêt.

INCIPIT COMPLACTUS LAMENTABILIS ET STATUS MORUM
CLERICORUM MODERNORUM.

Mundus falsò dictus mundus.	Sed indignum me censeo,
Quia fœdus et immundus.	Et laborare timeo.
Me commonet assumere.	Et in vanum hoc fecisse:
Ponderosum mihi pondus.	Nam majores me video.
Quod vereor, verecundus.	Labore super eo.
Aggredi et dimittere.	Et minimum proficisse.

Nunc tot et tantas video.	Item veritas odium.
Iniquitates in eo.	Parit hodiè nimium.
Quotidiè patiare.	Et propter hoc incurrere.
Quòd indè nimis stupeo.	Vereor iram plerum.
Et reticere timeo.	Nam fere mos est omnium.
Et horreo recitare.	Non pati sed corrìpere.

Libens tamen arguerem.	Et idèo me tacere.
Et palàm reprehenderem.	Bonum esset et silere.
Malaquæ propè video.	Sed immensitas criminum.
Si proficere crederem.	Me compellit exprimere.
Et si talis existerem.	Et varias arguere.
Quod fuissem dignus eo.	Enormitates hominum.

(1) Nous le donnons in extenso, sauf les passages illisibles, parce qu'il n'a pas encore été publié, à notre connaissance.

Præcipiunt clericorum.
Qui deberent esse morum.
Exemplar et sanctitatis.
Sed magis sunt nequitiæ.
Exemplar et malitiæ.
Et in verbo veritatis.

O quàm eripiem postiferum.
Ab uti bonis pauperum.
Qui premuntur inopiâ.
Et peccata mortuorum.
Seu pretium peccatorum.
Comedere cum gloriâ !

Nos christus maligniores.
Comperit et nequiores.
Quàm principes sacerdotum.
Et scribas et phariseos.
Sed et nunc videmus eos.
Ubique per orbem totum.

Elemosynas flentium
In tormenta gementium.
Expendit toto lætitiâ.
Debita largientibus.
Vastare in excessibus.
In pompâ et superbiâ.

De christi patrimonio.
Omnes in omni vitio.
Christo constant adversari.
Heu quàm gravis presumptio.
Adversari de proprio.
Cui deberent famulari.

In divitum convivis.
In amplis ædificiis.
In... et jocalibus.
In multis equitibus.
Vestibus...
Et diversis excessibus.

Pro peccatis mortuorum.
Pauperum et miserorum.
Capiunt elemosynas.
Quas in excessu ciborum.
Vertunt et vestimentorum.
Et in turrium machinis.

Quidam, quorum Deus venter.
Nil aliud diligenter.
Student nisi quod vescantur.
Cibis delictabilibus.
Et vinis melioribus.
Et gulosè conviventer.

Ultra victum et vestitum.
Simplicem, non exquisitum.
Quidquid habent residui.
Dare debent pauperibus.
Sed vastant in excessibus.
Quum illis deberent frui.

Heu ! vix invenitur castus.
Pauper pauco parcè pastus.
Et potatus aqua pura.
Et qualiter castus erit.
Qui frenalis multa querit.
Et vinum sine modis.

Quidam multos servigentes.
Curiosè vestientes.
Ad pompam et superbiam.
De bonis indigentium.
Pauperum et humilium.
Faciunt....

Jam non videtur peccatum.
Sed licitum vel mandatum.
Luxus ita fit publicè.
Quod vix non est quem pudeat.
Vel arguat vel doleat.
Sed jam regnat pacificè.

Et plus videmus aliquos.
Qui de clericis istos.
Faciunt, plus diligentes.
Comitatum lateorum
Habere quam clericorum
Se quales sunt, ostendentes.

Itaque qui sunt pudici.
A multis habent despici.
Et vocantur sodomite.
Quasi non sit possibile.
Continere se fuisse.
Vel dicantur hypocrite.

Quod videmus probabile.
Nam omne suum simile.
Amat, quærìt, associat.
Ergo quos magis diligit.
Sibi quisque et diligit.
Similem se denunciat.

Sed qui sunt incontinentes.
Non minùs inde placentes.
Diliguntur, honorantur.
Nam pluribus ferè placent.
Cum plures talibus vacent.
Citiusque probentur.

Quidam verò coelibines.
Suas creant ut reginas.
Alunt, pascunt et vestiant.
Ex ad augmenta criminalis.
Et piis elemosinis.
Tanta peccata faciunt.

O quàm crimen horribile.
Et scelus implacabile.
Ita Deo famulari.
Labiis Deum colere.
Et factis contradicere.
Et semper huic adversari.

Et eas suis domibus.
Palàm diebus, noctibus.
Habere jam non verentur.
Et inde natos filios.
Non negant esse proprios.
Sed publicè confitentur.

Confiteri, poenitere.
Non ex cordè, non sincerè.
Et redire ad vomitum.
.....
Quasi deum illudere.
Ad malum ducit exitum.

Quidam grues et pavones.
Quidam ursus et falcones.
Habent propè palatium.
Atque canes venSTORES.
Ad cervulos et lepores.
Ad capturas avium,

Sed dicunt sibi licitum.
Propter sanguinem Inclytum.
Sed contra potes dicere.
Qui vir es alti sanguinis.
Pauperum elemosinis.
Indecorum est vivere.

Certè non propter talis.
Fuerunt beneficia.
Ab antiquis instituta.
Immo sunt hæc illicita.
Et clericis prohibita.
Juxta canonum statuta.

Alii fabulatores.
Mimos et juculatores.
Pro verbis petulantibus.
Secum habent, cõmplangere.
Dicunt et interpedere.
Pro reorum criminibus.

Quidam ludunt ad aleas.
Et ad talos, et tessera
Præcipuè sunt intenti
Atque, per hoc, injurias.
Perjuria, blasphemias.
Ingerunt usu frequenti,

Quam grandis est infamia.
Sanctos viros ecclesie.
Cum ribaldis conversari.
Ad griarcham et hasardum.
Cor sedulum nunquam tardum.
Habere et operari.

Alii verbò cupidè.
Opes cumulant avidè.
Cum cordis avaritiâ.
Et pauperes indigere.
Patiuntur et languere.
Atque mori penuria.

Cum tamen sit in scripturâ.

.....
Pascere fame morientem.
Quoniam si non pavisti.
Ipsam quidem occidisti.
Cum scires esurientem.

Et quidam negotiantur.
Emunt, vendunt et lænantur.
Et diversis negotiis.
Implent se, cum vacare.
Deberent et occupare.
Se divinis officiis.

Tamen in evangello.
Dominus ore proprio,
Dicit quod nemo servire.
Duobus poterit bene.
Deo simul et Mammonè.
Sed unum restat odire.

Quidam tantam superbiam.
Incurrunt propter copiam.
Quod eis superiores.
Quantum possunt, effugiunt.
Et ceteros despiciunt.
Forsan eis meliores.

Sed in quolibet alio.
Adversa est conditio.
Nam qui non est canonicus.
Nullus est scientia.
Laudis vel reverentia.
Sed vilis plus quam vilicus.

Vix eis loqui dignantur.
Et si quandoque loquantur.
Hoc est duris sermonibus.
Nam se nimis despicerent.
Et statum suum laederent.
Si coquaederent talibus.

Et ideo sociari.
Non decet sed separari.
Hoc quos sunt tam contraria.
Non est communicatio.
Societas vel unio.
Infimis ad sublimia,

Hoc est enim documentum.
Divitum sive pauperum.
Canonicorum maximè.
Statum suum attollere.
Et ceteros despiciere.
Et hoc observant maximè.

Tanta crevit superbia.
In tota jam ecclesia.
Quod totaliter perit.
Benignitas, humanitas.
Et caritas et pietas.
Et pietas interit !

Nam, si quidam est humilis.
Benignus et affabilis.
Ab aliis increpatur.
Quod non deceat taliter.
Se gerere tam villiter.
Ne status sic deprimatur.

Alii per potentiam.
Et suam excellentiam.
Non verentur injicere.
Minoribus injuriam.
Apertam et notoriam.
Nec hujus erubescere.

Status enim canonici.
Honores sunt magnifici.
Nam quisquis est canonicus.
Ejus dicta sunt congrua.
Et opera sunt ardua ;
Et excellens est clericus.

Fortibus humiliantur.
Nec contra fortes conantur,
Sua jura defendere.
Sed subjectis adversantur.
Et eis injuriuntur
Qui non possunt resistere.

Quidam pertinacitatis,
Et integræ voluntatis,
Tantæ sunt in proposito,
Quod flecti rationibus,
Non valeant nec viribus,
Sed vita sit pro libito.

Quidam in choro morantur,
Et cantare non dignantur,
Sed, ibi sicut statum,
Qualiter horæ dicantur,
Non curant, sed fabulantur,
Sæpiùs vel assiduè.

Palàm omnes jam delinquant,
Nec delictum de relinquunt,
Sed ampliant id amplius,
Et delicto persistere,
Malunt quàm id corrigere,
Quod malefecerunt priùs.

Sed non solùm ad edendum,
Solum standum vel sedendum,
In choro vel ecclesia,
Sed ad deo servendum,
Facta sunt beneficia.

Et quidam plures prebendas
Teneant

Sed nec pro dicendis horis,
In domibus sed in choris,
Nec ut in choris subsistant,
Dicerentur et remissè,
Sed alie et congruenter.

Quidam solam recipiunt,
Sed illi soli serviunt,
Pro lucro, non propter Deum,
Pro lucro chorum subeunt,
Quum lucrati sunt, exeunt,
Pro lucro repetunt eunt.

Non propere vel currendo,
Vel synopsis faciendo,
Sed tractum integre totum.

Quidam, lucro provocati,
Ad cantandam sunt parati,
Sed cum lucrum non imminet,
Tunc sunt malè dispositi,
Ad cantandum præpediti,
Velut ad quos non pertinet.

Quis enim iudex audiat,
Libenter et exaudiat,
Trasfatore advocatum,
Gestu perperam loquentem,
Festinum nec attendentem,
Irreverenter affatum.

Credendum nihil omnino.
Tantum quidem Dominus.
Intendat orationi?
Si nobis non intendimus.
Qualiter deum credimus.
Nostro vacare sermone?

Quidam, cum clerum regere.
Debeant et defendere.
Ceterorum libertatem.
Non vereantur opprimere.
Clericis et imponere.
Servitutis novitatem.

Sed multi Deo taliter,
Precantur inutiliter.
Atque displicent criminibus.
Offendunt quoque gravibus.
Quanto prominent altius.
Dignitate vel ordine.

Et cum clericis laici.
Omnino sunt invidi.
Clericos tamen scribere.
Clericorum servituti.
Non abhorrent et veluti.
Tributarios facere.

Pontifices et prolati.
Qui pastores sunt vocati.
Quoniam debent pasceat.
Exemplis et documentis.
Et operibus adjuvantis.
Quibus opus est facere.

Sed non sunt verè clerici.
Nec clerici debent dici.
Qui clericis adversantur
Nec boni sunt qui negligunt.
Bonos at malos eligunt.
Et percos operantur.

Hi nec exemplis instruunt.
Nec documentis iuvant.
Imò potius devitant.
Nec subditis subveniunt.
Quibus victus deficiunt
Quibusque potius obstant.

Sed certè maligniores.
Hodie sunt cariores.
Et qui vias malignandi
Citius ad inveniunt
Hi collaterales sunt
Et pro cæteris amandi.

Et quos sumptibus propriis.
Deberent ex injuria.
Tueri et defendere.
Non solum non defendendo.
Sed gravamen inferendo.
Non formidant opprimere.

Tot et tanta facinora.
Pluraque et graviora.
Invalescunt toto die.
Nec hoc in secularibus.
Solum sed in claustratibus.
Pullulant multifarie.

Sic cuncti fratres claustrales.
Monachi et moniales.
Religionem abdicant.
Plus de mundo curiosi.
Quàm statûs religiosi.
Se nunc mundanis implicant.

Itaque in conventibus.
Et capitalis omnibus.
Nulla est patientia.
Bonis veris, simplicibus.
Justis bona volentibus.
Nec vox nec audiencia.

Quæcumque per orbem fiunt.
Scire volunt et cupiunt.
Et de cunctis inquerire.
Nec non de matrimoniis.
Et cæteris negociis.
Se volunt intromittere.

Sed viris maliciosis.
Naxils contenciosis.
Omnis est dominatio.
Qui penitus et libere.
Cuncta suo procedere.
Nunc faciunt arbitrio.

Extraque mundum positi
Dicuntur, sed, solliciti.
Undè sunt, bene videntur.
Mundo in religionem.
Exportasse mansionem.
Sed non ut meliorèntur.

Nec locum habet atium.
Vires vel efficaciam.
Id quod vult sapiencia.
Nemo vincit maliciam.
Sed contrario, quoniam.
Vincitur à malicia.

Quid referam per singula.
Omnes sub unâ regulâ.
Fere possum colligere.
Omnes enim maliciâ.
Abundant et nequiciâ.
Et prava student agere.

Quia boni sunt modici.
Et cum hoc sunt pacifici.
Et nolentes contendere.
Multique sunt contrarii.
Et bonis adversarii.
Et quærentes obsistere.

Et non solùm in privatis.
Sedet in communicatis.
Et publicis negociis.
Aut ipsi mala faciunt.
Aut perfectis consentiunt.
Aut non obstant maliciis.

Unde boni tonum cæptum.
Raro ducunt ad effectum.
Aliquo semper obstante.
Aliique propositum.
Suum ducunt ad exitum.
Maliciâ dominante.

Et tales nunc ecclesiam.
Habent regere quoniam.
Non est qui posset obstare.
Sicut volunt et cupiunt.
Cuncta progredi faciunt.
Nec videntur delirare.

Scire jura non videntur,
Vel si sciunt, non verentur.
Adversus jura facere,
Nec dominum nec scandalum.
Timent nec fateri malum.
Neque patibm delinquere.

Sic ex quo sibi placeat.
Non quærnat utrùm liceat.
Sed quod placet est licitum.
Nec pudet eos facere.
Et pariter sustinere.
Si quid est vel illicitum.

Sed suum velle compleri.
Suos redditus angeri.
Unica est intentio.
Sese que magnificare.
Et omnes suppeditare.
Sibi suo dominio.

Et id quod nullum est parè.
Et irritum ipsojure.
Sustinent tanquàm licitum.
Et quod est de jure ratum.
Et desuper confirmatum.
Impugnant velut irritum.

Quid discurram per omnia*
Non possem tam nefaria.
Cogitare nec referre.
Sed in hoc opus finiat.
Non est qui bonum faciat.
Usque ad extremum terræ.

Pag. 200. N° 669. De Regimina..... Thomasso, lisez : de Regimine..... E. Romano. — Papier, lisez : papier et vélin.

— 202. — 676. Quorundam, lisez : Quarundam.

— 206. — 687. La différence de titre donné à ce traité dans le manuscrit et dans la collection imprimée des œuvres d'Albert-le-Grand, nous a fait commettre une erreur, lorsque nous avons dit que le *Speculum in Astrologia*, ne se trouvait pas dans cette collection ; il est compris dans le cinquième volume, page 656 à 666, sous le titre : *de Speculum Astronomiæ*.

- 209. — 692. Hebrœ, lisez : Hebraæ.
- 212. — 697. Fladrieinsuim, lisez : Flandriensium.
- 231. — 717. Smaragdi, lisez : Smaradgi.
- 259. — 739. Tragi-comædia, lisez : Tragi-comœdia.
- 264. — 748. Nous avons, depuis l'impression de cette notice, trouvé trois autres voyages de Jean de Zeilbeke que nous avons réunis, avec le premier, en un seul volume.

De ces trois voyages, le premier, qui est le second du volume, fut fait en compagnie de maître Jehan Fouet, prêtre, chanoine de Cambray et prévost de Béthune, du seigneur Andrieu Solre Villain, aussi prêtre d'Ypres, de Josse Deleporte, seigneur de Morselle, de Rogier Gantois de Lille, et de Ost... Vand. Brosse de Courtray, *en intention de visiter à Venise et de là passer en Jérusalem*. Mais cette fois encore on ne dépassa pas Rome. Le départ eut lieu le 10 mars 1508.

Le second, qui devient le troisième, fut fait à S'-Jacques en Galice (Faict à Monseig^r. Sgr. Jaques en Galisse). Zeilbeke partit de son hôtel le 18 de mars 1511, se rendit à Nieuport, où il s'embarqua, il arriva à S'-Jacques sans accident. Après avoir visité les lieux dont il fait la description, notre voyageur revint par mer à Nieuport, d'où *le lendemain à l'hostel sain et saulf*.

Le troisième, qui est le quatrième, fut entrepris avec Jorys Maillar et un varlet. Voici le début de la relation :

« Mémoire pour lamour que jy ai mis chy deuant en mon
« livre des voyages comment je suis par deulx fois partiz
« de mon ostel à Rome de la a Venyse por rendre compte à
« mon voyage de Jherusalem, selon le teneur de mondit
« livre chy devant monstionner (1): Et pour le iij^e fois me
« suis party de mon ostel dénommé le 21 de mars 1513 de-
« vant Pasques et me parti avec Jory Maillard et ung varlet
« à Bruges, de là à Lescluse. »

Les pèlerins s'embarquèrent à Middelbourg, passèrent à

(1) Il ne rappelle pas son voyage à Saint-Jacques.

Flessingue et se dirigèrent vers Lisbonne. Ils avaient le projet de visiter de nouveau S^t-Jacques, mais le gros temps les empêcha d'approcher des côtes de l'Espagne. Ils abordèrent à Lisbonne. « La ville est grande, dit le narrateur, assez comme Bruges, mais point si belle à moitié, » Il décrit quelques monuments, parle de quelques usages. Ayant quitté Lisbonne, les voyageurs visitèrent quelques points des côtes et des îles; ils aperçurent la Sardaigne et débarquèrent en Sicile. Le 12 septembre ils prirent terre en Syrie, visitèrent Jaffa et de là se rendirent à Jérusalem. On les logea dans la maison du patriarche; ils parcoururent les saints lieux, que le narrateur décrit à sa manière. Ils se rembarquent à Jaffa, touchent à l'île de Rhodes, de nouveau à la Sicile, et rentrent par l'Italie..... « Et pour brief, partimes de là, (dit le bon Jean,) et allâmes le droict chemin « devant notre pays jusques à Gand, là où je vins à point « pour veoir le duc Phelipe faire son disner (1).... Je me partis le 9^e jour de mars 1514 à mon ostel, à Comines, sain « et en bon point. »

Il paraît que ce livre avait d'abord été écrit en Flamand, car à la suite de la relation on lit : « Pour ceulx que mon « livre liront et ma simplese entendront, il conyient qu'ils « me pardoient, pour cause que je ne suis point clerc ne « endoctriné pour faire livre, ne mettre en ordre comme il « appartient. Et moy qui suis Flamen et en faisant mon voyage « le mit tout en Flamen, et moy après mon venue j'ai translaté de Flamen en Fronchoys qui mestoit peine et rompement de teste. Il est mal espolij et de soys faly, mes pui « que je le ensy je suis content. Amen. »

Comme corollaire de ces voyages, on trouve dans ce volume un itinéraire de la route qu'à suivie le seigneur de Zeilbeke pour l'aller et le retour de Rome avec la distance d'étape à étape; de plus des conseils pour ceux qui, après

(1) De quel Philippe Zeilbeke veut-il parler ? Philippe d'Autriche, père de Charles-Quint, était mort depuis 1506.

lui, voudront entreprendre le voyage de Rome et des lieux saints.

Ces manuscrits sont tous trois du xvi^e siècle.

La terre de Zellebeke, était située dans l'évêché d'Ypres, Jean Jaccoen de Zeillebeke, Zëlbeke ou Zillebeck, etc., chevalier de Jérusalem, était seigneur de Fresnoy, Cessoie et Herentaghe, etc. Il était fils de Jean et de Isabelle de Pitthem. Deux fois il fut marié: en premières noces il épousa Marie de Baufremez, fille de Jean et de Peronne d'Attiches et en secondes noces Catherine Liébart.

Jean de Zielbelke mourut le 22 février 1531, à peu près dix-sept ans après son dernier voyage. Il fut inhumé dans l'église de Zielbeke, au milieu du chœur. Une tombe relevée en marbre noir recouvrait ses restes. Il y était représenté armé de toutes pièces, avec ses quatre quartiers.

Pag. 280. N° 776. Præminentiarum, lisez : præminentiarum.

— 293. — 793. Ce manuscrit contient, ajoutez : en outre.

— Gallitanorum, lisez : Gallitianorum.

— — — 795. Martyri, lisez : Martyria.

— 306. — 109. 109, lisez : 809.

— 296. — 109. Les deux derniers feuillets, lisez : les quatre.

— — — 799. xiii^e siècle, lisez : xiv^e.

— 312. — 814. Personi a ces, lisez : Personnages.

— 321. — 825. Aquicentensium, lisez : aquicentense.

— 322. — 829. Anglais, lisez : Anglois.

— 328. — 838. Bengars, lisez : Bongars.

— 335. — 844. On sait que le fameux Peron de Liège fut transporté à Bruges, après la réduction des Liégeois par Charles-le-Téméraire. Dans un des manuscrits que nous avons été admis à parcourir, et qui ont été donnés si généreusement à la ville de Courtray par feu M. Goethals Vercruysse, nous avons trouvé l'inscription suivante, que nous n'avons point vue ailleurs, et qui aurait été mise sur la colonne lorsqu'elle fut transportée à Bruges.

*Je suis le Peron de Liège
Que le duc Charles à conquis ;
J'estoye singne que Liège
Estoit tyge et le pays.
Or ne sois homme esbahis
Si je suis chy pour mémoire ;
Le puissant duc my a mis
En singne de sa victoire.*

- 344. — 852. Volume in-fol. . lisez : quatre volumes.
— 347. — 854. Marchand de tripes, ajoutez : de velours.
La tripe de velours était une sorte d'étoffe
de laine. Les espagnols nomment en-
core le velours *terciopelo*.
— 362. — 870. Ce Robert Persons est très probablement
le P. jésuite qui fonda le collège de sa
compagnie à S^t-Omer, et professa à Douai
vers la fin du xvi^e siècle. Il mourut à
Rome en 1610, on y voit son tombeau
dans le collège des Jésuites anglais.
— 363. — 872. Gilbertus Cambriensis, lisez : Gilberto Cam-
briensi.
— 369. — 889. In-folio, lisez : in-12.
— 371. — 897. Luxembourij, lisez : Luxembourg.
— 397. — 929. Regnia, lisez : Regia.



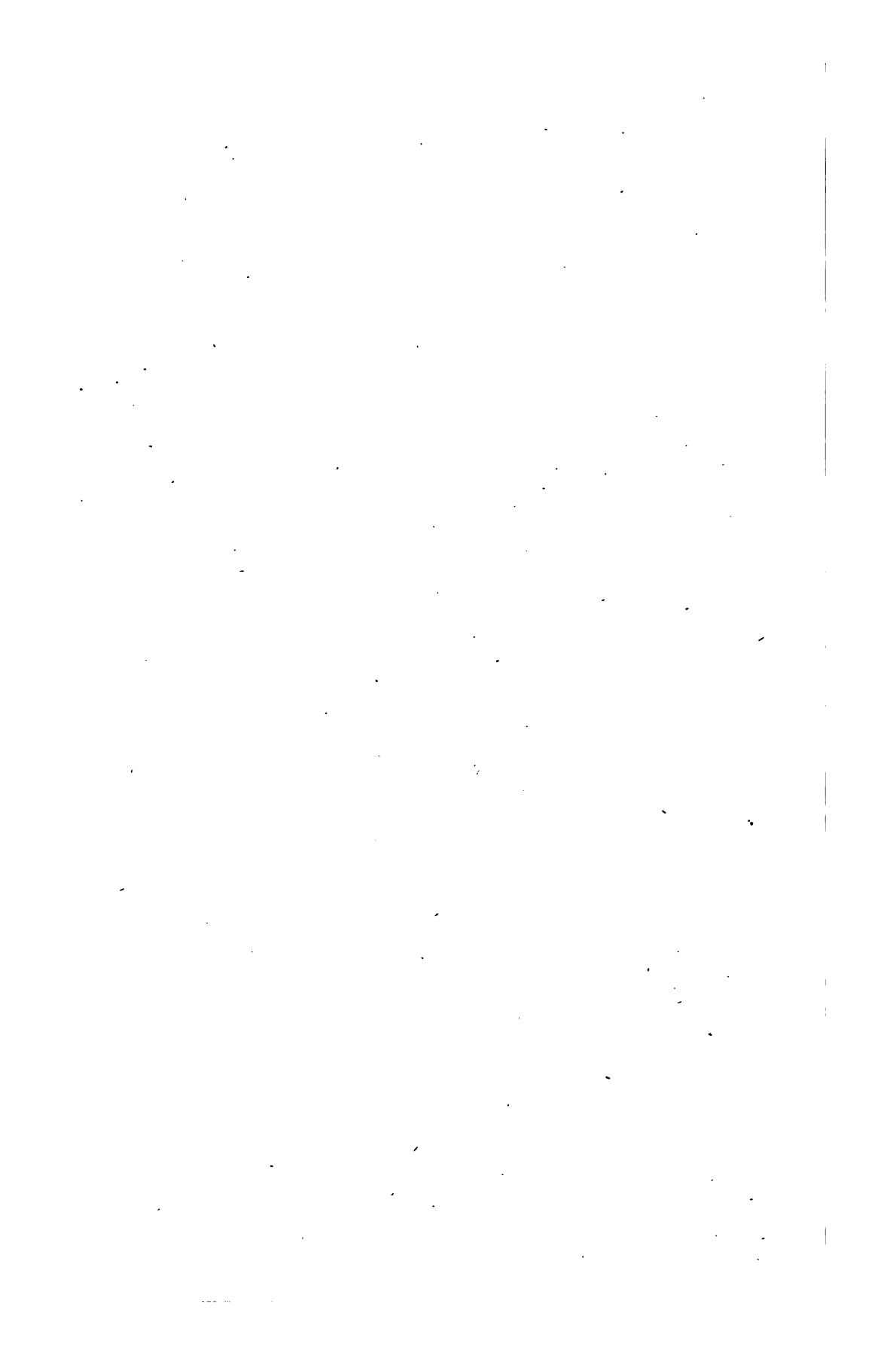


TABLE ALPHABÉTIQUE

DU CATALOGUE

DES MANUSCRITS.

A.

<p>ABACI-PITAGORE. (Descriptio) 914</p> <p>ABB. (Vita Mauri) 805</p> <p>ABBATIS. (Marci Evangeliste, Hugonis), Vitalis, Martyri in hoc codice continentur. 795</p> <p>ABBATIS. (Vita sancti Columbani) 804</p> <p>ABBATIS septimi Aquicinctini. (Vita R. D. Gosvini) 813</p> <p>ABBATIÆ Monialium de Sin in Duaco (Martirologium et Necrologium) 828</p> <p>ABBATES, etc. V. <i>Le Spectacle d'honneur.</i> 884</p> <p>ABBATE de Marchiennes (Répertoire des titres de l') 936</p> <p>ABBAYE d'Anchin (Etat des rentes et loyers des maisons dus à l') en 1663. 861</p> <p>ABBATUM Croylandiæ, etc. (Gesta) 801</p> <p>ABBATUM Ecclesiæ ac monasterii Sancti Sepulchri Cameracensis ordinis sancti Benedicti, (Chronologia Stemmatica Beati Fundatoris ac) cum brevi expositione vitæ, gestorum et præminentiarum eorumdem ex actis authenticis in eodem monasterio asservatis, collecta anno 1740. 776</p>	<p>ABBESSES, etc. V. <i>Le Spectacle d'honneur.</i> 884</p> <p>ABBESSES et chanoinesses de l'illustre chapitre de S^{te} Aldegonde à Maubeuge, depuis 1450 jusqu'en 1707. (Table avec notes nécrologiques sur les) 893</p> <p>ABBREVIATÆ (Distinctiones) Magistri Ricardi. 582</p> <p style="padding-left: 2em;">V. <i>Notice, page</i> 132</p> <p>ABBREVIATUM. (Liber Magistri Petri Cantoris Parisiensis qui dicitur verbum) 423</p> <p>ABBREVIATUM Decretum anonymi. 572</p> <p>ABBREVIATUS (Liber) 424</p> <p>ABRAHAM. (Liber sancti Ambrosii de) 264</p> <p>ABRAHAM, Ysaac, Jacob et Joseph. (Incipit prologus in inventione Sanctorum Patriarcharum) 800</p> <p>ABRAHAMUS, Comœdia. V. <i>Habrahamus.</i></p> <p>ABRÉGÉ du Traité des matières ecclésiastiques, suivant les usages de Flandres, par M. de Baralle. 629</p> <p>ABRÉGÉ du Calendrier Romain et du calcul Ecclésiastique. 629</p> <p>ABRÉGÉ de cosmographie. 745</p> <p>ABRÉGÉ de l'histoire de la maison</p>
---	--

de Chastillon-sur-Marne. 942	commencement du Monde jus-
ABRÉGÉE (histoire) de la maison	qu'au temps du pape Jean XXII,
de Dreux. 897	Extrait de la Bible des histoires
ABREGIEZ (Les chroniques) du	Ecclesiastiques. 754

AC.

ACADEMICIS (Sancti Augustini li-	cum glossa. 31
ber de) 308	ACTA apostolorum. (Venerabilis
ACCUSATIONIBUS et inquisitioni-	Beda super) 352
buis et exceptionibus. (Libellus,	ACTIBUS apostolorum à Sancto
Goffredi de) 570	Clemente papa. (Libri unde-
ACADEMICIS (Sancti Augustini li-	cim de) 79
ber de) 308	ACTIONE sancti patris nostri Jo-
ACHMET Coprogli (Histoire d') 734	hannis archiepiscopi Alexan-
ACQUINCINSENSIS Ecclesie, (his-	driini. (Enarratio Leonii epis-
toria) à F. De Bar, Priore. 773	copi neapoleos cypriorum in-
ACTA apostolorum. 62	sule, de vita et) 800
ACTA apostolorum, Apocalipsis,	ACTUM Sancti Joannis Evangeliste
Lib. Job, Tobie, Judith, Es-	(Liber) à Petro Borlando Car-
ther et Machabeorum. 30	tesiensis. 796
ACTA apostolorum et Apocalypsis	

AD.

ADAM et Eva. (Liber sancti Am-	églises et des hôpitaux, 863
brosii de Paradiso,) 264	ADNOTATIONIBUS. (Evangelia se-
ADÉLAÏDE de Hongrie, (Histoire	cundum Matthæum et Lucam
de Sainte) en deux parties. 734	cum) 66
ADMANTUM. (Disputatio Sancti	ADORAVERUNT. (De tribus Regibus
Augustini contra) 305	seu Magis qui Christum) 790
ADMINISTRATION des biens des	

AE.

AESTIVALES secundum ritum bre-	AESTIVALIS de tempore. (Brevia-
viorii Benedictini. (Lectiones)	rii pars) 458
178	AETATUM Mundi Tabula. 336

AF.

AFFAIRES de l'Eglise (Miroir de	Clément X., par le R. P. Jean
l'Etat des) sous tous les papes	Louis de St-Joseph, Carme dé-
dépuis Saint Pierre jusques à	chaussé 1673 Doyen. 765

AFFECTUS ad Deum.	505	brum) per Magistrum Iacobum	
AFFORISMORUM Ypocras, sic, de		de Fortinio.	675
Medicina (Commentarius in li-		AFRICE (Descriptio)	835

AG.

AGONISANS. (Prières et consolations pour les malades et les)	239
--	-----

AI.

AIRS d'opéra, (Chansons et) notés, en anglais, en français et en italien.	734
---	-----

AL.

ALBUM sodalitatís Philomathorum sub titulo B. V. annunciatae eractis Ducis duo D. J. B. Pollet.	831	latâ comceptiõe ; anno 1438.	242
ALBIGNON à Maubeuge, (Table avec notes nécrologiques sur les abbesses et chanoinesses de l'illustre chapitre de Sainte) depuis 1450 jusqu'en 1707	898	ALLEGORIA super vetus ac novum testamentum.	432
ALEXANDRINI. (Enarratio Leonitii episcopi napoleos Cyprianorum insule, de vita et actione sancti patris nostri Iohannis archiepiscopi)	800	ALLIANCES ou mariages (Traité des)	879
ALEXANDRO Rege capta sit. (Quomodo Cyren ab)	838	ALPHABETI. (Augustinus de expositione)	697
ALEXANDRO Rege capta sit. (Quomodo Gaza ab)	838	ALPHABETICUS (Tractatus) de jure ecclesiastico et civili. 585. V. Notice, page 127.	
ALLEGATIONES (Dicta seu) Magistri Iohannis de Segovia in concilio Basiliensi præ iuracu-		ALSACE (Histoire généalogique des seigneurs de la maison de Ligne d') par M. Malotau de Villeroche.	896
		ALTERCATIO SS. apostolorum petri et Pauli cum Simone Mago. Passio sancti Petri, Pauli, Martialis, multorumque sanctorum.	791

AM.

AMANDI (vita S.)	806	conseil d'Artois.	862
AME (Opinion des anciens sur la nature de l')	668	AMMONITIONES Gouffredi Babionis Andegavensis. (Exhortationes seu)	498
AME (Frâne de l') et de ce qu'elle devient après la mort, etc.	667	AMURAT quatriësme. (Histoire du sultan Morat ou) 954. — V. add. et correct. pag. 408.	
AMÉ en Douay, (Ressort et protection des prevost, doien et chapitre de Salnet) infirmerie			

AN.

ANCHIN (Etats des rentes et loyers de maisons dus à l'abbaye d') en 1663. 861	ANIMÆ. (Cassiodorus senator in libro de origine) 330
ANCIENNE chevalerie, anciens écuyers du pays et comté de Cambresis et d'Artois. 898	ANIMÆ cum columbâ argenteâ. (Magister Hugo prior sancti Laurentini de claustro) 389
ANDRÆ (Miracula sancti) cum calendario. 794	ANIMÆ. (Thomas. — De spiritualitate) 408
ANDRÆ (Passio S.) 806	ANIMALIUM in specie. (De natura) 673
ANGLETERRE. V. <i>England</i> . 871	ANIMOS hominum. (Tractatus de septem homicidiis interficientibus) 455
ANGLETERRE. (Questions, réponses, lettres, privilèges, apologies, etc., relatifs à l'histoire d'); en <i>anglais</i> . 870	ANNALES du monde ou dictionnaire historique divisé en 22 époques les plus remarquables par leurs événemens. 897
ANGLICANÆ congregationis monachorum nigrorum ordinis sancti Benedicti constitutiones. 605	ANNALIUM ecclesiasticarum Cæsaris Baronii compendium : Epitome à Franc. de Bar, priore, Aquicinctino. 763, 764
ANGLICANÆ. (Statuta monachorum ordinis sancti Benedicti et congregationis) 606, 607, 608.	ANNE de St-Augustin; (La vie de nostre venerable mere) <i>Anne de Pedraça</i> . 823
ANGLICANÆ monachorum nigrorum ordinis sancti Benedicti. (Liber registrarum congregationis.) 609	ANNONCE singulière. 929
ANGLAIS de Douai. (Inventaire et catalogue des livres qui existaient au couvent des récollets Wellons et) 944	ANNOTATIONIBUS multis, maxime super librum Job, super psal-morum, etc. (Biblia sacra integra cum) 6
ANGLAIS de Douay (Histoire des Pères du collège) martyrisés en Angleterre depuis 1628. 829	ANNOTATIONIBUS. (Evangelia secundum Matthæum et Lucam cum) 66
ANGLORUM venerabilis Bede. (Historia ecclesiastica de gestis). 864	ANNOTATIONIBUS. (Glossa super Marcum et Joannem evangelistas cum interpretationibus et.) V. <i>Not</i> . 72
ANIMA vel gratia. (Liber sancti Ambrosii de) 264	ANSEMI (Vita domini) Cantuariensis archiepiscopi à Quirino et Armino fratribus scripta. 834
ANIMA Christi, etc. (Magister Hugo de) 381	ANTIOCHIA (historia metricè composita Gilonis parisiensis clerici, postea cluniacensis monachi inde cardinalis de via Jherosolimitana, quando expulsis paganis, devictæ sunt Nicœ,) Jherusalem à Christianis. 838
ANIMA. (Thomas. — de) 406	ANTIPHONALE. 199, 906
ANIMA secundum novum translationem. (Thomas. — Liber de) 407	
ANIMA (Tractatus Aristotelis de) 663	
ANIMA (Tractatus in tres libros Aristotelis de) 664	

ANTIPHONALE Marchianense cum cantu.	194	mani à pratis. Ornavitque Jo-	
ANTIPHONALE Flnense cum cantu.	195-	annes Rousselet. Anno D. 1738.	905
ANTIPHONALE ad usum canonicorum regularium Beurepæriensium cum cantu 196. — V. add. et correct. page 409.	197,	ANTIQUISSIMÆ verissimæque historię ecclesię Britannię majoris ab ipsis apostolis primo fundatę. (Theatrum)	865
ANTIPHONALE cum cantu.	198	ANTIQUITATE (De) Judaica viginti libri. — De captivitate Judaica et excidio Jerusalem authore Flavio Josepho.	832, 833
ANTIPHONALE et graduale ad usum Basilicę sancti Eligii Noviodunensis pro festis primi ordinis. Scribebat parisis dominus Carolus Mercier monachus et presbyter monasterii S. Ger-		ANTIQUITEZ (Recueil des) de Flandres et des premiers forestiers, comtes et comtesses d'iceluy pays.	843

AP.

APIBUS, cum tabulã. (Thomę Cantoprætani Bonum universale de)	414	APOSTOLORUM Petri et Pauli cum Simone Mago (Altercatio SS.)	794
APOCALIPSIS.	30	APOSTOLORUM Simonis et Judę, sti. Salvii episcopi, sti. Faronis episcopi, sti Quintini martiris, sti. Foilliani martiris, sti. Benigni et aliorum sanctorum. (Vitę).	792
APOCALIPSIS sancti Johannis apostoli. (Expositiones Haymontis super librum)	78	APPAISEMENTS et résolutions touchant diverses affaires tant civiles que criminelles.	647
APOCALIPSIM. (Commentarius in)	76	APPARATU. (Decretales Gregorii IX cum) 538. V. Notice, pag. 36.	
APOCALIPSIM. (Haymo super)	393	APPARATUS Innocentii IV super quinque libros decretalium.	563
APOCALIPSIN. (Glossa super)	77	APPARATUS Baisii super sexto decretalium. 574. V. Notice, p. 64.	
APOCALIPSIS cum glossa.	31	APPARATUS Josselini super constitutionibus Joannis papę.	578
APOLOGETICUS Gregorii Nazianzeni Epyphansi sive de Natali domini.	253	APPARATUS de Gratiani decreto. (Tractatus seu) 582. V. Notice page 132.	
APOLOGETICUS liber Gregorii Nazianzeni.	254	APTIONE, id. est aperitione, cordis. (Tractatus de)	430
APOLOGIES, etc., relatives à l'histoire d'Angleterre; en anglais.	870	APUM. (Thomę Cantoprætani liber de proprietatibus)	602
APOLOGIQUE (discours) sur la noblesse patricienne militaire, sur ville de Rome, etc.	897		
APOSTOLIS primo fundatę. (Theatrum antiquissimę verissimęque historię ecclesię britannię majoris ab ipsis).	865		

AQ.

AQUICINCTENSIVM. (Necrologium)	vini abbatis septimi) 1590. 812
825	AQUICINTINI septimi. (Vita Domini Gosvini abbatis.) 813
AQUICINCTINI. (Vita R. D. Gos-	

AR.

ARABE (petit dictionnaire fran- çois et)	694	fide contra)	263
ARABES. (Manuscripts)	902, 903	ARLES. (Histoire des rois, ducs et comtes de Bourgogne et d')	941
ARBITRIO (Libri sti. Augustini de libero) et opuscula.	392, 393	ARMÉNIEN. (Manuscrit)	901
ARBITRIO. (Liber sti. Augustini de Gratia et libero) et opuscula.	304	ARMES (blason d') ou recueil d'armoiries par Adrien Quarré.	873
ARCHA Noe. (Liber sancti Ambrosii de)	264	ARMES à leurs héritiers, etc., (Dissertation qui sert à prouver qu'il est d'usage, dans toute l'Europe, que les femmes transmettent leurs) V. <i>Dissertation.</i>	897
ARCHA Noe, etc. (Magister Hugo de)	381, 382, 383	ARMES blasonnées, etc., V. <i>le spectacle d'honneur.</i>	884
ARCHIEPISCOPATUS Cameracensis (Historia) et cœnobiorum ejus, collectore Franc. de Bar.	766	ARMOIRIES enluminées, etc. (Noms des prevosts et échevins de la ville de Valenciennes depuis l'an 1302 jusqu'en l'an 1752, avec les) V. <i>Noms.</i>	858
ARCHIEPISC. Alexandrini. (Enarratio Leontii episcopi neapoleos Cypriorum, insule, de vita et actione sancti patris nostri Johannis.)	800	ARMOIRIES (Blason d'armes ou recueil d') par Adrien Quarré.	873
ARCHIEPISCOPI (Vita et passio præclari martyris Thomæ Cantuariensis) à Joanne Sarisburiensi.	809	ARMOIRIES (Le blason d') avec les couleurs figurées par Cécile Ilerrault du Roy Alphonse d'Arragon, de Cecile sic de Vallence etc.	874
ARCHIEPISCOPI (Vita domini Anselmi Cantuariensis) à Quirino et Arminio fratribus scripta,	834	ARMOIRIES (Recueil d'épithètes et d') de France et des Pays-Bas.	815
ARCHIEPISCOPI. (Passio vel vita Thomæ cantuariensis)	914	ARMORIAL de Bourgogne et de Bresse.	898
ARCHIPRÆSULIS et martyris. (Tractatus de vitâ et passione beati Thomæ)	810	ARRAS. (histoire chronologique de la ville d') copiée d'après un ancien manuscrit,	933
ARGENTEA. (Magister Hugo prior stû, Laurentini de clastro animæ cum columbâ)	389	ARRESTA notabilia supremi, tam, Mechliniensis consilii quam privati collecta à nobili viro D. du Fief senatore celeberrimo.	627
ARGUMENS (les) du Pirronisme pour une demoiselle qui vouloit apprendre les principes de cette secte.	667		
ARIANOS. (Beatus Ambrosius de			

ARRÊTS de M. de Baialle. (Recueil d')	628	duite au conseil d')	862
ARRÊTS du parlement de Flandres sur diverses questions de droit, de coutume et de pratique, recueillis par messire Ferdinand-Ignace Malolau de Villerode; tome 3 ^e .	630	ARTOIS. (Congnoissance du crime de lèse-majesté attribuée au conseil d')	862
ART MILITAIRE. (Notes et extraits de divers articles détachés concernant l')	689	ARTOIS. (Ordonnances de Charles-Quint, relatives à la création du conseil d')	862
ARTILLERIE. (Elémens d')	932	ARTOIS. (Ressort et protection des prevost, doien et chappitre de Saint-Amé en Douay, injoinct au conseil d')	862
ARTIS. (Epitome totius medicinae)	681	ARTOIS. (Procès-verbal de la réception du concile de Trente au conseil provincial d') le 28 juillet 1564.	863
ARTIUM liberalium, liber, dictus Plura de Pluribus. (Didascalion Hugonis de ortu et inventione philosophiæ et origine)	652	ARTOIS. (Surséance de l'édit de 1695 en faveur de l')	863
ARTESIA (Historia Episcopatus Atrebatensis et Cœnobiorum) collectore F. de Bar.	767	ARTOIS, Flandres, Haynaut. (Recueil des anciens tombeaux, épitaphes et des sépultures, la plus part des églises des provinces d')	1740. 886
ARTHOIS. (Réformation générale des forêts de Flandre), Haynaut et pays d'entre Sambre et Meuse.	946	ARTOIS. (Les quatorze seigneurs d')	897
ARTOIS. (Première Institution du conseil d')	682	ARTOIS (Les seigneurs du pays d') qui entraient aux Etats en 1717, avec leurs quartiers.	897
ARTOIS. (Seconde Institution des gouverneurs, présidents et conseillers, etc., du conseil d')	862	ARTOIS. (Ancienne chevalerie, anciens écuyers du pays et comté de Cambrasis et d')	898
ARTOIS. (Instruction pour la con-			

AS.

ASIA. (Descriptio)	835	in) V. add. et correct. pag	420
ASSISES, Diètes. (Recueil des Etats,)	894	ASTROLOGIE (Traité d') ou de l'influence des astres, en vers.	687
ASSUMPTIONEM, etc. ste. Mariæ Virginis. (Sermones Aug. Hieronimi et Ambrosii super Natalem, purificationem.)	805		688
ASTRES, (Traité d'astrologie ou de l'influence des) en vers.	688	ASTRONOMICÆ. (Tabulæ geometricæ, physicæ et)	921
ASTROLOGIA. (Alberti Magni doctoris excellentissimi speculum		ASTRONOMICIS. (Breviarium cum tabulis ecclesiasticis et)	164
		ASTRONOMIE géométrique et physique. (Traité d')	683

AT.

ATCHIOM of the Scots, etc. (The origin costumes and) by John Lesley, Bishop of Ross. 867/	collectore F. De Bar. 767
ATREBATENSIS (Historia Episcopatus) et Cœnobiorum Artesice	ATREBATENSIVM, etc. (Collectio quorundam historicorum) V. Collectio. 862

AU.

AUCTORITATE et potestate ecclesie, (Tractatus domini Johannis patriarchæ Antioeni de) factus Basile 1433, 241	AULULARIA Vitalis Galliet Blesensis. 464
AUDOMARENSIS. (Historia Episcopatus) et Cœnobiorum ejus, collectore F. De Bar. 768	AUREUS (Liber) Petri Comestoris, ut creditur De laudibus B. Marice. 788
AUGUSTINI (Sancti) Regula. 592, 593, 594	AUTELS (Poème latin sur les devoirs des ministres des) et sur leurs fonctions, avec un commentaire. 743
AUGUSTINI Sancti. (Regula Beati) 828	AUTRICHE. (Maison d') V. Recueil. 854

BA.

BAILLAGE de Tournay. (Commentaire sur la coutume du) 644	BASILICÆ sancti Eligii Noviedunensis pro festis primi ordinis. (Antiphonale et graduale ad usum) scribebat Parisiis dominus Carolus Mercier monachus et presbyter monasterii S. Germani à Fratis. Ornavitque Joannes Rousselet. Anno D. 1738. 905
BAILLAGES de Tournay et Tournensis, Mortaigne, St-Amand et des appartenances. (Recueil des coutumes des) 642	BASILIGERONTICON, idest ludus Senioris Regis à P. Blesensi. Liber Philosophicæ de honesto et utili. — De periculis novorum temporum ecclesiæ à Galileo de St-Amour. 419
BALLADE. 818	
BAPTISMI et pœnitentiæ. (Tractatus de sacramentis) 421	
BARLAAM et Josaphat servorum dei; (Liber gestorum) editus greco sermone a John, Johanne, Damasceno viro ncto et erudito. 717	
BAR-LE-DUC, etc. (Histoires générales des maisons de) 897	

BE.

BEATA. (Liber sancti Ambrosii de Esau et fugâ sæculi et de Jacob et vitâ)	264
BEATITUDINE, peccatis et gratiâ.	

(Thomas.—De)	406	gregationis Anglicanæ monachorum nigrorum ordinis sancti)	605
BELGIENS. (Le catalogue de tous les)	857	BENEDICTI (Statuta monachorum ordinis sancti) (et congregationis Anglicanæ. 606, 607, 608	
BELLEFORIÈRE. (Généalogies de Jess de)	887	BENEDICTI. (Liber registrarum congregationis Anglicanæ monachorum ordinis sancti)	609
BELLO Judaico. (Historia Egepti de)	384	BENEDICTI. (Vita S.)	805
BELLORUM, etc. (Beatus Augustinus de pressuris)	323	BENEDICTI. (Martyrologium et Regula sancti)	827
BENEDICTI (Sancti) Regulæ expositio. — Rabanus de Sancta Croce.	595	BENEDICTINA concilia.	610
BENEDICTI (D.) Regulæ brevis explicatio.	596	BENEDICTINI. (Lectiones æstivales secundum ritum breviarii)	178
BENEDICTI (Sancti) Regula, cum necrologio monialium Ffinensis abbacie juxta Duacum à tempore foundationis ejus.	597	BENEDICTINUS, (Ritus)	99, 100
BENEDICTI (Sancti) Regula.	598, 599, 600	BENEFICIORUM diocesis Noviomensis. (Liber collationum)	245
BENEDICTI. (Explanatio Smaragd. abbatis super Regulam sancti)	601, 602, 603	BENIGNI. (Vita sancti).	792
BENEDICTI. (Constitutiones Marchianensis ad normam Regulæ divi)	603	BERNARDI. (Sermones sancti)	915
BENEDICTI. (Constitutiones con-		BERSACH, etc. (Collectio quorundam historicorum rerum Atrabatensium, scilicet Dyonisii)	862
		BÊTES, (Dissertation sur le sentiment des) l'instinct et la raison contre les Cartésiens.	667

BI.

BIBLE des histoires ecclesiastiques (Les chroniques abregiez du commencement du monde jusques au temps du pape Jean XXII, extrait de la)	754	BIBLIE sacræ pars.	40
BIBLIA sacra.	1, 2, 3, 4	BIBLIE, (Compendium breve) cum tabulâ continente rubricas.	430
BIBLIA sacra, cum postillis Nicolai de Lyra.	5	BIBLIOTHÈQUE appartenante ci-devant aux religieux du vieux collège St-Vast de Douai. (Catalogue des livres de la)	947
BIBLIA sacra integra cum annotationibus multis, maxime super librum Job, super psalmorum, etc.	6	BIBLIOTHÈQUE publique de la ville de Douai, (inventaire des livres de la) fait par ordre de M. Deforest, maire.	949, 950
BIBLIA sacra versificatâ.	7, 8, 9	BIENS des églises et des hôpitaux. (Administration des)	863
BIBLIA (Voces difficiliore quas) gestat, per ordinem alphabeticum. — Eadem voces metricè reddita. Eadem voces latinæ, idiomaticè gallico conversæ.	82	BINCHE, (Vie du P. F. Nicolas de) prestre de l'ordre des frères mineurs de l'Observance.	822

BL.

BLASON d'armes ou recueil d'armoiries par Adrien Quarre. 873	lence, etc. 874
BLASON (Le) d'armoiries avec les couleurs figurées par Cécile herault du roy Alphonse d'Ar-ragon, de Cécile, sic, de Val-	BLASONS (Recueil de) par dom Charles de Cau, religieux de l'abbaye de Loos, 1769. 884
	BLASONNÉES, (Armes) etc. V. <i>Le spectacle d'honneur.</i> 884

BO.

BONI, (De exterminatione Mali et promotione) 914	rial de) 898
BONUM universale de apibus Thomæ Cantipratini, cum tabulâ. 414	BOURGOGNE et Arles. (Histoire des rois, ducs et comtes de) 941
BOURGOGNE. (Ducs de) V. <i>Recueil.</i> 851	BOURGOIGNE. (De l'Etat de la maison du duc Charles de) 848
BOURGOGNE et de Bresse. (Armo-	BOUVINES, (Récit, en parole latine, de la bataille de) 717

BR.

BRESSE. (Armorial de Bourgogne et de) 898	BREVIARIUM secundum usum ecclesie Romanæ. 130
BRETAGNE. (Cartes nobiliaires de) 898	BREVIARIUM ad usum ecclesie Marchianensis. 159
BRETAGNE (La Grande) en prospectif, sic, ou se voit la diversité des Estats de ce royaume, en son commencement, en son progrès, et en toute sa suite, avec l'étrange vicissitude de ses affaires publiques sous tous les roys depuis Brute ou Brite jusques au roy Charles second, présentement régnant, divisé en deux tomes, par le R. P. Jean-Lodys de Saint-Joseph, carme déchaussé, Douay, 1683. 868	BREVIARIUM ad usum ecclesie Marchianensis cum calendario. 160
BREVIARIUM. 131, 133, 140, 157	BREVIARIUM cum tabulis ecclesiasticis et astronomicis. 164
BREVIARIUM cum calendario. 132, 134, 285, 136, 137, 148, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 161, 162, 163.	BREVIARIUM Cluniacense. 165
	BREVIARII. (Pais Æstivalis de tempore) 158
	BREVIARII Benedictini. (Lectiones æstivales secundum ritum) 178
	BRITANNIÆ majoris (Theatrum antiquissimæ verissimæque historię ecclesie) ob ipsis apostolis primo fundatæ. 865
	BRITANNORUM. (Historia) 835
	BRITANY (The church history of) by Cressey. 866
	BRITONUM. (Historia) 838
	BROYES, etc. (Histoires généalogiques des maisons de) 897

BU.

- BULLA Pauli III et particulares consuetudines monasterii Lœtensia. 777
- BULLA Styamatum. (Legenda maior B. Francisci à Sancto Bonaventura edita, cum Regula testamento ei) 807
- BULLE confirmative de l'ordre des frères mineurs de l'Observance par le pape. 822
- BURGUNDIÆ (Computus de tribus decimis domino duci) concessis. V. *Computus*. 849, 850

CA.

- CALCUL ecclésiastique. (Abrégé du calendrier romain et du) 683
- CALENDARIUM antiquissimum canones decem de concordia evangelistarum secundum Matthæum et secundum Marcum. 27
- CALENDARIO. (Ordinarium Aquincinctense cum) 106
- CALENDARIUM festorum propriorum abbatiæ Marchianensis. 109
- CALENDARIO. (Missale cum) 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 127. V. *add. et correct.* page 409.
- CALENDARIO. (Breviarium cum) 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 161, 162, 168.
- CALENDARIO. (Breviarium ad-resum ecclesie Marchianensis cum) 160
- CALENDARIO. (Graduale romanum cum) 179, 180, 181
- CALENDARIO et Cantu. (Proprium sanctorum cum) 188
- CALENDARIO. (Proprium sanctorum cum) 188, 189, 191, 192
- CALENDARIO. (Psalterium cum) 203, 205, 206, 207
- CALENDARIO latino. (Horæ variæ cum) 208, 217
- CALENDARIO gallico. (Horæ variæ cum) 209, 211, 214, 215, 216, 218, 223.
- CALENDARIO. (Preces piæ cum) 210, 212, 909.
- CALENDARIO. (Horæ variæ cum) 220, 221, 222
- CALENDARIO latino. (Preces et orationes diversæ cum) 233
- CALENDARIO. (Liber qui vocatur *Scula Mundi*. cum tabula et) 755
- CALENDARIO. (Miracula sancti Andreæ cum) 794
- CALENDRIER latin. (Livre de prières en flamaud avec) 232
- CALENDRIER romain (Abrégé du) et du calcul ecclésiastique. 683
- CALOTTE. (Pièces diverses pour servir à l'histoire de la) 732
- CAMBRAISIS (Ancienne chevalerie, anciens écuyers du pays et comté de) et d'Artois. 898
- CAMERACENSIS (Historia Archiepiscopatus) et Cœnobiorum ejus collectore Franc. de Bar. 766
- CAMERACENSIS (Chronologia stemmatica beati fundatoris et abbatum ecclesie ac monasterii sancti Sepulchri) ordinis sancti benedicti, cum brevi expositione vitæ, gestorum et præminentiarum eorumdem ex actis authenticis in eodem monasterio asservatis, collecta anno 1740. 776

- CAMERACENSIS (Vita domini Lietberti episcopi) edita a quodam monacho sancti sepulchri nominis Radulpho. 800
- CANTONE Missæ. (Tractatus Odonis Cameracensis episcopi de) 363
- CANONES et regulæ ecclesiasticæ à sanctis patribus constitutæ et ab Isidoro in unius codicis corpus collectæ, cum tabulis nominum provinciarum romanarum, romanorum principum et romanorum pontificum, usque ad Geradium II et Innocentium II. 521. V. *Notice*, p. 10
- CANONUM (Concordantia discordantium) à Gratiano. 523, 524
- CANONEM Gelasti primi. (Commentarius in) 617
- CANONICI juris summa à magistro Gaufrido. 566, 567, 568. V. *Notice*, p. 50, 104.
- CANONICI juris summa compilata à magistro Gaufrido. 569. V. *Notice*, p. 50.
- CANONICI juris summa compilata à magistro Goddefredo de Trano. 570. V. *Notice*, p. 50.
- CANONICO (Libellus super jure) Rolfridi Beneventani. 571. V. *Notice*, p. 50, 105.
- CANONICO. (Excerpta varia de jure civili et) 582. V. *Notice*, p. 132
- CANONICI. (Selecta juris civilis et) 582. V. *Notice*, p. 132.
- CANTICA. 15
- CANTICA canticorum. (Expositio venerabilis Bedæ super) 350
- CANTICA canticorum. (Tractatus sancti Bernardi super) 368
- CANTICA canticorum. (Exceptiones de tractatu sancti Bernardi super) 369, 370
- CANTICA canticorum post Bernardum. (Gislebertus super). — Item Bernardus de gratiâ. 371
- CANTICA canticorum. (Gradus humilitatis superbiæque commentarius super) 427
- CANTICA canticorum. (Sermones sti. Bernardi super) 469
- CANTICA. (Sermones Gilberti super) 470
- CANTU et calendario. (Graduale romanum cum) 179, 180
- CANTU. (Graduale romanum cum) 179, 180, 182
- CANTU. (Passio D. N. J. C. cum) 185
- CANTU. (Proprium sanctorum cum) 186, 187, 188
- CANTU. (Antiphonale Murahianense cum) 194
- CANTU. (Antiphonale Flnense cum) 195
- CANTU. (Antiphonale ad usum canonicorum regularium Beauripariensium cum) 196. V. *add. et correct.* pag. 409.
- CANTU. (Antiphonale cum) 197, 198
- CANTU. (Prose: una de tempore quam de sanctis totius antiphona) 200, 201
- CANTUARIENSIS archiepiscopi (Vita et passio preclari martyris Thomæ) à Joanne Savishariensi. 809
- CANTUARIENSIS (Vita Domini Anselmi) archiepiscopi à Quirino et Arminio fratribus scripta. 834
- CANTUARIENSIS archiepisc. (Passio vel vita Thome) 914
- CAPEX, (Tableau des trois Lignes royales. Mérovue, Pépin,) multipliées etc. V. *Tableaux*. 821
- CAPITALIBUS. (Tractatus de septem peccatis) 450
- CAPITIS domini. (Liber Ratberti cognomine Paschastide corpore et sanguine christi; de sandario) 785
- CAPITULA per circeluta anti. 176
- CAPITULORUM ordinis carmelitarum. (Index ordinationum et deficietiorum et) 612

CAPTA (Quomodo Cyrus ab Alexandro Rege) sit. 838	CASIBUS (Summa de) Raymundi. 454
CAPTA (Quomodo Gaza ab Alexandro Rege) sit. 838	CASIBUS consciencie (Summa de) fratris Bartholomæi de Disis.
CAPTIVITATE (De) Judaica et excidio Jerusalem auctore Flavio Josepho. 832, 333	CASUS depretorum Bartholomæi Brixienis. 562. V. <i>Notice</i> , page 56.
CAPUCINE. (L'histoire) 822	CASUS decretalium Bernardi Parmensis. 565.
CARDEVAQUE Dom. de Beaumont, etc. (Collectio quorundam historicorum rerum Atrebatensium, <i>Scilicet</i> Ferd. de) 862	CATALOGUE de divers ouvrages paraissant former la bibliothèque de quelque monastère. 717
CARITATIS. (Tractatus de quatuor virtutibus). 944.	CATALOGUE (Le) de tous les Belgiens. 857
CARMEL. (La règle de l'Observance des Frères du Mont) 614.	CATALOGUE (Inventaire et) des livres qui existaient au couvent des Récollets-Wallons et Anglais de Douai. 914.
CARMELITARUM. (Index ordinationum et definitiorum et capitulorum ordinis) 612.	CATALOGUE (Inventaire et) des livres qui existaient au séminaire des Ecoles de Douai. 946.
CARNES, (Vies de divers personnages de l'Ordre des) tirées de divers auteurs, entre autres du père Béroalde, général de l'ordre. 844.	CATALOGUE des livres de la bibliothèque <i>appartenante</i> <i>est</i> devant aux religieux du vieux collège St-Vast de Douai. 947
CARMINA super proverbialia varilique tractatus mixti. 707	CATALOGUE (Inventaire et) des livres des Dominicains de la commune de Douai. 948
CARMINE expressa. (Gervasius) <i>dictus</i> Melkeleus <i>vel</i> de Melkeleia: Rhetorica) 711	CATECHISMUS explicatus à R. P. Maximiliano à Capella. 463
CARMINA. (Aurelii Prudentii Clementis) 715	CATECHISMUS in favorem promovendorum ad ordinem. 466. V. <i>add. et correct.</i> page 411.
CAROLI Magni imp. (Vita). 944.	CATHOLICON (Summa quæ vocatur) edita a fratre Johanne de Janna. 704
CARTES nobiliaires de Champagne, 808	
CARTE nobiliaire de Picardie. 898	
CARTES nobiliaires de Bretagne. 898.	

CE.

GELLIONI. (Vita S.) 806	tinis Angliæ observandæ. 404
CEREMONIÆ nigrorum monachorum ordinis sancti Benedicti de observantia Brunfelsensis. 401	CEREMONIARUM nigrorum monachorum ordinis S. Benedicti de observantia Brunfelsensis. (Haber) 402
CEREMONIÆ monachorum Benedictinorum congregationis Anglicanæ. 403	GÉNÉRONIÉS. (Discours des rangs et séances, meslangés de diverses)
CEREMONIÆ à monachis Benedictinorum Angliæ observandæ. 404	842

CH.

CLERGÉ étranger. (Réflexions sur le)	670	gé de l'histoire de la maison de)	942
CHAMPAGNE. (Cartes nobiliaires de)	898	CHATEAUVILLAIN, etc. (Histoires généalogiques des maisons de)	897
CHANOINESSES, etc. V. <i>Le spectacle d'honneur.</i>	884	CHEVALERIE, (Ancienne) anciens écuyers du pays et comté de Cambraisis et d'Artois.	898
CHANOINESSES de l'illustre chapitre de Sainte-Aldegonde, à Maubeuge, depuis 1450 jusqu'en 1707. (Table avec notes nécrologiques sur les Abbesses et)	898	CHRISANTI (Passio sanctorum martyrum) et Darie.	834
CHANSONS françaises et en autres langues (Recueil de) composées dans le XVIII ^e siècle.	733	CHRIST. (De Jésus-)	668
CHANSONS et airs d'opéra notés, en anglais, en français et en italien.	734	CHRIST. (Poème latin, en vers léonins, sur la vie de Jésus-)	743
CHAPITRES, etc. V. <i>Le spectacle d'honneur.</i>	884	CHRISTI, etc. (Magister Hugo de animâ)	381
CHAPITRE de Saint-Lambert de Liège, etc. V. <i>Le spectacle d'honneur.</i>	884	CHRISTI. (De vita)	784
CHAPITRES nobles. (Pièces relatives aux)	892	CHRISTI, (Liber Ratberti cognomine Paschasii de corpore et sanguine) de sudario capitis Domini.	785
CHAPITRE de Sainte-Aldegonde à Maubeuge depuis 1450 jusqu'en 1707. (Table avec notes nécrologiques sur les abbesses et chanoines de l'illustre)	898	CHRISTUM adoraverunt. (De tribus Regibus seu Magis qui)	790
CHARITATIS. (Speculum)	914	CHRISTIANA. (Liber S. Anselmi de doctrinâ)	366
CHARITATIS. (Tractatus de quatuor virtutibus)	914	CHRISTIANORUM. (De moribus)	734
CHARLES de Bourgoigne. (De l'Etat de la maison du duc)	848	CHRONICON ab origine mundi ad mortem Frederici imperatoris et paulo post ad annum 1171.	750
CHARTES générales du pays et comté de Haynaut, (Introduction pour l'intelligence des) rédigée suivant l'ordre des Instituts, par M. Boulé.	638	CHRONICON ab initio mundi ad annum Christi 1268, adscriptum ad fratrem Robertum monachum apud Altissiodorum.	751
CHASTEIGNIERS, (Histoire généalogique de la maison des) seigneurs de La Rochepezay, etc.	939	CHRONICON ab origine mundi ad annum 1573; digesserunt Johannes Tobœuf et Franciscus de Bar, anno 1576.	752
CHASTILLON-SUR-MARNE. (Abré-		CHRONICON ab initio mundi, auctore anonymo.	753
		CHRONICON. (Anselmi, Eusebii, Hieronimi)	757
		CHRONICON ab anno 1202 ad annum 1424. (Incipit primus libellus de gestis et successione Regum Francorum qui Mero-	

vingt sunt dicti. — Sequitur bre- ve) 840	Camracensis ordinis sancti Be- nedicti, cum brevi expositione vitæ, gestorum et præminen- tiarum eorundem ex actis au- tenticiis in eodem monasterio asservatis, collecta anno 1740. 776
CHRONIQUES (Les) abregiez du commencement du monde jus- ques au temps du pape Jan XXII, extraits de la Bible des histoires ecclésiastiques. 754	CHRONOLOGIQUE de la ville d'Ar- ras, (Histoire) copide d'après un ancien manuscrit. 934
CHRONIKE Van den Lande Van Vlaëndre. 844. V. <i>add. et cor- rect.</i> , page 423.	CHURCH (The) history of Britany by Cressey. 865
CHRONOLOGIA Sennaticæ beati fundatoris et abbatum ecclesiæ ac monasterii sancti sepulchri	

CI.

CINQ livres des placards de Flan- dre, etc. (Index général ou formulaire substantiel des mat- tières contenues dans les) 917	127.
CISTERCIENSIS. (Constitutiones ordinis) 604	CIVILI. (Tractatus alphabeticus de Jure ecclesiastico et) 585. V. <i>Notice</i> , p. 127.
CIVILES (Appaisements et réso- lutions touchant diverses affai- res tant que criminelles. 647	CIVILIS et canonici juris. (Selecta) 582. V. <i>Notice</i> , page 132.
CIVILI (Excepta varia de jure) et canonico. 582. V. <i>Notice</i> , pag.	CIVITATE del. (D. Augustini de) 296, 297
	CIVITATUM. (Nomina provincla- rum romani imperii et qua- rundam) 240

CL.

CLAUSTRO animæ (Magister Hugo prior sancti Laurentini de) cum columbâ argenteâ) 389	(Collectio quorundam histori- corum Atrebatensium, <i>Scilicet</i> Jacobi du) 862
CLAMENTIA Iuta, (Oswinus seu) tragi-comœdia. 739	CLERICORUM. (Origines de singu- laritate) — Contemplativa vita, (Prosperus de) — Sermones sancti Cæsarii ad monachos. 250
CLEMENTINÆ Johannis papæ in libris quinque distributæ. 554, 555, 556, 557. V. <i>Notice</i> , pag. 36.	CLERICORUM (Speculum) vel de dispositionibus ad ordinem hie- rarchicum necessariis. 734
CLERC DOM: de Beauvoir, etc.	

CO.

CODEX Justiniani imperatoris. 518, 519	CODICIS. (Flores et exceptiones decretorum, digesti et) 554
---	--

CODICEM. (Cini lectura in)	561	en Angleterre depuis 1628.	829
COELISTI. (Passio S.)	806	COLLÈGE St-Vast de Douai. (Catalogue des livres de la bibliothèque appartenant ci-devant aux religieux du vieux)	947
COENA Domini, etc. (Sermones sancti Augustini de)	314	COLLÈGES, etc. V. <i>Le spectacle d'honneur.</i>	884
COENOBIORUM (Historia Archiepiscopus Cameracensis et) ejus, collectore F. de Bar.	766	COLUMBA argentea. (Magister Hugo prior sancti Laurentini de Claustro animæ cum)	389
COENOBIORUM (Historia episcopus Atrebatensis et) Artesiæ, collectore F. de Bar.	767	COLUMBANI abbatia. (Vita sancti)	804
COENOBIORUM (Historia episcopus Tornacensis et) ejus, collectore F. de Bar.	768	COMÉDIES (Recueil de tragédies et de) anglaises de divers auteurs. — <i>Shakespear</i> : — <i>Lee</i> ; — <i>Dryden</i> ; — <i>Davenant.</i>	740
COENOBIORUM (Historia episcopus Audomarensis et) ejus, collectore F. de Bar.	768	COMŒDIA. (Abrahamus)	737
COENOBIORUM (Historia episcopus Gandensis et) ejus, collectore F. de Bar.	768	COMŒDIA. (Oswinus seu clementia tua, tragi-)	739
COENOBIORUM (Historia monastica Franciæ et Hispaniæ atque) S. Francisci à F. de Bar.	1589.	COMITUM. (Genealogia Flandriensium)	697
	772	COMITUM Nassoviæ. (Genealogia)	887
COLLATIONES septem postreme Cassiani.	327	COMMENCEMENT du monde (Les chroniques abrégées du) jusques au temps du pape Jan XII, extrait de la Bible des histoires ecclésiastiques.	754
COLLATIONES historiciæ. V. <i>Miscellanea.</i>	734	COMMENTARIUM super epistolas sancti Pauli.	32, 33
COLLATIONIBUS patrum (Cassianus de)	325. 326	COMMENTARIUS in scripturam sacram.	36
COLLATIONIBUS. (Cassianus in decem)	328	COMMENTARII super psalmos.	47, 48
COLLECTIO epigrammatum, odorum, elegiarum, etc.	721, 722	COMMENTARIA super psalmos.	52
COLLECTIO polygraphica ex autoribus diversis.	742	COMMENTARIUS in psalterium Davidicum hebraicè, grecè et latinè quo sensus literalis textus hebraici, editionis vulgatæ, breviter exponitur.	53
COLLECTIO quorundam historicorum rerum Atrebatensium, Scilicet Dyonisii Bersacii, Ant. Sconovii, Ferd. de Cardevaque Dom. de Beaumont, Pontil Payen, Jacobi Du Clerc Dom. de Beauvoir seu Valerandi Obert de Gaudimpré.	862	COMMENTARIA in epistolas sancti Pauli ad Corinthios et ad Romanos.	63
COLLECTUS (Liber) de diversis sententiis.	914	COMMENTARIUS in epistolam ad Ephesios, in Ruth, Psalmos.	64
COLLÈGE anglais de Douay (Histoire des Pères du) martyrisés		COMMENTARII in Matthæum et Joannem cum glossa.	69
		COMMENTARIUS super evangelium	

- Joannis; historia evangelica de commendatione Joannis ab Hircano. 73
- COMMENTARIUS in apocalipsim. 76
- COMMENTARIO. (Parabolæ Salomonis cum) 56
- COMMENTARIO. (Epistola Jacobi cum) 54
- COMMENTARIUS sancti Hieronimi in libro psalorum. 273
- COMMENTARIUS B. Hieronimi in evangelii Matthæi et Marci. 284
- COMMENTARII Augustini super psalmos Davidis. 289
- COMMENTARIUS super cantica canticorum. (Gradus humilitatis superbiæque.) 427
- COMMENTARIUS in quatuor libros sententiarum à Magistro Adriano Besniero, doctore duacensi. 1567. 431
- COMMENTARII in IV. Libros sententiarum. Pars prima. 439, 440
- COMMENTARIUS in quartum sententiarum Martini Rithovy. 444
- COMMENTARIA in sanctum Thomam à Theodoro Van Couverden. 443
- COMMENTARIUS in canonem Gelasii primi. 617
- COMMENTAIRE sur les coutumes d'Artois. 631
- COMMENTAIRE sur les coutumes d'Artois, par malstré Nicolas Gosson, Claude Pisson, Jean Dubois-Coronel et autres plus fameux. Depuis augmenté par les sieurs Mayoul, Coureamps et autres. 632
- COMMENTAIRE sur la coutume de la ville de Tournay. 640
- COMMENTAIRE sur la coutume du baillage de Tournay. 641
- COMMENTARIUS in dialecticam Aristotelis. 653
- COMMENTARIUS in Ethicam Aristotelis. 662
- COMMENTARIUS in Metaphysicam Aristotelis, anno 1640, die 2^a Aprilis. 665
- COMMENTARIUS in Aristotelis Metaphysicam. 666
- COMMENTARIUS in octo libros physicorum Aristotelis. 672
- COMMENTARIUS in duos libros Aristotelis de Ortu et Interitu sive de generatione et corruptione. 674
- COMMENTARIUS in librum Afforismorum Ypocras, sic, de Medicina per Magistrum Jacobum de Fortinio. 675
- COMMENTAIRE. (Poème sur la Pénitence en vers latins, avec un aussi en latin. 713
- COMMENTAIRE. (Poème latin sur les devoirs des ministres des autels et sur leurs fonctions, avec un) 713
- COMMENTAIRE. (Poème latin énumérant la série des ustensiles et des outils propres à chaque métier, avec un) 713
- COMMENTAIRE sur Valère Maxime. 900
- COMMENTÉE (Coutume de Douai) par M. de Virnotte; *Virnot.* 634, 635
- COMMENTO (Extracta de) P. Bæty super Regulas Benedicti. 779
- COMMENTUM sancti Pauli episcopi Constantinopolitani in epistola ad Hæbreos. 65
- COMMISSAIRES des guerres. (Des) 651
- Commune de Douai.* (Inventaire et catalogue des livres des Dominicains de la) 943
- COMPENDIUM Theologiæ. (Thomas-) 410
- COMPENDIUM breve Bibliæ, cum tabulâ continente rubricas. 43
- COMPENDIUM historiæ Scotorum... ex Jane Lemaire Scoto. 709
- COMPENDIUM annalium ecclesiasticarum Cæsaris Boronii: epi-

- tome à F. de Bar, priore Aquilincino. 763, 764
- COMPLETS (Inventaire sommaire des livres) ou de quelque valeur du dépôt de la ville de Douai. 951
- COMPLICATIO sive contractio quatuor evangelistarum in unum evangelium à Zacharia Chrysopolitano. 74
- COMPILATA (Summa juris canonici) à Mag. Gaufrido. 569. V. *Notice*, p. 50.
- COMPILATIONE decretalium et constitutionum (Tabula de nova) 363
- COMPILATIONUM. (Exceptiones decretalium trium) 533. V. *Notice*, page 31.
- COMPUTUS de tribus decimis domino duci Burgundie concessis in defensione fidei contra Turcos collectis in Tornacensi et quatuor Officiis Flandriae Trajectensis diocesis. 849, 850
- COMTÉ de Cambrasis (Ancienne chevalerie, anciens écuyers du pays et) et d'Artois. 898
- COMTES et comtesses (Recueil des antiquitez de Flandres et des premiers forestiers,) d'iceluy pays. 843
- COMTES de Bourgogne et d'Arles. (Histoire des rois, ducs, et) 941
- CONCEPTIONE; anno 1436. (Dicta seu allegationes Magistri Johannis de Segovia in concilio Basiliensi pro immaculata) 242
- CONCILIO Basiliensi pro immaculata conceptione; anno 1436. (Dicta seu allegationes Magistri Johannis de Segovia in) 242
- CONCILII Aquilensis gesta Beati Ambrosii. 263
- CONCILII generalis celebrati tempore D. Innocentii Pp. III. in Basilicâ Salvatoris Lateranensis. (Constitutiones) 363
- CONCILIA benedictina. 610
- CONCILII. (De) 734
- CONCILE de Trente (Procès-verbal de la réception du) au conseil provincial d'Artois, le 28 juillet 1564. 863
- CONCILIA græcorum, cartaginesium, galliarum, hispanorum. 240. V. *Censil.*
- CONCLUSIONES divi Thomæ super secundam partem summe. 401
- CONCORDIA evangelistarum Zachariæ Crisopolitani. 28
- CONCORDIÆ evangelistarum ab D. Mgi. Adriano Besperio. 29
- CONCORDANTIA discordantium canonum à Gratiano. 523, 524
- CONCORDANTIA. 80, 81
- CONDITIONS (Sensuivent les) que nous devons avoir pour être Marie et ressembler à la bonne Vierge Marie en ayant ses dix Marie avecq nous qui nest quelle mesmes et ses vertus presches par nostre bon pere venerable Gabriel Marie. 235
- CONDITIONNÉS (Inventaire sommaire des livres incomplets ou mal) sans valeur du dépôt de la ville de Douai. 952
- CONDITIONS (De) primat hominis Gregorii Niseni. 253
- CONDUITE pour un jeune homme qui entre dans l'Oratoire. 782
- CONFESSORALE R. P. Antonii de Florentia. 456
- CONFSSIONUM sancti Augustini et opuscula. (Liber) 306
- CONFESSORUM Raymundi de Penaforti. (Summa). 458
- CONGNOISSANCE de crime de lèzemajesté, attribuée au conseil d'Artois. 862
- CONGRÉGATION de l'Oratoire de Jésus, (Règlemens de la) établis par le très honoré Mgr le cardinal de Berrulle, instituteur de la même congrégation. 616

- CONGREGATIONIS anglicanæ monachorum nigrorum ordinis sancti Benedicti. (Constitutiones) 605
- CONGREGATIONIS anglicanæ. (Statuta monachorum ordinis sti. Benedicti ei) 606, 607, 608
- CONGREGATIONIS anglicanæ monachorum nigrorum ordinis sancti Benedicti. (Liber registrosum) 609
- CONGREGATIONIS oratorii de urbe quam beatus Philippus Neri fundavit. (Primordia, mores et pia quædam exercitia) 780
- CONJUGIO, etc. (Liber S. Augustini de bono) 318
- CONNAISSANCE sommaire et fidèle de l'origine et extraction de la plupart des ducs, pairs laïcs, suivant leur rang d'ancienneté et de quelques autres seigneurs de France, 897
- CONQUISIS, (Recueil des pièces concernant l'affaire des Réguliers des provinces) au sujet des édits de 1768 et 1773, y compris la déclaration du roi en faveur desdits Réguliers, du 17 décembre 1774, enregistrée au parlement de Flandres, le 24 mars 1775. 783
- CONSCIENTIÆ (Summa de casibus) Fratris Bartholomæi de Pisis. 448, 449
- CONSCIENTIÆ. (Speculum) 457
- CONSÉCRATION. 111
- CONSENSU quatuor evangelistarum. (Retractatio sancti Augustini in libris de). 292
- CONSEIL d'Artois. (Première institution du) 862
- CONSEIL d'Artois. (Seconde institution des gouverneurs, présidents et conseillers, etc. du) 862
- CONSEIL d'Artois. (Instruction pour la conduite au) 862
- CONSEIL d'Artois. (Cognition de crime de lèse-majesté attribuée au) 862
- CONSEIL d'Artois. (Ordonnance de Charles-Quint relative à la création du) 862
- CONSEIL d'Artois. (Resort et protection des prévost, doien et chapitre de Saint-Amé en Douay, injoinct au) 862
- CONSEIL provincial d'Artois. (Procès-verbal de la réception du concile de Trente au) le 28 juillet 1564. 868
- CONSEIL de Mallues. (Institution du) 863
- CONSEIL de Namur (Instruction pour facilement pouvoir entendre et comprendre le fondement de la pratique et forme de procéder tant du grand conseil de S. M. que du) 933
- CONSEIL de S. M. (Instruction pour facilement pouvoir entendre et comprendre le fondement de la pratique et forme de procéder tant du grand que de celui de Namur. 933
- CONSEILS pour apprendra à bien mourir. 237
- CONSILII Basiliensis. (Decreta) 241
- CONSILII Basiliensis pro magna parte, videlicet litteræ et propositiones prout sequuntur, secundum recollectionem scriptoris. 243
- CONSILII Mechliniensis summi tam, quam privati arresta notabilia collecta a nobili viro D. du Finz senatore celeberrimo. 627
- CONSOLATIONS et prières pour les malades et les agonisans. 239
- CONSOLATION philosophique, (Boxe, de la) *traduction en prose de Jean de Meung, avec le texte en regard.* 659
- CONSOLATION de la philosophie :

(Bœce.—De la) <i>traduction en vers français.</i>	725	CONVERSIONE sancti Pauli. (Sermo sancti Augustini de)	391
CONSTITUTIONES synodi Noviomensis. — Liber collationum beneficiorum ejusdem diœcesis.—Statuta Synodalia.	245	COPIE de la ratification du traité de paix fait à Madrid le XIII ^e de janvier 1528, après la nati- vité de Notre-Seigneur selon la mode des Espagnols.	862
CONSTITUTIONES concilii genera- lis celebrati tempore D. Inno- centii Pp. III, in Basilicâ Salva- toris Lateranensis.	363	COPROGLI. (Histoire de Mahomet)	734
CONSTITUTIONUM. (Tabula de no- va compilatione decretalium et)	363	COPROGLI. (Histoire d'Achmet)	734
CONSTITUTIONES Innocentii IV.	564	COQUINARIÏ, Lardarii, Infirmarii (Officina) in monasterio sancti Edmundi regis et martyris apud Betreces Worthe in Anglia.	780
CONSTITUTIONIBUS Joannis papæ. (Apparatus Josselini super)	578	CORDIS, (Libellus de doctrinâ) continens septem tractatus; de præparatione cordis; de custo- diâ cordis; de aptione, <i>aperi- tione</i> , cordis; de stabilitate cordis; de datione, <i>donatione</i> , cordis; de elevatione cordis; de passione cordis.	420
CONSTITUTIONIBUS (De) libri quin- que.	579	CORPORE et sanguine Christi; (Li- ber Ratberti cognomine Pas- chasii de) de Sudario capitis domini.	785
CONSTITUTIONES Marchianenses ad normam Regulæ divi bene- dicti.	603	CORPS humain (Définition de tou- tes les parties du) et de leurs maladies, en tableaux.	682
CONSTITUTIONES ordinis Cister- ciensis.	604	CORRESPONDANCE de M. le pro- cureur-général du Parlement de Flandres, depuis le 8 no- vembre 1777, jusqu'à la fin de 1780.	646
CONSTITUTIONES congregationis auglicanæ monachorum nigro- rum ordinis sancti Benedicti.	605	CORRUPTIONE. (Commentarius in duos libros Aristotelis de Ortu et Interitu <i>sive</i> de generatione et)	674
CONSUETUDINES Feudorum.	520.	COSMOGRAPHIE. (Abrégé de)	745
V. <i>Notice</i> , page 77.		COSMOGRAPHIA Francisci de Bar- prioris Aquicinctini.	746
CONSUETUDINES monasterii Læ- tiensis. (Bulla Pauli III et par- ticulares.	777	COULEURS figurées, (Le Blason d'armoiries avec les) par Cécile Herault du Roy Alphonse d'Ar- ragon, de Cecile, <i>sic</i> , de Val- lence, etc.	874
CONTEMPLATIVA vitâ. (Prosperus de)	250	COURTENAY, etc. (Histoire généra- logique de la maison royale	
CONTEMPLATIONE Domini (De) meditationes.	499		
CONTEMPLATIONES de renumera- tione sanctorum.	506		
CONTEMPLATIO, (Hominis)	913		
CONTEMPTU Mundi. (Bernardus de)	813		
CONTROVERSIA de sacramentis.	442		
CONTROVERSIAE nostri temporis in epitomen redactæ.	513		
CONTRIVERSY of the Eucharist. (The gran)	514		

de)	938		
COUTUMES des Baillages de Tournay et Tournesis, Mortaigne, St-Amand et des appartenances. (Recueil des)	642	COUTUMES générales de la gouvernance de Douai.	634, 635 636
COUTUMES and atchioln of the scots, etc., (The origin) by John Lesley, Bishop of Ross.	867	COUTUMES de Saint-Amand et de Mortagne.	637
COUTUME. (Arrêts du Parlement de Flandres sur diverses questions de Droit, de) et de pratique recueillis par Messire Ferdinand-Ignace Malotau de Villeroide; tome 3°.	630	COUTUME de Valenciennes. (Notes sur la)	639
COUTUMES d'Artois. (Commentaire sur les)	631	COUTUME de la ville de Tournay. (Commentaire sur la)	641
COUTUMES d'Artois, (Commentaires sur les) par maîtres Nicolas Gosson, Claude Pisson, Jean Dubois-Coronel et autres plus fameux. Depuis augmenté par les sieurs Mayoul, Courcamps et autres.	632	COUTUME du Baillage de Tournay. (Commentaire sur la)	641
COUTUME de Douai, commentée par M. de Virnotte, Virnot.		COUTUME du Cambresis. (Notes de Pierre Prudhomme, chanoine de Cambrai et de Nicolas Le Thelier son neveu, conseiller pensionnaire de la ville sur la)	643
		COUTUME (Questions de Droit et de) du ressort du parlement et de la gouvernance de Douai.	644
		COUVENT des Récollets wallons et anglais de Douai. (Inventaire et catalogue des livres qui existaient au)	944

CR.

CREATIONE (De)	461	CRISANTI (Passio sanctorum martyrum) et Darie.	834
CREATURARUM (De processione) à Deo.	433	CROYLANDIÆ, etc. (Gesta abbatum)	801
CRIMINELLES. (Appaisements et résolutions touchant diverses affaires tant civiles que)	647	CRUGIS. (Liber Rabani Moguntiae de laudibus)	786

CU.

CUER. (Chi comenche ly livre de la doctrine du)	460	CUSTODIA cordis. (Tractatus de)	430
---	-----	---------------------------------	-----

CY.

CYRUS (Quomodo) ab Alexandro	rege capta sit.	828
------------------------------	-----------------	-----

DA.

DANIELE. (B. Hieronimi epistolæ	et explanatio in)	284
DANIELEM prophetam. (Tractatus	Normandiæ.	835
Hieronimi super)	391	
DARETIS Phrigii historia Trojana.	DARETIS Frigii hystoria.	838
— Historia Britannorum. —	DARIE. (Passio sanctorum mar-	
Descriptio Asiæ, Europæ et	tyrum Crisantii)	834
Africa, et particularis totius	DATIONE, <i>donatione</i> , cordis.	
	(Tractatus de)	430

DE.

DECIMIS (Computus de tribus)	DECRETALES Gregorii IX cum	
Domino duci Burgundiæ con-	Apparatu. 538. V. <i>Notice</i> , p.	
cessis in defensione fidei etc.	36.	
V. <i>Computus</i> .	DECRETALES Bonifacii VIII papæ	
849, 850	sive liber sextus juris pontificii,	
DÉCLARATIONS, etc., (Recueil des	547, 548, 549, 550, 551, 552,	
Edits,) enregistrés au parle-	553. V. <i>Notice</i> , pag. 36.	
ment de Flandres, par MM. Six	DECRETALIUM. (Innocentii IV,	
et Plouvaln; XII ^e volume; ta-	apparatus super quinque li-	
ble.	bros)	563
650	DECRETALIUM (Casus Bernardi	
DÉCLARATION du Roi (Recueil des	Parmensis.)	565
pièces concernant l'affaire des	DECRETALIUM. (Baisii apparatus	
Réguliers des provinces con-	super sexto) 574. V. <i>Notice</i> ,	
quises, au sujet des édits de	page 64.	
1768 et 1773, y compris la)	DECRETALIUM. (Duæ glossæ su-	
en faveur desdits réguliers, du	per sexto) 575. V. <i>Notice</i> ,	
17 décembre 1774, enregist-	page 65.	
trée au parlement de Flandres,	DECRETALIBUS. (Summa super	
le 24 mars 1775.	'questionibus) 584, V. <i>Notice</i> ,	
783	page 48.	
DECRETA Basiliensis concilii. 241	DECRETUM Gratiani 525, 526,	
DECRETA sancti Silvestri papæ et	527, 528. V. <i>Notice</i> , pag. 19.	
aliorum usque ad Liberium.	DECRETUM Gratiani cum notis.	
(Exceptiones et)	529, 530. V. <i>Notice</i> , pag. 19.	
522	DECRETORUM, digesti et codicis.	
DECRETALIUM et constitutionum.	(Flores et exceptiones)	559
(Tabula de novâ compilatione)	DECRETORUM (Casus) Bartholomæi	
363	Brixienensis. 562. V. <i>Notice</i> ,	
DECRETALES Innocentii III. 531,	page 56.	
532	DECRETUM abbreviatum anony-	
DECRETALIUM (Exceptiones) trium	mi. 571. V. <i>Notice</i> , pag. 38.	
compilationum. 533. V. <i>Noti-</i>	DECRETO (Magistri Richardi su-	
<i>ce</i> , page 31.	per) Distinctiones. 580. V.	
DECRETALES Gregorii IX. 534,	<i>Notice</i> , pages 41, 95.	
536, 546. V. <i>Notice</i> , pag. 36.	DECRETO. (Tractatus seu Appara-	
DECRETALES Gregorii IX cum		
glossa. 535, 537, 539, 540,		
541, 542, 543, 544, 545. V.		
<i>Notice</i> , page 36.		

<p>tus de Gratian) 582. V. <i>Notre</i>, page 432.</p> <p>DEFENSIO FIDELI (Computus de vibus decimis domino duci Burgundia concessis in) etc. V. <i>Computus</i>. 849, 850</p> <p>DIFFERENCE du siège de Masric, par M. de Calao, investi le 7 juillet 1676, le siège fut levé le 27 août. 956. V. <i>add. et corr.</i> page 468.</p> <p>DEFINITIONIBUS rectæ fidel. (Ra- banus de) 272</p> <p>DEFINITIONUM (Index ordina- tionum et) et capitulorum ordi- nalis Carmelitarum. 612</p> <p>DEFINITION de toutes les parties du corps humain et de leurs maladies, en tableaux. 682</p> <p>DEI. (Tractatus sancti Augustini de voluntate) 322</p> <p>DEMONUM. (Sanctus Augustinus de divinatione) 307</p> <p>DENRÉES. (Réflexions sur le prix des) 670</p> <p>DEORUM. (Libri tres de fabulis falsorum) 702</p> <p>DEUM. (Affectus ad) 505</p> <p>DEUS homo. (Lib. S. Anselmi cur) 366</p> <p>DÉPÔT de la ville de Douai. (In- ventaire sommaire des livres complets ou de quelque valeur du) 954</p> <p>DÉPÔT de la ville de Douai. (In- ventaire sommaire des livres sans valeur, incomplets ou mal conditionnés du) 952</p> <p>DES Chasteigniers, (Histoire gé- néalogique de la maison) sei- gneurs de Larochepezay, etc. 939</p> <p>DESCRIPTIONIS. (Epitome totius orbis) anno 1673. 744</p> <p>DESCRIPTIO Asiae, Europæ et Africae, et particularis totius Normandiæ. 835</p> <p>DESCRIPTIO (Incipit) de situ lo- corum <i>Jherusalem à Francis expugnata</i>. 838</p> <p>DESCRIPTION de la ville de Douai et de sa dépendance. 855</p> <p>DESCRIPTIO Abaci Pitagore. 944</p> <p>DESPERIORUM. (Index plorum) 723</p> <p>DEUTERONUM. (Explicatio super) 39</p> <p>DEVOIRS des ministres des autels (Poème sur les) et sur leurs fonctions, avec un compen- taire. 713</p> <p>DEVOTISSIMÆ. (Orationes) 910</p>	<p>ventaire sommaire des livres complets ou de quelque valeur du) 954</p> <p>DÉPÔT de la ville de Douai. (In- ventaire sommaire des livres sans valeur, incomplets ou mal conditionnés du) 952</p> <p>DES Chasteigniers, (Histoire gé- néalogique de la maison) sei- gneurs de Larochepezay, etc. 939</p> <p>DESCRIPTIONIS. (Epitome totius orbis) anno 1673. 744</p> <p>DESCRIPTIO Asiae, Europæ et Africae, et particularis totius Normandiæ. 835</p> <p>DESCRIPTIO (Incipit) de situ lo- corum <i>Jherusalem à Francis expugnata</i>. 838</p> <p>DESCRIPTION de la ville de Douai et de sa dépendance. 855</p> <p>DESCRIPTIO Abaci Pitagore. 944</p> <p>DESPERIORUM. (Index plorum) 723</p> <p>DEUTERONUM. (Explicatio super) 39</p> <p>DEVOIRS des ministres des autels (Poème sur les) et sur leurs fonctions, avec un compen- taire. 713</p> <p>DEVOTISSIMÆ. (Orationes) 910</p>
---	--

DI.

<p>DIADEMA monachorum. (Liber Smaragdi, quædicitur) 717</p> <p>DIADEMA monachorum. — Regula sancti Augustini. 778</p> <p>DIALECTICAM Aristotelis. (Com- mentarius in) 653</p> <p>DIALECTICA Regia. 929</p> <p>DIALECTICA universe dictata à R. P. Demaulte religioso M. S. vedasti Duac. 931</p> <p>DIALOGORUM (Libri) Basilii Cæsa- riensis episcopi et Johannis Chrisostomi de dignitate sa- cerdotii. 256</p> <p>DIALOGUS Petri cognomento Al- defansi et Moysis Judæi, etc.</p> <p>DIALOGI Gregorii papæ. 344</p> <p>DIALOGI B. Gregorii. 345, 346</p> <p>DIALOGI B. Gregorii. — Littera scripta de Joppe, <i>hodie Jaffa</i>, civitate terræ sanctæ Gerardo abbati de Glaravalle per Ri- chardum regem Anglorum 347 V. <i>add. et correct.</i> pag. 440</p>	<p>Chrisostomi de dignitate sa- cerdotii. 256</p> <p>DIALOGUS Petri cognomento Al- defansi et Moysis Judæi, etc.</p> <p>DIALOGI Gregorii papæ. 344</p> <p>DIALOGI B. Gregorii. 345, 346</p> <p>DIALOGI B. Gregorii. — Littera scripta de Joppe, <i>hodie Jaffa</i>, civitate terræ sanctæ Gerardo abbati de Glaravalle per Ri- chardum regem Anglorum 347 V. <i>add. et correct.</i> pag. 440</p>
--	---

- DIALOGUS** Cæsarii Monachi ad uocicum de modernis miraculis. 465
- DICTA** seu allegationes magistri Johannis de Segoviâ in concilio Basiliensi pro immaculatâ conceptione; anno 1436. 242
- DICTIONNAIRE** du Droit. 623
- DICTIONNAIRE** (Petit) françois et arabe. 694
- DICTIONNAIRE** françois et Italien; partie 2^e, la première man- que. 695
- DICTIONNAIRE** des nobles. 893
- DICTIONNAIRE** historique (Annales du monde, ou) divisé en 22 époques les plus remarquables par leurs événemens. 897
- DIDASCALION.** (Liber magistri Hugonis de Sacramentis et minor. op.) 384
- DIDASCALION** Hugonis de ortu et inventione philosophiæ et origine artium liberalium, liber dictus *Plura de Pluribus*. 652
- DIÈTES.** (Recueil des Etats, Assises.) 894
- DIFFICULTATES** evangelicæ à J. B. Vincentio. 446
- DIGESTORUM** Justiniani viginti- quatuor primi libri. 515, 516
- DIGESTORUM** un decim ultimi. 517
- DIGESTI** (Flores et exceptiones Decretorum,) et Codicis. 559
- DIGNITATE** Sacerdotil. (Libri dialogorum Basilli Cæsariensis episcopi et Johannis Chrysostomi de) 256
- DILUCIDORIUM** Pharaonis (Gervasius dictus Melkeleus vel de Melkeleia :) 717
- DIMANCHES** de l'année. (Sermons pour tous les) 496
- DIOCESIBUS.** (Computus de tribus decimis dominio duci Burgundiæ concessis in defensione fidei contra Turcos collectis in Tornacensi et quatuor officis Flandriæ Traiectensibus) 849, 850
- DISCIPLINA** Scholarum. (De) 559
- DISCORDANTIUM** canonum concordantia à Gratiano. 523, 524
- DISCOURS** des rangs et séances, meslangés de diverses cérémonies. 842
- DISCOURS** apologique sur la noblesse patricienne militaire sur la ville de Rome, etc. 897
- DISPOSITIONIBUS** (De) ad ordinem hierarchicum necessariis. 734
- DISPUTATIO** sancti Augustini contra Faustum Manicheum. — Contra Adimantum. — Contra epistolam Manichæi. 305
- DISSERTATION** sur le sentiment des bêtes, l'instinct et la raison contre les Cartésiens, suivie des écrits ci-après : I. De la musique. II. Les argumens du Pirronisme pour une demoiselle qui voulait apprendre les principes philosophiques de cette secte. III. Traité de l'âme et de ce qu'elle devient après la mort, etc. 667
- DISSERTATION** qui sert à prouver qu'il est d'usage, dans toute l'Europe, que les femmes transmettent leurs armes à leurs héritiers, qu'elles y sont autorisées par les lois, et que telle est la possession publique à commencer depuis les maisons souveraines jusqu'au dernier de la noblesse, et que les roturiers y sont même assujettis. 897
- DISTINCTIONES.** (Magistri Richardi super Decreto) 580. V. *Notice*, p. 44, 95.
- DISTINCTIONES** abbreviatæ Magistri Ricardi. 582. V. *Notice*, page 182.
- DISTIQUES** de Denys Coton, *texte latin avec traduction en vers français.* — Bæce, de la con-

solation philosophique, traduction en prose de Jean de Meung, avec le texte en regard. — De disciplina Scholarum. 659	DIVINUM secundum psalm ecclesie aquinectinae. 228
	DIVINATIONE demouum. (Sanctus Augustinus de) — Questiones libri Geneseos, etc. 307

DO.

DOCTRINA Christiana, (D. Augustinus de) et opuscula. 300, 301	DOUAI. (Histoire particulière de la ville de) V. Recueil. 851, 852
DOCTRINA Christiana. (Lib. Si Anselmi de) 366	DOUAI. (Histoire de la ville de) V. Recueil. 853
DOCTRINA cordis, (Libellus de) continens septem tractatus: de preparatione cordis; de custodia cordis; de aptione, <i>aperitione</i> , cordis; de stabilitate cordis; de datione, <i>donatione</i> , cordis; de elevatione cordis; de passione cordis. 430	DOUAI. (Faits historiques concernant la ville de) extraits d'un manuscrit. 854. V. <i>add. et correct.</i> page 424.
DOCTRINA sacræ (De) generatim. 445	DOUAI (Description de la ville de) et de sa dépendance. 855
DOCTRINE de Cœur. (Chil comenche ly livre de la) 460	DOUAI (La ville de) rentrée sous la domination de Louis XIV, roy de France et de Navarre. 856
DOCTRINES (Les) de Pierre de Luxembourg. 818	DOUAI. (Inventaire et catalogue des livres qui existaient au couvent des Récollets wallons et anglais de) 944
DOMINI. (Sermones sancti Augustini de verbis) 311, 312	DOUAI. (Inventaire des livres provenant des Jésuites de) 945
DOMINI (Sermones sancti Augustini de verbis) et alteri. 313	DOUAI. (Inventaire et catalogue des livres qui existaient au séminaire des Ecossois de) 946
DOMINI (De contemplatione) Meditationes. 499	DOUAI. (Catalogue des livres de la bibliothèque appartenante ci-devant aux religieux du vieux collège St-Vast de) 947
DOMINI. (Liber Ratberti cognomine Paschalis de corpore et sanguine Christi; de Sudario capitis) 785	DOUAI. (Inventaire et catalogue des livres des dominicains de la commune de) 948
DOMINICALS et venerales. (Questiones) 588. V. <i>Notice</i> , p. 58.	DOUAI. (Inventaire des livres de la bibliothèque publique de la ville de) fait par ordre de M. Deforest, maire. 949, 950
DOMINICAM. (Expositio super orationem) 503	DOUAI. (Inventaire sommaire des livres complets ou de quelque valeur du dépôt de la ville de) 951
DOMINICE passionis. (De gestis) 787	
DOMINICARUM et ferialium dierum. (Evangelia) 168, 169	
DOMINICAINS de la commune de Douai. (Inventaire et catalogue des livres des) 948	

DOUAI. (Inventaire sommaire des livres sans valeur, incomplets ou mal conditionnés, du dépôt de la ville de)

DOUAY (Rapport et protection des prévost, doyen et chapitre de Saint-Amé en) injunct au conseil d'Artois. 862

DR.

DREUX. (Histoire abrégée de la maison de) 897
DROIT. (Dictionnaire du) 823
DROIT français. (Institution en) 824, 825
DROIT, (Arrêts du parlement de Flandres sur diverses questions de) de coutume et de pratique,

recueillis par messire Ferdinand-Ignace Malouin de Ville-voide; *tomé 9^e* 830
DROIT (Questions de) et de coutume du ressort de parlement et de la gouvernance de Douai 844

DU.

DUC Charles de Bourgogne. (De l'Etat de la maison de) 418
DUC Burgundiae (Computus de tribus decimis, domini) concessis in defensione fidei, etc. V. *Computus*; 849, 850
Ducs de Bourgogne. V. *Recherch.* 851

Ducs, pairs, évêques. (Connaissance sommaire et fidèle de Perigord et extraction de la plupart des suites) par l'ancienneté et de quelques autres seigneurs de France; 807
Ducs et comtes de Bourgogne et d'Arles. (Histoire des rois) 844

EC.

ECCLESIASITES cum glossa, 18. — V. *add. et correct.* pag. 109.
ECCLESIASTEN. (Glossa super) 57, 58
ECCLESIASTEN. (Explanations B. Hieronimi in) 275
ECCLESIASTEN. (Liber Hugonis super) 330
ECCLESIE romanae. (Breviarium secundum usum) 130
ECCLESIA (De periculis novorum temporum) ? Guillelmo de St-Amour. 419
ECCLESIAE (Ad Urbanum quintum epistola dñi. Francisci Petrarchi, de dilato nimis nec differendo amplius in suam Sedem)

reditu. 749
ECCLESIA (Ad Urbanum quintum, gratulatio producta in suam sedem) et exhortatio ad perseverantiam. 719
ECCLESIE (Historia Aquicentensis) a F. de Bar, priore. 773
ECCLESIAE ac monasterii sancti sepulchri Cameracensis ordinis sancti Benedicti, (Chronologia Stemmatica beati Fundatoris et Abbatum) cum brevi expositione vite gestorum et praeminentiarum eorumdem ex actis authenticis in eodem monasterio asservatis, collecta anno 1740. 776

ECCLÉSIALE (Fragmenta variorum operum) perutilia. 793	ECCLÉSIASTICARUM (Compendium annalium) Caesaris Baronii. Epihème a Franc. de Bar priore Aquicinctino. 764, 764
ECCLÉSIASTICIS (Breviarium cum tabulis et astronomicis. 164	ECCLÉSIASTIQUE et monastique (Fragment. d'histoire sainte) 775
ECCLÉSIASTICORUM. (Isidori Spalensis episcopi de genere ministrorum) 266	ECCLÉSIASTIQUE. (Recueil de divers morceaux relatifs à l'histoire) 800
ECCLÉSIASTICO. (De jure) 581	ECCLÉSIASTICA (Historia) de gestis anglorum venerabilis Bede. 864
ECCLÉSIASTICO (Tractatus alphabeticus de jure) et civili. 585. V. Notice, page 127.	ECOSAIS de Douai. (Inventaire et catalogue des livres qui existaient au séminaire des) 946
ECCLÉSIASTIQUES, (Abrégé du traité des matières) suivant les usages de Flandres, par M. de Baralle. 629	ECHÉVINS (Noms des prévôts et) etc. V. Noms. 858
ECCLÉSIASTIQUE. (Abrégé du calendrier romain et du calcul) 683	ECHÉVINS (Noms des prévôts et) de la ville de Valenciennes. 859
ECCLÉSIASTIQUES. (Les chroniques abrégées du commencement du monde jusques au temps du pape Jean XXII, extrait de la bible des histoires) 754	ECHTS de la sœur Anne-Cécile du Hamel, religieuse de la Visitation. (Recueil des lettres et des) 447
ECCLÉSIASTICA (Historia) ex Sostrate, Sozomeno et Theodorico in unum collecta a Cassiodoro, sive historia Tripartita. 760	ECHTS de S. Jeanne Potié d'Arras, etc. V. Echris. 824
ECCLÉSIASTICA (Historia) Rufini.	ECHTERS (Ancienne chevalerie, anciens) du pays et comté de Cambrais et d'Artois. 898

ED.

EDITS, etc., (Tables des ordonnances) enregistrés au parlement de Tournai, Cambrai et Douai. 648	en faveur de l'Artois. 863
EDITS, déclarations, etc., (Recueil des) enregistrés au parlement de Flandres, par MM. Six et Plouvain, XII ^e volume. -- Table. 650	EDMUNDI Regis et martyris (Officina Coquinarii, Lardarii Infirmary in monasterio sancti) apud Betreces worthe in Anglia. 780
EDIT de 1695 (Surséance de l')	EDMUNDI (Vita et passio sancti) breviter collecta. 780
	EDUCATION. (Petit traité d') en prose latine. 713

EG.

ECHTS de Jésus-Christ (De la) 512	ECHTS (Métier de) Eau des of- fabrique de l'Épiscopat des papes
-----------------------------------	---

depuis St-Pierre jusques à Cle-
ment X, par R. P. Jean Louis
de S. Joseph, carme déchaussé
1673. Dovay. 765
EGLISES (Administration des biens
des) et des hôpitaux. 8 63
EGLISES des provinces d'Artois,
Flandres, Haynaut. (Recueil

des anciens tombeaux, épi-
ta- phes et des sépultures la plus
part des) 1740. 886
EGLISES des Pays-Bas. (Recueil
des anciens tombeaux, épi-
ta- phes et des sépultures, la plus
part des) 888

EL.

ELECTIONIBUS faciendis. (Libel-
lus Magistri Guillelmi de Man-
dagoto super) 586, 587
ELECTIO et gesta Rdf. Dni abbatis
Aquilinctini Dni, Warneri de
Daure, illustri oriundi genere,
a F. de Bar. 774
ELEGIARUM, etc. (Collectio epi-
grammatum, odorum) 721, 722
ELÉMENTS de géométrie pratique.
684
ELÉMENTS d'artillerie. 932
ELEMENTARIUM Papiæ. — Liber
ejusdem de grammatica. — Li-
bri tres de fabulis falsorum
deorum. — Ethimologiae qua-

dam metricæ compositæ. — Jhe-
ronimus super genesi et qui-
busdam libris veteris et novi
Testamenti. 702
ELEVATIONE cordis. (Tractatus
de) 430
ELIGII noviodunensis pro festis
primi ordinis. (Antiphonale et
graduale ad usum basilicæ
sancti) Scribebat Parisiis domi-
nus Carolus Mercier monachus
et presbyter monasterii S. Ger-
mani à Pratis. Ornavique Joan-
nes Rousselet. Anno D. 1738.
905

EM.

EMPEREURS, etc. V. *La fortune
inconstante de l'empire ro-
main, etc.* 835
EMPEREURS françois. (Généalogie
des) 940
EMPEREURS des Turcs, (Histoire
des trois derniers) depuis 1623
jusqu'en 1677, traduite de l'An-
glais du sieur Rigaut. 954. —

V. *add. et correct.* page 408.
EMPIRE romain (La fortune in-
constante de l') dans la suc-
cession de tous les empereurs,
dès l'an de l'incarnation de
N. Sgr. jusqu'à cette année
1675. 835
EMPIRE. (Généalogie de princes
et de marquis de l') 940

EN.

ENARRATIO Leontii episcopi Nea-
poleon cipryorum insule de
vita et actione sancti patris
nostri Johannis archiepiscopi

Alexandrini. 800
ENCHIRIDIUM sancti Augustini. 310
ENCHIRIDIUM (L.) et autres livres
de St-Augustin, traduits

en français. 321
ENOBRIATION Sixti pape et mar-
 tiris. 914

ENGLAND. (A memorial for the
 reformation of) 1596.—371—
 V. *add. et correct.* page 424.

EP.

EPIGRAMMATUM, Odarum, elegia-
 rum, etc. (Collectio) 721, 722
EPINETTE, (Vepricularia ou la
 solemnité des festes des nobles
 rois de l') tenues en la ville de
 Lille par les nobles du pays. 847
EPISCOPATUS Atrabatensis (Histo-
 ria) et Cœnobiorum Artesiæ
 collectore F. de Bar. 767
EPISCOPATUS Tornacensis (Histo-
 ria) et Cœnobiorum ejus, col-
 lectore F. de Bar. 768
EPISCOPATUS Audomarensis (His-
 toria) et Cœnobiorum ejus,
 collectore F. de Bar. 768
EPISCOPATUS Gandensis (Historia)
 et Cœnobiorum ejus, collectore
 F. de Bar. 768
EPISCOPI Cameracensis (Vita do-
 mini Lietberti) edita a quodam
 monacho sancti sepulchri no-
 mine Radulfo. 800
EPISCOPI (Vita sancti Remigii)
 805
EPISCOPI Isaurie. (Sententia Jo-
 hannis) 914
EPISCOPORUM. (De gestis) 800
EPISTOLARUM B. Pauli ex libris
 sancti Augustini. (Expositio) 59
EPISTOLARUM Pauli apostoli su-
 per illam ad romanos et pri-
 mam ad Corinthios, (Expositio)
 collecta à Floro; vel, sicut qui-
 busdam videtur, a Bede. Ex
 libris beati Augustini doctoris
 eximii. 60
EPISTOLÆ B. Pauli et Acta apos-
 tolorum. 62
EPISTOLÆ catholicæ, cum glossa.
 84
EPISTOLA Jacobi cum commenta-

rio. 54
EPISTOLAS et evangella dominica
 totius anni. (Summa Magistri
 Johannis de Abbatisvilla super)
 75
EPISTOLAS Pauli. (Tractatus Ma-
 gistri Petri de Palude super) 64
EPISTOLAS sancti Pauli. (Com-
 mentarium super) 32, 33
EPISTOLAS sancti Pauli ad Corin-
 thios et ad Romanos. (Com-
 mentaria in) 63
EPISTOLAM ad Ephesios, in Ruth,
 Psalmos. (Commentarius in) 64
EPISTOLA ad Hæbreos. (Commen-
 tum sancti Pauli episcopi Con-
 stantinopolitani in) 65
EPISTOLÆ et evangella. 170, 171
EPISTOLÆ in missa dicendæ. 172,
 173, 174
EPISTOLÆ dicendæ in duplicibus
 festis. 175
EPISTOLAM ad Romanos. (Expla-
 natio Origenis super) 248
EPISTOLÆ sancti Cipriani. 260
EPISTOLA Pauli ad Ephesios. (S.
 Hieronimus in) 282
EPISTOLA Pauli ad Galatas. (S.
 Hieronimus in) 283
EPISTOLÆ et expla natio B. He-
 ronimi in Daniele. 284
EPISTOLÆ sexaginta Hieronimi.
 285
EPISTOLAS Pauli. (Retractatio Stl.
 Augustini super) 295. V. *add.*
et correct. page 409.
EPISTOLAM Manchet. (Disputatio
 sancti Augustini contra) 305
EPISTOLÆ CLXXXI D. Augusti-
 ni. 315, 316
EPISTOLÆ XLIX D. Augustini. 317

Epistolarum libri VIII. (Sydonii Chromontensis)	333	Hispanio contra epistolam gratulationem et exhortationem ad urbanum quintum. 719
Epistolæ Gregorii Magni.	342	V. <i>ci-dessus</i> etc.
Epistolæ Jacobi, Petri et Johannis. (V. Beda super)	353	Epistola, (Ad Huguaconem de Tyems) contra qui male dixit Itale. 749
Epistolæ (V. Beda super)	354	Epistolæ. (Francisci de Bar prioris Aquicinctini) 748
Epistolæ sancti Bernardi. — Quidam Sermones. — Tractatus de professione monachorum.		Epistola de historia Saviana. 943
Epistolæ D. ac venerabilis Petri abbatis Cluniacensis. — Tractatus contra Judeos, Hereticos et Saracenos.	373	Epitaphes et armoiries (Recueil d') de France et des Pays-Bas. 885
Epistolam ad hebræos. — Haymo super) — Hieronimi Tractatus super Danielem prophetam. — Sermo sancti Augustini de conversione sancti Pauli.	391	Epitaphes (Recueil des anciens tombeaux) et des sépultures, la plus part des églises des provinces d'Artois, Flandres, Haynaut. 1749. 886
Epistolæ. (Haymo super omnes Pauli)	392	Epitaphes et armoiries (Recueil d') de Flandre et tis Haynaut. 887
Epistolæ Guiberti monachi Germiniacensis ad Arnulphum. — Meditationes Guigonis Carthusiani.	413	Epitaphes (Recueil des anciens tombeaux) et des sépultures, la plus part des églises des Pays-Bas. 888
Epistolæ Clementis papæ ad Jacobum apostolum. — Eusebii Cæsariensis Omellæ. — Epitocopi Cameracensis opera. 428. — V. <i>add. et correct.</i> page 444.		Epitaphes Godofridi Bullion. 888
Epistola Hieronimi ad Marcel- lam.	429	Epitome (Controversias aucti temporis in) redactæ. 513
Epistolam sancti Pauli ad Roma- nos. (Origenes, in)	461	Epitome toutes sciences arts. 681
Epistola (Ad Urbanum quintum) Dni. Francisci Petrarchi, de aitate nimis nec differendo am- plius in suam sedem ecclesiæ reditu.	749	Epitome totius orbis descriptio- nis, anno 1673. 744
Epistola magistri Johannis de		Epitome a Franc. de Bar. priore Aquicinctino. (Compendium apud nos ecclesiasticarum: Cæ- saris Baronii) 768, 764

ER.

ERUDITORUM (Lingua) sive me- thodica institutio Linguae sanc- tæ auctore Victorino Bythner	polono in athena Orthodoxi Aca- demia Linguae hebraeæ profes- sorum regio. 699
--	--

ES.

ESAU (Liber sancti Ambrosii de) et fugâ sæculi et de Jacob et vitâ beatâ. 264	des réflexions. — La première lettre écrite de Goa, le 48 septembre 1542. 459
ESCRIS (Icy sont les) de nostre honorable S. Jeanne Potié d'Arras quelle at fait en l'an 1645, par l'ordonnance et commandement de son directeur et superieur come on peut voir. 824	ESTAT (Miroir de l') des affaires de l'Eglise sous tous les papes depuis St-Pierre jusques à Clément X, par le R. P. Jan-Louis de S. Joseph, carme deschaussé. 1673. Douay. 765
ESDRAS. 20	ESTAT (De l') de la maison du duc Charles de Bourgoigne. 848
ESDRAS, cum glossa. 13	ESTHER. (Lib.) 30
ESPRIT (De l') de St-François-Xavier, tiré de ses lettres, avec	ESTHER cum glossa. V. Hester. 13

ET.

ETABLISSEMENT des impôts, etc. (Mémoire pour l') 897	pays d'Artois qui entraîent aux avec leurs quartiers. 897
ETAT (Miroir de l') des affaires de l'église sous tous les papes etc. V. <i>Estat</i> . 765	ETHICAM Aristotelis. (Commentarius in) 662
ETAT (De l') de la maison du duc Charles de Bourgoigne. V. <i>Estat</i> . 848	ETHICORUM. (Thomas. In libros) 409
ETAT des rentes et loyers de maisons, dus à l'abbaye d'Anchin en 1663. 861	ETHICORUM. (Quæstiones Magistri Buridani super librum) 660
ETAT présent des maisons souveraines et autres de l'Europe: 889	ETHIMOLOGIARUM Isidori Spalensis. (Viginti libri) 697, 698, 699 700
ETATS, assises, diètes. (Recueil des) 894	ETHIMOLOGIARUM auctoris incerti. (Liber) 701
ETATS en 1717, (Les seigneurs du	ETHIMOLOGIÆ quædam metricæ compositæ. 702

EU.

EUCCHARIST. (The gran controversy of the) 514	EUROPE. (Etat présent des maisons souveraines et autres de l') 889
EUCLIDIS. (Praxes) 685	
EUROPÆ. (Descriptio) 835	

EV.

EVA. (Liber sancti Ambrosii de paradiso Adam et)	264	EVANGELIIS Matthæi et Marci. (B. Hieronimi commentarius in)	281
EVANGELISTÆ quatuor.	22, 24	EVANGELISTARUM. (Retractatio sancti Augustini in libris de consensu quatuor)	292
EVANGELISTARUM liber quartus.	23	EVANGELIUM Johannis. (Tractatus sti, Augustini super)	293, 294
EVANGELIA cum glossa.	25, 26	EVANGELICA preparatione. (Eusebius de)	251
EVANGELIA secundum Matthæum et Lucam cum adnotationibus.	66	EVANGELICÆ (Difficultates) à J. B. Vincentio.	446
EVANGELIA Marci et Lucæ cum glossa.	70	EVANGELISTÆ, (Marci) Hugonis abbatis, Vitalis, martyri in hoc codice continentur.	795
EVANGELIÖ. (Paschasius Radbertus super B. Mathæi)	67	EVANGELISTÆ (Liber actuum sti. Johannis) à Petro Dorlando Cartusienſi.	796
EVANGELIA dominica totius anni. (Summa Magistri Johannis de Abbatisvilla super epistolâ et)	75	EVANGELIUM. (Tractatus super)	914
EVANGELIUM Joannis. (Commentarius super)	73	EVANGÉLIQUE (La règle) révélée à Saint-François.	613
EVANGELIA totius anni.	166	EVÉNEMENTS remarquables depuis l'an 1139. (Liste des prevoſts de la ville de Valencien-nes, avec quelques)	897
EVANGELIA totius anni ad usum ecclesiæ Marchianensis.	167		
EVANGELIA dominicarum et feriarum dierum.	168, 169		
EVANGELIA. (Epistolæ et)	170, 171		
EVANGELIUM Lucæ. (Tractatus sancti Ambrosii super)	262		

EX.

EXAMERON sancti Basilii. — Gregorius Nisenus de conditione primi hominis. — Apogeticus Gregorii Nazianzeni Epyphansi sive de Natali domini.	253	Bernardi super cantica canticorum. — Vita Hugonis Marchianensis abbatis.	369
EXAMERON sancti Basilii Archiepiscopi. — Omeliæ ejusdem LIX — Apogeticus liber Gregorii Nazianzeni.	254	EXCEPTIONES de Tractatu sancti Bernardi super cantica canticorum.	370
EXAMERON S. Ambrosii.	269, 270	EXCEPTIONES ex libris magistri Hugonis.	461
EXCEPTIONES Sti. Augustini.	309	EXCEPTIONES et decreta sancti Silvestri papæ et aliorum usque ad Liberium.	522
EXCEPTIONES ex opusculis B. Gregorii p.	343	EXCEPTIONES decretalium trium compilationum. 533. V. Notice page 31.	
EXCEPTIONES de Tractatu Sancti			

- EXCEPTIONES** decretorum, digesti et codicis. (Flores et) 559
- EXCEPTIONIBUS.** (Libellus, Gofredi, de accusationibus et inquisitionibus et) 570
- EXCEPTIONES** moralium philosophorum. 661. — V. *add. et correct.* page 411.
- EXCERPTA** ex Scriptoribus tum sacris, tum profanis. 418
- EXCERPTA** Hieronimi de Psalterio. 429
- EXCERPTA** sacris et profanis. — De creatione. — Exceptiones ex libris magistri Hugonis. — Seneca de quatuor virtutibus. — Vitalis Gallici Blesensis aulularia. — Moralitates. — Origenes, in epistolam sancti Pauli ad Romanos. 461. V. *add. et correct.* page 414
- EXCERPTA** varia de jure civili et canonico. 582. V. *Notice*, pag. 132
- EXCESSU** fratris sui Satiri. (S. Ambrosius de) — Omeliæ Origenis in Lucam. 271
- EXCIDIO** Jerusalem, (De captivitate Judaica et) Authore Flavio Josepho. 832, 833
- EXERCICE** de la journée. 236
- EXERCITIA** (Primordia, Mores et pia quædam) congregationis Oratorii de urbe quam Beatus Philippus Neius fundavit. 781
- EXHORTATIO** ad perseverantiam. (Ad Urbanum quintum, gratulatio producta in suam sedem ecclesia et) 719
- EXHORTATIONES** seu Ammonitiones Goiffredi, Babionis Andegavensis. 498
- EXPEDITIONUM** (Registrum) in Anglia factarum per Ill. et Rev. cardinalem Polum legatum. 869
- EXODUM.** (Liber Rabani Mauri super) 44
- EXORCIZATIONIBUS.** (Tractatus de) 112
- EXORCISMUS** ad expellendas omnes facturas, maleficia, prestigia, ligaturas et omne opus nefarium diaboli de oppressis corporibus humanis. 114
- EXODUM.** (Explanatio Origenis super) 247
- EXPLANATIO** Angelomi monachi super quatuor libros regum. 43
- EXPLANATIO** Origenis super genesis, exodum et leviticum. 247
- EXPLANATIO** Origenis super epistolam ad Romanos. 248
- EXPLANATIONES** B. Hieronimi in ecclesiasten. 275
- EXPLANATIONUM** (Libri) sancti Hieronimi, in Hiëremiam prophetam. 276
- EXPLANATIONES** B. Hieronimi in Isaim prophetam. 278
- EXPLANATIO** B. Hieronimi in Isaim prophetam. 279
- EXPLANATIONES** B. Hieronimi in prophetas minores. 280
- EXPLANATIO** in Daniele. (B. Hieronimi epistolæ et) 284
- EXPLANATIO** Smaragdi abbatis super regulam sancti Benedicti. 604
- EXPLANATIO** Smaragdi abbatis super regulam sancti Benedicti. — Thomæ Cantipratani liber de proprietatibus apum. 602
- EXPOSITIO** domini Brunonis episcopi in Pentateuchum. 41
- EXPLICATIONES** super genesis, leviticum, deuteronom, Josue, judices et Ruth. 39
- EXPLICATIO** quorundam verborum ad intelligentiam sacre scripturæ ordine alphabetico. 83
- EXPLICATIO** brevis Regulæ D. Benedicti. 596
- EXPLICATIONS** (Plans et) des manœuvres exécutées au camp de la Mozelle - sous - Richemond,

commandé par M. de Chevert, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis, commandant pour Sa Majesté sur la Sarre, assemblé le 26 août 1755.	690	ad grammaticum Calcidium. (Fabii Planitadii Fulgentii viri grammatici)	697
EXPOSITIO epistolarum B. Pauli ex libris Sancti Augustini.	59	EXPOSITIONE alphabeti. (Augustinus de)	697
EXPOSITIO epistolarum Pauli apostoli super illam ad Romanos et primam ad Corinthios, collecta à Floro; vel, sicut quibusdam videtur, à Beda. Ex libris beati Augustini doctoris eximii.	60	EXPOSITIONE vitæ, gestorum et præmineptiarum (Chronologia stemmatica Beati fundatoris et abbatis ecclesiæ ac monasterii sancti sepulchri Cameracensis ordinis sancti Benedicti cum brevi eorundem ex actis authenticis in eodem monasterio asservatis, collecta anno 1740.	776
EXPOSITIONES Haymonis super librum apocalipsis sancti Johannis apostoli.	78	EXPUGNANTIUM. (Incipiunt gesta Francorum Jherusalem)	838
EXPOSITIO de psalmo centesimo octavo decimo, sancti Ambrosii episcopi.	264	EXPUGNATAE. (Incipit descriptio de situ locorum Jherusalem à Francis)	838
EXPOSITIO D. Augustini in libro psalorum.	290	EXTERMINATIONE (De) Mali et promotione Boni.	914
EXPOSITIO dom. Josselini episcopi Suessionensis in symbolo.	314	EXTRACTA de commento P. Bosty super regulas Benedicti.	779
EXPOSITIO venerabilis Bedæ super cantica canticorum,	350	EXTRACTION (Connaissance sommaire et fidèle de l'origine et) de la plupart des ducs, pairs laïcs, suivant leur rang d'ancienneté et de quelques autres seigneurs de France.	897
EXPOSITIO V. Bedæ super Lucam.	356	EXTRAIT de la Bible des histoires ecclésiastiques. (Des chroniques abrégées du commencement du monde jusques au temps du pape Jan XXII)	754
EXPOSITIO V. Bedæ de tabernaculo.	357, 358	EXTRAITS (Notes et) de divers articles détachés concernant l'art militaire.	689
EXPOSITIO Haymonis in Isaiam.	399		
EXPOSITIO super orationem dominicam. — Meditationes soliloquæ.	503		
EXPOSITIO regulæ sancti Benedicti. (Rabanus de Sancta Cruce.)	595		
EXPOSITIO sermonum antiquorum			

EZ.

EXCHIALEM prophetam. (B. Hieronimus in)	277	EZECHIEL. V. Jerechiel.	338
---	-----	-------------------------	-----

FA.

FAKLES de J. Krylof, traduites du russe, d'après l'édition com-			
---	--	--	--

- plette de 1815, par Hippolyte Masolet, conseiller de cour au service de Russie, membre de la société littéraire russe de Moscou. *Moscou*, 1827, 716
- FABULÆ. (Tractatus plures grammaticales pluresque) 703
- FABULÆ Phædrianæ. (Ugobardi Salmonensis) 714
- FABULIS (Libri tres de) falsorum deorum. 702
- FAITS historiques. V. *Recueil*, 851
- FAITS historiques concernant la ville de Douai, extraits d'un manuscrit. 854. V. *add. et correct.* pag. 424.
- FALSORUM deorum. (Libri tres de Fabulis) 702
- FAMILLES. (Origine de différentes) 697
- FARONIS episcopi. (Vita sancti) 792
- FAUSTUM Manicheum. (Disputatio sancti Augustini contra) 805

FE.

- FEBRIBUS (De) lentis et intermittentibus, 923
- FEMMES transmettent leurs armes à leurs héritiers, etc. (Dissertation qui sert à prouver qu'il est d'usage dans toute l'Europe, que les) V. *Dissertation*. 897
- FERIALIUM dierum. (Evangelia dominicarum et) 168, 169
- FESTES des nobles rois de l'Epinette, (Veprecularia ou la solennité des) tenues en la ville de Lille par les nobles du pays. 847
- FESTORUM monasterii Aquicincinhi (Proprium) ad formam officii nov redactum. 107
- FESTORUM propriorum abbatiae Marchianensis. (Calendarium) 109
- FESTIS. (Epistolæ dicendæ in duplicibus) 175
- FESTIA. (Sermones varii de) 486
- FESTIS primi ordinis. (Antiphonale et graduale ad usum Basilicæ sancti Eligii Noviedunensis pro) Scribebat Parisiis dominus Carolus Mercier monachus et presbyter monasterii S. Germani à Pratis. Ornavitque Joannes Rousselet. Anno D. 1738. 905
- FEUDIS. (Tractatus de) 622
- FEUDORUM. (Consuetudines) 520. V. *Notice*, page 77.
- FEUDORUM summa aut summa super Feudis Jacobi Columbi (De Regno) 588. V. *Notice*, page 82.—V. *add. et correct.* page 444.

FI.

- FIDE. (Tractatus de) 424
- FIDE (Beatus Ambrosius de) contra Arianos. 262
- FIDE (Thomas. — De) et sacramento. 406
- FIDEL. (Rabanus de definitionibus hereticæ) 272
- FIDEI (Computus de tribus decimis domino duci Burgundia concessis in defensione) etc. V. *Computus*. 849, 850

FL.

- | | |
|---|--|
| <p>FLANDRES (Recueil des antiquitez de) et des premiers forestiers, comtes et comtesses d'iceluy pays. 843</p> <p>FLANDRE. (Généalogies de plusieurs princes de France et de) 875</p> <p>FLANDRES, Haynaut. (Recueil des anciens tombeaux, épitaphes et des sépultures, la plus part des églises des provinces d'Artois,) 1740. 886</p> <p>FLANDRES (Recueil d'épitaphes et d'armoiries de) et du Haynaut. 887</p> <p>FLANDRE, (Réformation générale des forêts de) Arthois, Haynaut et pays d'entre Sambre et Meuse. 916</p> <p>FLANDRE, etc. (Index général ou formulaire substantiel des ma-</p> | <p>tières contenues dans les V livres des placards de) 917</p> <p>FLANDRIÆ (Computus de tribus decimis domino duci Burgundiæ concessis in defensione fidei contra, Turcos collectis in Tornacensi et quatuor officiis) Trajectensis diocesis. 849, 850</p> <p>FLANDRIENSIVM comitum. (Genealogia) 697</p> <p>FLINENSIS abbatiae juxta Duacum (Regula sancti Benedicti, cum necrologio monialium) à tempore foundationis ejus. 597</p> <p>FLORES et exceptiones decretorum, digesti et codicis. 559</p> <p>FLORIDUS (Liber) Lamberti canonici S. Audomari. 741</p> <p>FLORUM (Manipulus) compilatus à magistro Thomâ de Hyberniâ. 424</p> |
|---|--|

FO.

- | | |
|---|--|
| <p>FONCTIONS, (Poème latin sur les devoirs des ministres des autels et sur leurs) avec un commentaire. 743</p> <p>FONDATION (De la ville de Lille et de la) d'icelle. 845</p> <p>FONDATIONS, etc. V. <i>Le spectacle d'honneur.</i> 884</p> <p>FONDEMENT de la pratique et forme de procéder tant du grand conseil de S. M. que de celuy de Namur. (Instruction pour facilement pouvoir entendre et comprendre le) 933</p> <p>FOILLIANI martiris. (Vita sancti) 792</p> <p>FORÊTS (Réformation générale des) de Flandre, Arthois, Haynaut et pays d'entre Sambre et Meuse. 916</p> <p>FORESTIERS, (Recueil des anti-</p> | <p>quitez de Flandres et des premiers) comtes et comtesses d'iceluy pays. 841</p> <p>FORME et manière de consacrer les religieuses de l'ordre des Chartreux. 411</p> <p>FORME de procéder tant du grand conseil de S. M. que de celuy de Namur. (Instruction pour facilement pouvoir entendre et comprendre le fondement de la pratique et) 933</p> <p>FORMULAIRE substantiel (Index général ou) des matières contenues dans les V livres des placards de Flandre, etc. 917</p> <p>FORO ecclesiastico. (Ordo judicarius editus per D. Egidium doctorem decretorum secundum consuetudines bonas in) 570. <i>Notice,</i> pages 50, 104, 118.</p> |
|---|--|

FORTEBESSE (La) de la Foy.	511	pire romain dans la succession	
FORTIFICATIONS. (Traité de)	694	de tous les empereurs, dès l'an	
FORTUNE (De remediis ustrius-		de l'incarnation de N. Sgr jus-	
que) Francisci Petrarchæ.	458	qu'à cette année 1675.	836
FORTUNE (La) inconstante de l'em-		FOY. (La forteresse de la)	511

FR.

FRAGMENS d'histoire sainte , ec-		Franciæ et Hispaniæ, atque Cœ-	
clésiastique et monastique.	775	nobiorum S.) a F. de Bar	1589.
FRAGMENTA variorum operum			772
ecclesiæ et Historiis regnorum		FRANCISCI (Legenda major B.)	
tam Franciæ quam Hispaniæ		à sancto Bonaventura edita cum	
perutilia.	793	regula, testamento et bulla styg-	
FRANCE (Généalogies de plusieurs		matum.	807
princes de) et de Flandre.	875	FRANÇOIS. (Institution au droit)	
FRANCE (Recueil d'épithes et			624, 625
d'armoiries de) et des Pays-		FRANÇOIS (Petit dictionnaire) et	
Bas.	885	Arabe.	694
FRANCE. (Connaissances sommaire		FRANÇOIS (Dictionnaire) et Ita-	
et fidèle de l'origine et extrac-		lien; partie 2^e. LA PREMIÈRE	
tion de la plupart des ducs ,		MANQUE.	695
pairs laïcs , suivant leur rang		FRANÇOIS. (Généalogie des em-	
d'ancienneté et de quelques		pereurs)	940
autres seigneurs de)	897	FRANÇOIS d'Assises (Pièces et no-	
FRANCIÆ et Hispaniæ, atque Cœ-		tes sur la vie de saint) et ses	
nobiorum S. Francisci, (Histo-		opuscules traduites en françois	
ria monastica) a F. de Bar.	1589.	et expliquées.	808
	772	FRANCO-MEROVINGICA. (Historia)	
FRANCIÆ (Fragmenta variorum			839
operum historiæ regni) peru-		FRANCORUM Jherusalem expu-	
tilia.	793	gnantium. (Incipiunt gesta)	838
FRANCIS (Incipit descriptio de situ		FRÈRES dn Mont-Carmel. (La rè-	
locorum Jherusalem à (expu-		gle de l'Observance des)	611
gnatæ.	838	FRIGII. (Hystoria Daretis)	838
FRANCISCI, (Historia monastica			

FU.

FUGA sæculi (Liber sancti Am-		sis apostolis primo)	865
brosii de Esau et) et de Jacob		FUNDATORIS et abbatum ecclesiæ	
et vitæ beatæ.	264	ac monasterii sancti Sepulchri	
FUNDATÆ. (Theatrum antiquissi-		Cameracensis ordinis sancti	
mæ verissimæque historiæ ec-		Benedicti, (Chronologia Stem-	
clesiæ Britannicæ Majoris ab ip-		matica beati) cum brevi expo-	

sitone vite, gestorum et præminentiarum eorumdem ex actis autentis in eodem monasterio asservatis, collecta

anno 1740. 76
FUNÈBRES (Recueil de pièces de vers, d'oraisons) et de mémoires. 730

GA.

GANDENSIS (Historia episcopatus) et cœnobiorum ejus, collectore F. de Bar. 768

GAZA (Quomodo) ab Alexandro rege capta sit. 838

GE.

GENEALOGIA Flandriensium comitum. 697
GENEALOGIA Ill. comitum Nassovite. 887
GÉNÉALOGIE de plusieurs princes de France et de Flandre. 875
GÉNÉALOGIES. (Recueil de) 876
GÉNÉALOGIES de plusieurs maisons des Pays-Bas. (Recueil de) 877
GÉNÉALOGIES de Jean de Bellefortière. 887
GÉNÉALOGIES des maisons souveraines. 890
GÉNÉALOGIES par ordre alphabétique. 894
GÉNÉALOGIE de la maison royale de Savoie. 897
GÉNÉALOGIE des empereurs français. 940
GÉNÉALOGIE des princes et des marquis de l'empire. 940
GÉNÉALOGIQUE (Recueil) et Héraldique. 878
GÉNÉALOGIQUES. (Quartiers) 895
GÉNÉALOGIQUE (Histoire) des seigneurs de la maison de Ligne d'Alsace, par M. Malotau de Villerode. 896
GÉNÉALOGIQUE (Histoire) de la maison de Vergy. 897
GÉNÉALOGIQUES (Histoires) des

maisons de Bar-le-Duc, de Luxembourg, de Limbourg, de Plessis, de Richelieu, de Broyes et de Châteauvillain. 897
GÉNÉALOGIQUES (Papiers) et nobiliaires. 898
GÉNÉALOGIQUE (Histoire) de la maison de Harcourt. 937
GÉNÉALOGIQUE (Histoire) de la maison royale de Courtenay, etc. 938
GÉNÉALOGIQUE (Histoire) de la maison des Chastelgiers seigneurs de Larochepezeay, etc. 939
GENENOVE. (Vita sanctæ) 805
GENERATIONE et corruptione. (Commentarias in duos libros Aristotelis de Ortu et Interitu sive de) 674
GENERE ministrorum ecclesiasticorum. (Isidori Spalensis episcopi de) 266
GENERE. (Tractatus de Smentis, id est sacramenti, in) 924
GENESIS cum Glossa. 41
GENESIM. (Explicationes super) 39
GENESIM. (Tractatus magistri Nicolai Tornacensis super) 40
GENESIM. (Explanatio Origenis super) 247
GENESI ad litteram. (Duodecim

- libri B. Aurelii Augustini de) :
 288
GENESEOS, etc., (Questiones libri)
 sancti Augustini. 307
GENESIM. (Moralia magistri Ni-
 colai Tornacensis in) 412
GENESI (Jheronimus super) et
 quibusdam libris veteris et novi
 testamenti. 702
GEOGRAPHIA et opera varia Fra-
 ncesci de Bar, prioris Aquicinc-
 tini. 747
GÉOMÉTRIE pratique. (Eléments
 de) 684
GÉOMÉTRIE. (Traité de) 922
GÉOMÉTRIQUE (Traité d'astrono-
 mie) et physique. 683
GEOMETRICÆ, (Tabulæ) physicæ
 et astronomicæ. 921
GEORGII. (Passio S.) 806
GERMANI. (Vita S.) 805
GERMANI. (Gesta S.) 805
GERVASIUS dictus Melkeleus v^o
 de Melkeleia : 1^o De saltu lac-
 teo; 2^o De Scribendis versi-
 bus; 3^o Rhetorica carmine
 expressa; 4^o Dilucidarium
 Pharaonis. 711
GESTA concilii Aquilensis beati
 Ambrosii. 263
GESTA à Beato Augustino qui sibi
 successorem elegit. — Ejusdem
 de pressuris bellorum, etc. 323
GESTA (Electio et) Rdi. Dmi. ab-
 batis Aquicinctini Dmi. War-
 neri de Daure. illustri oriundi
 genere, à F. de Bar. 774
GESTA abbatum Croylandiæ, etc.
 801
GESTA S. Germani. 805
GESTA Antiquissimorum patrum
 et heremitarum. 820
GESTA (Incipiunt) Francorum
 Jherusalem expugnantium. —
 Incipit descriptio de situ lo-
 rum. — Liber beati Jheronimi
 de vris illustribus. — Liber do-
 mini Fulcheri Carnotensis in
 gestis Francorum Jherusalem
 peregrinantium. — Quomodo
 Cyrus ab Alexandro rege capta
 sit. — Quomodo Gaza ab eodem
 rege capta sit. — Historia me-
 tricæ composita Ghonis Pari-
 stensis clerici, postea clunia-
 ccensis monachi, inde cardinalis
 de via Jherosolimitana, quando
 expulsis et occisis Paganis, de
 victæ sunt Nicæ, Antiochia,
 Jherusalem à Christianis. —
 Ejusdem phisilogus metricæ
 pariter scripta. — Historia Da-
 retis Frigii. — Historia Brito-
 num. 838
GESTIS dominicæ passionis (De)
 — Vitæ sanctæ Mariæ Egyptia-
 cæ et multorum sanctorum. 787
GESTIS episcoporum. (De) 800
GESTIS Francorum Jherusalem
 peregrinantium. (Liber domini
 Fulcheri Carnotensis in) 838
GESTIS (Incipit primus Libellus
 de) et successione Regnum fran-
 corum qui Merovingii sunt dic-
 ti. 840
GESTIS Anglorum venerabilis Be-
 de. (Historia ecclesiastica de)
 804
GESTORUM (Liber) Barzani et Jo-
 saphat servorum dei; editus
 greco sermone a Joh. Johan-
 ne, damasceno, viro sancto et
 erudito. 717
GESTORUM (Chronologia Sema-
 tica Beati Fundatoris et ab-
 batum ecclesiæ ac monasterii
 sancti Sepulchri Cameracensis
 ordinis sancti benedicti, cum
 expositione vitæ, et præminen-
 tiarum eorumdem ex actis au-
 tenticis in eodem monasterio
 asservatis, collecta anno 1740.
 776

GL.

GLOSSA. (Genesis cum).	11	GLOSSA super Marcum et Joannem evangelistas : cum interpretationibus et adnotationibus.	72
GLOSSA. (Vetus testamentum cum.)	12	GLOSSA super apocalypsin.	77
GLOSSA. (Prologus, Josue, Judices, Ruth, Esdras, Tobias, Judith, Hester, sic, Machabei, cum).	13	GLOSSA. (Commentarii in Mattheum et Joannem cum.)	89
GLOSSA. (Psalmi cum.)	16	GLOSSA. (Evangelia, Marci et Lucae cum)	70
GLOSSA. (Ecclesiastes cum.)	18	GLOSSA. (Epistolae catholicae cum)	84
— V. <i>add. et correct. p. 409.</i>		GLOSSA. (Decretales Gregorii IX, cum, 535, 537, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545. — V. <i>Notice</i> , page 36.)	
GLOSSA. (Evangelia cum.)	25, 26.	GLOSSA. & duae super sexto decretalium: 575. — V. <i>Notice</i> , pag. 55.	
GLOSSA. (Acta apostolorum et apocalypsis cum.)	31		
GLOSSA in totas scripturas sacras.	34		
GLOSSA in duas parabolas Ecclesiasten.	55		
GLOSSA super Ecclesiasten.	57, 58		

GO.

GODEFRIDI Bullion epitaphium.	538	GOVERNANDA de Douai. (Coutumes générales de la)	636
GOSVINI abbatis septimi Aquincinctat. (Vita R. D.)	590, 612	GOVERNANCE de Douai. (Questions de droit et de coutume du ressort du Parlement et de la)	644
GOSVINI abbatis Aquincinctini septimi. (Vita Domini)	843		

GR.

GRADUALE romanum.	184	grachus et presbyter monasterii S. Germani à Paris. Ornavitque Joannes Rousselet. Anno D. 1738.	905
GRADUALE romanum cum cantu.	182	GRADUS humanitatis super blaque commentariis super cantica cantitorum.	427
GRADUALE romanum cum calendario.	181	GRAMMATICA (Pisciarus et Donatus ; de) liber.	
GRADUALE romanum cum cantu et calendario.	179, 180.	GRAMMATICA, (Liber Papae de)	702
GRADUALE (Antiphonale et) ad usum Basilicæ sancti Egidii Noviodunensis pro festis primi ordinis. Scribebat Parisiis Dominicus Carolus, Mercier monachus.		GRAMMATICA hebraica.	734

GRAMMATICALES (Tractatus plures) pluresque fabulæ. 703	GRATIA (Liber sancti Augustini de) et libero arbitrio et opuscula. 304
GRAND conseil de S. M. (Instruction pour facilement pouvoir entendre et comprendre le fondement de la pratique, et forme de procéder tant du) que de celuy de Namor. 953	GRATIA. (Bernardus de) 374
GRANDE (La) Bretagne. en prospectif, sic; etc., V. Bretagne; 868	GRATIA. (Thomas, — De beatitudine, peccatis et) 406
GRATIA. (Liber sancti Ambrosii de anima vel) 264	GRATULATIO (Ad Urbanum quintum) producta in suam Sedem ecclesia et exhortatio ad perseverantiam. 749
	GREGORII papae, Joannis diaconi cardinalis vita sancti) 803

GU.

GURASS, (des commissaires des) 661	GUTHLACK. (Vita S.) 801
------------------------------------	-------------------------

HA.

HABRANAMUS composita. 737	sépultures, la plus part des églises des provinces d'Artois, Flandres), 1740. 986
HARCOURT. (Histoire généalogique de la maison de) 987	HAYNAUT. (Recueil d'épithaphes et d'armoiries de Flandres et du) 887
HAYNAUT (Introduction pour l'intelligence des chartes générales du pays et comté de), rédigée suivant l'ordre des Instituts, par M. Boulé. 638	HAYNAUT et pays d'entre Sambre et Meuse. (Réformation générale des forêts de Flandre, Artois). 916.
HAYNAUT (Recueil des anciens tombeaux, épithaphes et des	

HE.

HEBRAICA. (Grammatica) 734	simorum Patrum et) 820
HÉRALDIQUE, (Recueil généalogique et) 878	HERETICON. (Tractatus D. ac venerabilis Petri, abbatis cluniacensis contra) 373
HERALDRY, (General notes of) 734	HESTER, sic, cum glossa. 13
HEREMITARUM. (Vita SS.) 819	HEUBES en hollandois. 230
HEREMITARUM. (Gesta antoniani-	

III.

HIERARCHIA. (S. Dionisii Ateopagite primus liber qui inscribitur de celesti)	246	HISTOIRE particulière du monastère de Marchiennes, (Mélanges relatifs à l')	799
HIERARCHICUM (De dispositionibus ad ordinem) necessariis.	734	HISTOIRE ecclésiastique. (Recueil de divers morceaux relatifs à l')	800
HIEREMIAM prophetam. (Libri explanationum sancti Hieronimi in)	276	HISTOIRE capuëne. (L')	822
HIERONIMI (Vita S.) quæ non est integra.	805	HISTOIRE des pères du collège anglais de Douay, martyrisés en Angleterre depuis 1628.	829
HILTRUDE, vierge. (Vie de madame sainte)	811	HISTOIRE des Pays-Bas. — V. Recueil.	851
HIMNI.	15	HISTOIRE particulière de la ville de Douai. — V. Recueils.	851, 852
HISPANIÆ, (Historia monastica Franciæ et) atque comariorum S. Francisci, a F. de Bar.	1589	HISTOIRE de la ville de Douai. — V. Recueil.	853
	772	HISTOIRE d'Angleterre. (Questions, réponses, lettres, privations, apologies, etc., relatifs à l')	870
HISPANIÆ (Fragmenta variorum operum historiarum regni) perutilia.	793	HISTOIRE généalogique des aïeux de la maison de Ligne d'Alsace, par M. Malou de Villeode.	896
HISTOIRE de la calotte. (Pièces diverses pour servir à l')	732	HISTOIRE généalogique de la maison de Vergy.	897
HISTOIRE de sainte Adélaïde de Hongrie, en deux parties.	784	HISTOIRES généalogiques des maisons de Bar-le-Duc, de Luxembourg, du Plessis de Richelieu, de Broÿes et de Châteaublein.	897
HISTOIRE de Mahomet Coprogli.	784	HISTOIRE abrégée de la maison de Dreux. Généalogie de la maison royale de Savoie.	897
HISTOIRE d'Achmet Coprogli.	734	HISTOIRE chronologique de la ville d'Arras, copiée d'après un ancien manuscrit.	934
HISTOIRES ecclésiastiques. (Les chroniques abrégées du commencement du monde jusques au temps du Jan XXII, extrait de la Bible des)	754	HISTOIRE généalogique de la maison de Harcourt.	937
HISTOIRE synoptique des quatre monarchies du monde, par le R. P. Jean-Louis de S. Joseph religieux carme déchaussé de Douay.	758	HISTOIRE généalogique de la maison royale de Courtenay, etc.	938
HISTOIRE générale (Recueil de pièces pour servir à l') tant en latin qu'en français avec table.	759	HISTOIRE généalogique de la maison royale de Courtenay, etc.	938
HISTOIRE sainte, ecclésiastique et monastique. (Fragmens d')	775	HISTOIRE généalogique de la mal-	

- sondes Chasteigniers, seigneurs de Larochepegay, etc. 939
- HISTOIRE des rois, ducs et comtes de Bourgogne et d'Arles. 941
- HISTOIRE de la maison de Chastillon-sur-Marne. (Abrégé de.) 942
- HISTOIRE des trois derniers empereurs des Turcs, depuis 1628 jusqu'en 1677, traduite de l'anglais du sieur Rigant. — Histoire du sultan Morat ou Amurat quatrième. 954. — V. *add.* et *correct.* page 408.
- HISTORIA ecclesiastica: Petri comestoris Trecentis. 86
- HISTORIA scholastica Petri comestoris Trecentis. 87, 88, 89
- HISTORIA ecclesiastica ex Socrate, Sozomeno et Theodorico in unum collecta a Cassidoro, sive historia Tripartita. 760
- HISTORIA ecclesiastica Rufini. 761
- HISTORIA archiepiscopatus Cameracensis et cœnobiorum ejus, collectore F. de Bar. 766
- HISTORIA episcopatus Atrebatensis et cœnobiorum Artesis, collectore F. de Bar. 767
- HISTORIA episcopatus Tornacensis et cœnobiorum ejus. Item Audomarensis et Gandensis, collectore F. de Bar. 768
- HISTORIA episcopatus Audomarensis et cœnobiorum ejus, collectore F. de Bar. 768
- HISTORIA episcopatus Gandensis et cœnobiorum ejus, collectore F. de Bar. 768
- HISTORIA monastica auct. F. de Bar, 1593. 771
- HISTORIA monastica Franciæ et hispaniæ, atque cœnobiorum S. Francisci, a F. de Bar, 1593. 771
- HISTORIA Aquicinctensis ecclesiæ, a F. de Bar, Priore. 773.
- HISTORIA Egesippi de bello Judaico. — Vita domini Anselmi Cantuariensis archiepiscopi a Quirino et Arminio fratribus scripta. — Passio sanctorum martyrum Crisanti et Darie. 834
- HISTORIA Trojana. (Dareti Phrygii) 835, 838. — V. *Histor.* 839.
- HISTORIA Britannorum. 835
- HISTORIA Jherosolimitana. 837
- HISTORIA metricè composita Gilonis Parisiensis Clerici, postea Cluniacensis monachi, inde cardinalis episcopi de via Jherosolimitana, quando expulsi et occisi pagani, devicti sunt Nicæ, Antiochia, Jherusalem a Christianis. 838
- HISTORIA Britannum. 838
- HISTORIA Franco-Merovingica. 839
- HISTORIA ecclesiastica de Gestis Anglorum venerabilis Bede. 864
- HISTORIA Saaviana. (Epistola de) 943
- HISTORIÆ tripartitæ: Cassiodori per Epiphaniam scholasticam de græco in latinum translata. 332
- HISTORIÆ Scotorum (compendium) ex Janæ Lemaire Scoto. 709
- HISTORIÆ (speculum) Fratris Vincentii. 756
- HISTORIÆ ecclesiæ Britannæ majoris ab ipsis apostolis primo fundate. (Theatrum antiquissimæ verissimæque) 865
- HISTORIÆ naturalis. (Varia objecta picta) 928.
- HISTORIALE (speculum) Vincentii Bellovacensis, cum tabulis. 935
- HISTORICÆ. (Collationes). — V. *Miscellanea.* 734
- HISTORICORUM (collectio quorundam) rerum Atrebatensium,

etc.—V. <i>Collectio.</i>	869	la ville de Douai, extraits d'un manuscrit. 354. —V. <i>add. et correct.</i> Page 454.
HISTORIA ecclesiastica de Gestis Anglorum venerabilis Bedæ.	864	HISTORIQUES, etc. (Noms des pre- voets et ecchevins de la ville de Valenciennes, etc. Notes) —V. <i>Noms.</i>
HISTORIQUE (Annales du monde ou dictionnaire). divisé en 32 époques les plus remarquables par leurs événemens.	897	HISTORY (The Church) of Britany by Cressey.
HISTORIQUES. (Faits) —V. <i>Re- cueil.</i>	851	858
HISTORIQUES. (Faits) concernant		865

HO.

HOLLANDOIS. (Heures en)	230	V. <i>Spectacle (Le) d'Honneur</i> etc.	384
HOMELIA. V. <i>Omelia.</i>		HONORARIORUM (Titulorum) ori- gines.	734
HOMELIA B. Gregorii pro anno.	340, 341	HOPITAL. (Administration des biens des églises et des)	863
HOMELIA Bedæ presbiteri.	362	HORE.	226, 227, 908
HOMÉLIES.	904	HORE variæ.	219, 224
HOMILIE patrum.	17	HORE variæ cum calendario.	220, 221, 222
HOMILIE et sermones sanctorum patrum.	348	HORE variæ cum calendario lau- no.	208, 217
HOMILIE ad adventum Pentacos- ta.	349	HORE variæ cum calendario gal- lico.	209, 241, 244, 245, 246, 248, 223.
HOMICIDIIS interficientibus ani- mas hominum. (Tractatus de septem)	455	HORE diurnæ.	225
HOMINIS (Tractatus de miseria) editus a Lotario diacono cardi- nalis qu. fuit Innocentius III.	430	HORE ad usum ecclesie Marchia- nensis.	229
HOMINIS primi, (De conditione) Gregorii Nisivi.	253	HORE B. M. V.	911
HOMINIS contemplatio.	913	HORE (Incipiunt) beate Marie Vir- ginis Sedm, secundum, con- suetudinem Romane Ecc. Ec- clesie.	213
HOMO. (Lib. S. Anselmi cur deus)	366	V. <i>Dürnberg.</i> —V. <i>Heures.</i>	
HOMO Varinus.	738	WESTENSIS liber quintus per D. Sansonem. 573. —V. <i>Notice</i> <i>page.</i>	63
HONGRIE, (histoire de Sainte- Adelaide de) en deux parties.			
HONESTO et utili. (Liber philoso- phie de)	419		
HONNEUR, etc. (Le spectacle d')			

HU.

HUGONIS abbatis (Marci evange- listæ), Vitalis, Martyria in hoc codice continentur.	795	HUMILITATIS (gradus) superbia- que commentarius super can- tica canticorum.	427
---	-----	---	-----

HY.

HYBERNIE topographia, itinerarium hybernie, etc., auctore Sylvestro Gyraldo, vel Gilberto Cambriensi. 872	HYMNORUM sive soliloquiorum prophete de Christo. (Liber) 49, 50
HYDROGRAPHICA parva. 274	V. Hymn. 49, 50
	HYSTORIA Daretis Prigii. 838

IE.

IEZECHIELE propheta. (Omelie B. Gregorii papa in) 338

IG.

IGNACE. (Maniere de prier notre Saint-Pere) 504

IL.

ILLUSTRE Chapitre de Sainte-Aldegonde à Maubeuge. (Table avec notes nécrologiques sur les abbeses et chanoinesses de l') depuis 1450 jusq'en 1707. 898	ILUSTRES maisons, etc. (Recueil de plusieurs nobles et) 899
	ILLESTRABUS. (Liber beati Hieronimi de vicijs) 838

IM.

IMPERATORIS. (Vita Karoli Magni) 914	mins. 240
IMPERATORUM Romanorum no-	ta. (Mémoire pour l'établissement des) 897

IN.

INCARNATIONE Domini. (Beatus Ambrosius de) 283	IN. Carmelitarum. 612
INCARNATIONE (Tractatus de) et Sacramentis. 434	INDEX plerum desideriorum. —
INCOMPLETS ou mal conditionnés (inventaire sommaire des livres sans valeur), du dépôt de la ville de Douai. 952	INDEX Jacobi Bidermanni et metamorphoseos et auctoris et omnium quæ scribentura Fratris du Chasteler. 723
INDEX ordinationum et defultorum et capitulorum ordinis	INDEX général ou formulaire substantiel des matières contenues dans les V livres des placards de Flandre, etc. 917

- INFIRMARI** (Officina Coquinarii & Lardarii.) in monasterio sancti Edmundi Regis et martyris
- INFLUENCE** des astres, (Traité d'astrologie ou de l') en vers. 688
- INFORTIATUM.** (Bartolus in) 560
- INITIO** mundi (Chronicon ab) ad annum Christi 1268, adscriptum ad fratrem Robertum monachum apud Altissiodorum. 754
- INITIO** mundi, (Chronicon ab) auctore anonymo. 753
- INQUISITIONIBUS** (Libellus, Goffredi, de accusationibus et) et exceptionibus. 570
- INSTRINCT.** (Dissertation sur l'esprit des bêtes, l') et la raison, contre les Cartésiens. 667
- INSTITUTA** antiqua monasterii Aquilicinctensis. 102
- INSTITUTIO** (Lingua eruditorum sive methodica) linguae sanctae Auctore Victorino Bythner Polono, in alma Oxoniensi academia linguae hebrae professore regio. 692
- INSTITUTION** au droit français. 624, 625
- INSTITUTION**, progrès, et suite du parlement de Flandre depuis son établissement en la ville de Tournay, par l'édit du mois d'avril 1668. 649
- INSTITUTION** (Première) du conseil d'Artois. 862
- INSTITUTION** (Seconde) des gouverneurs, présidents et conseillers etc., du conseil d'Artois. 862
- INSTITUTION** du conseil de Malines. 863
- INSTITUTIONE** patrum. (Cassianus de) 329
- INSTITUTIONE** monachorum. (Regula sancti Basilli in) 594
- INSTITUTIONES** omnium abbatia-
- rum sancti Nicolai de arida Garmantia, ordinis Aroustae canonicorum regularium sancti Augustini. 140
- INSTITUTIONES** Justiniani imperatoris. 520
- INSTITUTIONUM** divinarum Laurentii Firmiani libri septem. 257
- INSTITUTIONUM** societatis Jesu Tractatus. 615
- INSTRUCTION** Brigam's to his eldest son. 467
- INSTRUCTION** pour la conduite au conseil d'Artois. 862
- INSTRUCTION** pour facilement pouvoir entendre et comprendre le fondement de la pratique et forme de procéder tant du grand conseil de Sa Majesté que de celui de Namur. 933
- INSTRUCTIONS**, prières et oraisons par seur Bonne de Lamirez, religieuse au convent des Annonciades en la ville de Douay ce 3^{me} de may 1661. 234
- INTERITU** sive de generatione et corruptione. (Commentarius in duos libros Aristotelis de ortu et) 674
- INTERMITTENTIBUS.** (De febris lentis et) 923
- INTERNES** (Des maladies) de la teste. 678
- INTERPRETATIO** sanctorum scripturarum tam novi quam veteris testamenti fratre Joanne Fieffe, religioso monasterii Marchianensis, 1571. 71
- INTERPRETATIONIBUS** (Glossa super Marcum et Joannem evangelistas: cum) et annotationibus. 72
- INTRODUCTION** pour l'intelligence des chartes du pays et comté de Haynaut, rédigée suivant l'ordre des Instituts, par M. Boulé. 638
- INVENTAIRE** et catalogue des li-

vres qui existaient au couvent des récollets wallons et anglais de Douai. 944	complets ou de quelque valeur du dépôt de la ville de Douai. 951
INVENTAIRE de livres <i>provenant des Jésuites de Douai.</i> 945	INVENTAIRE sommaire des livres sans valeur, incomplets ou mal conditionnés du dépôt de la ville de Douai. 952
INVENTAIRE et catalogue des livres qui existaient au séminaire des Ecossais de Douai. 946	INVENTIONE philosophiæ et origine artium liberalium, (Didascalion Hugonis de ortu et) liber dictus <i>Plura de Pluribus.</i> 652
INVENTAIRE et catalogue des livres des Dominicains de la commune de Douai. 948	INVENTIONE (Incipit prologus in) sanctorum patriarcharum Abraham, Ysaac, Jacob et Joseph. 800
INVENTAIRE des livres de la bibliothèque publique de la ville de Douai, fait par ordre de M. Deforest, maire. 949, 950	
INVENTAIRE sommaire des livres	

IS.

ISAAC. (Liber sancti Ambrosii de) 264	ISAÏM prophetam. (B. Hieronimi explicationes in) 278
ISAAC, (Incipit prologus in inventione sanctorum patriarcharum Abraham.) Jacob et Joseph. 800	ISAÏM. (Expositio Haymonis in) 390
ISAÏM prophetam. (B. Hieronimi explicatio in) 279	ISAURIE. (Sententiæ Johannis episcopi) 914
	ISRAELITARUM. (De moribus) 734

IT.

ITALIEN. (Dictionnaire français et partie 2 ^e , la première man- que. 695	logus Petri cognomento Aldefunsi et Moysis Judæi, etc. 259
ITINERARIUM Petri apostoli à B. Clemente romano-pape. — Dia-	ITINERARIUM Hybernæ, etc., auctore Sylvestro Gyraldo, vel Gilberto Cambriensi. 872

JA.

JACOB (Liber sancti Ambrosii de Esau fugâ sæculi et de) et vitâ beatâ. 264	tionum sanctorum patriarcharum Abraham, Isaac, et Joseph. 800
JACOB (Incipit prologus in inven-	JACOBI. (Passio S.) 793

JE.

JERUSALEM (De captivitate judaica et excidio) auctore Flavio Josepho.	832, 833	JÉSUS, (Régimens de la congrégation de l'Oratoire de) établis par le très honoré Mgr le cardinal de Berrulle, instituteur de la même congrégation.	616
V. <i>Jherusalem. Jherosolim.</i>		JÉSUS-CHRIST. (Poème latin, en vers léonins, sur la vie de)	713
JÉSUS-CHRIST. (De)	668	JESUCIDA. (Poème intitulé)	430.
JÉSUS-CHRIST. (De la vraie église de)	512	V. <i>add. et correct.</i> page	411.
JESU. (Tractatus institutionum societatis)	615	JÉSUITES de Douai. (Inventaire de livres provenant des)	945
JÉSUS. (Notice sur la vie de plusieurs pères de la compagnie de)	830		

JH.

JHERUSALEM (Incipiunt gesta Francorum expugnantium.)	838	JHERUSALEM. (Historia, etc.) V. <i>Gesta.</i>	838
JHERUSALEM (Incipit descriptio de situ locorum) à Francis expugnatæ.	838	V. <i>Jérusalem.</i>	
JHERUSALEM (Liber domini Fulcheri Carnotensis in gestis Francorum) peregrinantium.		JHEROSOLIMITANA. (Historia)	837
		JHEROSOLIMITANA, (Historia, etc.) V. <i>Gesta.</i>	888

JO.

JOANNEM (Commentarii in) cum glossa.	69	tentiæ).	944
JOANNEM evangelistæ (Glossæ super) cum interpretationibus et annotationibus.	72	Job. (Lib.)	30
JOANNIS evangelistæ (Liber actuum sancti) à Petro Dorlando Cartusiensi.	796	Job. (Gregorii Magni Moralia in)	334, 335, 336, 337
JOHANNIS archiepiscopi Alexandrini. (Enarratio Leontii episcopi Neapolitani cipriorum insule, de vita et actione sancti patris nostri)	800	JOSEPH. (Incipit prologus in inventione sanctorum patriarcharum Abraham, Ysaac, Jacob et)	800
JOHANNIS episcopi Isaurie. (Sententiæ).		JOSEPHO (Tractatus S. Ambrosii de sancto) et aliis.	267
		JOSUE, cum glossa.	13
		JOSUE. (Explicationes super)	39
		JOURNAL du siège de la ville de Lille, en 1667.	846
		JOURNÉE. (Exercice de la)	236

JU.

- JUDA apostoli. (Vita) 792
 JYDZOZ. (Tractatus D. ac venerabilis Petri abbatis Cluniacensis contra) 373
 JUDAICA (De antiquitate) viginti libri. 832, 833
 JUDAICA (De captivitate) et excidio Jerusalem auctore Flavio Josepho. 832, 833
 JUDAICO, (Historia Egesippi de bello) 834
 JUDICES, cum glossa. 13
 JUDICES. (Explicationes super) 39
 JUDICIAIRE, (Placards des princes et seigneurs des Pays-Bas, et ordonnances de MM. les consuls de la ville de Tournay contenant la pratique et usance) par M. du Fief. 626
 JUDICIARIUS (Ordo) editus per D. Egidium doctorem decretorum secundum consuetudines bonas in foro ecclesiastico. 570. — V. *Notice*, pag. 50, 104, 118.
 JUDICIARIUS (Ordo) magistri Richardi. 580. — V. *Notice*, pag. 41, 95.
 JUDICIARIUS (Ordo) anonymi. 582. V. *Notice*, pag. 120, 132.
 JUDICIARIUS (Ordo) per dominum Egidium Fuscavari. 588. — V. *Notice*, pag. 50, 104, 118. — V. *add. et correct.* pag. 411.
 JUDICIARIUS. (Magistri Tancredi Bononiensis ordo) 918, 919. — V. *Notice*, pag. 108.
 JUDICIARIO. (Summa Damasii de ordine) 583. — V. *Notice*, pag. 120.
 JUDITH, cum glossa. 13
 JUDITH. (Liber) 30
 JYFF. (Opinion des anciens sur les) 668
 JURE canonico (Libellus super) Roffredi Beneventani. 571. — V. *Notice*, pag. 56, 105.
 JURE ecclesiastico. (De) 581
 JURE civili et canonico. (Excerpta varia de) 582. — V. *Notice*, pag. 132.
 JURE ecclesiastico et civili. (Tractatus alphabeticus de) 585. — V. *Notice*, pag. 127.
 JURE et justitia. (Tractatus de) 618
 JURE et justitia; (Tractatus de) et de religione tradit à R. D. Ambrosio Riche recepti à fratre Placido Duvivier, anglo-Bened. anno 1764. 619
 JURIS. (Novellae Johannis Andream super titulum de regulis) 576, 577. — V. *Notice*, pag. 69.
 JURIS Pontificii. (Bonifacii VIII. papae decretales sive liber sextus) 547, 548, 549, 550, 552, 553. — V. *Notice*, page 36.
 JURIS canonici summa à magistro Gaufrido. 566, 567, 568. — V. *Notice*, pag. 50, 104.
 JURIS canonici summa compilata à mag. Gaufrido. 569. — V. *Notice*, pag. 50.
 JURIS canonici summa compilata à magistro Godofredo de Trano. 570. — V. *Notice*, pag. 50
 JURIS civilis et canonici. (Selecta) 582. — V. *Notice*, pag. 132.
 JURIS romani tractatus varii à magistro Petro de Bellâ perlicâ. 589
 JUSTITIA. (Tractatus de jure et) 618
 JUSTITIA; (Tractatus de jure et) et de religione tradit à R. D. Ambrosio Riche recepti à fratre Placido Duvivier anglo-Bened. anno 1764. 619

KA.

KALENDARIO. (Liber qui vocatur scala mundi, cum tabula et)	V. Calendar.
755	KAROLI magni imp. (Vita) 914

IA.

LETYENSIS. (Bulla Pauli III et particulares consuetudines mo- nasterii)	777	LARDARI, infirmarii, (Officina co- quinarum,) in monasterio sancti Edmundi regis et martyris apud Betreces Worthe in anglia. 780
LAÏCS, (Connaissance sommaire et fidèle de l'origine et extraction de la plupart des ducs, pairs) suivant leur rang d'ancienneté et de quelques autres seigneurs de France.	897	LAROCHEPEZAY, etc. (Histoire gé- néalogique de la maison des Chasteigniers, seigneurs de)
LAMBERTI martyris. (Vita)	805	LAUDE Virginitatis. (Rithmus de)
LAMBERT de Liège, etc., (Chapi- tre de St-) V. le Spectacle d'Honneur.	884	LAUDES Beatæ Mariæ Virginis. 789
LANDE (Chronike Van den) Van Vlaendre.	844	LAUDIBUS Crucl. (Liber Rabani Moguntiaë de)
LAPIDARIUS.	717	LAUDIBUS B. Mariæ. (Liber au- rens Petri comestoris, ut credi- tur, de)
		788

LE.

LECTIONES per circulum anni.	177	LETRE de Trasybule à Leucippe, — Opinion des anciens sur les Juifs. — Opinion des anciens sur la nature de l'âme. — De Jésus- Christ.	668
LECTIONES Oestivales secundum ritum breviari Benedicti.	178	LETTRES et écrits de la sœur Anno Cécile du Hamel, religieuse de la Visitation. (Recueil des)	447
LECTIONES. (Diversæ)	720	LETTRES, etc. relatives à l'his- toire d'Angleterre. <i>En anglais.</i>	807
LECTURA cini in codicem.	561	LEVITICUM. (Explicationes super)	39
LEGENDA major B. Francisci à sancto Bonaventura edita cum regula testamento et bulla Sigmatum.	807	LEVITICUM. (Explanatio Origenis super)	247
LEGIBUS. (Tractatus de)	620, 621		
LENTIS et intermittentibus. (De febris)	923		
LETRE (La première) écrite de Goa, par St-François-Xavier. le 18 septembre 1542.	459		

LI.

- LIBELLUS de triplici viâ , qui vocatur *Ternarium*. 430
- LIBELLUS de doctrinâ cordis continens septem tractatus : de præparatione cordis ; de custodia cordis ; de aptione , *apertione* cordis ; de stabilitate cordis ; de datione , *donatione* cordis ; de elevatione cordis ; de passione cordis. 430
- LIBELLUS, Goffredi, de accusationibus et inquisitionibus et exceptionibus. 570
- LIBELLUS super jure canonico Rosfredi Beneventani.—Quæstiones sabbatinæ ejusdem. 571 V. *Notice*, pag. 50, 405.
- LIBELLUS magistri Guillelmi de Mandagoto super electionibus faciendis. 586, 587
- LIBELLUS (incipit primus) de gestis et successione regum francorum qui Merovingii sunt dicti.—Sequitur breve chronicon ab anno 1202 ad annum 1224. 840
- LIBER Rabani Mauri super exodum. 44
- LIBER hymnorum sive soliloquiorum prophete de Christo. 49, 50
- LIBER ceremoniarum nigrorum monachorum ordinis sancti Benedicti de observantiâ Brunfeldensi. 202
- LIBER precum. 231
- LIBER collationum beneficiorum diocesis Noviomensis. 245
- LIBER primus S. Dionisii Areopagite qui inscribitur de cælesti hierarchiâ. 246
- LIBER apologeticus Gregorii Nazianzeni. 254
- LIBER sancti Ambrosii de paradiso, Adam et Eva, de archa Noe, de Abraham, de Isaac, de animâ , *Vel gratiâ* , de bono mortis, de Esau et fugâ sæculi et de Jacob et vitâ beatâ. 264
- LIBER B. Hieronimi de viris illustribus ; et alia opera. 287
- LIBER sancti Augustini de gratiâ et libero arbitrio ; et opuscula. 304
- LIBER confessionum sancti Augustini, et opuscula. 306
- LIBER sancti Augustini de Academicis. 308
- LIBER sancti Augustini de bono conjugio, etc. 318
- LIBER Hugonis super ecclesiasticis. 380
- LIBER magistri Hagonis de sacramentis et minor. op. (*Didascalion*.) 384
- LIBER tertius de sacramentis. (Thomas) 403
- LIBER quintus de sacramentis. (Thomas) 404
- LIBER quartus de sententiis. (Thomas) 405
- LIBER de animâ secundum novam translationem. (Thomas.) 407
- LIBER philosophiæ de Honesto et Utili. 419
- LIBER magistri Petri Cantoris parisiensis qui dicitur *verbum abbreviatum*. 423
- LIBER abbreviatus. 424
- LIBER sapientiæ.—Excerpta Hieronimi de psalterio.—Epistola Hieronimi ad Marcellam. 429
- LIBER Valerii ad Rufinum *Ne ducat uxorem*. 458
- LIBER sextus juris pontificii. (Bonifacii VIII papæ decretales sive) 547, 548. V. *Notice* p. 36
- LIBER quintus hostiensis per D. Sansonem. 573. V. *Notice* , page 63.

- LIBER sancti Augustini de opere monachorum. 590
- LIBER regule pastoralis Gregorii papæ. 592
- LIBER Thomæ Cantipratani de proprietatibus apum. 602
- LIBER registroꝝ congregationis auglicæ monachorum nigrorum ordinis sancti Benedicti. 609
- LIBER, dictus, *Plura de Pluribus*. (Didascalion Hugonis de ortu et inventione philosophiæ et origine artium liberalium) 652
- LIBER. (Priscianus et Donatus : de grammatica) 696
- LIBER ethimologiarum Isidori Spalensis. 697, 698, 699, 700
- LIBER Papiæ de grammatica. 702
- LIBER Prisciani grammatici de octo partibus orationis. 705
- LIBER Lucani cordubensis. (Incipit) 742
- LIBER gestorum Barlaam et Josaphat servorum Dei, editus greco sermone a Johe, *Johanne*, Damasceno viro sancto et erudito. 747
- LIBER Smaragdi, qui dicitur, *Dia-dema monachorum*. 747
- LIBER floridus Lamberti canonici S. Audomari. 741
- LIBER qui vocatur *Scala mundi*, cum tabula et calendario. 755
- LIBER Ratberti cognomine Paschasii de corpore et sanguine Christi; de sudario capitis Domini. 785
- LIBER Rabani moꝝuntici de laudibus crucis. 786
- LIBER aureus Petri comestoris, *ut creditur*, de laudibus B. Mariæ. 788
- LIBER actuum sancti Joannis evangelistæ a Petro Dorlando cartusiensi. 796
- LIBER sanctorum S. Isidori hispalensis; ejusdem soliloquia. 824
- LIBER beati Jheronimi de viris illustribus. 836
- LIBER domini Fulcheri Carnotensis in gestis Francorum Jherusalem peregrinantium. 838
- LIBER collectus de diversis sententiis. 914
- Libri sacri*. Prologus, Josue, Judices, Ruth, Esdras, Tobias, Judith, Hester, sic, Machabæ, cum glossa. 13
- LIBRI Machabeorum; prophetæ majores et minores; duo parapomenon; Esdras. 20
- LIBRI undecim de actibus apostolorum à sancto Clemente papæ. Successiones pontificum Romanorum. 79
- LIBRI dialogorum Basili Cæsariensis episcopi et Johannis Chrisostomi de dignitate sacerdoti. 256
- LIBRI septem institutionum divinarum Lactantii Firmiani. 257
- LIBRI duodecim sancti Hilarii Pictavenis episcopi de Trinitate contra omnes hereses; et alia opuscula. 259
- LIBRI septem sancti Ambrosii de miseria. 265
- LIBRI sancti Ambrosii de Virginitate et viduis. 268
- LIBRI explanationum sancti Hieronimi in Hieremiam prophetam. 276
- LIBRI duodecim B. Aurelii Augustini de genesi ad litteram. 288
- LIBRI sancti Augustini de libero arbitrio, et alia opuscula. 302, 303
- LIBRI VIII. (Sydonii Claromontensis epistolarum) 333
- LIBRI sancti Anselmi cur Deus homo; monologium; de Trinitate; de Doctrinâ christianâ. 366

- LIBRI.** (Digestorum Justiniani viginti-quatuor primi) 515, 516
- LIBRI.** (Digestorum undecim ultimi) 517
- LIBRI** quinque de constitutionibus. 579
- LIBRI** (Viginti) ethimologiarum Isidori Spalensis. — Fabii Plautadis Fulgentii viri grammatici expositio sermonum antiquorum ad grammaticum Calcidium. — Augustinus de expositione alphabeti. — Proverbia Senecæ. — Precepta Phytagore. — Diversa parva pœmata. — Genealogia Flandriensium comitum. 697
- LIBRI** (Viginti) ethimologiarum Isidori Spalensis. 697, 698, 699, 700
- LIBRI** tres de fabulis falsorum deorum. 702
- LIBRI** in somnium Scipionis. (Macrobii Theodosii Ambrosii) 718, 719
- LIBRI.** (De antiquitate judaica viginti) 832, 833
- LIBRIS** de consensu quatuor evangelistarum. (Retractatio sancti Augustini in) 292
- LIBRIS** de sanctâ Trinitate. (Retractatio sancti Augustini in) 298, 299.
- LIBRIS** magistri Hugonis. (Exceptiones ex) 461
- LIBRIS** quoque (Johannis papæ Clementinæ in) distributæ. 554, 555, 556, 557. V. *Notice*, page 36.
- LIBRIS** veteris et novi testamenti. (Jheronimus super Genesi et quibusdam) 702
- LIBRO** psalorum. (D. Augustini in) 290
- LIBRO** de originæ animæ. (Cassiodorus senator in) — Vita sancti Theodosii abbis. — Passio sancti Olani gloriosi regis et martyris. — Vita B. Sulpicii. etc. 830
- LIBRO** cui titulus de octo partibus orationis Desiderii Erasmi. (Schola in) 706
- LIBROS** ethicorum. (Thomas. — in) 409
- LIBROS** Sententiarum à magistro Adriano Besnero, doctore Duacensi : 1567. (Commentarius in) 431
- LIBROS** sententiarum. (Commentarii in IV.) — Pars prima. 439, 440
- LIBROS** Decretalium. (Innocentii IV. Apparatus super quibusque) 563
- LIBROS** Aristotelis de anima. (Tractatus in tres) 664
- LIBROS** physicorum Aristotelis. (Commentarius in Octo) 672
- LIBROS** Aristotelis de ortu et Interitu, sive de generatione et corruptione. (Commentarius in duo) 674
- LIBRUM** Ethicorum. (Quæstiones magistri Buridani super) 660
- LIBRUM** afforismorum Ypocras, sic, de medicina (Commentarius in) per magistrum Jacobum de Fortino. 675
- LIBERALIUM**, (Didascalion hugonis de ortu et inventione philosophiæ et origine arithm) liber, dictus, *Plura de Pluribus*. 652
- LIEZ**, etc., (Chapitre de St-Lambert de) V. *le Spectacle d'honneur*. 884
- LIEBERTI** episcopi cameracensis (Vita domini) edita a quodam monacho sancti sepulchri nomine Radulfo. 800
- LIFE** (The) of the most holie father S. Francis. 85
- LIGNE** d'Alsace, (Histoire généalogique de la maison de) par M. Malotau de Villerode. 896

- LIGNÉES royales. (Tableau des trois) Mérovée, Pépin, Capet. Multipliées, etc. V. *Tableau*. 841
- LILLE (De la ville de) et de la fondation d'icelle. 845
- LILLE, (Journal du siège de la ville) en 1667. 846
- LILLE (Veprecularia ou la Solemnité des festes des nobles rois de l'Épinette, tenues en la ville de) par les Nobles du pays. 847
- LIMBOURG, etc. (Histoires généalogiques des maisons de) 897
- LINGUA eruditorum sive methodica institutio linguæ sanctæ auctore Victorino Bythner polono in alma Oxoniensi academia linguæ hebrææ professore regio. 692
- LISTE des prevosts de la ville de Valenciennes, avec quelques événements remarquables depuis l'an 1139. 897
- LITTERA scripta de Joppe, hodie *Jaffa*, civitate terræ sanctæ Gerardo abbati de Claravalle per Richardum regem Anglorum. 347
- LITTERÆ et propositiones prout sequuntur secundum collectionem Scriptoris. (Consilii Basilienensis pro magnâ parte, videlicet) 243
- LIVRE de prières en flamand avec calendrier latin. 232
- LIVRE de la doctrine du Cœur, (Chi comenche ly) 460
- LIVRE (Che) de voyages appartient à messire Jehan de Zeilbeke, chevalier de Jherusalem demorant à Comines. 748. — V. *add. et correct.* page 421.
- LIVRE (Le) de la Toison d'Or, instituée par le bon duc Philippe de Bourgoigne, recueilliet par Josse Carton, natif de Saint-Aumer. 882
- LIVRES des placards de Flandre, etc. (Index général ou formulaire substantiel des matières contenues dans les V) 917
- LIVRES qui existaient au couvent des récollets wallons et anglais de Douai. (Inventaire et catalogue des) 944
- LIVRES provenant des jésuites de Douai. (Inventaire de) 945
- LIVRES qui existaient au séminaire des écossais de Douai. (Inventaire et catalogue des) 946
- LIVRES de la bibliothèque appartenante ci-devant aux religieux du vieux collège St.-Vast de Douai. (Catalogue des) 947
- LIVRES des dominicains de la commune de Douai. (Inventaire et catalogue des) 948
- LIVRES de la bibliothèque publique de la ville de Douai, (Inventaire des) fait par ordre de M. Deforest, maire. 949, 950
- LIVRES complets ou de quelque valeur du dépôt de la ville de Douai. (Inventaire sommaire des) 951
- LIVRES sans valeur, incomplets ou mal conditionnés du dépôt de la ville de Douai. (Inventaire sommaire des) 952

LO.

LOCORUM (Incipit descriptio de situ) Jherusalem à Francis expugnata.	833	philosophiæ professore primario : <i>Scribebat Lambertus Marchant anno 1662</i>	654
LOGICA.	953	LOGIQUE. (La)	930
LOGICÆ repetitiones sub doctissimo domino d ^e Andrea de Gerin Dionantensi St. L. Licentato et		LOYERS (Etat des rentes et de maisons, dus à l'abbaye d'Auchin en 1663.	861

LU.

LUCAM. (Tractatus Magistri Nicolai tornacensis super)	71	LUDUS senioris regis à P. Blesensi vel <i>Basiligeronticon.</i>	419
LUCAM (Om elix Origenis in)	271	LUXEMBOURG. etc. (Histoires généalogiques des maisons de)	897
LUCAM. (Expositio V. Bedæ super)	356		

MA.

MACHABEI, cum glossa.	43	MAISONS des Pays-Bas. (Les seize quartiers de plusieurs)	883
MACHABEORUM. (Lib.)	20, 30	MAISON de Montmorency. (Preuves de la)	887
MAGIS qui Christum adoraverunt. (De tribus regibus seu)	790	MAISONS souveraines et autres de l'Europe. (Etat présent des)	889
MAGISTRI sententiarum. (Guillelmus Estius in primum, secundum et tertium)	433	MAISONS souveraines. (Généalogies des)	890
MAGNI Imp. (Vita Karoli)	914	MAISON de Ligne d'Alsace, (Histoire généalogique de la) par M. Malotau de Villerode.	896
MAGO. (Altercatio SS. Apostolorum Petri et Pauli cum Simone)	791	MAISON de Vergy (Histoire généalogique de la)	897
MAHOMET Coprogli. (Histoire de)	734	MAISONS de Bar-le-Duc, de Luxembourg, de Limbourg, du Plessis de Richelieu, de Broyes et de Châteauvillain. (Histoires généalogiques des)	897
MAISON du duc Charles de Bourgoigne. (De l'Etat de la)	848	MAISON de Dreux. (Histoire abrégée de la)	897
MAISON d'Autriche. V. <i>Recueil.</i>		MAISON royale de Savoie (Généalogie de la)	897
MAISONS, (Etat des rentes et loyers de) dûs à l'abbaye d'Auchin en 1663.	861	MAISONS, etc. (Recueil de plusieurs)	
MAISONS des Pays-Bas. (Recueil de généalogies de plusieurs)	877		
MAISONS illustres des Pays-Bas. (Quartiers de plusieurs)	880		

- seurs nobles et illustres) 899
MAISONS de Harcourt. (Histoire généalogique de la) 937
MAISON royale de Courtenay, etc. (Histoire généalogique de la) 938
MAISON des Chastelgniers, seigneurs de Larochepezay, etc. (Histoire généalogique de la) 939
MAISON de Chastillon-sur-Marne. (Abrégé de l'histoire de la) 942
MAJESTÉ, (Congnoissance du crime de lèze-) attribuée au conseil d'Artois. 862
MAJORIS (Theatrum antiquissimæ verissimæque historię ecclesię britannię) ab ipsiſ apostaliſ primo fundatę. 865
MAL conditionnés, (Inventaire sommaire des livres sans valeur, incomplets ou) du dépôt de la ville de Douai. 952
MALADÉS (Prières et consolations pour les) et les agonissans. 239
MALADIES internes de la teste. (Des) 678
MALADIES, (Définition de toutes les parties du corps humain et de leurs) en tableau. 682
MALI (De exterminatione) et promotione bone. 914
MALINES. (Institution du conseil de) 863
MANDATORUM (Summa decem) operę Roberti Grosthead Lincolniensis episcopi. 464
MANIÈRE et forme de consacrer les religieuses de l'ordre des Chartreux. 411
MANIÈRE de prier notre Saint-Père Ignace. 504
MANIPULUS florum compilatus à Magistro Thomę de Hyberniã. 425
MANOEUVRES (Plans et explications des) exécutées au camp de la Mozelle-sous-Richemont, commandé par M. de Chevert, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis, commandant pour Sa Majesté sur la Sarre, assemblée le 26 août 1755. 690
MANUSCRITS divers réunis. 897
MANUSCRITS orientaux. 901, 902, 903.
MANUSCRITS arabes. 902, 903
MANUSCRIT arménien. 901
MARCHIANENSE. (Martyrologium et necrologium) 826
MARCHIANENSES constitutiones ad normam regulę divi benedicti. 603
MARCHIENNES. (Mémoires relatifs à l'histoire particulière du monastère de) 799
MARCHIENNES. (Répertoire des titres de l'abbaye de) 936
MARCI evangelistę, Hugonis, abbatii, Vitalii, martyria, in hoc codice continentur. — Passiones et vitę sanctorum, etc. 795
MARCUM evangelistę. (Glossa super) cum interpretationibus et annotationibus. 72
MARCUM. (V. Beda super) 355
MARIE Egyptiacę (Vitę sanctę) et multorum sanctorum. 787
MARIE. (Liber aureus Petri comestoris, ut creditur, de laudibus B.) 789
MARIE Virginis. (Laudes beatę) 789
MARIE Virginis. (Sermones Ang. Hieronimi et Ambrosii super Natalem; Purificationem; Assumptionem, etc., sanctę) 805
MARIAGES. (Traité des alliances ou des) 879
MARQUIS de l'empire. (Généalogie de princes et de) 940
MARTIALIS. (Passio S.) 794

MARTIRIS. (Enchiridion sicuti pape et)	914	MARTYROLOGIUM et regula sancti Benedicti.	827
MARTYRIS. (Vita Lamberti).	805	MASTRIC, (Deffence du siège de) par M. de Calvo. Investi, le 7 juillet 1676 ; le siège fut levé le 27 août. 955. — V. <i>add. et correct.</i> page 408.	
MARTYRIS Thomæ Cantuariensis archiepiscopi (Vita et passio præclari) à Joanne Sarisburiensi.	809	MATIÈRE médicale. (Traité de)	925
MARTYRIS. (Tractatus de vita et passione beati Thomæ Archiepiscopi et)	810	MATIÈRE médicale.	926, 927
MARTYRISÉS en Angleterre (Histoire des pères du collège anglais de Douay) depuis 1628.	829	MATIÈRES contenues dans les 4 livres des placards de Flandre, etc. (Index général ou formulaire substantiel des)	917
MARTYRUM Crisanti et Darie. (Passio sanctorum)	834	MATTHEUM cum glossa. (Commentariis in)	69
MARTYRIA (Marci evangelistæ, Hugonis abbatis, vitalis) in hoc codice continentur.	795	MAUBEUGE, (Table avec notes nécrologiques sur les abbesses et chanoinesses de l'illustre chapitre de Sainte-Aldegonde à) depuis 1450 jusqu'en 1707.	898
MARTYROLOGIUM et necrologium abbatie montialis de Sin in Duaco.	828	MAURI abb. (Vita)	805
MARTYROLOGIUM romanum. — Necrologium Aquincense.	825	MAXIME. (Commentaire sur Valère)	900
MARTYROLOGIUM et necrologium Marchianense.	826	MAXIMES, en vers latins.	713

ME.

MÉCANIQUE. (Traité de)	920	MEDICA. (Brevis praxis)	734
MÉCANIQUE (La) ou la science du mouvement exposée analytiquement, par M. Léonhard Euler, membre de l'Académie impériale de Pétersbourg et professeur de géométrie sublime. Traduite avec des remarques et des éclaircissemens par M. D.... (Danville) professeur royal de mathématiques à l'Université de Douai.	686	MÉDICALE. (Traité de matière)	925
MÉCHLINIENSIS consilii supremi tam, quam privati arresta notabilia collecta a nobili viro D. Du Fief senatore celeberrimo.	627	MÉDICALE. (Matière)	926, 927
		MEDICINA (Commentarius in librum Afforismorum Ypocras, sic, de) per magistrum Jacobum de Fortino.	675
		MEDICINÆ. (Tractatus Abouli Abinscent, de) Edidit magister Girardus Rem. in Toledo cum explicatione quorundam vocum arabicarum.	676
		MEDICINÆ artis. (Epitome folius)	681
		MEDITANDI Rosarium. (Modus)	507
		MEDITATIONES Guigonis Cartu-	

siani.	443	MZSLANGÉS de diverses cérémonies. (Discours des rangs et séances)	842
MEDITATIONES sancii Bernardi.	500, 592	MÉTAMORPHOSOS (Index Jacobi Bidermani et) et aucthoris et omnium quæ Scribentur a Fratres Du Chastelet.	723
MEDITATIONES de contemplatione domini.	499	METAPHYSICAM Aristotelis, (Commentarius in) anno 1646, die 23. Aprilis.	665
MEDITATIONES Blossii.	501	METAPHYSICAM (Commentarius in Aristotelis)	666
MEDITATIONES Soliloquiæ.	503	METHODICA Institutio (Lingua eruditorum sive) Lingua sanctæ auctore Victorino Bythner polono, in alma Oxoniensi academia linguæ hebrææ professore regio.	692
MÉLANGES relatifs à l'histoire particulière du monastère de Marchiennes.	799	MÉTIER, (Poème latin énumérant la série des ustensiles et des outils propres à chaque) avec un commentaire.	713
MELKELEIUS (Gervasius dictus) vel de Melkeleia : De saltu lacteo; 2° De scribendis versibus; 3° Rhetorica carne expressa; 4° Dilucidorium Pharaonis.	741	METRICÆ (Historia) composita Gilonis Parisiensis clerici, postea Cluniacensis monachi inde cardinalis episcopi de via Hierosolimitana, quando expulsus et occisus paganus, devictus sunt Nicæ, Antiochiæ, Jerusalem à Christianis.	838
MÉMOIRE pour l'établissement des impôts, etc.	897	METRICÆ scripta. (Gilonis Parisiensis clerici, postea cluniacensis monachi inde cardinalis episcopi phisiologus)	838
MÉMOIRES. (Recueil de pièces de vers, d'oraisons funèbres et de)	730	MEUSE. (Réformation générale des forêts de Flandre, Arthois, Haynaut et pays d'entre Sambre, et)	916
MÉMOIRES, etc. V. Recueils.	851		
	852		
MÉMOIRES (Recueil de pièces et de) concernant la ville de Valenciennes)	860		
MEMORIAL (A) for the Reformation of England. 1596.—871. V. add. et correct. pag. 424.			
MÉROVÉE, Pepin, Capet. (Tableau des trois lignées royales.) Multipliées etc. V. Tableau.	844		
MÉROVINGICA. (Historia Franco)	839		
MÉROVINGII (Incipit primus libellus de gestis et successione regum Francorum qui) sunt dicti.	840		

MI.

MILITAIRE. (Notes et extraits de divers articles détachés concernant l'art)	689	la ville de Rome, etc.	897
MILITAIRE, (Discours apologique sur la noblesse patricienne sur		MINEURS de l'observance, (La règle de l'ordre des frères) la bulle confirmative de cet ordre par le pape et la vie de	

- divers frères de ce même ordre. 822
- MINISTRES** des autels (Poème latin sur les devoirs des) et sur leurs fonctions, avec un commentaire. 713
- MINISTROSUM** ecclesiasticorum. (Isidori Spalensis episcopi de genere) 266
- MIRACLES** de la glorieuse Marie Benoiste et de notre sauveur Jhesus-Christ, lesquels en liant dévotement excitent a grand devotion, charite et dillection. 818
- MIRACULA** sancti Andreae com calendario. 794
- MIRACULA** sancti Dei genitricis Marie. 819
- MIRACULIS.** (Dialogus Cæsarii monachi ad novicium de modernis) 465
- MIROIR** (Le) de l'estat des affaires de l'église sous tous les papes depuis Saint-Pierre jusques à Clément X, par le R. P. Jan Louis de St-Joseph, Carmes Deschaussé 1673. Doyay. 765
- MISCELLANEA** sacra et profana. 462
- MISCELLANEA**, recueil de pièces diverses : 1° Chansons et airs d'opéra notés, en anglais, en français et en italien ; 2° de conciliis ; 3° Speculum clericorum, *vel* de dispositionibus ad ordinem hierarchicum necessariis, 4° § I. De moribus veterum patriarcharum. — § II. De moribus Israelitarum. — § III. De moribus christianorum ; 5° Collationes historicæ comprenant : *Histoire de Sainte-Adélaïde de Hongrie, en deux parties ; — Histoire de Mahomet Coprogli ; — Histoire d'Achmet Coprogli ; — De rebus turcarum, ab anno 1627, ad annum 1676 ; 6° Brevis praxis medica ; 7° General notes of heraldry ; 8° Titulorum honorariorum origines ; 9° Grammatica hebraica.* 784
- MISCELLANEA.** — *Morceaux en vers de Dryden, Pope, Addison, Milton, Singer, etc.* 735
- MISERIA** hominis (Tractatus de) editus a Lotario diacono cardinali qui fuit Innocentius III. 430
- MISERII.** (Septem libri sancti Ambrosii de) 265
- MISSA.** (Tractatus Odonis Cameracensis episcopi de) 363
- MISSA** (Epistolæ in) dicendæ. 172, 173, 174.
- MISSAM.** (Preparatio ad) 115
- MISSARUM** (Temporale) cum notis. 183
- MISSALE.** 116, 126, 128, 129, 907.
- MISSALE** cum calendario. 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 127. — *V. add. et correct. pag. 409.*

MO.

- MODUS** meditandi Rosarium. 507
- MONACHORUM**, etc. (Tractatus sancti Bernardi de professione) 372
- MONACHORUM** (Liber sancti Augustini de opere) 590
- MONACHORUM.** (Regula sancti Basilii in institutione) 591
- MONACHORUM** nigrorum congregationis Anglicanæ ordinis sti.

- Benedicti constitutiones. 605
- MONACHORUM ordinis sancti Benedicti et congregationis Anglicanæ statuta. 606, 607, 608
- MONACHORUM nigrorum ordinis sancti Benedicti. (Liber registrarum congregationis Anglicanæ) 609
- MONACHORUM. (Liber Smaragdi, qui dicitur, *Diadema*) 717
- MONACHORUM. (*Diadema*) 778
- MONACHOS. (Sermones X Cesarii ad) 717
- MONARCHIES du monde. (Histoire synoptique des quatre) par le R. P. Jean Louis de St-Joseph, religieux carme déchaussé de Douay. 758
- MONASTÈRE de Marchiennes. (Mémoires relatifs à l'histoire particulière du) 799
- MONASTERII sancti sepulchri Cameracensis ordinis sancti Benedicti. (Chronologia Stemmatica beati Fundatoris et abbatum ecclesiæ ac) etc. V. *Chronologia*. 776
- MONASTERII Lætlensis. (Bulla Pauli III et particulares consuetudines) 777
- MONASTÈRIO sancti Edmundi Regis et martyris apud Betreces worthe in Anglia. (Officina Coquinarii, Lardarii, Infirmarii in) 780
- MONASTICA (Historia) auct F. de Bar. 1593. 771
- MONASTICA (Historia) Franciæ et Hispaniæ, atque Cœnobiorum S. Francisci, a F. de Bar. 1589 772
- MONASTICIS, (De ordinibus) collectore F. de Bar. 769
- MONASTICIS. (Tractatus de tribus vobis) 779
- MONASTICORUM, (Opus ordinum) collectore F. de Bar. 770
- MONASTIQUE. (Fragmens d'histoire sainte, ecclésiastique et) 775
- MONDE (Les chroniques abrégées du commencement du) jusques au temps du pape Jan XX. extrait de la Bible des histoires ecclésiastiques. 754
- MONDE, (Histoire synoptique des quatre monarchies du) etc. V. *Monarchies*. 758
- MONDE (Annales du) ou dictionnaire historique divisé en 22 époques les plus remarquables par leurs événemens. 897
- V. *Mundi*.
- MONIALIUM de Sin in duaco. (Martirolgium et necrologium abbatiae) 828
- MONIMUM, etc. (B. Fulgentii ecclesiæ Ruspensis episcopi. 324
- MONNOIES. (Réflexions sur les) 670
- MONOLOGIUM. (Lib. S. Anselmi) 366
- MONT-CARMEL. (La règle de l'observance des frères du) 611
- MONTMORENCY. (Preuves de la maison de) 887
- MORALIA in Job. (Gregorii Magni) 334, 335, 336, 337.
- MORALIA Magistri Nicholai Tornacensis, in genesim. 412
- MORALITATES. 464
- MORALIUM philosophorum. (Exceptiones). 661. V. *add. et correct.* pag. 411.
- MORAT ou Amurat quatriesme. (Histoire du Sultan) 954. — V. *add. et correct.* pag. 408
- MORCEAUX relatifs à l'histoire ecclésiastique. (Recueil de divers) 800
- MORES, (Primordia) et pia quædam exercitia congregationis orator de Urbe quam beatus Philippus Nerius fundavit. 781

MORIBUS (De) veterum patriarcharum. 734	dre à bien) 237
MORIBUS (De) israelitarum. 734	MOUVEMENT (La mécanique ou la science du) exposée analytiquement, par M. Léonhard Euler, etc. V. <i>La Mécanique</i> etc. 686
MORIBUS (De) christianorum. 734	
MORTIS. (Liber sancti Ambrosii de bono) 264	
MOURIR. (Conseils pour appren-	

MU.

MUNDI ætatum Tabulæ. 386	MUNDI (chronicon ab origine) ad annum 1573; digesserunt Joannes Tobœuf et Franciscus de Bar, anno 1576. 752
MUNDI vanitate (Hugo de) et alii Tractatus. 387	MUNDI (chronicon ab initio auctore anonymo. 753
MUNDI (chronicon ab origine) ad mortem Frederici imperatoris et paulo post ad annum 1171. 750	MUNDI (liber qui vocatur <i>Scala</i> cum Tabula et Calendario. 755
MUNDI (chronicon ab initio) ad annum Christi 1268, adscriptum ad fratrem Robertum monachum apud Alussiodorum. 751	MUNDI (Bernardus de Contemp- ta). 813
	V. <i>Monde</i> .
	MUSIQUE (de la). 667

NA.

NAMUR (Instruction pour facilement pouvoir entendre et comprendre le fondement de la pratique et forme de procéder tant du grand conseil de S. M. que de celui de) 933	ronimi et Ambrosii super) 805
NASSOVIA. (Genealogia comitum) 887	NATALI dominici (Apologiens Gregorii Nazianzeni Epythiamifide de) 253
NATALEM, Purificationem, Assumptionem etc. sanctæ Mariæ Virginis. (Sermones Aug. Hieronimi et Ambrosii super)	NATURA animalium (De) in specie. 673
	NATURALIS. (Varia objecta præta historici) 928
	NATURE de l'âme. (Opinions des anciens sur la) 668

NE.

NECROLOGIQUES (Table avec notes sur les abbesses et chanoinesses de l'illustre chapitre de Sainte-Aldegonde à Maubeuge, depuis 1150 jusqu'en 1767. 988	NECROLOGIUM Aquicinctense. 825
	NECROLOGIUM Marchionense. 826
	NECROLOGIUM abbatia monialium de S. in duaco. 828
	NECROLOGIO monialium Flinensis abbatia juxta Duacum à

tempore foundationis ejus. (Regula sancti Benedicti, cum) 597
NERIUS fundavit (Primordia, mo-

res et pia quaedam exercitia congregationis oratorii de urbe quam bea. us Philippus) 784

NI.

NICÆ (historia etc.) V. *Gesta*. 838
NICOLAS de Binche (vie du P. F.), prestre, de l'ordre des freres mineurs de l'Observance. 822
NIGRORUM monachorum congre-

gationis anglicanæ ordinis sancti benedicti constitutiones. 605
NIGRORUM monachorum ordinis sancti benedicti (liber registorum congregationis anglicanæ) 609

NO.

NOBILIAIRE (Carte) de Picardie. 898
NOBILIAIRES (Cartes) de Bretagne. 898
NOBILIAIRES (Cartes) de Champagne. 898
NOBILIAIRES (Papiers généalogiques et) 898
NOBLES. (Dictionnaire des) 393
NOBLES et illustres maisons, etc. (Recueil de plusieurs) 899
NOBLES. (Pièces relatives aux chapitres) 892
NOBLES du pays. (Veprecularia ou la solemnité des festes des nobles rois de l'EpINETTE, tenues en la ville de Lille par les) 847
NOBLESSE patricienne militaire, (Discours apologique sur la) sur la ville de Rome, etc. 897
NOE. (Liber sancti Ambrosii de Archâ) 264
NOE, etc. (Magister hugo de Archâ) 381, 382, 383
NOMENCLATURE de divers ouvrages, paraissant être le catalogue de quelque bibliothèque de monastère. 717
NOMINA provinciarum Romani imperii et quarundam civilia-

ium. **NOMINA** Romanorum imperatorum, deinde pontificum quo tempore concilia celebrari cœperunt..... concilia græcorum, Cartaginensium, Galliarum, Hispanorum. 240
NOMINUM provinciarum Romanorum tabul. 521
NOMINUM Romanorum principum usque ad conradum II tabul. 521
NOMINUM Romanorum pontificum usque ad Innocentium II tabul. 521
NOMS des prevosts et échevins de la ville de Valenciennes. 859
NOMS des prevosts et échevins de la ville de Valenciennes, depuis l'an 1302 jusqu'en l'an 1752, avec les armoiries enluminées desdits prevosts et des notes historiques sur ce qui est arrivé de leur temps. 858
NORMAM regulæ divi Benedicti. (Constitutiones Marchianenses ad) 603
NORMANDIÆ. (Descriptio particularis totius) 335
NOTÆ Francisci Vermelii super opus de vacuandi ratione Joannis Fermelii. 677

NOTES sur la coutume de Valenciennes.	639	1450 jusqu'en 1707.	898
NOTES de Pierre Prudhomme, chanoine de Cambrai et de Nicolas Le Thelier, son veuve, conseiller pensionnaire de la ville sur la coutume du Cambrésis.	643	NOTICE sur la vie de plusieurs pères de la compagnie de Jésus.	830
NOTES et extraits de divers articles détachés concernant l'art militaire.	689	NOTIS. (Temporale missarum cum)	183
NOTES (general) of heraldry.	734	NOTIS. (Decretum Gratiani cum, 529, 530. V. Notice, pag. 19. V. annot.	
NOTES (Pièces et) sur la vie de St.-François d'Assise et ses opuscules, traduites en français et expliquées.	808	NOVELLÆ Johannis Andreæ super titulum de regulis Juris. 576). 577. V. Notice, page 69.	
NOTES historiques etc. (Noms des prévôts et échevins de la ville de Valenciennes etc., avec des V. Noms.	858	NOVIODUNENSIS (Antiphonale et graduale ad usum Basilicæ SII. Eligii) pro festis primi ordinis. Scribebat parisiis dominus Carolus Mercier monachus et presbyter monasterii S. Germani à Pratis. Ornavitque Joannes Rousselet. Anno D. 1738.	905
NOTES nécrologiques (Table avec sur les abbesses et chanoinesses de l'illustre chapitre de Ste-Aldgonde à Maubeuge, depuis		NOVORUM temporum ecclesiæ à Guillelmo de St-Amour. (De periculis)	419

OB.

OBERT Dom. de Gaudimpré, etc. (Collectio quorundam historicorum rerum atrebatensium, scilicet Walerandi)	862	Carmel. (La règle de l')	611
OBJECTA (Varia) picta historiæ naturalis.	928	OBERVANCE. (La règle de l'ordre des frères mineurs de l') la bulle confirmative de cet ordre par le pape, et la vie de divers frères de ce même ordre.	822
OBSERVANCE des frères du Mont-			

OC.

OCULI. (Joannes de Burgi. — Pu-	pilla.)	422
---------------------------------	---------	-----

OD.

ODARUM, elegiarum, etc. (Collec-	tio epigrammatum,)	721, 722
----------------------------------	--------------------	----------

OE.

ŒUVRES de St-Augustin, traduites en français. (L'Enchiridion | et autres) 321
ŒUVRES mêlées de Vergier. 728

OF.

OFFICIUM novi (Proprium festorum monasterii Aquiscinctini ad formam) redactum. 107	lelmi Altiodorensis de divinis 92, 93
OFFICIA propria ecclesiæ Marchianensis ad usum D. Antonii Courrieræ religiosi, 1740. 108	OFFICIUM. (Computus de tribus decimis domino duci burgundiarum concessis in defensione fidei contra turcos collectis in Tornacensi et quatuor) etc. V. <i>Computus</i> , 849, 850
OFFICIUM per circulum anni. (D. Roberti abbatis de divinis) 90, 91.	OFFICINA coquinaarii, lardarii, infirmarii in monasterio sancti Edmundi regis et martyris apud Betreces Worthæ in angliâ. — Vita et passio sancti Edmundi breviter collecta. 780
OFFICIUM. (B. Ambrosii de) — Isidori Spalensis episcopi de genere ministrorum ecclesiasticorum. 266.	
OFFICIUM (Summa magistri Wil-	

OL.

OLANI gloriosi regis et martyris. | (Passio sancti.) 330

OM.

OMELIÆ. (Adamanti Origenis) 249	OMELIÆ Origenis in Lucam. 271
OMELIÆ sancti Basillii archiepiscopi LIX. 254	OMELIÆ B. Gregorii papæ in Jeremie propheta. 338
OMELIÆ sancti Joh. Chrisostomi episcopi Constantinopolensis qui est <i>os aureum</i> . 255	OMELIÆ Eusebii Cæsariensis. 428 V. <i>Homilia et homilia</i> .

OP.

OPERA divina quædam S. Ephrem 252	OPERA B. Anselmi. 365
OPERA. (Liber B. Hieronimi de viris illustribus, et altera) 287	OPERA sancti Bernardi. 367
OPERA Anselmi Archiepiscopi. — Vita Anselmi. 364	OPERA episcopi, Cameacensis. 428 V. <i>add. et correct.</i> pag. 410.
	OPERA theologica Francisci Vermeilii. 508

OPERA diversa Rogerii Baconis.	693	Hilarii Pictavenſis epiſcopi de trinitate contra omnes hereses, et alia)	258
OPERA. (C. Horatii Flacci)	710	OPUSCULA. (D. Augustinus de doctrinâ christianâ, et alia)	300, 301
OPERA varia Francisci de Bar, prioris Aquicinctini. (Geographia et)	747	OPUSCULA. (Liber sancti Augustini de libero arbitrio et)	302, 303
OPERA varia. (D. Francisci de Bar prioris Aquicinctini) — Fragmentis d'histoire sainte, ecclésiastique et monastique.	775	OPUSCULA. (Liber sancti Augustini de gratiâ et libero arbitrio et)	304
OPÉRA (Chansons et airs d') notés en anglais, en français et en italien.	734	OPUSCULA. (Liber confessionum sancti Augustini et)	306
OP. minor. <i>Didascalion</i> . (Liber magistri Hugonis de Sacramentis et)	384	OPUSCULA sancti Augustini.	319
OPERE monachorum. (Liber sancti Augustini de)	590	OPUSCULA varia sancti Augustini.	320
OPINION des anciens sur les juifs.	668	OPUSCULA. (Vitæ aliquot sanctorum et alia)	792, 815, 816, 817
OPINION des anciens sur la nature de l'âme.	668	OPUSCULA. (Vitæ SS. Heremitarum et alia)	819
OPUS <i>de vacuandi ratione</i> Joannis Fermelli. (Notæ Francisci Vermelli super)	693	OPUSCULES de Jean Gerson.	478
OPUS ordinum monasteriorum collectore F. de Bar.	770	OPUSCULES (Pièces et notes sur la vie de St-François d'Assises et ses) traduites en français et expliquées.	800
OPUSCULA. (Liber duodecim sancti		OPUSCULIS beati Gregorii P. (Exceptiones ex)	343

OR.

ORAISON de Notre-Dame.	914	ORATIONES (variae) habitæ duaci ab uno carmelita discalceato.	708
ORAISONS, prières et instructions par sœur Bonne de Lamirez, religieuse au couvent des Annonciades en la ville de Douay, ce 3me de may 1661.	234	ORATIONES magistri Adriani fabri — Compendium historiæ Scotorum ex Jane Lemaire Scoto.	709
ORAISONS funèbres (Recueil de pièces de vers, d') et de mémoires.	730	ORATIONES devotissimæ.	910
ORATIONEM dominicam. (Expositio super)	503	ORATIONIS. (Liber Prisciani grammatici de octo partibus)	705
ORATIONES diversæ cum calendario latino. (Preces et)	233	ORATIONIS desiderii Erasmi. (Scholia in libro cui titulus de octo partibus)	706
		ORATIONIS. (Tractatus de partibus)	

- bus) 707
- ORATOIRE de Jésus, (Réglemens de la congrégation de l') Établis par le très-honoré Mgr, le cardinal de Berrulle, instituteur de la même congrégation. 616
- ORATOIRE. (Conduite pour un jeune homme qui entre dans l') 782
- ORATI de urbe quam beatus Philippus Nerius fundavit. (Primordia, mores et pia exercitia congregationis) 781
- ORBIS descriptionis, (Eptome totius) anno 1673. 744
- ORDINARIUM Cluniacense. 105
- ORDINARIUM Aquiciaciense cum calendario. 106
- ORDINATIONUM et defunctorum et capitulorum ordinis carmelitarum index. 612
- ORDINEM hierarchicum (De dispositionibus ad) necessariis 734
- ORDINES. (Catechismus in favorem promovendorum ad) 466. *V. add. et correct.* page 411.
- ORDINIBUS monasticis, (De) collectore F. de Bar. 769
- ORDINIS Cisterciensis constitutiones. 604
- ORDINIS sancti benedicti et congregationis anglicanæ monachorum statuta. 606, 607, 608
- ORDINIS sancti benedicti. (Liber registorum congregationis anglicanæ monachorum nigrorum) 609
- ORDINIS carmelitarum, (Index ordinationum et defunctorum et capitulorum) 612
- ORDINIS (Antiphonale et graduale ad usum Basilicæ sancti Eligii Noviodunensis pro festis primi) Scribebat Parisiis dominus Carolus Merciar mopachus et presbyter monasterii S. Germani à Pratis. Ornavitque Joannes Bousselet. Anno D. 1738. 905
- ORDINUM monasticorum, (Opus) collectore F. de Bar. 769
- ORDINE judiciario. (Summa Damasii de) 583. *V. Notice*, p. 120.
- ORDO judiciarius editus per D. Egidium doctorem decretorum secundum consuetudines bonas in foro ecclesiastico. 570. *V. Notice*, pag. 50, 104, 118.
- ORDO judiciarius magistri Ricardi. — Ejusdem auctoris super decreto distinctiones, 580. *V. Notice*, pag. 41, 95.
- ORDO judiciarius anonymi. — Magistri Ricardi distinctiones abbreviatæ. — Excerpta varia de jure civili et canonico. — Tractatus seu apparatus de Gratiani decreto. — Selecta juris civilis et canonici. 582. *V. Notice*, pag. 120, 132.
- ORDO judiciarius per dominum egidium Fuscarari, 588. *V. Notice*, pag. 50, 104, 118. — *V. add. et correct.* page 411.
- ORDO judiciarius. (Magistri Tancredi Bononiensis) 918, 919. *V. Notice*, pag. 103.
- ORDONNANCES de MM. les consuls de la ville de Tournay (Placards des princes et seigneurs des Pays-Bas, et) contenant la pratique et usage judiciaire, par M. du Fief. 626
- ORDONNANCES, édits, etc., (Table des) enregistrés au parlement de Tournai, Cambrai et Douai. 648
- ORDONNANCES de Charles-Quint, relatives à la création du conseil d'Artois. 862
- ORDONNANCES, etc. *V. le Spectacle d'honneur.* 884

<p>ORDRE des Carmes, (Vies de divers personnages de l') tirées de divers auteurs, entre autres du père Béroalde, général de l'ordre. 814</p> <p>ORDRE des frères mineurs de l'Observance, (La règle de l') la bulle confirmative de cet ordre par le pape, et la vie de divers frères de ce même ordre. 822</p> <p>ORIENTAUX. (Manuscrits) 904, 902, 903.</p> <p>ORIGIN (The) costumes and atchion of the Scots, etc., by John Lesley, Bishop of Ross. 867</p> <p>ORIGINE (connaissance sommaire et fidèle de l') et extraction de la plupart des ducs, pairs laïcs, suivant leur rang d'ancienneté et de quelques autres seigneurs de France. 897</p> <p>ORIGINE de différentes familles. 897</p>	<p>ORIGINE animæ. (Cassiodorus senator in libro de) 380</p> <p>ORIGINE artium liberalium, liber, dictus, <i>Plura de Pluribus.</i> (Didascalion Hugonis de ortu et inventione philosophiæ et) 652</p> <p>ORIGINE mundi (Chronicon ad.) ad mortem Frederici imperatoris et paulo post ad annum 1171. 750</p> <p>ORIGINE mundi (Chronicon ab) ad annum 1573; digesserunt Tobeuf et Franciscus de Bar, anno 1576. 753</p> <p>ORIGINES. (Titulorum honorariorum) 734</p> <p>ORTU et inventione philosophiæ et origine artium liberalium, liber, dictus, <i>Plura de Pluribus.</i> (Didascalion Hugonis de) 652</p> <p>ORTU et interitu stoe de generatione. (Commentarius in duos libros Aristotelis de) 674</p>
--	---

OS.

<p>OSWINUS seu Clementia tuta, tra-</p>	<p>gi-comœdia. 739</p>
--	------------------------

OU.

<p>OUTILS propres à chaque métier, (l'œdme latin énumérant la sé-</p>	<p>rie des ustensiles et des) avec un commentaire. 713</p>
--	--

PA.

<p>PAIRS laïcs, (Connaissance sommaire et fidèle de l'origine et extraction de la plupart des ducs) suivant leur rang d'ancienneté et de quelques autres seigneurs de France. 897</p>	<p>PAIX (Copie de la ratification du traité de) fait à Madrid le XIII^e de janvier 1528, après la nativité de Notre-Seigneur selon le mode des Espagnols. 862</p> <p>PARIS sancti Gregorii martyris. —</p>
--	--

EXAMERON sancti Ambrosii.	270		
PAORMIA, id est <i>Pannonia</i> , Ivo- nis Carnotensis.	558		
PAPÆ. (Joannis Diaconi cardinalis vita sancti Gregorii)	803		
PAPÆ et martiris. (Enchiridion Sixti)	914		
PAPIERS généalogiques et nobi- liaires.	898		
PARABOLÆ Salomonis cum com- mentario.	56		
PARABOLÆ Salomonis.—Vitæ di- versæ.	904		
PARABOLAS Salomonis. (V. Beda super)	361		
PARADISO. (Liber sancti Ambrosii de)	264		
PARALIPOMENON duo.	20		
PARLEMENT de Flandres (Arrêts du) sur diverses questions de droit, de coutume et de prati- que, recueillis par messire Fer- dinand-Ignace Malotau de Vil- lerode; tome 3 ^e .	630		
PARLEMENT (Questions de droit et de coutume du ressort du) et de la gouvernance de Douai.	644		
PARLEMENT de Flandre. (Ques- tions proposées par M. le chan- cellier d'Aguesseau à toutes les cours souveraines du royaume, avec les réponses qui y ont été faites par le)	645		
PARLEMENT de Flandres, (Corres- pondance de M. le procureur- général du) depuis le 8 novem- bre 1777, jusqu'à la fin de 1780.	646		
PARLEMENT de Tournai, Cambrai et Douai. (Tables des ordon- nances, édits, etc., enregistrés au)	648		
PARLEMENT de Flandre (Institu- tion, progrès, et suite du) de- puis son établissement en la ville de Tournay, par l'édit du mois d'avril 1668.	649		
PARLEMENT de Flandres, (Recueil des édits, déclarations, etc., enregistrés au) par MM. Six et Plouvain, xii ^e volume. <i>Table</i> .	650		
PARLEMENT de Flandres, (Recueil des pièces concernant l'affaire des Réguliers des provinces conquises, au sujet des édits de 1768 et 1773, y compris la dé- claration du roi en faveur des édits réguliers, du 17 décembre 1774, enregistrée au)	783		
PARS Æstivalis (Breviarium) de tem- pore.	158		
PARTIBUS orationis, (Liber Pan- ciani grammatici de octo)	705		
PARTIBUS orationis Desiderii Eras- mi. (Scholia in libro cui titulus de octo)	706		
PARTIBUS orationis. (Tractatus de)	707		
PASSIO beati Vincetii archidia- coni.	67		
PASSIO sancti Sebastiani et aliorum quorundam.	67		
PASSIO D. N. J. C. cum cantu.	185		
PASSIO sancti Olani gloriosi regis et martyris.	330		
PASSIO sancti Vincentii levite et martyris.	717		
PASSIO (Vita et) sancti Edmundi breviter collecta.	780		
PASSIO sancti Petri.	791		
PASSIO sancti Pauli.	791		
PASSIO sancti Marcialis.	794		
PASSIO multorum sanctorum.	791		
PASSIO sancti Jacobi et fragmenta variorum operum ecclesiæ et historis regnorum tam Franciæ quam hispaniæ perutilia.	793.		
V. <i>add. et correct.</i> page 423.			

PASSIO (Vita et) præclari martyris Thomæ Cantuariensis archiepiscopi à Joanne Sarisburiensi. 809	PATRUM. (Cassianus de institutione) 329
PASSIO sanctorum martyrum Crisanti et Darie. 334	PATRUM (Gesta antiquissimorum) et heremitarum. 820
PASSIO vel vita Thomæ Cantuariensis archiepiscopi. 914	PAULI. (Passio S.) 791
PASSIONE cordis. (Tractatus de) 430	PAULI (Altercatio SS. Apostolorum Petri et) cum Simone Maggo. 791
PASSIONE (Tractatus de vita et) beati Thomæ archipræsulis et martyris. 810	PAYS-BAS, etc. (Pièces, etc., pour servir à l'histoire des) V. Recueil. 851
PASSIONES et vitæ sanctorum etc. 795	PAYS-BAS. (Recueil de généalogies de plusieurs maisons des) 877
PASSIONES (Vitæ et) sanctorum diversorum. 802, 815, 816, 817.	PAYS-BAS. (Quartiers de plusieurs maisons illustres des) 880
PASSIONES S. Sebastiani, S. Georgii, S. Andreæ, S. Thomæ, S. Coelasti. 806	PAYS-BAS. (Les seize quartiers de plusieurs maisons des) 883
PASSIONIS. (De gestis dominicæ) 787	PAYS-BAS. (Recueil d'épithaphes et d'armoiries de France et des) 885
PASTORALIS regula Gregorii papæ. 590	PAYS-BAS. (Recueil des anciens tombeaux, épithaphes et des sépultures, la plus part des églises des) 888
PASTORALIS regule Gregorii papæ liber. 592	PAYS d'Artois (Les seigneurs du) qui entraient aux Etats en 1717, avec leurs quartiers. 897
PATRIARCHARUM Abraham, Ysaac, Jacob et Joseph. (Incipit prologus in inventione sanctorum. 800	PAYS d'Entre-Sambre et Meuse. (Réformation générale des forêts de Flandre, Arthois, Hainaut et) 916
PATRIARCHARUM. (De moribus veterum) 734	PAYS et comté de Cambrais et d'Artois. (Ancienne chevalerie, anciens écuyers du) 898
PATRICIENNE militaire, (Discours apologique sur la noblesse) sur la vie de Rome, etc. 897	
PATRUM. (Cassianus de collationibus) 324, 326	

PE.

PECCATIS (Thomæ.—De beatitudine,) et gratiâ. 405	PÉLÉRINAGE (Le) de la vie humaine. 727
PECCATIS. (Tractatus de) 421	PÉNITENCE, (Poème sur la) en vers latins, avec un commentaire aussi en latin. 713
PECCATIS capitalibus. (Tractatus de septem) 450	

PENITENTIA. (Tractatus de sacramento)	912	puis 1628. (Histoire des)	829
V. <i>Pœnitent.</i>		PÈRES de la compagnie de Jésus.	
PENTACOSTIS. (Homilia ad adventum)	349	(Notice sur la vie de plusieurs)	830
PENTATEUCHUM. (Expositio domini Brunonis episcopi in)	41	PERICULIS NOVOBUM temporum ecclesie (De) à Guillelmo de St-Amour.	419
PENTATEUCHUM (Postilla Hugonis cardinalis in) et cœteros libros veteris testamenti.	42	PERSEVERANTIAM. (Ad Urbanum quintum gratulatio producta in suam sedem ecclesia et exhortatio ad)	719
PEPIN, (Tableau des trois lignées royales; Mérovée), Capet. Multipliées etc. V. <i>Tableau.</i>	841	PESTE. (Recueil de remèdes secrets et principalement contre la)	680
PEEGRINANTIUM. (Liber domini Fulcheri Carnotensis in gestis Francorum Jherusalem)	838	PETRI. (Passio sancti)	791
PÈRES du collège anglois de Douay martyrisés en Angleterre depuis		PETRI et Pauli (Altercatio SS. Apostolorum) cum Simone Maggo.	791

PH.

PHÆDRINÆ. (Ugobardi Sulmonensis fabulæ)	714	consolation) traduction en prose de Jean de Meung, avec le texte en regard.	659
PHARAONIS. Dilucidorium. (Germanicus dictus <i>Melkecius vel de Melcheia</i>)	714	PHILOSOPHORUM. (Exceptiones moralium) 661. V. <i>add. et correct.</i> pag. 411.	
PHILIPPUS Neri (Primordia, Mores et plura quædam exercitia congregationis oratorii de urbe quam beatus) fundavit.	781	PHISIOLOGUS (Gilonis Parisiensis etc.) metricè scriptus. V. <i>Gesta.</i>	838
PHILOSOPHIÆ (Liber) de honesto et utili.	449	PHRIGII. (Historia Trojana Daretis)	835, 838
PHILOSOPHIÆ (Didascalion Hugonis de ortu et inventione) et origine artium liberalium, liber, dictus, <i>Plura de Pluribus.</i>	652	PHYSICA generalis.	674
PHILOSOPHIE. (Bœce. — De la consolation de la) traduction en vers français.	725	PHYSICÆ (Tabulæ geometricæ, et astronomiæ.	924
PHILOSOPHIQUE, (Bœce, de la		PHYSIQUE. (Traité d'astronomie géométrique et)	683
		PHYSICORUM Aristotelis. (Commentarius in octo libris).	672

PI.

PICARDIE. (Carte nobiliaire de)	898	expliquées.	808
PICTA (Varia objecta) historiae naturalis.	928	PIÈCES, etc., pour servir à l'histoire des Pays-Bas et à l'histoire particulière de la ville de Douai, etc. V. <i>Recueil</i> .	851
PIÈCES diverses. (Recueil de) V. <i>Recueil</i> .	713	PIÈCES etc. pour servir à l'histoire particulière de la ville de Douai, par Martin-Joseph Derasière, etc., V. <i>Recueil</i> .	852
PIÈCES diverses. (Recueil de) V. <i>Miscellanea</i> .	734	PIÈCES relatives à l'histoire de la ville de Douai, de M. Derasière, V. <i>Recueil</i> .	853
PIÈCES diverses pour servir à l'histoire de la calotte.	732	PIÈCES, etc., concernant la ville de Valenciennes. V. <i>Recueil</i> .	860
PIÈCES (Recueil de) pour servir à l'histoire générale tant en latin qu'en français, avec table.	759	PIÈCES relatives aux chapitres nobles.	892
PIÈCES (Recueil de) concernant l'affaire des réguliers des provinces conquises, au sujet des édits de 1768 et 1773, y compris la déclaration du roi en faveur desdits réguliers, du 17 décembre 1774, enregistrée au Parlement de Flandres, le 24 mars 1775.	783	PIÈCES de vers, (Recueil de) d'oraisons funèbres et de mémoires.	730
PIÈCES et notes sur la vie de St-François d'Assises et ses opuscules, traduites en français et		PIORUM desideriorum. (Index)	723
		PIRRONISME (Les argumens du) pour une demoiselle qui voulait apprendre les principes de cette secte.	667

PL.

PLACARDS des princes et seigneurs des Pays-Bas et ordonnances de MM. les consuls de la ville de Tournay, contenant la pratique et usance judiciaire; par M. du Fief.	626	PLANS et explications des tranchées exécutées au camp de la Mozelle-sous-Richemont, commandé par M. de Chevert, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis, commandant pour Sa Majesté sur la Sarre, assemblé le 26 août 1755.	690
PLACARDS de Flandre, etc. (Index général ou formulaire substantiel des matières contenues dans les V livres des)	917	PLESSIS de Richelieu, etc., etc.	
PLACIDI (Vita S.)	806		

(Histoires généalogiques des maisons du) 897 | Hugonis de ortu et inventione philosophiæ et origine artium liberalium, liber, dictus) 652
PLURA de Pluribus. (Didascalion

PO.

POEMA. (Rodolphus :) 724	552, 553.
POEMATA. (Diversa parva) 697	PONTIFICUM quo tempore concilia celebrari ceperant, nomina. 240
POÈME intitulé : <i>Jesucida.</i> 430. V. <i>add. et correct.</i> page 441.	PONTIFICUM Romanorum nominum usque ad Innocentium II. Tabul. 524
POÈME sur la pénitence, en vers latins, avec un commentaire aussi en latin. 713	PONTI Payen, etc. (Collectio quorundam historicorum rerum atrebatensium, <i>Scilicet</i>) 862
POÈME latin sur les devoirs des ministres des autels et sur leurs fonctions, avec un commentaire. 713	PORTEFEUILLE renfermant une table avec notes nécrologiques sur les abbesses et chanoineses de l'illustre chapitre de Ste-Aldegonde à Maubeuge, depuis 1450 jusqu'en 1707. 898
POÈME latin énumérant la série des ustensiles et des outils propres à chaque métier, avec un commentaire. 713	POSTILLA Hugonis cardinalis in Pentateuchum et cæteros libros veteris testamenti. 42
POÈME latin, en vers léonins, sur la vie de Jésus-Christ 713	POSTILLA super psalmos auct. Augustino, Casiodoro, Gregorio. 41
POENITENTIÆ. (Tractatus de Sacramento Baptismi et) 421 V. <i>Penitent.</i>	POSTILLIS Nicolai de Lyra. (Biblii sacra cum) 4
POÉSIES diverses (Recueil de) de poètes renommés. 729	POTESTATE ecclesiæ, (Tractatus domini Johannis Patriarchæ Antioseni de auctoritate et) factus Basileæ 1433. 241
POÉSIES diverses présentées à Mgr de Bonneguize, évêque d'Arras, par le collège de la compagnie de Jésus, le 23 juillet 1754. 784	POTESTATE ecclesiæ (Tractatus de) per doctores Stadii Cracoviensis. 241
POLYGRAPHICA (Collectio) ex autoribus diversis. 742	
PONTIFICALE. 94	
PONTIFICII. (Bonifacii VIII. Papæ decretales sive Liber sextus Juris) 547, 548, 549, 550, 551,	

PR.

PRÆPARATIO ad missam. 115 evangelicâ) 251
PRÆPARATIONE. (Eusebius de PRÆPARATIONE cordis. (Tractatus

- tus de) 430
- PRACTIQUE** et forme de procéder tant du grand conseil de S. M. que de celui de Namur. (Instruction pour facilement pouvoir entendre et comprendre le fondement de la) 983
- PRACTIQUE** d'Arthois. (La) 633
- PRACTIQUE** et usance judiciaire, (Placards des princes et seigneurs des Pays-Bas, et ordonnances de MM. les consuls de la ville de Tournay, contenant la) par M. du Fief. 626
- PRACTIQUE**, (Arrêts du parlement de Flandres sur diverses questions de droit, de coutume et de) recueillis par messire Ferdinand-Ignace Malotau de Villeroide. 630
- PRAXES** Euclidis. 635
- PRAXIS** medica. (Brevis) 734
- PRECEPTA** Phytagore. 697
- PRECES** præcum calendario. 210; 212, 909.
- PRECES** et orationes diversæ cum calendario latino. 233
- PRECIUM**. (Liber) 231
- PRÉDICATEUR** familial (Le) par le P. Etienne, de Lille. 479
- PRESSURIS** bellorum, etc. (Beatus Augustinus de) 323
- PREUVES** de la maison de Montmorency. 887
- PREVOSTS** (Noms des) et échevins, de la ville de Valenciennes, etc. V. Noms. 858, 859
- PREVOSTS** (Liste des) de la ville de Valenciennes, avec quelques événements remarquables, depuis l'an 1139. 897
- PRIER** notre Saint-Père Ignace. (Manière de) 504
- PRIÈRES** en flamand avec calendrier latin. (Livre de) 232
- PRIÈRES**, oraisons et instructions par sœur Bonne de Lamirez, religieuse au couvent des Annonciades en la ville de Douay, ce 3^m de may 1661. 234
- PRIÈRES** et consolations pour les malades et les agonisants. 239
- PRIÈRES**. (Sermons et) 497
- PRIMI** ordicis. (Antiphonale et graduale ad usum Basilicæ sancti Eligii Noviodunensis profestis) Scribebat Parisiis dominus Carolus Mercier monachus et presbyter monasterii S. Germani à pratis. Ornavitque Joannes Rousselet. Anno D. 1738. 905
- PRIMORDIA**, mores et pia quædam exercitia congregationis oratorii de urbe quam Beatus Philippus Nerius fundavit. 781.
- PRINCES** de la maison d'Autriche. (Pièces, etc. pour servir à l'histoire des pays, etc., sous les ducs de Bourgogne et les) V. *Recueil*. 851
- PRINCES** de France et de Flandre. (Généalogie de plusieurs) 875
- PRINCES** et marquis de l'Empire. (Généalogie de) 940
- PRINCIPUM** Romanorum nominum usque ad Conradum II. Tabul. 521
- PRINCIPUM** (Tractatus de regimine) editus a fratre Egidio Thomasso. 669
- PRIVILÈGES**, etc., relatifs à l'histoire d'Angleterre. *En Anglais*. 870
- PRIVILÈGES** de divers collèges, chapitres et abbates nobles etc. V. *Le Spectacle d'Honneur*. 834

- PROCÉDER** (Instruction pour facilement pouvoir entendre et comprendre le fondement de la pratique et forme de) tant du grand conseil de S. M. que de celui de Namur. 933
- PROCÈS-VERBAL** de la réception du Concile de Trente au conseil provincial d'Artois, le 28 juillet 1564. — Surséance de l'édit de 1695 en faveur de l'Artois. — Administration des biens des églises et des hôpitaux. — Institution du conseil de Malines. 863
- PROCESSIONE** (De) creaturarum à Deo. 433
- PROEMINIARUM** (Chronologia Stemmatica beati fundatoris et abbatum ecclesiæ ac monasterii sancti sepulchri Cameracensis ordinis sancti Benedicti, cum brevi expositione vitæ, gestorum et) eorumdem ex actis authenticis in eodem monasterio asservatis, collecta anno 1740. 776
- PROFANA.** (Miscellanea sacra et) 462
- PROFANIS.** (Excerpta sacris et) 461
- PROFESSIONE** monachorum, etc. (Tractatus sancti Bernardi de) 372
- PROLOGUS,** Josue, Judices, etc. 13
- PROLOGUS** sequentis operis, etc. V. *Recueil.* 717
- PROLOGUS** (Incipit) in inventione sanctorum patriarcharum Abraham, Ysaac, Jacob et Joseph. 800
- PROMOTIONE** Boni, (De exterminatione Mali et) 914
- PROMOVENDORUM** ad ordines. (Catechismus in favorem) 466. V.
- add. et correct. page 411.*
- PROPHETÆ** omnes. 19
- PROPHETÆ** majores et minores. 20
- PROPHETAS.** (Stephanus Cantuariensis archiepiscopus in decodecim) — Epistola Jacobi cum commentario. 54
- PROPHETAS** minores. (B. Hieronimi explanationes in) 280
- PROPOSITIONES** (Consilii Basiliensis pro magna parte, videlicet litteræ et) prout sequuntur, secundum recollectionem scriptoris. 243
- PROPRIETATIBUS** apum. (Thomæ Cantiprani liber de) 602
- PROPRIMUM** festorum monasterii Aquiscincini ad formam officii novi redactum. 407
- PROPRIMUM** sanctorum. 190, 193
- PROPRIMUM** sanctorum cum calendario. 189, 191, 192
- PROPRIMUM** sanctorum cum cantu. 186, 187
- PROPRIMUM** sanctorum cum calendario et cantu. 188
- PROSÆ** tam de tempore quam de sanctis totius anni cum cantu. 200, 201
- PROSE** (Recnell de) et de vers d'Alain Chartier, d'Olivier de la Marche et de George Chastelain. 726
- PROSPECTIF,** *sic,* etc. (La Grande-Bretagne en) V. *Bretagne.* 868
- PROTECTION** (Ressort et) des prestos, doien et chappitre de Sainct-Amé en Douay, injoinct au conseil d'Arthois. 862
- PROVERBIA** Senecæ. 697
- PROVERBIA** (Carmina super) Variique tractatus mixti. 707
- PROVERBES,** en vers latins. 713
- PROVIDENTIA.** (Tractatus de) 421
- PROVINCES** conquises, etc. (Re-

cuell des pièces concernant l'affaire des réguliers des) V. <i>Recueil</i> , 783	quarundam civitatum nomina. 240
PROVINCIAIUM romani Imperii et	PROVINCIAIUM romanorum nomi- num tabul. 521

PS.

PSALMI, cantica, himni, et chro- nologicae tabulae veteris et novi testamenti. 15	PSALMOS (Hieronimus in) centum et quinquaginta. — Parva hy- drographica. 274
PSALMI cum glossa. 46	PSALMOS Davidis. (Commentarii Augustini super) 289
PSALMO centesimo usque ad psal- mum cum. Lum. (Tractatus magni Aurelii Cassiodori Sena- toris de) 46	PSALMOS. (Tractatus sancti Au- gustini super) 291
PSALMO centesimo octavo decimo. (Expositio de) sancti Ambrosii episcopi. 261	PSALMOS. (Cassiodorus in) 331
PSALMORUM. (Commentarius Sti. Hieronimi in libro) 273	PSALTER (The) of the ever bles- sed and most glorious Virgin. Mary.—Life (The) of the most holie father S. Francis. 85
PSALMORUM. (D. Augustini expo- sitis in libro) 299	PSALTERIUM. 14, 202, 204
PSALMOS (Postilla super) auct. Au- gustino, Cassiodoro, Gregorio. 45	PSALTERIUM Davidicum hebraice, graecè et latinè (Commentarius in) quo sensus literalis textus hebraici; editionis vulgatae, bre- viter exponitur. 53
PSALMOS. (Commentaria super) 52	PSALTERIUM cum calendario. 203, 205, 206, 207.
PSALMOS. (Commentarii super) 47, 48	PSALTERIO. (Excerpta Hieronimi de) 429
PSALMOS. (Commentarius in). 64	

PU.

PUBLIQUE (Inventaire des livres de la bibliothèque) de la ville de Douai, fait par ordre de M. Deforest, maire. 949, 950	PURIFICATIONEM, (Sermones Aug. Hieronimi et Ambrosii super Natalem,) Assumptionem, etc. sanctae Mariae Virginis. 805
---	---

QU.—A.

QUESTIONES hebraicae B. Hiero- nimi. 286	QUESTIONES sabbatinae Roffredi Beneventani. 571. V. Notice,
---	--

pages 50, 105.		tois.	897
QUESTIONES magistri Buridani super librum ethichorum. 660		QUATUOR virtutibus. (Seneca de)	161. — V. <i>add. et correct.</i> p.
V. <i>Question.</i>		441.	
QUARTIERS de plusieurs maisons illustres des Pays-Bas. 880		QUATUOR virtutibus caritatis. (Tractatus de)	914
QUARTIERS (Les seize) de plusieurs maisons des Pays-Bas. 883		QUATUOR officis Flandriæ Tra- jectensis diocesisibus. (Computus de tribus decimis domino ducl Burgundiæ concessis in defen- sione Fidei contra Turcos col- lectis in Tornacensi et)	849,850
QUARTIERS généalogiques. 895			
QUARTIERS. (Les seigneurs du pays d'Artois qui entraient aux Etats en 1717, avec leurs) 897			
QUATORZE (Les) seigneurs d'Ar-			

QU.—E.

QUESTIONES dominicales et vene- riales. 588. V. <i>Notice</i> , pag. 58		chancelier d'Aguesseau à toutes les cours souveraines du royau- me, avec les réponses qui y ont été faites par le parlement de Flandre.	645
QUESTIONES libri geneleos, etc., sancti Augustini. 307		QUESTIONS, réponses, lettres, pri- vilèges, apologies, etc., relatifs à l'histoire d'Angleterre. <i>En</i> <i>Anglais.</i>	870
QUESTIONIS decretalibus. (Summa super) 584. V. <i>Notice</i> , p. 48.			
QUESTIONS de droit et de coutume du ressort du parlement et de la gouvernance de Douai. 644			
QUESTIONS proposées par M. le			

QU.—I.

QUINTINI martiris. (Vita sancti.)	792
-----------------------------------	-----

RA.

RAISON. (Dissertation sur le sen- timent des bêtes, l'instinct et la) contre les Cartésiens. 667		traité de paix fait à Madrid le XIII ^e de janvier 1528, après la nativité de Notre-Seigneur se- lon le mode des Espagnols. 862	
RANGS et seances, (Discours des) meslangés de diverses cérémo- nies. 842		<i>Ratione</i> (Notæ Francisci Verme- lli super opus de <i>Vacuandi</i>) Joannis Fermelli.	677
RATIFICATION (Copie de la) du			

REBUS turcarum (De) ab anno 1627, ad annum 1676. 734	prose latine;
RÉCEPTION (Procès-verbal de la) du Concile de Trente au conseil provincial d'Artois, le 28 juillet 1564. 863	2° Sentences, maximes et proverbes, en vers latins;
RÉCIT en prose latine, de la bataille de Bouvines. 717	3° Poème sur la pénitence, en vers latins, avec un commentaire aussi en latin;
RÉCOLLETS wallons et anglais de Douai. (Inventaire et catalogue des livres qui existaient au couvent des) 944	4° Poème latin sur les devoirs des ministres des autels et sur leurs fonctions, également avec un commentaire;
RECUEIL des coustumes des baillages de Tournay et Tournesis, Mortaigne, Saint-Amand et des appartenances. 642	5° Réflexions sur les richesses, en prose latine;
RECUEIL. — 1° Paschasii Radberti super B. Mathaei evangelio. 2° Passio beati Vincentii archidiaconi. 3° Passio sancti Sebastiani et aliorum quorundam. 67	6° Poème latin, énumérant la série des ustensiles et des outils propres à chaque métier, avec un commentaire;
RECUEIL. — 1° Liber ceremoniarum nigrorum monachorum ordinis sancti Benedicti de observantia Brunsveldensi. 2° Antiqua instituta monasterii aquincinctensis. 102	7° Poème latin, en vers Monins, sur la vie de Jésus-Christ. 713
RECUEIL des lettres et des écrits de la sœur Anne-Cécile du Hamel, religieuse de la Visitation. 447	RECUEIL contenant divers ouvrages écrits en latin, en prose et en vers :
RECUEIL d'arrêts de M. de Baralle. 628	1° Liber gestorum Barlaam et Josaphat servorum dei; editus greco sermone a Johe, Johanne, Damasceno viro sancto et erudito;
RECUEIL des édits, déclarations, etc., enregistrés au parlement de Flandres, par MM. Six et Plouvain, XII ^e volume. Table. 650	2° Nomenclature de divers ouvrages, paraissant être le catalogue de quelque bibliothèque de monastère;
RECUEIL de remèdes. 679	3° Liber Smaragdi qui dicitur, diadema monachorum.
RECUEIL de remèdes secrets et principalement contre la peste. 680	4° Sermones X Cesarit ad monachos;
RECUEIL de pièces diverses : 1° Petit traité d'éducation en	5° Lapidarius;
	6° Prologus sequentis operis. <i>NOTA. Cet ouvrage qui, dans ce recueil, n'a point de titre, est le poème connu sous celui de De viribus herbarum...</i> ;
	7° Passio sancti Vincentii le vite et martyris;
	RECUEIL de pièces et ouvrages divers, de différentes écritures :
	1° Ad Urbanum quintam epistola

- dni Francisci Petrarchi, de dilato nimis nec differendo amplius in suam sedem ecclesie reditū;
- 2° Ad eundem Urbanum, gratulatio producta in suam sedem ecclesie et exhortatio ad perseverantiam;
- 3° Epistola (Sequitur magistri Johannis de Hilsdinio contra superiores epistolas);
- 4° Ad Huguacouem de Tyems epistola, contra qui male dixit Italie;
- 5° Macrobiil libri in somnium Scipionis. 719
- RECUEIL de prose et de vers d'Alain Chartier, d'Olivier de la Marche et de George Chastelain. 726
- RECUEIL de poésies diverses de poètes renommés. 729
- RECUEIL de pièces de vers, d'oraisons funèbres et de mémoires. 730
- RECUEIL de chansons françaises et en autres langues composées dans le XVIII^e siècle. 733
- RECUEIL de pièces diverses. V. *Miscellanea.* 734
- RECUEIL de tragédies et de comédies anglaises de divers auteurs.—*Shakespear;—Lée;—Dryden;—Davenant.* 740
- RECUEIL de pièces pour servir à l'histoire générale tant en latin qu'en français avec table. 759
- RECUEIL contenant la vie de plusieurs saints. 797
- RECUEIL de vies de saints. 798
- RECUEIL de divers morceaux relatifs à l'histoire ecclésiastique. 800
- RECUEIL de pièces, de mémoires, de faits historiques, pour servir à l'histoire des Pays-Bas et à l'histoire particulière de la ville de Douai sous les ducs de Bourgogne et les princes de la maison d'Autriche. 851
- RECUEIL de pièces relatives à l'histoire de la ville de Douai, par M. Derastère. 853
- RECUEIL de pièces et de mémoires concernant la ville de Valenciennes. 860
- RECUEIL d'armoiries (Blason d'armes ou) par Adricn Quarré. 873
- RECUEIL de généalogies. 876
- RECUEIL de généalogies de plusieurs maisons des Pays-Bas. 877
- RECUEIL généalogique et héraldique. 878
- RECUEIL de blasons par dom Charles de Cau, religieux de l'abbaye de Loos, 1769. 881
- RECUEIL d'épithaphes et d'armoiries de France et des Pays-Bas. 885
- RECUEIL des anciens tombeaux, épithaphes et des sépultures, la plus part des églises des provinces d'Artois, Flandres, Haynaut. 1740. 886
- RECUEIL d'épithaphes et d'armoiries de Flandres et du Haynaut. 887
- RECUEIL des anciens tombeaux, épithaphes et des sépultures, la plus part des églises des Pays-Bas. 888
- RECUEIL des Etats, Assises, Diètes. 894
- RECUEIL de plusieurs nobles et illustres maisons, etc. 899
- RECUEIL des antiquitez de Flandres et des premiers forestiers, comtes et comtesses d'iceluy pays. 843
- REDITU. (Ad Urbanum quintum

- epistola dñi Francisci Petrarchi, de dilato nimis nec differendo amplius in suam sedem ecclesie) 719
- RÉFLEXIONS sur les monnaies, sur le prix des denrées et échange étranger. 670
- RÉFLEXIONS sur les richesses, en prose latine. 713
- REFORMATION of England. (A Memorial for the) 1598. 871.—V. *add. et correct.* p. 424.
- RÉFORMATION générale des forêts de Flandre, Artois, Haynaut et pays d'Entre-Sambre et Meuse. 916
- REGE (Quomodo Cyrus ab Alexandro) capta sit. 838
- REGE (Quomodo Gaza ab Alexandro) capta sit. 838
- REGIA. (Dialectica) 929
- REGIBUS seu Magis qui Christum adoraverunt. (De tribus) 790
- REGIMINE principum (Tractatus de) editus a fratre Egidio Thomasso. 669
- REGISTRE contenant plusieurs placards des princes et seigneurs des Pays-Bas, et diverses ordonnances de MM. les consuls de la ville de Tournay, contenant la pratique et usance judiciaire, par M. du Fief. 626
- REGISTRORUM liber congregationis anglicane monachorum nigrorum ordinis sancti Benedicti. 609
- REGISTRUM expeditionum in angliam factarum per III. et Rev. cardinalem Polum legatum. 869
- RÈGLE (La) de l'observance des freres du Mont-Carmel. 611
- RÈGLE évangélique (La) révélée à Saint-François. 613
- RÈGLE (La) du vénérable docteur et père de l'église Saint-Augustin, évêque d'Hippone. 614
- RÈGLEMENS de la congrégation de l'oratoire de Jésus, établis par le très honoré Mgr le cardinal de Berrulle, instituteur de la même congrégation. 616
- RÈGLEMENTS, etc. V. *Le Spectacle d'Honneur.* 884
- REGULA pastoralis Gregorii papæ. — Liber sancti Augustini de opere monachorum. 590
- REGULA sancti Basilii in institutione monachorum. 591
- REGULA sti. Augustini. 593. 594
- REGULA sancti Augustini. — Liber Regule pastoralis Gregorii papæ. — Meditationes sancti Bernardi. 592
- REGULA sancti Benedicti, 598, 599 600.
- REGULA sancti Benedicti, cum necrologio monialium Flinensis abbatiæ juxtâ duacum à tempore foundationis ejus. 597
- REGULA sancti Augustini. 778
- REGULA sancti Hieronimi. 779
- REGULA, (Legenda major B. Francisci à sancto Bonaventura edita cum) testamento et bulla stygmatum. 807
- REGULA sancti Benedicti. 827
- REGULA beati Augustini sancti. — Martirologium et necrologium abbatiæ monialium de Sin in duaco. 823
- REGULÆ ecclesiasticæ (Cannones et) à sanctis patribus constitutæ, et ab Isidoro in unius codicis corpus collectæ, cum tabulis nominum provinciarum Romanorum, Romanorum principum et Romanorum pontificum, us-

- que ad Conradum II et Inno-
 centium II. 521. V. *Notice*,
 page 10.
 REGULÆ sancti Benedicti exposi-
 tio. (Itabanus de Sanctâ Cruce)
 595
 REGULÆ D. Benedicti brevis ex-
 plicatio. 596
 REGULÆ divi Benedicti. (Consti-
 tutiones Marchianenses ad nor-
 mam) 603
 REGULAM sancti Benedicti. (Ex-
 planatio Smaragdi abbatis su-
 per) 601, 602
 REGULAS (Extracta de commento
 P. Bæty super Benedicti. 779
 REGULE pastoralis Gregorii papæ.
 (Liber) 592
 RÉGULIERS des provinces conqui-
 ses, etc. V. *Recueil*. 783
 REGULIS juris. (Novellæ Johannis
 Andræ super titulum) 576,
 577. V. *Notice*, page 69.
 REGUM. (Explanatio Angelomi mo-
 nachii super quatuor libros) 43
 REGUM francorum. (Incipit pri-
 mus libellus de gestis et suc-
 cessione) qui Merovingii sunt
 dicti. 840
 RELIGIEUX du vieux collège St.-
 Vast de Douai. (Catalogue des
 livres de la bibliothèque *appar-
 tenant* ci-devant aux) 947
 RELIGIONE (Tractatus de jure et
 justitiâ; et de) tradit à R. D.
 Ambrosio Riche recepti à fratre
 Placido Duvivier Anglo. — De-
 ned. anno 1764. 619
 REMÈDES. (Recueil de) 679
 REMÈDES secrets (Recueil de) et
 principalement contre la peste. 680
 REMEDIIS(D) utriusque Fortunæ
 Francisci Petrarclæ. — Liber
 Valerii ad Rufinum *ne ducat
 uxorem*. 458
 REMIGII (Vita sancti) episcopi. 805
 REMUNERATIONE (Contemplatio-
 nes de) sanctorum. 506
 RENTES (Etat des) et loyers de
 maisons, dus à l'abbaye d'Ao-
 chin en 1663. 861
 RÉPERTOIRE des titres de l'abbaye
 de Marchiennes. 936
 REPETITIONES logicæ sub doctis-
 simo domino d^o Andrea de Ge-
 rin dionantensi sancti L. Licen-
 tiato et Philosophiæ professore
 primario : Scribebat Lambertus
 Marchant, anno 1662. 654
 RÉPONSES, (Questions), lettres,
 privilèges, apologues, etc. rela-
 tifs à l'histoire d'Angleterre.
En Anglais. 870
 RÉOLUTIONS (Appaisements et)
 touchant diverses affaires tant
 civiles que criminelles. 647
 RESSORT et protection des pre-
 vost, doyen et chappitre de
 Sainct-Amé en Douay, injoinct
 au conseil d'Artois. 862
 RETRACTATIO sancti Augustini in
 libris de consensu quatuor
 evangelistarum. 292
 RETRACTATIO sancti Augustini
 super epistolas Pauli 295.—V.
add. et correct. page 410.
 RETRACTATIO sancti Augustini in
 libris de sancta Trinitate. 298,
 299.
 RÉVÉLÉE (La règle évangélique) à
 Saint-François. 613

RH.

- RHETORICA carmine expressa. | *vel de Melkelela*. 711
 (Gervasius dictus Melkelius)

RI.

RICHELIEU, etc. (Histoires généalogiques des maisons du Plessis de)	897	RITUALE	91A
RICHESSES (Réflexions sur les) en prose latine.	713	RITUALE ad usum Ecclesie Marchianensis.	96, 97, 98
RICTRUDE. (Vie de Sainte)	904	RITUS Benedictinus.	99, 100.
RITHMUS de laude Virginitatis.		RITUM (Lectiones æstivales secundum) breviarii Benedictini.	178

RO.

ROCHEPEZAY, etc. (Histoire généalogique de la maison des Chasteigniers, seigneurs de La)	939	ROMANORUM principum nominum usque ad Conradum II, tabul.	521
RODOLPHUS : Poema.	724	ROMANORUM pontificum nominum usque ad Innocentium II, tabul.	521
ROIS de l'Épinette, (Veprecularia ou la solennité des festes des nobles) tenues en la ville de Lille par les nobles du pays.	847	ROME (Voyage de) de R. P. San Lovis de S. Joseph, carme deschaussé, à l'occasion du chapitre général de son ordre, célébré au couvent de la Scala l'an 1671, 17 d'avril.	749
ROIS, ducs et comtes de Bourgogne et d'Arles. (Histoire des)	941	ROME, etc. (Discours apologique sur la noblesse patricienne militaire, de la ville de)	895
ROMAIN (Abrégé du calendrier) et du calcul ecclésiastique.	683	ROMANUM (Martyrologium).	825
ROMAIN (la fortune inconstante de l'Empire) dans la succession de tous les Empereurs, dès l'an de l'incarnation de N. Sgr. jusqu'à cette année 1675.	836	ROSARIUM meditandi modus.	507
ROMANORUM provinciarum nominum tabul.	521	ROYALE (Histoire généalogique de la maison) de Courtenay, etc.	938
ROMANI juris Tractatus varii à Magistro Petro de Bella-Perlica.	589	ROYALES. (Tableau des trois lignées) — Mérovuee, — Pepin, — Capet. — Multipliées, etc. V. Tableau.	418

RU.

RUBRICAS. (Compendium breve Biblie, cum tabula continentie)	430	RUTH cum glossa.	13
		RUTH. (Explicationes super)	39
		RUTH. (Commentarius in)	6A

SA.

SABBATINÆ quæstiones Roffredi Benaventani.	571	et notes sur la vie de) et ses opuscules traduites en françois et expliquées.	808
SACERDOTII. (Liber dialogorum Basilii Cæsariensis episcopi et Johannis Chrisostomi de dignitate)	256	Saint Lambert de Liège, etc. (Chapitre de) V. le Spectacle d'honneur; etc.	884
SACRA (de doctrinâ) generatim.	445	Saint-Vast de Douai. (Catalogue des livres de la bibliothèque appartenante ci-devant aux religieux du vieux Collège).	947
SACRA. (Miscellanea et)	462	SAINTE (Fragmens d'histoire) ecclésiastique et monastique.	775
SACRAMENTIS et minor. op. (Liber magistri Hugonis de) <i>Disquisition.</i>	384	SAINTE Hiltrude, (Vie de madame) vierge.	811
SACRAMENTIS. (magister Hugo de) — Sequuntur tabulæ ætatum mundi.	386	SAINTE Aldegonde à Maubeuge; (Table avec notes nécrologiques sur les abbesses et chanoinesses de l'illustré chapitre de) depuis 1450 jusqu'en 1707.	898
SACRAMENTIS. (Thomas de)	402	SAINTE Rictrude. (Vie de)	804
SACRAMENTIS. (Thomas. — Liber tertius de)	403	SAINTE. (Vies de)	818
SACRAMENTIS. (Thomas. — Liber quintus de)	404	SAINTE. (Recueil de vies de)	798
SACRAMENTIS (Tractatus de) Baptismi et Pœnitentiæ.	421	SAINTE. (Recueil contenant la vie de plusieurs)	797
SACRAMENTIS. (Tractatus de) 435, 437, 487		SALOMONIS. (Parabolæ)	904
SACRAMENTIS. (Tractatus de Incarnatione et)	434	SALAMONIS. (V. Beda de templo)	359, 360
SACRAMENTIS. (Conversus de)	442	SALOMONIS. (V. Beda super parabolas)	861
SACRAMENTO. (Thomas. — De Fide et)	406	SALTU lacteo. (Gervasius dictus Melkelejus vel de Melkeleja; De)	711
SACRAMENTO penitentie. (Tractatus de)	912	SALVI episcopi. (Vita sancti)	792
V. <i>Tractatus de Smentis in genere.</i>	924	SAMBRE et Meuse. (Réformation générale des forêts de Flandre, Arthois, Haynaut et pays d'en-tre)	916
SACRIS (Excerpta) et profanis.	461	SAMUELEM. (Venerabilis beda in)	351
SÆCULI (Liber sancti Ambrosii de Esau et fugâ) et de Jacob et visâ beatâ.	267	SANCTA (Lingua eruditorum sive Methodica Melitensis Lingua) auctore Victorino Bythner Po-	
SAINCT Amé en Douay (ressort et protection des prevost, doien et chappitre de) injunct au conseil d'Artois.	862		
SAINCT François d'Assises (pèccâ			

lectio, in Aula Oxoniensi scelerata Haguae hebrae professore regio.	692	SANCTI Andreae. (Passio)	806
SANCTAE Mariae Egyptiacae (Vita) et multorum sanctorum.	787	SANCTI Thomeae. (Passio)	806
SANCTAE Genovevae. (Vita)	805	SANCTI Callisti. (Passio)	806
SANCTAE Mariae Vvirgibis. (Sermones Aug. Hieronimi et Ambrosii super Natalem, purificationem, assumptionem etc.)	805	SANCTI Benedicti. (Martyrologium et regula)	827
SANCTARUM scripturarum tam novi quam veteris testamenti (Interpretatio à fratre Joanne Fieffe, religioso monasterii Marchianensis, 1571.	35	SANCTI. (Regula Beati Augustini)	828
SANCTI Petri. (Passio)	791	SANCTI Eligii Noviodunensis (Antiphonale et Graduale ad usum Basilicæ) pro festis primi ordinis, etc. V. <i>Antiphonale</i> .	905
SANCTI Pauli. (Passio)	791	SANCTI Bernardi. (Sermones)	915
SANCTI Marcellini. (Passio)	791	SANCTIS (Prose tam de tempore quam de) totius anni cum cantu.	209
SANCTI Jacobi. (Passio)	798	SANCTO Josepho (Tractatus St. Ambrosii de) et alia.	267
SANCTI Andreae (Mitraeula) cum calendario.	794	SANCTORUM (Proprium) 190, 193	
SANCTI Joannis evangelistae (Liber actuum) à Petro Dorlande Carthusensi.	796	SANCTORUM (Proprium) cum calendario. 188, 189, 191, 192	
SANCTI Guthlaci.	801	SANCTORUM (Proprium) cum cantu. 186, 187, 188	
SANCTI Gregorii papae. (Joannis de Bedoni cardinalis Vita)	803	SANCTORUM (Proprium) cum calendario et cantu. 188	
SANCTI Colimbani abbatis. (Vita)	804	SANCTORUM. (Sermones in vitas)	484
SANCTI Remigii episcopi.	805	SANCTORUM. (Contemplationes de remuneratione)	506
SANCTI Lamberti martyris. (Vita)	805	SANCTORUM. (Vita sanctae Mariae Egyptiacae et multorum)	787
SANCTI Mauri abb. (Vita)	805	SANCTORUM. (Passio multorum)	791
SANCTI Germani. (Vita)	805	SANCTORUM, (Vita aliquot) et alia opuscula.	792
SANCTI Benedicti. (Vita)	805	SANCTORUM etc. (Passiones et vita)	795
SANCTI Hieronimi. (Vita, quae non est integra.)	805	SANCTORUM diversorum. (Vita et passiones)	802
SANCTI Germani Gesti.	805	SANCTORUM vita; Passiones; Versus contra Octavianum qui papatum sibi advertebat Alexandrum papam usurpavit, qui etiam à favoribus suis Victor est appellatus; et alia aliquot opuscula.	815
SANCTI Anthonii. (Vita)	806		
SANCTI Placidii. (Vita)	806		
SANCTI Vedasti. (Vita)	806		
SANCTI Odoni. (Vita)	806		
SANCTI Scolastici. (Passio)	806		
SANCTI Georgii. (Passio)	806		

SANCTORUM vitæ; <i>passiones</i> ; et <i>alia aliquot opuscula.</i> 816, 817.	SANGUINE Christi; (Liber Rathberti cognomine Paschasii de corpo- re et) de sudario capitis domi- ni. 785
SANCTORUM Heremitarum. (Vitæ) 819	SAPIENTIÆ Liber. 429
SANCTORUM (Liber) S. Isidori Is- palensis; ejusdem Soliloquia. 821	SARRACENOS. (Tractatus D. ac ve- nerabilis Petri abbatis clunia- censis contra) 373
SANCTORUM martyrum Crisanti et Dorie. (Passio) 834	SAVOIE. (Généalogie de la maison royale de) 897

SC.

SCALA mundi (Liber qui vocatur cum Tabula et Calendario. 755	SCOTS, etc. (The origin costumes and atchiola of the) by John Lesley, Bishop of Ross. 867
SCHOLARUM. (De Disciplina) 659	SCRIPTA in Matthæum. 63
SCHOLASTICA (De Theologiâ et) Tractatus varii. 502	SCRIPTORIBUS tum sacris, tum profanis. (Excerpta ex) 418
SCHOLIA in libro cui titulus <i>De octo partibus orationis</i> Desi- derii Erasmi. 706	SCRIPTURÆ sacræ (Explicatio quo- rundam verborum ad intelli- gentiam) ordine alphabetico 83
SCIPIONIS. (Macrobii Theodosii Ambrosii Libri in Somnium) 718, 719	SCRIPTURAM sacram. (Commenta- rius in) 36
SCONOVII, etc. (Collectio quorum- dam historicarum rerum Atre- batensium, Scilicet, Ant.) 862	SCRIPTURAM sacram. (Paterius in) 37, 38
SCOTORUM (Compendium histo- riæ) ex Jane Lemaire Scoto. 709	SCRIPTURAS sacras. (Glossa in to- tas) 34

SE.

SÉANCES, (Discours des rangs et) meslangés de diverses cérémo- nies. 842	SEIGNEURS de France. (Connais- sance sommaire et fidèle de l'origine et extraction de la plupart des ducs, pairs laïcs, suivant leur rang d'ancienneté et de quelques autres) 897
SECRETS (Recueil de remèdes) et principalement contre la peste. 680	SEIGNEURS d'Artois. (Les qua- torze) 897
SEIGNEURS de la maison de Ligne d'Alsace, (Histoire généalogi- que des) par M. Malouan de Villerode. 896	SEIGNEURS (Les) du pays d'Ar- tois qui entraient aux États en

- 1717, avec leurs quartiers. 897
SEIGNEURS de Larochepezay, etc.
 (Histoire généalogique de la
 maison des Chasteigniers,) 939
SEIZE quartiers (Les) de plusieurs
 maisons des Pays-Bas. 883
SELECTA juris civilis et canonici.
 582. V. *Notice*, page 132.
SÉMINAIRE des Ecossais de Donal.
 (Inventaire et catalogue des li-
 vres qui existaient au) 946
SENTENCES, en vers latins. 743
SENTENTIÆ petri Lombardi, 374,
 375, 376, 377, 378, 379.
SENTENTIÆ variæ. 420
SENTENTIÆ selectæ à Cornelio
 Beclado. 510
SENTENTIÆ Johannis episcopi
 Isaurie. 944
SENTENTIARUM (Commentarius in
 quatuor libros) à magistro Adri-
 ano Besniero, doctore duacensi.
 1567. 431
SENTENTIARUM. (Gullelmus Es-
 tius in primum, secundum et
 tertium magistri) 438
SENTENTIARUM. (Commentarii in
 IV libros) *Pars prima*. 439,
 440.
SENTENTIARUM (Commentarius in
 quartum) Martini Rithovy. 441
SENTENTIARUM. (Joannes Carrius
 in secundum et tertium) 444
SENTENTIAS. (Summa Magistri
 Willelmi Aluissiodorensis su-
 per) 444
SENTENTIIS. (Thomas. — Liber
 quartus de) 405
SENTENTIIS. (Liber collectus de
 diversis) 914
SENTIMENT des bêtes, (Disserta-
 tion sur le) l'instinct et la rai-
 son, contre les Cartésiens. 667
SENTIMENS de Ste-Thérèse. 509
SERPULCHRI Cameracensis, etc.
 (Chronologia Stemmatica beati
 fundatoris et abbatis ecclesie
 ac monasterii sancti) V. *Chro-
 nologia*. 776
SÉPULTURES, (Recueil des anciens
 tombeaux, épitaphes et des)
 la plus part des églises des pro-
 vinces d'Artois, Flandres, Hay-
 naut, 1740. 886
SÉPULTURES, (Recueil des anciens
 tombeaux, épitaphes et des) la
 plus part des églises des Pays-
 Bas. 888
SÉRIE des ustensiles et des outils
 propres à chaque métier, (Poè-
 me latin énumérant la) avec un
 commentaire. 713
SERMO sancti Augustini de con-
 versione sancti Pauli. 394
SERMONES sancti Cesarii ad mo-
 nachos. 250
SERMONES sancti Augustini de
 verbis domini. 311, 312
SERMONES sancti Augustini de
 verbis domini et alteri. 313
SERMONES sancti Augustini de
 cœnâ Domini, etc. — *Expositio*
 Dom. Josselini episcopi sues-
 sionnensis in symbolo. 314
SERMONES Gregorii magni et va-
 riorum, 339
SERMONES (Homiliæ et) sancto-
 rum patrum. 348
SERMONES quidam sancti Ber-
 nardi. 372
SERMONES sancti Bernardi super
 cantica canticorum. 469
SERMONES Gilberti super cantica.
 470
SERMONES Innocentii. 471
SERMONES Guidonis dominicani.
 472
SERMONES Clementis secti. 473

SERMONES Odonis Cantuariensis. 475	SERMONES Aug. Hieronimi et Ambrosii super Natalem, Purificationem, Assumptionem etc., sanctæ Mariæ Virginis. 805
SERMONES fratris Guidonis. 476	SERMONES sancti Bernardi. 915
SERMONES Petri Comestoris. 477	SERMONES de St-Augustin. 468
SERMONES Isidori. 480	SERMONES pour tous les dimanches de l'année. 496
SERMONES Egidii de Campis. 481	SERMONES et prières. 497
SERMONES plures à diversis scriptis. 482, 483	SERMONUM (Summa) Johannis de Abbatisvilla. 474
SERMONES in vitas sanctorum. 484	SERMONUM antiquorum (Fabii Plantiadis Folgeonii viri grammatici expositio) ad grammaticum Calcidium. 697
SERMONES anonymi. 495	
SERMONES varii de festis. 486	
SERMONES varii. 487, 488, 489 et 490, 491, 492, 493, 494, 495.	
SERMONES X. Ceasari ad monachos. 717	

SI.

SIÈGE de la ville de Lille en 1667 (Journal du) 846	SIMONIS apostoli. (Vita) 792
SIÈGE de Mastric, (Défense du) par M. de Caluo. Investi le 7 juillet 1676; le siège fut levé le 27 août 1655. V. <i>add. et correct.</i> page 408.	SIN in duaco. (Martirologium et necrologium abbatiae montalium de) 828
SIMONE Mago. (Altercatio SS. Apostolorum Petri et Pauli cum) 791	SITU locorum (Incipit descriptio de) Jherusalem à Francis expugnatae. 838
	SIXTI pape et martiris. (Enchiridion) 914

SM.

SMARAGDI , (Liber) qui dicitur <i>Diadema monachorum.</i> 717	SMENTIS , (Tractatus de) <i>idest Sacramentis</i> , in genere. 924
--	---

SO.

SOCIETATIS Jesu Institutionum. 615	SOPHONUM sub titulo B. V. annunciatæ erectæ duaci duo D. J. B. Pollet. 834
SODALITATIS (Album) philosophorum	

SOLEMNNITÉ des festes des nobles rois de l'Épinette, (Vepræclaris. ou la) tenues en la ville de Lille par les nobles du pays. 847	re. scientias et virtutes, autore Jacob Magno. 655
SOLLOQUA S. Isidori Hispalensis. 821	SOMNIUM Scipionis. (Macrobi Theodosii Ambrosii Libri in) 718, 719.
SOLLOQUIA. (Meditationes) 503	SOUVERAINES (Etat présent des maisons) et autres de l'Europe. 889.
SOLILOQUIORUM (Liber Hymnorum sive) prophete de Christo. 49, 50	SOUVERAINES. (Généalogies des maisons.) 890
SOPHILOGIUM, cujus finis est ama-	

SP.

SPECTACLE d'Honneur (Le) ou paraissent les fondations, statuts, ordonnances, réglemens et privilèges de divers collèges, chapitres et abbayes nobles d'hommes et de chanoinesses, avec les Etats nobles de l'Europe, leurs vestemens, les preuves de noblesse que l'on doit faire pour y être admis, avec la liste de leurs abbesses et chanoinesses, les arrêts, jugemens, titres et mémoires qui les conservent. La table alphabétique des maisons et familles qui y sont entrées, les armes blasonnées de leurs quartiers et pareille table de celles qui ont été reçues dans l'illustre chapitre de St-Lambert de Liège. 884	positionibus ad ordinem hierarchicum necessariis. 734
SPECULUM conscientie. 457	SPECULUM historie fratris Vincentii. 756
SPECULUM in astrologia. (Alberti magni doctoris excellentissimi) 687. — V. add. et correct. p. 420.	SPECULUM charitatis. — Tractatus duo theologicæ. — Rithmus de laude Virginitatis. — Euchiridion Sixti pape et martiris. — Tractatus de quatuor virtutibus caritatis. — Sententiæ Johannis episcopi Isaure. — Vita Karoli magni Imp. — Passio, vel vita Thome Cantuariensis archiepiscopi. — Liber collectus de diversis Sententiis. — Descriptio Abacis Pitagore. 914
SPECULUM clericorum, vel de dis-	SPECULUM historie Vincentii Beliquacensis, cum tabulis. 935
	SERIBITU sancto. (Beatus Ambrsius de) 263.
	SPIRITU sancto. (Didimus de) — Paschasius de spiritu sancto. — Rabanus de definitionibus recte fidei. 372
	SPIRITUALITATE animæ. (Thomas. — De) 408.

ST.

STABILITATE cordis. (Tractatus de) 430	39.
---	-----

STATUTA synodalia sedis Ambianensis. 244	Cameracensis etc. — V. <i>Chronologia</i> . 776
STATUTA synodalia d'ocesis Noviomensis. 245	STEPHANUS Cantuariensis archiepiscopus in duodecim prophetas. Epistola Jacobi cum commentario. 54
STATUTA monachorum ordinis sancti Benedicti et congregationis anglicanæ. 606, 607, 608	STIGMATUM. (Legenda major B. Francisci à sancto Bonaventura edita cum regula, testamento et bulla) 807
STEMMATICA (Chronologia) beati fundatoris et abbatum ecclesiæ ac monasterii sancti sepulchri	

SU.

SUAVIANA. (Epistola de historia)	394, 397
SUCCESSIO de tous les empereurs etc. (V. <i>La fortune inconsistante de l'Empire romain</i> , etc. 836	SUMMA theologica integra divi Thomæ. 396
SUCCESSIO regum Francorum qui Merovingii sunt dicti. (Incipit primus libellus de gestis et) 840	SUMMA theologica. 415
SUCCESSIONES pontificum Romanorum. 79	SUMMA Raymundi. 416
SUCCESSOREM (Gesta à beato Augustino qui sibi elegit. 323	SUMMA Bartholomæi de Pisis. 417
SUDARIO Capitis domini. (Liber Ratberti cognomine Paschalis de corpore et sanguine Christi; de) 785	SUMMA de casibus conscientie fratris Bartholomæi de Pisis. 449
SULPICII, etc. (Vita B.) 330	SUMMA de vitis. 452
SULTAN Morat ou Amurat quatriesme. (Histoire du) 954. — V. <i>add. et correct.</i> page 408.	SUMMA confessorum Raymundi de Pennaforti. 453
SUMMA magistri Johannis de Abbatisvilla super epistolas et evangelia dominica totius anni. 75	SUMMA de casibus Raymundi. 454
SUMMA sermonum Johannis de Abbatisvilla. 474	SUMMA decem mandatorum operæ Roberti Grossthead Lincolnensis episcopi. 464
SUMMA magistri Willelmi Altissiodorensis de divinis officiis. 92, 93	SUMMA juris canonici à magistro Gaufrido. 566, 567, 568. V. <i>Notice</i> , pages 50, 104.
SUMMA magistri Willelmi Altissiodorensis super sententias. 411	SUMMA juris canonici compilata à magistro Gaufrido. 569. V. <i>Notice</i> , page 50.
SUMMA theologica divi Thomæ.	SUMMA juris canonici compilata à magistro Goddefredo de Trano. — Ordo judicarius editus per D. Egidium doctorem decretorum secundum consuetudines bonas in foro ecclesiastico. — Libellus Roffredi, de accusationibus et inquisitionibus et exceptionibus. 570. V. <i>Notice</i> , pages 50, 104.

SUMMA Damasi de ordine judi- ciario. 583. V. <i>Notice</i> , p. 120.	edita a fratre Johanne de Janua. 704
SUMMA super questionibus decre- cretalibus. 584. V. <i>Notice</i> , page 48.	SUMMÆ theologicae. (Divi Thomæ prima et secunda partes) 395 , 400.
SUMMA Feudorum aut super fen- dis summa, Jacobi colombi de <i>regno</i> . — Ordo judiciarius per dominum egidium Fuscarari. 588. — V. <i>Notice</i> , pages 82 , 404. — V. <i>add. et correct.</i> p. 411.	SUMMÆ theologicae pars tertia divi Thomæ. 398, 399
SUMMA de vitis Gullelmi Perald. 658	SUMMÆ . (Conclusiones divi Tho- mæ super secundum partem) 481
SUMMA quæ vocatur <i>Catholicon</i>	SUPERBLÈQUE (Gradus humilita- tis) commentarius super cantica canticorum. 427
	SURSÉANCE de l'édit de 1695 en faveur de l'Artols. 863

SY.

SYMBOLO. (Expositio dom. Jose- lini episcopi Suessionensis in) 314	SYNOPTIQUE (Histoire) des quatre monarchies du monde, par le R. P. Jean-Louis de St-Joseph, religieux, carme déchaussé de Douay. 758
SYNODI Novlomensis constitutio- nes. 245	

TA.

TABERNACULO. (Expositio V. Bedæ de) 357, 358	de l'illustre chapitre de Sainte- Aldegonde à Maubeuge, depuis 1450 jusqu'en 1707. 898
TABLE des ordonnances, édits, etc., enregistrés au parlement de Tournai, Cambrai et Douai. 648	TABLEAU des trois lignées royales Mérovée, Pépin, Capet. Multi- pliées en LXVII roys qui ont sei- gneurié la nation française de- puis Pharamond jusqu'à Louis XIV, présentement régnant, ou se voit le commencement, le progrès et l'estat présent du royaume de France. Le tout tiré des meilleurs auteurs tant françois qu'estrangers. 844
TABLE. (Recueil des édits, déclara- tions, etc., enregistrés au par- lement de Flandres, par MM. Six et Plouvaui, XII ^e volume.) 650	TABLEAUX. (Définition de toutes les parties du corps humain et de leurs maladies en) 682
TABLE. (Recueil de pièces pour servir à l'histoire générale tant en latin qu'en français avec) 759	
TABLE avec notes nécrologiques sur les abbesses et chanoinesses	

TABULA de nova compilatione decretalium et constitutionum.	364	stastica et astronomica.	164
TABULA. (Thomæ Cantipratani bonum universale de apibus, cum)	414	TABULIS (Cânones et regulæ ecclesiasticae à sanctis patribus constituta et ab Isidoro in unius codicis corpus collectæ, etiam.)	
TABULA (Compendium breve bibliæ, cum) continente rubricas.	430	nominum prævidentium Romanorum pontificum usque ad Conradum II (et Innocentium II.	521
TABULÆ ætatum mundi.	356	TABULIS. (Speculum historiale Vincentii Bellouacensis, cum)	935
TABULÆ geometricæ, physice et astronomicae.	921		
TABULIS (Breviarium cum) eccle-			

TE.

TEMPLO Salomonis. (V. Beda de)	359, 360	vetus ac novum)	432
TEMPORALE missarum cum notis.		TESTAMENTI. (Chronologica tabulæ veteris et novi)	15
TEMPORE (Prosæ tam de) quadri de sanctis totius anni cum cantu.	200, 201	TESTAMENTI. (Postilla Hugonis cardinalis in pentateuchum et cæteros libros veteris)	42
TEMPORUM ecclesiæ (De periculis novorum) à Guillelmo de St.-Amour.	419	TESTAMENTI. (Jheronimus super genesi et quibusdam libris veteris et novi)	702
TERNARIUM. (Libellus de triplici viâ, qui vocatur)	430	TESTAMENTO (Legenda major B. Francisci à sancto Bonaventura edita cum regulâ,) et bulla sigmatum.	807
TESTAMENTUM vetus cum glossa.	12	TESTE. (Des maladies internes de la)	678
TESTAMENTUM novum.	21		
TESTAMENTUM. (Allegoriæ super			

TH.

THEATRUM antiquissimæ verissimæque historiæ ecclesiæ Britannicæ majoris ab ipsi apostolis primo fundatæ,	865	THEOLOGICA. (Summa)	415
THEODOSII abbis. (Vita sancti)	330	THEOLOGICA. (Divi Thomæ Summa)	394, 397
THEOLOGIA (Tractatus varii de) et Scholastica.	562	THEOLOGICA (Divi Thomæ Summa) integra.	396
THEOLOGIA. (Thomæ. — Compendium)	410	THEOLOGICA opéra Francisci Vermeilii.	508
		THEOLOGICÆ. (Divi Thomæ prima et secunda partes)	395, 400

THEOLOGICÆ (Divi Thomæ Sum- ma) pars tertia. 398, 399	martyria) à Johanne Sarisbu- riensi. 809
THEOLOGICI. (Tractatus diversi) 426	THOMAS; (Commentaria in sanc- tum) à Theodoro Van Courver- den. 443
THEOLOGICI. (Tractatus duo) 914	THOMÆ Cantuariensis archiepis- copi. (Passio vel vita) 914
THOMÆ. (Passio S.) 806	
THOMÆ Cantuariensis archiepis- copi. (Vita et passio præclari	

II.

TITRES de l'abbaye de Marchien- nes. (Répertoire des) 936	TITULUM de regulis juris. (Novel- læ Johannis Andrea super- 576, 577. V. Notice, page 69.
TITULORUM honorariorum origi- nes. 734	

TO.

TOBLE. (Lib.) 39	TOPOGRAPHIA Hyberniæ, itinera- rium Hyberniæ, etc., auctore Sylvestro Gyraldo, vel Gilberto Cambriensi. 872
TOBIAS cum glossa. 43	TORNACENSIS (Historia episcopa- tus) et cœnobiorum ejus, col- lectore F. de Bar. 768
TOISON d'Or, (Le livre de la) ins- tituée par le bon duc Philippe de Bourgogne, recueillie par Josse Cartou, naïf de St-Au- mer. 882	

TR.

TRACTATUS magistri Nicolai Tor- nacensis super Genesim. 40	de potestate ecclesiæ per doc- tores Studii Cracoviensis. — De- creta Basiliensis Consilii. Sic. 241
TRACTATUS magistri Nicolai Tor- nacensis super Lucam. 74	TRACTATUS sancti Ambrosii super evangelium Lucae. 262
TRACTATUS magistri Aurelii Cassio- dori senatoris de psalmo cente- esimo usque ad psalmum CXX. LXX. 46	TRACTATUS sancti Ambrosii de sancto Josepho et filiis. 267
TRACTATUS magistri Petri de Pa- ludæ super epistolam Pauli. 61	TRACTATUS sancti Augustini super psalmos. 294
TRACTATUS domini Johannis pa- triarche Antiocheni de auctori- tate et potestate ecclesiæ, fac- tus Basileæ 1483. — Tractatus	TRACTATUS sancti Augustini super evangelium Johannis. 293, 294
	TRACTATUS sancti Augustini de voluntate dei. 322

- TRACTATUS Odonis Cameracensis
episcopi de Canone Missæ. —
Constitutiones concilii generalis
celebrati tempore D. Innocentii
Pp. III in Basilicâ Salvatoris
Lateranensis. — Tabula de novâ
compilatione decretalium et
constitutionum. 863
- TRACTATUS sancti Bernardi super
cantica canticorum et alii trac-
tatus ejusdem. 368
- TRACTATUS sancti Bernardi de
professione monachorum, etc.
372
- TRACTATUS D. ac venerabilis Pe-
tri abbatis Cluniacensis contra
Judæos, hereticos et Sarrace-
nos. 373
- TRACTATUS. (Hugo de vanitate
mundi et alii) 387
- TRACTATUS plures sacri et profani
omnibus vero philosophis utilis-
simi. 388
- TRACTATUS Hieronimi super Da-
nielem prophetam. 394
- TRACTATUS diversi de fide, de
providentiâ, de sacramentis
baptismi et poenitentiae, et de
peccatis. 424
- TRACTATUS diversi theologici. 426
- TRACTATUS de miseria hominis
editus à Lotario Diacono cardi-
nali qui fuit Innocentius III. —
Libellus de triplici viâ, qui vo-
catur *Ternarium*. — Compen-
dium breve bibliæ, cum tabula
continentè rubricas. — Poème
intitulè: *Jesucida*. — Libellus de
doctrinâ cordis, continens sep-
tem tractatus; de præparatione
cordis; de custodia cordis; de
apertione, *aperitione*, cordis; de
stabilitate cordis; de datione,
donatione, cordis; de elevatio-
ne cordis; de passione cordis.
430. — V. *add. et correct.* p.
411.
- TRACTATUS: (Libellus de doctrinâ
cordis, continens septem) etc.
V. *Tractatus de miseria ho-
minis* etc. 430
- TRACTATUS de incarnatione et sa-
cramentis. 434
- TRACTATUS de sacramentis. 435,
436, 437.
- TRACTATUS de Smentis, *id est*
sacramentis, in genere. 924
- TRACTATUS de sacramento peni-
tentiae. 942
- TRACTATUS de septem peccatis
capitalibus. 450
- TRACTATUS varii de peccatis. 451
- TRACTATUS de septem homicidiis
interficientibus animos homi-
num. 455
- TRACTATUS duo theologici. 944
- TRACTATUS de quatuor virtutibus
caritatis. 944
- TRACTATUS super evangelium. 944
- TRACTATUS seu apparatus de Gra-
tiani decreto. 582. V. *Notice*,
page 132.
- TRACTATUS alphabeticus de jure
ecclesiastico et civili. 585. V.
Notice, page 127.
- TRACTATUS varii juris romani à
magistro Petro de Bella-Perthi-
câ. 589
- TRACTATUS institutionum socie-
tatis Jesu. 615
- TRACTATUS de jure et justitiâ. 619
- TRACTATUS de jure et justitiâ; et
de religione traditi à R. D. Am-
brosio Riche recepti à fratre
Placido Duvivier, anglo Bened.
anno 1764. 649
- TRACTATUS de Legibus. 620, 624
- TRACTATUS de virtutibus Guillel-
mi Peraldi. 656, 657
- TRACTATUS Arist. de anima. 663

- TRACTATUS in tres libros Aristotelis de anima. 664
- TRACTATUS de regimine principum editus à fratre egidio Thomasso 669
- TRACTATUS Aboall Abinscenti, de Medicina. Edidit, magister Girardus Rem. in Toledo, cum explicatione quarundam vocum arabicarum. 676
- TRACTATUS plures grammaticales pluresque fabulæ. 703
- TRACTATUS de partibus orationis. —Carmina super proverbialia varietate tractatus mixti. 707
- TRACTATUS (Varii) mixti. 707
- TRACTATUS de tribus votis monasticis. —Regula sancti Hieronimi. —Extracta de commento P. Boety super regulas Benedicti. 779
- TRACTATUS de vita et passione beati Thomæ archipræsulis et martyris. 810
- TRACTATUS de exorcizationibus. 112
- TRACTUS, sic, de exorcizationibus. 113
- TRACTATU (Exceptiones de) sancti Bernardi super cantica canticorum. 369, 370
- TRAGEDIÆ. (Senecæ) 736
- TRAGÉDIES (Recueil de) et de comédies anglaises de divers auteurs. —*Shakespear*; —*Lée*; —*Dryden*; —*Davenant*. 740
- TRAGI-Comœdia. (Oswinus seu Clementia tuta,) 739
- TRAITÉ des matières ecclésiastiques, (Abrégé du) suivant les usages de Flandres, par M. de Baralle. 629
- TRAITÉ de l'âme et de ce qu'elle devient après la mort, etc. 667
- TRAITÉ d'astronomie géométrique et physique. — Abrégé du calendrier romain et du calcul ecclésiastique. 683
- TRAITÉ d'astrologie ou de l'influence des astres, en vers. 688
- TRAITÉ de fortifications. 691
- TRAITÉ (Petit) d'éducation, en prose latine. 713
- TRAITÉ de paix (Copie de la ratification du) fait à Madrid le XIII^e de janvier 1528, après la nativité de Notre-Seigneur selon le mode des espagnols. 862
- TRAITÉ des alliances ou des mariages. 879
- TRAITÉ de géométrie. 922
- TRAITÉ de matière médicale. 925
- TRAITÉS de mécanique. 925
- TRAJECTENSIS diocesis. (Computus de tribus decimis domino duci Burgundiæ concessis in defensione fidei contra turcos collectis in Tornacensi et quatuor officiis Flandriæ) 849, 850
- TRENTE (Procès-verbal de la réception du Concile de) au conseil provincial d'Artois, le 26 juillet 1564. 863
- TRIBUS votis monasticis. (Tractatus de) 779
- TRIBUS Regibus seu magis (De) qui Christum adoraverunt. 790
- TRIBUS decimis (Computus de) etc. V. *Computus*. 849, 850
- TRINITATE (Libri duo decim sancti Hilarii Pictaviensis episcopi de) contra omnes hereses, et alia opuscula. 258
- TRINITATE. (Beatus Ambrosius de sanctæ) — De spiritu sancto. — De incarnatione domini. — Gestæ concilii Aquiliensis. — De fide contra Arjanos. 263
- TRINITATE. (Retractatio sancti Augustini in libris de) 298, 299

TRINITATE. (Liber S. Anselmi de)	Theodorico, in unum, collecta a
366	Cassiodoro, sive historia) 760
TRINITATE: (Thomas. — De) de	TRIPLIČI VĀ., (Libellus de) qui
animā; de beatudine, peccatis,	vocatur. <i>Ternarium</i> , 430
et gratiā; de fide et sacramen-	TRIUM compilationum. (Excep-
to, 406.	tiones decretalium) 533
TRIPARTITA, (Historia ecclesias-	TROJANA, (Dareijs. Phrigii histo-
tica ex Socrate, Sozomeno, et	ria) 835

TU.

TURCARUM. (De rebus) ab anno	849, 850.
1627, ad annum 1676. 73½	
TURCOS (Computus de tribus de-	TURCS, (Histoire des trois empe-
ciis domino duci Burgundiæ:	reurs des) depuis 1623 jusqu'en
concessis: in defensione fidei,	1677, traduite de l'Anglais par
contra) etc. V. <i>Computus</i> .	sieur Rigaut, 954. — V. <i>add. et</i>
	<i>correct.</i> , page 408.

U.

UNIVERSA (Dialectica) dictata à R.	contenant: la pratique et) par
P. Demaulne, . religione M. S.	M. Dufief. 626
Vedasti. Duac. 981	USTENSILS. (Poème latin énumé-
URBE (Primordia, mores et pia	rant la série des) et des outils
quædam exercitia congregatio-	propres à chaque métier, avec
nis oratori de) quam beatus	un commentaire. 713
Philippus. Nerius fundavit. 781	UTILL (Liber philosophiæ de ho-
USANCE judiciaire, (Placards des	resio et) 449
princes et seigneurs des Pays-	UXOREM. (Liber Valerii ad Ruffi-
Bas, et ordonnances de MM. les	num: Ne decet). 458.
consuls de la ville de Tournay,	

VA.

VAGRANDI ratione (Notæ Fran-	sur) 900
cisci. Venturii super opus de)	VALER (Inventaire sommaire des
Joannis Fermelli. 677	livres complets ou de quelque)
VALENCIENNES. (Noms des pre-	du dépôt de la ville de Douai.
vestes et échovins de la ville de)	951
859	VALER, (Inventaire sommaire:
VALÈRE Marinus. (Commentaire	des livres sans) incomplets ou

mal conditionnés du dépôt de la ville de Douai.	952	VARALIS.	928
VANITATE mundi (Hugo de) et alii tractatus.	387	VARIUS. (Homo)	738
VARIA. (D. Franciscus de Bar, prioris Aquilinetani opera)	725	VAAST (Catalogue des livres de la bibliothèque appartenante ci-devant aux religieux du vieux collège St-) de Douai.	947
VARIA objecta pietati historica na-			

VE.

VEDASTI. (Vita S.)	806	velain.	726
VENERIALES. (Questiones dominicales et) 588. V. Notice, p. 38		VERS, (Recueil de pièces de) d'oraisons funèbres et de mémoires.	730
VEPRECLARIA ou la solennité des festes des nobles rois de l'Épinette, tenues en la ville de Lille par les nobles du pays.	847	VERS, (Morceaux en) de Dryden, Pope, Addison, Milton, Singer, etc.	735
VERBUM abbreviatum. (Liber magistri Petri Cantoris parisiensis qui dicitur)	423	VERSIBUS (De) Scribendis. (Germanicus dictus Melkelcius vel de Melkelela)	711
VENGY. (Histoire généalogique de la maison de)	897	VERSUS contra Octavianum qui papatum sibi adversus Alexandrum papam usurpavit. qui etiam à fautoribus suis Victor est appellatus.	815
VERS (Recueil de prose et de) d'Alain Chartier, d'Olivier de la Marche et de George Chas-			

VI.

VIA. (Libellus de triplici) qui vocatur <i>Ternarium</i> .	430	et expliquées.	368
VIA Jherosolimitana; etc. V. <i>Gesta</i> , etc.	838	VIE de madame Ste-Hiltrude.	811
VIDUIS. (Libri sancti Ambrosii de Virginitate et)	268	VIE du R. F. Nicolas de Binche; prestre de l'ordre des frères mineurs de l'Observance.	822
VIE de Jésus-Christ. (Poème latin en vers léontins; sur la)	743	VIE de divers frères de l'ordre des frères mineurs de l'Observance.	822
VIE humaine. (Le pèlerinage de la)	727	VIE (La) de nostre venerable mere Anne de St-Augustin: <i>Anne de Pedraça</i> .	823
VIE de plusieurs saints. (Recueil contenant la)	797	VIE de plusieurs pères de la compagnie de Jésus. (Notice sur la)	830
VIE de Saint-François d'Assises (Pièces et notes sur la) et ses opuscules traduites en français			

VIE de Sainte-Métrude.	904	VITA Hugonis Marchiamensis ab-	batis.	369
VIES des saints. (Recueil de)	798	VITA et passio sancti Edmundi	breviter collecta.	780
VIES de divers personnages de		VITA Christi. (De)		784
l'Ordre des Carmes, tirées de		VITA (Enarratio Leontii episcopi	Neapoleos Cypriorum insule de)	
divers auteurs, entre autres du		et actione sancti patris nostri	Johannis archiepiscopi Alexan-	
père Béralde, général de l'Or-	814	drini.		800
VIES des saints.	818	VITA Domini Lietberti episcopi	Camercensis, edita a quodam	
VIEUX collège St-Vaast de Douai.		monacho sancti sepulchri no-	mine Radulfo.	800
(Catalogue des livres de la bi-		VITA S. Guthlaci. — Gesta abba-	tum Croylandiæ, etc.	801
bliothèque appartenante ci de-	947	VITA sancti Gregorii papæ. (Jo-	hannis diaconi cardinalis)	803
VILLE de Rome, etc. (Discours		VITA sancti Columbani abbatis.		804
apologique sur la noblesse pa-		VITA et passio præclari martyris	Thomæ Cantuariensis archie-	
tricienne militaire, sur la)	897	episcopi à Joanne Sarisburiens.		809
VIRGINIS. (Laudes Beatæ Mariæ)	789	VITA (Tractatus de) et passione	beati Thomæ archipræsulis et	
VIRGINIS. (Sermones Aug. Hiero-		martyris.		810
nimi et Ambrosii super Nata-		VITA R. D. Gosvini abbatis septimi	Aquicinctini. 1590.	812
lem, Purificationem, Assump-		VITA Domini Gosvini abbatis Aqi-	uicinctini septimi. Bernardus de	
tionem etc, sanctæ Mariæ)	805	Contemptu mundi.		813
VIRGINITATE (Liber sancti Am-		VITA Domini Anselmi Cantuarien-	sis archiepiscopi à Quirino et	
brosii de) et viduis.	268	Arminio fratribus scripta.		834
VIRGINITATE, etc. (Magister Hugo		VITA Karoli magni imp.		914
de)	381	VITA (Passio vel) Thomæ Can-	tuariensis archiepiscopi.	914
VIRGINITATIS. (Rithmus de laude)	914	VITÆ, (Chronologia Stemmatica	beati fundatoris et abbatium	
VIRIS illustribus (Liber B. Hiero-		ecclesiæ ac monasterii sancti	sepulchri Cameracensis, cum	
nimi de) et alia opera.	267	brevi expositione) gestorum et	præminentiarum eorumdem ex	
VIRIS illustribus. (Liber beati Jne-				
ronimi de)	838			
VIRTUTIBUS. (Seneca de quatuor)				
461. — V. add. et correct.				
pag. 411.				
VIRTUTIBUS. (Guillelmi Peraldi				
tractatus de)	656, 657			
VIRTUTIBUS (Tractatus de quatuor)				
caritatis.	914			
VITA beatæ. (Liber sancti Ambro-				
sii de Esau et fugâ sæculi et de				
Jacob et)	264			
VITA sancti Theodosii abbis.	330			
VITA B. Sulpicii, etc.	330			
VITA Anselmi.	364			

actis authenticis in eodem monasterio asservatis, collecta anno 1740.	776	vita S. Benedicti et tandem S. Hieronimi, quæ non est integra.	805
VITÆ sanctæ Mariæ Egyptiacæ et multorum sanctorum.	787	VITÆ S. Amandi, S. Placidi, S. Vedasti, S. Cellonf. Passiones	
VITÆ apostolorum Simonis et Judæ, sancti Salvii episcopi, sancti Faronis episcopi, sancti Quintiani martiris, sancti Foilliani martiris, sancti Benigni et aliorum sanctorum.	792	Sebastiani, S. Georgii, S. Andree, S. Thomæ, S. Coelii.	806
VITÆ (Passiones et) sanctorum etc.	795	VITÆ SS. Heremitarum.	819
VITÆ S. Remigii episcopi, Lamberti martyris et Mauri abb. insuper sermones Aug. Hieronimi et Ambrosii super Natalem, Purificationem, Assumptionem etc., sanctæ Mariæ Virginis. Deinde vitæ S. Germani, sanctæ Genenovæ. Deinde redeunt gesta sancti Germani;		VITÆ diversæ.	904
		VITÆ et passiones sanctorum diversorum.	802, 815, 816, 817
		VITAS sanctorum. (Sermones in)	484
		V. <i>Life.</i>	
		VITALIS, (Marci evangelistæ, Hugonis abbatis,) martyria in hoc codice continentur.	795
		VITIIS. (Summa de)	452
		VITIIS (Summa de) Guillelmi Peraldi.	658

VL.

VLAENDRE. (Chronike van den Lande Van)	844
--	-----

VO.

VOCES difficiliores quos biblia gestat, per ordinem alphabeticum. Eadem voces metricè redditiæ. Eadem voces latinæ, idiomaticè Gallico conversæ.	82	Louis de S. Joseph, carme deschaussé à l'occasion du chapitre général de son ordre célébré au convent de la Scala l'an 1671, 17 d'avril.	749
VOLUNTATE Dei. (Tractatus sancti Augustini de)	322	VOYAGES (Che livre de) appartient a messire Jehan de Zellbecke, chevalier de Jherusalem demorant a Comines. 748. — V. add. et correct. pag.	424
VOTIS monasticis. (Tractatus de tribus)	779		
VOYAGE de Rome, de R. P. Jan			

VR.

VRAIE église de Jésus-Christ (De | la) 512

W.

WALLONS (Inventaire et catalogue | vent des Récollets) et Anglais
des livres qui existaient au cou- | de Douai. 944

Y.

YSAAC₂ (Incipit prologus in inven- | Abraham) Jacob et Joseph. 800
tione sanctorum patriarcharum |

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DES AUTEURS.

A.

- ABBATISVILLA.** (Johannes de) V. *Johannes de Abbatisvilla.*
ABBEVILLE. (Jean d') V. *Johannes de Abbatisvilla.*
ABÉLARD, page 276.
ABINSCENUS. (Abolus) V. *Abolus Abinscenus.*
ABOALUS Abinscenus, page 202.
ABOLANZ. V. *Robertus.*
ADAMANTES Origenes, page 75.
ADDISON, page 256.
ADRIANUS Besnerius. p. 16, 129
ADRIANUS Besnerius. V. *Adrianus Besnerius.*
ADRIANUS Faber, page 216.
ADRIEN Besnier. V. *Adrianus Besnerius.*
ADRIEN de la Morlière. V. *La Morlière.*
ADRIEN Quarré V. *Quarré.*
ADREDE, page 391.
ALAIN Chartier, page 244.
ALBERT-LE-GRAND. V. *Albertus Magnus.*
ALBERTUS Magnus, page 306.
ALDEFUNSI. (Petrus Cognomen.) V. *Petrus Cogn. Aldef.*
ALEGRIE (Jean) V. *Johannes de Abbatisvilla.*
ALEHOT (Robert). V. *Robert Alehot.*
ALTISSIODORENSIS. (Willelmus) V. *Willelmus Altissiodorensis.*
ALEXANDRE III, page 286, 304, 309.
AMANDUS monachus Marchianensis, pages 28, 96, 97, 104, 118, 119.
AMBROSIUS. (S.) pag. 79, 80, 81, 124, 305, 320.
AMBROSIUS Riche, p. 183.
AMOUR. (Guillaumé de Saint-) V. *Guillaume de St-Amour.*
ANDRÉ. (Jean d') V. *Johannes Andreas.*
ANDRÉ Duchesne. V. *Duchesne. (André.)*
ANDRÉ de Smet, p. 336.
ANDREAS de Geris, p. 193.
ANGELOME, moine. V. *Angelomus monachus.*
ANGELOMUS, monachus, p. 20.
ANNE Cécile du Hamel. (Scrr) p. 134.
ANNE de Pedraça, p. 321.
ANSELME. († Saint) V. *Anselmus archiepiscop.*
ANSELMUS archiepiscopus. (B.) p. 105, 270.
ANTIOCENUS. (Johannes patriarcha) V. *Johannes patr. Antioq.*
ANTOINE de Rouere. V. *Antoine de Rowere.*
ANTOINE de Rowere, p. 336.
ANTONIUS de Fioranti. (R.) p. 136.
ANTONIUS Sconovius, p. 350.
A. Petit. V. *Petit. (A.)*
AREOPAGITA. (S. Dionisius.) V.

- Dionis. Areop. (S.)*
ARISTOTELES, p. 198, 199, 201.
ARMINIUS, p. 325.
ATHANASIUS, p. 313.
AUGUSTIN Manne. V. *Manne. (Augustin)*
AUGUSTINUS (Sanctus) p. 21, 26, 27, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 418, 424, 439, 474, 475, 482, 242, 284, 305, 322.
AURELIUS Augustiana. (B.) p. 84.
AURELIUS Cassiodorus Senator, p. 21, 272.
AVICENNE V. *Aboalus Abinacenus.*
AYMON, p. 252.

B.

- BABIO**. (Goffredus) V. *Goffredus Babio.*
BACO. (Rogerius) p. 209.
BACON. (Roger) V. *Baco. (Rogerius)*
BAISIUS, p. 168.
BAISSO. (Guido de) V. *Baisius.*
BALDÉRIC, p. 298.
BALDEVINUS, Rithovius. V. *Martinus Rithovius.*
BAR. (François de) p. 38, 39, 74, 264, 262, 267, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 299, 310.
BALALLE. (De) V. *de Baralle.*
BARONNS. (Le cardinal) p. 273, 274.
BARRY. (Girald) V. *Sylvester Giraldus.*
BARTHÉLEMI de Pise. V. *Bartholomeus de Pisis.*
BARTHOLOMÆUS Brixleusis. V. *Bartholomée de Brescia.*
BARTHOLOMÉE de Brescia, p. 156, 164.
BARTHOLOMEUS de Pisis, p. 123, 134, 135.
BARTOLUS, p. 163.
BASILIUS (Sanctus) p. 76, 174.
BASILIUS Balteau. V. *Bulleau. (Basilius)*
BASILYUS Casariensis episcopus, p. 77.
BATERIA. (Jean de) V. *Jean de Bateria, abbé d'Anchin.*
BAUDUIN de Constantinople, pag. 106, 116.
BAUDEIN Rithovius. V. *Martinus Rithovius.*
BEAUCHAMP. (Raphael de) V. *Raphael de Beauchamp.*
BEAUMONT. (De) V. *Ferdinand de Cardevaque.*
BEAUVAIS. (Vincent de) V. *Vincent de Beauvais.*
BEAUVOIR. (De) V. *Jacobus du Clerc.*
BECQUET, p. 398.
BEDA, p. 27, 102, 103, 104, 105.
BELLA-PERTICA. (Petrus de) V. *Petrus de Bella-Pert.*
BELLE-PERCHE. (Pierre de) V. *Petrus de Bella-Pertica.*
BELLO, p. 397.
BELSON. (Jean de) p. 396.
BENEDICTUS. (Sanctus) p. 175, 177, 178, 179, 180, 181.
BÉNÉVENT. (Pierre de) V. *Pierre de Bénévent.*
BÉNÉVENT. (Roffroy de) V. *Roffroy de Bénév.*
BENQIT. (Salut) V. *Benedictus (Sanctus.)*
BENOIT IX, pape, p. 162.
BERNARD de Parme. V. *Bernardus Parmensis.*
BERNARD de Pavie, p. 157.

- BERNARDUS. (Sanctus) p. 106 .
111, 112, 139, 148, 175, 312,
393.
- BERNARDUS Parmensis, p. 165.
- BÉROALDE. (Le père) p. 312.
- BERRULLE. (Le Cardinal de) p. 182
- BERSACIUS. (Dyonisius) V. *Dioni-
sius Bersacius*.
- BERSACQUES. (Dens de) V. *Dyo-
nisius Bersacius*.
- BESNERIUS. (Adrianus) V. *Adria-
nus Besnerius*.
- BESNIER. (Adrien) V. *Adrianus
Besenerius*.
- BESNIERUS. (Adrianus) V. *Adria-
nus Besenerius*.
- BIAS. p. 124.
- BIDERMANUS. (Jacobus) p. 238.
- BLESENSIS. (P.) V. *P. Blesensis*.
- BLESENSIS. (Vitalis Gallicus) V.
Vitalis Gallieus Blesensis.
- BLOSIUS, p. 148.
- BOECE, p. 124, 195, 239.
- BOËTIUS. (P.) p. 281.
- BONAVENTURA. (B. Franciscus,
à sancto) V. *Franciscus (B)
à sancto Bonavent.*
- BONIFACIUS VIII, p. 160, 161.
- BONNE de Lamiez. (Sœur) p. 71.
- BONNE-ESPÉRANCE. (Phillippe de)
V. *Phillippe de Bonne-Esp.*
- BOUCHET. (Du) v. *du Bouchet*.
- BOUCQ. (Jacques Le) v. *Le Boucq.
(Jacques)*
- BOUBEZ, p. 403, 404, 405.
- BOULÉ, p. 187.
- BOUMLERS. (Jacobus de) V. *Ja-
cobus de Bourlers*.
- BRESCIA. (Bartholomée de) V.
Bartholomée de Brescia.
- BRIGAM, p. 139.
- BRIGITTE. (Sainte) p. 182.
- BRIXIENSIS. (Bartholomæus) V.
Bartholomée de Brescia.
- BROUTIN, p. 403, 404, 405.
- BRUNO, episcopus, p. 19.
- BUGNICOURT, p. 397.
- BULTEAU (Basilii) p. 216.
- BURG. (Jean de) V. *Johannes
Burgensis*.
- BURGENSIS. (Frater Johannes) V.
Johannes Burgens.
- BURIDAN. (Jean) V. *Buridanus
(Magister)*
- BURIDANUS. (Magister) p. 197.
- BYTHNER. (Victorius) p. 209.

C.

- CÆSARIUS, episcopus. (Sanctus),
p. 75, 232.
- CÆSARIUS Monachus, p. 204.
- CAILLEAU. (Hubert) V. *Hubert
Cailleau*.
- CAMBRIENSIS. (Gilbertus) V. *Syl-
vester Gyraldus*.
- CAMBRIENSIS. (Giraldus) V. *Syl-
vester Gyraldus*.
- CANCELLUS, p. 148.
- CANTIMPRÉ. (Thomas de) V. *Tho-
mas Cantipr.*
- CANTAPRANUS. (Thomas) V. *Tho-
mas Cantipr.*
- CANTER. (Petrus) V. *Pierre le
chantre*.
- CANTUARIENSIS archiepiscopus.
(Stephanus) V. *Stephanus
Cantuariensis archiepisco-
pus*.
- CAPPELLA (P. Maximilianus à) V.
Maximilianus à Cappeld.

CARDEVAQUE. (Ferdinand de) V.
Ferdinand de Cardev.
CANOTENSIS. (Ivonus) V. *Ivonus Carnot.*
CAROLUS Mercier. V. *Mercier (Carolus).*
CARRIUS. (Jannes) V. *Joann. Carrius.*
CARTON. (Josse) p. 366.
CASSIAN. p. 93, 94.
CASSIEN. (Jean) V. *Cassiannus.*
CASSIOPORUS. p. 21, 94, 95.
CASTELLE. (De) p. 189, 190.
CATON. p. 124.
CATON. (Denys) V. *Denys Caton.*
CAU. (Dom Charles de) p. 363.
CÉCILE. p. 363.
CÉSAIRE. (Saint-) évêque d'Arles.
V. *Cæsarius episcopus (Sanctus).*
CHARLES de Cau, (Dom) V. *Cau. (Dom Charles de)*
CHALES-LE-HARDY. p. 344.
CHARLIER. (Jean) V. *Jean Gar-*

son.
CHARTIER. (Alain) V. *Alain Chartier.*
CHARTRES. (Ives évêque de) V. *Ivonus Carnotensis.*
CHASTELAIN. (George) p. 244.
CHASTELER. (Du) p. 238.
CHESNE. (André Du) V. *Duchasne (André).*
CHRISOSTOMUS. (Saint-Joannes) V. *Saint-Johann. Chrisost.*
CHRYSOPOLIS. (Zacharie, évêque de) V. *Zacharias Crisopolitanus.*
CHRYSTIN. p. 305.
CICÉRON. p. 124.
CINUS. p. 163.
CIPRIANUS. (Saint-) p. 79.
CLAROMONTENSIS. (Sydonius) V. *Sydonius Claremont.*
CLAUDE PISSON. p. 186.
CLEMENS, papa. p. 32, 78, 127, 140.

D.

DAMASCENUS. (Sanctus Johannes)
V. *Johannes Damasc. (S.)*
DAMASUS. p. 171.
DANVILLE. (Dominique) p. 206.
DARES Phrigius. p. 326, 327.
DATHÉ. V. *Jehan de Mollam.*
DAVENANT. p. 259.
DE BAR. (François) V. *François de Bar, grand prieur d'Anchin.*
DE BANALLE. p. 185.
DE BEADMONT. V. *Ferdinand de Cardevaque.*
DE BEAUVOIR. V. *Jacobus Du Glevc.*
DE BERSACQUES. (Dom) V. *Dyo-*

nisius Bersacius.
DE BOURLERS. (Jacobus) V. *Jacobus de Bourlers.*
DE CAMPIS. (Egidius) V. *Egidius de Campis.*
DE CARDEVAQUE. (Ferdinand) V. *Ferdinand de Cardevaque.*
DE CASTELLE. V. *Castello (De).*
DE CAU. (Dom Charles) V. *Cau. (Dom Charles de)*
DE FORTINIO. (Magister Jacobus) V. *Jacobus de Fortinio.*
DE GAUDIEMPRÉ. V. *Valerandus Obert.*
DE GERIN. (Andreas) V. *Andreas de Gerin.*

- DÉGUILLEVILLE. (Gaillaume de) V. *Guillaume de Déguilleville*.
- DE GUISE. (Jacques de) V. *Guise (Jacques de)*
- DE HURPY. (Matthieu) V. *Matthieu de Hurpy*.
- DE LA MARCHÉ. (Olivier) V. *Olivier de la Marche*.
- DE LA MORLIÈRE. (Adrien) V. *La Morlière*.
- DE LAROQUE. (Gilles) V. *Gilles de Laroque*.
- DELORME. (Quantin) V. *Quantin Delorme*.
- DE MANSON. V. *Manson. (De)*
- DE MEUNG. (Jean) V. *Jean de Meung*.
- DEMOCHARES, p. 290.
- DE MOLLEM. (Jehan) V. *Jehan de Mollem*.
- DEMONTEVILLE, p. 403, 404, 405.
- DENIS de Bersacques. V. *Dionisius Bersacius*.
- DENIS l'Aréopagite. (Saint) V. *Dionisius Areopagita*.
- DENYS Caton, p. 195.
- DENYS le Chartreux, p. 220.
- DERASIÈRE. (Martin-Joseph) p. 344, 346.
- DE ROUERE. (Antoine) V. *Antoine de Rowere*.
- DE ROWERE. (Antoine) V. *Antoine de Rowere*.
- DESCAMPS. (Eg.) V. *Egidius de Campis*.
- DESCHAMPS. (G.) p. 396.
- DES ESSARTS. V. *Pontus de Payen*.
- DESFONTAINES. (L'abbé) p. 252.
- DESIDERIUS ERASMUS. V. *Erasmus (Desiderius)*.
- DE SMET. (André) V. *André de Smet*.
- D'ESPIERES. (Jean) V. *Jean d'Espieres*.
- DE THIEMBRONE. V. *Thiembrone. (De)*
- DE VILLERODE. (Malotau) V. *Malotau de Vill.*
- DE VIRNOT. V. *Virnotte. (De)*
- DE VIRNOTTE. V. *Virnotte. (De)*
- DIACONUS. (Joandes) V. *Joannes Diaconus*.
- DIACRE. (Jean) V. *Joannes Diaconus et Joannes Sarisburiensis*.
- DICKEYMAN (Jehan) dit le *Laboureur*. V. *Jehan Dickeyman*.
- DIDIMUS, p. 81.
- DIONISIUS Areopagita. (S.) p. 74.
- DOMINIQUE Danville. V. *Danville. (Dominique)*
- DONATUS, p. 211.
- DORLANDUS. (Petrus) p. 294.
- DORLANT. (Pierre) V. *Dortandus. (Petrus)*
- DRYDEN. p. 266, 258.
- DUBOIS. (André) V. *Silvius. (Andreas)*
- DUBOIS-CORONEL. (Jean) V. *Jean Dubois Coronel*.
- DU BOUCHET, p. 490.
- DUBREUIL, p. 405.
- DU CHASTELER. V. *Chasteler. (Du)*
- DUCHESNE. (André) p. 401, 402.
- DU CLERC. (Jacobus) V. *Jacobus Du Clerc*.
- DU CLERCQ. (Jacques) V. *Jacobus Du Clerc*.
- DU FIEF, p. 185.
- DUHAMEL, p. 186.
- DU HAMEL. (Sœur Anne Cécile) V. *Anne Cécile du Hamel*.

DU PERRON. (Le cardinal) V. *Perron*. (Du)
DURUT. (P.J.) p. 404, 405, 406. | DUVIVIER. (Placidus) V. *Placidus Duvivier*.
DYONISIUS Bersacius, p. 350.

E.

EADMER, moine de Cantorbéry, p. 105.
EGESIPPUS, p. 325.
EGIDIUS de Campis, p. 144, 179.
EGIDIUS Fuscarari, p. 166, 173.
EGIDIUS Thomassus, p. 200.
EGINARD, p. 391.
EPHREM. (Sanctus) p. 76, 174.
EPHROEM. (S.) V. *Ephrem (Sanctus)*
EPIPHANUS Scholasticus, p. 95.
ERASME. V. *Erasmus*. (*Desiderius*)
ERASMUS. (Desiderius) p. 215.
ERNALD, abbé de Bonneval, p. 106.
ESPAGNE. (Vincent d') V. *Vincent d'Espagne*.
ESPÉRANCE. (Philippe de Bonne-) V. *Philippe de Bonne-Espérance*.
ESPIERES. (Jeu d') V. *Jean d'Espieres*.
ESNARTS. (Des) V. *Pontus de Payen*.
ESTIUS. (Guillelmus) V. *Guill. Estius*.
ETHELREDE. V. *Aetred*.
ETIENNE de Lille. (Le P.) p. 144.
EUCLIDES, p. 205.
EULER, (Léonhard) p. 205.
EUSÈBE Pamphile. V. *Eusebius*.
EUSEBIUS, p. 75, 127, 270.
EVAX, p. 233.

F.

FABER. (Adrianus). V. *Adrianus Faber*.
FABIUS Fulgentius Plantiades. V. *Plantiades*. (*Fabius Fulg.*)
FÉLIX Poliez. V. *Poliez*. (*Félix*).
FERDINAND de Cardevaque. p. 350.
FERMELIUS. (Joannes). V. *Joannes Fermelius*.
FIEF. (Du) V. *Du Fief*.
FIEFVE. (Joannes) V. *Joannes Fiefve*.
FIRMIANUS. (Lactantius) V. *Lactantius Firmian*.
FLISCUS. (Sinnibald) V. *Innocent IV*.
FLORENTIA. (P. Antonius de) V. *Antonius de Florentia*.
FLORENTIUS le Perse, p. 44.
FLORUS, p. 27.
FORTINIO. (Magister Jacobus de) V. *Jacobus de Fortinio*. (*Mag.*)
FOUCHER de Chartres. V. *Fulcherus Carnotensis*.
FOUCQUIER. (p. 7.) p. 380.
FRANCISCUS (B.) à Sancto Bonaventura. p. 306.
FRANCISCUS Vermelius. p. 150, 202.
FRANÇOIS. (Saint-) p. 182.
FRANÇOIS de Bar, grand prieur d'Auchin. V. *Bar*. (*François de*)

- FRANÇOIS Saudo. V. Saudo. (François).
 FRANÇOIS Xavier. (Saint-) f. 137.
 FRÉRET p. 199.
 FRETTEL (J.) de l'ordre des Prescheurs, p. 72, 328.
 FRETELLUS, V. Fretel. (J.)
 FULBERTUS Monachus Marchianensis. p. 96.
 FULCARDUS. p. 296.
 FULCHERUS Carnotensis. p. 327, 329.
 FULGENS. (Salut) V. B. Fulgentius eccl. Ruspens. episc. FULGENTIUS ecclesie Ruspensis episcopus. (B.) p. 92.
 FULGENTIUS Plantiades. (Fabius) V. Plantiades. (Fabius Fulg).
 FUSCARARI. (Gilles de) V. Egidius Fulcarari.

G.

- GABRIEL Maria. (L: père) p. 72.
 GACON, p. 252.
 GALLES. (Jean de) V. Jean de Galles.
 GARNIER. (P.) p. 130.
 GAUDIEMPRÉ. (De) V. Valerandus Obert.
 GAUFREDUS. V. Gaufridus.
 GAUFRIDUS, p. 166.
 G. DESCHAMPS. V. Deschamps (G.)
 GELASIVS primus, p. 183.
 GEOFFROI de Trano. V. Goddefredus de Trano.
 GEOFFROY d'Angers. V. Goiffredus Babio.
 GEORGE Chastelain. V. Chastelain. (George)
 GEORGE Malaperi, p. 69.
 GEORGE Trapezun, p. 76.
 GEORGIUS, martyr. (S.) p. 81.
 GERIN. (Andreas de) V. Andreas de Gerin.
 GERSON. (Jean) V. Jean Gerson.
 GERVAIS dit Melkel. V. Gervasius Melkeleius.
 GERVASIVS dictus Melkeleius vel de Melkeleia, p. 218.
 GESNES. (Jacques de) V. Johannes de Janna.
 GILBERTUS, p. 139.
 GILBERTUS Cambriensis. V. Sylvester Gyraldus.
 GILLES de Foscarari. V. Egidius Fuscarari.
 GILLES de Laroque, p. 400.
 GILO cardinal, p. 327.
 GILON, évêque de Tusculum. V. Gilo, cardinal.
 GIRALD Barry. V. Sylvester Gyraldus.
 GIRALDUS Cambriensis. V. Sylvester Gyraldus.
 GIRARDUS Rem. (Magister) p. 202.
 GISLEBERTUS, p. 111.
 GODDEFREDUS. V. Gaufridus.
 GODDEFREDUS de Trano, p. 166.
 GODIN, archiviste de l'abbaye de Marchiennes, p. 86.
 GOIFFREDUS Babio, p. 147.
 GONDAULT, p. 403, 404, 405.
 GOSSON. (Nicolas) V. Nicolas Gosson.
 GOVAL, p. 403, 404, 405, 406.
 GRAND. (Jacques le) V. Jacobus Magnus.
 GRATIANUS, p. 154, 155, 156, 163, 167, 171.
 GREGORIUS, p. 21.
 GREGORIUS Magnus, p. 96, 97, 98.
 GREGORIUS Nazianzenus, p. 76.
 GREGORIUS Nisenus, p. 76.

- GREGORIUS, IX papa, p. 158, 159, 160, 165.
 GREGORIUS, papa. (B.) p. 96, 97, 98, 174, 175.
 GROSTHEAD. (Robertus) V. *Robertus Grosthead.*
 GUCHTENNAR. (Pierre Sisiphe) V. *Pierre Sisiphe Guchtennar.*
 GUIARD, p. 148.
 GUIBERTUS monachus Gernimadensis, p. 122.
 GUIDO de Balso. V. *Baisius.*
 GUIDO dominicanus, p. 140, 141.
 GUIGO Cartusianus, p. 122.
 GUILLAUME, abbé de St-Théodoric, p. 106.
 GUILLAUME d'Auxerre. V. *Willelmus Altissiodorensis.*
 GUILLAUME de Déguilleville, p. 248.
 GUILLAUME de St-Amour, p. 125.
 GUILLAUME Pérault. V. *Guillelmus Peraldus.*
 GUILLELMUS Altissiodorensis. V. *Willelmus Altissiodorensis.*
 GUILLELMUS Estius, p. 131.
 GUILLELMUS Peraldus, p. 194.
 GUILLELMUS Torrentinus, p. 52.
 GUILLELMUS de Maudagoto, p. 172, 173.
 GUILMOT, p. 406.
 GUISE. (Jacques de) p. 348.
 GUISNÉE, p. 395.
 GYRALDUS. (Sylvester) V. *Silvester Giraldus.*

H.

- HAMEL. (Du) V. *Duhamel.*
 HAMEL. (Sœur Anne Cécile Du) V. *Anne Cécile Duhamel.*
 HARON. (Nicholas) V. *Nicholas Haron.*
 HAYMO, p. 32, 217, 118.
 HELLIN de Duyaco, p. 141.
 HENRI, bbé de Croyland, p. 392.
 HENRI, empereur de Constantinople. p. 107.
 HERMAN Joseph. p. 203.
 HIERONIMUS. (S.) p. 82, 83, 84, 118, 128, 213, 270, 281, 305, 346, 327.
 HIERONYMUS de Vallibus. p. 129.
 HILARIUS. Pictaviensis episcopus. (S.) p. 78.
 HILDEBERT. p. 330.
 HILDEBERT du Mans. p. 124, 394.
 HIRCANUS. p. 31.
 HIRDINIO. (Johannes de) V. *Johannes de Hirdinio.*
 HON. (M.) p. 172.
 HORACE, V. *Horatius. (C. Flaccus)*
 HORATIUS. (C. Flaccus) p. 216.
 HEBERT Cailleau. p. 53, 55, 56, 57.
 HUBERT, prieur du Bois-Seigneur. p. 139.
 HUGO, cardinalis. p. 20.
 HUGO. (Magister) p. 114, 115, 116, 137, 192.
 HUGO, (Magister) prior Laurentini. p. 117.
 HUGUES de Fouilloi. V. *Hugo, (Magister) prior Sainti-Laurentini.*
 HUGUES de Saint-Victor. V. *Hugo, (Magister)*
 HUGUES-PAULIN Cressey. V. *Cressey, (H. P.) dit Serenus.*
 HURPY. (Mathieu de) V. *Mathieu*

de Hurpy.
HYBERNIA. (Thomas de) V. *Thomas de Hybern.*
| HYPOCRATE. p. 202.

I.

INNOCENT III, pape. p. 106, 128, 140, 156.
INNOCENT IV, pape. 162, 164, 165.
ISIDORE le jeune. V. *Isidorus Spalensis episcopus.*
ISIDORE de Séville. V. *Isidorus Spalensis episcopus.*
| *Spalensis episcopus.*
ISIDORUS *Spalensis episcopus.* p. 80, 144, 154, 212, 243, 299, 303, 320.
IVES, évêque de Chartres. V. *Ivonus Carnotensis.*
IVONUS *Carnotensis.* p. 163.

J.

JACOBUS. p. 24.
JACOBUS Bidermanus. V. *Bidermanus. (Jacobus)*
JACOBUS Colombus. p. 173.
JACOBUS de Bourliers. p. 202, 205.
JACOBUS de Fortinlo. (Magister) p. 202.
JACOBUS du Clerc. p. 350.
JACOBUS Magnus. p. 186.
JACQUES de Gesnes. V. *Johannes de Janna.*
JACQUES de Guise, V. *Guise. (Jacques de)*
JACQUES Leboucq. V. *Leboucq. (Jacques)*
JACQUES-LE-GRAND. V. *Jacobus Magnus.*
JACQUES Lessabé. V. *Lessabé. (Jacques)*
JACQUES - PHILIPPE Wulf. V. *Wulf. (Jacques Ph.)*
JACQUES Van Malen. V. *Van Malen. (Jacques)*
JAN Lemaire. V. *Lemaire. (Jan)*
JAN Lovis de Saint-Joseph. (Le Père) V. *Saint-Joseph. (Le Père de)*
| JANNA. (Johannes de) V. *Johannes de Janna.*
JEAN Alegrin. V. *Johannes de Abbatisvilla.*
JEAN Belson. V. *Belson. (Jean)*
JEAN Buridan. V. *Buridanus. (Magister)*
JEAN Cassien. V. *Cassianus.*
JEAN Charlier. V. *Jean Gerson.*
JEAN d'Abbeville. V. *Johannes de Abbatisvilla.*
JEAN d'André. V. *Johannes Andreas.*
JEAN de Bateria, abbé d'Anchin. p. 32.
JEAN de Burgh. V. *Johannes Burghensis.*
JEAN de Galles. p. 157.
JEAN de Meung. p. 195.
JEAN de Sarisbury. V. *Johannes Sarisburiensis.*
JEAN d'Espieres. p. 24.
JEAN Diacre. V. *Joannes Diaconus et Joannes Sarisburiensis.*
JEAN DuLois-Coronel. p. 186.
JEAN Gerson. p. 142.
JEAN Lesley. V. *Leslez. (Jean)*

- JEAN Lessabé. V. *Lessabé. (Jacques)*
 JEAN Paris Van Male, V. *Van Malen. (Jacques)*
 JEAN Petit. V. *Joannes Sarisburiensis.*
 JEAN Rasoir. V. *Rasoir. (Jean)*
 JEANNE Potté. p. 321.
 JEAN Fretel, de l'ordre des prescheurs. V. *Fretel.*
 JEHAN de Mollem *Alias* Dathe. p. 59.
 JEHAN de Zeilbeke. V. *Zeilbeke. (Jehan de)*
 JEHAN Dickeyman, dit *le Laboureur.* p. 195.
 JENCKS. (Silvestre) p. 402.
 JÉROME. (Saint-) V. *Hieronimus. (S.)*
 JOHANNES. Andreas. p. 168, 169.
 JOHANNES Burgensis. (Frater). p. 122.
 JOANNES Carrius. p. 134.
 JOHANNES Chrisostomus. (S.) p. 77.
 JOHANNES Damascenus. (Sanctus) p. 228, 390.
 JOHANNES de Abbatisvilla. p. 31, 140.
 JOHANNES de Janna. p. 215.
 JOHANNES de Hisdinio. p. 237.
- JOANNES Diaconus. p. 304, 308.
 JOANNES de Segovia. p. 73.
 JOHANNES episcopus Isaurie. p. 390, 391. V. *Joannes Damascenis. (Sanctus)*
 JOHANNES, evangelista. p. 38, 31, 32, 294.
 JOANNES Fermellus. p. 282.
 JOANNES Fiefve. p. 17.
 JOANNES Martinez de Ripolda. p. 131.
 JOHANNES. papa. p. 162.
 JOHANNES Patriarcha Antiochenus. p. 73.
 JOHANNES Sarisburiensis. p. 306, 308, 892.
 JOANNES Tobœuf. V. *Tobœuf. (J.)*
 JOSEPH. (Le père Jean Lovis, de Saint-) V. *Saint-Joseph. (Le père de)*
 JOSEPHÉ. V. *Josephus. (Flavius)*
 JOSEPHUS. (Flavius) p. 324.
 JOSIPPUS. V. *Egesippus.*
 JOSSE Carton. V. *Carton. (Josse)*
 JOSSELIN. évêque de Soissons. V. *Josselinus episcop. Suession.*
 JOSSELINUS episcopus Suessionensis. p. 91. V. *Jesselinus.*
 JUSTINIANUS. p. 152, 153, 170.

K.

KRYLOF (J.) p. 227.

L.

- LABOUREUR. (Le) V. *Jehan Dickeyman.*
 LACTANTIUS Firmianus. p. 77.
 LAMBERTUS, canonicus S. Audomari, p. 260.
 LAMBERTUS Marchant, p. 193.
 LAMIREZ. (Sœur Bonne de) V. *Bonne de Lamirez.*

- LAMOIZE, p. 56.
LA MORIÈRE. (Adrien de) p. 373.
LAROQUE. (Gilles de) V. *Gilles de Laroque*.
LEBOUCQ. (Jacques) p. 340.
LÉE, p. 258.
LE GRAND. (Jacques) V. *Jacobus Magnus*.
LE LABOUREUR. V. *Jehan Dickeyman*.
LEMAIRE. (Jan) p. 216.
LE Mangeur. (Pierre) V. *Petrus Comestor*.
LE PERSE. (Florentius) V. *Florentius le Perse*.
LÉONHARD Euler. V. *Euler*.
LEONTIUS, p. 297.
LESLEY. (Jean) p. 359.
LESSABÉ. (Jacques) p. 263, 348.
LESSABÉ. (Jean) V. *Lessabé (Jacques)*
- ques*
LE Thelier. (Nicolas) V. *Nicolas le Thelier*.
LEYDEN. (Cornelius petrus) V. *Cornelius Petr. Leyden*.
LIBERIUS, papa, p. 154.
LIESCAR, p. 11.
LINESGNETHEN, p. 11.
LOMBARDUS. (Petrus) V. *Petrus Lombardus*.
LOTARIUS Diacopus cardinalis, p. 128.
LUCAIN. V. *Lucanus Cordubens*.
LUCANUS Cordubensis, p. 219.
LUCAS, evangelista, p. 29, 30.
LUCIUS, p. 295.
LUDOLPHE de Saxe, p. 284.
LUXEMBOURG. (Pierre de) p. 284.
LYRA. (Nicolaus de) V. *Nicolaus de Lyra*.

M.

- MACER,** p. 233, 234.
MACROBIUS Theodosius Ambrosius, p. 236, 237.
MAGISTER Buridanus. V. *Buridanus Magister*.
MAGISTER Girardus Rem. V. *Girardus Rem. (Magister)*.
MAGISTER Jacobus de Fortinio. V. *Jacobus de Fortinio (Magister)*.
MAGISTER Richardus. V. *Richardus. (Magister)*.
MAGISTER Tancredus. V. *Tancredus. (Magister)*.
MAGNUS. (Jacobus) V. *Jacobus Magnus*.
MALAPERT. (George) V. *George Malapert*.
MALE. (Jean Paris Van) V. *Van Malen. (Jacques)*.
MALEN. (Jacques Van) V. *Van Malen. (Jacques)*
- Malen. (Jacques)*
MALOTAU de Villerode, p. 186, 188, 349, 350, 565, 867, 368, 369, 370, 400, 401.
MAITRE des sentences. (Le) V. *Petrus Lombardus*.
MANDAGOTO. (Guillelmus de) V. *Guillelmus de Mandagoto*.
MANGEUR. (Pierre-le-) V. *Petrus Comestor*.
MANNE. (Augustin) p. 283.
MANSON. (De) p. 398.
MARBODIUS episcopus, p. 232.
MARCHANT. (Lambertus) V. *Lambertus Marchant*.
MARCHE (Olivier de la) V. *Olivier de la Marche*.
MARCUS, evangelista, p. 30.
MARGON, p. 252.
MARIA. (Le père Gabriel) V. *Gabriel Maria*.

- | | |
|--|---|
| MARTINEZ de Ripolda. (Joannes)
V. <i>Joannes Martinez de Ripolda.</i> | <i>vasius Melk.</i> |
| MARTINUS Rithovius, p. 132.133. | MELKELEIUS. (Gervasius dictus)
V. <i>Gervasius Melk.</i> |
| MASCLET. (Hippolyte) p. 227. | MENARDUS, Monachus, p. 129. |
| MATTHEUS, evangelista, p. 29,
30. | MENESTRIER. (Le père) p. 255. |
| MATTHIEU de Harpy, p. 67. | MERCIER. (Carolus) p. 377. |
| MAURUS. (Rabanus) V. <i>Rabanus Maurus.</i> | MEUNG. (Jean de) V. <i>Jean de Meung.</i> |
| MAXIME. (Valère) V. <i>Valère Maxime.</i> | M. IION. V. <i>Hon. (M.)</i> |
| MAXIMILIANUS à Capella. (P.) p.
438. | MILTON, p. 256. |
| MAYOUL, p. 186. | MOLLEM. (Jehan de) V. <i>Jehan de Moliem.</i> |
| MELLEZ. p. 396, 397, 398, 407. | MONTEVILLE. (De) V. <i>Demonteville.</i> |
| MELKEL. (Gervais dit) V. <i>Ger-</i> | MORLIÈRE. (Adrien de la) V. <i>La Morlière.</i> |

N.

- | | |
|--|--|
| NAZIANZENUS. (Gregorius) V.
<i>Gregor. Nazianz.</i> | NICOLAS le Thelier, p. 189. |
| NICHOLAS Haron p. 139. | NICOLAUS Tornacensis, p. 19, 30,
122. |
| NICOLAUS de Lyra. p. 3. | NISENUS. (Gregorius) V. <i>Gregor.</i> |
| NICOLAS Gosson. p. 186. | <i>Nisen.</i> |

O.

- | | |
|---|---|
| OBERT. (Valerandus) V. <i>Valerandus Obert.</i> | OLIVIER de la Marche, p. 244,
340. |
| ODON, évêque de Cambrai, p. 104,
128, 141. | ORIGENES, p. 75, 81, 138. |
| OLIVERUS, p. 288. | ORIGENES. (Adamantius) V. <i>Adamantius Origen.</i> |

P.

- | | |
|--|---|
| PALU, (Pierre de la) V. <i>Petrus de Palude.</i> | PAPIAS, p. 213. |
| PALUDE (Petrus de) V. <i>Petrus de Palude.</i> | PARIS Van Male. (Jean) V. <i>Van Malen. (Jacques)</i> |
| PAMPHILE. (Eusèbe) V. <i>Eusebius.</i> | PARMENSIS. (Bernardus) V. <i>Bernardus Parmens.</i> |
| | PASCHASIUS Radbertus, p. 29, 81, |

285.
PATERIUS, p. 17.
PAULUS. (B.) p. 26, 27, 290.
PAULUS III, papa, p. 281.
PAULUS. (Sanctus) episcopus Constantinopolitanus, p. 28.
PAVIE. (Bernardus) V. *Bernard de Pavie*.
PAYEN. (Pohtus de) V. *Pontus de Payen*.
P. BLESENSIS, p. 125.
PEDRAÇA. (Anné de) V. *Anne de Pedraça*.
PENNAFORTI. (Raymondus) de V. *Raymondus de Pennaforti*.
PERALDUS. (Guillelmus) V. *Guillelmus Peraldus*.
PÉRAULT. (Guillaume) V. *Guillelmus Peraldus*.
PÉRIANDRE, p. 124.
P'ERRON. (Le cardinal du) p. 203.
PERSE (Florentius le) V. *Florentius le Perse*.
PERSONS. (Robert) V. *Robert Person*.
PETIT. (A.) p. 397.
PETIT. (Jean) V. *Joannes Sarisburiensis*.
PETRARCHUS. (Franciscus) p. 237.
PETRUS. (B.) p. 290.
PETRUS abbas Cluniacensis. (Venerabilis) p. 112.
PETRUS Cantor parisiensis, p. 126.
PETRUS Cluniacensis, p. 174.
PETRUS Cognoment. Aldefunsis, p. 78.
PETRUS Comestor, p. 34, 35, 141, 289.
PETRUS de Bellâ-Perticâ, p. 174.
PETRUS de Paludé, p. 23, 27.
PETRUS Dorlandus. V. *Dortlandus*. (*Petrus*)
PETRUS Lombardus, p. 22, 112, 113, 114.
PHILIPPE de Bonne-Espérance, p. 393.
PHILIPPE-LE-BON, p. 343.
PHILIPPE Wielant. V. *Wielant (Philippe)*
PIERRE de Belle-Perche. V. *Petrus de Bellâ-Perticâ*.
PIERRE de Bénévent, p. 157.
PIERRE de Cluni. V. *Petrus abbas Cluniacensis*.
PIERRE de la Palu. V. *Petrus de Paludé*.
PIERRE de Luxembourg, p. 317.
PIERRE de Poitiers, p. 112.
PIERRE de Riga, p. 4, 5.
PIERRE le Chantre. V. *Petrus Cantor*.
PIERRE-LE-MANGEUR. V. *Petrus Comestor*.
PIERRE le vénérable. V. *Petrus abbas Cluniacensis*.
PIERRE Lombard. V. *Petrus Lombardus*.
PIERRE Prudhomme, p. 189.
PIERRE Sysiphe Guchtenaar, p. 43.
PILATE. (Ponce), p. 204.
PISANUS. (Bartholomæus) V. *Bartholom. de Pisis*.
PISIS. (Bartholomeus de) V. *Bartholom. de Pisis*.
PISSON. (Claude) V. *Claude Pisson*.
PISTOIA. (Cinus de) V. *Cinus*.
PITSEUS, p. 218.
PLACIDUS Duvivier, p. 183.
PLANTIADÉS. (Fabius Fulgentius) p. 212, 213.
PLOUVAIN, p. 190, 191.
POLE. (Le cardinal) V. *Potus*.

POLLET. (J.-B.) p. 323.
POLUS. (Cardinal) p. 361.
PONCE Pilate. V. *Pilate*.
PONTUS de Payen, p. 350.
POPE, p. 256.
POTIÉ. (Jeanne) V. *Jeanne Potie*.
POTIÉZ. (Félix) p. 406.
PRISCIANUS, p. 211, 215.
PROSPER. (Saint) V. *Prosperus*.

PROSPERUS, p. 75, 124.
PRUDENCE. V. *Prudentius Clemens. (Aurelius)*
PRUDENTIUS Clemens. (Aurelius)
p. 226.
PRUDOMME. (Pierre) V. *Pierre Prudhomme*.
PYTHAGORE, p. 212.

Q.

QUANTIN Delorme, p. 56.
QUIRINUS, p. 325.

QUARRÉ. (Adrien) p. 363.

R.

RABAN MAUR. V. *Rabanus Maurus*.
RABANUS-MAURUS, p. 20, 84, 175, 285.
RABBERTUS. (Paschasius) V. *Paschasius Radbertus*.
RADULPHE, évêque d'Arras, p. 36.
RAPHAËL de Beauchamp, p. 124, 268, 297, 332.
RASIÈRE. (Martin-Joseph de) V. *Dérasière*.
RASOIR. (Jean) p. 340.
RAYMOND. (Saint) V. *Raymundus de Pennaforti*.
RAYMUNDUS, p. 123.
RAYMUNDUS de Pennaforti, p. 135, 136.
RECTANUS. (Cornellus) V. *Cornellus Rectanus*.
REGINALD Pole. V. *Polus. (Cardinal)*
REM. (Magister Girardus) V. *Girardus Rem. (Mag.)*
RICHARD Simon, p. 4.
RICHARDUS. (Magister) p. 169, 171, 391.

RICHARDUS Rex anglorum, p. 98.
RICHE. (Ambrosius) V. *Ambrosius Riche*.
RIGA. (Pierre de) p. 4, 5.
RIGAUT, p. 408.
RINALDUS, p. 493.
RINALDUS, p. 288.
RIPOLDA. (Joannes Martinez de) V. *Joann. Martinez de Ripold*.
RITHOVIVS. (Balduinus) V. *Martinus Rithovius*.
RITHOVIVS. (Martinus) V. *Martinus Rithovius*.
R. . . . moine de l'abbaye de Marchiennes, p. 266.
ROBERT Aleohot, p. 126.
ROBERT Persons, p. 362.
ROBERTUS abbas, p. 35.
ROBERTUS dietus Abotanz, p. 267.
ROBERTUS Grosthead Lincolnensis episcopus, p. 138.
ROFFREDUS Beneventanus. V. *Roffroy de Bénévent*.
ROFFROY de Bénévent, p. 164, 166, 167.

- ROGERIUS BACON. V. *Bacon* (Rogerius)
ROQUE. (Gilles de La) V. *Gilles de Laroque*.
ROGERUS. (Antoine de) V. *Antoine de Rowere*.
ROWERE. (Antoine de) V. *Antoine de Rowere*.
RUFINUS, p. 272, 273.
RUSPENSIS episcopus. (B. Fulgentius ecclesiae) V. *B. Fulgentius eccles. Ruspensis episc.*

S.

- SAINT-AMOUR. (Guillaume de) V. *Guillaume de St-Amour*.
SAINT-JOSEPH. (Le père Jean Louis de) p. 265, 271, 275, 369.
SAINT-VICTOR. (Richard de) V. *Richardus. (Magister)*
SALLUSTE, p. 124.
SALOMO, p. 24, 377.
SANSON, p. 168.
SARISBURK. (Jean de) V. *Joannes Sarisburiensis*.
SARISBURIENSIS. (Joannes) V. *Joannes Sarisbur.*
SAXE. (Ludolphe de) V. *Ludolphe*.
SCHOLASTICUS. (Epiphanius) V. *Epiphanius Scholast.*
SCONOVIVS. (Antonius) V. *Antonius Sconovivus*.
SEGONIA. (Johannes de) p. 73.
SÉNÈQUE, p. 124, 212, 256.
SERENUS. V. *Cressey. (Eugues-Paulin)*.
SÉVILLE. (Isidore de) V. *Isidorus Spalensis episcop.*
SERAPHEUS, p. 258.
SILVESTER (S.) papa, p. 154.
SILVESTRE Jencks. V. *Jencks. (Silvestre)*
SILVIUS. (Andreas) p. 332.
SIMON. (Richard) V. *Richard Simon*.
SINGER, p. 256.
SINNIBALD FISCUS. V. *Innocent IV*.
SIX, p. 190, 191.
SMARAGDUS, p. 178, 179, 231.
SMET. (André de) V. *André de Smet*.
SOCRATES, p. 272.
SOISSONS. (Josselin, évêque de) V. *Josselinus episc. Suession.*
SOLON, p. 124.
SOLSENGNY. (Jean) p. 119.
SOZOMENUS, p. 272.
SPALENSIS. (Isidorus) V. *Isidorus Spalensis episcop.*
STEEBRISTE. (Cornelius) V. *Cornelius Steebriste*.
STEPHANUS Cantuariensis archiepiscopus, p. 24.
SUSSIONNENSIS. (Josselinus episcopus) V. *Josselinus episc. Suession.*
SULMONE. (Ugobard de) V. *Ugobardus*.
SULMONENSIS. (Ugobardus) V. *Ugobardus*.
SYDONNIS Claromontensis, p. 95.
SYLVESTER Gyraldus, p. 363.
SYSPHE (Pierre) Guchtennar. V. *Pierre Sysiphe Guchtennar*.

T.

- TANCREDUS. (Magister) p. 394, | 395.

- | | |
|--|--|
| TARLIER, p. 406. | THOMAS Cantipratanus, p. 122 .
220. |
| TEORALDUS monachus Marchia-
nensis, p. 96. | THOMAS de Hibernia, p. 127. |
| TÉRENCE, p. 124. | THOMAS Thiébaux, p. 59. |
| THELIER. (Nicolas Le) V. <i>Nico-
las Le Thelier</i> . | THOMASSUS, (Egidius) V. <i>Egidius
Thomassus</i> . |
| THEODORICUS, p. 272. | TOBŒUF. (Joannes) p. 267. |
| THEODORUS Van Couverden. V.
<i>Van Couverden</i> . | TORNACENSIS. (Nicolaus) V. <i>Ni-
colaus Tornacensis</i> . |
| THERÈSE. (Sainte) p. 154. | TORRENTINUS. (Guillelmus) V.
V. <i>Guillelmus Torrentinus</i> . |
| THIÉBAUX. (Thomas) V. <i>Thomas
Thiébaux</i> . | TRANO. (Godofredus de) V. <i>God-
ofredus de Trano</i> . |
| THIEMBRONNE. (De) p. 364. | TRAPEZUN. (Georges) V. <i>Georges
Trapez</i> . |
| THOMAS. (Divus) p. 119, 120,
121. | |

U.

UGOARDUS Salmonensis, p. 221. | URBAIN II, pape, p. 162.

V.

- | | |
|--|--|
| VALERANDUS Obert, p. 350. | (Victorinus) |
| VALÈRE Maxime, p. 373. | VILLERODE. (Malotau de) V. <i>Ma-
lotau de Villcrode</i> . |
| VALERIUS, p. 136. | VINCENT de Beauvals, p. 269,
399. |
| VAN Couverden, p. 133. | VINCENT d'Espagne, p. 157. |
| VAN Male. (Jean Paris) V. <i>Van
Malen. (Jacques)</i> | VINCENTIUS. (Frater) V. <i>Vincent
de Beauvals</i> . |
| VAN Malen. (Jacques) p. 336. | VINCENTIUS. (J.-R.) p. 134. |
| VARIGNON, p. 395. | VIRNOT. (De) V. <i>Virnotte. (De)</i> |
| VENERABILIS Beda. V. <i>Beda</i> . | VIRNOTTE. (De) p. 186, 187. |
| VERGIER, p. 250. | VITALIS Gallicus Blesensis, p. 137. |
| VERMELIUS. (Franciscus) V. <i>Fran-
ciscus Vermelius</i> . | |
| VICTORINUS Bythner. V. <i>Bythner</i> . | |

W.

- | | |
|--|--|
| WAGON. (J.) p. 403, 404, 405. | WILLELMUS Altissiodorensis, p.
36, 122. |
| WALERAND Obert. V. <i>Valeran-
dus Obert</i> . | WILLERMUS, p. 148. |
| WIELAND. (Phillippe) p. 334. | WULF. (Jacques-Philippe) |

Y.

ΥΠΟΚΡΑΤΗΣ. V. *Hippocrate.*

| ISIDORUS. V. *Isidorus.*

Z.

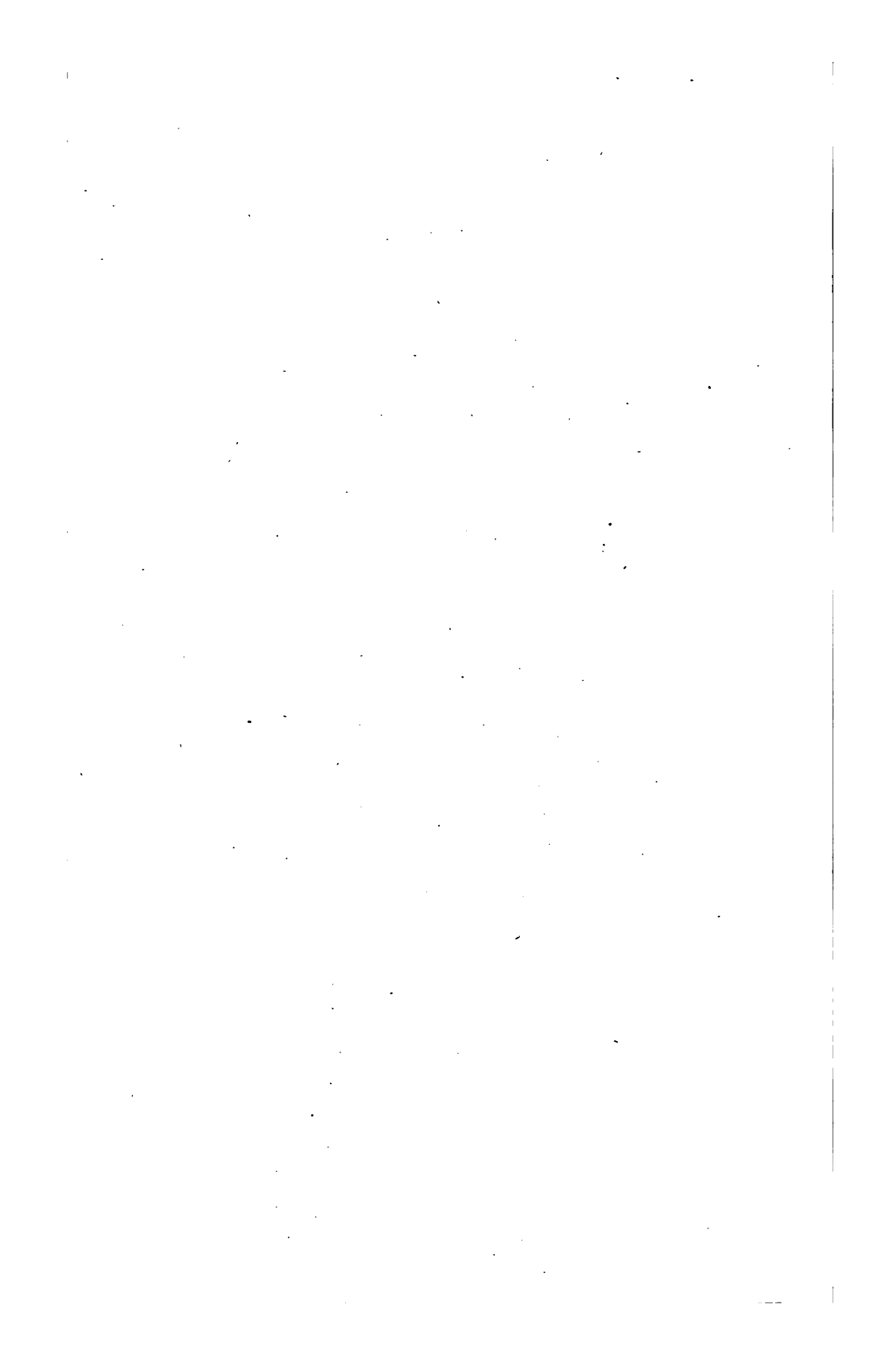
ZACHARIAS Crisopolitanus, f. 16,
34.

ZACHARIE, évêque de Chrysopo-

| lis. V. *Zacharias Crisopoli-*
tanus.

| ZEILBEKE. (Jehan de) p. 264.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



APPENDICE.

Par des causes, qu'il est inutile de rappeler, l'impression de ce catalogue a été soumise à des lenteurs démesurées, qui sont loin d'être notre fait. Ces fâcheuses lenteurs ont cependant eu quelque chose de bien, elles nous ont mis à même de reconnaître et de relever des erreurs non aperçues d'abord et de réparer celles qui nous ont été signalées. A quelque chose malheur est bon ! R. D.

PAGE 1. *Biblia sacra*. XVI^e siècle, lisez XIII^e.

- 5. Deuxième ligne, provenance inconnue, lisez provient d'Anchin.
- 10. *Eccl. c. Glossa*. XIX^e et XV^e, lisez XIV^e et XV^e.
- 11. N^o 22. Provenance inconnue, lisez provient d'Anchin.
- 20. N^o 44. De Mayence au XV^e siècle. lisez au IX^e siècle.
- 23. N^o 51. Dans le manuscrit de de Bar, portant le n^o 767, t. 3, il est parlé de ce manuscrit qui aurait été donné, en l'an 1429, au commencement de la quadragésime, par Jean de Barterrie, trentième abbé d'Anchin.
- 27. N^o 60. XIII^e siècle, lisez XII^e.
- 28. N^o 65. Le titre doit être remplacé par celui-ci
*Commentum sancti Johannis episcopi Constantinopoli
in epistola sancti Pauli ad hæbreos.*
- 32. N^o 80. Deux colonnes et non trois.
- 33. N^o 83. Nous avons entendu émettre l'opinion que ce manuscrit était l'*Oculus* du docteur universel Alain, de Lille, avec de nombreuses variantes.

- 48. N° 156. Provient de Prieuré d'Hamage.
- 51. N° 172. *Les armes de Charles Coquin, abbé d'Anchin et non de l'abbaye de Marchiennes.*
- 58. N° 192. *XVII^e siècle et non XVI^e siècle.*
- — N° 194. *In-4° et non in-8°.*
- 73. N° 240. Ce numéro et celui 522 ne forment qu'un seul et même ouvrage en deux tomes ; c'est la collection d'Isidorus Mercator.
- 81. N° 268. *In-8° magno et non in-folio.*
- — N° 270. *Passio au lieu de Panis.*
- 82. N° 274. Provient de *Marchiennes* et non d'*Anchin*.
On lit sur un des feuillets ces vers d'excellente latinité :
Mystica psalteri signatae q. ; verba prophete
Clavis facta poli lingua patrum reserat
Pocula de fontis patulo mea penna ministrat
Digna labore meo muera redde. DEUS.
- 83. N° 278. *XII^e siècle au lieu de XIV^e.*
- 87. N° 298. *XII^e siècle au lieu de XIV^e.*
- 92. N° 323. *XII^e siècle au lieu de XI^e.*
- 94. N° 329. *XII^e siècle au lieu de XIII^e.*
- 95. N° 332. *XII^e siècle au lieu de XIV^e.*
- 98. N° 342. *XII^e siècle au lieu de XIII^e.*
- 125. N° 420. Provient d'*Anchin*.
- 136. N° 454. *XIII^e siècle et non XVI^e.*
- 139. N° 468. Par Hubert *Lescot*.
- 144. N° 479. Provient des capucins d'*Orchies*.
- 158. N° 535. Provient de *Marchiennes*.
- 159. N° 543. *XV^e siècle et non XVII^e.*
- 171. N° 582. *In-4° et non in-folio.*
- 180. N° 605. *XVIII^e siècle et non XIII^e.*
- 185. N° 626. La bibliothèque de Lille possède deux manuscrits de Nicolas du Fief, qui portent dans le catalogue imprimé de M. Le Glay, les n° 166 et 167.
Foppens donne la liste des ouvrages tant manus.

- erits qu'inspirés de du Fief, mais il ne parle pas de celui-ci.
- 188. N° 640. On trouve dans ce manuscrit un journal du siège de Tonnai en 1087.
 - 202. N° 676. Provient de Marchiennes.
 - 210. N° 988. M. V. Cousin, dans le *Journal des savants* de 1848, s'est occupé de ce manuscrit, ses articles ont pour titre : *D'un ouvrage inédit de Roger Bacon, récemment trouvé dans la bibliothèque de Douai.*
 - 212. N° 698. Provient d'Anchin, relié en bois et veau.
 - 213. N° 702. Dans le *Voyage littéraire*; il est parlé du Papias de Marchiennes et non de celui d'Anchin.
 - 214. N° 702. *Si durasta et pon sic.*
Amplectendus non amplectendus.
Au lieu de *Hunc studio lisez :*
Hunc studio serva q̄beni quolinet̄ tuus
Scripti tempus habet qui v̄ou vopatis t̄n̄nos.
Deum et non Deus an der fier̄ vers.
 - 218. L'une des gardes nous conserve quelques vers en roman du XIII^e siècle.
 - 219. N° 711. Par Dom Albert Butler, *fourer* ou Albanus.
 - — N° 713. Relié en velin en 1846.
 - 228. N° 717. XII^e siècle et non XIV^e.
 - 267. N° 751. Ad annum ch. 1268, lisez 1200.— 1609, lisez 1608.
 - — N° 752. 1576, lisez 1586.
 - 268. N° 753. Dans ce volume se trouvent les *Annales Vedastini* (annales de St-Vaast, publiées par M. Pertz, dans les *Monumenta*.) Ce manuscrit est l'original unique, sur lequel a été faite la copie qui se trouve à la bibliothèque de St-Omer, provenant de St-Bertin, et qui a servi à son tour pour la copie de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles.
 - 273. N° 762. Cet éloge est une épitaphe. Il est incom-

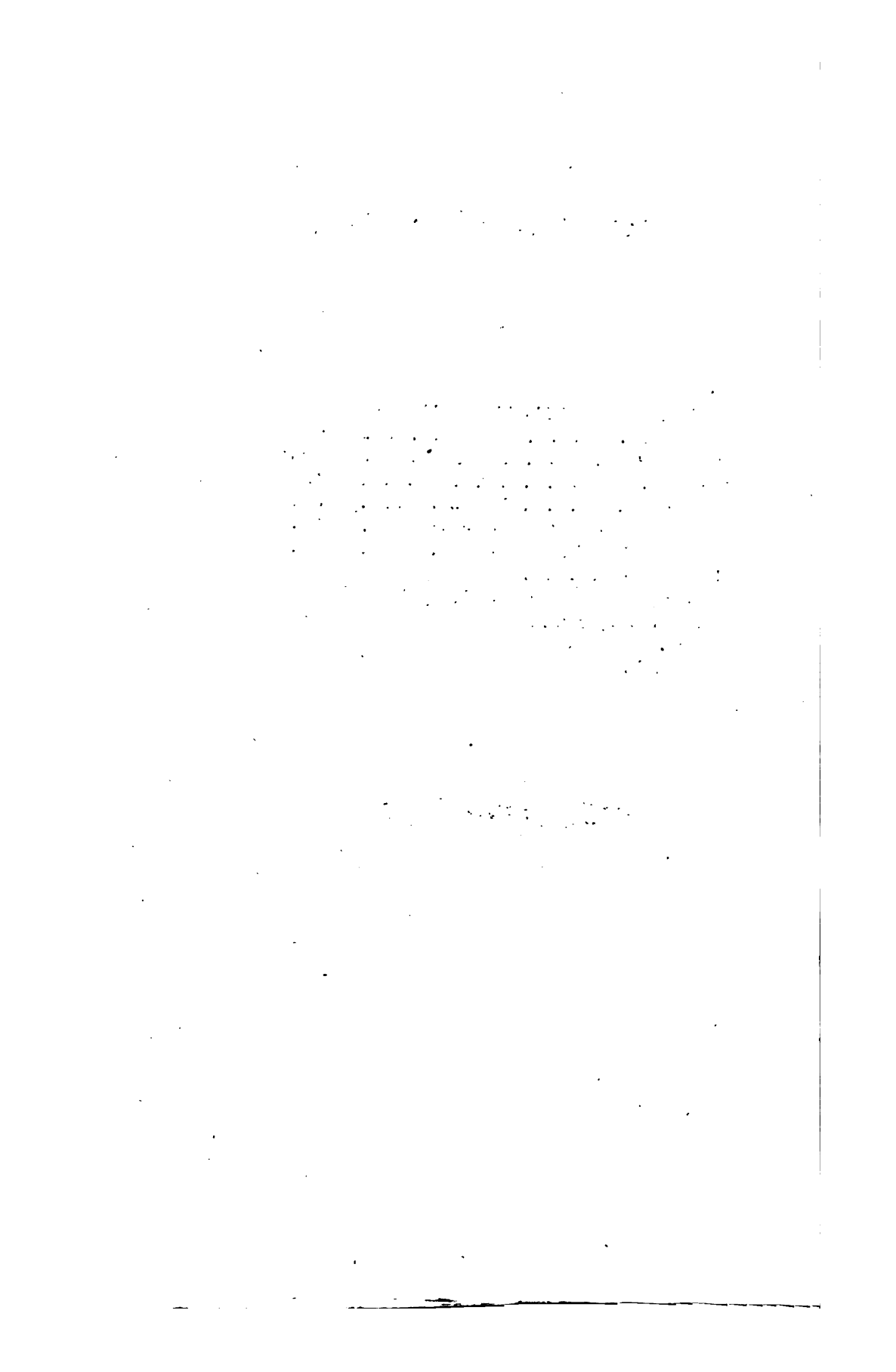
plet dans ce manuscrit; mais on le retrouve en entier au n° 323.

- 284. N° 784. *Rudolphe* et non *Ludolphe*.
- 285. N° 785. On trouve dans ce volume d'autres traités de peu d'importance; et à la fin une vie de St-Bertin.
- — N° 786. Raban-Maur avait envoyé une copie de son ouvrage, en 843, à Grégoire IV, et un à Sergius le successeur de Grégoire.
Les bibliothèques de Chartres et de Lyon possèdent des exemplaires incomplets de ces ouvrages.
- 238. N° 786. Rinaldus scripsit, lisez Rinaldus Scriptor. St Jérémie lisez Jérémie.
- 296. N° 799. XIV^e siècle, au lieu de XIII^e.
- 304. N° 802. Le pape cité, était sans doute *Reinald*, — Alexandre IV.
- 351. N° 862. Ferdinand de Cardevaque a écrit *Historia comitum artisiae*. Voir Valère André. (Bib. des man.)
- — — Voir sur W. Obert, le catalogue des manuscrits de Lille de M. Le Glay, p. xxix.
- 357. N° 866. Cressy était secrétaire du chapitre général qui a été tenu à Douai, en 1653. (Voir le manuscrit portant le n° 609.)
- 393. N° 915. 3^e volume des Œuvres de Saint-Bernard, voir 367.

TABLE GÉNÉRALE.

Essai historique sur la bibliothèque publique de Douai	VII.
Avertissement	XXXVI.
Manuscrits	1.
Supplément	377.
Additions, corrections et éclaircissements	409.
Table alphabétique des manuscrits.	427.
Table des auteurs	526.
Notice de manuscrits concernant la législation du moyen-âge, par M. TAILLIAR.	Now. pagin.
Appendice.	
Table générale.	

 **FIN.** 



NOTICE

DE

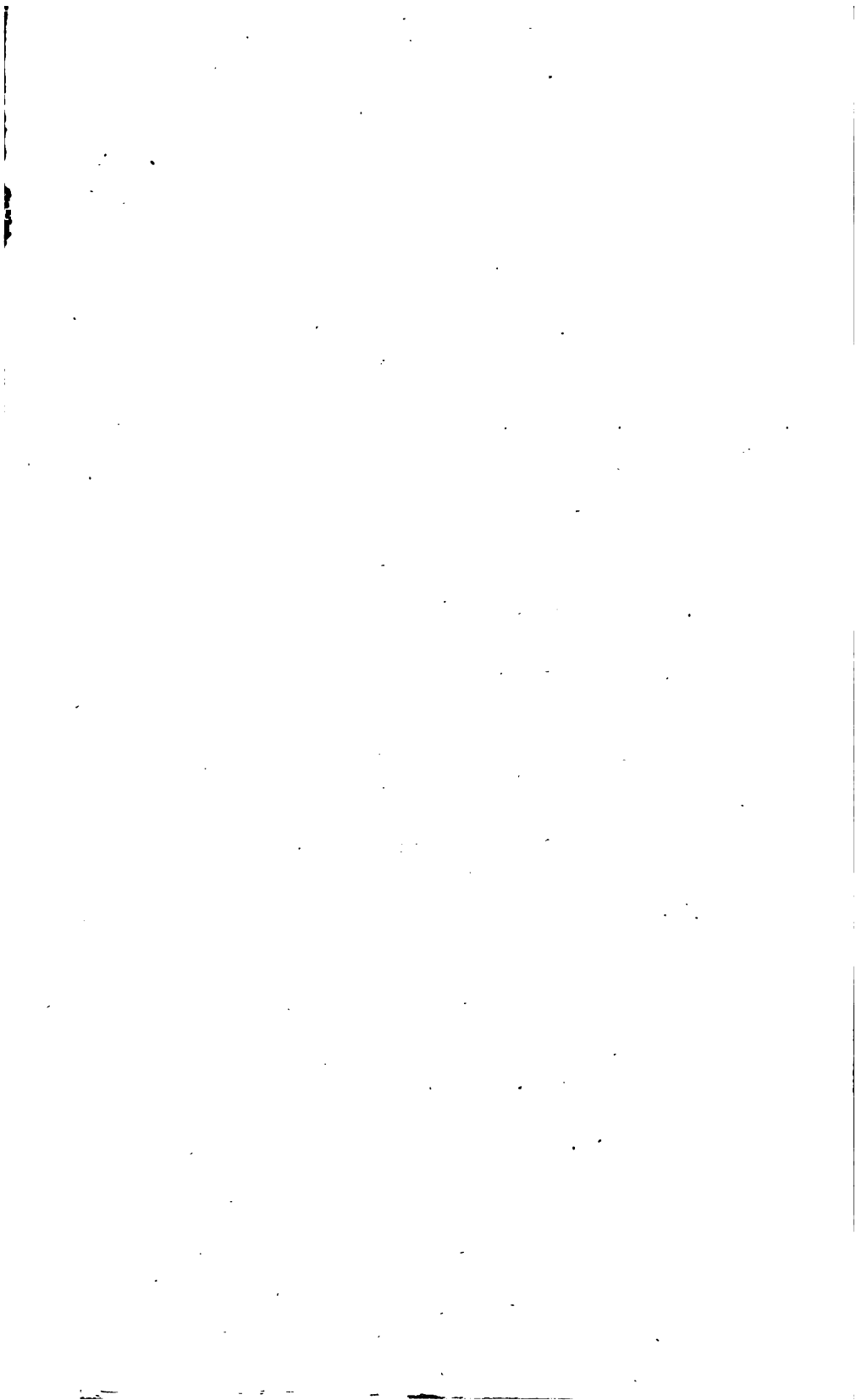
MANUSCRITS

CONCERNANT

LA LÉGISLATION DU MOYEN-ÂGE,

Par M. TAILLIAR,

CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE BOUAL



Une histoire complète de nos institutions doit comprendre deux ouvrages distincts :

Un premier travail consacré aux *Origines* de notre civilisation, de nos coutumes, de notre vieux droit public et privé ;

Un second traité renfermant l'*Histoire des institutions françaises* proprement dites.

Le premier travail, qui a pour objet les *Origines*, doit embrasser d'une part le monde ancien, où se développèrent les premiers germes de nos institutions ; de l'autre, les divers états de l'Europe moderne, qui long-temps vécurent d'une vie commune sous l'empire du christianisme (1).

(1) L'écrivain....., dit M. de Chateaubriand, étudiera les premiers siècles des sociétés qui environnent la France, parce que les jeunes peuples de diverses contrées, comme les enfans de divers pays, ont entre eux la ressemblance commune que leur donne la nature, et parce que ces peuples, nés d'un petit nombre de familles silités, conservent dans leur adolescence l'empreinte des traits maternels.

Dans l'ordre de nos recherches nous avons dû nous occuper d'abord de ce premier sujet concernant les *Origines*. Cinq fragments en ont été successivement imprimés ainsi qu'il suit :

1° *Etude sur les anciennes théocraties*, dans les Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai, années 1841-1842 ;

2° *Etude sur une ancienne démocratie* (celle d'Athènes), dans la Revue du Pas-de-Calais, 1841 ;

3° *Décadence de la république romaine*, même Revue, 1838 ;

4° *Dés lois historiques et de leur application aux cinq premiers siècles de l'ère chrétienne*, dans les Mém. de la Soc. d'agr. sciences et arts de Douai, 1837-1838, 2° partie.

5° *Précis de l'histoire des peuples de l'Europe occidentale au moyen-âge* ; première période : depuis le démembrement de l'empire des Francks, en 888, jusqu'à la première croisade, en 1095 (dans les Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, t. VI).

Quant à la partie qui concerne nos institutions françaises, nous avons publié les fragments et opuscules suivants :

1° *Notice sur les institutions gallo-franques*, dans les Mém. de la Soc. d'agr., sciences et arts de Douai, 1833-1834 ;

2° *Coup-d'œil sur les destinées du régime municipal dans le nord de la Gaule* (Mém. de la Soc. des antiquaires de la Morinie, t. III).

3° *De l'affranchissement des communes dans le nord de la France* (Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai, 1837) ;

4° *Nouvelles recherches sur l'institution des communes dans le nord de la France et le midi de la Belgique* (Bulletins de la Commission royale d'histoire belge, t. VIII, n° 1).

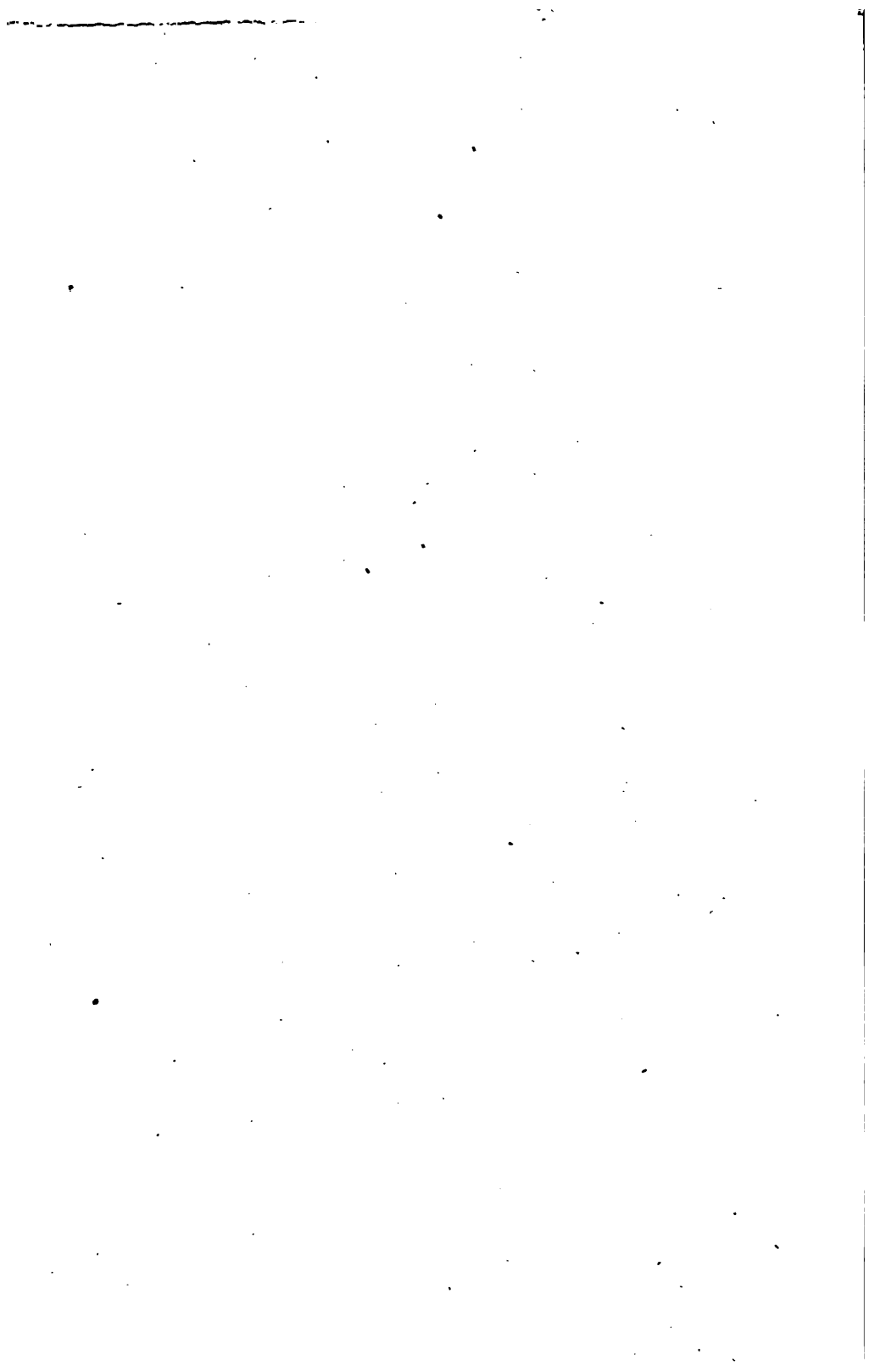
v

Indépendamment des auteurs imprimés, nous avons dû interroger aussi les sources manuscrites, auxquelles il est toujours essentiel de recourir : « Ce n'est pas tout, dit M. de Chateaubriand, que de chercher les faits dans des éditions commodes ; il faut voir de ses propres yeux ce qu'on peut nommer la physionomie des temps..... la forme extérieure des chartes, le papyrus, le parchemin, l'encre, l'écriture, les sceaux, les vignettes ; il faut enfin manier les siècles et respirer leur poussière..... »

Cette étude des manuscrits est surtout d'une haute importance lorsqu'on arrive au moyen-âge, époque sur laquelle semble s'étendre un voile grisâtre et où les sources trop négligées jusqu'ici paraissent être au premier abord d'une si déplorable aridité (1).

Les manuscrits, en partie inconnus, dont nous donnons ici la notice, appartiennent à cette époque et concernent la législation du moyen-âge. Puisse cet opuscule n'être pas entièrement stérile pour la science du droit, et nous dédommager pour son utilité du travail et des soins qu'il nous a coûtés !

(1) V. dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. VIII, n° 1, nos *Recherches sur l'histoire des institutions politiques et civiles du moyen-âge.*—Etude des Manuscrits.



NOTICE DE MANUSCRITS

CONCERNANT LA LÉGISLATION DU MOYEN-ÂGE.



Sommaire.

1. Utilité de l'étude des manuscrits pour l'histoire du droit canonique, du droit féodal et de la procédure.

I. DROIT CANONIQUE.

2. Importance du droit canonique au moyen-âge.
3. Collection d'*Isidore Mercator*.
4. Autres recueils.—*Decretum Gratiani*.—Décrétales des papes. Collections diverses.—*Corpus juris canonici*.
5. Travaux sur le droit canonique. — *Anonymi decretum abbreviatum*.
6. *Magistri Ricardi super decreto distinctiones*.
7. *Hon. Summa super questionibus decretalibus*.
8. Autres traités sur le droit canonique. — *Godefroy de Trano*, *Roffroy de Bénévent*. — Leurs ouvrages.

VIII

9. *Bartholomée de Brescia, casus decretorum. — Bernard de Parme.*
10. *Pierre Sanson.*
11. *Guy de Baysio. — Jesselin ou Zenzelin de Cassanis.*
12. *Jean d'André.*

II. DROIT FÉODAL.

13. *Livre des fiefs. — Consuetudines feudorum.*
14. *Jacobi Columbi summa feudorum.*

III. PROCÉDURE.

15. *Origine des nombreux traités de procédure au moyen-âge.*
16. *Magistri Ricardi ordo judicarius.*
17. *Tancredi ordo judicarius.*
18. *Ordo judicarius, per Ægidium de Fuscarari. — Curieuses formules d'exordes.*
19. *Bartholomée de Brescia, ordo judicarius et questiones.*
20. *Ordo judicarius anonymi. — Damasi summa de ordine judicario.*
21. *Monald.*
22. *Mélanges et fragments.*



NOTICE DE MANUSCRITS

CONCERNANT LA LÉGISLATION DU MOYEN-ÂGE.

1° *Utilité de l'étude des manuscrits pour l'Histoire du Droit Canonique, du Droit Féodal et de la Procédure.* — Quand le XV^e siècle, si actif, si remuant, si investigateur, entra en possession de l'imprimerie, qui devait être d'une si haute importance pour l'avenir de l'humanité, il s'empessa d'en user et d'en abuser comme d'un moyen ou comme d'une arme pour répondre aux plus pressantes nécessités du moment, pour satisfaire ses intérêts, ses besoins, ses passions. Durant tout le XVI^e siècle, dans les diverses classes qui se partageaient alors la société, surtout dans le clergé et parmi les légistes, la presse servit principalement à multiplier et à propager soit les livres et les pamphlets rédigés à la hâte dans le feu des querelles politiques et religieuses, soit les ouvrages d'un usage quotidien dans l'église, dans les tribu-

noux et dans l'école. Quant aux anciennes productions scientifiques et aux vastes recueils du moyen-âge, qui n'avaient plus alors qu'un intérêt purement historique, il ne fut pas question de les imprimer. On songeait à battre en brèche, à démolir cette ancienne société théocratique et féodale contre laquelle éclatait une si vive réaction ; on n'était ni assez calme ni assez impartial pour étudier froidement le passé et lui rendre la justice qu'il méritait. Aussi une multitude de savants ouvrages ou de recueils importants qui jadis avaient joui d'une grande renommée ou reçu dans la pratique une continuelle application, tombèrent-ils dans un oubli complet. Le XVII^e et le XVIII^e siècle, qui avaient en outre leurs propres travaux à livrer à la presse, marchèrent dans les mêmes voies : en 1789, les ouvrages d'utilité pratique, les derniers recueils de législation civile, canonique et coutumière, les traités les plus récents sur les diverses matières du droit étaient sans cesse consultés et fréquemment réimprimés. Mais on négligeait les sources primitives, et des documents d'un haut intérêt restaient manuscrits. Il était réservé à notre siècle explorateur de remettre en lumière ces matériaux ensevelis dans la poussière des vieux cloîtres, et d'appeler l'attention sur les ouvrages inédits ou peu connus dont l'étude serait si utile pour l'histoire de la législation du moyen-âge, notamment pour celle du Droit canonique, du Droit féodal et de la Procédure. Héritières des anciens monastères, où la science comptait de si nombreux adeptes, nos bibliothèques communales du nord de la France renferment à cet égard de précieuses richesses manuscrites qui

méritaient d'être signalées. Nous ne nous occupons en ce moment que de celle de la bibliothèque de la ville de Douai.

Parmi les manuscrits qu'elle possède et qui sont relatifs à la législation du moyen-âge, il est essentiel de distinguer ceux qui concernent :

- 1° Le droit canonique.
- 2° Le droit féodal.
- 3° La procédure.

I. DROIT CANONIQUE.

2. *Importance du droit canonique au moyen-âge.* Après un long oubli, le droit canonique, ses monuments, ses sources sont devenus tout-à-coup l'objet de recherches actives, de travaux approfondis. De nombreuses réimpressions d'ouvrages anciens, des publications nouvelles de traités inédits, neuf éditions successivement publiées à Bonn d'un *Manuel de Droit Ecclésiastique*, composé par M. le professeur Walter (1), attestent l'intérêt sérieux et réel qui s'attache à cette étude.

(1) *Lehrbuch des Kirchenrechts aller christlichen Confessionen von Ferdinand Walter*, 2^e Auflage. Bonn, Adolph. Marcus, 1842, in-8°. — La huitième édition de ce savant ouvrage a été traduite en français par M. A. de Roquemont, sous ce titre : *Manuel du Droit Ecclésiastique de toutes les confessions chrétiennes*, Paris, Peusselgue-Rusan, 1840, in-8°.

C'est qu'en effet la connaissance du droit canonique est importante sous plusieurs rapports :

1°. L'organisation admirable de l'église, sa vaste et puissante hiérarchie, ses assemblées représentatives, les actes législatifs des conciles, les décrétales des papes investis de la haute administration de toute la chrétienté, les recueils de canons composés pour eux et par eux ont exercé une immense influence sur les institutions et les lois de l'Europe moderne.

2°. Au moyen-âge, l'autorité du pape s'étendait sur toute l'Europe. Les lois, les décisions de l'église réagissaient partout : les lois canoniques, accueillies avec empressement par une foi vive et docile, pénétraient dans toutes les législations, et d'innombrables appels portés de chaque contrée à la cour de Rome, faisaient du siège de saint Pierre une métropole suprême où aboutissaient toutes les affaires du monde chrétien (1).

3°. Dans tous les pays, les institutions religieuses et civiles se liaient étroitement. Formant le premier ordre de l'Etat, puissant par sa considération, ses honneurs et ses richesses, le clergé intervenait dans tous les actes de la vie politique et sociale. Ses lois, ses statuts synodaux, ses instructions, s'adressant à la fois aux prêtres et aux laïques, englobaient la société entière.

4°. Le droit canonique, puisant ses principes dans le droit romain, qu'il modifiait selon l'esprit de la loi chré-

(1) V. ci-après, n° 15.

tienne, servait de transition des temps anciens aux temps modernes, et reliait le vieux monde au monde nouveau. A partir du XII^e siècle, en même temps qu'on professe dans les écoles la législation de Justinien, on y enseigne le droit pontifical. L'étude des deux législations marche de pair. Chacune d'elles a ses chaires, ses maîtres, ses docteurs, et enfante de nombreux ouvrages. Même encore aujourd'hui, comme l'ont prouvé par leurs travaux d'éminents jurisconsultes, la connaissance du droit canonique est loin d'être inutile, tant dans l'intérêt de notre vieux droit public ecclésiastique que pour expliquer notre législation civile. « Depuis » long-temps, dit M. le Procureur-Général Dupin, je con- » seille aux jurisconsultes, aux magistrats, à tous les hommes » publics de reprendre une étude jadis fort cultivée et qui, » depuis, a malheureusement cessé de faire partie de l'en- » seignement dans les facultés de droit : je veux parler du » droit canonique (1). »

Cette importance du droit canonique, mieux sentie dans les derniers temps, explique le soin avec lequel les anciens monuments de ce droit sont maintenant explorés. Un intérêt tout particulier s'attache naturellement aux manuscrits d'ouvrages inédits ou peu connus.

(1) *Manuel du Droit public Ecclésiastique français*, P. V.—De son côté, M. Toullier s'est mainte fois servi du droit canonique pour commenter des articles de notre Code civil. V. notamment dans le tome X de son *Droit Civil français*, les n^{os} 328 et suiv.

Le répertoire de jurisprudence de M. Merlin en contient aussi de nombreuses citations.

3. *Collection d'Isidore Mercator. — Fausses décrétales.* — Parmi les collections de législation canonique, voici d'abord deux très-beaux exemplaires à peu près semblables en manuscrit, sur velin, grand in-f°, du XII^e siècle, enrichis d'enluminures très-soignées. Tous deux reproduisent le texte d'un recueil qui a eu jadis un grand retentissement. Il est intitulé : *Canones id est regulæ ecclesiasticae a sanctis patribus constitutæ et ab Isidoro in unius codicis-corpus collectæ*, et comprend les fausses décrétales fabriquées au IX^e siècle, dans l'intérêt de la cour de Rome (1).

Jusqu'à cette époque, la législation purement canonique se composait :

1°. Des canons des apôtres (*canones apostolorum*), recueil apocryphe renfermant 84 canons mal à propos attribués aux apôtres, mais approuvés par l'église, comme conformes aux anciennes traditions. Toutefois les 50 premiers canons étaient seuls admis par l'église latine.

2°. Des canons de l'église d'Orient comprenant les actes des premiers conciles, notamment ceux des fameux conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcé-

(1) Ces deux manuscrits appartiennent à la bibliothèque publique de la ville de Douai.

L'un n'a qu'un seul volume grand in-f°. La fin en est coupée et dégradée, plusieurs feuillets manquent. Il vient de l'abbaye d'Anchin. L'autre est en deux volumes aussi grand in-f° ; il provient de l'abbaye de Marchiennes. (V. Catalogue des Manuscrits, chap. *Législation et Jurisprudence*, n^{os} 521 et 522, p. 454.)

doine. Rédigés primitivement en grec, ils avaient été traduits du latin pour l'usage du clergé d'Occident.

3°. Des canons des conciles d'Afrique, principalement de ceux de Carthage.

4°. Des canons des conciles des Gaules, parmi lesquels on distingue surtout celui d'Agde, tenu en 506, et celui d'Orléans, réuni en 511, à la fin du règne de Clovis.

5°. Des canons des conciles d'Espagne, notamment de ceux de Tolède.

A ces documents législatifs émanés des conciles se joignaient des lettres ou décrétales des papes à dater du IV^e siècle, époque où les empereurs romains avaient embrassé le christianisme.

Ces divers éléments de législation avaient déjà été recueillis par plusieurs collecteurs, notamment par Denys-le-Petit, vers 630, et par Isidore, évêque de Séville, à peu près vers le même temps. Pleins de respect pour le texte sacré, ces écrivains s'étaient bornés à le reproduire sans y rien ajouter (1).

Mais au IX^e siècle, voici que tout-à-coup une collection considérablement accrue de pièces fausses, se glisse dans le monde religieux sous le nom d'Isidore *Mercator*, ou, pour mieux dire, *peccator*, titre d'humilité alors en usage. Entre les canons des apôtres et les actes des conciles que con-

(1) V. à la fin du 1^{er} volume du *Corpus juris canonici*, édition de Boehmer, 1847, in-4°, l'Appendix *synopseos historica virorum clarorum qui præter Gratianum canones et decreta ecclesiastica collegerunt, opera et studio Petri Pithoei*.

tenaient des recueils alors existants, l'auteur, par une audacieuse supposition, intercale un grand nombre de fausses décrétales qu'il présente comme émanées de 30 papes qui ont vécu depuis l'an 78 de Jésus-Christ jusqu'au règne de Constantin, premier empereur chrétien (1). Ces actes, faussement attribués aux premiers pontifes et fabriqués au IX^e siècle, à l'époque où l'église chrétienne passe du gouvernement représentatif des conciles à la monarchie absolue du pape, sont rédigés dans le but principal de servir de titre à la suprématie de la cour de Rome. Celle-ci, dans une fausse lettre imputée au pape Anaclet, mort l'an 91 de J.-C., est déjà signalée comme étant le pivot et la tête (*cardo et caput*) de toutes les églises. La fraude est tellement manifeste, ces décrétales sont si évidemment supposées, que dans un siècle éclairé personne n'y eut été trompé.

(1) Ces décrétales mensongères, au nombre de 57, sont attribuées à 30 papes, ainsi qu'il suit :

		<i>Fausse décret.</i>			<i>Fausse, décret.</i>	
1°	au pape Clément, mort en l'an de J.-C.	100	5	16° à Pontien, mort en	235	2
2°	à Anaclet, mort en	91	3	17° à Anterins.	236	1
3°	à Evariste.	109	2	18° à Fabien.	250	2
4°	à Alexandre.	119	3	19° à Cornelle.	252	2
5°	à Sixte I.	127	2	20° à Lucius.	253	1
6°	à Telesfore.	139	1	21° à Etienne.	257	2
7°	à Ygn.	142	2	22° à Sixte II.	258	2
8°	à Pie I.	157	2	23° à Denys.	269	2
9°	à Anicet.	168	1	24° à Félix.	274	3
10°	à Sother.	177	2	25° à Eutychien.	283	2
11°	à Eleuthère.	193	1	26° à Calus.	296	1
12°	à Victor.	202	2	27° à Marcellin.	304	2
13°	à Zéphirin.	218	2	28° à Marcelle.	310	2
14°	à Calixte.	222	2	29° à Eusèbe.	310	1
15°	à Urbain.	230	1	30° à Melciade.	314	1
		—		Fauss. déc. au nombr. de	57	—
	Fauss. déc. au nombr. de	31				

Mais dans un âge ignorant et couvert de ténèbres, ces décrétales mensongères, réputées venues d'Espagne et censées recueillies par un saint évêque du VII^e siècle, Isidore de Séville, sont immédiatement admises comme vraies. A ce titre, elles sont conservées dans les collections qui portent le nom d'*Isidore Mercator* et sont invariablement reproduites dans les manuscrits postérieurs au IX^e siècle.

En tête de l'un et de l'autre de nos deux manuscrits se trouvent d'abord :

1°. Les noms des provinces de l'empire romain, c'est-à-dire de celles que comprennent l'Italie, la Gaule, l'Afrique, l'Espagne, l'Illyrie, la Thrace, l'Asie, l'Orient, le Pont, l'Egypte, la Bretagne.

2°. Les noms des provinces de la Gaule avec l'indication des cités que possède chacune d'elles.

3°. Les noms des empereurs romains et ceux des césars de Germanie, leurs successeurs jusqu'à Conrad, qui régna de 1139 à 1152, et sous le règne duquel la collection dont il s'agit a été écrite.

4°. Les noms des papes jusqu'à Innocent II, qui a occupé le siège apostolique de 1130 à 1143. C'est aussi sous le règne de ce pape qu'a été fait le manuscrit.

Puis vient une sorte d'introduction intitulée : *Quo tempore concilia celebrari cepere et de quatuor conciliis*. Une seconde rubrique, au bas de la première colonne de la même page, porte : *Item de septem synodis principalibus, quibus in locis, quibus pro causis, quibus temporibus, quibus auctoribus celebratæ sint*.

L'ouvrage proprement dit commence par une lettre supposée d'Aurelius, évêque de Carthage, au pape Damase, qui régna de 366 à 388. Elle est ainsi conçue :

Aurélius, évêque de Carthage, au bienheureux pape Damase.

Notre humilité sollicite la gloire du siège apostolique et la grâce de votre sublimité, pour que vous daigniez nous envoyer par écrit, d'après l'autorité du siège apostolique, que nous avons reconnu être gouverné par la sainteté de votre sagesse, tous les statuts que vous pourrez trouver depuis la mort du bienheureux Pierre, prince des apôtres, jusqu'au commencement (du règne) de votre sainteté, afin que nous puissions connaître par la générosité et la prudence de votre sainteté ce qui a été décrété au saint siège apostolique dans l'espace ci-dessus indiqué, et quels sont ceux qui ont agi contre les instituts des canons des apôtres (1).

Par un rescrit également supposé, qui porte la date du 16 des calendes de juin, sous le consulat de Gratien et de Sirice, le pape Damase répond qu'il a reçu avec la vénération convenable (*veneratione debita*) la lettre à lui adres-

(1) Beatissimo papæ Damaso Aurelius Carthaginensis episcopus. Gloriam apostolicæ sedis et vestræ sublimitatis gratiam nostra humilitas exorat ut statuta quæ reperire poteritis post finem beati principis apostolorum Petri usque ad vestræ sanctitatis principium justa apostolicæ sedis auctoritatem quam cognovimus per vestræ sapientiæ sanctitatem gubernari, nobis scripta mittere dignemini quatenus per vestræ sanctitatis nobilitatem at que prudentiam nosse valeamus quæ in præfata sancta sede supra dictis temporibus sunt decreta et qui adversus canonum apostolorum instituta gesserunt cognoscatur....

Dans toutes nos citations nous écrivons le latin selon son orthographe actuelle, que nous avons préférée, pour plus de clarté, à celle du moyen-âge.

sée, et qu'en conséquence il envoie à l'évêque Aurelius, par le prêtre Amonius et le diacre Félix, les statuts qu'il lui a demandés, en lui recommandant de les garder soigneusement et d'en instruire les autres, afin qu'ils soient observés par tous inviolablement avec le respect qui leur est dû (1).

Après quoi on lit :

« *Incipit præfatio Isidori in sequenti opere :*

» *Isidorus Mercator servus Christi, lectori conseruo suo et parenti in domino fideli salutem, etc.* »

Dans cette préface, le prétendu Isidore *Mercator* ou *Peccator* expose le plan et le but de son ouvrage :

A cause de leur autorité, dit-il, nous avons placé les canons des apôtres avant les actes des conciles, quoique quelques-uns prétendent qu'ils soient apocryphes. Les saints pères en ont confirmé la teneur par leur autorité synodale et les ont compris parmi les constitutions catholiques : nous avons ensuite inséré les décrets contenus dans certaines lettres des pères apostoliques, c'est-à-dire toutes les épîtres des papes Clément, Anaclel, Evariste et autres que nous avons pu trouver jusqu'au pape Silvestre. Après quoi nous avons mis les canons du synode de Nicée, à cause de l'autorité de ce grand concile ; puis nous avons rangé dans ce volume suivant l'ordre des temps, et en les distinguant par chapitres, les actes des divers conciles grecs et latins, auxquels succèdent les autres décrets des pontifes romains jusqu'à saint Grégoire.

(1) *Quæ te et custodire optamus et aliis prædicanda mandamus ut ab omnibus inviolatè debitâ veneratione custodiantur et inviolatè serventur.*

Conformément à ce plan, le recueil contient :

1°. Un chapitre intitulé : *Ordo de celebrando concilio*, qui retrace ainsi les formalités de l'ouverture d'un concile :

A la première heure du jour, l'église sera complètement évacuée, et les portiers, après avoir fermé toutes les issues, se tiendront à une seule porte par laquelle les ecclésiastiques (du concile) devront entrer. Les évêques réunis feront d'abord leur entrée et prendront place suivant l'époque de leur ordination. Lorsque tous les évêques seront introduits et assis, on appellera les prêtres qui auront droit de siéger, sans qu'aucun diacre se glisse parmi eux; ensuite entreront les diaques, ayant qualité, dont l'admission sera autorisée. Les évêques s'étant rangés en cercle, derrière eux s'assieront les prêtres que chaque métropolitain aura choisis pour l'accompagner et qui pourront examiner et prononcer avec lui. Les diaques se tiendront debout en face des évêques. Puis entreront les laïques que le concile aura jugés dignes d'assister à ses séances; entreront aussi les notaires dont la présence sera utile pour lire ou recevoir les pièces. Les portes closes, quand tous les ecclésiastiques assis et gardant un long silence auront élevé leur cœur vers Dieu, l'archidiacre dira : *Orate*. Aussitôt tous, évêques et prêtres, se prosterneront en terre et prieront long-temps à voix basse avec des pleurs et des gémissements. Un des évêques les plus âgés se levant, dira tout haut une oraison pendant laquelle tous resteront prosternés. Cette oraison terminée et tous ayant répondu : *Amen*, l'archidiacre dira : *Levez-vous*. Tous se lèveront aussitôt, les évêques aussi bien que les prêtres, en toute crainte du Seigneur et avec ordre. Pendant que tous se tiendront assis en silence, un diacre revêtu d'une aube et prenant un livre, lira les capitulaires sur la tenue des conciles.

Viennent ensuite :

2°. Les canons des apôtres, dont l'église latine admet

les cinquante premiers, quoiqu'ils soient apocryphes, parce qu'elle les juge conformes aux traditions de la primitive église.

3°. Les fausses décrétales avec l'édit supposé de Constantin portant cession de la ville de Rome au pape. Fabriqués au IX^e siècle, ces actes répondent à un besoin de cette époque, et ont pour avantage de maintenir l'unité chrétienne, en consolidant la suprématie du pape. Ils occupent dans le recueil 30 chapitres (chap. 3-33).

4°. Les canons de l'église d'Orient, qui, au IV^e siècle, ont le résultat immense d'asseoir le dogme et de constituer l'église (chap. 34-43).

5°. Les conciles d'Afrique (chap. 44-51), dans lesquels les pères de l'église latine (St.-Augustin, notamment) luttent avec succès contre l'hérésie, et concourent à assurer la discipline. Le droit ecclésiastique y pénètre de plus en plus dans le droit civil.

6°. Les conciles des Gaules, premiers et importants monuments de notre église gallicane (chap. 51-61.)

7°. Les conciles d'Espagne (chap. 62-89), glorieux témoignages de la science et de l'ascendant du clergé espagnol. Les actes des conciles de Tolède (au nombre de treize) sont surtout remarquables. Le cinquième, tenu en 636, a pour objet presque exclusif l'affermissement de la puissance du roi des Goths Cinthila. C'est la première fois qu'on voit le clergé s'occuper aussi activement de politique.

8°. Les décrétales des papes depuis le pape Silvestre, successeur, en 314, du pape Melciade, auquel se sont arrê-

tées les fausses décrétales. On voit dans ces actes les papes dominant le monde chrétien de toute la hauteur de leur puissance et de leur génie, dicter des lois à tout l'Occident (chap. 87-120).

Enfin la collection se termine par quatre pièces suivantes :

Cap. 121. *Liber capitulorum ex diversis conciliis sive decretis romanorum pontificum collectorum ab Agilrammno metensi episcopo.* L'auteur de ce livre de capitulaires, Agilram ou Engelram, vivait au VIII^e siècle. On prétend, mais avec peu de fondement, qu'étant allé à Rome pour affaires de l'église, en 785, il le reçut tout rédigé du pape Adrien I^{er}.

Cap. 122. *Item exceptiones ex diversis constitutionibus de rebus ecclesiasticis non alienandis.*

Cap. 123. *Item exceptiones de gestis Calcedonensis concilii et Constantinopolitani secundi.*

Cap. 124. *Disputatio Liberii papæ, et Constantii imperatoris.*

Tel est le contenu du recueil du prétendu Isidore Mercator. Quel est le véritable auteur de cette collection ? C'est ce qu'il serait difficile de dire avec certitude. On a émis tout récemment l'opinion que ce pouvait être Benoît Levite (*Benedicius Levita*), diacre à Mayence au IX^e siècle, compilateur de trois livres de capitulaires qu'on ajoute ordinairement à ceux d'Ansegise (1) ; mais quelque plausible

(1) V. *Walter Lehrbuch des Kirchenrechts* (9^e Auflage) § 97 ;

que soit cette opinion, elle ne résout pas toutes les difficultés.

Les *Canones* ou *Regulæ ecclesiasticæ* d'Isidore Mercator ont été plusieurs fois imprimés, notamment dans le Recueil des Conciles de Merlin. Paris, 1524; Cologne, 1530.

4 AUTRES RECUEILS : *Decretum Gratiani*. — Décrétales des papes. — Collections diverses. — *Corpus juris canonici*. — Après le recueil d'Isidore Mercator ou Peccator, dont nous venons de parler, se placent dans l'ordre chronologique :

Le traité de Reginon, abbé de Prum, rédigé de 906 à 915 et intitulé : *De Synodalibus causis* (1) ;

Le Recueil de canons d'Abon de Fleury, divisé en 52 chapitres et compilé vers 995 (2) ;

Le Recueil des décrets, en vingt-cinq livres, de Burchard, évêque de Worms, composé vers l'an 1020 (3) ;

Laferrière, recherches sur les recueils des fausses décrétales, dans la Revue de Législation et de Jurisprudence de Wolowski, t. XVIII, p. 612.

(1) Reginonis abbatiss prumiensis libri duo de synodalibus causis et disciplinis ecclesiasticis. Leipzig, 1840, in-8°.

(2) Canones Aboniss abbatiss. V. Analectes de Mabillon, t. 2, p. 148, de l'édition in-8° (Paris, 1672-1676, 3 vol. in-8°), ou p. 134 de l'édition in-f°.

(3) D. Burchardi Wormaciensis episcopi decretorum libri XX, ex conciliis et orthodoxorum patrum decretis tum etiam diversarum nationum synodis, ceu loci communes congesti, in quibus totum ecclesiasticum munus luculenta brevitate et veteres ecclesia.

La Pannormie d'Ives de Chartres, mort en 1115. Ce recueil, puisé en partie dans celui de Burchard, se divise en huit parties rangées dans un ordre méthodique (1). On attribue en outre à Ives de Chartres un autre ouvrage en sept parties, intitulé : *Decretum* (2).

Puis arrive, vers le milieu du XII^e siècle, la collection de Gratien, portant pour titre tantôt *Concordantia discordantium canonum*, et le plus souvent *Decretum Gratiani*.

C'est en 1151, à l'époque où il était moine au couvent de Saint-Félice-de-Bologne, que Gratien, né à Clusium en Etrurie, publie, sous les auspices de saint Bernard, abbé de Clairvaux, le savant ouvrage qui bientôt sert de base à la science du droit canonique. Ce recueil est surtout destiné à l'Université de la ville de Bologne, cette illustre métropole de la jurisprudence. Déjà les clercs et les écoliers avaient entre les mains plusieurs collections du droit canon; mais il n'en existait pas qui fût rédigée dans un ordre méthodique comme les livres de Justinien et qui présentât l'ensemble du droit ecclésiastique. Le but de Gratien est

rum observationes complectitur. — Opus denuo excusum omnibus ecclesiasticis ac parochis apprime necessarium. — Claruit sub Henrico, imperatore, anno salutis MXX. Parisiis, apud Joannem Foucher, etc., 1550, cum privilegio senatus (du Parlement).

(1) V. catalogue des manuscrits n^o 558. Cet ouvrage a été imprimé sous ce titre : *Liber decretorum sive pannormia*, ed. Sébastien. Brandt *Basil*, 1499, in-4^o. — *Pannormia seu decretum ivonis carnotensis restitutum correctum et emendatum*, ed. Melch. a Vosmediano. *Lovanii*, 1557, in-8^o.

(2) V. *Walter Lehrbuch*, § 100.

de pourvoir à cette lacune. Aussitôt sa collection terminée ; il la communique aux professeurs et docteurs de Bologne, afin qu'ils puissent l'examiner, la corriger et la présenter ensuite au pape Eugène III ; sous l'autorité duquel elle devra être expliquée et commentée dans l'école. L'Université de Bologne accueille le travail de Gratien comme il le méritait, et sollicite du pape une approbation qui ne tarde pas à être gracieusement accordée ; de sorte qu'en 1153 l'enseignement du droit canon, complètement organisé, est en pleine activité à Bologne. Gratien lui-même et Rayner de Bella Pecora en sont les premiers professeurs. Cet enseignement marche de pair avec celui du droit romain ; il est distribué de la même manière.

L'élève en droit qui voulait alors arriver au grade de bachelier, devait suivre les cours pendant trois ans. Après quatre ans il pouvait prétendre à la licence, après cinq ans au doctorat. Telles étaient la division et la durée de l'enseignement dans les écoles de droit romain. Pour donner à l'étude du droit canonique une distribution semblable, Gratien divise son œuvre en trois parties. La première partie, composée de cent et une distinctions, est destinée à ceux qui veulent être bacheliers ; la seconde partie, qui comprend trente-six cas ou espèces avec les questions qui s'y rattachent, doit être apprise par les aspirants à la licence. La troisième partie, relative à la consécration, est l'objet des études de ceux qui ambitionnent le titre de docteur.

Le decretum Gratiani jouit bientôt d'un immense succès

tant en Italie que dans les contrées circonvoisines. Les copies manuscrites se multiplient promptement et en répandent la connaissance parmi le clergé séculier et régulier (1). Il a l'honneur de provoquer une multitude de travaux, tels que gloses, commentaires, apparats, sommes ou abrégés sommaires.

Par suite de l'influence prodigieuse et de l'ascendant sans bornes que les papes exercent sur toute la chrétienté, les décrétales, ou solutions données par eux sur les nombreux points de doctrine ou de discipline qui leur sont soumis, s'accroissent avec rapidité.

Depuis que Gratien, dans le recueil publié par lui en 1151, a réuni et mis en ordre les actes des conciles et des papes, jusqu'à Grégoire IX qui règne en 122, de nombreuses compilations de décrétales paraissent dans cet intervalle de 76 ans.

Écoutons d'abord à cet égard les renseignements que nous donne Tancrede (2) :

(1) Les manuscrits de Gratien sont très-nombreux. La bibliothèque de la ville de Douai en possède huit, dont deux sont intitulés *Concordantia discordantium canonum a Gratiano*, et les six autres *Decretum Gratiani*. (V. n^{os} 523-530. du catalogue des manuscrits.) La bibliothèque de Cambrai possède aussi plusieurs manuscrits de Gratien sous l'un et l'autre titre. (V. catalogue des manuscrits de M. Leglay. *Cambrai*, 1881, in-8^o). Le décret de Gratien a été imprimé pour la première fois à Strasbourg, sous ce titre : *Gratiani decretum cum apparatu Barth. (Bartholomæi) brixienensis. Argentina*, Henr. Eggestein, 1471, in-f^o.

(2) Savant juriscousulte du XIII^e siècle, chanoine et archidiacre de Bologne, auquel fut adressée la collection de décrétales d'Honorius III, auteur d'un apparat sur la collection de décrétales de Pierre de Bénévent, d'une somme sur le mariage et d'un traité de procédure dont nous parlerons ci-après, n^o 17.

« Après la compilation de décrets faite par Gratien , beaucoup de décrétales émanèrent de la cour de Rome. Maître Bernard , alors prévôt , plus tard évêque de Pavie , les mit en ordre sous les titres qui leur convenaient en y intercalant de l'ancien droit ; c'est ce qu'on appelle la *première compilation* (*compilatio prima*). Après ce premier recueil , d'autres décrétales furent émises par divers papes ; maître Gilbert les rangea sous des titres à l'instar de la première compilation. Puis après lui maître Alain rédigea la sienne. Enfin maître Bernard de Compostelle , archidiacre à la cour de Rome , laissant écouler un délai , fit , à l'aide des registres du pape Innocent III , une nouvelle compilation que les étudiants de Bologne appelèrent pendant quelque temps la compilation romaine. Mais comme il s'y trouvait quelques décrétales que la cour de Rome avait réprouvées , le pape Innocent III , d'heureuse mémoire , fit recueillir par maître Pierre de Bénévent , son notaire , les décrétales de son règne jusqu'à la douzième année et les destina aux étudiants de Bologne. Après l'admission de celles-ci , maître Jean de Galles , tirant des compilations précitées de Gilbert et d'Alain les décrétales de tous les papes qui avaient précédé Innocent III , fit une nouvelle compilation , à laquelle on donna le nom de *moyennes* ou *secondes* décrétales (1).

(1) V. M. Theiner , Recherches sur plusieurs collections inéd. de décrétales (Paris, 1882, in-8°), p. 33; — Disquisitiones criticæ in præcipuis canonum et decretalium collectiones (Romæ , 1836 , in-4°), p. 10.

Après le concile de Latran, tenu en 1215, surgit un nouveau recueil contenant les décrets de ce concile et les décrétales émanées d'Innocent III, postérieurement à l'année 1210. On l'a nommé la quatrième compilation (*compilatio quarta*) ; elle fut glosée par Johannes Teutonicus. Honorius III, qui succéda (en 1216) au pape Innocent III, fit à son tour rédiger une collection de ses décrétales et l'adressa aux universités, où elle fut admise comme cinquième compilation (*compilatio quinta*) (1). Elle fut glosée par Jacques d'Albenga, évêque de Faenza.

En joignant à ces compilations celle de Rainier, diacre et moine de Pompose, laquelle contient 41 titres 123 chap., voilà donc, de compte fait, neuf collections rédigées par des auteurs connus, savoir : celles de Bernard de Pavie (2),

(1) Cette cinquième collection a été imprimée à Toulouse, en 1645, sous ce titre : *Quinta compilatio epistolarum decretalium Honorii III, P. M. e tribus veteribus manuscriptis veteris bibliothecæ albiensis in lucem edidit et eruditissimis notis illustravit, Innocentius Cironius*, professor, et canonicus ac ecclesiæ et academiæ Tolosanæ cancellarius. Tolusæ, 1643, in-f°. (V. *Struvius*, *biblioth. juris.*, p. 554.)

(2) Le recueil de Bernard de Pavie a été d'abord imprimé avec trois autres anciennes collections de décrétales (celles de Jean de Galles, de Pierre de Bénévent et d'Innocent III), à Lérida, en 1576, in-f°, par les soins d'Ant. Agostino, alors évêque de Lérida. En 1609, Ph. Labbe publia une seconde édition de ces anciennes collections, sous ce titre : *Antiquæ collectiones decretalium cura Antonii Augustini, episcopi ilderdensis, et Jacobi Cujacii Jc. celeberrimi notis et emendationibus*. Parisiis, in-f°. En 1721, une édition également in-f° fut mise au jour à Paris, par le libraire Cramoisy. C'est celle dont nous nous sommes servi. Riegerger commença une nouvelle édition du recueil de Bernard de Pavie, qu'il intitula : *Bernardi præpositi papiensis Breviarum extravagantium cum Gregorii IX decret. collect. ad harmoniam revocatum*. Friburgi, 1779, in-4°.

Gilbert (1), Alain (2), Rainier de Pompose (3), Bernard de Compostelle (4), Pierre de Bénévent (5), Jean de Galles

(1) C'est vraisemblablement ce recueil de Gilbert dont on ne connaissait jusqu'ici que le nom, qui a été découvert à Bruxelles, à la bibliothèque de Bourgogne, par M. Theiner. (V. *Recherch. sur plus. collections de décret.* chap. 3, p. 32, et *Disquisit. criticae*, p. 121-128.)

(2) Quel est l'auteur nommé Alain dont il est ici question ? Panzirole et Boehmer ont pensé que c'était le fameux Alain de Lille. Mais M. Theiner, d'après quelques passages qu'il signale dans la collection, est d'avis que cet Alain était Anglais. Une énonciation de Guillaume Durand, qui fait mention d'un Alain d'Angleterre (*Alanus Anglicus*), vient à l'appui de cette opinion. (V. *D. G. Durandi, Episcopi mimatensis speculum juris*, Francfort, 1592, f°, p. 2.) Au surplus, la personne et les écrits de notre célèbre compatriote flamand ont déjà donné lieu à bien des controverses. *Bulaeus*, dans son histoire de l'Université de Paris, t. 2, p. 432. (Dissert. sur Alain de Lille), a soutenu qu'il avait existé deux Alain, l'un au XI^e, l'autre au XIII^e siècle. *Oudin*, dans son comment. *script. eccles. antiq.* tome II. Dissert. de unico Alano, p. 1388 et suiv., a entrepris de le réfuter. (V. *M. Theiner, Disquisit. criticae*, etc., p. 11.) On trouve dans *Trithème, De scriptor. Ecclesiasticis*, p. 305, quelques renseignements sur notre Alain de Lille et ses ouvrages.

(3) La collection des décrétales d'Innocent III, compilée par Rainier de Pompose, se trouve dans les lettres d'Innocent III, publiées en deux volumes in-f° (*Epistolarum Innocentii III, romani pontificis libri undecim*. Paris, 1582) t. I, p. 543-606.

(4) Le seul manuscrit connu de cette collection de Bernard de Compostelle se trouve à Londres dans la bibliothèque royale du muséum britannique, où il a été découvert par M. Theiner. Il est côté 9 B XI. L'ouvrage se divise en autant de livres et presque autant de rubriques que la collection de Bernard de Pavie. Le premier livre contient 26 rubriques, le second 26, le troisième 39, le quatrième 15, et enfin le cinquième 23. Chacune de ces rubriques est divisée elle-même en plusieurs chapitres. (V. *Recherch. sur plus. collect. de décret.* chap. 4, p. 48-55, et *Disquisitiones criticae*, p. 129-132.)

(5) Le recueil de Pierre de Bénévent, sur lequel nous reven-

ou de Walls (1), Innocent III (2), Honorius III (3).

De ces neuf compilations, cinq plus complètes et plus authentiques furent reconnues et admises tant dans les écoles de droit canonique que dans les tribunaux.

Ces cinq collections, en quelque sorte officielles, reconnues et glosées par l'école de Bologne, sont celles qui ont pour auteurs :

Bernard de Pavie, — Jean de Galles, — Pierre de Bénévent, — Innocent III, — Honorius III.

La collection de décrétales rédigée par Pierre de Bénévent, dont la bibliothèque de Douai possède un manuscrit, doit plus particulièrement fixer notre attention (4). Ce fut pour mettre un terme aux plaintes des écoliers et des clercs sur l'origine équivoque de certaines décrétales qui portaient le nom supposé d'Innocent, que le pape Innocent III fit compiler, d'après les registres authentiques des douze premières années de son pontificat, cette nouvelle collection de décrétales, par son notaire Pierre de Béné-

drons tout-à-l'heure, est imprimé parmi les *Antiquæ collectiones decretalium*, p. 226-430 de l'édition déjà citée de Paris, 1621, in-f.

(1) V. dans la même édition de 1622, p. 150-225, et M. Theiner, *Disquisitiones criticae*, p. 23-29.

(2) V. M. Theiner, *ibid.* p. 23. Cette collection, connue sous le nom de *compilatio quarta*, se trouve avec les scolies de Johann. Teutonicus, dans le même volume des *Antiquæ collectiones*, éd. de 1621, p. 731-796.

(3) Ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, cette collection d'Honorius III a été publiée à Toulouse en 1645, par Ciron. — M. Theiner, *Disquis. criticae*, p. 32, s'attache à démontrer qu'elle a été mal à propos attribuée à Tancredè, archidiacre de Bologne, à qui elle a été simplement adressée.

(4) V. le catalogue des manuscrits, n° 534.

vent. Celui-ci, le même peut-être que celui qui devint plus tard cardinal-diacre de Sainte-Marie-d'Aquiro et évêque de Sabine, suivit exactement, dans la rédaction de son recueil, la marche tracée par Bernard de Pavie : il le divisa également en cinq livres, qui comprennent à peu près les mêmes titres.

De même que les exemplaires déjà connus, notre manuscrit de la bibliothèque de Douai (n° 531) commence par cet exorde :

« Innocentius III, magistris et scolaribus bononiæ commemorantibus salutem :

» Devotioni vestræ insinuatione præsentium innotescat decretales epistolas a dilecto filio magistro P. (*Petro*), subdiacono nostro et notario compilatas fideliter et sub competentibus titulis collocatas in nostris usque ad duodecimum annum contineri registris, quas ad cautelam sub bulla nostra duximus transmittendas, ut eisdem, absque quolibet dubitationis scrupulo, uti possitis cum opus fuerit tam in judiciis quam in scholis (1). »

Autour du texte se trouve une glose qui débute en ces termes :

« Quum in corpore canonici juris non omnia gesta romanorum pontificum poterant compaginari, ut in XIX distinct. *Si romanorum* (cap. 1), ideo magistri et professores juris canonici diversorum romanorum pontificum decretales ad utilitatem scholarium sub titulis ordinaverunt, quæ cum non

(1) V. *Antiquæ collectiones decretalium* déjà cité, édition de Paris, 1621, in-f°, p. 226.

erant authenticæ, ut in decret *de simonia* (Decretal. Greg. lib. V. tit. 3, cap. 32.), *per tuas litteras*, etc., et in decret *de sentent. excommunic.* (*Ibid*, tit. 39, cap. 40), dominus et sanctissimus papa Innocentius, pater eminentissimus scientiæ et perspicacissimi ingenii decretales epistolas usque ad XII annum per notarium, virum prudentem et discretum, et magistrum quondam Bónoniæ sub competentibus titulis compilavit; super quarum compositione ego laborans Vincentius Hispanus in appositione glosularum veniam postulo... » (1).

Le premier livre comprend 26 titres, dont voici les rubriques :

	Edition de 1621.		De corpore sitistis.	Id.
	De constitutionibus. p.	226	De bigamis non ordinandis.	Id.
	De rescriptis et interpretationibus eorum.	228	15 De servis non ordinandis.	266
	De consuetudine.	232	De clericis peregrinis.	Id.
	De postulatione.	234	De officio vicarii.	267
5	De translatione episcopi.	238	De officio judicis delegati.	Id.
	De electione et electi potestate.	241	De officio legati.	271
	De auctoritate et usu pallii.	256	20 De officio judicis ordinarii.	273
	De renuntiatione.	Id.	De majoritate et obbedientia.	274
	De temporibus ordinatum et qualitate ordinandorum et ordine præficiendorum.	261	De procuratoribus.	277
10	De scrutinio faciundo.	263	De hiis quæ vi metusve causa gesta sunt.	Id.
	De sacra unctione.	Id.	De in integram restitutione.	278
	De sacramentis non iterandis.	265	25 De arbitris.	280
			De juramento calumpniæ.	281

(1) Vincent est signalé par Jean d'André et par Guillaume Durand, comme l'un des annotateurs des anciennes décrétales. V. *ibid* *Antiquæ collect. decretalium*, p. 734.

Le second livre se compose de 20 titres, ainsi qu'il suit :

De judiciis.	282	De sequestratione possessionis,	lb.
De foro competenti.	283	40 De confessis.	297
Ut lite non contestata procedatur ad testium receptionem vel ad diffinitivam sententiam.	285	De probationibus,	lb.
De ordine cognitionum.	288	De testibus et attestantibus.	299
5 De causa possessionis et proprietatis.	289	De fide instrumentorum.	304
De restitutione spoliatorum.	290	De presumptionibus.	306
De dolo et contumacia.	294	15 De iurejurando.	307
De eo qui mittitur in possessionem causa rei servandae.	296	De exceptionibus.	312
		De prescriptionibus.	313
		De sententiis et re iudicata.	316
		De appellationibus.	322
		20 De confirmatione utili vel inutili.	327

Le troisième livre renferme 38 titres :

De vita et honestate clericorum.	329	De pignoribus.	lb.
De cohabitatione clericorum et mulierum.	330	De donationibus.	300
De clericis conjugatis.	lb.	De testamentis.	352
De clericis non residentibus in ecclesia vel prebenda.		20 De successione ab intestato.	353
5 De prebendis et dignitatibus.	332	De sepulturis.	354
De clerico aegrotante vel debilitato.	335	De parochiis et aliorum parochialis.	355
De institutionibus.	lb.	De decimis.	357
De concessionibus prebendarum vel dignitatis non vacantis.	337	De regularibus et transeuntibus ad religionem.	358
Ne vacante sede aliquid innovetur.	338	25 De conversione conjugatorum.	359
10 Ut ecclesiastica beneficia sine deminutione conferantur.	344	De voto et voti redemptione.	
De hiis quae conceduntur ab episcopo sine consensu capituli.	345	De statu monachorum et canonicorum regularium.	365
De hiis quae sunt a majore parte capituli.	346	De religiosis domibus ut episcopo sint subjectae.	366
De rebus ecclesiarum non alienandis.	347	De cappellis clericorum et monachorum.	367
De emptione.	lb.	30 De iure patronatus.	368
15 De rerum permutatione.	348	De dedicatione ecclesiarum vel altarium.	370
De feodi.	lb.	De immunitate ecclesiarum.	lb.
		De celebratione missarum et sacramentorum eucharistiae et aquae quae exiit de latere Christi.	lb.
		De baptismo et ejus effectu.	374

35 De observantia jejuniorum.	377	et procuracionibus.	378
De purificatione post partum.	Ib.	Ne clerici vel monachi secularibus se immisceant.	380
De censibus, exactionibus			

Le quatrième livre contient 16 titres :

De sponsalibus et matrimonio.	381	De eo qui cognovit consanguineam uxoris suæ vel sponsæ.	386
De desponsatione impuberum.	382	10 De consanguinitate et affinitate et publica honestate.	387
De sponsa duorum.	382	De impotentia coeundi.	388
De conditionibus appositis in desponsatione.	Ib.	Qui filii sint legitimi.	Ib.
5 Qui solventes matrimonium contrahere possunt.	384	Qui matrimonium accusare vel contra illud testari possunt.	391
De eo qui duxit in matrimonium quam polluit per adulterium.	Ib.	De divortio.	392
De conjugio servorum et dispari conditione.	385	15 De dote restituenda post divortium.	94
De cognatione spiritali.	Ib.	De secundis nuptiis.	395

Le cinquième livre comprend 23 titres :

De accusationibus.	395	De excessibus prelatorum in subditis.	Ib.
De simonia.	398	15 De novi operis nuntiatione.	413
De Judeis.	402	De privilegiis.	414
De Hæreticis.	Ib.	De purgatione canonica.	418
5 De schismaticis et ordinatis ab eis.	406	De purgatione vulgari.	420
De apostatis.	Ib.	De pœnis.	Ib.
De homicidio.	Ib.	2) De penitentiis.	Ib.
De adulteriis.	407	De sententia excommunicationis.	421
De raptoribus.	Ib.	De presbytero non baptizato.	426
10 De usuris.	408	De verborum significatione.	427
De falsariis.	Ib.		
De clerico excommunicato vel interdicto.	410		
De clerico per saltum promot.			

Indépendamment des collections que nous venons d'indiquer et dont les auteurs sont connus, il en est d'autres dont les rédacteurs ne se sont pas nommés. Elles ont été probablement composées soit par des évêques ou sous leurs auspices pour l'utilité du clergé, soit par des professeurs pour l'usage de leurs élèves. Parmi ces recueils anonymes,

en voici un que nous avons découvert à la bibliothèque de la ville de Douai, dans un manuscrit grand in-4°, en velin, belle écriture du XIV^e siècle, provenant de l'abbaye d'Anchin (1). L'auteur travaillant sur les trois collections de Bernard de Pavie, de Jean de Galles et de Pierre de Bénévent, les a mises toutes trois à contribution pour rédiger la sienne, qui, quoiqu'abrégée, se trouve ainsi beaucoup mieux remplie. Divisée en cinq livres, suivant le type adopté pour ce genre de compilations, elle occupe dans le manuscrit 72 feuillets ou 144 pages formant 288 colonnes d'écriture serrée et pleine d'abréviations. Le nombre et les rubriques des titres sont à peu près les mêmes que dans la collection des décrétales de Grégoire IX, à laquelle elle a pu servir de modèle. Seulement celle-ci, venue la dernière, est plus méthodique et plus complète.

Le premier livre de notre recueil comprend 41 titres au lieu de 43, que contient celui de Grégoire IX. Le titre 1 de *summa trinitate et fide catholicâ* ne s'y trouve pas. Le livre commence au titre *de constitutionibus*, et, sauf quelques interversions, se déroule à peu près dans le même ordre que le livre 1 des décrétales de Grégoire IX. Il présente aussi les mêmes rubriques, excepté qu'on n'y voit pas figurer les titres 26 *de officio sacristæ*, 30 *de officio legati*, et 32 *de officio judicis*. En compensation, on y lit un titre (34) *de advocatis*, et un dernier titre (41) *de juramento calumpniæ*, qui, dans le code de Grégoire IX, forme le titre 7 du livre II.

Le *specimen* suivant permettra de mieux saisir ces diffé-

(1) Dans le catalogue actuel des manuscrits, cette collection est reprise sous le n° 533.

rences ; c'est le commencement de notre recueil :

In nomine sanctæ trinitatis. Incipiunt exceptiones decretalium trium compilationum, quarum prima incipit *justè* (1) secunda *prætereà* (2) tertia *devotioni* (3), anno pontificatus domini Innocentii III duodecimo (1210).

Décret de Grég. IX.
liv. 4, tit.

De constitutionibus (I ^e et III ^e compilatio) (4).	2
De rescriptis (I ^e , II ^e , III ^e compil.).	3
De consuetudine I.	4
De postulatione III.	5
5 De translatione episcopi et electi III.	6
De electione et electi potestate II, III.	7
De auctoritate et usu pallii II.	8
De renuntiatione I, II, III.	9
De temporibus ordinandorum et qui licité ordinentur I, II, III.	11
10 De ordinatis ab episcopo qui resignaverint episco-	

(1) C'est la compilation déjà citée de Bernard de Pavie, qui commence en ces termes : *Justè judicate filii hominum.* (V. *Antoni Augustinii antiquæ decretalium collectiones*, édition de Paris, 1621, in-f°, p. 24.)

(2) C'est la collection de Jean de Galles, dont les premiers mots sont : *Prætereà de lege illa vel errore quam cives tuos asseris statuisc.* (*Ibid*, p. 150.)

(3) C'est le recueil de Pierre de Bénévent, analysé plus haut et qui commence par ces expressions : *Devotioni vestræ insinuatione præsentium innotescat*, etc. (*Ibid*, p. 226.)

(4) Cette énonciation : *I^e et III^e compilatio* indique que le contenu du titre a été emprunté à la 1^{re} et à la 3^e compilations, c'est-à-dire à celles de Bernard de Pavie et de Pierre de Bénévent ; ainsi de suite.

patum I.	13
De supplendâ negligentia p̄ælatorum II.	10
De scrutinio in ordine p̄æficiendorum et ætate I, II.	14
De sacra unctione III.	15
15 De sacramentis non iterandis III.	16
De filiis presbyterorum II, III.	17
De servis non ordinandis I.	18
De obligatis ad ratiocinia non ordinandis III.	19
De corpore vitiatis I, II, III.	20
20 De bigamis non ordinandis I, II, III.	21
De clericis peregrinis non recipiendis sine litteris III.	22
De officio archidiaconi I.	23
De officio archipresbyteri I.	24
De officio primieri I.	25
25 De officio custodis I.	27
De officio vicarii I.	28
De officio et potestate judicis delegati III, II.	29
De officio et potestate judicis ordinarii I, II, III.	31
De treuga et pace I.	34
30 De majoritate et obedientia II, III.	33
De pactis I.	35
De transactionibus I, II.	36
De postulando I.	37
De advocatis II.	37
35 De procuratoribus I, II, III.	38
De syndico I.	39

De hiis quæ vi et metus causâ gesta sunt I, II, III.	40
De alienatione mutandi iudicii causa facta II.	42
40 De arbitris I, II, III.	43
De juramento calumpniæ I, III, liv. 11, tit.	7

Ce premier livre commence ainsi, à peu près dans les mêmes termes que la collection de Bernard de Pavie :

DE CONSTITUTIONIBUS.

EX CONCILIO MELDENSI. Canonum statuta ab omnibus custodiantur. Et nemo in causis suo sensu sed eorum auctoritate ducatur.

GREGOR REGIST. Cognoscentes etc. res quæ culpa carent in dampnum vocari non convenit. Et infra. Nova constitutio futuris formam imponit, non punit antè commissa; et ita constitutio non ligat ignorantes, etc.

Le second livre de notre recueil anonyme se compose de 27 titres au lieu de 30 que présente le livre II du code de Grégoire IX. Dans notre collection les rubriques des tit. 5 *de litis contestatione* et 18 *de confessis* ne se trouvent pas, et l'on a vu que le tit. *de juramento calumpniæ* forme le 41^e du 1^{er} livre.

Le troisième livre contient 40 titres au lieu de 50, tandis que dans son quatrième livre notre recueil en possède un de plus, 22 au lieu de 21. Le cinquième livre a 40 titres comme celui des décrétales de Grégoire IX. Mais il y a quelques différences dans les rubriques, dont l'ordre n'est pas non plus tout-à-fait le même.

En lisant ces diverses collections dont nous venons de

parler, il est curieux de suivre le développement du droit pontifical depuis Gratien jusqu'à Grégoire IX.

Ce pontife, pour répondre à un besoin de l'époque qu'attestent ces essais multipliés, et dans le but de former un code de droit ecclésiastique semblable au code de droit civil de Justinien, fait refondre les collections publiées jusque-là dans une seule qui porte son nom. Celle-ci a pour principal auteur Raimond de Pénafior, savant dominicain, né en 1175, au château de Pénafior, en Catalogne, et mort à Barcelone, en 1275, dans la centième année de son âge.

Cette collection de décrétales, sanctionnée par Grégoire IX, est adressée, en 1234, aux Universités de Paris et de Bologne avec injonction expresse de ne plus en reconnaître d'autre à l'avenir et de ne rédiger désormais aucun recueil du même genre sans une autorisation spéciale du souverain pontife. Cette mesure est un nouveau trait de cette haute politique suivie avec persévérance par la cour de Rome, de maintenir constamment l'uniformité et de faire régner l'unité partout, dans le vaste royaume chrétien dont le pape est le chef.

Emanée ainsi de la chaire de saint Pierre, la collection de décrétales de Grégoire IX est accueillie partout avec empressement. Selon le mode alors en usage, elle est partagée en cinq livres; chaque livre est subdivisé en titres et chaque titre en chapitres. On y remarque surtout les décrets du concile solennel de Latran, tenu en 1215. On lui donne d'abord le nom d'*extra*, parce qu'elle est séparée du

décret de Gratien, qui seul constituait primitivement le corps de droit canon. Des copies manuscrites en sont bientôt tirées et circulent dans les divers états de l'Europe (1).

En 1298, un sixième livre de décrétales appelé vulgairement le *Sexte* (*Sextus*) est publié par le pape Boniface VIII. Il est distribué en cinq livres, dans le même ordre que la collection de Grégoire IX; il contient des décrets portés par les papes Innocent IV et Grégoire X aux deux conciles généraux de Lyon de 1245 et 1274, et en outre d'autres constitutions des papes depuis Grégoire IX jusqu'à Boniface VIII. Les démêlés de ce dernier pontife avec Philippe-le-Bel ont mis obstacle à ce que le *Sexte* fût légalement reçu en France, ce qui n'a pas empêché que les manuscrits ne s'y répandissent en grand nombre (2).

Après le *Sexte* viennent les *Clémentines*. On donne ce nom à une compilation tant des décrets du concile général de Vienne, tenu en 1311, par Clément V, que des épîtres et constitutions de ce pape. Elle n'a été publiée que sous Jean XXII, en 1317 (3).

Les constitutions des papes qui ont été ajoutées plus tard au corps de droit canonique sont désignées par le terme générique d'*extravagantes*, pour indiquer qu'elles

(1) La bibliothèque de Douai a treize manuscrits des décrétales de Grégoire IX; ce sont les n^{os} 534-546 du catalogue.

(2) Sept manuscrits du *Sexte* de Boniface VIII se trouvent à la bibliothèque de Douai. (V. n^{os} 547-553 du catalogue).

(3) Quatre manuscrits des *Clémentines* existent à la bibliothèque de Douai, sous le titre : *Johannis papæ Clementinæ in libris quinque distributæ*. (V. n^{os} 554-557 du catalogue).

sont *errantes* et pour ainsi dire en état de *divagation* en dehors des diverses collections. On appelle *extravagantes* de Jean XXII les constitutions, au nombre de vingt, émanées de ce pontife et dont la dernière est de 1325. On ignore quand et par qui elles ont été réunies. A cause de leur petit nombre, leur réunion est divisée, non par livres, mais seulement par titres. On a donné le nom d'*extravagantes communes* à d'autres constitutions non comprises dans les recueils précédents et portées par divers papes depuis Urbain IV jusqu'à Sixte IV, c'est-à-dire depuis l'an 1260 jusqu'à l'an 1484. Cette dernière collection, comme celle de Grégoire IX, de Boniface VIII et des Clémentines, est divisée en cinq livres (1).

Le décret de Gratien, les cinq livres de décrétales de Grégoire IX, le Sixte, les Clémentines, les *extravagantes* de Jean XXII et les *extravagantes communes* ont été réunis dans le *Corpus juris canonici*, dont la première édition a été publiée à Mayence en 1472, in-f° (2).

5. *Traité sur le Droit canonique*, — *Anonymi decretum abbreviatum*. — Devenus la base de l'étude du droit canonique, les recueils ou livres de droit contenus dans le *corpus juris canonici* donnent bientôt lieu, pour leur explication, à une multitude de travaux plus ou moins impor-

(1) V. *Fleury*, Institution au droit ecclésiastique, chap. 1.

(2) D'autres éditions, également in-f°, du *Corpus juris canonici*, ont été publiées à Venise en 1474, 1479, 1490, 1493, 1496. Cette dernière édition, due à *Baptista de Tortis*, comprend trois volumes.

tants, tels que *gloses* ou *apparats*, *sommes*, *commentaires*, *distinctions*, *abrégés*, etc.

Les *gloses* sont ordinairement des annotations ou paraphrases qui forment une espèce de cadre autour du texte; lorsque ces sortes d'éclaircissements, rédigés par le même auteur, forment une suite continue, on leur donne le nom d'*apparatus*.

Les *sommes* se composent généralement de la combinaison du texte et de la glose fondus en une seule rédaction; quand les explications sont présentées avec des développements plus étendus, elles deviennent des *commentaires*.

Les *distinctions* ayant pour but principal la précision et la clarté, divisent le texte et en rangent les parties sous des sections ou paragraphes.

L'*építome* est un abrégé méthodique employé surtout dans l'enseignement.

Parmi les divers travaux dont le décret de Gratien a été l'objet, nous avons trouvé à la bibliothèque de Douai, au milieu d'un manuscrit sur velin, format in-f°, repris dans le catalogue actuel sous le n° 572, un *építome* ou *sommaire* du décret de Gratien, dont l'auteur n'est pas indiqué. Cet abrégé comprend vingt-huit feuillets ou cinquante-six pages formant cent onze colonnes d'écriture assez belle du XVI^e siècle.

Voici le commencement de cet *építome* :

Maître Gratien, voulant compiler les canons et les décrets, débute en premier lieu par ce qu'il y a de plus simple, selon la nature, c'est-à-dire par le droit naturel, qui est le plus digne et le plus

ancien. Ce droit, en effet, a pris sa naissance de la créature raisonnable, comme on le voit aux Institutes de Justinien (livre 2, titre 1^{er} de la division des choses, § 11 (1)). Gratien expose les différences qui existent entre le droit naturel et les autres lois. Il signale les diverses espèces de droit, les différences qui les séparent, notamment celle qui existe entre le droit écrit et le droit non écrit; il continue le même sujet jusqu'à la seizième distinction, dans laquelle il aborde le droit canonique, objet principal de son recueil.

1^{re} Distinction. D'abord il prouve par quatre motifs que le genre humain est régi de deux manières, par les mœurs et par les coutumes, et ceci jusqu'au chapitre VI; en second lieu, il énonce sept espèces différentes de droit, et cela jusqu'à la fin de la distinction (2).

2^e Distinction. La deuxième distinction se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur dit que cinq espèces de droit composent le droit romain : 1^o la loi qui émane du peuple romain tout entier; 2^o le plebiscite, qui est l'œuvre des plébéiens; 3^o le sénatus-consulte, résultant d'une délibération du sénat; 4^o la constitution ou l'édit que porte le prince; 5^o les réponses des jurisconsultes (*responsa prudentum*). Dans la seconde partie de cette distinction, Gratien ajoute qu'il y a des lois qui tirent leur nom des consuls, des tribuns, de Jules (César), de Cornelius (Sylla) sur les sicaires, des Rhodiens (sur le droit maritime).

3^e Distinction. Cette distinction se divise en trois parties. Après avoir traité plus haut des diverses espèces de lois séculières, l'auteur arrive aux constitutions ecclésiastiques qui se distinguent par différents noms. Il parle d'abord des canons, et dit pourquoi on les nomme ainsi (3). Dans la seconde partie, il divise les canons, en

(1) Il faut, dit Gaius dans ce § 11, commencer par le droit le plus ancien : or, il est évident que le plus ancien c'est le droit naturel que la nature a produit avec le genre humain lui-même. *Commodius est a vetustiore jure incipere; palam est autem vetustius esse jus naturale quod cum ipso genere humano rerum natura prodidit.*

(2) Ces sept espèces de droit sont : 1 le droit naturel, 2 le droit civil, 3 le droit des nations (*jus gentium*), 4 le droit militaire, 5 le droit public, 6 le droit romain, 7 le droit canonique.

(3) Le mot grec *canon* signifie règle. Les *canons* de l'Eglise sont donc les règles par excellence.

disant que les uns sont des *décree: des pontifes* et les autres des *statuts des conciles*. Parmi ces derniers, il établit une subdivision (entre les conciles généraux et les conciles provinciaux) ; puis il parle d'une sorte de lois particulières qu'on appelle privilèges. Dans la troisième partie de cette distinction, il signale les quatre effets des constitutions ecclésiastiques : celles-ci, en effet, permettent, punissent, ordonnent ou défendent.

4^e Distinction. Cette distinction se divise en quatre parties ; elle exprime : 1^o pourquoi les lois ont été faites ; 2^o ce qu'on doit considérer dans leur établissement et leur promulgation, et ce qu'elles doivent être ; 3^o pourquoi quelques-unes ont été abrogées par l'usage, tandis que d'autres s'affermissent par la coutume ; 4^o pourquoi de simples exhortations, qui n'ont pas force de loi, donnent lieu néanmoins à la punition de ceux qui les transgressent.

5^e Distinction. Cette distinction se divise en deux parties. Dans la première, Gratien dit pourquoi le droit naturel demeure constamment immuable : dans la seconde, il dit qu'il a été parfois dérogé à cette règle : ce qu'il prouve par des exemples.

Voici maintenant le texte latin de cet extrait qui donnera en même temps une idée de l'ouvrage de Gratien :

Magister Graclanus volens compilare canones et decreta, primò incipit a simpliciori secundum naturam id est a jure naturali quod est dignius et antiquius. Cepit enim ab ipsa rationali creatura ut instit. de rerum divisione § singulorum (lib. 2, tit. 1, § 11). Idem inter jus naturale et alia differentias interponit sive species plures interponit et plures differentias et inter jus scriptum et non scriptum id faciendo ut XII (causa) questio II, § *hujus* ; et in hoc propositio usque ad XVI distinctionem perseverat in qua de jure canonici propositum aggreditur principale.

I^o Distinctio, et primò per quatuor causas probat quod genus humanum regitur duobus, scilicet moribus et consuetudinibus et hoc usque ad cap. (VI) *jus autem*, etc. — Secundò ponit septem differentias jurium et hoc usque ad finem (distinctionis).

II^o Distinct. Secunda distinctio dividitur in duas partes : in prima dicitur quod quinque sunt juris species ex quibus componitur (*jus*)

quiritum. Prima species est lex de qua et quid sit habes in eadem distinctione cap. 1. (Secunda est plebiscitum de quo habes in ead. distinct. cap. 2). Tertia senatus consultum de quo et quid sit habes in ead. dist. cap. 3. Quarta est constitutio vel edictum de quo habes in eadem dist. cap. 4. Quinta est ipsa prudentia de qua in ead. distinct. cap. 5. In secunda parte additur quod quaedam leges dicuntur consulares, tribunitiæ, Juliæ, Corneliæ, siccariorum, Rhodiæ, de quibus et quot sunt et undè dicantur habes in ead. distinct. cap. 6 et 7, et usque ad finem distinctionis.

III^a Distinct. Ista distinctio in tres partes dividitur. Nam quia superius tractavit magister de speciebus legum secularium nunc tractat primo de constitutionibus ecclesiasticis que variis nominibus in ead. dist. cap. 1.

In secunda (parte) dividit canones dicens quod alii sunt decreta pontificum, alii statuta concillorum et subjungit divisionem concillorum dicens (quod alia sunt universalis alia provincialia). Et subjiciendo de privatis vel quæ privilegia appellantur in eod. § *porro* et cap. 3 *privilegia*; in tertia proponit quatuor virtutes ecclesiasticarum constitutionum, in ead. distinct. § *officium* et cap. 4. Omnes autem et hæ sunt virtutes: præcipit, punit, imperat atque vetat.

Dist. IV. Ista distinctio dividitur in quatuor partes. Primo tractat quare leges factæ fuerant ut in ead. dist. § 1 et cap. 1. In ipsa, quæ in constitutione legum et earum promulgatione sunt considerata et quales esse debeant in ead. dist. § 2 et cap. 2 *erit autem* et § *ideo*. Tertio dicit quare quaedam abrogatæ sunt per usum, et quaedam per consuetudinem firmanur ut in eod. § *leges* et cap. 4 *statuimus* usque ad § *hæc etsi*. — In quarta (parte) dicit quare multa dicta sunt exhortationis causa quæ non habent vim legis sed contraveniens puniretur et hoc usque in finem.

Dist. V. Ista distinctio dividitur in duas partes. In prima dicitur quare jus naturale immutabile perseverat. In secunda innuit predictæ regulæ in aliquibus esse derogatum et hoc probat per duos paragraphos et per cap. (1) *cum enxia* et cap. (3) *Baptizari* et cap. (4) *ad ejus vero*; et solvuntur ista in sequenti titul. distinct. 3, § *hiis ita*.

6. *Autres travaux sur le droit canonique.* — *Magistri Richardi super decreto distinctiones.* L'ordre de nos recherches

nous conduit actuellement aux travaux d'un autre juriconsulte non plus anonyme à la vérité, mais peu connu dans l'histoire du droit. Nous voulons parler de maître Ricard, auteur de deux traités que nous avons eu la satisfaction de trouver également à la bibliothèque de la ville de Douai. (V. le n° 580 du catalogue actuel.)

De ces deux ouvrages l'un comprend des distinctions sur le décret de Gratien (*super decreto distinctiones*), l'autre est un traité des jugements (*ordo judiciarius*).

Sur la personne même de Richard, l'histoire nous fournit peu de renseignements. Fabricius, dans sa bibliothèque latine du moyen-âge, ne consacre à ce légiste qu'une courte notice contenant ce peu de mots : « Ricardus Adagonista, anglais de naissance, s'appliqua à Bologne à la science du droit. Il eut pour maître Pileus de Modène (1), avec lequel il rivalisa bientôt de gloire pour l'érudition. Il vivait en 1210, et laissa un traité sur le décret et une somme sur l'ordre des jugements (*Pitseus* de illustr. Angl. scriptor, cap. 292, *Balæus* cent. XIII, 77.) (2). »

Il paraîtrait que Ricard, après avoir étudié, peut-être

(1) L'auteur dont parle ici Fabricius est *Pilius de Medicina* (*Pilius Medicinensis*), désigné par erreur sous le nom de *Pileus de Modène*, (*Pileus Mutinensis*) V. M. de Savigny, Hist. du droit rom. au moyen-âge, ch. 22, et la nouvelle édition publiée par M. Bergmann, de la somme sur l'ordre des jugements, de *Pilius*. (*Pilius Medicinensis*, *summa de ordine judiciorum*. Göttingæ, 1842, in-4°.)

(2) Ricardus adagonista anglus in Italia Bononia, juriæ scientiæ operam dedit, præceptore usus Pileo Mutinensi, cum quo paulò post de eruditionis laude contendit. Vixit a. 1210, et reliquit tractatum *super decreto nec non summam de ordine judiciorum* (*Pitseus*, etc.)

même enseigné le droit à Bologne, retourna dans sa patrie, devint professeur à l'Université d'Oxford et fut l'un des successeurs du fameux Vacarius, restaurateur du droit romain en Angleterre. À la vérité, le savant M. de Savigny dans son *Histoire* justement renommée *du Droit romain au moyen-âge* (chapitre XXVI, tome III, p. 193 de la traduction franç.), dit que les successeurs de Vacarius ne sont pas connus. Mais Terrasson (*Histoire de la Jurispr. romaine*, part. IV, § 6, p. 429), en mentionnant le *Traité de droit sur l'ordre des jugements de Ricard*, prétend que celui-ci était professeur de droit à Oxford.

Quoi qu'il en soit, il est certain que nous avons de lui deux ouvrages : un *Traité sur le Décret de Gratien* et un *Ordo judicarius*.

Nous n'avons à parler maintenant que du premier de ces deux traités : en voici le début (1).

« Nos pères ont tous été sous la nuée ; tous ils passèrent la mer, furent baptisés et enveloppés par la nuée ou par les flots (2). De jour ils nous parlaient dans une colonne de nuage ; mais dès que la nuit vint, ils n'avaient point établi de colonne de feu pour les éclairer (3) ; et n'apportant que de l'inconnu dans l'inconnu, ils continuèrent de marcher dans la voie du désert, allongeant par des détours ténébreux, les études de quelques jours auxquelles ils dépensaient plusieurs années. Mais comme de courtes paroles attachent plus fortement j'ai jugé utile, sur les instances réitérées et nombreuses de mes compagnons, de resserrer sous une brièveté convenable un sujet difficile. J'ai donc, mes compagnons étant d'abord présents,

(1) Quant à l'*Ordo judicarius*, v. ci-après n° 16, p. 95.

(2) V. troisième partie du décret de Gratien, de *consecratione*, distinct. IV, cap. 126.

(3) Allusion à la sortie d'Égypte des Israélites. V. Exode, chap. 15 et suivants.

composé ces distinctions dans lesquelles un lecteur soigneux, outre beaucoup de choses nouvelles ajoutées ici, pourra recueillir des sommaires de distinctions et de causes que les docteurs s'étaient habitués à présenter avec trop de prolixité. Malheureusement dans les œuvres humaines, il n'y a rien de si parfait ni de si convenable où la défektivité ne puisse pénétrer; car notre Père céleste, qui a créé le bœuf, a aussi créé le moucheron; et mon petit génie ne saura parvenir à la pointe acérée de la vérité qu'autant qu'elle aura été repolie par la lime de la sagesse d'autrui. Ne pouvant cependant me contenir dans les barrières du silence, je m'avance dans le champ clos du combat où j'opposerai le papier pour bouclier, et usant, pour ma défense, de la plume comme d'un bâton, j'accablerai, en véritable anglais, avec de l'encre ceux qui oseront résister. Toutefois pour que nul ne taxe cet ouvrage d'insuffisance; qu'il sache que j'ai compilé tous les arguments selon l'ordre du décret (de Gratien) jusqu'au dernier chapitre, que j'ai ajouté des solutions dans les commentaires des décrétales générales, que j'ai composé en outre une somme aussi utile que nécessaire sur l'ordre des jugements, et que j'expose pertinemment le contenu des distinctions et leurs continuations ainsi que les solutions des causes.... »

Le texte de ce passage dans l'original est conçu en ces termes :

Patres nostri omnes sub nube fuerunt et omnes mare transierunt et omnes baptizati sunt et submersi in nube et in mari ut in de Consec. dist. IV (cap. 126), *nec quenquam* circa finem; de die quoque loquebantur ad nos in columpna nubis, sed ubi nox occurrit igneam claritatem non apposuerant. Sed ignota per ignotiora exponentes, secuti sunt in via deserti, paucorum dierum studia per multorum annorum dispendia tenebrosais anfractibus prorogantes. Sed quia fortiùs alligat verbum breve, ad crebram et multiplicem sociorum instantiam dignum duxi rem arduam sub apta brevitate refrenare. Has igitur distinctiones, sociis primo presentibus, in quibus diligens lector colligere poterit præter multas novitates ad præsens additas, distinctionum et causarum summas a doctoribus sub nimia prolixitate dici consuetas. Sed quam vis in operibus hominum nihil

sit adeo bonum aut licitum cui non possit pernicies irrogari ut causa XXIII, quæst V. (cap. 8) *De occidendis* in fine; nam et pater noster celestis qui creavit bovem ipse creavit et culicem, caus. XXIII, q. IV (cap. 13), *qui secundum carnem*; tamen quia ingeniolium meum ad acumen non poterit pervenire veritatis nisi hoc alterius eraserit lima puritatis; inter silentii claustra recludi nescius, ad campum certaminis accedo, ubi clipeum cartam opponam, calami que iaculo me defendens resistentes atramento velut anglicus injectabo. Sed ne quis insufficientiam huic operi opponat, sciat me singula argumenta per ordinem decretorum usque ad ultimum capitulum compilasse, et generalium solutiones in commento decretalium addidisse et tam utilem quam necessariam summam de ordine iudicario fecisse et continentiam distinctionum et continuationes causarum et solutiones me apponere pertinenter (1).

Après cet exorde, Ricard, suivant exactement la distribution du décret de Gratien, aborde son sujet dont il parcourt successivement toutes les parties en les présentant dans des espèces de tableaux synoptiques.

Ainsi, il expose en autant de tableaux :

- 1°. Ce qu'est le droit naturel et quelles en sont les diverses définitions, puisées à différentes sources;
- 2°. En quoi consiste le droit naturel;
- 3°. Combien il y a d'espèces de lois;
- 4°. Combien on distingue de sortes de constitutions;
- 5°. Ce que sont les canons ecclésiastiques;
- 6°. Ce que sont les privilèges et combien il y en a d'espèces;
- 7°. Par quelles causes les lois sont mises à l'écart;
- 8°. De quelles manières les lois sont modifiées ou abrogées; et ainsi de suite.

Le spécimen ci-joint donnera une idée de la méthode de l'auteur et de la rédaction de l'ouvrage.

(1) Il y a ensuite dans le texte une phrase que nous n'avons pu entièrement déchiffrer, et dont il nous a été impossible de saisir le sens.

Ordo quidem et instinctus naturæ secundum quem sileria ex sileribus procreantur. — Undè, jus naturale est quod natura docuit omnia animantia (*Inst. de jure natur. in principio*);
 Licitum et approbatum nulla constitutione præceptum vel prohibitum. — Undè, arbitror, omnia mihi licent lege naturæ;
 Undè, cuncta licent, nisi decreto vel lege veterunt;
 Quod continetur in lege et evangelio; et 4^o. Sic dicendum quia est a summa natura, vel quia naturalem æquitatem imitatur, ut hic in principio;
 Ilabilitas discernendi inter bonum et malum cum detestatione unius vel approbatione alterius; in hac acceptatione dicitur a quibusdam liberum arbitrium;
 Judicium rationis; undè, cum gentes legem non habent, si (ca) quæ naturalis legis sunt faciunt, ipsi sibi sunt lex; (causa XIX quæstio II (cap. 2), *duæ sunt leges.*)
 Imparem optulari, id (est) divinorum mandatorum observatio. — Undè (Hyllarius): lex naturalis est nemini injuriam facere etc.

In mandatis, ut diliges dominum deum etc.

In prohibitionibus { hoc observatur ad litteram in moralibus, in figuribus ad intellectum; puniuntur quippè transgressores, ut caus. XIV quæst. I, (cap. 2), *quod debetur.*
 In demonstrationibus — istæ non inferunt necessitatem.

Naturalis, ut dicitur in jus naturale (suprà I.)

Mosaica, ut caus. XXXII quæst. II, (cap. 9), *Moses tradidit.*

Prophetica, ut distinct. I, (in proem) § I in fine, ubi dicitur: *hæc est lex et propheta.*

Evangelica, ut caus. II, quæst. II, (cap. 19), *Si peccaverit.*

Canonica, distinct. XXXI (cap. 12), *Nicæna Synodus.*

Apostolica, distinct. XIII, (cap. 2), *Nervi test.*; — distinct. XXVIII, (cap. 5), *de tis.*

Principis, undè exiit edictum a Cæsare etc.

Prætoris, ut ff de *Ædilitio edicto* (lib. 21, tit. I)

Judicis, caus. XXVIII, quæst. III, (cap. 6), *de illicita.*

I. Quid est jus naturale. (Decret. Gratiani, distinct. I, cap. 7.)

II. In quo jus naturale consistit.

III. Quotuplex est lex: (V. distinct. II, cap. 4.)

IV. Quotuplex est constitutio: (*Ibid.*, cap. 4.)

- V. Quid est canon (V. *ibid.*, distinct. III, cap. 1 et 2.)
 - Interdictum in quo nulla pena adicitur, distinct. III, (cap. 2.)
 - Canon id est statutum concilii, distinct. XVI, (cap. 6), *habeo.*
 - Decretum quod summus pontifex cum fratribus condit, nulla facta consultatione, dist. XIX, (cap. 2), *si decreta.*
 - Decretalis epistola quam facit papa cum fratribus vel sine, ad alicujus petitionem, dist. XIX, (cap. 4), *si romanorum.*
 - Dogma quod consistit in doctrinâ fidei, de consecr. dist. V, cap. penè ult. — Hiis non derogatur.
 - Mandatum quod consistit in doctrinâ de moribus. Distinct. IV, (cap. 6), *Denique.*
 - Sancio est prohibitio cum adjectione pœnæ, causa XVII, quæst. IV, (cap. 14), *si quis.*
 - Principis prærogativa, causa XXIV. quæst. I, (cap. 5), *manet.*
 - Persouæ, caus. VII, quæst. I, (cap. 47), *petisti.*
 - Locl, caus. XVI, quæst. I, (cap. 39), *hinc est.*
 - Patriæ, ut cod. de testamentis, leg. (9), *si non specialit.* (lib. 6, tit. 23.)
 - Causæ, ut episcop. Caus. III, quæst. VII, (cap. 2), *si quis episcoporum.*
 - Ordinis, caus. XVI, quæst. III, (cap. 42), *si quis deinceps.*
 - Quorundam aliorum sed duntaxat ad tempora, caus. XXIV, quæst. III, (cap. 24), *paternarum.*
 - Obscuritas, ut ff finium regundorum L. 2, (lib. 40, tit. 4.)
 - Absurditas, instituit, de rerum divisione (§ 37), *in pecudum*, caus. XXVII, q. 1 (cap. 41), *nyptiarum.*
 - Difficilis probatio, ff de usufructo et quemadmodum, l. (62) *usufructuarium* (lib. VII, tit. 4); caus. XXVII, q. 1 (cap. 36), *omnes feminæ.*
 - Infinitas, caus. XXIV, quæst. III, (cap. 4), *si habes*, ff de ædli. edict. , leg. (1, § 8), *exempti* (lib. 24, tit. 1).
- VII. Quæ causæ legem remouent (Distinct. IV, cap. 2.)
 - Prorogatur cum profertur.
 - Derogatur cum in parte ei detrahatur, ff. de verborum signific., l. (102), *derogatur.*
 - Subrogatur ex parte subiecta cum ex parte adicitur.
 - Obrogatur cum in parte ei adicitur neque subtrahitur.
- VIII. Quibus modis lex vertitur:
 - Contraria consuetudine quæ nota est principi ut hic.
 - Contraria constitutione, dist. XXXI, (cap. 4), *antè triennium.*
 - Causæ cessatione, dist. LXI, § *ex his.*
 - Locorum varietate, dist. XXXI, (cap. 14), *aliter.*
 - Si malignandi occasione præbeant (leges), dist. XII, (cap. 8), *nos consuetudinem.*
 - Propter malum indè proveniens, LXIII dist., § *verum.*

7. *Anonym. summa super questionibus decretalibus.* Dans un autre manuscrit (de format in-4°, sur velin, écriture du siècle, appartenant également à la bibliothèque de Douai, repris aujourd'hui sous le n° 584), nous avons découvert un autre ouvrage de droit canonique, lequel traite de certaines décrétales relatives à la procédure, aux ministres des autels et aux mariages. Ce traité occupe dans le manuscrit in-4° 42 feuillets ou 84 pages, formant 187 colonnes. Il se divise en trois parties ou distinctions, dont la première contient les questions concernant l'ordre des jugements, la seconde les décrétales qui regardent les ministres des autels et leur ministère, et la troisième les décrétales relatives au mariage. A la fin du manuscrit on lit *M. Hon.* (1).

C'est l'auteur lui-même qui trace cette division en ces termes :

De questionibus decretalibus tractaturus ad cursum sequentium expeditiorem et audientium intelligentiam faciliorem, eas utile duxi sub tripartita colligere distinctione. Quarum prima continet questiones ad ordinem iudicium pertinentes; secunda *cunctas* decretales ad ministros altaris que ministeria spectantes; tertia matrimoniales.

Après ces quelques mots d'introduction commence la première partie, qui comprend douze titres dont voici les rubriques :

De rescriptis.

De impedimentis restitutionis.

De notoriis.

De occultis.

(1) Peut-être *Magister Honorius* ou *Honoratus*.

5 De peremptorio.

De excommunicatione.

De juramento.

De sacramento calumpnie.

De clerico accusatore.

10 De infamia.

De purgatione.

De testibus.

La seconde partie, qui contient toutes les décrétales relatives aux ministres et au ministère des autels, se compose de onze titres, dont voici l'indication :

De simonia.

De heresi.

De sacramento dignitatis et Eucharistie.

De clavibus.

5 De continentia.

De usuris.

De impedimentis ordin.

De servis ecclesie.

De personis ecclesiasticis.

10 De jure patronatus.

De consecratione.

La troisième partie, qui traite des questions relatives au mariage, renferme dix titres; en voici les rubriques :

De tertia questione (*seu distinctione*).

De prohibitionibus.

De sponsalibus.

De matrimonio.

5 De sponsis.

De divortiis.

De impedimentis matrimonii et primo de voto.

De consanguinitate.

De errore matrimonii.

10 De errore conditionis.

8. *Autres traités sur le droit canonique. Godefroy de Trano. — Roffroy de Bénévent. — Leurs ouvrages.* Nous arrivons maintenant à des travaux plus connus, émanés d'autres juriconsultes. Ces ouvrages sont moins curieux, sans doute, puisqu'ils ont été imprimés. Nous croyons néanmoins devoir mentionner les manuscrits qui les contiennent, mais en indiquant en même temps les premières éditions publiées.

Il existe à la bibliothèque de la ville de Douai un manuscrit curieux contenant plusieurs traités fort intéressants de droit et de procédure. Ce manuscrit, de format grand in-f°, écriture du XIII^e siècle, provient de l'ancienne abbaye de Marchiennes. Il est repris au catalogue sous le n° 566.

En tête de ce précieux volume figure d'abord un traité de droit canonique assez étendu, divisé en cinq livres, et intitulé :

*Summa super titulis decretorum compilata a magistro
Goffredo tranensi, domini papæ subdiacono et cappellano.*

Dans le préambule, l'auteur déclare que pour remédier aux inconvénients de la diversité des gloses, diversité fati-

gante qui obscurcit l'intelligence, distrait l'attention et entraîne le lecteur dans une sorte de labyrinthe inextricable, lui *Godefroy de Trano*, sous-diacre et chapelain du seigneur pape, excité tant par les prières réitérées et pressantes des étudiants que par les instances des officiaux de la cour de Rome, entreprend de rédiger une somme ou résumé des décrets (*summam decretorum*), dans le but d'être utile tout à la fois aux avocats et aux élèves en droit canon (1).

Dans cet ouvrage qui résume le texte et les gloses, l'auteur suit pas à pas l'ordre des cinq livres de décrétales du pape Grégoire IX, dont nous avons parlé ci-dessus n° 4 (V. au surplus le *Corpus juris canonici*).

Ce traité occupe dans le manuscrit 122 feuillets ou 244 pages divisées en deux colonnes, ce qui forme 488 colonnes, plus une demi-colonne sur un 123^e feuillet.

A la fin du cinquième et dernier livre on lit :

Gloria sit Christo de cuius munere sisto (Amen !)
Manus scriptoris salvetur omnibus oris
Vivat in celis Jacopus nomine Felix
Anno Dni mio CC^oseptuagesimo VIIIj (1279).

Cette somme sur les décrétales a été imprimée (probablement pour la première fois en France) à Lyon en 1519, petit in-4^o, caractères gothiques, sous ce titre : Summa

(1) Idcirco ego Goffredus de Trano, domini papæ subdiaconus et capellanus, tam frequentibus quam devotis scolarium precibus exortatus, ac officialium romanæ curiæ instantiâ provocatus, in advocatorum utilitatem et eorum maximè qui juris canonici sunt alumpni...

perutilis et valde necessaria *Do. Goffredi de Trano super titulis decretalium novissimè cum repertorio et numeris principalium et emergentium questionum Lugdun* impressa. Cum privilegio.

L'ouvrage imprimé, qui comprend 251 feuillets, se termine en outre par une table des matières fort soignée à la fin de laquelle on lit :

Habetis pontifici Cesarei que juris cultores candidissimi hanc auream tabulam cum numeris et apostillationibus designantem omnes cum principales tum emergentes questiones nunquam antea impressam super elegantissima et utilissimi ma summa do Goffredi in libro decretalium emendata : et ab omni vicio purgata. Quam magister Joannes Moylla alias de cambray exactissime diligentie chalcographus oculata fide absoluebat in inclita civitate Lugduni Impensis honesti.

Romani Morin ejusdem civitatis bibliopole anno salutis dominice, 1519, die secunda mensis Julii

Benedictus deus
Una cum Virgine (1)

Quant à l'auteur de ce traité, Goffredus ou Geoffroi de Trano, il nous apprend lui-même dans le préambule qu'il était sous-diacre et chapelain du pape. On connaît peu de circonstances de sa vie, on sait seulement qu'il était élève

(1) Une autre édition antérieure à celle-ci a été imprimée à Venise en 1502, in-fol. — On en connaît encore une autre publiée à Venise, revue par Leonardus a Lege, 1570, in-4°, et une imprimée à Padoue, 1667, in-4°.

d'Azon (1) et qu'il mourut en 1245 (2).

Après Geoffroi de Trano vient dans l'ordre chronologique se placer Roffroy de Bénévent, parmi les auteurs qui ont écrit sur le droit canonique.

On a de lui un traité intitulé *Libellus super jure canonico*, qui se trouve en manuscrit à la bibliothèque de la ville de Douai. C'est un manuscrit sur vélin, de format petit in-4°, provenant de l'abbaye de Marchiennes, et porté au catalogue sous le n° 571.

Ce traité de Roffroy de Bénévent a été compris parmi ses œuvres déjà publiées. Celles-ci ont été imprimées à Cologne, en 1591, in-f°, sous ce titre : *Roffredi Beneventani Tractatus judicarii ordinis etc.... Opus præterea libellorum in jus pontificium nec non LIII sabbatinæ questiones ejusdem auctoris recens additæ.*

Dans notre manuscrit comme dans l'édition imprimée, l'ouvrage qui traite du droit canonique se divise en sept parties :

La première concerne les élections et la postulation :
1° *Tractatur de electionibus; viso de electione sequitur de postulatione*, dans l'édition imprimée p. 435 (3).

(1) V. M. de Savigny, Hist. du moyen-âge.

(2) Trithème, dans son livre *de scriptoribus ecclesiasticis*, parle en ces termes de cet auteur : *Gaufredus de Trano, subdiaconus ecclesiæ romanæ et summi pontificis (ut ferunt) capellanus, vir in jure canonico et philosophia seculari nobiliter doctus, ingenio præstans et clarus eloquio qui inter doctores hujusce facultatis non ultimus suo tempore est habitus...* (*Opera historica*, p. 299. Francf. 1604, in-f°.)

(3) Cette première partie commence en ces termes :

Hic incipit libellus Raufredi (Aliàs Roffredi) super jure canonico et primo tractat de electionibus ; in qua materia si est unus electus , sic

La seconde partie est consacrée aux droits qui appartiennent aux prélats : 2° *Sequenter de juribus quæ competunt prælati.* *Ibid.* p. 448

La troisième a pour objets les fiançailles et les mariages : 3° *Sequitur de sponsalibus et matrimoniis.* *Ibid.* p. 452

La quatrième regarde les dîmes et les prémices (*decimas et primitias.*) *Ibid.* p. 466

La cinquième a trait au droit de patronage : 5° *De jure patronatus.* *Ibid.* p. 473

La sixième s'occupe des paroisses et des paroissiens étrangers : 6° *De parochiis et alienis parochianis.* *Ibid.* p. 473

Enfin la septième et la plus importante traite des causes criminelles : *de causis criminalibus.* *Ibid.* p. 543

Cette dernière partie forme un commentaire complet sur les accusations, les enquêtes et les exceptions. En voici les rubriques telles qu'elles existent dans notre manuscrit in-f., n° 570; nous y joignons l'indication des pages de l'édition de 1591, afin qu'on puisse apprécier les différences.

formatur libellus : *coram vobis pater sancte*, si es coram papa. — Si es coram cardinale sic : *coram vobis venerande pater domine*, tituli sanctæ sabinae presbyter cardinalis. — Si non est presbyter sed diaconus sic : *coram vobis venerande pater*, etc.

Après avoir ainsi rapporté les diverses formules à employer selon le rang et le titre des personnages devant lesquels on plaide en matière d'élection, l'auteur continue : *Videamus qualiter ista omnia ponantur*, et il traite de tout ce qui concerne les élections.

Après avoir épuisé ce sujet, il arrive à la postulation : *Viso de electione sequitur de postulatione.*

Incipit Libellus Roffredi de accusationibus et inquisitionibus et exceptionibus proemium,— <i>édition de 1591</i> , p.	543	— super homicidiis.	Ib.
Qui accusare non possunt ratione sexus.	Ib.	— super falsa moneta.	553
Qui accusare non possunt ratione ætatis ut pupillus.	Ib.	Libellus super publicis et extraordinariis sicut super lege repetundarum.	Ib.
Qui accusare non possunt ratione sacramenti ut miles.	544	Libellus super lege Favia de plagiariis.	Ib.
Qui accusare non possunt propter magistratum ut præses.	Ib.	Qualiter in criminibus privatis, si agitur criminaliter, concipiatur libellus, sicut super actione furti.	Ib.
Qui non possunt accusare propter delictum ut infames.	545	Super actione injuriarum.	554
Qui repelluntur ab accusando propter quæstum turpem, et qui duos reos accusatos habent.	Ib.	Qualiter procedatur in aliis accusationibus.	Ib.
Repelluntur socii criminum, qui desisterunt cum calumpniati fuerunt, qui falsa testimonia dixerunt et qui villa crimina commiserunt.	Ib.	De citatione et qualiter sit facienda.	Ib.
Qui repelluntur propter paupertatem.	546	Qualiter puniatur contumacia accusatoris.	555
Qui repelluntur ratione reverentiæ ut filii, liberti, beneficiati, servi famulares, etc.	Ib.	Qualiter puniatur contumacia rei.	556
Qui prohibentur accusare propter ipsorum delicta ut condemnati et alii accusati.	Ib.	De forma litterarum quas mittit præses.	Ib.
Repelluntur laici ab accusatione clericorum.	547	Qualiter procedendum quando neuter contumax invenitur.	557
Repelluntur inimici et qui cum eis commorantur et suspecti et infames et qui recte condemnati et variis aliis causis.	Ib.	Qualiter secundum regni constitutiones procedatur in accusationibus et qualiter puniatur contumacia accusatoris et accusati in regno Siciliae.	558
In quibus causis prædicti accusare possunt.	548	De contumacia accusatoris.	Ib.
De accusatis et qui accusari possunt et qui non.	549	De contumacia rei.	Ib.
De accusationibus et quid sit accusatio et qualiter sit facienda.	Ib.	De pœnâ statuta contra accusatorem et accusatum quando non comparent coram iudice.	Ib.
De libelle qualiter in accusatione procedatur.		De inquisitionibus faciendis et qualiter et quando in eis procedatur.	559
Libellus super crimine læsæ majestatis.	551	Qui sunt illi qui possunt inquirere.	560
Libellus super heretica fide.	Ib.	Quando et contra quos.	Ib.
— super simonia.	552	Quibus exceptionibus utatur ille contra quem inquisitio est impetrata.	Ib.
— super adulteriis.	Ib.	Quæ sunt necessaria ad hoc ut ad inquisitiones procedatur.	561
		Qualiter sit inquisitione procedendum.	562
		Qualiter puniatur qui per inquisitiones convincitur.	563
		De denuntiationibus et quoties crimina denuntiantur.	564

Qualiter in denuuntiatione procedatur de criminibus, quoties in modum exceptionis proponuntur.	565	De purgatione. Quis debeat se purgare.	568 569
De inquisitione.	567	Forma sacramenti purgandi et purgatorii.	570
		De effectu purgationis.	ib.

Cette septième partie, qui, comme on le voit, comprend de nombreuses rubriques, prouve qu'à l'époque où Roffroy écrivait, l'étude du droit criminel était loin d'être négligée.

A la suite de ce traité sur le droit canonique viennent, dans le manuscrit in-4°, n° 571, les questions du samedi (questiones sabbatinæ), par le même auteur. On les retrouve dans l'édition imprimée, p. 572, sous ce titre : *Questiones sabbatinæ non minus doctæ quam fructuosæ ab eminentissimo tum civilis, tum canonici juris interprete* (1).

M. de Savigny, dans son Histoire du Droit romain au Moyen-Age (t. IV, p. 124 et suiv. de la trad.) donne quelques détails sur la vie de Roffroy. Après avoir enseigné à Bologne et à Arezzo, il se fixa à Bénévent, où il est certain qu'il vécut de 1222 à 1237.

9. *Bartholomée de Brescia. — Bernard de Parme.* — Un manuscrit du XIV^e siècle, de format in-f°, appartenant aussi à la bibliothèque de la ville de Douai, et repris au

(1) Roffroy a composé en outre divers traités sur l'ordre des jugements (*de libellis, ordine judiciorum et actionibus*), que contient notre manuscrit; mais comme ils ont été publiés en tête de l'édition déjà citée de 1591, nous nous bornons à y renvoyer. On peut lire en effet dans cette édition, 1° *de ordine judiciorum et prætorii actionibus*, p. 4-64; 2° *de interditiis*, p. 62; 3° *de edicto*, p. 108; 4° *de civilibus (causis)*, p. 146; 5° *de officio judicis*, p. 292; 6° *de bonorum possessionibus*, p. 328; 7° *de senatus consultis*, p. 362; 8° *de constitutionibus quibus violentiæ puniuntur*, p. 397.

catalogue sous le n° 562, nous fournit un recueil de questions sur les décrets (*casus decretorum*) primitivement rédigé par Roffroy de Bénéventet revu par Bartholomée de Brescia. Voici comment ce dernier, dans un préambule, explique les motifs qui l'ont déterminé à cette révision :

« Comme à l'aide des travaux des anciens, de plus jeunes peuvent parfois y voir avec plus de clarté ; que d'ailleurs la science se développe et fleurit avec plus d'éclat par une continuelle pratique, moi Bartholomée de Brescia, le plus humble des étudiants de Bologne, j'ai jugé à propos de réformer, selon la mesure de mon savoir, les questions sur les décrets, jadis composées par Roffroy de Bénévent. Là où le texte avait été corrompu par la faute des copistes, je l'ai corrigé avec soin. J'ai suppléé ce qui était défectueux, soit en embrassant d'une manière plus complète les diverses parties du droit, soit en formulant lorsque je l'ai cru nécessaire les questions qui n'avaient pas encore été posées ; et là où la lime de la correction laissait à désirer, j'ai amélioré autant que me l'a permis le créateur de toutes choses, m'en tenant plus convenablement à la lettre, surtout dans les lois où la correction me paraissait indispensable en certains endroits, etc. (1)

La bibliothèque de Douai possède également en manuscrit un autre ouvrage de Bartholomée de Brescia intitulé :

(1) Quoniam suffragantibus antiquorum laboribus, juniores possunt interdum perspicacius intueri, et quam per continuum exercitium scientia recipit incrementum et semper in melius reflorescit, idcirco ego Bartholomæus Brixienais, inter studentes Bononiæ misimus, casus decretorum quondam a Beneventano compositos pro modulo scientiæ meæ dux in melius reformandos. Nam ubi corrupti fuerant scriptorum vitio eos diligenter correxi, qui defectum patiebantur supplevi vel jura plenius comprehendendo vel casus ponendo ubi positi non fuerant cum hoc necessarium videbatur ; et ubi lima correctionis in aliquo indigebat prout creator omnium michi concessit in melius commutavi, litteram aptius imitando et maximè in legibus ubi in quibusdam locis correctio necessaria michi videbatur, etc.

Questiones dominicales et veneriales (Questions du dimanche et du vendredi). V. n° 588 du catalogue. (1)

Voici ce que porte la préface :

« En l'honneur du Dieu tout-puissant et de l'église romaine, à laquelle préside Grégoire IX, et pour l'utilité des écoliers qui étudient le droit à Bologne et en d'autres lieux, moi Bartholomée de Brescia, le moindre des docteurs, j'ai rédigé cette courte somme de questions dominicales sur le droit canon et une somme plus abrégée encore de questions du vendredi, proposant sous chaque question les raisons pour et contre, afin que le lecteur, après les avoir pesées, les applique à l'avis qu'il jugera convenir, suppliant humblement le lecteur de daigner tolérer mon insuffisance (2). »

Malgré cette promesse de brièveté faite par l'auteur, ces deux traités sont assez étendus. Le premier, consacré aux questions dominicales, comprend 77 rubriques et occupe, dans le manuscrit, n° 588; un peu plus de neuf feuillets et demi ou 19 pages en 38 colonnes; le second traité, contenant les *Questiones veneriales*, se compose d'environ 65 rubriques et remplit quatre feuillets trois quarts ou neuf pages et demie en 19 colonnes,

(1) Ces questions sont à la suite de l'*Ordo judiciarius*, de Gilles de Fuscarari.

(2) Ad honorem omnipotentis dei et ecclesie romanæ cui præsidet Gregorius IX et ad utilitatem scholarium Bononiæ et alibi studentium in jure, ego Bartholomæus Brixiensis inter doctores minimus brevem summam questionum dominicalium et breviorum venerialium in jure canonico exposui, allegationes ex utraque parte proponens, quas perpendens lector sententiæ quæ ei videbitur adaptabit, lectori humiliter supplicans ut meam dignetur insufficientiam tolerare.

Voici les cinq premières rubriques des *Questions dominicales* :

De conditionibus circa introitum monasterii ;
De conditionibus appositis circa collationem beneficii ;
De conditionibus appositis circa res collatæ ecclesiæ ;
De rununtiatione per iracundiam facta ;
Cui cedere debeat monasterio qui fuit monachus vagabundus.

L'auteur Bartholomée, né à Brescia en 1178, eut comme professeur de droit beaucoup de succès dans sa ville natale ; mais en 1258, dans sa 80^e année de son âge, il fut contraint de se retirer de l'école, lors de la prise de Brescia par le tyran Azolin, qui le haïssait à cause de la solitude aussi active que fructueuse qu'il avait déployée pour sa patrie.

On a imprimé de Bartholomée de Brescia :

Apparatus seu commentar. in quinque libros decretalium, Gregorii IX, Bologna, 1589.

Dans la même catégorie d'ouvrages, voici encore des questions sur les décrétales (*casus longi decretalium*) composées par Bernard de Parme, l'un des nombreux auteurs qui ont écrit sur cette partie du droit canonique.

Ce manuscrit est de format in-f^o, sur velin ; l'écriture est du XIV^e siècle. C'est le n^o 565 du catalogue.

Les premières éditions de cet ouvrage ont été publiées à Paris en 1473, et à Louvain en 1484, ainsi que l'attestent

les indications suivantes que nous empruntons à M. de la Serna-Santander (1) :

Edition de 1473.

Bernardi Parmensis, jurisconsulti, Casus longi super quinque libros decretalium. *Parisiis*, Petrus Cesaris et Joannes Stoll, 1473, in-^o.

Le texte est imprimé sur deux colonnes, en lettres rondes, sans chiffres, signatures et réclames; on lit à la fin cette souscription :

Faciūt casus longi dñi Bernardi quinque librorum
decretalium l Bene et accuratissimè castigati.
Anno domini millesimo quadringentesimo
septuasimo quinto : die vero tredecima men-
sis Junii ; Parisius per magistrū Petrum Cesaris
et Johane Stoll. Impressi. Deo gratias.

Edition de 1484.

Idem opus, *Lovanii*, Rodolfus Loeffs de Driel, 1484, in-folio.

Edition très-rare et la seconde de cet ouvrage; elle est imprimée sur deux colonnes, en lettres gothiques, sans chiffres et réclames, avec signatures.

Au verso du dernier feuillet on lit cette souscription :

Expliciant casus logi domini Ber-
nardi super quinq. libris decreta-
liu Louany impssi impensa Rodol-
phi Loeffs de Driell. Anno domini
M cccc lxxxiiij mensis february
die sexta.

(1) Dictionnaire bibliographique choisi du XV^e siècle (Bruxelles, 1806, 3 vol. in-8^o), t. 2, p. 171.

L'imprimeur de cette édition est inconnu des bibliographes.

Tout ce qu'on sait de l'auteur Bernard de Parme, c'est qu'il florissait vers le milieu du XIII^e siècle, et qu'il mourut en 1266.

1. PIERRE SANSON. *Breviarium lectura domini ostiensis in decretales*. Henri de Zuze (Henricus de Segusia), successivement évêque de Sisteron vers 1241, archevêque d'Embrun en 1250, puis cardinal-évêque d'Ostie en 1262, était en même temps l'un des jurisconsultes les plus renommés de son époque. Indépendamment d'une somme dorée sur les décrétales (*Ostiensis summa aurea in decretales*), imprimée pour la première fois en 1470 et souvent réimprimée depuis (1), il avait composé, sous le titre de : *Lecture sur les décrétales*, un commentaire ou *apparatus* beaucoup plus considérable (2). Mais l'étendue de cet ouvrage, son volume, sa pesanteur incommode en rendaient l'étude difficile. Afin de le rendre plus accessible aux écoliers, un professeur de droit nommé Sanson, de Chaumont en Bassigny (diocèse de Langres), se chargea d'en composer un abrégé. Voici comment il expose les motifs et le plan de sa rédaction plus succincte :

« Au nom du Seigneur, ainsi soit-il ! Quoique la *Lecture*

(1) Notamment à Rome en 1743, sous ce titre : Segusio (Henrici de) cardinalis Ostiensis, summa aurea in decretales ex recognitione J. Bapt. de Laciis. Roma, Udalricus Gallus et Simon Nic. de Luca (2 vol. in-^o.)

(2) La bibliothèque de Douai possède la seconde partie imprimée de cet ouvrage : Henrici de Segusio, cardinalis Hostiensis J.-C., in secundum decretalium librum commentaria doctissimorum virorum quam pluribus annotationibus illustrata. Venetiis apud Juntas, 1581, in-^o.

seigneur (cardinal-évêque) d'Ostie sur les *décretales* contienne beaucoup de bonnes choses et bien des explications subtiles, cependant comme elle renferme textuellement les gloses de Bernard (de Parme) et celles du seigneur Innocent IV (1), qu'étant ainsi surabondante en paroles et par trop somptueuse, les pauvres n'ont pu se la procurer, tandis que les riches, troublés par la dépense et la confusion, n'en profitent que peu ou point ; que d'ailleurs, les volumes de cette lecture étant d'un poids inégal, sont presque insupportables aux voyageurs; par ces motifs, moi Sanson, de Chaumont en Bassiny, professeur ès-lois du diocèse de Langres et clerc du roi de France, ayant à la vérité peu de savoir, mais possédant de l'expérience en droit civil et canonique, quelque peu appuyé du suffrage divin, omettant les gloses de Bernard et du seigneur Innocent, qu'il suffira d'avoir dans un seul endroit, j'ai cru devoir mettre à part les explications du seigneur d'Ostie, extraites avec soin de son *apparatus*, en y ajoutant, selon l'exiguité de mon génie, quelques notes utiles, et en citant où il le fallait le nouveau droit du *Sexte* (de Boniface VIII). Cet opuscule, néanmoins, contient beaucoup de choses salutaires qui, par une faveur propice, devront apporter dans la maison du Seigneur des fruits abondants. Pour la rédaction de cet ouvrage, j'ai eu à essayer beaucoup de jours et de nuits sans sommeil; mais comme je l'ai com-

(1) L'ouvrage de Sinibald (plus tard pape sous le nom d'Innocent IV) a été d'abord imprimé à Strasbourg sous ce titre: *Innocentii IV pont. max. apparatus super quinque libros decretalium cum repertoriis Baldi de Perusio. Argentina, Henr. Eggstein, 1478, in-f°.*

posé pour l'honneur de Dieu et de l'Eglise romaine, et pour l'utilité des étudiants, ces travaux m'ont été une consolation (1). »

Pierre Sanson, contemporain de Philippe-le-Bel et de ses fils, était professeur de droit et en même temps conseiller-clerc au Parlement (*Clericus regis*) (2).

Outre cet abrégé de la lecture du cardinal d'Ostie sur les décrétales, Sanson a composé d'autres ouvrages de droit. On voit, en effet, parmi les livres en usage à l'Université de Bologne, deux traités intitulés : *Disputationes Petri de Sansona* et *Distinctiones Petri Sansonis* (V. M. de Savigny, t. IV, p. 473 de la trad.)

(1) Voici le texte latin de ce passage :

In nomine Domini, amen. Licet lectura domini Hostiensis multa bona plurimas que subtilitates contineat, quia tamen glossas B. (Bernardi) et domini Innocentii recitativè includit, sicque illam verbis copiosam et nimium sumptuosam pauperes habere nequiverunt, divites que dispendio et confusione turbati nihil vel parum proficiunt, illius etiam lecturæ volumina pondus inaequale continentia fere viatoribus inaequalia sunt; idcirco ego Sanson de Calvomonte in Basyneio, legum professor Lingonum diocæsis, ac illustris regis Franciæ clericus, licet modicam habeam scientiam, in jure tamen canonico et civili experientiam, aliquantulum de divino confusus suffragio, et omissis glossis B et domini Innocentii quos in uno loco habere sufficiat, pro utilitate studentium dicta domini Hostiensis, de suo apparatu perfectè extracta, quibusdam et utilibus exiguo meo additis ingenio, novis que juribus sexti libri ubi opus est allegatis, ad partem separatam ponere destinavi. In quo quidem opuscula multa continentur salubria, uberes fructus dono propitio in domum domini allatura. In hoc autem opere multos labores sustinui noctes et dies insomnes transivi. Quia tamen ad honorem Dei et romanæ Ecclesiæ, utilitatem que studentium ista composui, labores illos in solatium reputavi. (V. le n° 573 du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Douai).

(2) *Clerici regis*, qui ex ordine clericorum consiliarii in parlamento sedebant (Regest. 4 olim n° 23, r°. — Ducange, nouv. édit. in-4°, v° clericus.)

11. **Gui de Balisio ou de Baysio.**—*Jessetia ou Zenzelin de Cassanis.*—Parmi ces gloires aujourd'hui éclipsées qui jadis ont répandu tant d'éclat sur la science du droit canonique, brillait aussi *Basius*, *Bayphus* ou de *Baypho*. Il était né à Reggio, et fut archidiacre de Bologne. Dans son livre des écrivains ecclésiastiques, Trithème le signale comme un savant très versé dans la jurisprudence civile et canonique (1). Ce qui le rendit principalement célèbre, c'est une vaste compilation de droit canonique, qui forme une sorte de commentaire sur le décret de Gratien et sur les cinq livres de décrétales du pape Grégoire IX. Ainsi qu'il le dit lui-même dans la préface adressée à Gérard, évêque de Sabine, il y mit la dernière main le 25 janvier 1300, et lui donna le nom de *Rosarium decretorum*.

Cet ouvrage a eu dès le XV^e siècle deux éditions, l'une vers 1470, l'autre en 1477. En voici les indications que nous empruntons à M. de la Serna Santander (2) :

L'édition de 1470 porte pour titre :

BAYSO (Guidonis de) Rosarium decretorum (Argentinae typis mentellianis circa 1470, in-f^o maximo).

Ce gros volume, contenant 402 feuillets imprimés, est exécuté avec les caractères attribués à J. Mentel, célèbre artiste de Strasbourg. Il est sans chiffres, signatures ni

(1) Guido de Baypho, archidiaconus Bononiensis vir in utroque jure peritissimus, ingenio acutus et clarus eloquio, cujus apud hujus scientiam professores usque in hodiernum diem magna perseverat autoritas. Scripsit multa insignia volumina quibus memoriam nominis sui ut ita dicam reddidit immortalem (V. *Opera historica*, p. 299.)

(2) Dictionn. bibliograph. choisi du XV^e siècle, t. 2, p. 459.

réclames ; les pages sont divisées en deux colonnes ; toutes les marques typographiques de cette édition annoncent une très-grande antiquité.

Le volume commence par ces mots : *Reuerendo in cristo patri suo* ; on lit à la fin :

Explicit rosariu dni Guidonis, archidiaconi bononiens' sup decreto.

Edition de 1477 :

BAYSIO (*Guidonis de*) archidiaconi Bononiensis Rosarium Decretorum *Romanæ-Simon-Nicolai de Luca*, 1477, in-f°.

Première édition portant date d'année ; on lit à la fin cette souscription :

Hoc rosarium impressum per venerabilem virum Simonem Nicolai de Luca, cujus nomine et auctoritate Dominus Nicodemus de Cardelio Lucensis presens opus rēxit et gubernavit : Rome, anno Domini millesimo CCCC LXXVII pontificatus Sixti, anno VI die vero ultima maii.

Vient ensuite une pièce de vers latin adressée *cardinali Malfectensi*, qui fut plus tard pape sous le nom de Sixte IV.

On a en outre de Guy de Baiisio :

Apparatus sexti libri decretalium editus a Domino S. (Baiisio), archidiacono bononiensi.

Et un autre ouvrage :

In sextum decretalium commentaria (1).

(1) Imprimé à Venise en 1608, apud Juntas, gr. in-f°.

Ces deux traités se trouvent en manuscrit à la bibliothèque de Douai. (V. n° 574 et 575 du catalogue).

Au commencement du XIV^e siècle, sous le pontificat de Jean XXII (de 1316 à 1334), florissait Jesselin ou Zenzelin de Cassanis. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut professeur de droit civil et canonique et chapelain du pape. Il a composé sur les *Extravagantes* de Jean XXII un apparat dont la bibliothèque de Douai possède un manuscrit en vélin, format in-4^o, écriture du XIV^e siècle, intitulé : *Apparatus Jesselini super constitutionibus Joannis, papæ XXII*. C'est le n° 578 du catalogue.

Cet ouvrage a été imprimé en 1519, sous ce titre :

Extravagantes seu constitutiones Johannis XXII, cum eleganti apparatu Zenzelini de Cassanis utriusque juris professoris et cum vita ejusdem papæ.

Parisiis, Thielmanus Kerver; impensis ipsius ac Joannis Petit ac Joannis Cabille, 1519, in-4^o, gothiq.

Sur le titre même, on lit en plus petits caractères gothiques :

Apparatus dni Decellini de Cassanis juris utriusque professoris, domini papæ capellani, in XX extravagantes Johannis vigesimi secundi. Alii volunt interpretem ipsum fuisse appellatum Zezelinum de Cassanis, alii Gesselinum de Cassanchis, et ita variis in chartis etiam vetustis invenitur — Sed hec controversia de nominibus est relinquenda pertinacibus.

12. *Jean d'André*. — A peu près à la même époque vécut Jean d'André (*Joannes Andreæ*), né en 1270. — Fichard,

biographe, parle de lui en ces termes :

« Jean d'André naquit à Bologne de parens honnêtes, mais obscurs. Il eut pour père un maître d'école, sous lequel il commença par étudier pendant huit ans les lettres et la grammaire. Son père ayant ensuite reçu la prêtrise, il termina ses études littéraires sous un précepteur de Pergame nommé Boniface. Il le fit avec succès, autant que le permettait l'époque, et le maître prédit à l'adolescent qu'il deviendrait un jour un homme célèbre et un docteur éminent. Il eut pour professeur en droit civil Martin de Salmanni; mais il suivit avec un goût beaucoup plus marqué l'étude du droit canonique, que plus tard il s'appliqua exclusivement à éclaircir par ses écrits. Il rédigea en conséquence des gloses continues sur le sexte de Boniface VIII et les nouvelles de Clément V; il composa en outre deux volumes de commentaires qu'il intitula *Novelles* et *Mercuriales*. Enfin, il fit des additions au *Sperulum* de Guillaume Durand, ouvrage qu'il publia en 1300. Ce fut un homme d'une instruction polie, familier avec les écrits, non-seulement des jurisconsultes, mais même de tous les bons auteurs, ce qui est visible dans beaucoup de passages de ses commentaires et de ses gloses. Aussi a-t-il été porté aux nues par les éloges de tous les savants. Ludovic Romain l'appela le plus distingué de tous les hommes. Seulement quelques personnes remarquèrent dans un si grand personnage et lui reprochèrent le défaut de s'être attribué une bonne partie des consultations d'Olrade de Lodi, en dissimulant leur véritable auteur, et cela très fréquemment. C'est pourquoi Balde le traite quelque part d'insigne voleur des travaux d'autrui et signale quelques-uns de ses larcins. Au surplus, comme ce défaut se propage de plus en plus à notre époque où l'on peut appliquer à beaucoup d'écrivains ce propos vulgaire : change le style et le titre d'un livre. et tu auras fait un nouvel ouvrage (1); on peut être plus indulgent pour un si grand homme. Quoi qu'il en soit, Jean d'André adopta pour fils Jean Calderini, homme non seulement d'un esprit supérieur, mais d'un excellent caractère. Quel fut le motif de cette adoption? Est-ce par amour pour Calderini ou pour tout autre

(1) Ce qui était vrai du temps de Richard n'a pas cessé de l'être de nos jours.

cause ? c'est ce qui est resté incertain (1). Il eut, au surplus, un fils nommé Boniconti, dont il existe un traité sur les appels (*de appellationibus tractatus*), et une fille nommée Bitina ou Bettina, qu'il maria à Jean de St.-George de Bologne, célèbre docteur en droit canon (2). Celle-ci est enterrée à Padoue, à l'église de St.-Antoine, dans les murs (de la ville), avec cette épitaphe :

Sépulture de dame Bitina, fille de feu Messire Jean d'André de Bologne, archidocteur en décret, et épouse de Messire Jean de St.-George de Bologne, docteur en décret ; elle mourut l'an du Seigneur 1355, le lundi cinq octobre.

Enfin cet homme digne de l'immortalité mourut au milieu de la peste, l'an 1348. Il semble avoir prédit sa propre mort en écrivant dans ses additions (au *Speculum* de Duranti), au titre des enfants des prêtres (de filiis presbyterorum) : Je soupçonne que ce pourront être ici mes derniers écrits. Il mourut en effet l'année suivante, comme on peut le voir par ces additions. On a érigé en son honneur à Bologne, dans l'église St.-Dominique, un monument avec cette inscription :

Ici repose Jean d'André, fort connu dans l'univers,
Le premier qui commenta le sexte et les nouvelles de Clément V,
Fit l'éloge de (St.) Jérôme et compléta le *speculum* (de Duranti)
le maître des docteurs, le flambeau, le censeur et le régulateur des mœurs,
Il succomba dans une peste cruelle, l'an 1348,
le sept juillet. (3)

(1) D'autres biographes disent que Jean d'André avait deux filles, Novella et Bettina, et qu'il maria la première à Calderini, qui devint ainsi son gendre ou son fils d'adoption.

(2) On prétend que Bettina, très versée dans le droit, suppléait son père dans sa chaire, et qu'elle se voilait ou se masquait la figure pour ne pas causer de distraction à ses auditeurs.

(3) Trithème, dans son livre *de scriptoribus ecclesiasticis*, ne fait pas un éloge moins pompeux de Jean d'André :

« Johannes Andreas, natione Italus, patria Bononiensis, jure consultus omnium admiratione celeberrimus, fons canonum, et dubiorum cautissimus interpres, ingenio clarus, scientia profundus, eloquio compositus, qui contra consuetudinem hominum nostri temporis, quamvis uxoris esset vinculis alligatus, incredibile tamen studium literis impendit ut nihil illi

Le principal ouvrage de Jean d'André est un grand commentaire sur les cinq livres des décrétales, qu'il intitula : *Novella*, pour exprimer que c'était un nouveau recueil de gloses et pour conserver le nom de sa mère et de sa fille.

Cet ouvrage a été imprimé à Venise, en 1612; chacun des cinq livres a un titre séparé, comme il suit :

Johannis Andreæ, J.-C. Bononiensis, omnium canonici juris interpretum facile principis.

In *primum decretalium librum novella commentaria, Venetiis*, apud hæredem Hieronymi Scoti, 1612, in-f.

Les quatre autres livres sont intitulés de même avec la seule modification : in *secundum*, in *tertium*, in *quartum*, in *quintum librum decretalium*.

Jean d'André a en outre composé :

In *sextum decretalium librum novella commentaria, Venetiis*, apud hæredem Hieronymi Scoti, 1612, in-f.

In *titulum de regulis juris novella commentaria* (commentarii vulgò mercuriales nuncupati). *Venetiis, ibid.*, 1612, in-f. (1)

II. — DROIT FÉODAL.

13. *Livre des fiefs*. — CONSUETUDINES FEUDORUM. — Au moyen-

deuxième qu'on s'écrie quelquefois ad posteritatis edificationem esse potuerit, quod ejus præclara volumina testantur, quibus nomini suo memoriam comparavit æternam. (Joann. Trithemii, Opera historica, p. 314, Francf. 1601, in-f.)

(1) V. catalogue des manuscrits de la ville de Douai, nos 576 et 577.

age, le système féodal, étendant ses racines dans les profondeurs du sol, élevant ses branches comme un grand arbre et couvrant de son ombre les sociétés entières, a dominé sur toute l'Europe occidentale. Quoiqu'il soit aujourd'hui renversé à terre, ses débris sont encore curieux à examiner. Tout ce qui a eu ainsi une longue existence et influé si activement sur la vie des peuples, mérite d'être étudié. A ce titre, l'histoire du droit féodal est digne d'une attention particulière.

On sait que la féodalité n'était autre chose que l'application à la terre de la hiérarchie sociale, que la combinaison des dignités et des fonctions publiques avec la possession du sol. Celui-ci se subdivisait en nombreux domaines, auxquels étaient inhérents des titres, des honneurs, des privilèges. A une époque où tout était mobile, vacillant, transitoire, où les races long-temps nomades n'étaient pas encore fixées, c'était une grande idée d'attacher, pour ainsi dire, au sol même la condition et la fortune des hommes.

C'est, paraît-il, dans les camps et sous les drapeaux qu'a pris naissance le régime féodal, destiné d'abord à récompenser ou à stimuler le dévouement des guerriers, en leur assignant des dotations territoriales proportionnées à leurs services. Ce furent, dit-on, les rois lombards, lors de l'invasion de l'Italie, qui, les premiers, opérèrent entre leurs guerriers des distributions de domaines à titre de solde ou de récompense militaire. Charles Martel marcha dans les mêmes voies et se proposa le même but en multipliant les

bénéfices. Sous les faibles successeurs de Charlemagne, le régime féodal prit une extension démesurée, et quand la féodalité s'organisa comme un vaste système de défense mutuelle pour résister aux agressions extérieures et intérieures, presque tout devint fief par la nécessité où chacun se trouva d'entrer dans cette sorte de fédération.

Aux IX^e, X^e et XI^e siècles, les fiefs nous apparaissent d'abord régis par des coutumes non écrites. Seulement, à de longs intervalles, surgissent quelques constitutions impériales, telles que celles de Conrad, en 1027 ; de Henri III, (de 1039 à 1056) ; et de Lothaire, en 1136 (1).

C'est seulement au XII^e siècle (vers 1158), sous l'empereur Frédéric I^{er}, qu'est faite la première rédaction du livre ou des coutumes des fiefs, dont nous avons maintenant à parler.

A la suite du corps de droit romain (*corpus juris civilis*) se trouve un recueil de législation féodale, intitulé *consuetudines feudorum*, connu aussi dans la pratique sous le nom de *liber feudorum*, ou livre des fiefs.

Ce recueil se compose de cinq livres ;

Le premier livre comprend 28 titres ;

Le second livre en renferme 58 ;

Le troisième manque ; il devrait contenir, comme suite du second livre, les titres 59-72 ;

(1) Ces constitutions impériales sont citées dans le livre des fiefs (*consuetudines feudorum*) dont il va être parlé. Cujas les a réunies avec d'autres dans le cinquième livre qu'il a ajouté à ce recueil. On les trouve aussi dans les *Monumenta Germaniæ historica*, de Pertz, legum tom. 2, p. 38 (ter), 39, 43, 44, 83.)

Le quatrième, qui ne présente que des fragments, comprend 36 titres, du 75^e au 109^e ;

Le cinquième livre, composé par Cujas de diverses constitutions impériales sur les fiefs, renferme 16 titres.

Les 28 titres du premier livre, les 27 premiers titres du second livre, forment, à proprement parler, la *loi des fiefs* : car le 28^e titre du second livre porte en titre : *Hic finitur lex ; deinde consuetudines regni incipiunt.*

Gérard Niger (Gerd Schwarz), surnommé *Capagista*, consul de Milan, qui vivait du temps de l'empereur Frédéric I^{er}, et assistait en 1158, à la fameuse diète de Roncaglia, passe pour avoir été le rédacteur du premier livre (1).

(1) Pour donner une idée de cette matière aux personnes qui la connaissent peu, nous allons indiquer ici les rubriques des 28 livres de ce premier livre, composé en tout ou en partie par *Gérard Niger*.

- Titres I. De his qui feudum dare possunt et qui non, et qualiter acquiratur et retineatur.
- II. De feudo guardia et gastaldia.
- III. (Qui successores feudum dare teneantur.)
- IV. (Si de investitura feudi controversia fuerit).
- V. Quibus modis feudum amittatur.
- VI. Episcopum vel abbatem, vel dominum plebis feudum dare non posse.
- VII. De natura feudi.
- VIII. De successione feudi.
- IX. Qui successores teneantur.
- X. De contentione inter dominum et fidelem de investitura feudi.
- XI. De pignori dato feudo quid juris sit.
- XII. De contentione (inter me et dominum de portione) feudi fratris (mei) defuncti.
- XIII. De alienatione feudi.
- XIV. De feudo marchie vel ducatus, vel comitatus.
- XV. An maritus succedat uxori in beneficio.

Les 27 premiers titres du second livre ont été, sinon complètement, du moins en partie rédigés par un collègue de Gérard Niger, Obertus de Orto, aussi consul de Milan à la même époque (de 1158). C'est Obertus lui-même qui nous apprend, au commencement de ce second livre, comment il a été amené à constater par écrit les usages des fiefs (1).

- XVI. De feudis datis minimis valvasoribus quid juris sit.
- XVII. Quibus modis feudum amittatur.
- XVIII. Apud quem vel quos controversia feudi definiatur.
- XIX. Constitutiones feudales domini Lotharii.
- XX. De beneficio fratris et qualiter frater in beneficium fratris succedat.
- XXI. De feudo sine culpa non amittendo.
- XXII. Quo tempore miles feudum petere debeat.
- XXIII. De contentione inter dominum et vasallum de investitura feudi.
- XXIV. Quemadmodum feudum ad filiam perveniat.
- XXV. Quibus modis feudum constitui potest.
- XXVI. Si de investitura inter dominum et vasallum lis oriatur.
- XXVII. De feudo dato in vicem legis commissoriae reprobando.
- XXVIII. De usu Mediolanensium secundum quosdam.

Le peu d'ordre et de méthode qui règne dans la rédaction de ce livre autorise à soupçonner que son auteur ne l'a point composé d'un seul jet, ou qu'il l'a considéré moins comme une œuvre législative que comme une sorte de manuel, formé tout-à-la-fois de précédents ou de solutions, d'extraits de lois, d'explications et de remarques. On peut croire aussi que diverses additions ont été faites successivement à la rédaction primitive. Peut-être même un juriconsulte postérieur à Gérard a-t-il mis en ordre les matériaux colligés par celui-ci.

(1) Obertus de Orto Anselmo (filio) suo (dilecto) salutem. Causarum, quarum cognitio frequenter nobis committitur, aliæ dirimuntur jure romano, aliæ (vero) legibus longobardorum; aliæ autem secundum regni consuetudines, quæ quanquam sint variæ et quanquam secundum diversorum locorum aut curiarum mores, sint diversæ, nec breviter possint dici, nec hoc libello facile comprehendi; usum tamen feudi, qui in nostris partibus obtinet, prout possibile est, exponere tibi necessarium duxi.

Toutefois, Obertus de Orto n'a pas immédiatement composé tous les titres dont il est l'auteur. Il a d'abord rédigé ceux qui concernent la constitution et l'investiture des fiefs, et qui sont compris entre le 1^{er} et le 22^e titre du livre II. Quant au 23^e et 24^e, relatifs à la perte du fief, ils ne sont venus que plus tard, c'est encore lui-même qui nous l'apprend (1). Le 25^e, le 26^e et le 27^e titres ont été probablement ajoutés après coup. Il est vraisemblable aussi que l'œuvre d'Obertus, comme celle de Gérard, a été l'objet d'additions et de modifications successives.

On n'a, au surplus, aucuns détails biographiques sur Gérard Niger et Obertus de Orto. Tout ce qu'on sait, c'est qu'ils étaient tous deux consuls de Milan en 1158, à l'époque de la révolte du Milanais contre Frédéric 1^{er}, et de la fameuse assemblée de Roncaglia (2).

(1) Obertus de Orto Anselmo (filio) suo salutem. Cogis me et super hoc sæpe scribendo multum urges ut causas quibus beneficium amittatur enumeratas tibi significarem ; quod ideo distuli, quia sæpius circa nostræ reipublicæ curam occupatus, et multis privatorum causis, aliisque rerum innumerabilium impedimentis detentus, onus illud subire non valebam. At ne videar preces tuas parvi pendere, et studium tibi nunc imminens negligere, quod mihi super hoc videatur, paucis explicabo.

(2) La présence de Obert de Orto et de Gérard Niger à la diète de Roncaglia est attestée par Otton, évêque de Frisingen, historien du règne de Frédéric 1^{er}. « Aderant etiam Cumanorum seu Laudensium consules » de attritionis suæ diutina miseria, lacrymabilem super Mediolanensium » superbiâ facientes querimoniam, præsentibus duobus consulibus ejusdem » civilatis, OSBERTUS DE ORTO ET GERARDO NIGRO. Princeps igitur his de cau- » sis superiores Italiæ partes additurus per Mediolanensium fines transire » volens, prædictos consules tanquam viæ duces futuros et de idoneis » tabernaculorum locis disposituros, secum retinuit. » (De gestis Frederici, lib. 4, cap. 43 et seq.) V. au surplus, sur la diète de Roncaglia de 1158, *Struvius*, *Corpus historiæ Germaniæ*, p. 383 et 390 ; *Pertz*, *Monumenta Germ. historica*, legum tom. II, p. 409-414 ; *Sismondi*, *Hist. des répub. ital.* chap. IX.

Avec le 27^e titre du livre II finit la loi des fiefs. Puis au 28^e titre intitulé : *Hic finitur lex, deinde consuetudines regni incipiunt*, commencent les coutumes féodales du royaume de Lombardie.

Ce 28^e titre et les suivants paraissent avoir été rédigés quelque temps après. Le compilateur a pris surtout pour base les usages de Milan et la jurisprudence des arrêts rendus dans cette ville. Gérard-le-Noir et Obertus de Orto sont souvent cités par lui comme autorités. (V. notamment, tit. 28, 30, 32, 34, § 1, 36.) L'auteur de ce complément, dont le nom est inconnu et qu'on n'appelle pas autrement que le *feudiste*, doit néanmoins avoir été contemporain de Frédéric I^{er}. Son travail est même probablement antérieur, soit à 1166, date de la mort du savant Bulgare qui rédigea, dit-on, une glose sur les fiefs ; soit à 1168, année où mourut un autre jurisconsulte, également célèbre, *Hugolin de la Porte de Ravenne* (*Hugolinus de la Porta Ravennate*), signalé aussi comme glossateur du livre des fiefs (1). Peut-être est-ce Bulgare ou Hugolin lui-même qui a rédigé ce complément, comprenant les titres du liv. II, postérieurs au 28^e.

(1) Cette date de la mort d'Hugolin est renseignée, tant par son épitaphe que par le passage suivant d'un registre ou calendrier de l'université de Bologne, dont néanmoins les indications sont peu authentiques : *Anniversarium funeris insignis D. HUGOLINI de porta Ravenate, jurisconsulti et LIBRI FEUDORUM Bononiam à FRIDERICO I. AENOBARDO Cæsare missi, GLOSSATORIS ac publici legum in nostro Archigymnasio interpretis. — Ossaejus requiescunt ad S. Victorem in Barbiano, ubi solenniter fuit tumultus A. C. 1168. — V. dans le Thesaurus juris feudalis, de IEXICHEN, t. 1^{er}, p. 197, Georg. Ludov. Bahmeri, commentatio de etate vetustæ collectionis consuetudinum feudalium quam vulgo libros feudorum vocant, §§ 7 et 9.*

Ainsi la législation féodale comprise dans les premier et deuxième livres du recueil actuel sur les fiefs peut se diviser en trois parties bien distinctes :

1° le premier livre attribué à Gérard Niger ; 2° les vingt-sept titres du livre II, dont le fond appartient à Obertus de Orto ; 3° les titres 28 et suivants, rédigés par un feudiste anonyme, qui a peut-être revu et complété les travaux de Gérard et d'Obertus.

Quant aux III^e et IV^e livres des *consuetudines feudorum*, il est impossible d'indiquer d'une manière précise quand et par qui ils ont été composés. Les fragments du livre IV, que nous possédons aujourd'hui, présentent plutôt des décisions ou des réponses sur des espèces ou des questions proposées, qu'un ensemble de dispositions législatives. On les a attribués à Hugo de Prebysteris, jurisconsulte contemporain de Frédéric II, et mort en 1233 (1).

Ce qui paraît certain, c'est 1° que le traité des fiefs formé d'une seule série de titres n'a point été d'abord divisé en plusieurs livres, et 2° qu'il n'a compris primitivement que les titres aujourd'hui contenus dans les deux premiers livres (2).

Indépendamment des données historiques déjà connues et recueillies tant par Boehmer que par Hoffmann, cette

(1) V. au surplus à cet égard : Paetz, *de vera librorum juris feudalis Longobardici origine*. Gœtting. 1805 ; Laspeyres *über die Entstehung und aelteste Bearbeitung der libri feudorum*. Berlin, 1830 ; Eichorn, *deutsche Staats- und Rechtsgeschichte*, t. 2, § 278.

(2) V. Boehmer, *loco cit.* — Gottfr. Dan. Hoffmann, *de univo juris feudalis Longobardorum libro*.

double solution résulte de l'examen de deux manuscrits dont nous allons parler. L'un est un ancien manuscrit du livre des fiefs ; l'autre est une somme inédite sur les fiefs, du fameux glossateur Jacques *Columbi*, ou *Colombini*.

Manuscrit du livre des fiefs. Dans un manuscrit in-^{fo} sur vélin, appartenant à la bibliothèque de la ville de Douai, provenant de l'ancienne abbaye d'Anchin, se trouve à la suite d'une copie des institutes de Justinien, un exemplaire également manuscrit du livre des fiefs. Tout le volume est du XIV^e siècle ; c'est le n° 520 du catalogue des manuscrits.

Dans cet exemplaire, tous les titres du livre des fiefs sont dépourvus de rubriques. Comme en d'autres manuscrits ils se suivent sans indication de numéros et sans que la division en plusieurs livres soit observée (1).

On y trouve d'abord les vingt-huit titres rédigés par *Gérard Niger*, et qui dans les éditions imprimées constituent le premier livre. Les titres sont coupés et divisés de la même manière, sauf les deux modifications suivantes : le titre 10, *Si fuerit contentio inter dominum et fidelem*, et le titre 11, *Similiter si quis voluerit dicere de pignore*, sont réunis et ne forment qu'un seul titre. Par une sorte de compensation, le titre 19, portant pour titre dans les éditions imprimées : *Constitutiones feudales domini Lotharii*, est partagé en deux

(1) Nondum olim in duos libros divisa erat consuetudinum Longobardicarum collectio, quum glossæ debeamus in duos libros distinctionem. Liber Feudorum vocari solebat ; *Odofredus*, LIBRUM FEUDALEM vocat ; *Petrus Ravennas*, LIBRUM FEUDORUM. Observat *Ericus Mauritius* antiquissimam editionem feudorum quæ est Tubingæ in bibliotheca stipendii *Martini*, unum solum librum agnoscere. (*Bochmer*, *ibid.* § 8.)

titres, dont l'un commence par ces mots : *Si quis ex militum ordine decesserit* ; et l'autre par ceux-ci : *Si quis miles mortuus fuerit* ; de sorte qu'en résultat on peut compter 28 titres avant celui qui dans les imprimés forme le titre 1^{er} du second livre et qui dans notre manuscrit constitue le titre 29.

A partir de ce titre 29 : *Obertus de Orto Anselmo suo filio salutem* (le 1^{er} du deuxième livre dans les imprimés), la série des titres continue tout d'une traite. Les titres 29-47 correspondent exactement aux 19 premiers titres du second livre. Mais la suite du titre 47 : *ex facto quæsitum est, scio*, le titre *de controversia inter episcopum et vassallum* (1), et le titre *de vasallo milite qui arma bellica deposuit* (2), sont omis dans notre manuscrit, soit que le copiste les ait passés par mégarde ; soit, ce qui est plus vraisemblable, qu'ils aient été ajoutés ultérieurement dans d'autres manuscrits. Ces deux titres semblent, en effet, se borner à présenter des solutions sur des espèces posées. Le 48^e titre de notre manuscrit (*Dominus vocat militem*) (3), continue la série unique, et celle-ci correspondant aux titres 22-58 du livre II, se poursuit jusqu'au titre 83, *Notandum est in feudo quod de cavena seu camera dicitur, etc.* (4)

(1) Commencant par ces mots : *Ex eo quod scriptum est*, et formant le titre 20 du livre II dans les éditions ordinaires.

(2) Titre 21 du livre II dans les éditions imprimées, et commençant par ces mots : *Miles qui beneficium tenebat cum esset sine liberis...*

(3) Formant dans les imprimés le titre 22 du livre II, et portant pour titre : *De milite vassallo qui contumax est.*

(4) Formant le titre 58 (*De notis feudorum*) du livre II.

Seulement le titre 53 *de pace tenenda*, et le titre 54 *de allodiis*, qui font tous deux partie de la même constitution émanée de Frédéric I^{er}, sont réunis et ne forment dans notre exemplaire qu'un seul titre, le 79^e de la série unique, lequel commence par ces mots : « *Fredericus Dei gratia* »
» *Romanorum imperator, semper augustus, universis suo*
» *subjectis imperio salutem. Hac edictali lege in perpetuum*
» *valitura jubemus ut omnes nostro subjecti imperio veram*
» *et perpetuam pacem inter se observent, etc.* »

Le titre 83^e de notre manuscrit, correspondant au titre 58 du livre II dans les éditions ordinaires, est conçu dans les mêmes termes. Mais après le dernier paragraphe, finissant par ces mots : *Qualiter quis se defendit, l. si contigerit*, on trouve une constitution qui commence ainsi :

« *Ad decus et honorem imperii et laudem romani principis nihil magis videtur accedere quam (ut) expurgatis quibusdam erroribus et iniquis quorumdam statutis (penitus) destitutis, de cetero ecclesia dei plena quiete vigeat et segura gaudeat libertate, etc.* »

Les derniers mots sont :

« *Si quis autem hujus modi statutum ausu temerario violare præsumpserit in quadruplum ablata restituat, infamiam ipso jure incurrat, imperiali animadversione nihilominus puniendus.* »

Cette constitution qui, comme les précédentes, parait appartenir à Frédéric I^{er}, et qu'on peut croire avoir été portée par lui vers 1158, à l'époque de la capitulation de Milan, afin d'annuler tous les actes, statuts et coutumes

que les villes, les localités, les podestats, les consuls avaient établis contre les libertés et privilèges de l'Eglise (1), a été reproduite et éditée en 1220, par Frédéric II, qui en a ordonné la publication avec le concours et l'approbation d'Honorius III, alors pape (2).

Là se termine notre manuscrit. On y lit pour finale : *Explicium constitutiones Frederici super feudis; Deo gratias* : ce qui vient à l'appui de l'opinion que Frédéric I^{er}, donnant force de loi aux divers titres du traité des fiefs, qui ne formait alors qu'un seul livre, aurait adressé ce recueil à l'université de Bologne pour l'y faire expliquer en chaire par les professeurs, en même temps que le droit romain et la collection canonique de Gratien (3).

14. *Jac. Columbi summa feudorum*. Un autre manuscrit, plus curieux que celui dont nous venons de parler, est un opuscule intitulé *super feudis summa per Jacobum Columbi, de regno*. L'auteur Jacques Columbi ou Columbini, jurisconsulte du XIII^e siècle, n'est guère connu jusqu'ici

(1) *Hæc edictali lege irritamus et irrita nunciamus omnia statuta et consuetudines quæ Civitates, vel Loca, Potestates, Consules, vel quemcumque aliæ personæ contra libertatem ecclesiæ, vel ecclesiasticas personas edere vel servare... præsumpserint.*

(2) Cette constitution de 1220, intitulée *de statutis et consuetudinibus contra libertatem Ecclesiæ editis*, se trouve à la fin du *Corpus juris civitatis academicum*, col. 1407, édition in-4^o de 1789, et dans *Pertz, Monumenta Germaniæ historica, legum tomus 2*, p. 242. Elle y est attribuée tout entière à Frédéric II, bien que ce prince paraisse s'être borné à en ordonner l'exécution par un préambule et à la publier de concert avec le pape Honorius III.

(3) V. la dissertation précitée de Bochner, dans le *Thesaurus juris feudalis*, d'Ienichen, t. 1.

que par des gloses qu'il a rédigées vers 1240 sur le livre des fiefs et qui lui ont valu autrefois une grande réputation. Un légiste du XV^e siècle, Jason, dit, parlant de ce glossateur : « Beaucoup d'anciens ont écrit des gloses sur cet ouvrage ; » mais Jacques Columbi, d'une manière plus complète que » tous les autres, en a ajouté d'abondantes et d'utiles que » nous portons aujourd'hui gravées dans nos cœurs et dont » nous profitons (1). » Gui Pancirolle dit, d'après Alvarotto, dans son introduction aux fiefs, que « Columbi (ou Colum- » bini) a composé sur les fiefs des gloses si remarquables et » avec tant d'érudition pour son siècle, que nul n'a rien osé » ajouter sur la matière (2). » Mais la somme, peu étendue il est vrai, que Columbi a écrite sur les fiefs était à peine signalée jusqu'ici, bien qu'on ne puisse douter qu'il n'en soit l'auteur, puisque lui-même la mentionne dans sa glose, et qu'on retrouve d'ailleurs dans celle-ci plusieurs passages à peu près identiques (3). Nous avons trouvé cette somme féodale, pour ainsi dire cachée dans un énorme manuscrit

(1) *Super hoc plerique antiquorum glossas scripserunt, sed ceteris plenius JACOBUS COLUMBINUS DE RACIO, glossas plenas et utiles adjecit quas nostris cordibus inscriptas vel insculptas habemus et illis utimur. (Boehmer Loco cit. § 9, p. 209.)*

(2) *In eadem rem ex Alvarotto in proemio feudorum observat, Guido Pancirollus tanta, pro istius ævi ratione, eruditione glossas Columbini in feuda compositas fuisse ut post eum nullus ad id opus alias addere ausus fuerit. (Boehmer, ibid.)*

(3) *Quid autem sit feudum et unde dicatur in summa dictum est..... Qualiter autem debeat fieri (investitura) distingue ut dicitur in summa..... (Glose du titre 1^{er} liv. I des fiefs).—Possunt.... Clerici feudum constituere sed hoc intelligendum, sicut notavimus in summa, constituebant olim. (Glose sur le tit. 3, ibid.)*

in-folio, sur parchemin, du XIII^e siècle (1). Cet opuscule y occupe un feuillet et demie ou trois pages en six colonnes. Il se divise en treize titres dont voici les rubriques :

Qui sit Feudum. Undè dicatur feudum. A quibus feudum constituatur. Quid olim obtinebat de feudi alienatione.	10	Per quos fiat investitura et per quos recipiatur et coram quibus testibus. Quid sit fidelitas et qualiter sit facienda. Qualiter fiat fidelitas. Quidus modis seu causis feudum amittatur.
5 Quid hodiè obtinet de feudi alienatione. Qualiter feudum distinguatur. Qualiter feudum constituatur et acquiritur (sic). De successione feudi.	43	Apud quem vel quos iudices causa feudi debeat agitari.

Ne pouvant insérer ici cette somme tout entière, nous nous bornons à en présenter l'analyse.

Dans le titre 1^{er} (*Qui sit feudum*), l'auteur examine ce que c'est que le fief : « Devant traiter des fiefs, nous avons, dit il, à voir en premier lieu ce que c'est qu'un fief, pourquoi on l'appelle ainsi, par qui il peut être constitué et quel est le droit qui le régit, tant d'après la nouvelle que d'après l'ancienne coutume. » D'accord avec Obertus de Orto, il caractérise le fief une action de pure bienveillance, trouvant son plaisir dans celui qu'elle procure, essentiellement volontaire et spontanée (2) ou ce qui précise mieux l'idée, « un acte de libéralité de telle nature que la nu-

(1) Depuis lors, ce manuscrit a été divisé, la somme de *Columbi* se trouve aujourd'hui en tête du n° 588.

(2) C'est la définition que Sénèque donne du bienfait, et qu'Obertus de Orto (II^e livre des fiefs, ch. 23) applique au bénéfice. « Beneficium nihil aliud est quam benevola actio tribuens gaudium, sapiens que tribuendo in id quod facit prona et sponte sua parata, ut ait Seneca. (V. De beneficiis, lib. I, cap. 6.)

propriété de l'objet immobilier demeure à celui qui donne, tandis que l'usufruit passe à l'acceptant et à ses héritiers ; à la seule charge de fournir au seigneur le service convenu. (1).

Le titre 2 (*Undè dicatur feudum*) est destiné à rechercher pourquoi le fief est ainsi appelé. On lui a donné ce nom à cause de la fidélité ou de la foi qui est due. L'investiture, en effet, ne doit pas être donnée à celui qui refuse de prêter serment de fidélité, à moins qu'il n'en ait été dispensé par le titre d'acquisition du fief (2).

Dans le titre 3 (*A quibus fundum constituatur*), Columbī, suivant pas à pas le texte de Gérard Niger (V. De feudis, lib. I, tit. 1.), s'occupe d'abord des seigneurs ecclésiastiques qui ont le droit de créer des fiefs : « Autrefois, dit-il, l'évêque, l'abbé, l'abbesse, le prévôt, avaient le droit de

(1) Quia de feudis tractaturi sumus primo videndum est quid sit feudum et undè dicatur et a quibus constituatur; et tam ex nova quam ex veteri consuetudine quid juris sit videamus; sed et novissimo jure quid obtineat advertamus nec qualiter disquiratur, omittamus. Est itaque feudum beneficium in benevolentia actum, tribuens gaudium capientibus, capiens que tribuentibus et in id quod facit prona et sua spontè parata; vel est feudum illud beneficium quod ex benevolentia alicujus ita traditum alicui ut, proprietate ejus rei immobilis beneficiatæ penes dantem remanente, usufructus ejus rei ita ad accipientem transeat ut ad heredes suos masculos et feminas, si de his nominatis dictum fuerit in perpetuum pertineat, ad hoc ut ipse vel ejus heredes fideliter domino serviant, etc. (V. au surplus, liv. II des fiefs, tit. 23, in fine.)

(2) Imprimis vidimus quid sit feudum; nunc videamus undè dicatur. Et utique feudum dicitur a fidelitate vel a fide, nec debet aliqua investitura fieri ei qui fidelitatem recusat ut in tit. *per quos fiat investitura et per quos recipiatur*, cap. *nulla*, ac seq. (V. liv. II, tit. 3, in fine.)— Hæc autem sic sunt intelligenda si non feudum eo pacto sit acquisitum, ut domino fidelitas non prestetur ut *ibid.* (tit. 3), et in tit. *quibus causis feudum amittatur*. (II, 24, § 4, in fine.)

constituer un fief; ces personnes ne le peuvent plus aujourd'hui, du moins en ce qui concerne les biens d'église confiés à leurs soins.—Quant aux laïques, les marquis, les comtes, les grands et les moindres vasseurs qu'on appelle capitaines, ont la faculté de conférer des fiefs.... (1).

Le titre 4 rappelle ce qui avait lieu jadis relativement à l'aliénation du fief (*Quod olim obtinebat de feudi alienatione*). Dans le droit très-ancien, le vassal pouvait jusqu'à concurrence de moitié hypothéquer son fief, le donner, l'aliéner à titre libellaire, et le louer, à moins que la location ne fut frauduleuse; il pouvait aussi, en cas de nécessité, en vendre la moitié même à l'insu du seigneur; mais cela n'était bon que dans le droit très-ancien. Sous le droit ancien on devait l'entendre ainsi qu'il suit : « Quand le vassal n'avait point de fief en cour (*in curte*), ou l'ayant hors de la cour (*extrà curtem*), quand le seigneur avait droit de district ou tout autre honneur, si le vassal aliénait quelque partie sans la volonté du seigneur, il était déchu de son fief (2).

(1) *Constituere olim feudum episcopus, abas, abatis, prepositus. Hodie vero constituere feudum non valent hujus modi personæ et hoc intelligendum de rebus ipsius ecclesiæ quæ videlicet eis subjectæ sunt ut in titulo qui feudum dare possunt. (V. De feudis, liv. I, tit. 4).... Marchiones et comites item majores et minores vassalores qui capitanei appellantur feudum dare possunt, ut in tit. qui feud. dare possunt, circa principium.*

(2) *Porro jure antiquissimo poterat vasallus usque medietatem feudi pignori obligare; item alienare, item libellario nomine dare sed et locare nisi fore fraudulenta locatio. Poterat et necessitate suadente usque ad mediam partem, etiam ignorante domino, feudum rectè vendere ut in titulo Quibus modis feudum amittatur, § Rursus (I, 5), et in titulo De feudi alienatione, cap. 4 (I, 13), et in tit. Qualiter olim poterat feudum alie-*

Le titre 5 retrace, quand à l'aliénation du fief, le droit en vigueur du temps de Columbi. (*Quid hodiè obtinet de feudi alienatione*). Aujourd'hui, dit-il, la moindre parcelle ne peut être aliénée sans le consentement du seigneur, et si l'aliénation a lieu, le fief revient libre entre les mains du seigneur nonobstant la prescription, parce que ce qui est nul dès le principe ne peut devenir valable par le cours du temps (1). L'auteur examine ensuite avec précision et clarté les questions que soulève cette matière.

Au titre 6 (*Qualiter feudum distinguatur*), il s'agit de rechercher et de distinguer quelles sont les diverses espèces de fiefs. On distingue le fief paternel ou de famille, le fief d'acquisition nouvelle, le fief maternel ou féminin; le fief qui exige le serment de fidélité, celui qui ne l'exige pas. Le fief est encore conditionnel ou ne l'est pas, perpétuel ou non. (Suivent des explications sur ces différentes espèces de fiefs) (2).

nari (est autem optima), et § 1 Donare autem (II, 9). Sed hæc secundum jus antiquum sunt intelligenda : Quando vassellus non habebat feudum in curte; vel si habebat extrâ curtem, quando dominus habebat districtum vel alium honorem quemdam, si aliquam partem sine domini voluntate alienabat a feudo cadebat ut in tit. Quibus modis feudum amittatur, § 1, item si quis feudum (1, 5.)

(1) Verum hodiè non potest et minima pars alienari sine domini voluntate, et si fiat alienatio, ad dominum feudum liberum revertitur, nulla prescriptione obstante, quia quod ab initio non tenet, non potest tractu temporis convalescere ut in tit. de prohibita alienatione feudi secundum Fredericum, L. imperialem (II, 55), et in tit. de capitulis Corradi (II, 40)

(2) Restat igitur videre qualiter feudum distinguatur, quod quidem ita breviter potest distingui; Feudum aliud dicitur paternum, aliud novum; aliud dicitur maternum sive femineum; item feudum aliud est cum fide-

Columbi examine ensuite au titre 7 (*Qualiter feudum constituatur et acquiratur*) comment le fief se constitue ou s'acquiert. Il ne se constitue que d'une seule manière : par l'investiture ; il s'acquiert par plusieurs modes, c'est-à-dire par l'investiture ou ce qui en tient lieu, et par succession (1).

Le titre 8 traite de la succession du fief (*De successione feudi*). Le fief se transmet aux héritiers du sang ; on ne peut en disposer par testament, puisque cette sorte de dotation est un démembrement du domaine public et n'est point une propriété privée. Les ascendants, impropres par leur âge au service militaire, n'en héritent pas : il est de principe résultant de la force même des choses, que le *fief ne remonte point*. Dans la ligne descendante, le fils succède au père et non la fille, qui ne peut porter les armes, ensuite vient le petit-fils né de la fille. Puis succèdent les collatéraux : d'abord les frères en concurrence avec les fils des frères prédécédés, à leur défaut, les agnats ultérieurs. Le fils adoptif et le bâtard même légitimé ne sont point admis (2)

Illate, aliud sine fidelitate. Item feudum aliud est conditionale, aliud non; item feudum aliud est perpetuum, aliud non.

(1) *Vidimus quid sit feudum et unde dicatur et a quibus constituatur, quod olim, quod hodie de feudis observetur et qualiter distingatur; restat videre qualiter constituatur et acquiratur. Et utique feudum constituitur uno modo tantum, puta per investituram, nec esse alio modo potest ad hoc ut habeat primam naturam feudi ut in tit. quibus modis feudum constitui potest, cap. 1 (I, 25). Acquiritur autem feudum plurimis modis: acquiritur investiturâ, vel eo quod habetur pro investiturâ; acquiritur successione, ut in tit. de Feudi cognitione (II, 1), et in tit. de consuetudine recti feudi (II, 33).*

(2) *Per successionem autem acquiritur feudum; neque debet ex testato sed potius ab intestato, nec valet aliqua ordinatio defuncti in feudo facta*

Après la succession comme mode d'acquérir un fief, vient l'investiture; c'est l'objet du titre 9 : *Per quos fiat investitura, per quos recipiatur et coram quibus testibus*. L'investiture peut être donnée par une femme aussi bien que par un homme; elle peut l'être par un mineur de vingt-cinq ans, pourvu qu'il ne s'agisse pas de créer un nouveau fief; car alors c'est une aliénation qui excède sa capacité civile. Toute personne peut recevoir l'investiture, même un serf; on peut aussi la recevoir par procureur. Quant aux témoins qui doivent y assister et à leur nombre, on distingue s'il s'agit d'un ancien ou d'un nouveau fief, s'il est constitué par un clerc ou un laïc, si le seigneur a des pairs ou n'en a pas (1).

sive legatum ut in titulo de successione feudi (I, 8), et in tit. *qualiter olim poterat feudum alienari*, § 4 (II, 9). Natura enim successionis feudi talis est quod ascendentes non succedunt in feudo puta pater filio, ut in tit. *de natura successionis feudi* (II, 50); descendentes vero sic : et primo quidem filius patri et non filia; item nepos ex filia et sic usque in infinitum ut in tit. *de successione feudi* (I, 8), et in tit. *de gradibus successionis in feudum* (II, 14), et in titulo *de naturali successione feudi* et in supra dicto *qui feudum dare possunt*. Postea vero succedunt collaterales et primo fratres cum fratrum pramortuorum filiis; deinde agnati ulteriores.... Quod autem dixi de filio qui succedit patri in feudo, intelligas verum esse de legitimo ab initio non de adoptivo nec naturali.

(1) Investitura fieri potest tam a femina quam a masculino et de novo beneficio ut in tit. *Per quos fiat investitura et per quos recipiatur*, § *feminam* (II, 3). Potest et fieri investitura tam a minore viginti quinque annis quam a majore, cum distinctione utrum fiat investitura de veteri beneficio, valet et tenet; si vero de novo secus.... Persona.... ejus qui investitur non est distinguenda quum et servus potest de feudo investiri nisi ignorantia pretendatur a domino.... Potest et hoc negotium etiam per procuratorem ab utraque parte expediri... Restat modo ut videamus coram quibus testibus fieri debeat investitura; quo quidem casu distinguendum est : aut enim fit investitura de novo beneficio aut de veteri, item aut fit a laico aut a clerico, item : aut habet dominus pares aut non, etc. (V. II, 3 et 82.)

L'investiture est immédiatement suivie du serment de fidélité. Aussi immédiatement après le titre 9, consacré à l'investiture, l'auteur s'occupe-t-il de la fidélité dans le titre 10, intitulé : *Quid sit fidelitas et qualiter sit facienda*. On entend par fidélité le serment que le vassal prête au seigneur après l'investiture. Nul ne peut s'en dispenser, à moins que le titre d'acquisition du fief n'en exempte expressément le vassal (1).

Dans le titre 11 (*Qualiter fiat fidelitas*), Columbi rapporte la formule du serment que devait prêter le vassal : « Je » jure sur ces saints Evangiles de Dieu que dorénavant je » serai fidèle à cet homme que voici comme un vassal doit » l'être à son seigneur, et que je ne révélerai sciemment à » personne et à son préjudice ce qu'il aura confié à ma » fidélité. » — Ces expressions suffisent dans le serment du vassal; mais s'il est en même temps le domestique, c'est-à-dire le familier du seigneur à qui il prête serment, il doit jurer en outre nominativement de lui conserver intacts la vie, les membres, l'esprit et l'honneur.— Dans les temps les plus rapprochés de la rédaction du livre des fiefs, un nouveau serment plus étendu, plus complet, est substitué à l'ancien. Au dire de Columbi, quelques coutumes présentent aussi des variations dans la teneur de la formule :

(1) Fidelitas nihil aliud est nisi jusjurandum quod a vassallo prestatatur... domino post investituram. Debet enim precedere investitura fidelitatem et non fidelitas investituram ut in tit. *quod precedere investituram debet fidelitas* (II, 4). Et hoc verum est quod statim debet sequi fidelitas post investituram nisi per pactum fidelitas sit remissa, quod fieri potest, ut in tit. *per quos fiat investitura*, etc. (II, 3.)

mais elles sont peu importantes au fond. L'investiture une fois accomplie et le serment prêté, le seigneur est obligé de mettre le vassal en possession du fief (1).

On a vu dans les titres antérieurs comment un fief s'acquiert; mais comme après son acquisition, même la plus régulière, il peut survenir beaucoup de causes qui le fassent perdre ou empêchent de le conserver, il convient, dit l'auteur, d'ajouter ici par quelles causes ou modes un fief peut être perdu. De là le titre 12, *Quibus modis seu causis feudum amittatur*. Le fief peut être perdu, tantôt par accident, si le vassal devient muet ou impotent; tantôt par entrée en religion, s'il se fait prêtre ou moine; tantôt par incurie ou négligence, tantôt par suite d'une faute qui n'est pas félonie, tantôt par félonie; et quand c'est par félonie, ou bien elle est commise à l'égard du seigneur, ou encore envers une autre personne; et s'il y a félonie ou faute, tantôt elle est personnelle au vassal, tantôt elle lui est étrangère. Le vassal peut même perdre son fief sans qu'il y ait faute de sa part: par exemple, si le seigneur l'offre ou le vend à l'Eglise (2).

(1) Tous les textes de droit féodal sur les formes de l'investiture et du serment de fidélité, ainsi que sur les causes de la perte du fief, dont il va être question, se trouvent recueillis et rangés méthodiquement dans la nouvelle codification essayée au XV^e siècle, par *Mincuccius De prato veteri*, *De Feudis libri sex ex omni feudorum jure nova ordinatione collecti*. Argentorati, 1695, in-4°. Columbi, dans cette partie de sa somme féodale, se borne à peu près à reproduire ces textes.

(2) *Dictum est in superioribus qualiter feudum acquiratur; sed quia postquam rectè feudum erit aquisitionem multæ causæ possunt intervenire quibus debeat amitti sive retineri non possit, idcirco hic rectè possunt subjici causæ vel modi quibus feudum amittatur...* (4^o) *Amittitur feu-*

Des contestations peuvent s'élever relativement à un fief. Il est essentiel de déterminer alors devant quelle juridiction elles doivent être portées : c'est l'objet du titre 13 : *Ayud quem vel quos iudices causa feudi debeat agitari*. On doit à ce sujet distinguer entre quelles personnes le débat s'élève à l'acquisition du fief; ou il a lieu entre le seigneur et son vassal, ou bien entre deux vassaux de la même seigneurie, ou entre un seigneur et un vassal étranger, ou entre deux vassaux étrangers l'un à l'autre. La loi féodale, et, d'après elle, Columbi, prévoient ces divers cas

dum sive non retinetur puta si vassallus efficiatur mutus ita quod nullo modo loquatur;... (2°) Propter religionem amittitur feudum puta cum vassallus efficitur clericus sive conversus quia qui factus est miles domini desinit esse miles seculi;... (3°) Propter incrimiam autem seu negligentiam amittitur feudum, si heres vassalli steterit post mortem ipsius vassalli per annum et diem quod non petierit a domino investituram feudi pollicendo fidelitatem, nisi per pactum fuerit remissa; vel et si ipse vassallus post mortem domini eodem modo non petierit ab hærede domini etc. (4°) Propter culpam vero quæ non propriè potest dici fellonia, amittitur feudum: puta si dominus, investituram pollicendo, fidelitatem petierit et illo non præstante dominus... ad curiam super hoc reclamaverit;... (5°) Propter felloniam autem quæ non respicit dominum amittitur feudum quando vassallus interfecit fratrem domini vel filium fratris, vel aliud crimen commisit quod parricidii appellatione continetur;... (6°) Propter felloniam autem, quæ respicit dominum amittitur feudum quando vassallus reliquit dominum in prælio campestri non mortuum nec ad mortem vulneratum et propter alias ingrattitudines quæ enumerantur;... (7°) Propter felloniam autem seu culpam alterius et non suam amittitur feudum putà si vassallus delinquat seu culpam committat per quam feudum amittere debeat, quòum tunc filius ejus et alii descendentes similiter amittunt.... (8°) Sine culpa vassallus amittit feudum (quod est notabile) puta si dominus infeudaverit alodium suum et postea eum contulerit alicui ecclesiæ, vel per oblationem fidelium, vel per contractum emptionis, vel per alium contractum quemlibet. Vassallus tunc non poterit eum retinere nisi per gratiam illud ab ecclesiâ recipiat tanquam novum, ut in tit. *De face juramento firmanda*, leg. una, § primo (lib. 11, tit. 54.)

et résolvent les questions de compétence qui peuvent s'élever.

Tel est l'aperçu de la somme féodale de Columbi. Elle a dû être rédigée par lui avant sa glose, qui à plusieurs reprises en fait mention, c'est-à-dire avant 1240.

Du contenu des treize titres dont elle se compose, il résulte :

1° Qu'à l'époque où elle a été écrite, le traité des fiefs ne se divisait point en plusieurs livres ;

2° Qu'on ne connaissait point de titres autres que ceux qui sont aujourd'hui contenus dans les deux premiers livres, puisque Columbi n'en cite aucun qui aurait appartenu soit au III^e livre, maintenant perdu, soit au IV^e livre, dont nous possédons encore des fragments ; d'où il suit que le III^e et le IV^e livres n'ont été rédigés que plus tard ;

3° Que, bien que les titres alors connus correspondissent à peu près à ceux qui sont compris aujourd'hui dans les deux premiers livres, cependant la division des titres n'était pas tout-à-fait la même. Ainsi les titres 23 et 24 du livre II (sur les causes de la perte du fief) n'en faisaient qu'un ; il en était ainsi des titres 53 et 54 du même livre.

Quant à l'auteur Jacques Columbi ou Columbini, les détails de sa vie sont tout-à-fait inconnus ; on ne sait même pas où il est né. La somme que nous venons d'analyser se termine par ces mots : *explicit summa feudorum, per Jacobum Columbi de regio (ou de regno) compilata*. Si on doit lire *de regno*, cette énonciation indiquerait-elle que

l'auteur était *du royaume*, c'est-à-dire *du royaume de Lombardie*, ou faut-il admettre avec quelques écrivains qu'il était *de Regio* : mais alors de quel *Reggio* s'agit-il ? Est-ce de *Reggio* dans le duché de Modène, ou de *Reggio* dans le royaume de Naples ?

III. — PROCÉDURE.

15. *Origine des nombreux traités de procédure au moyen-âge.* Aux XII^e et XIII^e siècles, la procédure, si long-temps négligée, est tout-à-coup reprise et cultivée avec ardeur. Trois causes concourent efficacement à lui rendre la vie. 1^o A mesure que l'ordre se rétablit, que la société ébranlée par tant de révolutions se rassied sur des bases plus fixes, une réaction toute naturelle se manifeste contre l'abus de la force physique, trop fréquent dans le régime féodal. Au lieu de recourir sans cesse aux armes, de trancher toutes les questions par le glaive, on commence à se pourvoir devant les tribunaux, à substituer l'action paisible et régulière de la justice à l'emploi désordonné de la violence matérielle. Par suite, les formes juridiques, protectrices salutaires des personnes et des propriétés, s'organisent et se multiplient. La procédure se donnant carrière, devient une science compliquée ; 2^o le grand nombre de juridictions qui existent à cette époque contribuent encore à élargir son cercle, à stimuler l'esprit de cautèle des praticiens, le savoir-faire des légistes. Tous les pouvoirs, tous les ordres qui se partagent la société ont leurs juges, leurs tribunaux. La

royauté, les seigneurs, le clergé, les communes sont tous à la fois investis du droit de justice. On plaide à la cour du roi, dans les cours féodales, devant les tribunaux ecclésiastiques, devant les magistrats des curies ou les échevins des communes. De là une sorte d'émulation entre les gens de loi pour diriger une affaire avec le plus d'adresse et d'habileté, à travers les ambages et les errements d'une procédure. Souvent même la forme emporte le fond; 3° c'est surtout en Italie que cette science reçoit une prodigieuse extension. C'est là qu'est l'ancien centre de la jurisprudence romaine, et, pour ainsi dire, le vieux foyer des subtilités de l'école. C'est là aussi qu'est le siège de la cour de Rome, tribunal suprême de la chrétienté. Le pape, vicaire de J.-C. et son représentant sur la terre, étend son autorité sur presque tous les états de l'Europe; il intervient dans toutes les affaires qui concernent de près ou de loin la religion, ce qui rend sa compétence à peu près universelle. Il prend sous sa protection spéciale les églises, les monastères, les hôpitaux, les universités. En cas de contestations ou de difficultés qui concernent ses établissements, des appels au pape peuvent être et sont presque toujours interjetés. De là cette multitude d'appellations et de pourvois qui abondent à la cour de Rome. Le souverain-pontife lui-même s'en occupe activement et leur consacre une partie du temps qu'il doit au gouvernement de l'Eglise. On peut lire à ce sujet, dans le *Traité de la considération*, les remontrances que saint Bernard adresse au pape Eugène III, son ancien disciple : « Ces appellations, dit-il, se pratiquent contre le droit et la justice, éontre la coutume et la raison. On ne

» fait nul discernement de lieu, de moyen, de temps, de cause, ni de personne. On les interjette indifféremment » sans aucun sujet et très-souvent avec beaucoup de malice. » (Liv. III, chap. 2.) Lorsque tant de constestations sont déférées à la cour de Rome, lorsque tant d'affaires s'y croisent et y soulèvent des incidents de tous genres, il n'est pas étonnant que la procédure soit l'objet d'une étude approfondie.

De là l'origine et l'occasion de ces nombreux traités de droit et de pratique composés par les jurisconsultes italiens du moyen-âge, notamment par Bulgare (1), Pillius de Medicina (2), Bagarotto (3), Tancrede (4), Roffroy de Bénévient (5), Jean de Dieu (6), Gratia de Aretinis (7), Bonaguida (8), Jean de Blanosco (9), Gilles de Fuscarari (10), Damase (11).

La renaissance de l'étude du droit dans les grandes capitales des états européens, la fondation d'universités, bientôt

(1) V. BULGARI, *Summa de judiciis*, publié par M. Wunderlich, dans ses *Anecdota quæ processum civilem spectant*, Gœttingue, 1841, in-8°.

(2) V. PILLII MEDICINENSIS, *Summa de ordinis judiciorum*, publié par M. Bergmann avec Tancrede et Gratia, Gœttingue, 1842, in-4°.

(3) BAGAROTTO est auteur d'un traité de *ordine judiciorum* (v. Tri-thème, p. 284).

(4) L'*Ordo judicarius* de TANCREDE se trouve avec celui de Pillius dans le volume dont M. Bergmann est éditeur, v. au surplus n° 17, p. 400.

(5) Sur ses traités judiciaires, imprimés en 1591, dans le recueil de ses œuvres, v. ci-dessus n° 8, p. 53.

(6) Le *Libellus judicum* de JEAN DE DIEU a été imprimé en 1474 est 1514.

(7) GRATIAE ARETINI, *summa de judiciario ordine*, dans le volume ci-dessus cité, publié par Bergmann, Gœttingue, 1842, in-4°.

(8) Le traité de BONAGUIDA est inséré dans les *Anecdota* précités de M. Wunderlich.

(9) SUR BLANOSCO, v. l'histoire littéraire de la France, par les Bénédictins, t. XIX, p. 9-10. Son *ordo judicarius* a été imprimé à Lyon en 1515.

(10) Sur GILLES DE FUSCARARI (*Egidius de Fuscarari*), voy. ci-après n° 18, p. 104.

(11) Quant à DAMASE, v. ci-après, n° 20, p. 120.

encombrées d'élèves, donnent aussi aux travaux et à l'émulation des professeurs une nouvelle et féconde impulsion.

16. *Traité de procédure de Ricard* (MAGISTRI RICARDI ORDO JUDICIARIUS). Parmi ces traités célèbres au moyen-âge et aujourd'hui presque inconnus, figure en première ligne l'*ordo judiciarius* de Ricard, dont la bibliothèque publique de la ville de Douai possède un manuscrit d'un haut intérêt. Cet ouvrage, digne de fixer l'attention des savants, est un traité tout entier de procédure, extrait en grande partie du Digeste et du code Justinien, dont souvent il reproduit textuellement les dispositions. Ecrit en caractères du XIII^e siècle, il comprend seize feuillets in-folio carré, en velin. Le texte, divisé en deux colonnes, est presque sur tous les points encadré d'une glose qui cite ou rappelle les lois romaines dont l'auteur a tiré la substance et où il a puisé les principes ou les doctrines qu'il pose dans le corps de l'ouvrage. Toutefois, les deux derniers feuillets, qui renferment le titre *de officio judicis*, manquent entièrement de glose.

Ce traité repris au catalogue des manuscrits sous le n^o 580, se divise en trente-neuf titres, dont voici les rubriques :

Folio 1, recto. De edendo. Olim edebatur.

De edictione in scriptis redigenda et cui innotescere debeat libellus.

De forma libelli in querelam debitæ pecuniæ.

De cautione actoris expetenda; si calumpniatus sit, de pena judicis.

verso. De forma libelli cum quis in rem agere voluerit.

De libelli susceptione a reo.

De mutatione libelli.

De libelli porrectione reo facienda pro judice.

Cautionibus præstandis.

Folio 2, recto. De literis citationis a superioribus mittendis et faciendis.

De obtentu consuetudinis.

Quomodo in jus vocati venire tenentur.

De litis contestatione.

verso. De pignorum distractione.

De satisfactionibus.

Folio 3, verso. De procuratoribus.

Folio 4, recto. De satisfactione procuratoris.

verso. De procuratore actoris.

De induciis et dilationibus.

Folio 5, recto. De quadrimestribus induciis post sententiam rei iudicatæ.

De induciis appellationis post sententiam.

verso. Utrum omnes induciæ sint arbitrariæ.

Qui postulando prohibentur.

Ut advocati honorem iudicibus præsent et sine iur-
gio.

Folio 6, recto. De juramento calumpniæ

verso. De probationibus.

De testibus.

Folio 7, recto. De instrumentis.

Folio 8, verso. De rescriptis.

De præsumptionibus.

Folio 10, recto. De confessis.

verso. De sententiis.

Folio 11, recto. An sententia concipi et formari debeat

verso. De appellationibus.

Folio 12, recto. De appellationibus recipiendis.

De exceptionibus.

De usucapionibus.

De prescriptionibus.
De officio iudicis.

Ce traité porte en tête, en lettres rouges comme les rubriques : *INCIPIT ORDO JUDICIARIUS MAGISTRI RICARDI.*

Voici quelques fragments du corps de l'ouvrage, tirés des premiers titres.

(Tit. I.) *De edendo.*

OLIM EDEBATUR. Editio sine scriptis fieri potest ut ff. de edendo, l. 1 : « Edere est copiam describendi facere vel in libello complecti et dare vel dictare. Eum quoque edere Labeo ait qui producit adversarium suum ad album et demonstrat quid dicturus est vel id dicendo quo uti velit (1) » ; sed hodiè oportet in scriptis fieri ut inane offeratur ei libellus qui vocatur ad iudicium et deindè prescriptus sportulus ; et data fidejussione viginti dierum gaudeat inducis in quibus deliberet cedat an contendat, vel alium petat iudicem associari, vel recuset eum nisi sit ille quem ipse jam alio recusato petierit ; denique præsens interrogetur..... etc.

(Tit. 2.) *De editione in scriptis redigenda et cui innotescere debeat libellus.*

Hanc querelam oportet in scriptis fieri et si quis in iudicio eam fecerit oportet eam omninò ei qui dotem (debitum?) conscripsit innotescere ut Cod. *de accusation. et inscription.*, l. 8 : « Si quis se injuriam de aliquo passum putaverit et querelam deferre voluerit non ad stationarios decurrat sed præsidiatem adeat potestatem, aut libellos suos offerens aut querelas suas apud acta deponens (2). »

(Tit. 3.) *De forma libelli in querelam debitæ pecuniæ.*

Libellus hoc modo servetur qui dicitur conditionalis : « Ego R

(1) V. au Digest, liv. II, titre 13, loi 4, § 4 (*De edendo*).

(2) V. au code Justinien, liv. IX, tit. 2, loi 8.

dico et vobis B. C. (Bononienses consules?) conqueror de G qui mihi centum debet. Unà vobis supplico quod mihi plenam justitiam faciatis; * Sed (tamen?) si ita generaliter edatur: dico et vobis conqueror de G, valet editio, (etiam) si nec summa, nec intentionis causa exprimatutur ut Cod. de *annali exceptione*, l. *ult.*.... etc. (1)

(Tit. 4.) *De cautione actoris expectanda; si calumpniatus sit, de pena judicis.*

Generaliter autem debet judex providere libellum pulsato non porrigi nisi prius actor in libello per se, vel per tabularium conscribat et in actis fidejussorem, (periculo?) competentis officii, praestet, qui usque ad finem litis permaneat, eamque per se vel procuratorem suum exerceat et si convictus fuerit injustè movisse litem, expensarum sumptuumque nomine, decimam partem quantitatis in libello comprehensæ pulsato restituat. Fidejussorem autem si dare non valeat super iisdem, juratoriam cautionem exponat; pena judicis, et ejus officio imminente, si aliter versati fuerint, nisi causa moveatur ex consensu utriusque partis..... etc.

(Tit. 5.) *De forma libelli cum quis in rem agere voluerit.*

Hùc usque in personalem extendit actionem. Si quis vero in rem agere velit libellum sic formare debet: * Dico et vobis, (Bononienses consules?) conqueror ego B. de G. qui injustè detinet ecclesiam S. Petri de collegio michi assignatam, etc.....

(Tit. 6.) *De libelli susceptione a reo.*

Præterea qui libellum suscepit inscribere debet diem susceptionis ut indè appareat quantum temporis transierit. Uti autem offeratur sic ergo componitur libellus (2).

(1) V. au code Justinien, liv. VII, tit. 40, loi 3.

(2) Ce titre 6 ne se compose que de cette seule phrase.

Cet *ordo judiciarum* de Ricard a-t-il été imprimé? Nous avons lieu de croire que non; du moins les biographies juridiques et autres que nous avons consultées ne nous ont révélé aucune trace d'une publication quelconque de ce traité. Les manuscrits en sont même très peu nombreux. Nous n'en connaissons pas d'autre que celui de la bibliothèque de Douai (1).

Nous ne possédons, au surplus, que peu de renseignements sur cet écrit de Ricard. Tancrede, dans la préface de son *Ordo judiciarum*, se borne à quelques mots: « L'Anglais Ricard, dit-il, a le premier abordé ce sujet (de l'ordre des jugements), à l'instar d'un compilateur, en rangeant par paragraphes les lois et les canons, et en traitant de l'une et l'autre partie (le droit civil et le droit canon) dans des articles séparés (2).

Dans une des additions au *Speculum* de Duranti, Jean d'André s'explique en ces termes: « Je parlerai plus bas de ceux (des juriconsultes) que j'ai connus, et pour ne pas diviser en tant de morceaux ce que j'ai à énoncer, je rap-

(1) La bibliothèque royale de Paris n'en possède pas d'exemplaire. Le manuscrit de Douai est seul indiqué par les savants: Quicumque sint rogatas volo ut si forte pedem tulerint in Duacensem bibliothecam ne negligent inspicere, *Ricardi ordinem judiciarium* apud *Haenelium* (Catalog. libr. manuscript., p. 456) laudatum, num forte lateat sub illo Ricardus Anglicus, qui primus ordinem composuit judicarium teste Tancredo. (M. Wunderlich, *Anecdota quæ processum civilem spectant* pref. p. 5.)

(2) *Primo Ricardus Anglicus, ad instar cujusdam compilatoris leges et canones sub paragraphis inducendo et pro utraque parte in singulis articulis allegando tractavit....*

pelle ce qu'a dit Tancrède, que l'Anglais Ricard devança Pileus en distribuant les lois et les canons par paragraphes dans l'une et l'autre branche, ce que Pileus perfectionna en forme de somme, en mêlant quelques canons au droit civil; d'où le même Ricard, dans les distinctions récemment composées par lui sur le Décret, et qui commencent ainsi : *Patres nostri omnes sub nube fuerunt*, dit avoir composé sur l'ordre des jugements une somme utile et nécessaire. Quant à moi, ajoute Jean André, je n'ai pas vu la somme de Ricard..... (1) »

17. *Tancredi Ordo judicarius*. Dans la série chronologique, après maître Ricard d'Angleterre, nous devrions parler de Pileus ou Pillius Medicinensis, auteur d'une somme sur l'ordre des jugements (*summa de ordine judiciorum*), que vient récemment de publier M. Bergmann. Mais n'ayant point à analyser de manuscrits de Pillius, nous passons immédiatement à Tancrède et à ses travaux sur le droit.

Né à Bologne vers la fin du XII^e siècle, Tancrède a d'abord pour maître un canoniste nommé Laurentius, et suit égale-

(1) De his quos notos habui infra dicam, et ne per tot frustra dicenda dividerem, reasumo de Pileo qui Medicinensis fuit quod Tancredus in principio sui libelli.... dixit quod Richardus anglicus prævenit Pileum leges et canones pro utraque parte sub paragraphis allegando quod Pileus civili ordine paucos inducens canones in modum summæ perficit : undè ipse Richardus in distinctionibus quas super decreto composuit quæ incitant *patres nostri sub nube fuerunt*, dixit se summam ordinis judiciorum utilem et necessariam compilasse, Richardi summam non vidi (V. D. G. DURANDI, Episc. nisimatensis speculum juris, cum JOAN. ANDRÆ, add. p. 3.) (Fraucof. 1592, in-f^o), et *M. de Savigny, Hist. du dr. romain au moyen-âge*, append. n^o 8, t. IV, p. 464.)

ment les cours du célèbre professeur Azo. Nourri dès sa jeunesse d'études fortes et sérieuses, il publia, de 1210 à 1213, une somme ou traité sommaire sur le mariage (*summa de matrimonio*), qui comprend trente-neuf titres. Cet opuscule, limité à 112 pages d'impression in-8°, présente d'une manière aussi claire que substantielle l'exposé de la législation civile et canonique sur le mariage (1).

Un autre ouvrage de Tancrède, terminé vers 1216, est celui qui a pour titre : *Tancredi Bononiensis Ordo judicarius*.

Dans la préface, l'auteur indique quel a été son but :

« Déjà depuis longtemps, par de continuelles instances, vous m'engagez, mes très chers camarades, à composer, par affection pour vous, un traité de l'ordre judiciaire, à l'aide duquel le demandeur puisse apprendre à diriger une action, l'assigné à se défendre, le juge à entendre, à exa-

(1) Les six premiers titres sont consacrés aux fiançailles. Du titre 7 au titre 14, l'auteur traite des conditions et qualités requises pour contracter un mariage, et des effets qu'il produit. Dans les titres 15 à 30, il passe en revue les empêchements dirimants ou moyens de nullité du mariage, dont les principaux sont l'erreur sur la personne, la servitude, les vœux de religion, la parenté naturelle ou civile, les liens spirituels, les méfaits ou les crimes antérieurement commis, des raisons d'honnêteté publique, l'engagement envers une autre personne, l'affinité, l'impuissance, etc. Le titre 31 rappelle les empêchements purement prohibitifs qui mettent obstacle au mariage, mais qui ne l'annulent pas lorsqu'il est contracté. Dans les titres 32 à 37, l'auteur s'occupe des causes matrimoniales et de la manière de les juger, des procès pour adultère ou fornication, des témoins à entendre, etc. Le titre 38 a pour objet la filiation légitime et la légitimation; le 39^e traite de la dot, de la donation nuptiale et des parapherreaux. (V. l'édition publiée par M. Wanderlich. Göttingue, 1841, in-8°.)

miner et à décider une cause. Désirant, en conséquence, me conformer à vos désirs, j'entreprends une œuvre ardue pour moi, utile pour vous et la postérité. Déjà le professeur anglais Ricard, à la manière d'un compilateur, a traité ce sujet, en rangeant sous des paragraphes les lois et les canons, et en s'occupant de chaque partie dans des articles séparés. Puis, Pileus de Medicina, docteur éminent en droit civil, ajoutant quelques canons selon l'ordre méthodique, a perfectionné l'œuvre dans une rédaction en forme de somme. Je me propose d'achever et de modifier ce que leur sagesse a commencé, principalement dans les cas où l'on doit procéder devant la juridiction ecclésiastique suivant les règles du droit civil, et où les lois ne sont point en opposition avec les sacrés canons, mais dans les autres matières en préférant les sacrés canons aux lois séculières. Ces points posés, je m'efforcerai de les compléter selon les statuts canoniques. Après avoir, en conséquence, invoqué le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et imploré son approbation, j'arrive au traité en question (1).

Cet ouvrage est divisé en quatre parties :

La première traite des personnes qui doivent paraître en justice ;

(1) Quæ posuit sapientia in pluribus terminari vel motari dispono ; in his præcipuè casibus quibus secundum jus civile in foro ecclesiastico procedendum et ubi leges sacris canonibus non repugnant, in cæteris vero sacros canones secularibus legibus præferendo ; quibus positis secundum statuta canonica adimplere studebo. Invocato igitur nomine Domini nostri Jesu Christi, ejusque pariter suffragio postulato ad præmissæ rei tractatum accedo.

Dans la seconde, le demandeur, le défendeur et le juge sont mis au courant des jugements préparatoires et de ce qui précède le débat de l'affaire;

Dans la troisième, il est question du débat du procès et de tout ce qui se passe en justice jusqu'à la sentence définitive;

Dans la quatrième, des sentences, de leur exécution, des appels et de la restitution en entier (1).

Tous les manuscrits de cet *ordo judicarius* de Tancrede ne sont pas les mêmes. Le traité a subi plusieurs révisions. Quelques changements de rédaction ont été opérés; des exemples ou espèces ont été intercalés. Dans son premier travail, Tancrede, suivant l'usage de son temps, s'était borné à indiquer simplement les lois et chapitres à l'appui de la doctrine par lui émise. Dans les manuscrits révisés, les textes de ces lois ont été transcrits en entier.

La bibliothèque de la ville de Douai possède deux manuscrits, dont l'un est de la première et l'autre de la seconde rédaction. (V. le catalogue des manusc. n^{os} 918 et 919.)

Le texte du premier exemplaire, sauf le préambule qui est supprimé, est à peu près identique avec celui qui a été

(1) Dividitur iste libellus in quatuor partes.

In prima tractatur de personis quæ debent consistere in judicio;

In secunda instruuntur actor reus et judex de preparatoriis judiciis et de his quæ præcedunt liti contestationem;

In tertia de liti contestatione et omnibus quæ sequuntur in judicio usque ad definitivam sententiam;

In quarta de sententiis et sententiarum executionibus, appellationibus, et restitutione in integrum.

publié à Göttingue, en 1842, par M. Bergmann. Seulement les divisions intérieures ne sont pas les mêmes. Notre copiste a converti en titres distincts ayant des rubriques spéciales ce qui ne forme que de simples paragraphes dans la publication de M. Bergmann (1).

Le second manuscrit appartient à l'édition de seconde recension. Les textes cités sont intercalés et reproduits en entier.

18. *Ordo judicarius*, per ÆGIDIUM DE FUSCARARI. *Curieuses formules d'exordes*. Sur le revers du 128^e feuillet du manu-

(1) Le rapprochement que voici permettra d'en juger.

Édition publiée par M. Bergmann. Manuscrit de la bibliothèque de Douai.

Tacredi Bononiensis, Ordo judicarius,
Proemium.
Summa libri.

Part. I.

De iudicibus ordinariis.

De iudicibus delegatis.

De arbitris.

De assessoribus et auditoribus.

De advocatis et eorum officiis.

De syndico et actore.

Incipit ordo judicarius magistri Tacredi.

Particula prima.

Tit. I. De iudicibus ordinariis.

Quis possit esse iudex.

De officio cujuslibet iudicis.

De iudice delegato.

5 De arbitris.

De quibus causis potest compromitti.

In quibus differunt arbitri et iudices.

De assessoribus et auditoribus.

An assessor a partibus salarium accipere debeat.

10. De auditoribus.

De advocatis et eorum officiis.

De officio procuratoris.

De effectu procuratoris.

15 De syndico vel actore.

De officio syndici vel actoris.

scrit cité plus haut n° 8, et à la suite de la somme de Geofroi de Trano, commence un autre traité plus intéressant, intitulé : *Ordo judiciarius editus per dominum Egidium doctorem decretorum secundum consuetudines bonas in foro ecclesiastico.*

L'auteur déclare lui-même dans le préambule de son ouvrage quel est son but et quel est l'ordre qu'il se propose de suivre :

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, moi Gilles de Fuscarari, citoyen de Bologne, docteur en décrets, tout indigne que je suis, sur les instances de quelques-uns de mes écoliers, pour l'enseignement des avocats qui militent en droit canonique, et qui, bien que versés dans la science, ignorent la pratique et ne savent diriger une cause, et en outre pour l'instruction des juges et des notaires, j'entreprends l'œuvre présente où je me propose d'exposer dans un ordre méthodique comment les causes, tant civiles que spirituelles et criminelles, doivent être conduites et mises à fin suivant une direction juste et convenable, d'après la coutume de la cité de Bologne, et comment on peut appeler, tant des griefs en la forme que de la sentence au fond; après quoi je porterai mes pas sur d'autres points qui se rencontrent souvent.

« Cet ouvrage est divisé en cinq parties :

« Dans la première partie est exposé l'ordre qui, selon le droit et la coutume dûment approuvée, est observé en la cour ecclésiastique de Bologne, dans les causes civiles et ecclésiastiques ;

« En second lieu est présenté l'ordre à suivre dans les causes spirituelles ;

» Troisièmement, viennent les formes à observer dans les procès criminels dirigés contre les clercs soumis au droit et contre les contumaces ;

» 4°. Il est traité du savoir-faire des avocats, de la rédaction des libelles et de quelques autres points utiles et nécessaires qui fréquemment se présentent dans les causes ;

» 5° Enfin viennent les dispenses, quelques formules de pétitions conformes à la procédure de la cour de Rome, et les exordes (1). »

De ces cinq parties, la première, consacrée aux formes de la procédure à suivre dans les causes civiles et ecclésiastiques

(1) *In nomen domini nostri Jesu-Christi. — Ego Egidius de Fuscariis, civis Bononiensis, doctor decretorum licet indignus, ad instantiam quorundam meorum scholarium et ad eruditionem novorum advocatorum militantium in jure canonico, qui licet periti in jure, existunt ignorantes practicam, causas tamen necesse est ordinare, et ad instructionem judicium et notariorum, aggredior presens opus in quo qualiter causæ tam civiles quam spirituales ac et criminales secundum ordinem justum et laudabilem, et consuetudinem civitatis Bononiensis tractari debeant et finire, et qualiter appellari debeat tam a gravamine quam a sententia, sum per ordinem tractaturus. Demum ad quedam alia quæ sæpè occurrant indagabo gressus meos.*

Hoc tamen opus dividitur in quinque partibus : — In prima parte, proponitur ordo qui de jure et approbata consuetudine in causis civilibus et in ecclesiasticis in foro ecclesiastico Bononiensi observatur ; — secundo quis ordo in spiritualibus ; — tertio quid in criminalibus contra clericos parentes juri, vel et contumaces debeat observari ; — quarto de cautela advocatorum et de formationibus libellorum et de quibusdam aliis utilibus et necessariis quæ frequenter occurrunt in causis ; — quinto ponuntur dispensationes et formæ aliquarum petitionum secundum cursum romanæ curiæ approbatæ et exordia.

tiques, comprend 34 titres. Voici les rubriques des cinq premiers :

Qualiter aliquando impetrans litteras impetras debeat presentare.

Forma presentationis litterarum.

Qualiter fieri debeant citationes ad causam per delegatum.

Qualiter litteræ citationum delegati ad causam fieri debeant.

Quando delegatus et quibus personis et sub qua forma debeat committere vices suas.

La seconde partie, qui traite des formes à observer dans les causes spirituelles, contient 43 titres, dont nous indiquons également les cinq premiers :

Qualiter in causa spirituali formetur libellus.

Qualiter sit formandus libellus in spirituali.

Qualiter sit procedendum libello ablato.

Qualiter contestatio sit facienda.

De protestationibus faciendis.

La troisième partie, concernant l'instruction des procès criminels dirigés contre les clercs, se compose de 25 titres. Les rubriques de cinq premiers de ces titres sont conçues en ces termes :

Quod ordine debeat cum agitur de crimine.

Libellus in causa criminali.

Qualiter sit procedendum in causa denuntiationis.

Quis ordo servandus sit quum agitur de crimine per modum inquisitionis.

Qualiter prelati inquirere debeat de excessibus subditorum.

La quatrième partie, consacrée aux avocats, à la rédac-

tion des libelles, et à quelques autres points, est formée d'environ 50 titres, dont voici les cinq premiers :

De cautelis advocatorum.
De formatione libellorum.
Qualiter formetur libellus quum petitur electionem confirmari.
Qualiter sit appellandum cum superior differt confirmare, libellus.
Qualiter contemptus petat electionem cassari (1).

La cinquième partie, contenant des formules de pétitions, des lettres de dispense et d'exordes, se compose de 40 titres, dont nous indiquons encore les cinq premiers :

Qualiter petitiones formentur secundum cursum curiæ romanæ.
Petitio quum quis petit recipi in canonicum.
Petitio habentis beneficium minus competens.
Petitio scolaris volentis impetrare litteras pro beneficio.
Petitio impetrantis litteras pro suo beneficio.

Les titres 17 et suivants de cette cinquième partie contiennent les formules des exordes dont se servaient uniformément les avocats en commençant leurs plaidoiries devant les juges ecclésiastiques ou civils. Ces exordes, qui donnent une idée du style ampoulé, du latin corrompu et de la diction compassée du XIII^e siècle, sont un monument curieux de l'éloquence judiciaire de l'époque. En voici l'indication :

Exordium coram domino papa.
Exordia coram cardinalibus.

(1) La plupart des rubriques de cette quatrième partie sont incomplètes ou défectueuses.

- Exordium quo uti possumus coram vicario papæ.
Exordia coram doctoribus decretorum.
Exordia coram delegatō.
Exordia coram quibuscumque judiciis.
Exordia coram iudicibus.
Exordia coram imperatore.
Exordia coram vicario imperatoris.
Exordia coram cancellario imperatoris.
Exordia coram iudicio.
Exordia coram canonum doctoribus.
Exordia coram diligentibus justitiam.
Exordium coram legum doctoribus.
Exordia coram doctore juris civilis et canonici.
Exordia quando sunt plures advocati.
Exordium quo utitur discipulus coram magistro.
Exordium quando precedimus digniorem.
Exordium quando placet majoribus advocatis quod minores precedant in allegationibus.
Exordia quando discipulus contra magistrum (*allegat*).
Exordium quo uti potest magister contra discipulum.
Exordia pro amico.

Voici la teneur des exordes devant le pape :

« Avant que les montagnes existassent et que la terre et le globe fussent formés (1), il avait été prédestiné dans les siècles primitifs que vous devriez siéger dans la chaire de l'apostolat et au sommet de l'Eglise suprême. Puisque vous êtes l'unique pasteur du troupeau et le prince de tous les chrétiens, c'est à juste titre que tous ceux qui sont appelés

(1) V. psaume 89.

du nom de chrétien peuvent et doivent recourir à vous avec une pleine confiance. M'appuyant donc sur ces raisons, je proposerai sans hésitation en présence de Votre Sainteté tout ce qui me semble appartenir à cette cause et au fait principal.

Le médiateur de Dieu et des hommes, devant lequel j'ose porter la parole, ne considérera pas l'exiguité de ma science, et n'aura point égard à l'insuffisance de mon mérite, mais daignera m'écouter avec clémence et bonté, comme un père indulgent et bienveillant.

Quand je considère le Dieu qui tonne d'en haut et le trésor du royaume des cieux, je crains, et je prends la confiance de parler : je crains parce que l'exiguité de ma science s'élève contre moi ; j'ai confiance, parce que la parole du Seigneur est avec les simples et qu'il n'y a près de lui aucune acception de personnes.

J'exprimerai donc avec confiance ce qui me paraîtra convenir à l'affaire actuelle. Si je crains d'ouvrir la bouche et si je tremble de plaider, personne ne doit s'en étonner, parce que je suis comme un passereau devant le trône du tout-puissant, et comme un tuyau de plomb d'où découle une eau trouble et sans saveur. Toutefois, confiant dans votre seule bonté, je ne négligerai pas de dire ce que je me suis proposé.

Si mes lèvres deviennent livides, si me figure pâlit, si ma langue balbutie, si mes membres sont agités de frayer, nul ne s'en doit étonner, alors que je me lève pour parler en présence de celui qui possède la puissance de lier et de

déliés, à qui obéissent les empires et les royaumes de la terre, à qui personne n'oserait dire : Pourquol faites-vous ceci ou cela.....(1)

Les exordes devant les cardinaux portent :

« Saint Père, qui êtes le vicaire du Christ et qui pratiquez plus que tout autre la foi chrétienne, je vous supplie en toute révérence que vous daigniez prêter et incliner les oreilles de votre piété à ce que je me propose de démontrer.

C'est en vertu de vos mérites que vous siégez à côté du vicaire de Dieu comme principaux ministres et conseillers. Plus que tous autres vous êtes réputés favoriser le droit et la justice.

(1) Priusquam montes fierent aut formaretur terra et orbis, à seculo primitivo predestinatum fuit quod deberetis in apostolatus cathedra et speculâ eminentis ecclesiæ residere. Unus cum sitis pastor ovium, omniumque Christianorum princeps, meritò universi qui nomine Christianorum ceuentur, ad vos possunt ac debent recurrere cum fiducia pleniori. Hiis igitur fretus sine ulla dubitatione in conspectu vestræ sanctitatis propositionem quæ ad presentem causam et factum eminens pertinere cognoscam.

Mediator Dei et hominum coram quo loqui presumo non considerabit meæ scientiæ parvitatem nec respectum habebit ad meorum insufficientiam meritorum, sed tanquam clemens et benignus pater me dignabitur benigniter ac clementer audire.

Cùm respicio altituantem et thesaurum regni celestis, loqui timeo et confido ; timeo quia scientiæ parvitas contra me allegat ; confido quia cum simplicibus est sermocinatio domini nec apud illum acceptio personarum.

Confidenter ergo præferam quæ ad præsens negocium pertinere cognoscam. Si loqui timeo et allegare pavesco, nemo debet admirari quia sum velut passer antè thronum Dei et sicut fistula plumbi de quâ progreditor aqua incipit et turbata. Verùm tamen de sola benignitate confusus quæ dicere proposui non omitam.

Si livent labia, si pallet facies, si lingua balbutit et membra quælibet contremescunt, nullus debet admiratione moveri quia in illius præsentiam locuturus assurgo qui ligandi vel solvendi optinet potestatem, cui obediunt imperia et regna terrarum et nemo est qui audeat dicere cur ita et ita facis.

C'est à juste titre qu'on vous appelle cardinaux, vous qui êtes les bases et les colonnes principales de l'Eglise de Dieu. Je me lève donc sans crainte devant vous dont la sagesse et les avis gouvernent le monde entier, ne doutant pas, quoique seul, d'obtenir audience et justice devant vous. Comme vous êtes les brillants luminaires de l'Eglise et des candélabres rayonnants de l'éclat de la justice, c'est en vous que se confient ceux qui ne peuvent obtenir ailleurs leur bon droit (1). »

Lorsqu'on plaide devant un docteur en décret, la formule porte :

« C'est pour moi le comble de la gloire et de l'honneur que d'exercer mon patronage dans les procès, en présence de celui qui est le père du troupeau, la source des arts, un ministre de théologie, la colonne des décrets, la base des décrétales et le nourrisson du droit civil, etc, (2), »

(1) *Vobis sancte pater qui estis Christi vicarius et cultor christianæ fidei principalis, supplico reverenter ut hiis que intendo probare apponere vestrae pietatis aures dignemini et inclinare.*

De vestrorum procedit virtutibus meritorum quod in latere vicarii Dei sicut principales ministri et consilarii residetis. Unde præ cæteris comprobamini jus et justitiam conservare.

Cardinales merito appellamini cum sitis ecclesiæ Dei principales bases et columpnæ; sine timore assurgite igitur coram vobis quorum sapientia et consilio mundus regitur universus, unus non obgens tam audientiam quam justitiam in vestra presentia optinere. Cum sitis præclara ecclesiæ luminaria et candelabra splendore justitiæ radiantia, confident qui justitiam suam nequeunt alibi optinere.

(2) *Redundat mihi ad gloriam et honorem quum coram illo patrocinium præsto in causis qui pater est gregis, fons artium, theologiæ minister, decretorum columpna, decretalium basis et juris civilis alumpnus.....*

Un exorde commun à toutes les juridictions s'exprime ainsi :

« Quatre motifs m'engagent sans aucun doute à parler devant votre sagesse : le premier, c'est votre bienveillance qui ouvre à tous et à chacun une oreille favorable ; le second, c'est que l'immensité de votre sagesse pèse ce qu'elle entend dans une juste et égale balance ; le troisième, c'est que loin de lâcher les rênes à ceux qui veulent s'écarter du chemin de la saine raison, vous les y maintenez en leur serrant le frein ; le quatrième, c'est que je défends une cause juste et n'entends demander que la justice (1). »

Les exordes que l'on emploie devant l'empereur sont conçus en ces termes ;

« Sérénissime empereur des Romains, qui trouvez le siège d'une gloire triomphante sur le trône de la grandeur impériale, qui aussi conservez intacts dans le sanctuaire de votre cœur tous les droits naturels et civils, daignez écouter ce que j'exposerai en présence de Votre Sérénité.

Je supplie en toute humilité et dévotion la majesté impériale, qui, par la volonté du Seigneur étend son autorité sur l'univers entier, qu'elle veuille bien prêter l'oreille de la clémence souveraine à ce que je dirai devant le tribunal de Votre Sublimité.

(1) Quatuor sunt quæ me ad loquendum coram vestra sapientia sine omni dubitatione invitant : primum est vestra benignitas quæ omnibus et singulis benignum præbet auditum ; secundum quia vestræ sapientiæ magnitudo justâ et equali statera librat audita ; tertium quare volentibus a viis sanæ rationis tranire deviare non relaxatis habenas sed in eam et freno maxillas eorum constringitis ; quartum est quia justam causam foveo et justitiam potestatem intendo.

J'adresse ma parole à celui par qui règnent les rois, qui maintient l'univers par le frein du droit et de la justice, et à qui a été conférée la puissance du glaive impérial, en le suppliant qu'il daigne m'écouter avec calme et bienveillance, parce que, pauvre et sans ressources, je ne puis trouver de refuge près d'aucun autre.

Je présente à Votre Majesté, qui aime la justice et abhorre l'iniquité, d'humbles prières avec tout le respect de l'obéissance que je lui dois, pour qu'elle veuille écouter avec clémence et apprécier comme il lui plaira après l'avoir entendu, ce que j'ai dessein d'exposer.

Cette justice que vous observez inviolablement plus que tous les autres rois de la terre, m'engage seul à parler en présence de Votre Sérénité, je n'espère qu'une récompense, et j'ai la confiance que vous entendrez mes humbles paroles (1).

(1) *Serenissime imperator qui solum gloriæ triumphalis in throno imperialis celsitudinis optinetis, qui etiam cuncta naturalia et civilia jura in vestri pectoris armario conservatis, audire dignemini quæ in conspectu vestræ serenitatis proponam. — Imperiali majestati quæ, disponente domino, totius orbis optinet principatum supplico humiliter et devotè ut hiis quæ antè tribunal celsitudinis vestræ proponam aures imperialis clementiæ dignemini inclinare. — Ad illum per quem reges regnant, qui orbem terrarum juris et justitiæ freno coarstringit, cui ad hoc est collata potestas gladii imperialis, meum converto sermonem supplicans ut mihi dignetur præbere audientiam placabilem et benignam, quia pauper sum et inops nec valeo penès alium refugium invenire. — Majestati vestræ quæ justitiam diligit et in iniquitatem abhorret humilia porrigo rogamina cum reverentia debiti servitutis, ut quæ duxi proponere clementer audire velitis et audita intelligere sicut placet. — Ad loquendum coram vestræ serenitatis præsentia sola justitia me inducit quam præ cæteris mundi regibus inviolabiliter observatis; unum spero præmium et confido quod me humiliter audietis.*

Voici encore quelques autres formules du même genre.

Exorde devant le chancelier de l'empereur.

« A raison de l'étendue de votre sagesse et des titres d'une noblesse éminente, la majesté impériale vous a établi la porte et la grille de l'empire, en confiant à votre habileté ces clefs, à l'aide desquels vous pourriez donner à ceux qui en sont dignes l'accès d'une faveur méritée, et repousser les indignes du seuil de votre bienveillance. C'est donc avec une pleine confiance que je me lève devant vous (1).

Exorde devant un tribunal :

« Vous qui êtes les candelabres de la majesté impériale et les luminaires inextinguibles du droit, il convient que vous portiez avec justice secours aux opprimés et que vous écoutiez avec sollicitude la cause des faibles (2).

Exorde devant ceux qui aiment la justice :

« Je me lève pour parler devant celui qui est le bouclier de la vertu, le défenseur des partisans de l'équité, l'extirpateur de la malice, l'apaiseur du scandale et le refuge des faibles, etc. (3).

(1) Propter vestrae sapientiae magnitudinem et titulum summæ nobilitatis vos imperialis majestatis ostium imperii constituit et cancellum, industriae vestrae claves justitiæ conferendo, quibus dignis debitæ gratiæ tribuatis accessum et indignos ex benevolentia vestrae janua repellatis. Cum summâ igitur fiducia coram vobis assurgo.

(2) Cum sitis imperatoris majestatis candelabra et inextinguibilia luminaria juris, vos decet ferre operam cum justitiâ prægravatis et impotentum causas diligenter audire.

(3) Surgo ad loquendum coram illo qui clypeus est virtutis, defensor equitatis, extirpator malitiæ, sedator scandali et refugium impotentium, etc.

Exordes devant les docteurs ès-lois :

« Je me propose de plaider en présence de celui qui se distingue tout à la fois par sa faconde, par son éloquence, par sa science et par la grace de sa parole, qui est réglé dans ses mœurs, prévoyant dans ses conseils et couronné du mérite de la discrétion (1). »

Exorde qu'emploie un disciple devant son maître :

« Les respectables avocats avec lesquels j'ai été appelé à la défense de cette cause sont des candelabres rayonnants de la lumière du droit, des luminaires d'équité; aussi devraient-ils à juste titre plaider les premiers, afin de montrer la route à mon insuffisance dans l'art de la parole; mais je sais qu'ils imitent la coutume des guerriers éminents, qui envoient en avant de faibles agresseurs, afin que leurs forces brillent davantage; je ne me prévauts, du reste, ni de mon propre mérite, ni de mon habileté à parler; mais comme je me suis appliqué à travailler cette affaire, je dois dérouler d'abord la série des faits, afin que de plus sages puissent plus facilement étayer leurs moyens. De même qu'une baliste, je suis d'abord poussé en avant pour que les chevaliers en droit, mes maîtres, puissent plus facilement triompher, etc. (2) »

(1) In illius parentiâ disposui allegare qui facundiâ et in eloquendo doctrinâ et in pronuntiatione venustus, moribus compositus, in consiliis providus et discretionis titulo redimitus.

(2) Reverendi causarum patroni cum quibus ad hujus causæ patrocinium evocatus, candelabra sunt radiantia luce juris, luminaria equitatis; quare debent procedere merito ad loquendum ut ipsiuscientiâ meâ allegandi semitas demonstrarent; sed scio quod consuetudinem bellatorum

L'auteur, à la fin de son ouvrage, conclut en ces termes ;

« Exposant ce qui était utile et négligeant les inutilités ; j'ai ainsi terminé cet ouvrage avec toute la brièveté qui m'a été possible, à la louange et à la gloire de la Trinité, à qui soient sans cesse honneur et gloire dans les siècles des siècles ! Ainsi soit-il ! (1) »

Dans le manuscrit n° 588, à la suite de la somme féodale de Columbi, dont nous avons parlé ci-dessus (n° 14, page 80), existe un traité de Gilles de Fuscarari, intitulé *Ordo judicarius editus per dominum Egidium, doctorem decretorum secundum consuetudinem*. Le *proemium* et la fin sont les mêmes que dans l'*Ordo judicarius* dont nous venons de présenter l'analyse ; mais le corps de l'ouvrage est bien plus abrégé. Beaucoup de titres et de rubriques sont supprimés.

Gilles de Fuscarari, auteur de ces ouvrages, fut à Bologne un des personnages les plus éminents du XIII^e siècle. Issu d'une famille noble, écrivain et professeur distingué, il prit en outre une part active aux affaires publiques. Sa science profonde dans le droit canonique, qu'il eut la gloire d'enseigner le premier, le rendit célèbre. A l'étendue de ses

excellentium imitantur qui debiles agressores præmittunt ut eorum vires magis clarescant. Non autem propria merita vel scientiam ad loquendum promitto, sed quia in hujus causæ præsentis cognitione laboravi, me oportet perdicere totius rei seriem ut sapientiores melius valeant suas intentiones fuodare. Tanquam balista promitto ad allegandi conflictum ut milites juris domini mei tales valeant facilius triumphare.

(1) Hoc igitur opus, utilia ponens et utilia prætermittens, sub brevitate qua potui terminavi ad laudem et gloriam trinitatis, cui sit honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen!

connaissances, il joignait une grande pureté de mœurs; il mourut à Bologne en 1289 (1).

Nous ne croyons pas que ses œuvres aient jamais été imprimées en entier. Durand, dans son *Speculum juris*, a inséré quelques fragments de l'*Ordo judicarius*, notamment en ce qui concerne les exceptions. (V. liv. II, § 2, p. 161 de l'édition de Francfort, de 1592.)

19. *Bartholomée de Brescia*. — *Ordo judicarius*. — Dans le même manuscrit n° 588 dont nous avons parlé plus haut, n° 14 et 18, où se trouvent les traités de Columbi et d'Egidius de Fuscarari, nous avons trouvé un *Ordo judicarius* calqué sur celui de Tancrède, que Bartholomée de Brescia déclara avoir eu seulement pour but de réformer, autant que ses forces le lui ont permis (2).

La préface est conçue dans les mêmes termes, et la division en quatre parties est exactement la même que dans le traité de Tancrède. (V. ci dessus, n° 17 p. 100.)

La première partie comprend sept titres avec des rubriques presque en tout semblables (3) :

De iudicibus ordinariis.	5 De advocatis.
De iudicibus delegatis.	De procuratoribus.
De arbitris.	7 De syndico et actore.
De assessoribus.	

(1) V. *Savigny*, Hist. du droit romain au moyen-âge, t. IV, p. 179 de la traduction.

(2) Quum ad imitationem majorum in minimis immet correptio facienda, ideo ego Bartholomæus Brisciensis libellum iudiciorum a Tancredo compositum duxi pro viribus reformandum.

(3) On peut prendre pour point de comparaison l'édition de Tancrède, publiée par M. Bergmann. Göttingue, 1842, in-4°. (V. ci-dessus n° 17.)

Vingt titres, au lieu de vingt-un, composent la seconde partie. Des changements plus importants se font remarquer dans les rubriques.

- | | |
|---|---|
| De preparatoris ad iudicium. | 40 De possessoris iudiciis. |
| Qualiter consulatur actori et sub quo (modo) reum cilet et qualiter citatio faciendâ. | De pretoris iudiciis. |
| Si reus citatus peremptoriè non venit. | De conceptione libelli in reali actione et aliis. |
| De exceptionibus. | De satisfactione actoris antè litterarum oblationem. |
| 5 De reuersione iudicis. | De satisfactione rei. |
| De questionibus in criminalibus causis. | 15 De satisfactione procuratoris et ceterarum personarum. |
| De libelli oblatione. | De dilationibus. |
| De libello conuentionali. | De feriis. |
| Qualiter formetur libellus in interdieto adipiscendæ possessionis. | De reconuentionibus. |
| | De questionibus simul concurrentibus. |
| | 20 De interrogationibus antè litem. |

La troisième partie contient quatorze titres au lieu de quinze.

- | | |
|---|---|
| De lite contestanda. | De iuramento testium et qualiter sunt examinandi. |
| De sacramento calumpniæ. | 10 De testium publicatione. |
| De interrogationibus post litem. | De probatione instrumentorum et fide ipsorum. |
| De confessis in iure. | De præsumptionibus. |
| 5 De probationibus. | 14 Quis ordo allegandi ab advocatis seruetur. |
| De testibus et qui possunt edere testes quot in causa sufficiant. | |
| Quando sunt testes producendi. | |

La quatrième partie est formée de six titres. Les rubriques sont presque les mêmes que dans Tancrede,

- | | |
|--|---|
| Quando dicatur sententia et quomodo formetur ; et quando tenet litigantes. | Quibus modis subleuetur sententia et rescindatur. |
| De sententia quæ sit ipso jure nulla. | De executione sententiæ. |
| | De appellationibus. |
| | 6 De restitutionibus. |

Ce ordre judiciaire qui, en totalité, se compose de qua-

rente-sept titres, occupe dans le manuscrit à peu près neuf feuillets et demie, ou 19 pages en 38 colonnes d'une écriture très serrée.

20. *Ordo judicarius anonym.* — *Damasi summa de ordine judicario.* — A la suite des traités plus ou moins connus de Tancrede, d'Egidius de Fuscari et de Bartholomée de Brescia, vient se ranger un autre ouvrage sur le même sujet, mais dont nous n'avons pu, malgré nos recherches, découvrir l'auteur.

Ce traité se trouve dans le manuscrit indiqué sous le n° 582 du catalogue de la bibliothèque de la ville de Douai. C'est une espèce d'*Ordo judicarius* en abrégé, qui ne renferme que onze pages un quart environ, mais à deux colonnes, en écriture du XIV^e siècle, très serrée et pleine d'abréviations. Il ne porte ni sigle ni signature, et commence en ces termes :

« Tous aspirent naturellement à la science, parce qu'il est glorieux et agréable de savoir, et qu'il est fructueux et utile de pratiquer. Mais par la misère de notre temps, où les hommes veulent complaire plus au corps qu'à l'âme, on ne la recherche que peu ou point. Savoir, comprendre, ne pas faire invasion dans les choses temporelles, est même tourné en dérision. Si les hommes embrassent et désirent la science, ce n'est pas pour elle-même, mais pour d'autres raisons; ils n'examinent pas combien ils peuvent savoir, mais combien ils peuvent gagner, et n'apprécient la sagesse que par les bénéfices qu'ils doivent en retirer, comme s'il n'y en avait pas d'autre fruit. Par ces considérations, désirant sa-

tisfaire aux volontés de beaucoup de personnes, surtout aux instances de mes camarades, et quoique ce soit folie d'être sage contre tous, je me suis proposé de recueillir, autant que ma mémoire me les fournira, quelques règles générales nécessaires pour la pratique ordinaire des causes, puisque c'est en cela principalement que consistent le fruit et l'utilité de cette science des lois (1). »

Après ce prologue vient l'indication des onze titres dont se compose ce petit traité :

Quis habeat potestatem standi in judicio per se vel non.

Quis pro aliis et in quibus causis.

Quid actor agere debeat ante litem contestatam.

Quid et reus.

5 Quid post litem contestatam incontinenti debeant agere actor et reus.

Quid sit iudicis officium in probationibus inquirendis, et quando confessiones alterutri parti præjudicent et quando non et qualiter.

De præsuppositionibus ad summam.

De probatione illa quæ fit ex instrumentis et qualiter.

(1) Sapientiam effectant omnes naturaliter quia gloriosum est et delectabile scire et quia fructuosum est et utile exercere. Sed ex miseria nostri temporis in quo homines non tam animæ quam corpori placere volunt, aut modico aut nullo, immò derisioni computatur et scire et intelligere et rebus non ingrassari temporalibus, verùm scientiam non ex eo quod in se habet sed propter alia amplectantur homines et appetunt, nec quantum sciunt sed quid ad lucrum sufficiat, attendunt; et sapientiam in rebus judicant acquirandis quasi ejusdem nullus sit altus fructus. Hoc ergò attendens, voluntatibus singulorum et maxime meorum sociorum instantiis satisfacere cupiens et quamvis contra omnes sapere desipere reputatur, aliqua generalia et frequentem usum causarum necessaria, quàm hujus legalis scientiæ fructus et utilitas in hiis maxime consistit, pro ut memoriæ occurrent, colligere proposui.

De probatione ex testibus aliqua generalia.

10 *Qualiter iudex debeat proferre sententiam et quando vel inter presentes vel absentes.*

Qualiter sententia mandanda sit executori et quando.

Dans un autre manuscrit de la bibliothèque de Douai, de format petit in-4° en vélin, belle écriture du XIV^e siècle, et repris dans le catalogue sous le n° 583, se trouve encore un *Ordo iudiciarius* plus étendu, plus complet, et qui ne comprend pas moins de 84 titres. Ce traité ne porte ni signature ni sigle, et nous l'avions d'abord considéré comme anonyme; mais nous avons acquis la certitude qu'il est l'œuvre de Damase, jurisconsulte du XIII^e siècle, et qu'il a déjà été imprimé. M. Wunderlich, dans ses *Anecdota quæ ad civilem processum spectant* (Göttingue, 1841, in-8°) vient d'en donner une nouvelle édition intitulée : *Damasi summa de ordine iudiciario*. Dans cette édition, le texte comprend 89 titres. Notre manuscrit ne compte que 84 titres, parce que plusieurs de ces titres sont joints ensemble. Voici l'indication de ces 84 titres, avec un renvoi pour chacun d'eux à l'édition de M. Wunderlich. Ce traité fournit une nouvelle preuve du zèle avec lequel la procédure était cultivée à cette époque (1).

(1) On a encore retrouvé récemment au collège Gaius, à Cambridge, des sommes ou traités de procédure du même genre, qui ont pour auteurs Otto, Bagarottus, Guillaume de Drocheda, Arnulphe, chanoine de Paris, et autres jurisconsultes anonymes des XII^e et XIII^e siècles. (V. dans la première livraison du Journal de la science historique du droit, — *Zeitschrift für geschichtliche Rechtswissenschaft* — publié à Berlin, un article de M. Rndorf, intitulé Documents pour l'hist. de la procéd. (Beiträge zur literar. Geschichte des Prozesses, et la Revue de la législation et de la jurispr. t. III, de la nouvelle série, page 126.)

En tête du traité on lit : *Incipit Ordo judiciarius.*

Puis viennent les 84 titres, dont voici les rubriques :

Edition de M. Wunderlich, page :

De libelli oblatione vel querelæ propositione (1).	45
Qualiter caveat is qui alieno nomine convenitur et sub titulo per quas personas possit fieri litis contestatio.	47
De libelli compositione in actione in personam.	48
Compositio libelli in actione in rem.	50
5 Compositio libelli in interdicto recuperandæ possessionis.	52
Conceptio libelli in interdicto adipiscendæ possessionis.	53
De edictione actionum.	55
De edictione instrumentorum et privilegiorum.	57
Utrum possit quis actionem suam sive causam petendi mutare.	58
10 Quis vocet in jus.	59
De in jus vocando.	60
Qui si vocatus antè litem contestatam non veniat.	<i>ibid.</i>
Quis possit vocare in jus.	61
Quid si plures proponantur petitiones.	62
15 Quid si actor absens sit post litem contestatam.	<i>ibid.</i>
Quando fiat reconventio et qualiter.	63
De hiis quæ fiunt antè litem contestatam.	<i>ibid.</i>
In quibus casibus fiunt interrogationes antè litem contestatam.	65
De litis contestatione.	67
20 Quis (sit) effectus.	<i>ibid.</i>
Quid si reus non respondeat.	68
Quando exceptiones sunt proponendæ.	<i>ibid.</i>
In quibus casibus opponitur exceptio post sententiam.	69
Quis probet exceptionem.	70
25 A quo opponitur exceptio.	<i>ibid.</i>
Per quas personas possit fieri litis contestatio.	71
De recusatione judicium.	72

(1) Voici comment commence ce premier titre : Si quis vult alicui questionem movere debet iudici libellum porrigere in quo significabit, etc.

	An causa recusationis debeat assignari.	73
	Per quas causas iudex recusetur.	74
30	Quis debeat interrogationem inducere.	76
	Qualiter debeat interrogatus respondere.	77
	Quæ exiguntur ad hoc ut confessio præjudicet.	<i>ibid.</i>
	De causarum commissione et earum delegatione.	79
	Quis possit delegare et qualiter.	<i>ibid.</i>
35	In quo differunt delegati a principe ab aliis delegatis.	80
	Qualiter possit fieri delegatio.	81
	Qui possunt delegari.	82
	Quid sit jurisdictio contentiosa, quid voluntaria.	<i>ibid.</i>
	In quibus causis delegentur ea quæ sunt jurisdictionis contentiosæ et voluntariæ.	83
40	Quibus modis prorogetur jurisdictio delegati.	<i>ibid.</i>
	Quibus modis finiatur jurisdictio.	84
	De incidenti questione quando præjudicet et quando non.	<i>ibid.</i>
	De juramento calumpniæ.	87
	Quando juretur calumpnia.	<i>ibid.</i>
45	Quæ personæ debent jurare.	<i>ibid.</i>
	Quæ continentur in juramento calumpniæ.	88
	In quibus causis juretur de calumpnia.	<i>ibid.</i>
	Quæ sit poena jurare nolentis.	89
	An sit tempus dandum ad deliberandum.	90
50	Quis primus juret an actor an reus.	<i>ibid.</i>
	De probationibus.	91
	In quibus negativa probetur.	92
	Qualiter negativa probetur.	93
	Quando defertur a iudice sacramentum.	<i>ibid.</i>
55	Quando defertur a partibus.	94
	Quot sunt species probationis.	96
	Quæ præsumptio probationem recipit in contrarium.	97
	De testibus.	<i>ibid.</i>
	Quot testes faciunt fidem.	99
60	In quibus casibus unius testimonium facit fidem.	<i>ibid.</i>
	Quando testes concordant.	100
	Quod si testes sibi contradicant.	101
	Qua in re diversitates noceant testimoniorum.	102
	Qualiter productiones testium fieri debeant.	103

65	Qualiter debeant testes deponere.	104
	Quando testes jurare debeant.	105
	In quibus casibus iuramentum contestationis recipi possunt testes.	<i>ibid.</i>
	Quæ continentur in juramento testium.	106
	In quo casu clerici possunt ferre testimonium in causa ecclesiæ suæ.	<i>ibid.</i>
70	An post publicationem attestationum possunt testes produci.	107
	An testes de auditu recipiantur.	108
	An testes debeant esse rogati.	109
	An socii ad testimonium recipiantur.	<i>ibid.</i>
	An iudex possit esse testis.	110
75	Quando possit opponi in personas testium.	111
	In quibus causis compellantur testes.	112
	In quibus causis instrumenta preferantur testibus.	113
	De officio advocatorum.	<i>ibid.</i>
	De sententiis.	114
80	In quibus casibus relevetur sententia.	116
	Quando sit appellandum.	117
	De officio iudicis.	118
	An tunc sint delationes.	119
84	Qualiter lata sententia executori mandetur.	120

L'auteur de cet *Ordo judicarius*, maître Damase était au XIII^e siècle un célèbre professeur de droit canonique à l'école de Bologne ; il florissait de 1210 à 1227.

21. *Monaldi liber de jure canonico*. — Les traités de procédure dont nous venons de parler sont rédigés dans une forme didactique et présentent un système de droit dans son ensemble. Voici maintenant un ouvrage d'un autre genre et qui a pour but de rendre les recherches plus commodes à ceux qui sont peu familiers avec la science. C'est un recueil par ordre alphabétique intitulé : *Liber de*
9.

jure canonico tractans multas materias secundum ordinem alphabeti. L'auteur qui vivait dans la première moitié du XIII^e siècle (vers 1230), appartenait à l'ordre des Franciscains. C'était un théologien et un jurisconsulte fort érudit, d'un esprit très subtil, habile dans la science, rhéteur dans son langage, et d'un talent éminent à prêcher des sermons au peuple (1).

On lit dans la préface de ce recueil alphabétique :

« Comme l'ignorant sera ignoré; ainsi que le dit l'excellent prédicateur Paul, et que d'ailleurs personne n'excuse ceux qui ignorent le droit, ces derniers ne peuvent facilement trouver sous des rubriques à leur portée les solutions nécessaires (*casus necessarios*) pour le jugement et la direction des âmes dans le for de la pénitence, et cela à cause de la prolixité et de la diversité multiple de ces cas de conscience; ce qui fait qu'ils se trompent gravement. Afin donc que ceux qui ne connaissent pas le droit n'éprouvent point de péril à l'ignorer, moi, frère Monald, le plus humble d'entre nous, pour l'honneur de Dieu et de sa Sainte Mère, et de notre bienheureux père François, et surtout pour l'utilité des simples, je me suis, autant que me l'a permis mon esprit, appliqué à compiler méthodiquement et selon l'ordre des lettres de l'alphabet, certains cas utiles (*casus utiles*) approuvés par les anciens maîtres et doc-

(1) Monaldus ordinis fratrum minorum theologus et jurista eruditissimus. ingenio subtilis, scientia cautus, sermone scholasticus, in declarandis sermonibus ad populum excellentis industria vir (*Tribune, de scriptorib. ecclesiast., opera historica*, p. 315.)

teurs afin que les simples puissent plus facilement trouver ce qu'ils cherchent (1). »

Dans le manuscrit n° 585 sur vélin petit in-f°, écriture du XIII^e siècle, que possède la bibliothèque de la ville de Douai, on lit la note que voici, écrite au XVII^e siècle :

Codex ille manuscriptus tractat de utroque jure canonico et civili; compendiosè scriptus est. Sed materia illam jam a multis retroactis annis iam latinè quam gallicè enucleatur actualiter nisi quis novellus confessorius qui parebit casus extraordinarios et incommunes noscere, voluerit illum consultare et negotio suo exindè studio mandare. Tractat etenim de omnibus casibus, in quocunque statu homo subiectus sit. De usura et usurariis multa decreta conciliorum et patrum citat benè et studiosè. Illum legant ergo juvenes confessarii, legant juvenes advocati et ejus lectione poterant instrui. Hic manuscriptus scriptus fuit per quondam fratrem minorum Bononiæ Monaldum nomine, anno 1286.

Pour donner une idée plus complète de ce recueil alphabétique, nous croyons devoir indiquer ici le contenu des trois premières lettres.

(1) Quoniam ignorans ignorabitur, sicut ait Paulus egregius prædicator, et habentes juris ignorantiam quum nullus excusat, casus necessarios circa judicium et consilium animarum in foro poenitentiae ob ipsorum prolixitatem et diversitatem multiplicem in proximis titulis leviter invenire non possunt, propter quod errant graviter. In prædictis ne ignorari periculosè contingat, juris peritiam non habentes, ego frater Monaldus, minimus inter nos, ad honorem Dei et sanctissimæ matris suæ, atque beatissimi patris nostri Francisci, nec non ad utilitatem simplicium maximè, quosdam casus utiles ab antiquis magistris et doctoribus approbatos sub singulis litteris alphabeti secundum mei pervitatem ingenii compilare studui ordinatè, ut simplices quod querant valeant citius invenire.

LIBER DE JURE CANONICO.

Tractans multas materias.

SECUNDUM ORDINEM ALPHABETICUM.

Processus.

A.

ABBAS.

- De abbate.
- Qui possit esse abbas.
- De potestate abbatis.
- Quando debeat removeri.
- De renunciatione abbatis.
- Quando possit conserari, et quando non.

ABBATISSA.

De abbatissa.

ACCUSATIO.

- De accusatione.
- Quid sit accusatio.
- Quibus prohibetur accusare.
- De forma accusationis.
- De effectu accusationis.
- An semel accusatus possit iterum accusari.

ACTIO.

- De actione, quid sit actio.
- Quod sint species actionis.
- Quis possit agere sine mandato.
- De foro actoris et rei.
- Quando solvitur reus ab actore et quando non.
- De modo agendi.
- Quando in possessionem mittitur actor.
- Quando actio competit reo.

ADVOCARE.

- De advocare.
- Quid sit advocare.
- Qui possit advocare et qui non.
- Ultimus clericus pro advocatoribus ballarium recipere possunt.
- De errore advocati.

AFFINITAS.

- De affinitate.
- Quid sit affinitas.
- De impedimento affinitatis.

ALLEGATIO.

In quibus causis auditur allegans et in quibus non.

ALIENATIO.

- De alienatione.
- Quot modis.
- Quis possit alienare.
- Quando valeat alienatio.

ALIMENTA.

- De alimentis.
- Quis debeat alimenta prestare.
- An super alimentis transiri possit.
- Ubi sint alimenta prestanda.
- Inter quos pignus et servus debeat esse alimentorum prestatio.
- Quando plures et quibus sint alimenta prestanda.

ANNUUS.

De anno utili.

APOSTASIA.

- De apostasia.
- Quid est apostasia et unde dicatur.
- Quot sint species apostasiae.
- De poena apostasiae.

APOSTOLI.

Qui dicantur apostoli (in jure) et apocrisarii.

APPELLATIO.

- De appellatione.
- Quid sit appellatio et quare introducta.
- De interpretativa appellatione.
- A quo appellari potest.
- Az quomodo appellandum sit.
- Quando et quotiens appellari potest.
- Quando est appellandum.
- An remota sit appellatio in rescriptis.
- Quantum tempus datur appellanti.
- De appellatione interposita.

ARBITRIUM.

- De arbitrio.
- Quid sit arbitrium et unde dicatur.
- Quis possit esse arbiter et quis non.
- In quanto possit compromitti.

De quibus rebus valeat compromitti.	Quid sit bigamia et quot sint ejus species.
Quis possit esse arbiter et quis non.	BELLUM.
De effectu arbitrii.	De bello justo.
Quando finis sit compromissum.	Quid sit justum bellum.
ARCHIEPISCOPUS.	Quis potest bellum movere.
De archiepiscopo.	Quo modo componere debeat habens justum bellum cum adversario.
In quibus causis archiepiscopus est iudex ordinarius provincialis.	De bonis clericorum et ecclesiarum.
Quod archiepiscopi nichil juris habeant in subditis suffraganeorum suorum nisi quod eis a jure permissum est.	C.
Quis possit committere et quando.	CANONES.
ARCHIDIACONUS.	Qui dicuntur canones.
De archidiacono.	Quomodo canones diversos penas infligant.
Quod archidiaconus major sit archipresbytero.	CANONICA.
Quid ad officium ejus pertinet.	Quid sit canonica.
Quid pertinet ad ejus jurisdictionem.	De canonica portione.
ARCHIPRESBYTER.	De quibus deducti debeat canonica portio.
De officio archipresbyteri.	Quam ecclesia debeat habere canonicam portionem.
ASSESSOR.	Quas dicatur canonica portio.
De assessoribus.	CAPITULUM.
AUCTORITAS.	De capitulo.
De auctoritate pontificis romani.	Quanta pars totum capitulum dicatur.
	Quid possit facere capitulum.
	Capitulum potest corrigere conciliorum excessus.
BAPTISMUS.	Quando possit capitulum convocare vel conveniri.
De baptismo.	CASUS.
Quid sit baptismus.	De casibus fortuitis.
BENEFICIUM.	C.A.U.S.A.
De beneficio.	De causa.
Propter quid beneficium datur clericis.	Unde dicitur causa et quod sint ejus species.
Propter quid est auferendum.	Quid est principium cause et finis.
Utrum quis possit plura beneficia ecclesiastica simul habere.	Quot requiruntur in causa.
Intra quod tempus beneficium debet conferri.	Ubi causa debet tractari et coram quibus personis.
BIGAMIA.	
De bigamia.	

- Quidus temporibus agitari debet** **Commissio.**
causa.
De commissione.
- CAUTIO.**
Quid intelligitur nomine cautionis.
Quis debet recipere cautionem.
- CENSURA.**
Qui id nomine censure intelligitur.
- CITATIO.**
Quando potest peremptorie quis citari.
De edicto citationis.
De libello citationis.
De loco citationis.
Quando tenetur ire citatus et quando non.
- CIVITAS.**
Quid intelligitur nomine civitatis.
- COACTIO.**
De coactione.
- COADJUTOR.**
Cui et principaliter quando debeat dari coadjutor.
- CONCESSUM.**
Qualiter concessio uno aliud intelligatur concessum.
- CONFESSIO.**
De confessione.
Quando confessio prejudicat et quando non.
Confessio de alieno facto nulla est.
Quod prima confessioni sit standum.
De revocatione confessionis.
De confessione sacramentali.
- CONFIRMATIO.**
De confirmatione.
Quid sit confirmatio.
De effectu confirmationis.
Quod confirmatio non valet ubi originale caretur.
- COLLUSIO.**
Quid est collusio.
De pena colludentis.
- COMMODATUM.**
De commodatis.
Quid sit commodatum et unde dicatur.
In quibus rebus consistit commodatum.
Quis potest commodare.
De natura commodati.
Quando quis teneatur ex contractu commodati.
Qualiter reddi debeat commodatum.
- COMMUTATIO.**
Quando commutari potest spirituale cum spirituali.
- CONDITIO.**
De conditione.
De speciebus conditionis.
- COMPOSITO.**
De compositione.
- COMPULSIONE.**
De compulsionem.
- COMPENDIUM.**
De compendio et congregatione.
- CONSECRATIO.**
De consecratione.
De consecratione episcoporum.
A quo et qualiter debeat ecclesia consecrari.
Quando potest ecclesia consecrari.
Quibus ex casibus valeat ecclesia consecrari.
- CONSERVATORES.**
De conservatoribus.
- CONSUETUDO.**
De consuetudine.
Quid sit consuetudo et unde dicatur.
A quo et ex quanto actibus inducitur.
Quae consuetudo dat jurisdictionem.

De consuetudine generali et speciali.	CONVENIEN- TIA.
Ubi possit quis conveniri.	
Quare quis debeat conveniri.	
De constitutione.	CORPUS.
Quid (sit) constitutio et unde dicatur.	Quæ faciunt unum corpus.
Quis possit facere constitutionem.	CLAUSULÆ.
De virtute constitutionum.	De clausulis.
Qualis debeat esse constitutio et quando ligat.	CLERICI.
De habitu clericorum.	
Ne clerici immisceant se secularibus negociis.	
De cohabitatione clericorum et mulierum.	
De clerato uxorato.	
De clerico criminoso.	
De clerico percussore.	
De hospitalitate clericorum.	
De clerico venatore.	
De clericis non residentiibus.	
De pluralitate beneficiorum.	
De etate ordinandorum.	
Qui debeant clerici appellari.	
Qui clericus teneatur dicere horas suas.	
De foro competenti.	
De iuribus clericorum.	
De privilegio clericorum.	
De clericis peregrinis.	
De differentia cleri civitatis et diocesanæ.	
CRIMEN.	
De crimine.	
De crimine enormi et manifesto.	
De crimine mediocri.	
De crimine ecclesiastico et seculari.	

Ce recueil alphabétique du vénérable frère *Monaldi* a été imprimé en 1516, sous ce titre; l'édition est peu correcte :

Summa perutilis atque aurea venerabilis viri fratris Monaldi in utroque jure tam civili quam canonico fundata. Quum scientia omnium facultatum est infinita, necesse est numerus librorum sit pene infinitus. Quotidiè enim aliquid novi emergit quod tamen mirabile videtur in tam curiosa librorum conquisitione voluminum cunc-

tarum artium atque scientiarum: *Nihil ita bonum existit, quo non melius inventiri possit*; quod vobis manifestatum facti ipse egregius juris utriusque peritissimus frater *Monaldus ordinis beatissimi Francisci* cujus opera scientia atque diligentia presens summa dictata et compilata extitit : quæ licet quaalitate tamen sua atque subtilitate non est impar summe domini *Anthonini fratris Angeli* atque astensis cunctisque aliis procedens ordine alphabetico et quæcunque in ceteris non inventuntur in hac quam præclarissimè elucidantur. *Initium ergo sumpsit tam faustum et perutile opus atque necessarium omnibus veritate juris edoceri desiderantibus,*

Cum gracia et privilegio.

Venundat Lugdun. in vico mercoriali, per *Petrum Baleti*, ad intersinium *sancti Johannis Baptiste*.

(Sans date, mais le privilège est du 19 mai 1516.), petit in-4° goth.

22. *Mélanges et fragments.* — Il ne nous reste plus pour terminer cette notice, qu'à dire quelques mots d'un manuscrit composé entièrement de mélanges et de fragments de droit civil et canonique.

Ce manuscrit en vélin, de format in-4° écriture du XIV^e siècle, est repris dans la catalogue sous le n° 581. Il contient de nombreux sujets et fragments, parmi lesquels nous avons distingué ceux qui suivent:

1°. L'*Ordo judicarius* dont nous avons parlé ci-dessus, n° 20, lequel commence par ces mots : *Sapientinm affectant omnés naturaliter.*

2°. Une copie des distinctions de Ricard sur le décret (*super decreto distinctiones magistri Ricardi*), commençant

par ces mots : *Jus naturale est ordo quidam et instinctus.*
(V. ci-dessus, n° 6.)

3° Divers extraits de droit civil et canonique, parmi lesquels un fragment sur les prescriptions (*de prescriptionibus*); un autre sur les sentences et la chose jugée (*de sententia et re judicata*); un autre sur les pouvoirs des arbitres et des juges, etc.

4° Des règles de droit tirées du Digeste et des Décrétales.

5° Des fragments d'un recueil de questions sur les diverses parties du droit canonique. Les rubriques suivantes, placées en tête de ces fragments, indiquent quel devait être le contenu du traité tout entier. Notre manuscrit ne comprend que les vingt-deux premiers chapitres.

1 De conditionibus appositis.	48 De conversione conjugatorum.
2 De appellationibus.	49 De denunciacione.
3 De sententia excommunicationis.	20 De renunciacione.
4 De voto.	21 De juramento.
5 De usuris.	22 De accusationibus.
6 De simonia.	23 De notoriis.
7 De juramento.	24 De occultis.
8 De prescriptionibus.	25 De edictis.
9 De transactionibus.	26 De excusacione.
10 De rescriptis.	27 De confessione.
11 De electione.	28 De infamia.
12 De arbitria.	29 De purgacione.
13 De officio delegati.	30 De testibus.
14 De restitutione spoliatorum.	31 De heresi.
15 De ordinatione servorum.	32 De clavibus.
16 De jure patronatus.	33 De continencia.
17 De fratribus (transeuntis ad religionem.)	34 De pollutione.
	35 De fornicacione.

36 De bigamia.	49 De cognatione legali.
37 De sobrietate.	50 De dispari cultu.
38 De concupiscentiis.	51 De errore matrimonii.
39 De turpiter acquisitiv.	52 De errore conditionis.
40 De impedimentis.	53 De consuetudine.
41 De consecratione.	54 De aleatione facta, mutandi judicis causa.
42 De jure naturali.	55 De jramento calumpniæ.
43 De sponsalibus.	56 De officio ordinarii (judicis).
44 De matrimonio.	57 De probationibus.
45 De officiis conjugum.	58 De exceptionibus.
46 De divorciis.	59 De mutuis petitionibus.
47 De voto.	60 De sententia et re judicata.
48 De cognatione spiritali.	

Viennent ensuite :

6°. Des sommaires ou distinctions de droit canonique, selon l'ordre des décrétales.

8°. Des sommaires et extraits du Code Justinien et du Digeste.

8°. Des sommaires et fragments selon l'ordre du décret de Gratien.

9°. Des extraits et fragments, parmi lesquels on distingue une dissertation de trois feuillets, ou six pages à deux colonnes d'écriture très serrée, portant en tête ces mots : *contra nequitiam judicum tria dantur remedia scilicet supplicatio, accusatio contra sententiam futuram, appellatio contra sententiam jam dictam*, et des solutions de questions diverses (1).

(1) Pour donner une idée de ces questions, nous choisissons les deux exemples suivants :

1° *Monachi albi terram quamdam possederunt et excoluerunt, et idcirco*

10°. Le volume se termine par d'autres extraits et fragments de droit civil et canonique.

decimas ratione primæ legis, perceperunt. Miles quidam terram illam eis vi abstulit et excoluit; et quùm terra illa sit infrà parochiam et decimationem monachorum nigrorum, idcirco nigris monachis decimas illas terræ annuatim (miles) persolvit. Monachi albi postea contrà nullitem agentes terram illam ab eo evicerunt et ideò postea à nigris monachis fructus decimarum medio tempore perceptos petierunt. Quæritur an eis restituendi sunt pro monachis albis.

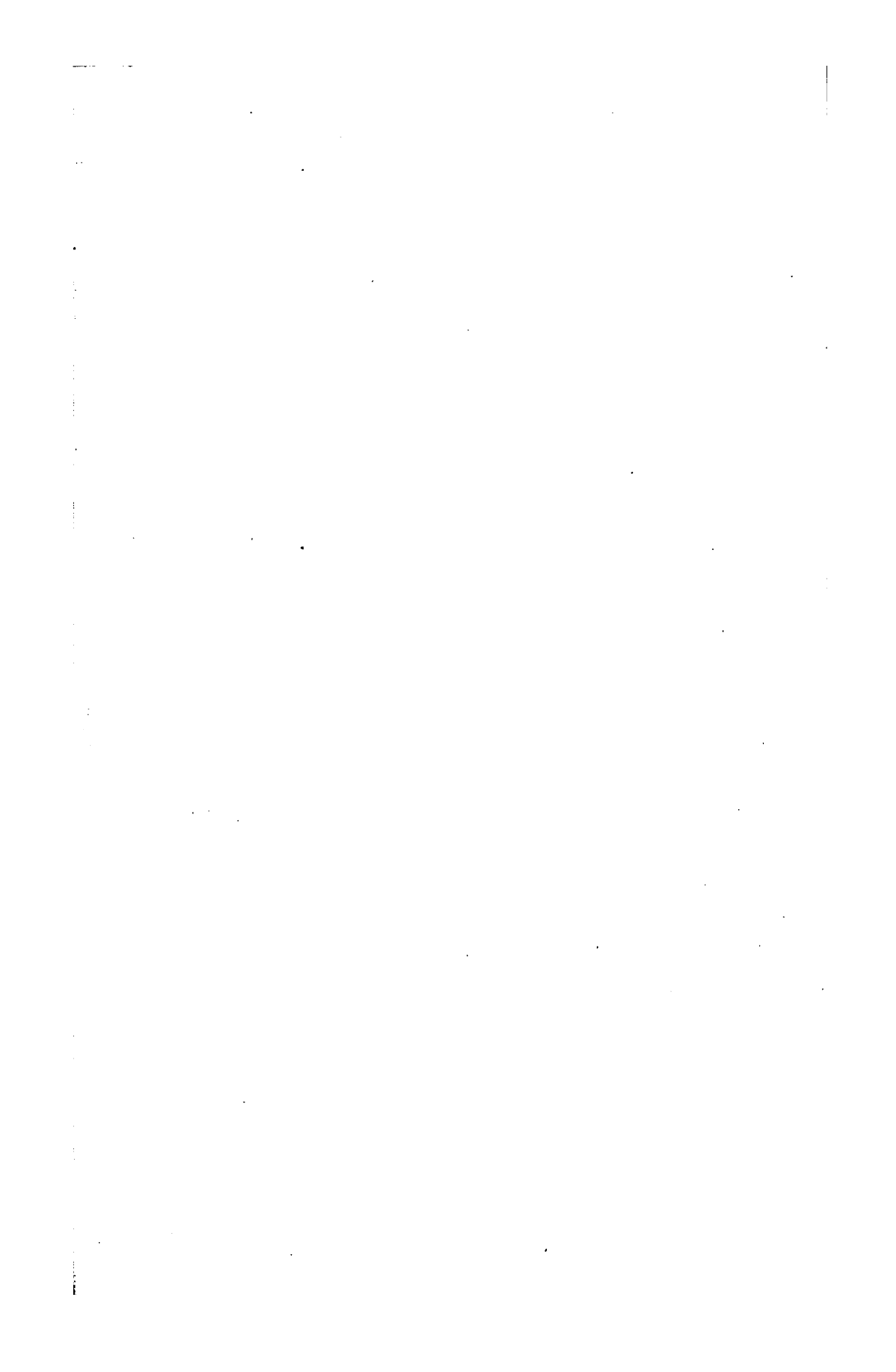
(Suivent des citations sans nombre où l'auteur s'efforce de puiser une solution.)

2°. Abbas qui abbatiam canonicorum fratrum administrabat in ecclesiâ suâ et eam exoneraverat plurimis debitis quibus erat obligata per suos predecessores, tandem confectus tædio et.... debitorum cum non posset à capitulo suo optinere ut relaxaretur ab administratione, baculum pastoralern resignavit super altare et juravit quòd de cætero non esset abbas. A lius autem quàm eligeretur et malè administrans depositus esset de assensu episcopi, compellerunt priorem abbatem ut reciperet abbatiam. Quæritur an non obstante juramento iste possit esse abbas. (Suivent les motifs de solution.)









THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

**This book is under no circumstances to be
taken from the Building**

